

# 01

RAPPORT DE  
PRÉSENTATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU NORD

RAPPORT DE PRÉSENTATION

## TOME 1 : DIAGNOSTIC

PLUI ARRÊTÉ LE **05.12.19**  
ET LE **06.05.21**

PLUI APOUVÉ LE **21.07.22**

Dossier réalisé avec  
le bureau d'études :



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU NORD DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS  
EN DATE DU 21 JUILLET 2022, LE PRÉSIDENT, MICHEL SEROUX



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS  
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND  
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200  
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR  
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR





## Sommaire

<b>1</b>	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1</b>	<b>Contexte intercommunal.....</b>	<b>6</b>
1.1.1	Présentation de l'ancienne Communauté de communes de l'Atrébatie... ..	6
1.1.2	...et de son évolution.....	7
1.1.3	Un territoire rural attractif au cœur d'une grande Région, les Hauts-de-France.....	9
1.1.4	... Et à l'articulation de plusieurs bassins de vie .....	10
<b>1.2</b>	<b>Le Secteur Nord et les politiques et documents d'urbanisme .....</b>	<b>11</b>
1.2.1	Les documents d'urbanisme communaux .....	11
1.2.2	Les documents d'urbanisme supracommunaux .....	12
1.2.3	Synthèse .....	13
<b>1.3</b>	<b>Transports, accessibilité et déplacements .....</b>	<b>14</b>
1.3.1	Un territoire dépendant des infrastructures routières... ..	14
1.3.2	... La voiture étant le principal mode de déplacement.....	16
1.3.3	Les transports collectifs : des potentiels à développer .....	17
1.3.4	Des initiatives en faveur des transports alternatifs et du covoiturage .....	20
1.3.5	L'inventaire des aires de stationnements dans les communes.....	22
1.3.6	Synthèse et perspectives.....	24
<b>1.4</b>	<b>Population.....</b>	<b>25</b>
1.4.1	Répartition de la population .....	25
1.4.2	Le ralentissement progressif d'une croissance démographique soutenue ces dernières années..	27
1.4.3	Un ralentissement lié à un solde migratoire négatif et une baisse du solde naturel.....	31
1.4.4	Un territoire relativement jeune qui connaît un vieillissement progressif de sa population .....	35
1.4.5	Un profil socio-économique de la population en mutation .....	38
1.4.6	Une évolution des modèles familiaux .....	41
1.4.7	Synthèse et perspectives.....	45
<b>1.5</b>	<b>Équipements, commerces et services .....</b>	<b>46</b>
1.5.1	La plus forte densité d'équipements à l'échelle du Pays d'Artois.....	47
1.5.2	Une bonne densité de commerces et services .....	50
1.5.3	Une offre en équipements scolaires de niveau intermédiaire et supérieur .....	55
1.5.4	Les équipements sportifs et de loisirs.....	62
1.5.5	Les Équipements culturels et de vie sociale .....	63
1.5.6	Une densité médicale moyenne.....	64
1.5.7	Une Couverture numérique inégale.....	67
1.5.8	Synthèse et perspectives.....	73
<b>1.6</b>	<b>L'habitat .....</b>	<b>74</b>





1.6.1	Une majorité de grandes maisons individuelles destinées à la propriété. ....	74
1.6.2	L'évolution des résidences en apparence dynamique .....	82
1.6.3	Une offre qui ne répond pas aux attentes des ménages .....	85
1.6.4	Le parc de logement à destination des publics spécifiques .....	89
1.6.5	Un parc de logements en assez bon état .....	92
1.6.6	Synthèse et perspectives.....	95
<b>1.7</b>	<b>Les emplois et l'activité économique.....</b>	<b>96</b>
1.7.1	Des filières identifiées et structurées.....	96
1.7.2	Un fort maillage de l'artisanat du bâtiment.....	100
1.7.3	Un territoire qui se distingue par son dynamisme économique.....	101
1.7.4	...Malgré le recul de l'emploi.....	102
1.7.5	Une dynamique économique qui n'enraye pas la croissance du taux de chômage sur le territoire	104
1.7.6	Une population active qui reste mobile en raison de la proximité de divers pôles d'emplois .....	108
1.7.7	Un potentiel touristique.....	111
1.7.8	Synthèse et perspectives.....	118
<b>2</b>	<b>ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>119</b>
<b>2.1</b>	<b>Paysages, morphologie des villes et villages et dynamiques urbaines .....</b>	<b>120</b>
2.1.1	Une « porte » entre le paysage ouvert de l'Arrageois et les collines de l'Artois et du Ternois au paysage plus diversifié .....	120
2.1.2	Un territoire à la structure rurale - Analyse de l'occupation du sol basée sur les données 2009 – SIGALE	123
2.1.3	Les caractéristiques des paysages du territoire du PLUi du Nord .....	126
2.1.4	Vues et points de repères .....	129
2.1.5	Des formes urbaines de villes et villages spécifiques du territoire .....	132
2.1.6	Les dynamiques d'évolution récentes.....	141
2.1.7	Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2006 et 2016 .....	152
2.1.8	Identification des gisements fonciers potentiellement disponibles ou le « compte foncier » .....	153
2.1.9	Synthèse et perspectives.....	157
2.1.10	Des exemples intéressants de projets réalisés sur le territoire : des réalisations qui dialoguent avec le paysage rural, et le patrimoine ancien.....	158
<b>2.2</b>	<b>Patrimoine remarquable : bâti, sites, parcs et jardins.....</b>	<b>161</b>
2.2.1	Histoire et géographie forgent les patrimoines du territoire.....	161
2.2.2	Matériaux et procédés de construction traditionnels .....	163
2.2.3	La valorisation des patrimoines .....	164
2.2.4	Les sites classés, au titre de la loi de 1930 .....	165
2.2.5	Les sites de mémoire et les cimetières militaires .....	165
2.2.6	La protection au titre des monuments historiques et les bâtiments repérés par l'inventaire .....	166





2.2.7	Le patrimoine architectural, vernaculaire et paysager remarquable non protégé (issu des données de la DDTM Pas-de-Calais – Service urbanisme -2015 – en gras - et des entretiens menés auprès des maires – Septembre 2015) .....	178
2.2.8	Le patrimoine archéologique .....	182
2.2.9	Synthèse et perspectives.....	184
<b>2.3</b>	<b>Patrimoine naturel .....</b>	<b>185</b>
2.3.1	Etat des lieux .....	185
2.3.2	Enjeux pour le maintien des habitats et des espèces .....	190
2.3.3	La Trame verte et bleue .....	194
2.3.4	La Trame verte et bleue du Pays d’Artois .....	198
2.3.5	Synthèse et perspectives.....	207
<b>2.4</b>	<b>Contexte géomorphologique .....</b>	<b>208</b>
2.4.1	Le contexte géologique .....	208
2.4.2	Le contexte hydrogéologique.....	210
<b>2.5</b>	<b>Les ressources .....</b>	<b>212</b>
2.5.1	Eau.....	212
2.5.2	L’énergie.....	232
2.5.3	Synthèse et perspectives.....	243
<b>2.6</b>	<b>Risques naturels .....</b>	<b>244</b>
2.6.1	Risque inondation .....	244
2.6.2	Erosion et ruissellement.....	250
2.6.2	Risque mouvement de terrain .....	251
2.6.3	Risques majeurs .....	253
2.6.4	Synthèse et perspectives.....	254
<b>2.7</b>	<b>Déchets .....</b>	<b>255</b>
2.7.1	Production et Valorisation .....	255
2.7.2	Collecte et traitement .....	255
2.7.3	Orientations pour la gestion des déchets .....	256
2.7.5	Synthèse et perspectives.....	259
<b>2.8</b>	<b>Nuisances et pollutions .....</b>	<b>260</b>
2.8.1	Nuisances sonores.....	260
2.8.2	Qualité de l’air et émissions de gaz à effet de serre .....	263
2.8.3	Nuisances et risques liés à l’activité industrielle.....	273
2.8.3	Synthèse et perspectives.....	282
<b>3</b>	<b>DIAGNOSTIC AGRICOLE.....</b>	<b>283</b>
<b>3.1</b>	<b>Contexte.....</b>	<b>284</b>
<b>3.2</b>	<b>Etat des lieux de l’agriculture du Secteur Nord.....</b>	<b>285</b>





3.2.1	Etude des données disponibles sur le territoire.....	285
3.2.2	Synthèse de l'étude bibliographique .....	295
<b>3.3</b>	<b>Portrait agricole des communes .....</b>	<b>296</b>
3.3.1	Méthodologie.....	296
3.3.2	Résultats de l'identification.....	299
3.3.3	Bilan des commissions communales agricoles.....	304
3.3.4	L'agriculture du Secteur Nord en 2015 .....	306
<b>3.4</b>	<b>Projection.....</b>	<b>325</b>
3.4.1	Scénarios tendanciels.....	325
3.4.2	Projets des exploitants.....	331
3.4.3	Synthèse du diagnostic agricole .....	333
3.4.4	Eléments de réflexion pour agir sur le paysage l'agriculture d'ici 2030 :.....	338
<b>3.5</b>	<b>Glossaire .....</b>	<b>340</b>
<b>3.6</b>	<b>Bibliographie .....</b>	<b>341</b>
<b>4</b>	<b>SYNTHESE DU DIAGNOSTIC, PERSPECTIVES ET ENJEUX.....</b>	<b>342</b>
<b>5</b>	<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>359</b>
<b>5.1</b>	<b>Table des figures .....</b>	<b>359</b>
<b>5.2</b>	<b>Table des tableaux .....</b>	<b>364</b>
<b>5.3</b>	<b>Table des photos .....</b>	<b>367</b>





---

# 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

---





## 1.1 Contexte intercommunal

*Le projet de territoire de la Communauté de Communes de l'Atrébatie de 1999 présente son territoire comme « Un espace de marges, au fonctionnement diffus entre l'Arrageois, le Saint-Polois et l'ex Bassin minier, un espace de contacts, écartelé entre des territoires aux caractéristiques, aux enjeux et aux projets différents, un espace qui repose sur l'impact sensible d'une sécante (la RN39) et sur la forte sensibilité aux attractions extérieures, enfin sur le choix et la volonté de travailler ensemble ».*

### 1.1.1 Présentation de l'ancienne Communauté de communes de l'Atrébatie...

L'ancienne Communauté de Communes de l'Atrébatie indiquée ici PLUi du Nord avait été créée le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et rassemblait 27 communes, et un peu plus de 12 666 habitants en 2013.

Les communes membres du Secteur Nord sont: AGNIÈRES, AMBRINES, AUBIGNY-EN-ARTOIS, AVESNES-LE-COMTE, BAILLEUL-AUX-CORNAILLES, BERLES-MONCHEL, BÉTHONSART, CAMBLAIN L'ABBÉ, CAMBLIGNEUL, CAPELLE-FERMONT, CHELERS, FRÉVILLERS, FRÉVIN-CAPELLE, HERMAVILLE, IZEL-LES-HAMEAU, MAGNICOURT-EN-COMTÉ, MAIZIÈRES, MANIN, MINGOVAL, NOYELLE-VION, PENIN, SAVY-BERLETTE, TILLOY-LES-HERMAVILLE, TINCQUES, VILLERS-BRÛLIN, VILLERS-CHÂTEL, VILLERS-SIR-SIMON.

Située à l'ouest de l'agglomération arrageoise, au contact de l'ancien bassin minier (secteur Lens-Bruay-Houdain), au nord, et du Ternois à l'Est, le Secteur Nord se développe à l'appui de 3 pôles structurants AVESNES-LE-COMTE, AUBIGNY-EN-ARTOIS ET TINCQUES et des axes structurants qui traversent son territoire et notamment la RD 939, la Route de la « Côte d'Opale ».

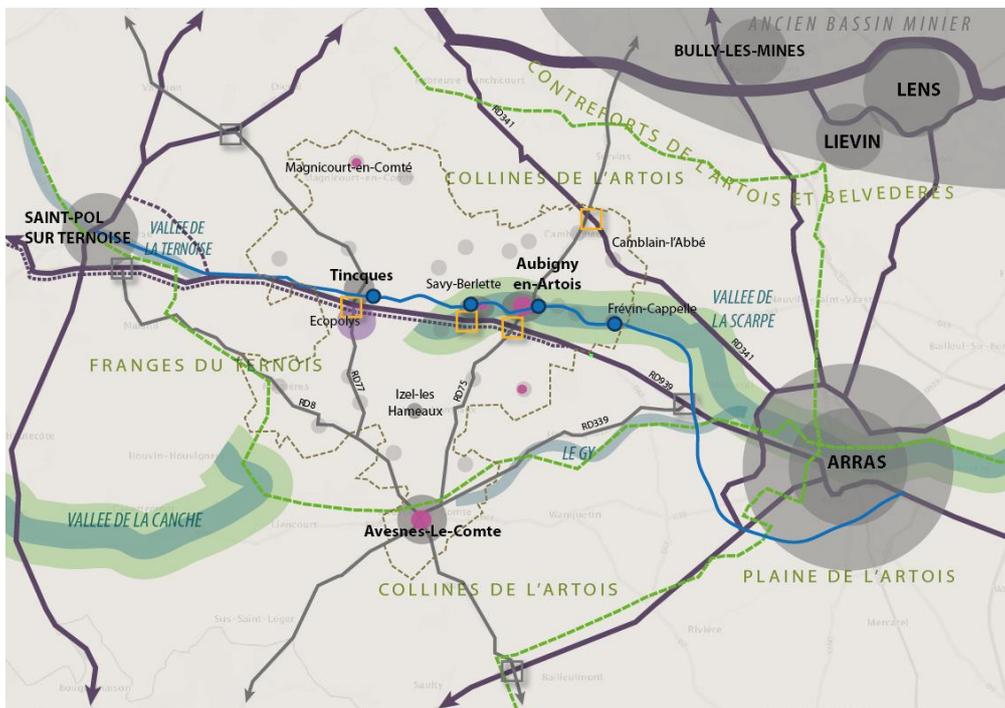


Figure 1. L'ancienne CCA : un territoire organisé autour d'axes structurants et de 3 pôles (source : Antea Group)





## 1.1.2 ...et de son évolution

La loi NOTRe, adoptée le 16 juillet 2015, a engagé la **Communauté de Communes de l'Atrébatie** dans une **démarche de fusion avec d'autres EPCI**, puisqu'elle était concernée par le relèvement du seuil démographique minimal pour constituer une EPCI à fiscalité propre, qui passe à 15 000 habitants. **Une nouvelle Communauté de Communes a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à l'échelle des territoires de l'Atrébatie, des Deux Sources et de la Porte des Vallées. Cette nouvelle intercommunalité se nomme Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA).** Elle comprend 96 communes pour une population d'environ 34 000 habitants.

De ce fait, le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de l'Atrébatie est nommé maintenant PLUi du Nord.**

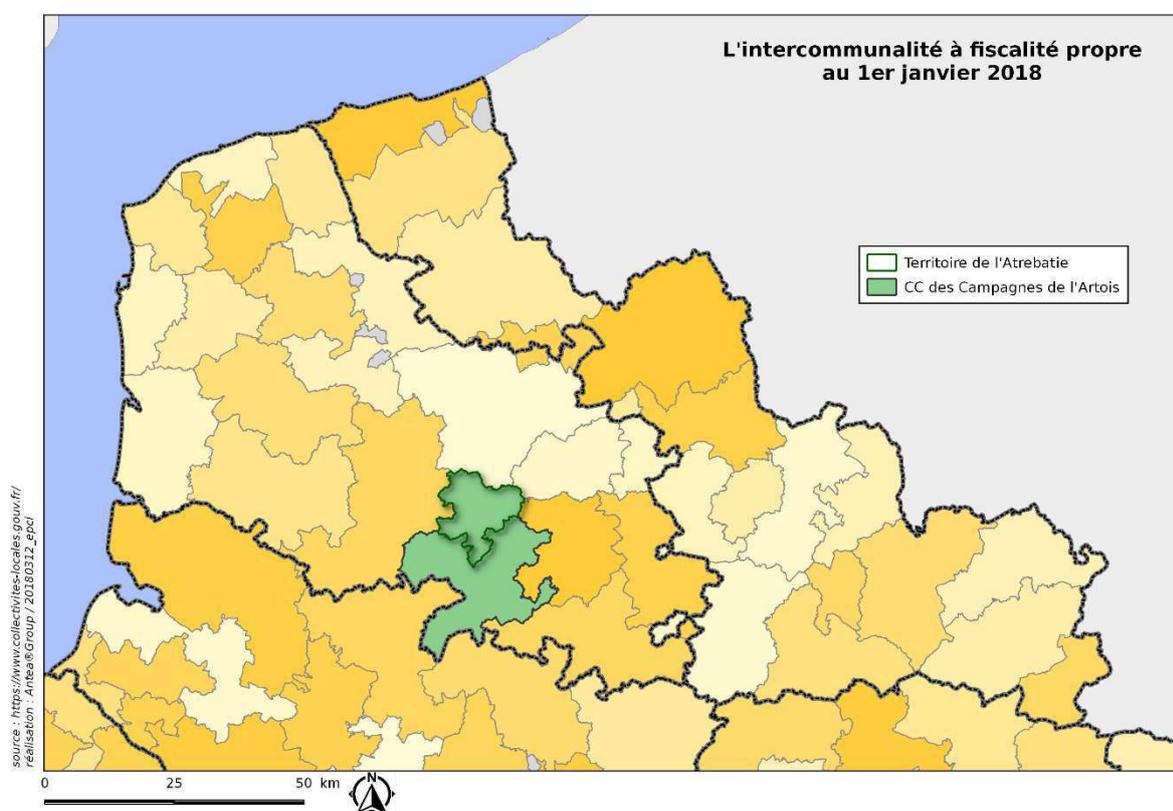


Figure 2. La nouvelle intercommunalité des Campagnes de l'Artois

**La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est membre du Pays d'Artois** constitué par arrêté préfectoral en 2004 par la volonté des élus de maîtriser un destin partagé et vécu. Le Pays réunit autour de l'agglomération d'Arras, 3 intercommunalités et 255 communes.

L'élaboration du PLUi du Nord s'articule avec l'élaboration du **Syndicat Mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région d'Arras - SCOTA** dont la révision est approuvée. Le SCOT concerne l'ensemble du territoire du Pays, sans la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion.

**Par ailleurs, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois fait partie du Pôle métropolitain Artois-Douaisis créé le 23 décembre 2017.**

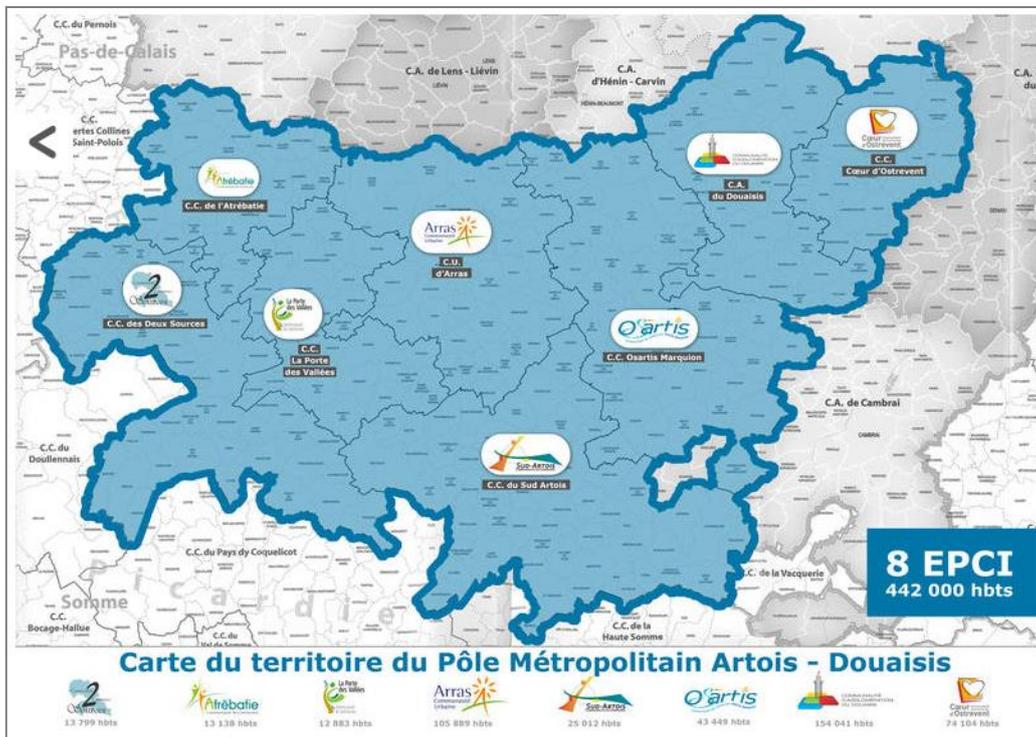




Cette nouvelle structure réunit six intercommunalités : la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté d'Agglomération du Douaisis et les Communautés de Communes d'Osartis Marquion, Cœur d'Ostrevent, Campagnes de l'Artois et Sud Artois. Ce pôle métropolitain accueille plus de de 442 000 habitants et plusieurs projets d'envergure nationale et internationale, et structurants pour la Région Hauts-de-France, notamment le Canal Seine-Nord Europe, le Réseau Express Grand Lille, la reconversion de la Base Aérienne 103...

**L'association se donne notamment les objectifs suivants :**

- Dégager des pistes de travail pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- Dégager des positions communes sur des enjeux ou des projets d'aménagement vis-à-vis des partenaires institutionnels et privés ;
- Favoriser et promouvoir le bien-être des habitants et améliorer leur qualité de vie.



**Figure 3. Le Territoire du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis**  
 Source <http://www.douaisis-agglo.com>





### 1.1.3 Un territoire rural attractif au cœur d'une grande Région, les Hauts-de-France...

**Située dans le département du Pas-de-Calais**, le territoire du Nord des Campagnes de l'Artois est en limite de la Picardie et **au cœur de la nouvelle Région Hauts-de-France** accueillant près de 6 millions d'habitants.

A l'échelle de l'Europe de l'Ouest, **le territoire du Nord des Campagnes de l'Artois se situe dans l'aire d'influence d'une des régions européennes, les plus peuplées et riches, l'aire métropolitaine du Nord-Ouest Européen. A plus petite échelle, elle fait partie de l'espace transnational où la grande vitesse ferroviaire (Thalys, Eurostar) et un réseau routier dense (A1, A26, A21) génèrent de nouvelles proximités et gommant les frontières.** Le territoire du Nord est ainsi relativement proche des grandes capitales et métropoles européennes que sont Paris, Londres, Bruxelles, Cologne et Amsterdam. Le futur canal Seine-Nord Europe et sa plateforme multimodale à Marquion devraient renforcer l'attractivité des territoires dans leur aire de rayonnement, dont le territoire du Nord notamment dans les filières de développement agroalimentaire et logistique.

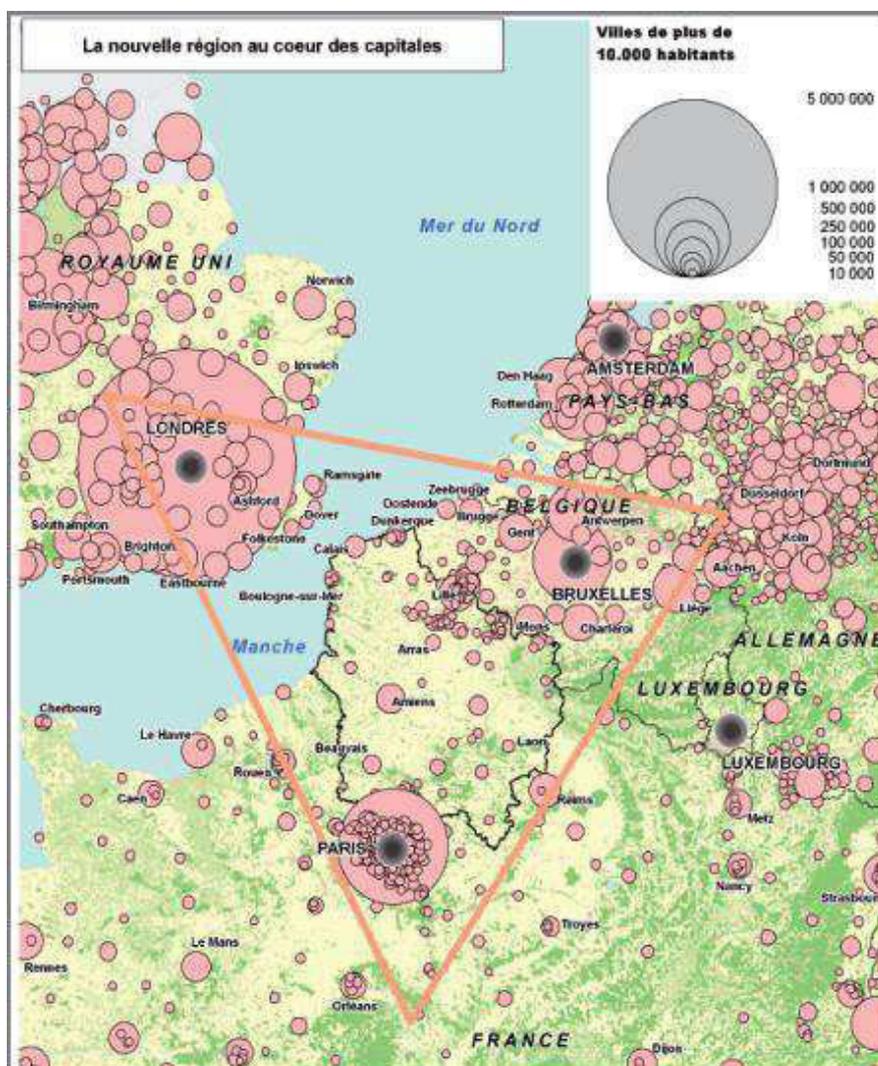


Figure 4. Situation du territoire du Nord des Campagnes de l'Artois au cœur de l'euro-région Hauts-de-France  
Source : Atlas régional Hauts-de-France





### 1.1.4 ... Et à l'articulation de plusieurs bassins de vie

Présentant une densité de 80,2 habitants au km<sup>2</sup>, contre 326 hab/km<sup>2</sup> pour la Région, **le territoire du Nord est un territoire rural positionné à l'interface de plusieurs villes** : à l'Est l'agglomération arrageoise, à l'Ouest la ville de Saint-Pol-sur-Ternoise, au Sud celles de Doullens et au Nord, les villes de Lens et Béthune. Le territoire **bénéficie ainsi du dynamisme de plusieurs bassins de vie<sup>1</sup> externes et de bassins d'emplois**, une situation géographique privilégiée qui est confortée par la présence d'infrastructures routières structurantes rapprochant le territoire des pôles urbains périphériques (RD 939 et RD341 notamment).

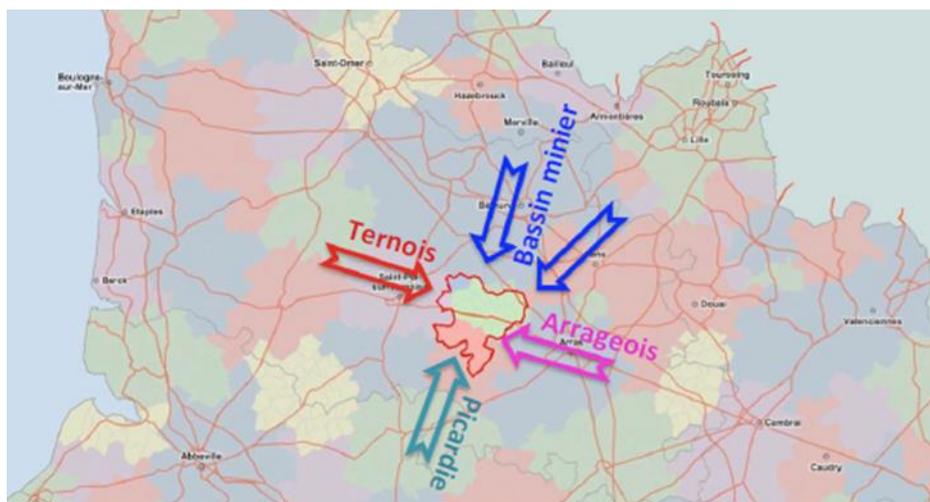


Figure 5. Les bassins de vie environnant, source INSEE

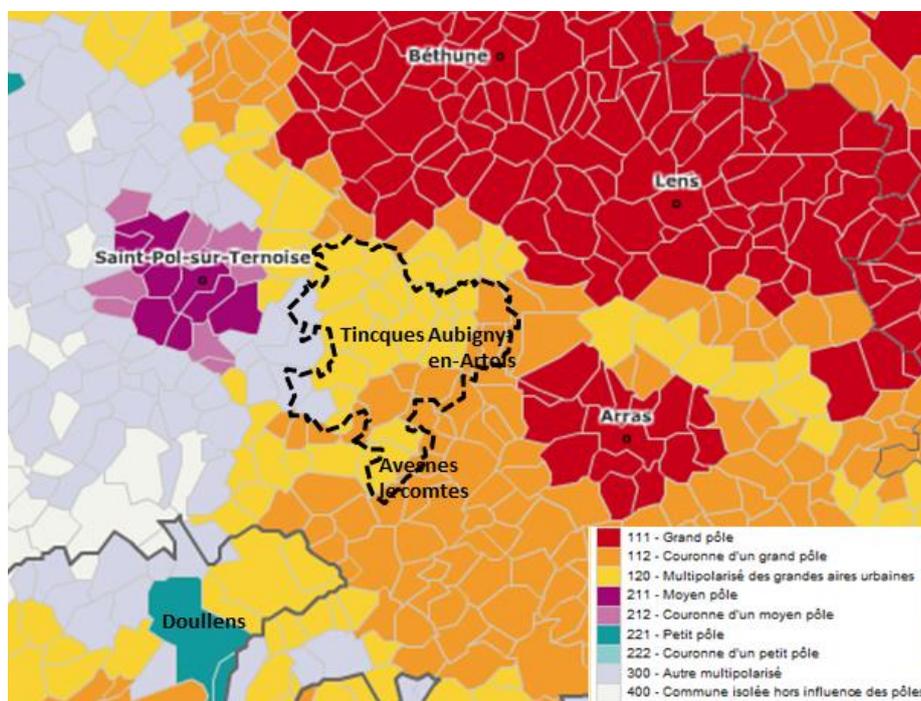


Figure 6. Zonages et aires urbaines en 2010, source INSEE

<sup>1</sup> Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.





## 1.2 Le Secteur Nord et les politiques et documents d'urbanisme

### 1.2.1 Les documents d'urbanisme communaux

**3 communes du territoire du Nord des Campagnes de l'Artois sont couvertes par un Plan Local d'Urbanisme (PLU), 3 par un Plan local d'Occupation des Sols (POS), 12 par une carte communale et 9 communes sont sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU).**

Les plans locaux d'urbanisme n'intègrent pas les dispositions des lois « Grenelle de l'Environnement », avec lesquelles, ils doivent se rendre compatibles pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les 3 POS sont quant à eux caducs depuis le 31 Décembre 2020 en application de la loi ALUR adoptée en Mars 2014 et de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

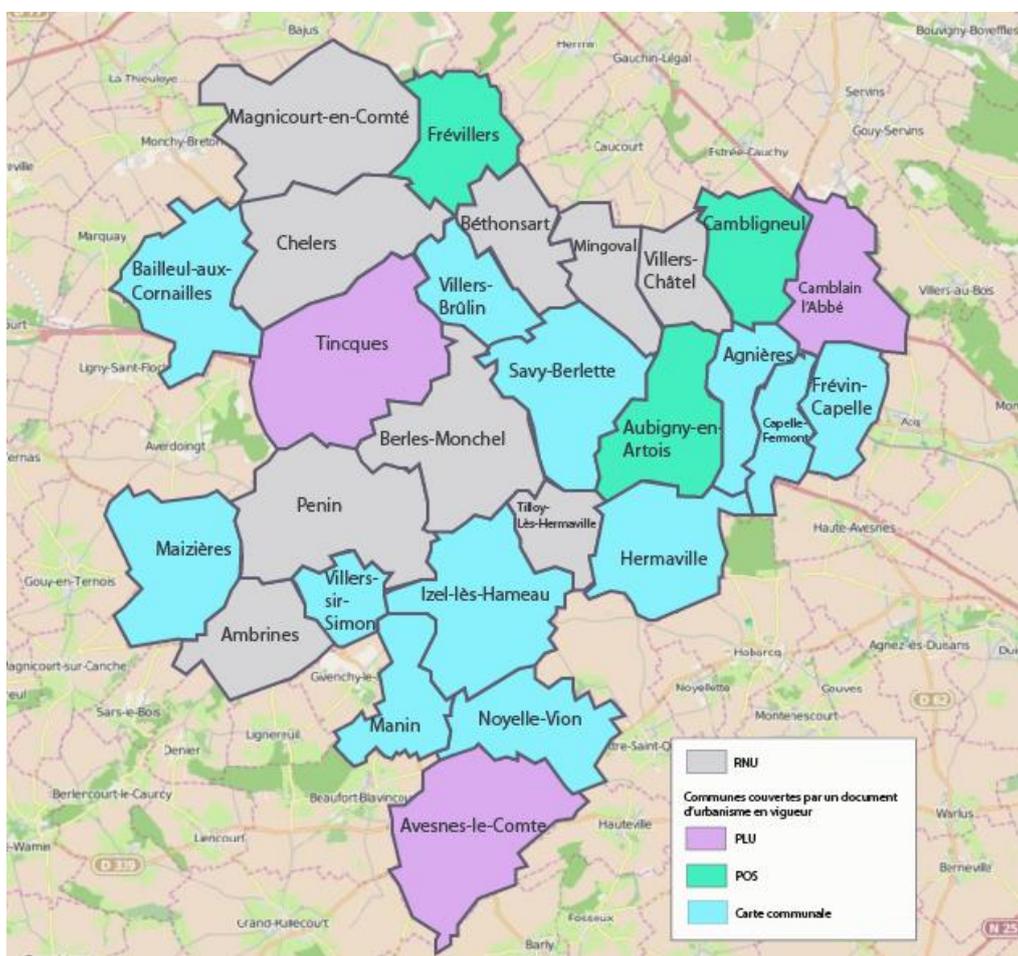


Figure 7. Les documents d'urbanisme en vigueur au 1 janvier 2015 Source : Antea Group





Les communes du territoire du Nord dotées d'un document d'urbanisme		
Commune	Type de document	Année d'approbation (Elaboration ou dernière révision générale).
Agnières	Carte communale	2003
Aubigny-en-Artois	Plan d'occupation des sols - POS	1999
Avesnes-le-Comte	Plan local d'urbanisme- PLU	2003
Bailleul-aux-Cornailles	Carte communale	2011
Camblain l'Abbé	Plan d'occupation des sols - POS	1992
Cambligneul	Plan local d'urbanisme- PLU	2001
Fréwillers	Plan d'occupation des sols - POS	1991
Frévin-Capelle	Carte communale	2003
Hermaville	Carte communale	2003
Izel-lès-Hameau	Carte communale	2003
Maizières	Carte communale	2008
Noyelle-Vion	Carte communale	2005
Savy-Berlette	Carte communale	2004
Tincques	Plan local d'urbanisme- PLU	2003
Villers-Brûlin	Carte communale	2007
Villers-Sir-Simon	Carte communale	2012

Tableau 1. Les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire du Nord Source : Les fiches communales PAC

## 1.2.2 Les documents d'urbanisme supracommunaux

La Communauté de Communes est concernée par les objectifs et orientations de plusieurs documents supra-communaux.

Ainsi, le PLUi, prend en compte notamment les politiques mises en œuvre par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts-de-France, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique-Trame Verte et Bleue du Nord-Pas-de-Calais (SRCE-TVB), le Schéma Régional Climat Air Énergie du Nord-Pas-de-Calais (SRCAE), la Charte du Pays d'Artois....

Il veille à sa compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Artois-Picardie et les SAGE inhérents (Scarpe Amont, Lys et Canche) et le SCoT de la Région d'Arras.

**Les objectifs et orientations de ces documents supra-communaux sont présentés dans les chapitres abordant les thématiques qu'ils touchent.**





### 1.2.3 Synthèse

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>Un positionnement au cœur de la nouvelle grande région Hauts-de-France.</p> <p>Partie d'une des Régions de l'Union Européenne les plus dynamiques (économie, finances) et des plus peuplées (bassin de consommation).</p> <p>Un territoire aux « Portes » de plusieurs bassins de vie et d'emploi.</p> <p>Proximité d'agglomérations reliées aux axes de communication interrégionale et internationale (autoroutes, TGV).</p>	<p>La proximité des pôles urbains voisins et donc une forte mise en concurrence de ses pôles de proximité.</p>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Des stratégies territoriales porteuses d'ambitions (SCOTA, pôle métropolitain).</p> <p>La proximité de projets majeurs, le Canal Saint Nord-Europe et les filières développées autour de ce projet en particulier, le pôle régional d'excellence agroalimentaire.</p>	<p>Une perte de visibilité de ces valeurs identitaires.</p>





## 1.3 Transports, accessibilité et déplacements

### 1.3.1 Un territoire dépendant des infrastructures routières...

Traversée par la RD 939, axe historique de communication entre Arras et le Littoral, le territoire du Nord des Campagnes de l'Artois dispose d'autres axes majeurs que sont la RD341 qui relie à Arras et Bruay-la-Buissière via Cambigneul, la D339 qui dessert Avesnes-le-Comte et le Sud, la D8 qui relie Avesnes et St Pol-sur-Ternoise et les routes départementales D75 et D77 qui traversent le Nord du territoire du Nord au Sud. Ces axes routiers organisent un maillage qui permet d'accéder en une trentaine de minutes en voiture aux villes de Doullens, Arras, St-Pol-sur-Ternoise, Lens, Béthune ou encore Hesdin.

Ce maillage structurant est complété par de nombreuses petites routes départementales qui desservent l'ensemble des villages. Cependant, celles-ci sont souvent étroites et sinueuses ; les trajets sont alors moins sécurisés et confortables entraînant des temps de déplacements allongés. Ces routes ne sont pas aménagées spécifiquement pour des déplacements doux. On note que **les pôles, Aubigny-en-Artois, Tincques et Avesnes-le-Comte sont au carrefour des axes structurants**. A Avesnes-le-Comte convergent par exemple les D8, D75, D339, D68.

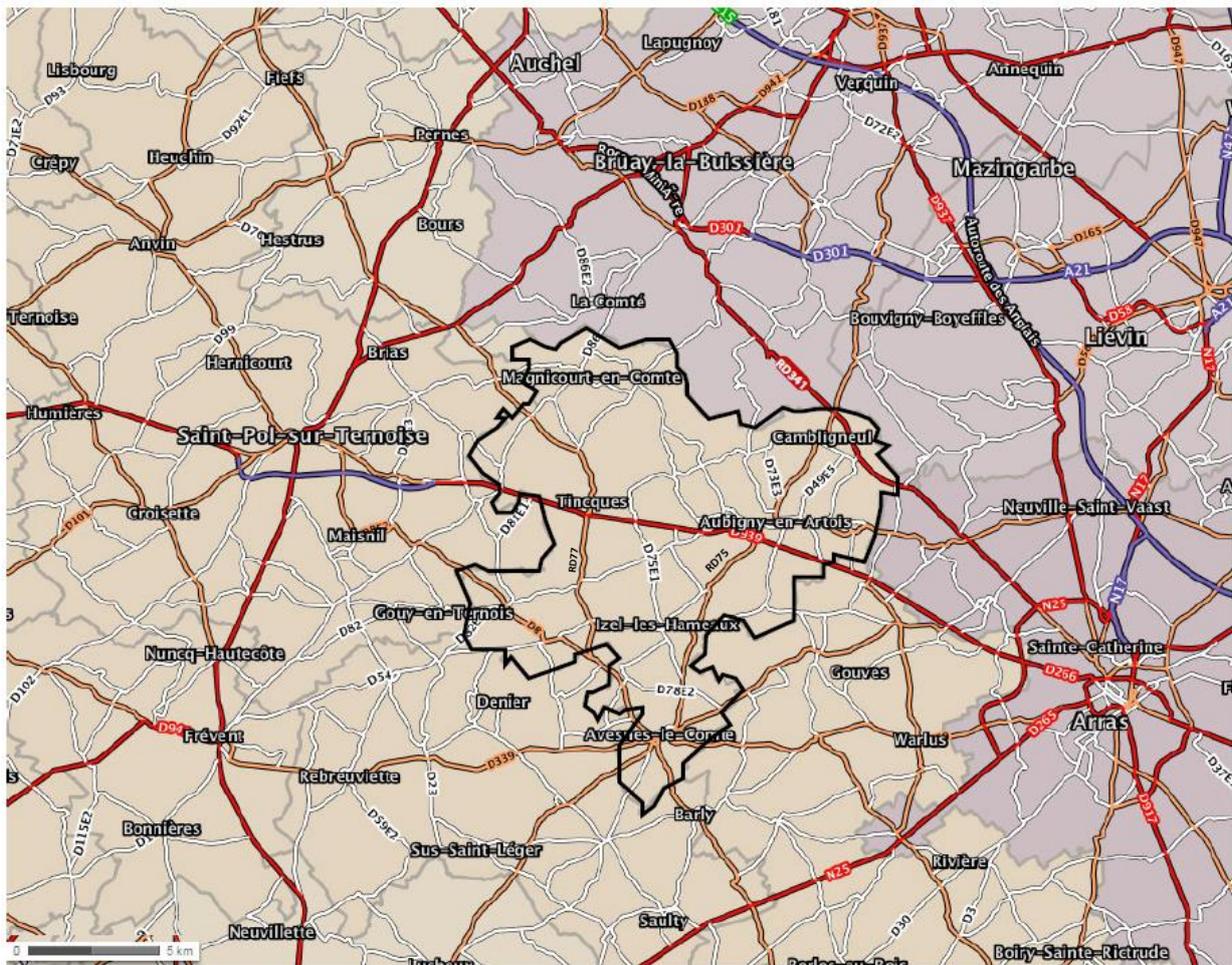


Figure 8. Les principaux axes routiers du Nord du territoire et de sa périphérie (source: Géoportail).





La RD939 est à la fois un axe de desserte local et de transit et supporte un trafic important. En 2009, on l'estimait à plus de 12 000 véhicules / jour dont plus de 11% de poids lourds (PL).<sup>2</sup> Si le volume de véhicules légers (VL) enregistrait une baisse depuis 2004, celui des PL augmentait de manière constante. La baisse du trafic des VL s'expliquerait d'ailleurs par leur report sur des routes secondaires en raison de la gêne accrue liée à la croissance du trafic PL. L'étude d'impact du projet de mise à 2x2 voies de la RD 939 estime le trafic sur cet axe de l'ordre de 15 000 véhicules jours en 2020 et de 17 000 en 2030.

Sur le Nord du territoire, les communes d'Aubigny-en-Artois, Savy-Berlette et Tincques sont particulièrement concernées par la traversée de la RD939. Sur Aubigny-en-Artois, les quartiers résidentiels qui se sont développés au sud de l'axe sont déconnectés du centre-bourg ; l'aménagement du carrefour RD939 / RD75 autour d'un rond-point devrait améliorer les liaisons. Plusieurs entreprises sur Savy-Berlette et Tincques, dont celles sur la ZA ECOPOLIS sont directement positionnées sur la RD939 et bénéficient de l'effet vitrine induit par ce positionnement, ainsi que des retombées économiques liées aux usagers en transit.



**Photo 1. RD939 entre Berles-Monchel et Tincques**

Le projet de mise à 2x2 voies questionne sur les perspectives pour ces sites entrepreneuriales, dans la mesure où ils ne seraient plus sur l'axe principal de transit. Plusieurs scénarios sont à l'étude, avec un scénario privilégié qui crée un nouveau tronçon routier au sud de l'axe actuel.

Un projet de renforcement de la RD 341 est également envisagée au niveau de Camblain-l'Abbé (*source : Porter à Connaissance de l'Etat*).

---

<sup>2</sup> Source : Résumé non technique de l'Etude d'impact sur la déviation de la RD939 - Extrait de l'avis de l'autorité environnementale sur projet de mise à 2X2 voies.



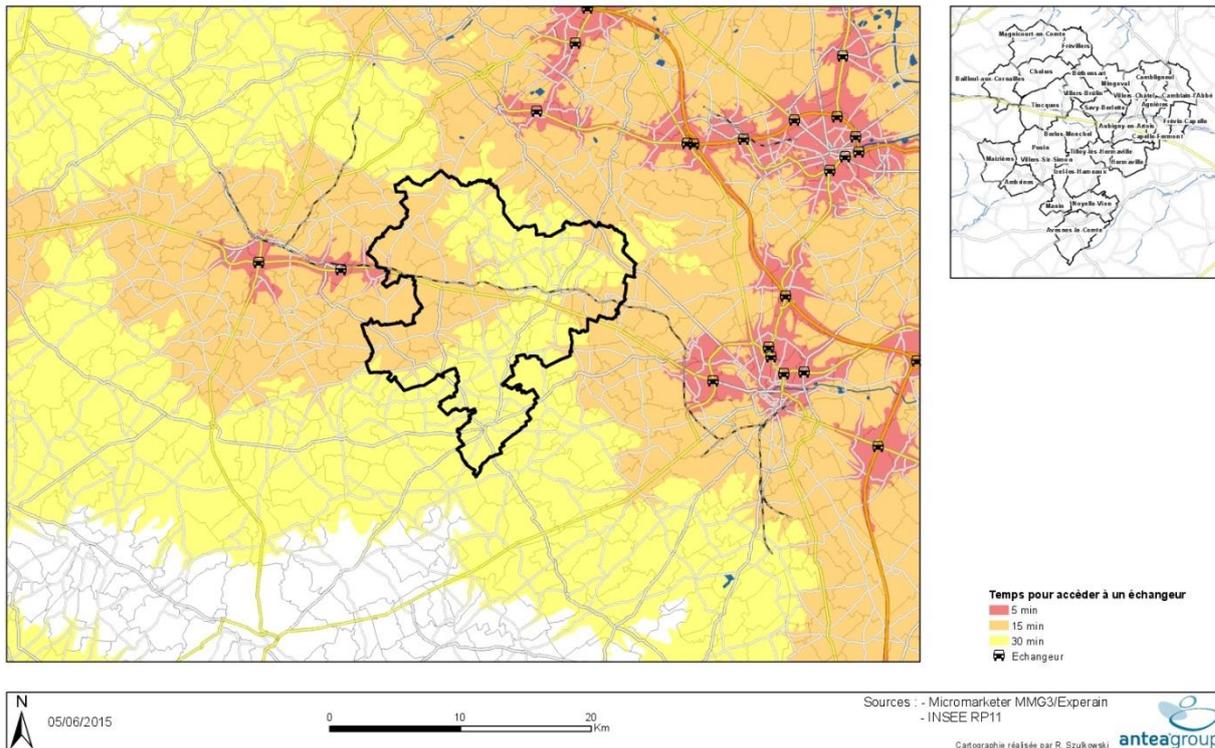


Figure 9. Isochronie sur l'accessibilité à un échangeur routier (Source : Antea Group)

La fluidité du trafic sur les routes départementales structurantes est un enjeu important, d'autant que l'accessibilité aux axes autoroutiers est plutôt moyenne. Aucun des axes autoroutiers n'est accessible depuis le territoire. Pour les communes, les mieux positionnées, aux extrémités Est ou Ouest, l'échangeur autoroutier le plus proche est à minimum 15 minutes. Pour les autres, il faut compter 30 minutes.

### 1.3.2 ... La voiture étant le principal mode de déplacement

Comme le montre le tableau ci-contre la majorité des actifs ayant un emploi utilisent une voiture, fourgonnette, un camion pour les déplacements professionnels que ce soit les actifs résidents dans le Secteur Nord ou les actifs entrants et sortants du territoire.

Migrations domicile-travail en 2013 (fdmobpro) : mode de transport des actifs en %					
	1 : Pas de transport	2 : Marche à pied	3 : Deux roues	4 : Voiture, camion, fourgonnette	5 : Transports en commun
<b>01 : Résidents</b>	18.4%	11.7%	3.4%	65.2%	1.2%
<b>02 : Entrants</b>	0.2%	1.8%	1.3%	95.5%	1.3%
<b>03 : Sortants</b>	0.1%	0.5%	1.3%	94.2%	3.9%

Tableau 2. Mode de déplacement lors des migrations domicile-travail en 2013 (Source : INSEE Antea Group)





Les migrations pendulaires des actifs entrant ou sortant du Nord des Campagnes de l'Artois pèsent lourdement dans ces déplacements, puisqu'elles représentent plus de 95% des déplacements en voiture. Toutefois, au sein même du PLUi du Nord, les déplacements professionnels en voiture sont aussi très majoritaires (65%).

L'offre en transport en commun (train, ou bus) explique que seul 3.9% des sortants utilisent les transports en commun et environ 1% pour les résidents ou les entrants.

### 1.3.3 Les transports collectifs : des potentiels à développer

La ligne ferroviaire reliant Boulogne à Arras traverse le territoire du Secteur Nord avec quatre haltes à Tincques, Savy-Berlette, Aubigny-en-Artois et Frévin-Capelle (Cf. carte ci-dessous).



Figure 10. Réseau ferroviaire TER Nord-Pas-de-Calais (Source: TER SNCF.com)

Cette ligne permet de rejoindre en moins de 30 minutes les gares de Saint-Pol-sur-Ternoise et d'Arras, « nœud ferroviaire » majeur permettant d'accéder aux trains reliant les grandes agglomérations régionales et les capitales européennes.

Une dizaine de trains dessert régulièrement du lundi au vendredi entre 05h et 19h, les gares de Savy-Berlette et Aubigny-en-Artois et explique le nombre plus élevé de montées et descentes en gare d'Aubigny-en-Artois.

Gares	Montées	Descentes	Total
Frévin-Capelle	9	12	22
Aubigny-en-Artois	112	118	231
Savy-Berlette	Nr	Nr	Nr
Tincques	41	49	90

Tableau 3. Nombre de montées et de descentes sur une semaine (du lundi au vendredi)

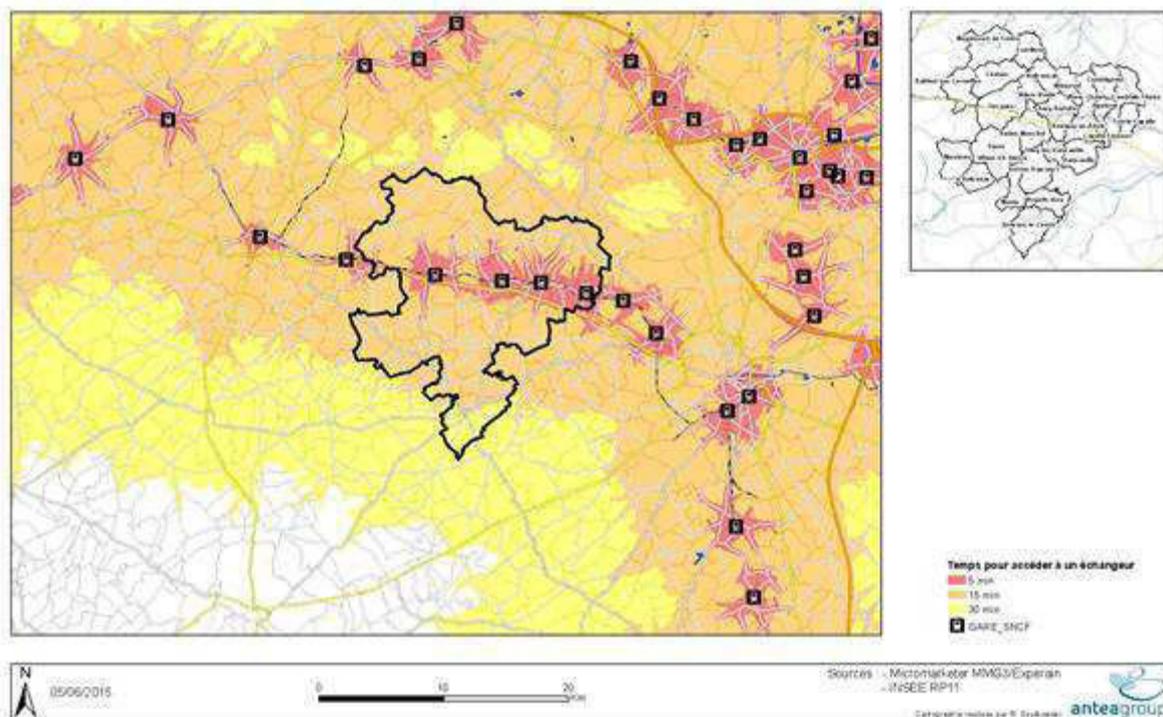
Source : Opendata.nordpasdecals.fr





**En revanche, les horaires et les fréquences sur Tincques et Frévin-Capelle ne semblent pas en adéquation avec les attentes des usagers en particulier les actifs.**

Ainsi, si dès aujourd'hui, le train peut donc être concurrentiel de la voiture pour se rendre à Arras lorsqu'on réside à proximité des gares d'Aubigny-en-Artois ou de Savy-Berlette, un renforcement de l'offre sur Tincques est souhaitable en lien avec le dynamisme du pôle économique qui s'y développe, mais aussi dans un souci d'équilibre sur le territoire. En effet, la carte en page suivante montre, qu'**exception faite de l'extrême sud du territoire, toutes les communes du PLUi du Nord des Campagnes de l'Artois sont à moins de 15 minutes d'une gare.**



**Figure 11. Isochronie sur l'accessibilité d'une gare SNCF (Source : Antea Group)**

**Promouvoir ce mode de déplacement est clairement une volonté locale.** Les quatre gares ont été rénovées : accessibilité aux quais pour les personnes à mobilité réduite, parking vélos sécurisé, arrêt de bus et mobilier urbain neuf... Toutefois, toutes les gares ne disposent pas d'un véritable parking permettant de promouvoir l'intermodalité. C'est le cas à Savy-Berlette et Frévin-Capelle où le stationnement se fait sur la rue.

A noter enfin que la SNCF Réseau a engagé, le 9 août 2021, **la modernisation de la ligne St-Pol <>Arras** avec le concours financier de la Région Hauts-de-France et de l'État. Durant les travaux, la circulation des trains commerciaux est suspendue. Afin d'assurer la continuité du service, la région Hauts-de-France a mis en place des cars de substitution qui desservent les mêmes gares que le TER. Ce chantier d'ampleur a pour objectif la reprise des circulations ferroviaires sur cette ligne à l'issue des travaux, fin août 2022.





Photo 2. Gare d'Aubigny-en-Artois



Accessibilité facilitée, mobilier urbain récent et borne Pass Pass

Au-delà des services de transport scolaire, **le territoire bénéficie du réseau de transport départemental interurbain par autocars appelé « Oscar<sup>3</sup> ».**



**2 lignes régulières, ouverte à tous, desservent le territoire :**

- **La ligne 401 Auxi/Frévent/Avesnes-le-Comte/Arras** qui dessert les communes d'Avesnes-le-Comte, Noyelle-Vion, Manin, Ambrines, Hermaville, Villers-sir-Simon et Izel-lès-Hameau. En période scolaire, en semaine (hors mercredi), la ligne compte un aller vers Arras le matin pour les communes de Manin, Ambrines, Villers-sir-Simon et Noyelle-Vion, 2 pour les communes d'Izel-lès-Hameau et Hermaville et jusqu'à 4 à Avesnes-le-Comte. Au retour d'Arras vers Auxi-le-Château, on dénombre 4 passages à Noyelle-Vion, Izel-lès-Hameau, Hermaville 2 passages à Manin, 1 à Avesnes-le-Comte, Ambrines et Villers-sir-Simon.
- **La ligne 418 Bruay-la-Buissière/Arras** qui dessert les communes de Mingoal, Villers-Châtel, Cambigneul et Camblain-l'Abbé. En période scolaire, en semaine, la ligne compte 1 passage dans la matinée en direction d'Arras et 1 aux alentours de 13h pour les communes de Mingoal, Villers-Châtel. Dans le sens Arras vers Bruay-la-Buissière, ces communes sont également concernées par deux passages vers 13H et en soirée. Sur les communes de Cambigneul et Camblain-l'Abbé, on dénombre 6 dessertes entre 6h et 14H en direction d'Arras et 5 dessertes en direction de Bruay-la-Buissière entre 14h et 19h.

Toutefois, il apparaît peu utilisé malgré un prix attractif (1€ le trajet et gratuité pour les moins de 18 ans). Plusieurs raisons semblent l'expliquer : des fréquences faibles, des horaires inadaptés et une information complexe à trouver (pas de plan du réseau, logo peu visible), des circuits qui ne desservent directement pas les gares. Pourtant, ce réseau bénéficie d'un véritable atout de par son interopérabilité billettique via la carte Pass qui permet une intermodalité avec le TER et l'ensemble du réseau régional.

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, avant nommé Colvert



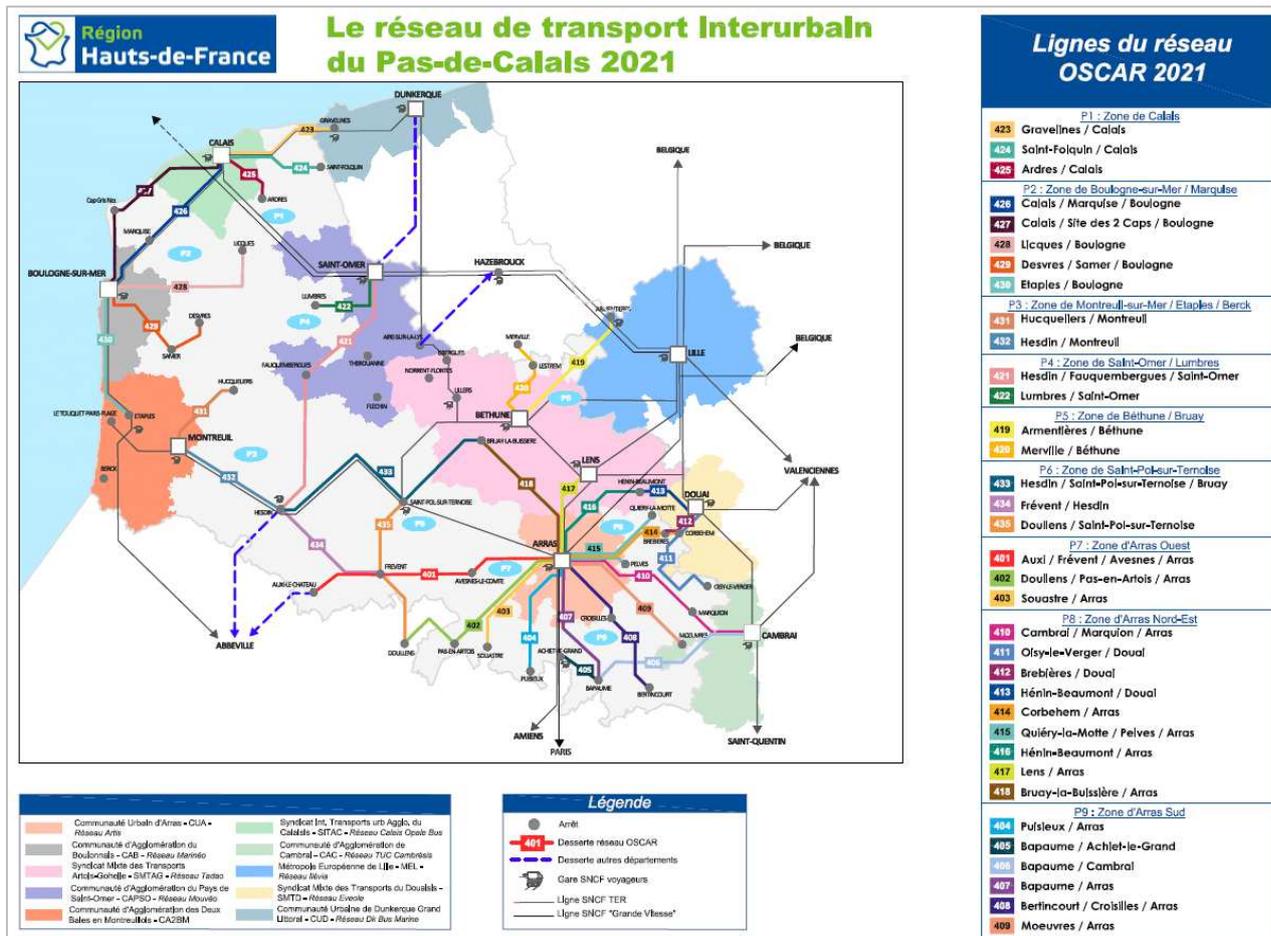


Figure 12. Plan du réseau de transport interurbain simplifié du Pas-de-Calais 2021, source : <https://transports.hautsdefrance.fr/autocar/pas-de-calais>

### 1.3.4 Des initiatives en faveur des transports alternatifs et du covoiturage

Le territoire du Nord accueille des circuits de randonnées, circuits cyclo touristiques et la véloroute n° 362 « Au fil de l'eau » qui passe par la commune d'Avesnes-le-Comte (cf. chapitre tourisme). Les gares accueillent également des stationnements vélos, ils sont mêmes abrités sur les gares d'Aubigny-en-Artois, Savy-Berlette et Tincques. Si la pratique du vélo reste aujourd'hui mineure dans les déplacements quotidiens, l'installation de ces espaces rend possible le développement de la multi modalité : vélo/train.

Les liaisons entre les communes sont cependant difficiles dans certains cas en raison des axes principaux directs (D939 et D339) fréquentés par de nombreux poids lourds et voitures et qui sont très dangereux pour les cyclistes.

Parmi les orientations stratégiques du schéma directeur départemental de la mobilité réalisé par le Département, à l'horizon 2020, figurent :

- l'ambition de faciliter le recours aux modes doux pour les déplacements quotidiens et les loisirs notamment en « accompagnant la mise en place d'un réseau cyclables jalonné et sécurisé convergent vers les collèges et gares du département ».



- la volonté d'assurer la promotion de nouveaux services de mobilité en milieu rural avec le développement du transport à la demande et le développement du covoiturage en encourageant son usage par l'amélioration de la signalétique et l'aménagement des aires de stationnement.



Photo 3. Abris vélos sécurisés à la gare de Savy-Berlette (à gauche) et de Tincques (à droite)

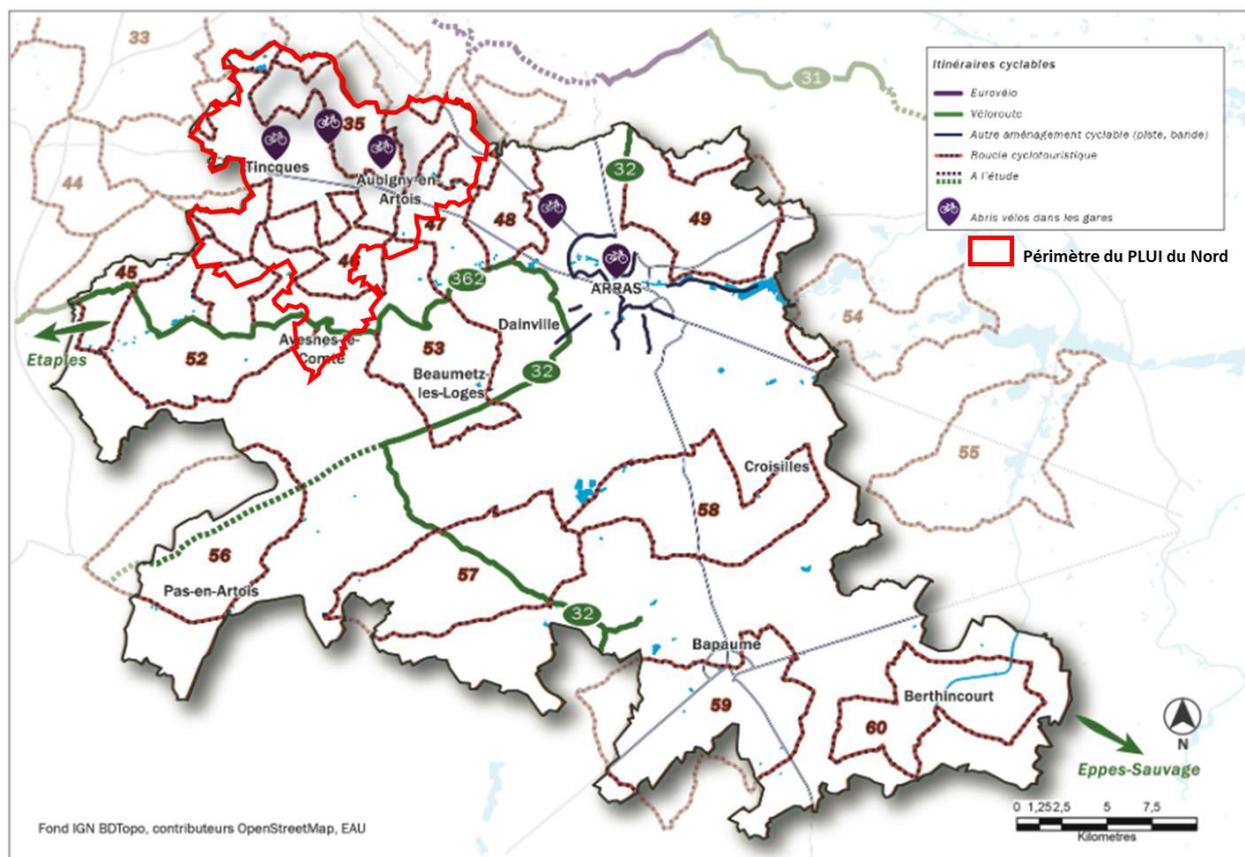


Figure 13. Le réseau de mobilité douce du SCOT de l'Arrageois, source : Rapport de présentation du SCOT

Enfin, précisons qu'il existe deux aires de covoiturage sur le territoire :

- L'aire de covoiturage d'Aubigny-en-Artois (19 places)
- L'aire de covoiturage d'Avesnes-le-Comte (13 places)

Le schéma interdépartemental de covoiturage pour les Départements du Nord et du Pas-de-Calais validé en Juin 2015 identifie et préconise un autre site d'implantation pertinent de places dédiées au covoiturage sur le territoire du secteur Nord, au niveau de la RD77 sur la commune de Tincques.





---

### 1.3.5 L'inventaire des aires de stationnements dans les communes

Conformément à l'article L. 123-1-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation « établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos, des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités ».

Cet inventaire a été réalisé lors des entretiens menés dans chaque commune lors des travaux préparatoires à l'établissement du diagnostic.

L'inventaire ne concerne pas les places disponibles sur l'emprise des voies, ni les emprises publiques (telle la place du village) qui peuvent être utilisées pour le stationnement, mais dont cet usage n'est pas la vocation exclusive (ex. la place accueille le marché).

Ont été recensés **les espaces aménagés en parcs/aires de stationnement qui sont accessibles 24h/24h, ayant une capacité minimale de 10 places.**

Le tableau en page suivante présente les résultats de la collecte de données.

Aucune de ces aires n'est équipée par des bornes électriques pour ravitailler les voitures électriques. Dans la très grande majorité des communes, le stationnement ne pose pas de difficultés majeures en dehors des heures de forte affluence comme la sortie des classes. La plupart des résidents ont leur place de stationnement sur leur parcelle.

Aubigny-en-Artois est l'une des rares exceptions. La commune notamment dans le centre du bourg rencontre d'importantes difficultés en particulier aux heures d'ouverture des commerces et services. Elles ont conduit la commune à réaliser une étude dont les conclusions préconisent certains travaux pour améliorer la situation ainsi qu'un volet de communication auprès de commerçants afin de les inciter à ne pas stationner à proximité des commerces.

La mutualisation n'apparaît pas comme un enjeu, dans la mesure où les difficultés qui se concentrent sur quelques secteurs résultent de la satisfaction de besoins qui interviennent dans le même créneau horaire.





Commune	Existants	Nombre de places	Projets	Nombre de places
Agnières				
Ambrines	Salle des Fêtes	40		
Aubigny-en-Artois	Réparti dans la commune	400		
Avesnes-le-Comte	Réparti dans la commune	190		
Bailleul-aux-Cornailles	Aucun			
Berles-Monchel	Mairie/Ecole	10		
Béthonsart	Aucun			
Cambligneul			Parking public à L'église	nr
Camblain-l'Abbé	Cimetière	15		
	Salle des Fêtes	30		
Capelle-Fermont	Mairie	10	Projet	30
Chelers	Salle des Fêtes	20		
Fréwillers	Aucun			
Frévin-Capelle	Ecole/Salle des Fêtes	15		
		10	Eglise	10
Hermaville	Salle des Fêtes	80		
	Terrain de Foot	10		
	Eglise	10		
Izel-lès-Hameau	Eglise	10		
Magnicourt-en-Comte	Aucun			
Maizières	Salle des Fêtes	50		
Manin	Aucun			
Mingoval	Aucun			
Noyelle-Vion	Maire & Salle d'activités	10		
Penin	Mairie/Eglise/Café	30		
Savy-Berlette	Salle des fêtes			
	Restaurant Chambord	20		
	rue Solette	20		
Tilloy-lès-Hermaville	Aucun			
	ESSO/ Brasserie LEGRIS	60		
Tincques	Siège L'ATRÉBATIE/Crèche	40		
Villers-Brûlin	Mairie	40		
Villers-Châtel	Aucun			
Villers-Sir-Simon	Aucun			

Tableau 5. Inventaire du stationnement





### 1.3.6 Synthèse et perspectives

Atouts	Faiblesses
<p>Un territoire bien desservi par des routes départementales structurantes : RD939, 339, 75, 77 qui permettent de le relier aux bassins de vie et d'emplois et un réseau secondaire qui maille le territoire finement.</p> <p>Une ligne ferroviaire et 4 gares voyageurs accessibles par quasi toutes les communes en 15 minutes de voiture. Des gares avec équipements favorisant les déplacements multimodaux.</p> <p>Une desserte par les transports collectifs OSCAR avec 2 lignes régulières, ouverte à tous, qui desservent les communes d'Avesnes-le-Comte, Noyelle-Vion, Manin, Ambrines, Hermaville, Villers-sir-Simon Mingoval, Villers-Châtel, Cambigneul et Camblain-l'Abbé.</p> <p>Des nuisances sonores liées aux infrastructures relativement faibles.</p> <p>Pas de problème de stationnement sauf dans les centres des bourgs notamment Aubigny-en-Artois.</p>	<p>Eloignement des autoroutes.</p> <p>Le trafic croissant et en particulier des poids lourds sur la RD939, l'axe principal du territoire et le report de celui des VL sur le réseau secondaire.</p> <p>Un réseau secondaire formé de routes étroites et sinueuses, peu confortables et sûres.</p> <p>Toutes les gares n'ont pas d'aire de stationnement voiture valorisant le covoiturage avec intermodalité voiture-train.</p> <p>Le transport en commun insuffisant au regard des besoins des usagers (horaires, temps de trajet, fréquence...).</p> <p>Des modes doux peu développés.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Le doublement de la RD939 (renforcement de l'accessibilité) et les gares à conforter comme de véritables pôles intermodaux incluant des parkings relais</p> <p>L'adhésion au SCOTA et au pôle métropolitain permettant un renforcement d'une politique de transport en commun et de la coordination train-Bus.</p> <p>S'appuyer sur le tourisme et le développement durable des espaces urbains pour développer les modes doux existants.</p>	<p>Déviation de la RD939.</p> <p>Une perte en attractivité résidentielle liée à l'insuffisance des modes de transports alternatifs à la voiture.</p>





## 1.4 Population

### 1.4.1 Répartition de la population

Le territoire du Nord des Campagnes de l'Artois comptait au 1<sup>er</sup> Janvier 2013, **12 666 habitants** et **4 883 ménages**. La distribution spatiale du peuplement est marquée par :

- L'influence d'Arras avec des densités de population plus fortes sur les communes périurbaines à l'Est ;
- La présence de la RD939 et de la voie ferrée, le long desquelles les densités de population sont plus importantes. Cette tendance vaut d'ailleurs à l'échelle du Pays comme l'illustre la carte ci-dessous, les pôles urbains se positionnent au carrefour ou le long des axes de communication majeurs. Avesnes-le-Comte se situe sur la liaison Arras –Doullens, au croisement de plusieurs routes départementales ;
- L'influence du Bassin minier (zone de peuplement principale régionale) à l'extrême nord du territoire du PLUi du Nord avec des communes comme Magnicourt-en-Comte plus densément peuplée située en limite de la couronne périurbaine de Béthune.

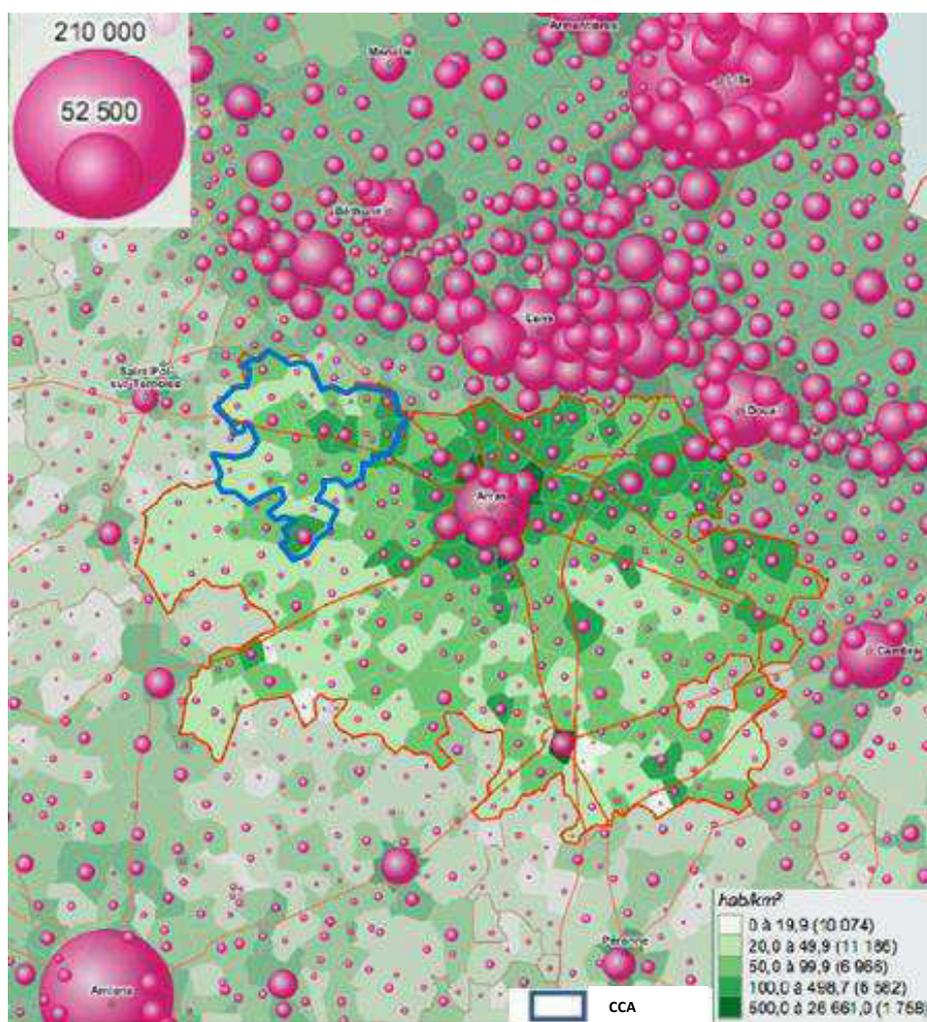


Figure 14. Le peuplement dans le Pays d'Artois et son environnement régional en 2010, source : Analyse du fonctionnement global du Pays d'Artois





Au sein du PLUi du Nord, la population est concentrée :

- sur le bourg d'Avesnes-le-Comte, qui est la seule commune à accueillir presque 2 000 habitants (1 998 en 2013) ce qui représente 15.8% de la population ;
- sur 3 communes traversées par la RD 939 : Aubigny-en-Artois (1 399 habitants, soit 11% de la population du Secteur Nord), Savy-Berlette (949 habitants soit 7,5%) et Tincques (859 habitants soit 6,8%).

**Un peu plus de 40% de la population se concentre sur ces 4 communes.**

Ensuite, 4 autres communes du territoire comptent plus de 500 habitants :

- Hermaville et Camblain-l'Abbé tournées vers la conurbation d'Arras,
- Izel-les Hameau, située à mi-chemin d'Aubigny-en-Artois et Avesnes-le-Comte,
- Magnicourt-en-Comte à l'extrême nord du territoire, en direction de Bruay-la Buisnière.

**Près de 20% de la population vivent sur ces 4 communes.**

**Les 19 autres communes rurales regroupent un peu moins de 40% de la population restante.**

Commune		Population en 2013	Part population du Secteur Nord en 2013
62012	Agnières	249	2.0%
62027	Ambrines	254	2.0%
62045	Aubigny-en-Artois	1 399	11.0%
62063	Avesnes-le-Comte	1 998	15.8%
62070	Bailleul-aux-Cornailles	274	2.2%
62113	Berles-Monchel	494	3.9%
62118	Béthonsart	156	1.2%
62198	Cambligneul	331	2.6%
62199	Camblain-l'Abbé	632	5.0%
62211	Capelle-Fermont	202	1.6%
62221	Chelers	273	2.2%
62362	Fréwillers	251	2.0%
62363	Frévin-Capelle	370	2.9%
62438	Hermaville	533	4.2%
62477	Izel-lès-Hameau	698	5.5%
62536	Magnicourt-en-Comte	619	4.9%
62542	Maizières	176	1.4%
62544	Manin	196	1.5%
62574	Mingoval	229	1.8%
62630	Noyelle-Vion	276	2.2%
62651	Penin	462	3.6%
62785	Savy-Berlette	949	7.5%
62816	Tilloy-lès-Hermaville	226	1.8%
62820	Tincques	859	6.8%
62856	Villers-Brûlin	298	2.4%
62857	Villers-Châtel	140	1.1%
62860	Villers-Sir-Simon	122	1.0%
<b>Total</b>		<b>12 666</b>	<b>100.0%</b>

Tableau 6. Répartition de la population par commune (Source : INSEE)





### 1.4.2 Le ralentissement progressif d'une croissance démographique soutenue ces dernières années

Le territoire connaît une croissance démographique conséquente depuis plusieurs années avec néanmoins un ralentissement de la dynamique sur la période 2008-2013.

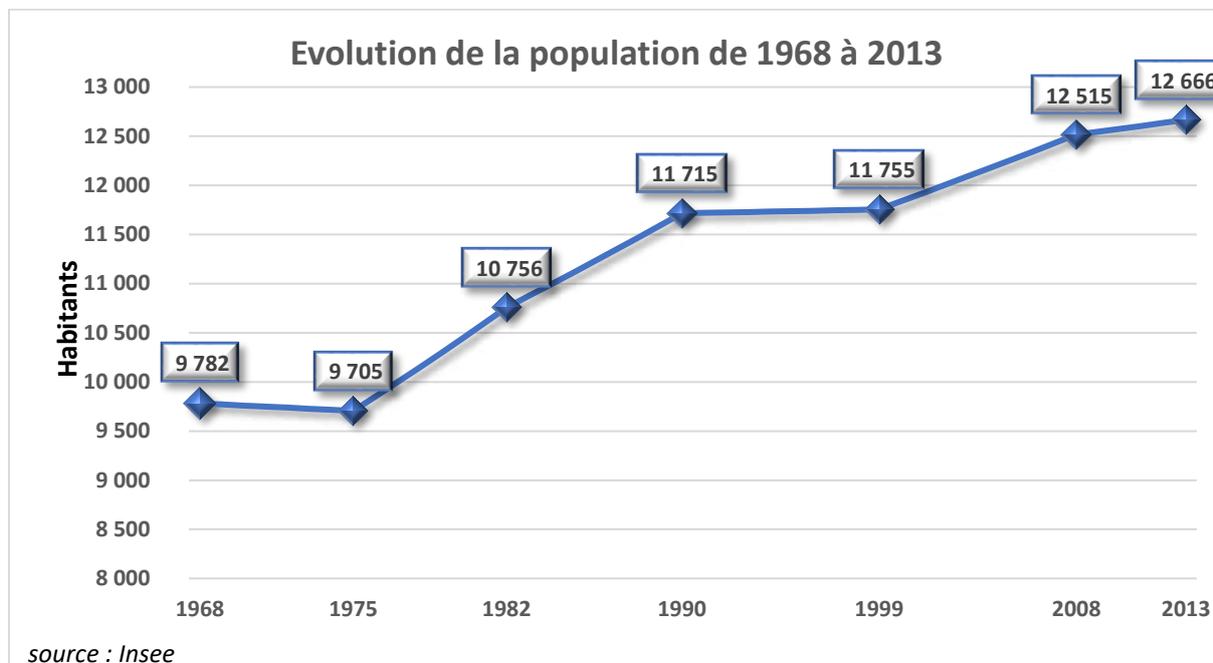


Figure 15. Evolution de la population entre 1968 et 2013

Ces évolutions suivent les dynamiques spatiales observées à l'échelle du Pays d'Artois :

Entre 1968 et 1975, le desserrement progressif d'Arras, est tourné vers ses communes limitrophes et le Nord. Le Nord des Campagnes de l'Artois perd de la population.

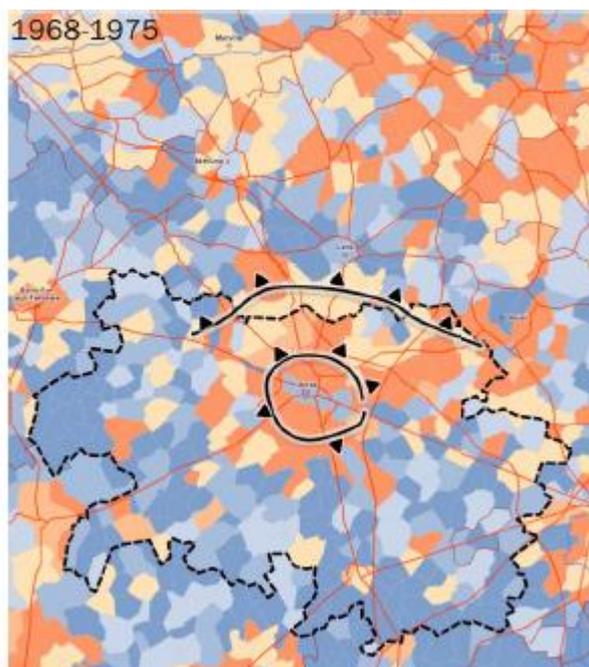


Figure 16. Carte issue de l'Analyse du fonctionnement global du Pays d'Artois





Entre les années 1975 – 1990, le desserrement d'Arras se fait plus prégnant, le territoire du Nord voit sa population augmenter rapidement, le cœur de l'agglomération, perd continuellement de la population sur la même période.

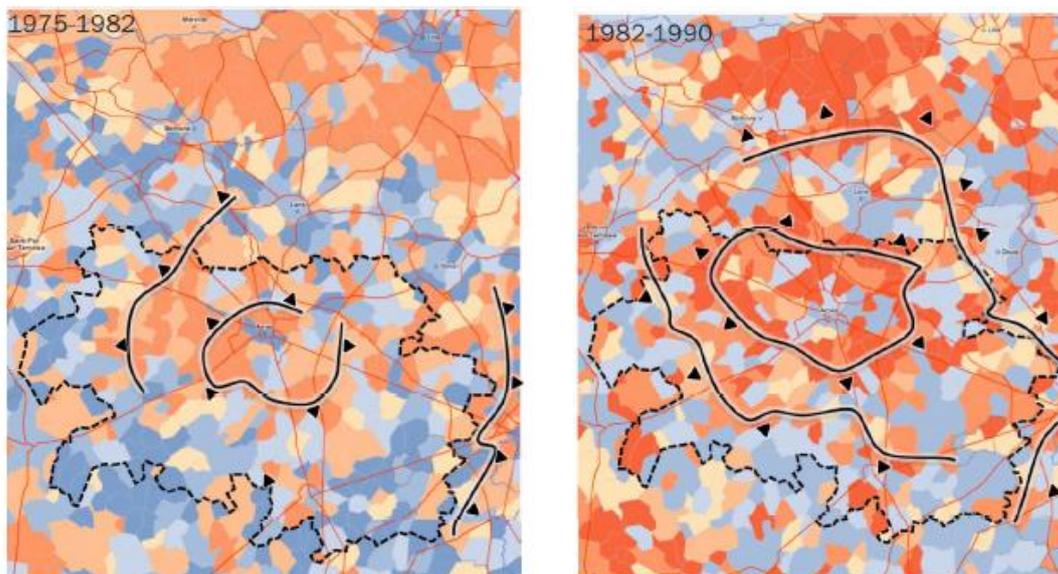


Figure 17. Carte issues de l'Analyse du fonctionnement global du Pays d'Artois

Entre 1990-1999, l'essor des territoires ruraux (ex- CC des 2 Sources, du Sud Artois et de la CC Osartis Marquion) se fait, le long des axes majeurs de communication que sont la D917, la D939 et la D930. La population connaît une période de stabilisation.

Entre 1999 et 2010, le desserrement s'étend au nord, au sud-est et à l'ouest. Le territoire du Nord enregistre de nouveaux une croissance démographique conséquente. **Entre 1999 et 2013, elle compte + 911 habitants.** En effet, l'arrivée de populations venant du Bassin Minier et d'Arras a inséré le territoire dans un mouvement périurbain dirigé vers le centre et le sud de la région. Par nécessité économique ou aspiration individuelle, l'habitant périurbain quitte les pôles d'emplois concentrés comme Arras à la recherche d'une qualité de vie compatible avec la vie de famille, un prix du foncier attractif et s'installe dans des territoires ruraux.

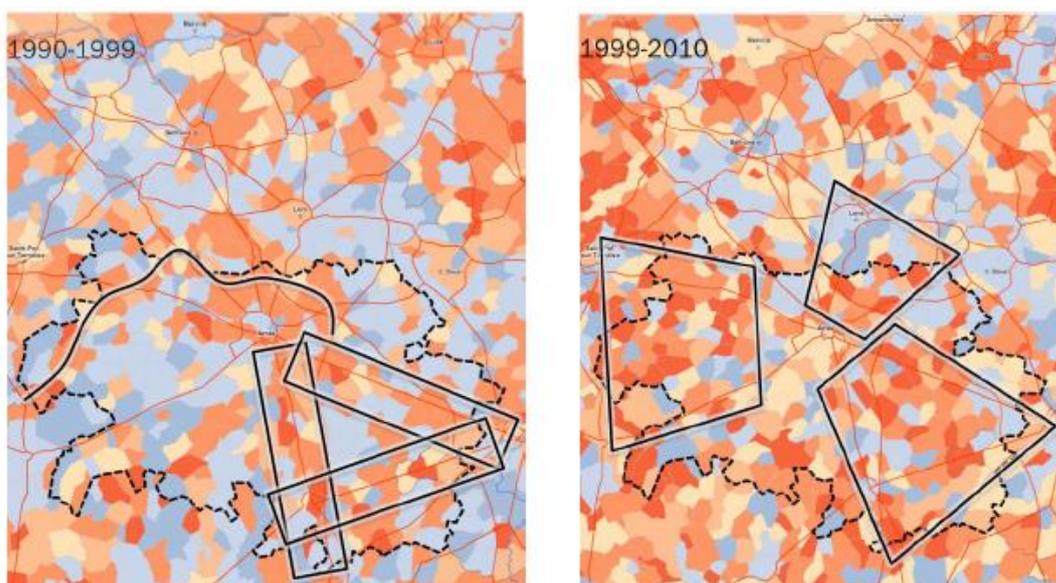


Figure 18. Carte issues de l'Analyse du fonctionnement global du Pays d'Artois





Néanmoins, sur 2008-2013, la croissance connaît un ralentissement. D'une variation annuelle moyenne de 0,7% entre 1999 et 2008, cette variation est passée à 0,2% sur la période 2008-2013.

Les dynamiques sont contrastées au sein du Nord des Campagnes de l'Artois :

Entre 1999 et 2007, les polarités observent un certain dynamisme démographique à l'exception d'Aubigny-en-Artois qui perd de la population au profit de ces communes limitrophes : Savy-Berlette, Hermaville mais aussi Agnières, Capelle-Fermont et Tilloy-lès-Hermaville. Si Avesnes-le-Comte enregistre un gain de population positif, en valeur relative la dynamique reste moindre. Les communes situées sur la frange ouest du territoire gagnent en population.

Entre 2008 et 2013, Aubigny-en-Artois stabilise sa population tandis que seules les communes limitrophes de Mingoal, Villers-Châtel et Agnières augmentent leur population. Quelques communes du sud montrent également un certain dynamisme démographique (Ambrines, Noyelle-Vion, Penin). En revanche, les pôles d'Avesnes-le-Comte et Tincques perdent de la population. L'arrière-pays en frange nord-ouest connaît un léger recul voire une stabilisation.

**La population en 2013 et son évolution en % entre 2008 et 2013**

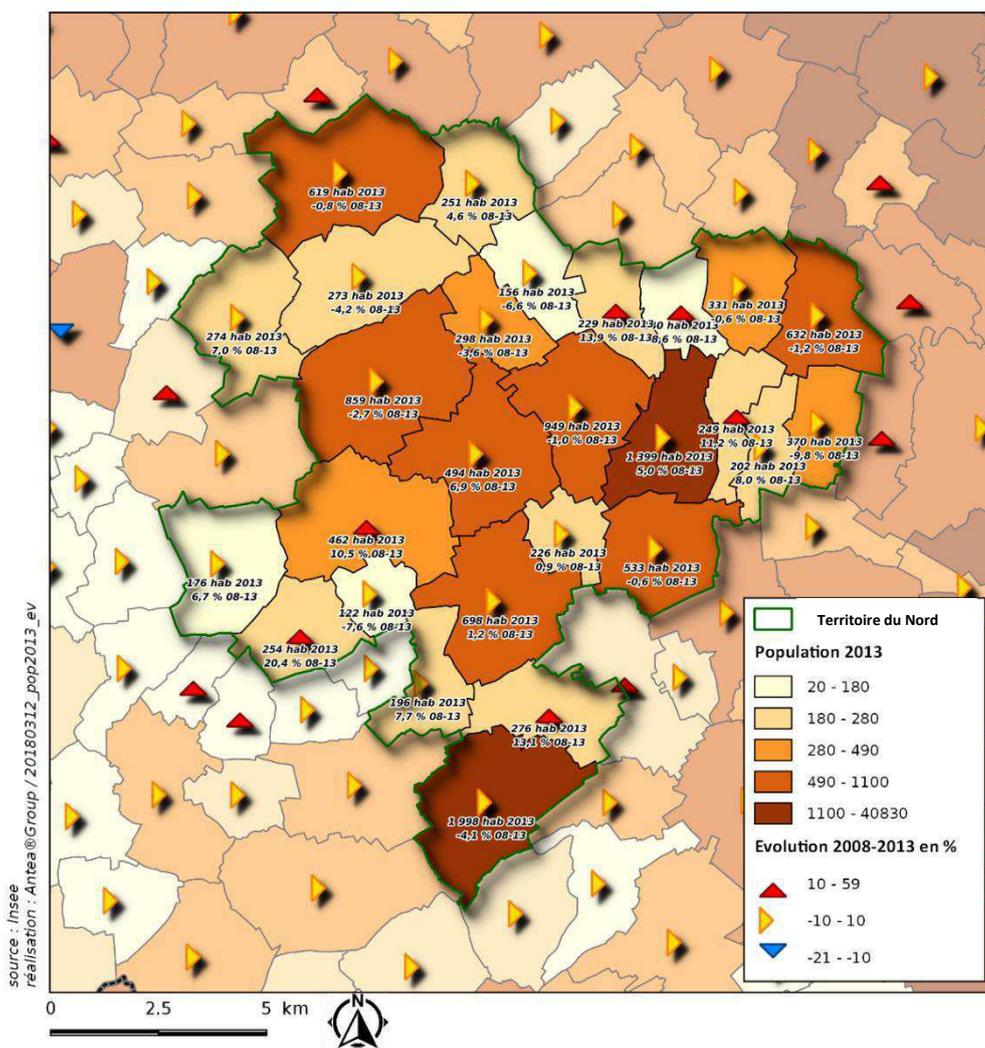


Figure 19. Population en 2012 et évolution entre 2007 et 2012





Commune	1999	2008	2013		Evolution annuelle 1999-2008		Evolution annuelle 2008-2013	
	Nombre		% territoire	Nombre	%	Nombre	%	
Agnières	150	224	249	2.0%	+8	+4.6%	+5	+2.1%
Ambrines	169	211	254	2.0%	+5	+2.5%	+9	+3.8%
Aubigny-en-Artois	1360	1332	1399	11.0%	-3	-0.2%	+13	+1.0%
Avesnes-le-Comte	1983	2083	1998	15.8%	+11	+0.5%	-17	-0.8%
Bailleul-aux-Cornailles	232	256	274	2.2%	+3	+1.1%	+4	+1.4%
Berles-Monchel	440	462	494	3.9%	+2	+0.5%	+6	+1.3%
Béthonsart	131	167	156	1.2%	+4	+2.7%	-2	-1.4%
Cambligneul	323	333	331	2.6%	+1	+0.3%	-0	-0.1%
Camblain-l'Abbé	653	640	632	5.0%	-1	-0.2%	-2	-0.3%
Capelle-Fermont	127	187	202	1.6%	+7	+4.4%	+3	+1.6%
Chelers	258	285	273	2.2%	+3	+1.1%	-2	-0.9%
Fréwillers	253	240	251	2.0%	-1	-0.6%	+2	+0.9%
Frévin-Capelle	434	410	370	2.9%	-3	-0.6%	-8	-2.0%
Hermaville	455	536	533	4.2%	+9	+1.8%	-1	-0.1%
Izel-lès-Hameau	668	690	698	5.5%	+2	+0.4%	+2	+0.2%
Magnicourt-en-Comte	553	624	619	4.9%	+8	+1.4%	-1	-0.2%
Maizières	177	165	176	1.4%	-1	-0.8%	+2	+1.3%
Manin	178	182	196	1.5%	+0	+0.2%	+3	+1.5%
Mingoval	208	201	229	1.8%	-1	-0.4%	+6	+2.6%
Noyelle-Vion	260	244	276	2.2%	-2	-0.7%	+6	+2.5%
Penin	356	418	462	3.6%	+7	+1.8%	+9	+2.0%
Savy-Berlette	854	959	949	7.5%	+12	+1.3%	-2	-0.2%
Tilloy-lès-Hermaville	178	224	226	1.8%	+5	+2.6%	+0	+0.2%
Tincques	811	883	859	6.8%	+8	+0.9%	-5	-0.5%
Villers-Brûlin	300	309	298	2.4%	+1	+0.3%	-2	-0.7%
Villers-Châtel	123	118	140	1.1%	-1	-0.5%	+4	+3.5%
Villers-Sir-Simon	121	132	122	1.0%	+1	+1.0%	-2	-1.6%
<b>Total</b>	<b>11755</b>	<b>12515</b>	<b>12666</b>	<b>100.0%</b>	<b>+84</b>	<b>+0.7%</b>	<b>+30</b>	<b>+0.2%</b>

Tableau 7. La population et son évolution par commune entre 1999 et 2013 (Source INSEE)





### 1.4.3 Un ralentissement lié à un solde migratoire négatif et une baisse du solde naturel

Sur la période 2008-2013, la variation annuelle de la population diminue passant de +0,7% entre 1999-2008 à + 0,2% entre 2008-2013. Cette situation est liée à un solde migratoire négatif et un solde naturel beaucoup moins important que sur la période précédente. Le Nord compte donc plus de départs d'habitants que d'arrivées, signe d'une perte d'attractivité du territoire. Entre 1999-2008, ce solde était pourtant positif. Le territoire du Nord devient ainsi autant touché par la fuite des populations que le Département du Pas-de-Calais.

Territoire	1999-2008			2008-2013		
	Variation annuelle de la population en %	Solde naturel pour 1 000 hab.	Solde migratoire pour 1 000 hab.	Variation annuelle de la population en %	Solde naturel pour 1 000 hab.	Solde migratoire pour 1 000 hab.
Secteur Nord	+0.7%	+ 41	+ 23	+0.2%	+ 27	- 15
CC des Campagnes de l'Artois	+0.5%	+ 31	+ 18	+0.4%	+ 21	+ 1
Pays d'Artois	+0.4%	+ 34	+ 2	+0.3%	+ 19	- 5
Pas-de-Calais	+0.1%	+ 35	- 23	+0.1%	+ 19	- 15

Tableau 8. Variation annuelle de la population (Source INSEE, Antea Group)

Le prix du foncier, moins cher au sud du Pays, est un facteur qui peut expliquer ces tendances.

Au sud-ouest de la ville centre d'Arras, secteur où le solde migratoire est particulièrement important (cf. carte ci-avant), les prix sont également moindres comparé à la ville centre ou d'autres secteurs de la première couronne périurbaine tout en proposant une accessibilité facilitée aux aménités urbaines du centre-ville.

A l'inverse, la dynamique de la construction semble avoir une moindre influence : l'intensité de construction de logements est en effet équivalente voire plus forte sur le territoire d'étude que sur le sud du Pays.

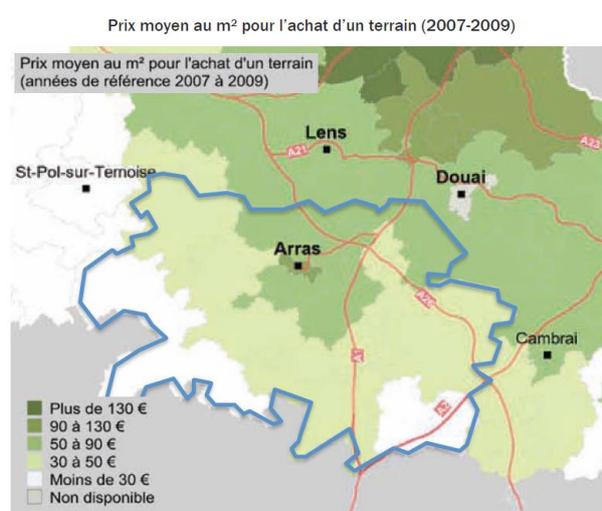


Figure 20. Prix moyen au m<sup>2</sup> achat terrain

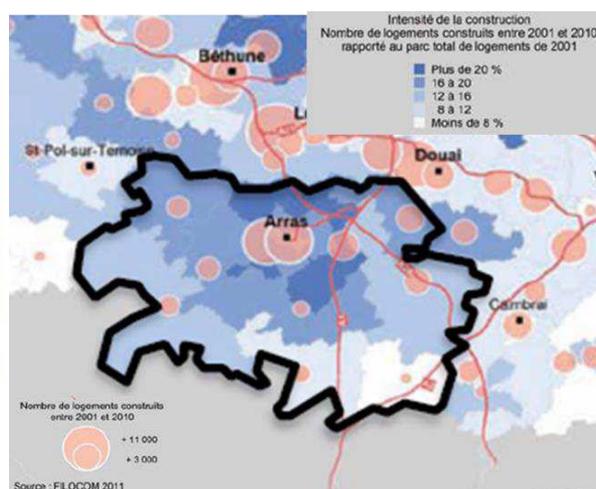
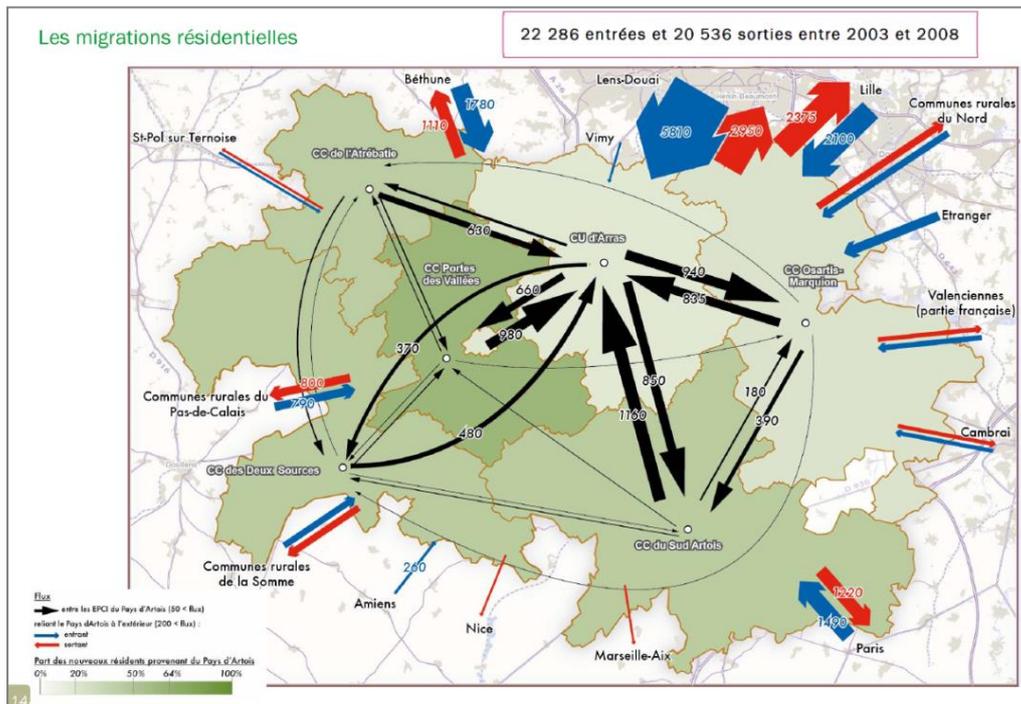


Figure 21. Intensité de la construction





Les migrations résidentielles à l'échelle du Pays d'Artois montrent que des habitants quittent le territoire d'étude vers le sud du Pays ou la CU d'Arras, des tendances qui sont liées au prix du foncier et de l'immobilier dans un contexte de baisse des prix sur la CU d'Arras selon un notaire local. En effet, de nombreux programmes neufs se sont réalisés ces dernières années entraînant en même temps une baisse des prix de l'immobilier dans l'ancien. Ainsi, les ménages qui sont nombreux à travailler sur Arras font le choix de vivre à proximité de la ville centre afin de limiter leurs déplacements.



**Figure 22. Les migrations résidentielles, analyse du fonctionnement global du Pays d'Artois.**

Au sein du territoire d'étude, entre 2008 et 2013, les communes qui ont vu leur population progresser sont celles qui présentent à la fois un solde migratoire et un solde naturel positifs. Elles combinent donc croissance naturelle et arrivée de nouveaux habitants. Selon les chiffres de l'INSEE sur cette période, seules Manin, Hermaville et Izellès-Hameau, ont une croissance démographique exclusivement portée par un solde naturel positif. Les communes dont la population a diminué entre 2007 et 2012, présentent quant à elles un solde naturel positif qui n'arrive pas à compenser le départ d'habitants.

Considérant les communes qui connaissent une progression de leur population, deux secteurs aux dynamiques contrastées se distinguent :

- Au nord-est, Aubigny-en-Artois a un solde naturel négatif tandis que ses communes limitrophes présentent un solde naturel faible ou positif dont Tilloy-les-Hermaville avec un solde naturel très positif. Sur ces communes, le solde migratoire est positif sur Aubigny-en-Artois et Villers-Châtel mais négatif sur les autres communes limitrophes. La croissance est donc soutenue par l'arrivée de nouveaux habitants sur Aubigny-en-Artois et par les naissances sur les autres communes.
- Au centre-sud-ouest du territoire en dessous de la RD939 les communes se distinguent par un solde naturel positif mais un solde migratoire négatif hormis pour Maizières. La croissance est soutenue par la croissance naturelle de la population.





**Solde migratoire 2008-2013 pour 1 000 habitants**

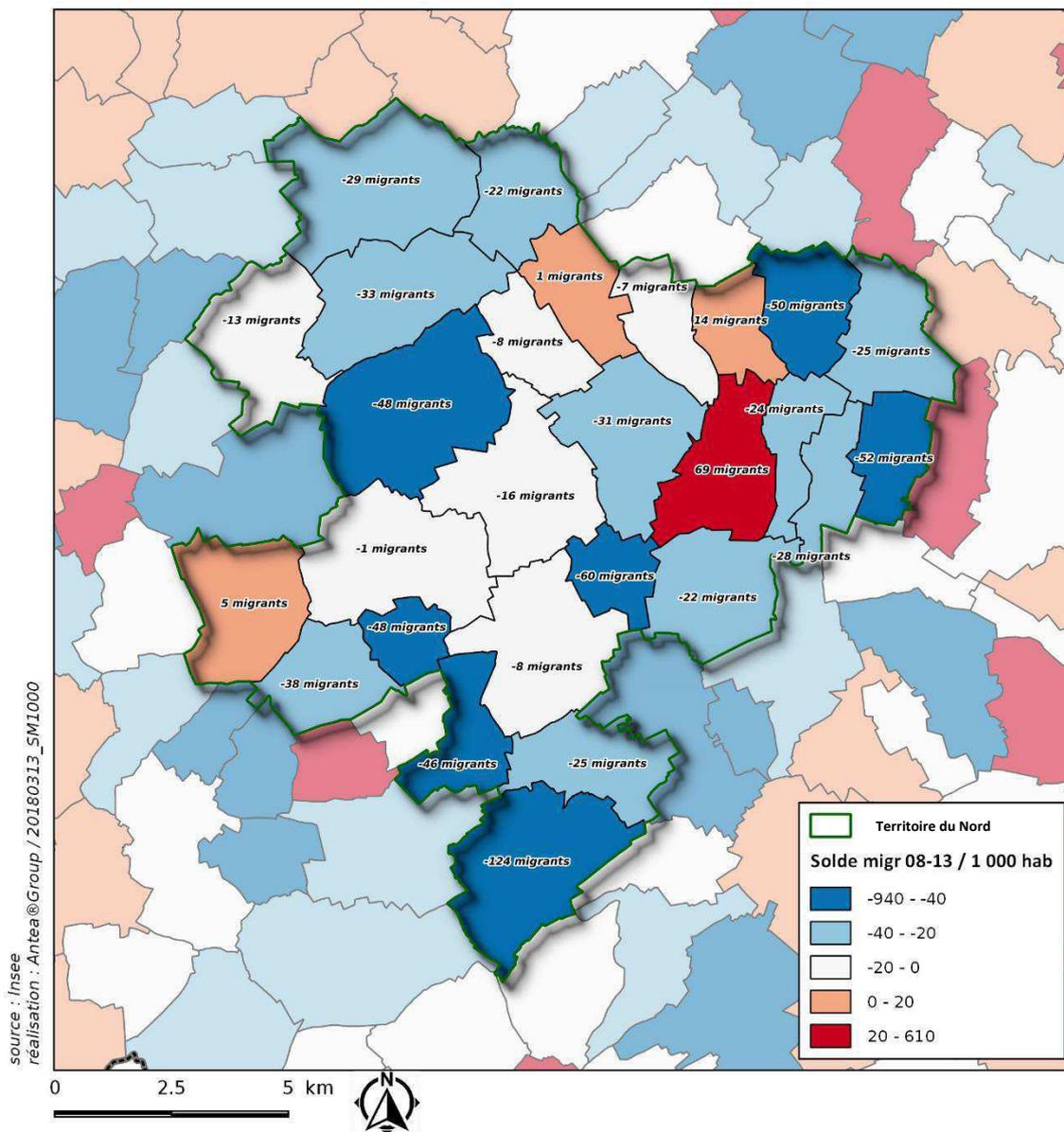


Figure 23. Solde migratoire 2008-2013 pour 1000 habitants (Source : INSEE, Antea Group)





### Solde naturel 2008-2013 pour 1 000 habitants

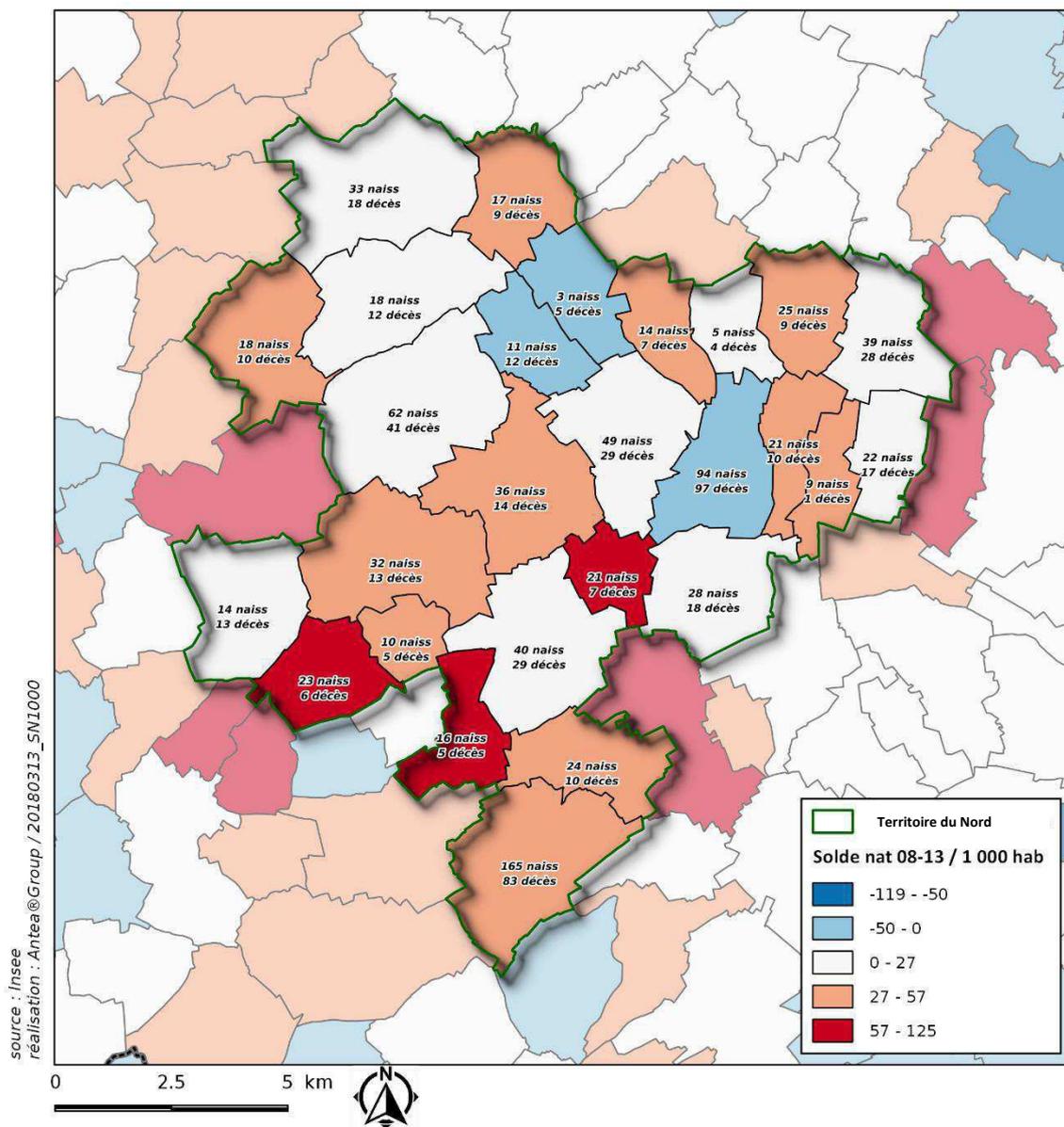


Figure 24. Soldes migratoire (en haut) et naturel (en bas) par commune entre 2008-2013 pour 1 000 habitants (Source : INSEE, Antea Group)





### 1.4.4 Un territoire relativement jeune qui connaît un vieillissement progressif de sa population

La population du territoire d'étude est plutôt jeune, la proportion de 0-14 ans et de 30-44 ans y est plus importante que sur le Département du Pas-de-Calais, le Pays d'Artois ou encore les Campagnes de l'Artois, signe que le territoire accueille des familles.

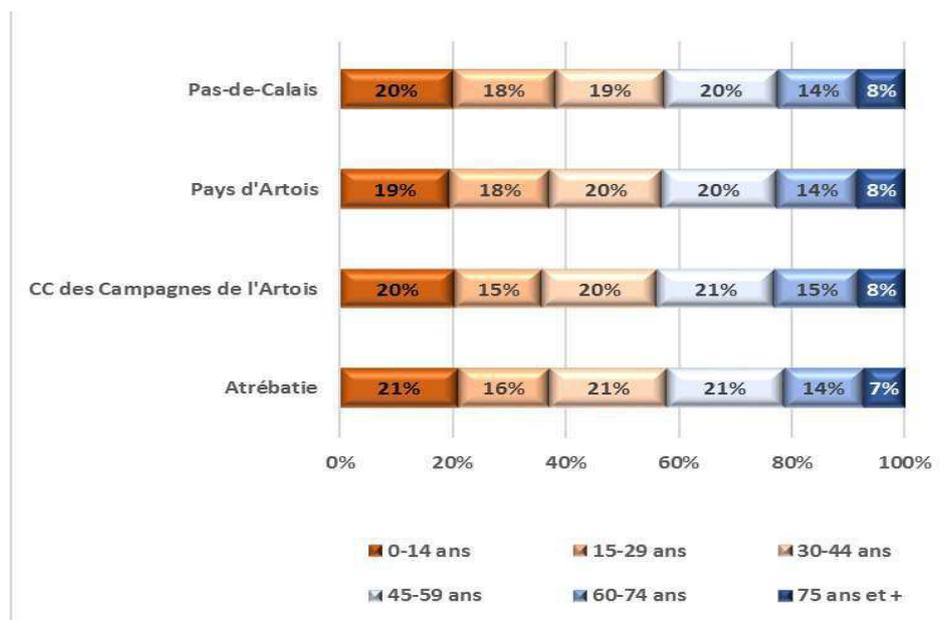


Figure 25. Répartition par tranche d'âge en 2013 (Source: INSEE, Antea Group)

Les 60 ans et + sont proportionnellement moins présents. Comme l'illustre la carte ci-dessous, l'indice de jeunesse (qui correspond au nombre de jeunes de 0 à 19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus) est élevé sur l'ensemble des communes à l'exception d'Aubigny-en-Artois.

La part des 15-29 ans est néanmoins plus faible que sur les territoires de comparaison hormis les Campagnes de l'Artois.





### Indice de Jeunesse en 2013

part des moins de 20 ans sur les 65 ans et +

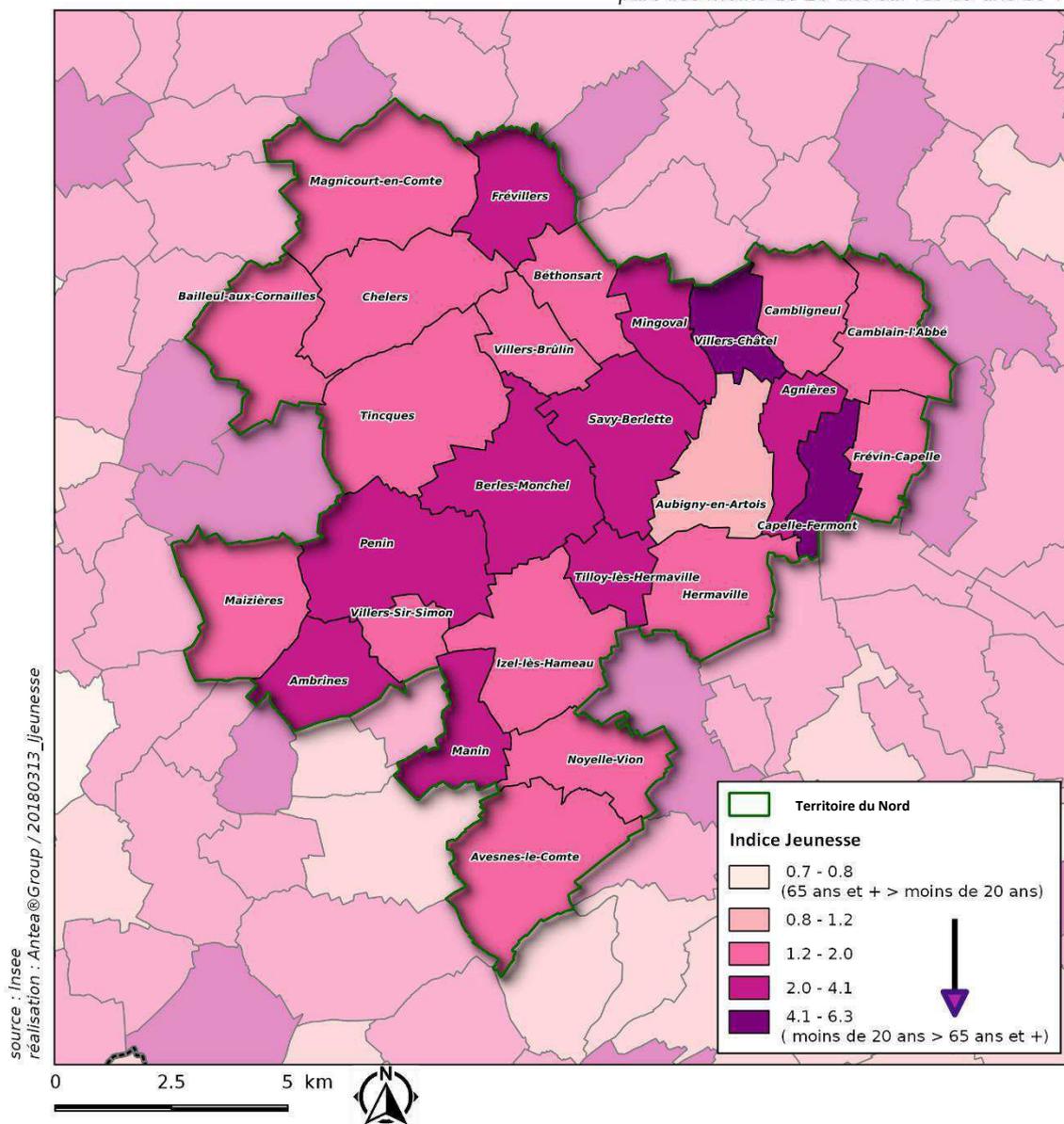


Figure 26. Indice de jeunesse, part des moins de 20 ans sur part des 65 ans et plus (Source : INSEE, Antea Group)

L'analyse de l'évolution de la population par tranches d'âge sur la période 2008 et 2013 souligne néanmoins un **vieillessement progressif de la population** avec une forte augmentation des 60-74 ans (+32,35%). A l'inverse, les autres tranches d'âges voient leur part et leur nombre de personnes diminuer à l'exception des 0-14 ans. **La baisse des 15-29 ans est particulièrement marquée** -10,51% entre 2008 et 2013 contre -6.62% pour le Pays, -5.85% pour le Département et -5.11% pour les Campagnes de l'Artois. Cette baisse traduit le départ des jeunes adultes qui entrent dans la vie active.



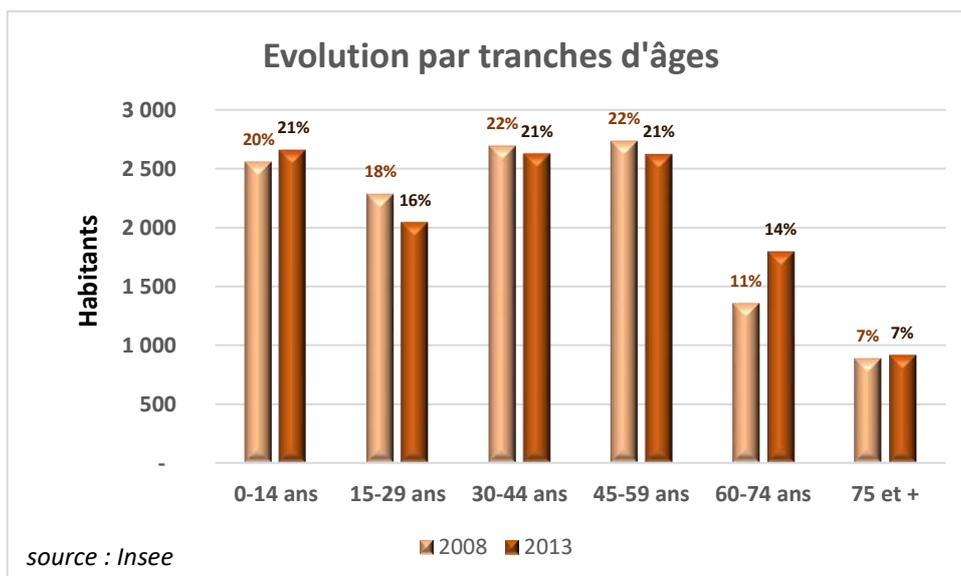


Figure 27. Evolution par tranches d'âges

		0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 et +	
Secteur Nord	Population	2008	2 558	2 285	2 694	2 735	1 356	887
		2013	2 657	2 045	2 629	2 623	1 795	918
	Evolution 08-13	Nbre	100	- 240	- 66	-112	439	31
		%	+3.89%	-10.51%	-2.44%	-4.11%	+32.35%	+3.48%
CC des Campagnes de l'Artois	Evolution 08-13	%	+3.27%	-5.11%	-2.63%	-2.21%	+23.98%	+5.49%
Pays d'Artois		%	+3.40%	-6.62%	-2.31%	-3.08%	+20.14%	+8.99%
Pas-de-Calais		%	+0.51%	-5.85%	-3.00%	-2.06%	+15.89%	+6.13%

Tableau 9. Evolution de la répartition par tranches d'âges entre 2008 et 2013 (Source: INSEE RP principal)

Le constat d'un vieillissement progressif de la population pose la question des besoins de ces populations : logements adaptés, cadre de vie, accès aux équipements, commerces et services... Les 60 ans et plus sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à Aubigny-Artois et ses communes limitrophes mais aussi sur Avesnes-le-Comte démontrant le souhait des seniors de se rapprocher ou de rester sur des communes pôles disposant de commerces et services.

L'autre question est celle des conditions permettant de garder des jeunes sur le territoire afin d'atténuer les effets du vieillissement et du ralentissement démographique : logements adaptés, cadre de vie, accessibilité...





### 1.4.5 Un profil socio-économique de la population en mutation

#### A) Des catégories socio-professionnelles (CSP) qui se rapprochent des tendances nationales

Le territoire connaît une hausse du nombre et de la part de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professions intermédiaires. **Le territoire s'inscrit ainsi dans une dynamique de rapprochement de la structure nationale avec une diminution de la spécialisation ouvrière et une croissance des cadres et des professions intermédiaires.**

**Les artisans commerçants, chefs d'entreprises, sont peu représentés** avec une part équivalente au département et plus faible que le Pays d'Artois et les Campagnes de l'Artois. **Les retraités sont de plus en plus nombreux, une tendance qui rejoint celle du vieillissement de la population. Toutefois, cette part reste plus faible que celle des territoires de comparaison.**

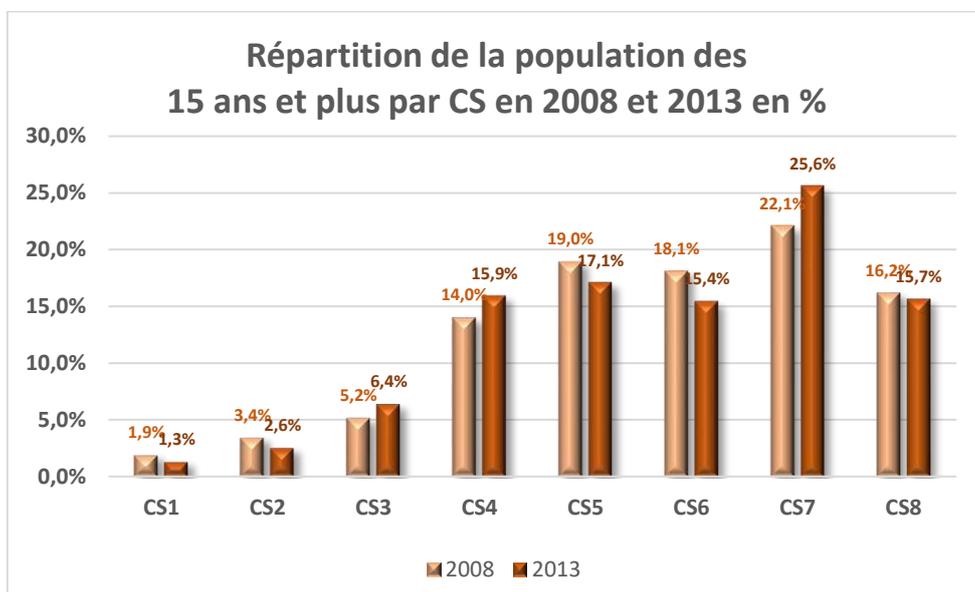


Figure 28. Répartition de la population des 15 ans et plus par catégories socio-professionnelles (Source : INSEE, Antea Group)

Source : Insee RP complémentaire		Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. Intel., sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres
Population 15 ans et +	2008	193	350	528	1 425	1 924	1 840	2 244	1 646
	2013	131	253	633	1 571	1 687	1 524	2 523	1 545
Evolution 2008-2013	Nombre	- 62	- 97	+ 105	+ 146	- 237	- 317	+ 279	- 101
	%	-31.9%	- 27.8%	+19.9%	+10.3%	-12.3%	-17.2%	+12.5%	-6.2%

Tableau 10. Répartition de la population des 15 ans et plus par CS entre 2008 et 2013 (Source : INSEE, Antea Group)





*Source : Insee RP complémentaire*

	Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres
<b>Secteur Nord</b>	1.3%	2.6%	6.4%	15.9%	17.1%	15.4%	25.6%	15.7%
<b>CC des Campagnes de l'Artois</b>	1.8%	3.4%	6.1%	14.4%	16.4%	15.9%	27.6%	14.3%
<b>Pays d'Artois</b>	0.8%	2.9%	7.0%	15.0%	16.9%	14.6%	26.3%	16.5%
<b>Pas-de-Calais</b>	0.6%	2.6%	4.6%	12.4%	17.1%	16.4%	26.1%	20.1%

**Tableau 11. Répartition de la population des 15 ans et plus par CS en 2013**

**Le nombre d'exploitants agricoles diminue** (-62 entre 2008 et 2013) même s'ils restent proportionnellement plus nombreux que sur les territoires de comparaison comme le Pays d'Artois ou le Département : 1,5% contre 1,4%.

Considérant l'évolution des catégories socio-professionnelles sur le territoire, **la situation financière des ménages est meilleure que sur le Pays ou le département** avec une médiane du revenu disponible plus importante pour un pourcentage de foyers fiscaux imposables quasiment équivalent. La médiane du revenu et le pourcentage de foyers fiscaux imposables restent néanmoins en deçà des moyennes enregistrées en France métropolitaine et de celles des Campagnes de l'Artois.

**Le revenu disponible par unité de consommation (UC)** est le revenu retenu par l'INSEE dans ses études récentes, il s'agit d'un revenu disponible. Il comprend les revenus d'activité (salaires et revenus des indépendants), les pensions, les allocations chômage, les minima sociaux, les allocations familiales, les revenus du patrimoine, desquels on retire les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et impôt foncier) ainsi que les pensions alimentaires versées à des personnes hors du ménage.

	Nombre de foyers fiscaux	Part des foyers fiscaux imposés	Revenu fiscal de référence moyen
<b>PLUi du Nord</b>	6 560	40.0%	26 061 €
<b>CC des Campagnes de l'Artois</b>	17 360	39.9%	26 693 €
<b>Pays d'Artois</b>	114 701	41.5%	25 254 €
<b>Pas-de-Calais</b>	803 330	33.8%	21 541 €

**Tableau 12. Impôts sur le revenu 206 (revenus de 2015) (Source : IRCOM revenus 2015)**





## B) Une population de mieux en mieux formée

Le niveau de formation est proche de celui du Pays d'Artois et meilleur que sur le département, avec davantage de diplômés de niveau supérieur et moins de personnes sans diplôme.

L'évolution constatée entre 2008 et 2013 montre que le niveau de formation de la population est de plus en plus élevé rattrapant le retard vis à vis des tendances nationales. Le territoire d'étude se distingue notamment par la proportion de non diplômés, plus basse que celle des territoires de comparaison.

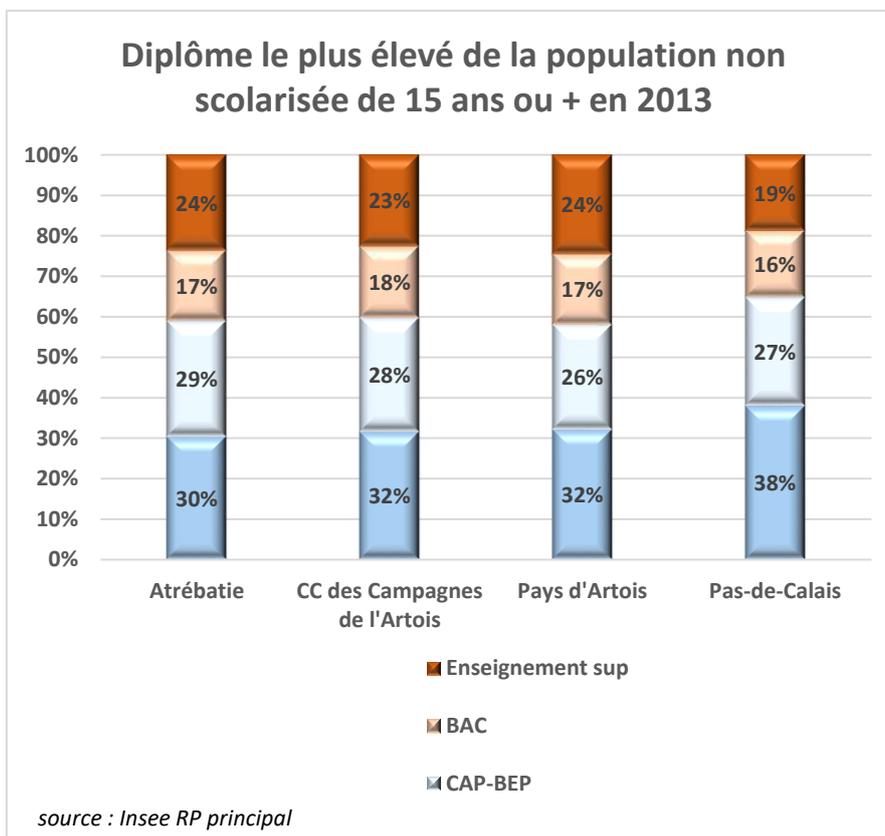


Figure 29. Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ou plus en 2013 (Source : INSEE)



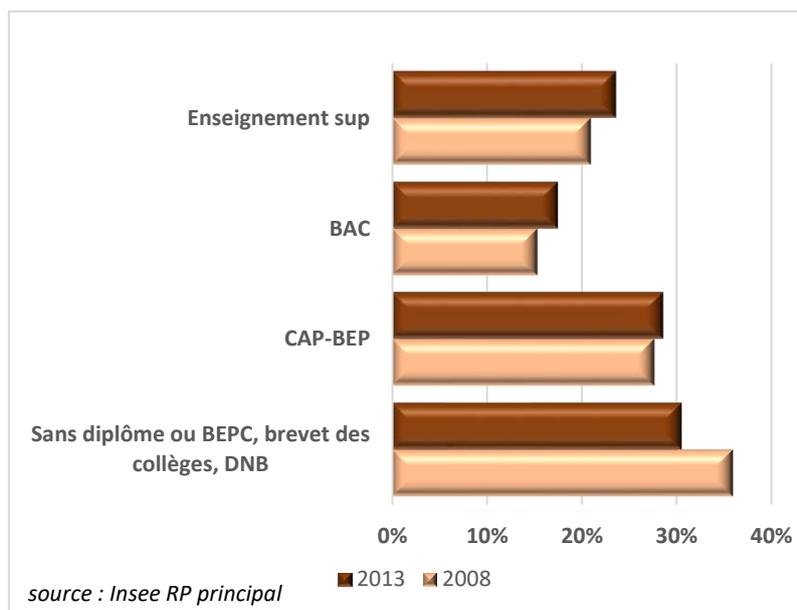


Figure 30. Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus entre 2008 et 2013 (Source : INSEE)

### 1.4.6 Une évolution des modèles familiaux

En 2013, le territoire d'étude comptait 4 882 ménages avec une taille moyenne de 2,57 personnes par ménage, ce qui est supérieure à la moyenne départementale, à celle des Campagnes de l'Artois et à celle du Pays. Cette tendance s'explique par la présence de familles. La proportion de couples avec enfants est en effet plus importante sur le Secteur Nord : 36.5% contre 30.3% sur le Pays.

Source : Insee RP principal	Population des ménages	Nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
PLUi du Nord	12 545	4 882	2.57
CC des Campagnes de l'Artois	33 218	13 013	2.55
Pays d'Artois	205 351	87 480	2.35
Pas-de-Calais	1 443 869	601 301	2.40

Tableau 13. Ménages et population des ménages en 2013 (Source : INSEE, Antea Group)

Toutefois, cette moyenne masque des disparités importantes entre les communes avec Aubigny-en-Artois qui compte 2,25 personnes en moyenne par ménage, 3 communes avec une moyenne entre 2.3 et 2.5 personnes par ménages (Camblain-l'Abbé, Frévin-Capelle et Villers-sir-Simon) et des communes qui à l'inverse, comptent près de 3 personnes en moyenne par ménage.





## Taille moyenne des ménages en 2013

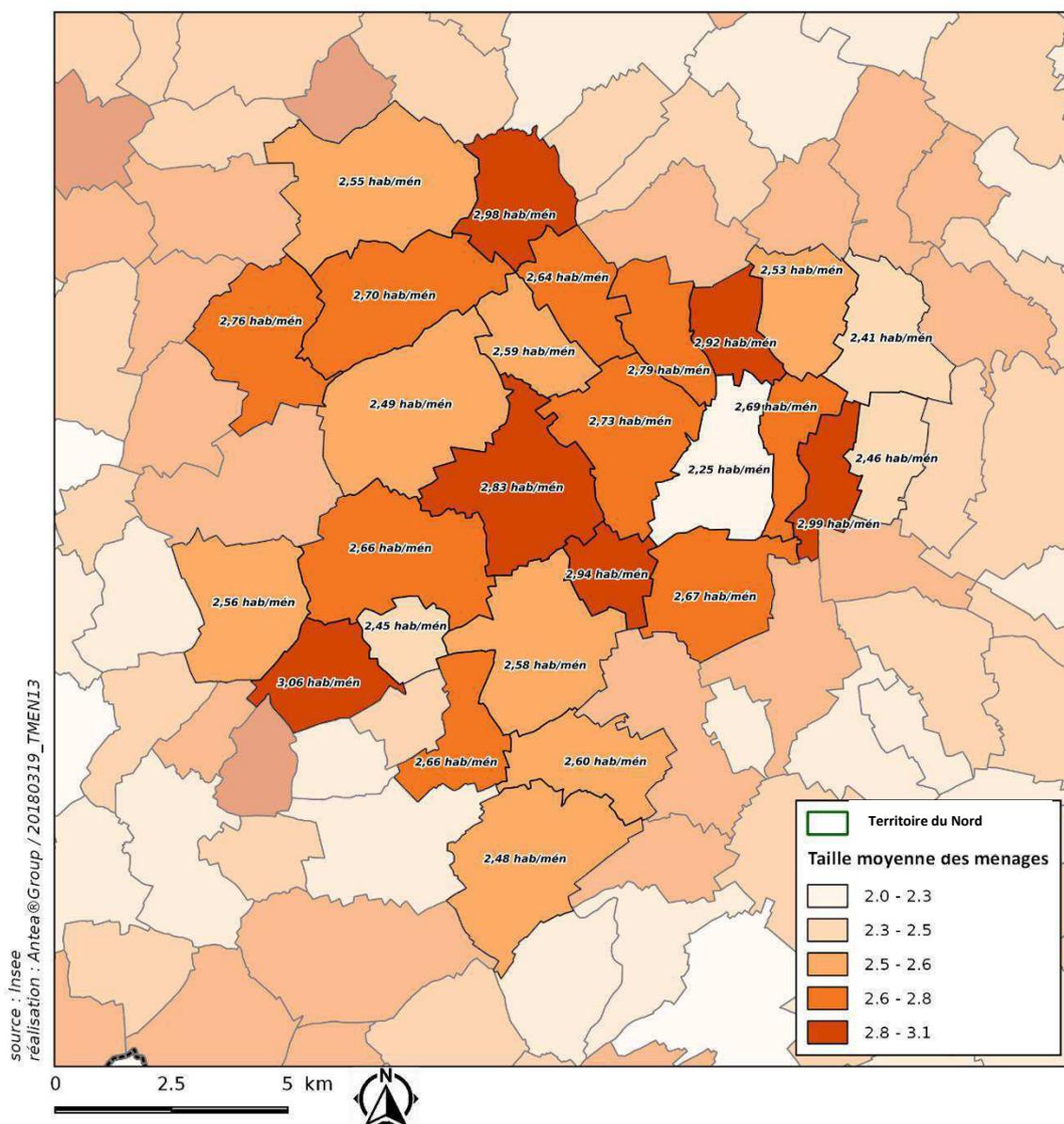


Figure 31. Taille moyenne des ménages en 2013 selon l'INSEE, Antea Group

**La taille des ménages baisse de façon continue depuis 1968.** La tendance est liée principalement aux influences sociétales (divorces et familles monoparentales) induisant un desserrement des ménages, une tendance marquée à l'échelle nationale. Elle est renforcée sur 2008-2013 notamment, par un vieillissement de la population.

L'une des conséquences de ce desserrement concerne le logement : il faut davantage de résidences principales pour loger une même population.

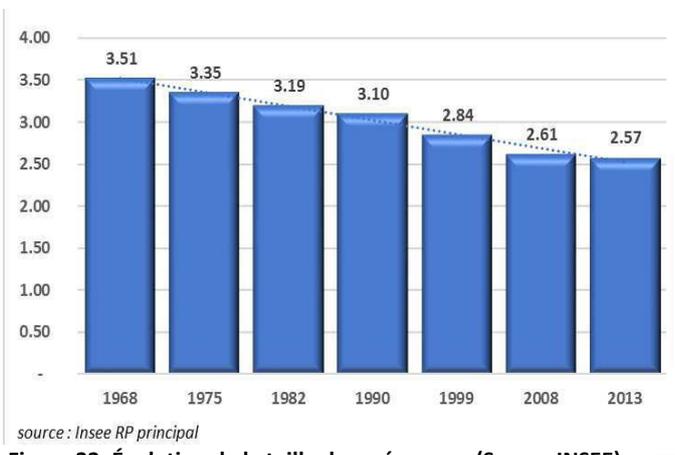


Figure 32. Évolution de la taille des ménages – (Source INSEE)



L'évolution de la composition des ménages entre 2008 et 2013 traduit les évolutions sociétales avec une part plus importante de familles monoparentales et de ménages d'une personne. Néanmoins, la proportion de couples avec ou sans enfant reste conséquente en comparaison des moyennes constatées sur le Pays ou le département.

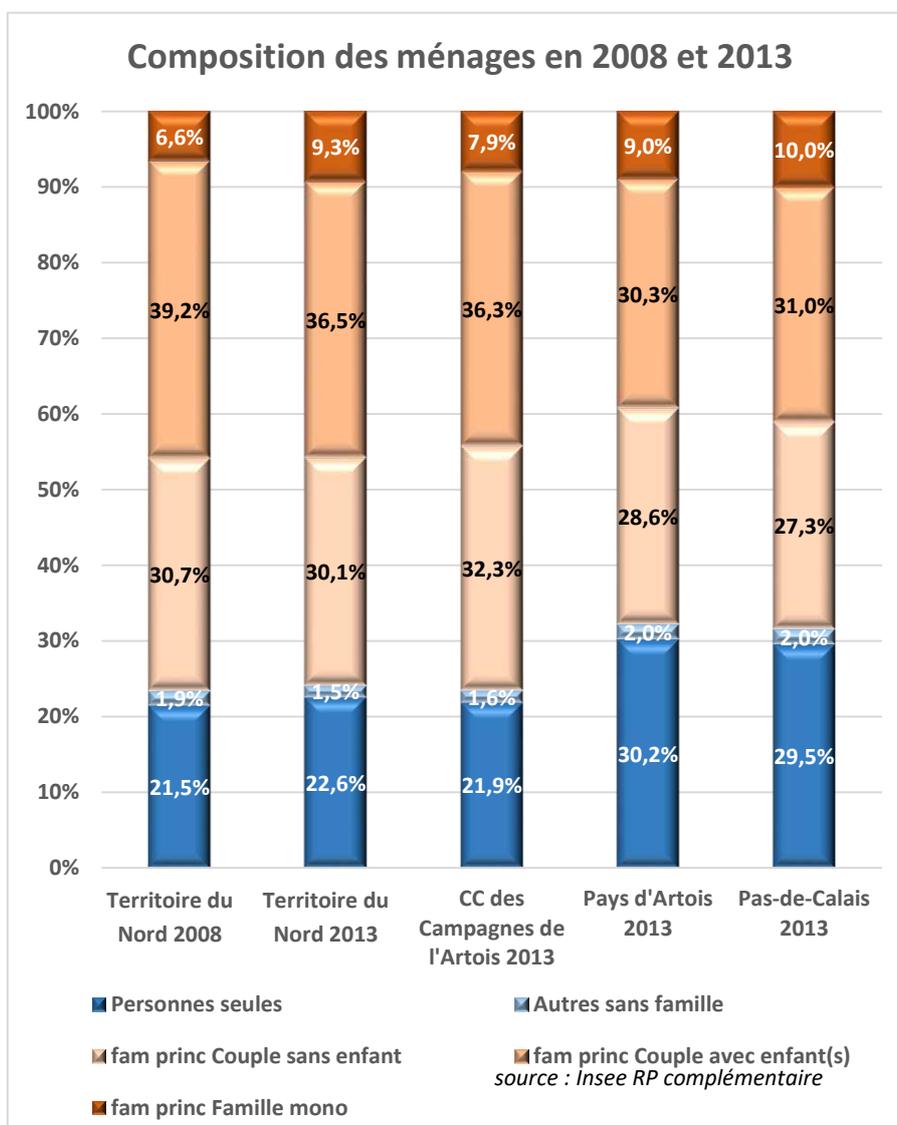


Figure 33. Composition des ménages en 2008 et 2013 sur le Secteur Nord et territoire de comparaison (Source : INSEE, Antea group)

Source : Insee RP complémentaire		Personnes seules	Autres sans famille	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille mono	Total ménages
PLUi du Nord	2008	1 021	92	1 461	1 865	315	<b>4 753</b>
	2013	1 102	75	1 471	1 781	455	<b>4 883</b>
CC des Campagnes de l'Artois		2 843	207	4 201	4 720	1 033	<b>13 004</b>
Pays d'Artois		26 412	1 726	24 970	26 467	7 852	<b>87 427</b>
Pas-de-Calais		177 512	12 323	164 450	186 637	60 364	<b>601 287</b>

Tableau 14. Composition des ménages en 2008 et 2013 (Source : INSEE, Antea Group)





### Structure des ménages en 2013

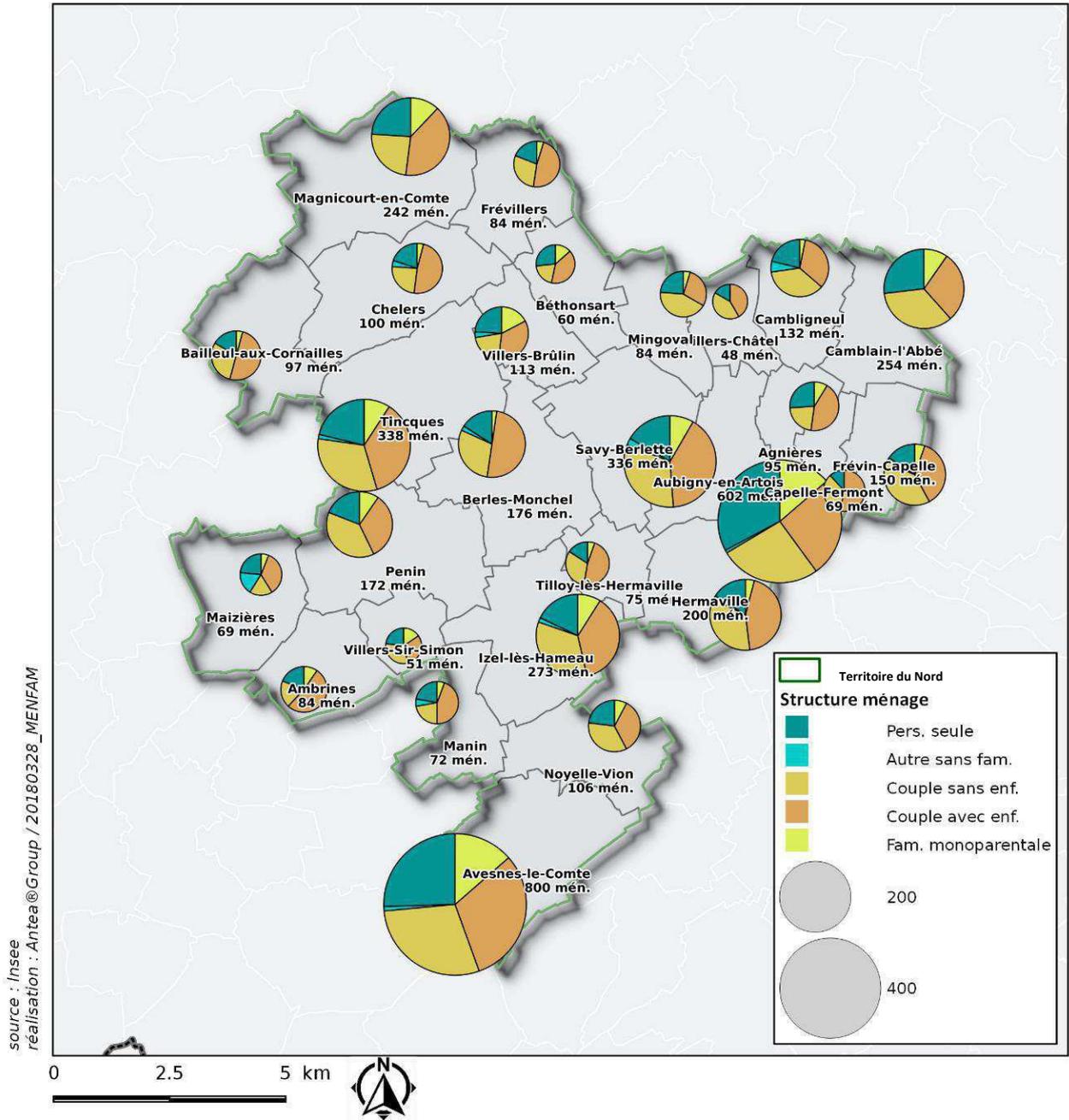


Figure 34. Structure des ménages en 2013 (Source : INSEE, Antea Group)





### 1.4.7 Synthèse et perspectives

Atouts	Faiblesses
<p>Une croissance démographique soutenue depuis 1975 alimentée par les rurbains.</p> <p>Une population relativement jeune.</p> <p>Un meilleur niveau de formation et de revenus.</p> <p>Des secteurs attractifs (avec un solde migratoire positif) sur le territoire sur la période 2008-2013.</p> <p>Une part importante de familles avec enfants.</p>	<p>Un ralentissement de la croissance démographique lié à un solde migratoire négatif entre 2008 et 2013 et un solde naturel beaucoup moins important que sur la période précédente.</p> <p>Une part faible des 15 – 29 ans.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Une proportion de 0-14 ans en progression.</p>	<p>Des facteurs d'attractivité remis en cause : augmentation du coût du foncier ? Du coût du transport ?</p> <p>Un vieillissement progressif de la population qui entraîne un solde naturel plus faible sur la prochaine décennie et donc un renouvellement de la population moindre.</p> <p>Un desserrement des ménages progressif qui reste élevé mais qui entraîne des besoins en logements (part plus importante de familles monoparentales et de ménages d'une personne).</p> <p>Un territoire qui n'attire plus suffisamment de jeunes ménages pour compenser un vieillissement progressif de la population.</p> <p>Le départ important des 15-29 ans.</p> <p>Une diminution de la part des artisans, commerçants, chefs d'entreprises et des agriculteurs entre 2008 et 2013.</p>





## 1.5 Equipements, commerces et services

### Précisions sur la méthodologie et les données utilisées

Les analyses s'appuient notamment **sur la Base Permanente des Équipements (BPE) 2015 de l'INSEE et les entretiens avec les Maires.**

La BPE est mise à jour annuellement à partir de sources administratives diverses (Ramsese pour l'éducation nationale, Finess et Adeli pour la santé, Sirène, etc.).

Intégrant un large éventail d'équipements et de services rendus à la population, elle permet **d'apprécier le niveau d'équipement d'un territoire. Ces équipements sont regroupés selon des domaines d'équipement et classés dans l'une des 3 gammes suivantes : équipement de proximité, intermédiaire et supérieur.** Ce classement regroupe les équipements qui présentent les mêmes caractéristiques d'implantation (ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes).

La BPE recense 167 types d'équipements répartis en 7 domaines : **Services aux particuliers, Commerces, Enseignement, Santé/Action sociale, Sports, Loisirs et Culture, Transport et Tourisme.**

Sur ces 167 types d'équipements, 95 ont été classifiés en gammes.

- La **gamme de proximité** regroupe des équipements de base ou de première nécessité tels que l'école élémentaire, la boulangerie, l'épicerie ou le médecin généraliste (29 équipements au total).
- La **gamme intermédiaire** comprend des équipements un peu moins fréquents, typiques des bourgs-centres : collège, supermarché, gendarmerie ou police... (31 équipements, dont 12 types de commerces).
- Enfin, la **gamme supérieure** que l'on retrouve surtout dans les pôles urbains, comprend notamment le lycée, l'hypermarché, les médecins spécialistes (35 équipements au total, dont 25 dans les domaines de la santé et de l'action sociale).

**Une commune qui possède au moins la moitié des équipements de la gamme est considérée comme pôle de la gamme.**

**Cette première analyse à partir de la BPE a été complétée par les résultats issus des entretiens menés auprès des maires en Août/Septembre 2015, permettant des ajustements en fonction de données plus récentes.**

Des différences de résultats s'expliquent entre la BPE et les entretiens car certains équipements, commerces et services relevés par les maires ne relèvent pas de la BPE.





### 1.5.1 La plus forte densité d'équipements à l'échelle du Pays d'Artois

Avec une densité de 287 équipements pour 10 000 habitants, le Secteur Nord présente la plus forte densité d'équipements du Pays d'Artois et des Campagnes de l'Artois et une densité plus importante comparée au département. Ce bon niveau d'équipements participe à un cadre de vie attractif. Le territoire du Secteur Nord est principalement doté d'une gamme d'équipements de proximité (81%) puis d'équipements intermédiaires (17.8%) et très peu d'équipements supérieurs (1%).

Territoire <i>INSEE BPE2015</i>	Densité équipements pour 10 000 hab.	Gamme		
		Proximité	Intermédiaire	Supérieure
Secteur Nord	287	232	51	3
CC des Campagnes de l'Artois	230	201	28	1
Pays d'Artois	249	193	46	11
Pas-de-Calais	247	187	48	11

Tableau 15. Densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2015 par gamme (Source : INSEE)

Territoire <i>INSEE BPE2015</i>	Densité équipements pour 10 000 hab.	Domaine					
		Commerces	Enseignement	Santé	Services aux particuliers	Sports, loisirs et culture	Transports et déplacements
Secteur Nord	287	44	7	54	153	28	1
CC des Campagnes de l'Artois	230	26	6	41	133	23	1
Pays d'Artois	249	40	7	59	122	19	2
Pas-de-Calais	247	44	9	60	118	15	2

Tableau 16. Densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2015 par domaine (Source : INSEE)



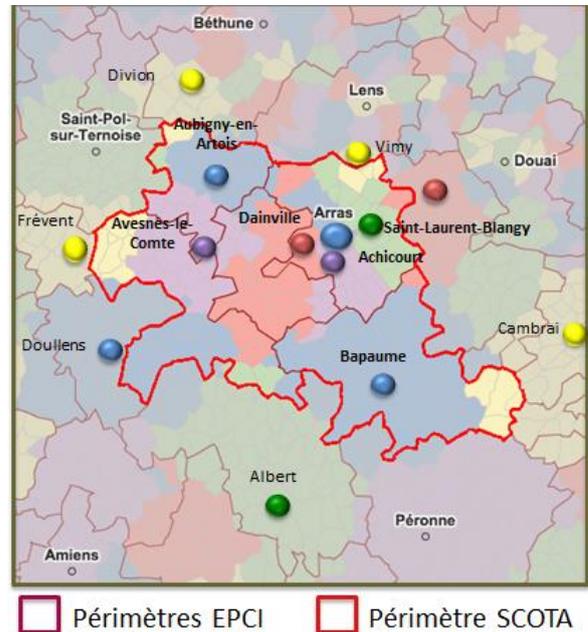


## A) Une offre renforcée par la présence de 3 pôles de services et de la RD939

Avesnes-le-Comte et Aubigny-en-Artois, anciens chefs-lieux de canton sont les deux pôles de services intermédiaires du Nord du territoire.

Le découpage des bassins de vie (*plus petit territoire dans lequel les habitants trouvent les équipements nécessaires aux besoins les plus courants*), sur la carte ci-contre montre que le pôle d'Aubigny-en-Artois rayonne sur le nord et le centre du territoire tandis que le pôle d'Avesnes-le-Comte, plus excentré au sud, a une influence qui s'étend bien au-delà du territoire du Nord sur ces communes limitrophes.

La commune de Magnicourt-en-Comté se situe dans le bassin de vie de Bruay-La-Buissière et Bailleul-aux-Cornailles dans celui de St-Pol-sur-Ternoise, ce qui signifie que les habitants de ces communes s'orientent en partie vers ces pôles intermédiaires extérieurs au territoire pour leurs besoins les plus courants. **Tincques est considéré comme un pôle de proximité.**



Il n'y a pas de pôle d'équipement supérieur sur le Nord mais le territoire accueille quelques équipements supérieurs : des hébergements pour adultes handicapés, le lycée agricole de Savy-Berlette et des professionnels de santé spécialisés (par exemple, un spécialiste en dermatologie). La proximité d'Arras permet à la population d'accéder à une offre de niveau supérieur, ce qui constitue un atout pour le territoire mais aussi une concurrence pour les pôles de proximité.

En dehors des 3 pôles identifiés, quelques communes comptent plus d'une quinzaine d'équipements de proximité, c'est le cas de Magnicourt-en-Comté, Savy-Berlette et Hermaville situées à proximité d'Aubigny-en-Artois, Camblain-l'Abbé sur la frange est aux abords de la RD341, et Izel-lès-Hameau. La liste complète des équipements par commune figure en annexe du diagnostic.





### Les équipements intermédiaires et de proximité : stock et densité pour 10 000 habitants en 2015

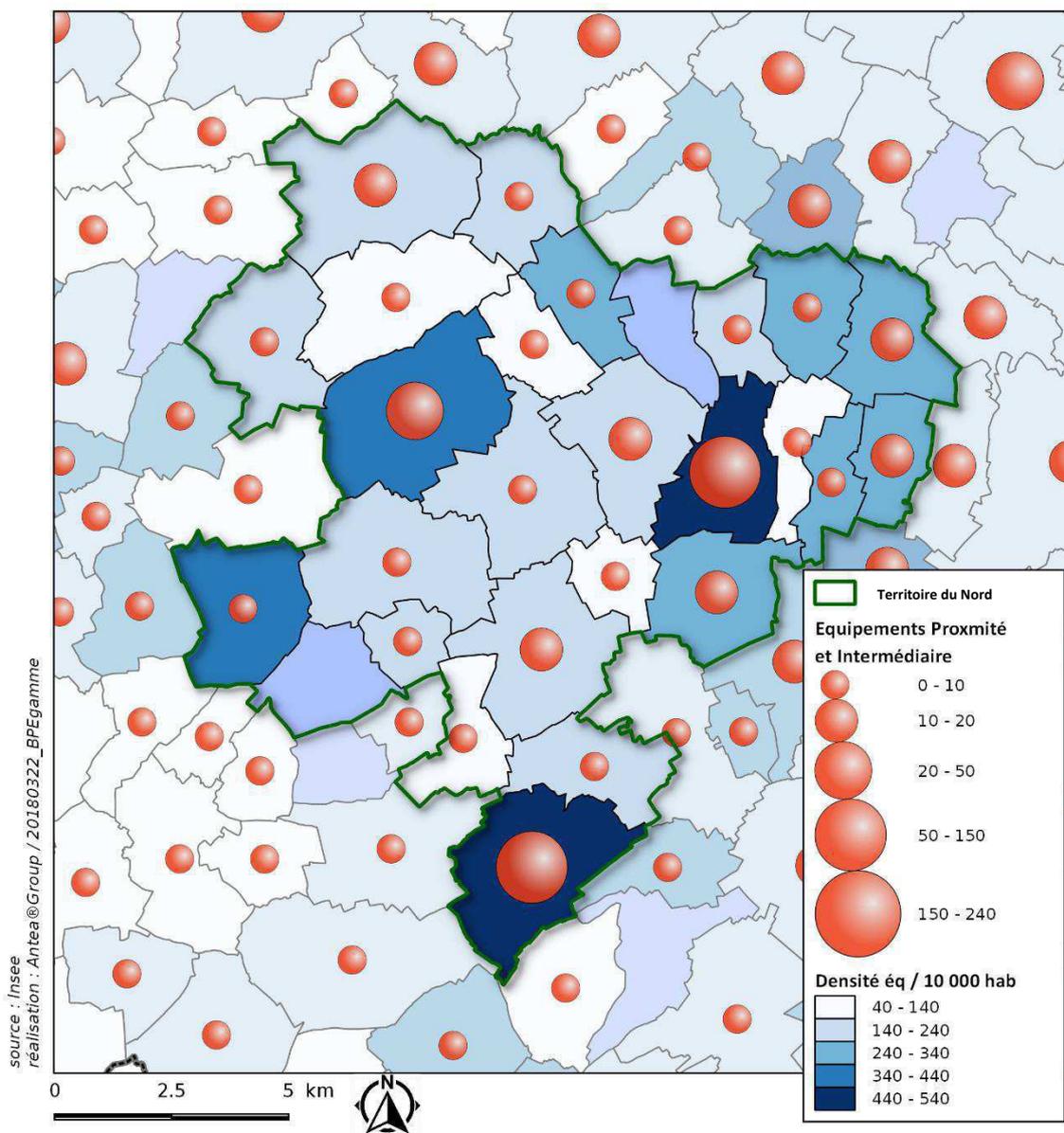


Figure 36. Les équipements intermédiaires et de proximité : stock et densité pour 10 000 habitants en 2015 (Source : INSEE, Antea Group)

## B) Une bonne densité d'équipements liée à certaines spécificités du territoire

Le PLUi du Nord se distingue par :

- Une densité importante de services aux particuliers, 153 pour 10 000 habitants en 2015 soit la plus forte du Pays d'Artois. Cette densité s'explique en partie par les nombreux artisans du bâtiment (maçon, plâtrier, menuisier...) présents sur le territoire ;
- Une bonne densité commerciale avec 44 commerces pour 10 000 habitants soit autant que le Département avec une densité qui est liée à la desserte de la RD 939 mais aussi à la présence de 3 pôles de services ;





- Une offre en équipements scolaires de bon niveau qui comprend des équipements intermédiaires (trois collèges) et supérieurs (un lycée agricole, un centre de formation d'apprentissage).

D'une manière générale, le territoire du Secteur Nord est mieux équipé que celui des Campagnes de l'Artois.

### 1.5.2 Une bonne densité de commerces et services

L'offre commerciale est concentrée sur les pôles d'Avesnes-le-Comte et d'Aubigny-en-Artois qui comptent chacun près d'une quinzaine de commerces en 2015. Les deux pôles accueillent notamment une offre alimentaire complète avec 2 supermarchés, (ainsi qu'une épicerie pour Aubigny-en-Artois), 1 boulanger et une boucherie, charcuterie. Sur ces pôles, une partie des commerces et services se concentre sur un linéaire de voie : le long de la RD 74 à Aubigny-en-Artois et sur la Grande Rue à Avesnes-le-Comte. Les maires des communes ont souligné dans le cadre des entretiens combien l'accessibilité, les circulations, le stationnement et le traitement des espaces publics constituaient des enjeux pour l'attractivité de ces centres-bourgs en particulier sur un tissu urbain ancien. La commune d'Aubigny-en-Artois mène d'ailleurs une étude sur les circulations, le stationnement et les espaces publics du centre.

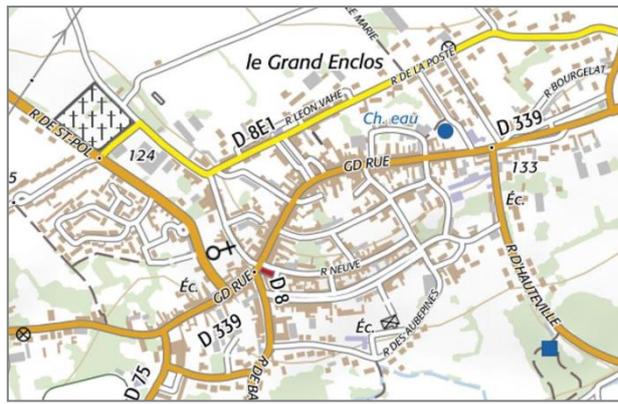
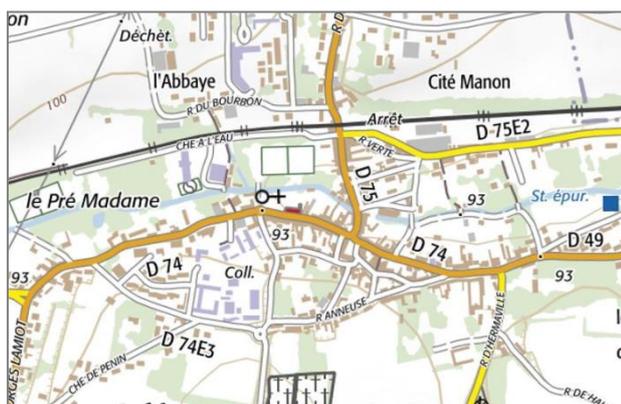


Photo 5. RD 74 à Aubigny-en-Artois : situation et photo



Photo 4. Grande rue à Avesnes-le-Comte

Tincques, pôle de proximité, accueille un peu moins d'une dizaine de commerces et des services. Cette offre se concentre aux abords de la RD939 et à proximité de son giratoire sur la rue principale mais sans constituer de linéaire commercial marqué. Le fonctionnement des commerces et services est donc très lié à la RD939, et il est plus difficile pour les habitants de la commune d'y accéder à pied.





**Photo 6. Tincques, boulangerie et restaurant le long de la RD939**

La ZA Ecopolis et son extension récente constituent par ailleurs un potentiel pour une clientèle du midi : restauration, commerces, services, déjeuner d'affaire... Plusieurs restaurants sont d'ailleurs présents le long de la RD939 sur le territoire.



**Figure 37. Tincques, plan de situation (Source : géoportail)**

En dehors de ces communes pôles, les autres communes accueillent peu de commerces et services. Les communes de plus de 500 habitants accueillent notamment quelques commerces disséminés dans les villages c'est le cas de Magnicourt-en-Comté, Savy-Berlette en continuité d'Aubigny-en-Artois, Izel-les-Hameau positionnés au croisement de plusieurs RD et Camblain-l'Abbé qui est traversé par la RD341 avec de fait un potentiel en termes de flux de consommateurs. Si elles ne constituent pas des pôles de services, elles participent au maillage commercial renforçant l'offre de proximité. Par ailleurs, la plupart des communes disposent de commerces ambulants pour les produits d'alimentation et notamment le passage de boulangers, de bouchers ou encore d'une épicerie, en revanche les circuits courts restent peu développés (7,5% des exploitations du Secteur Nord contre une moyenne départementale de 16% et 11% pour le SCOT).





L'étude sur la « stratégie locale en faveur du commerce, de l'artisanat et des services » réalisée par le Pays d'Artois en mars 2013 pose la question de l'accessibilité « au service commercial en milieu rural en particulier pour la population senior ».

Elle fixe deux objectifs face à cette problématique : « pérenniser le maillage existant en particulier les commerces multiservices » et « apporter une réponse pour la desserte des commerces sans commerce alimentaire ». Le programme d'actions retient lui trois priorités stratégiques :

Priorités	Pilotage	Partenaires
Susciter un renforcement de l'attractivité commerciale des multiservices du territoire en mutualisant la communication et les achats.	Chambre de Commerce et d'Industrie de la région	Chambre des métiers et de l'artisanat Caisse des dépôts et consignation Région
Le développement des circuits courts. Favoriser la commercialisation de l'offre du terroir local dans les commerces de proximité pour développer des circuits courts locaux et différencier l'offre commerciale.	Pays d'Artois	Chambre des métiers et de l'artisanat Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Chambre d'Agriculture Région
Renforcer l'attractivité des marchés (confort d'achat, horaires, mobilier, ...) en les adaptant aux nouveaux comportements : développement du marché du terroir sur les lieux de flux (gares, aires de co-voiturage...) ...	Pays d'Artois	Chambre des métiers et de l'artisanat Région

Territoire INSEE BPE2015	Total équipements	Gamme		
		Proximité	Intermédiaire	Supérieure
PLUi du Nord	363	294	65	4
CC des Campagnes de l'Artois	768	671	92	5
Pays d'Artois	5 221	4 034	966	221
Pas-de-Calais	36 134	27 445	7 048	1 641

Tableau 17. Les équipements en 2015 par gamme (Source : INSEE)

Territoire INSEE BPE2015	Total équipements	Domaine					
		Commerces	Enseignement	Santé	Services aux particuliers	Sports, loisirs et culture	Transports et déplacements
PLUi du Nord	363	56	9	68	194	35	1
CC des Campagnes de l'Artois	768	86	19	137	445	77	4
Pays d'Artois	5 221	832	153	1 244	2 559	391	42
Pas-de-Calais	36 134	6 379	1 252	8 763	17 310	2 151	279

Tableau 18. Les équipements en 2015 par domaine (Source : INSEE)





## Localisation des commerces

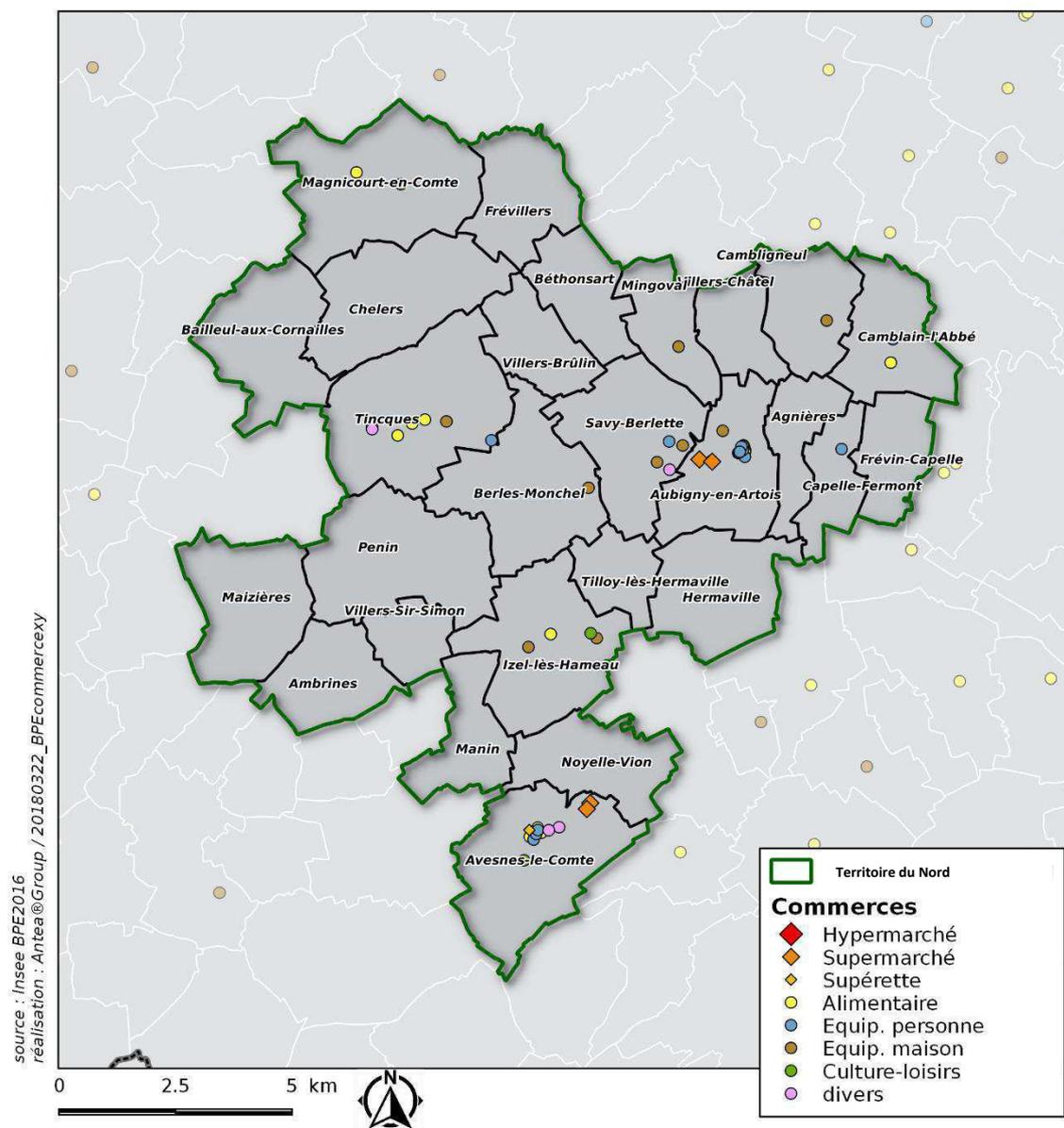
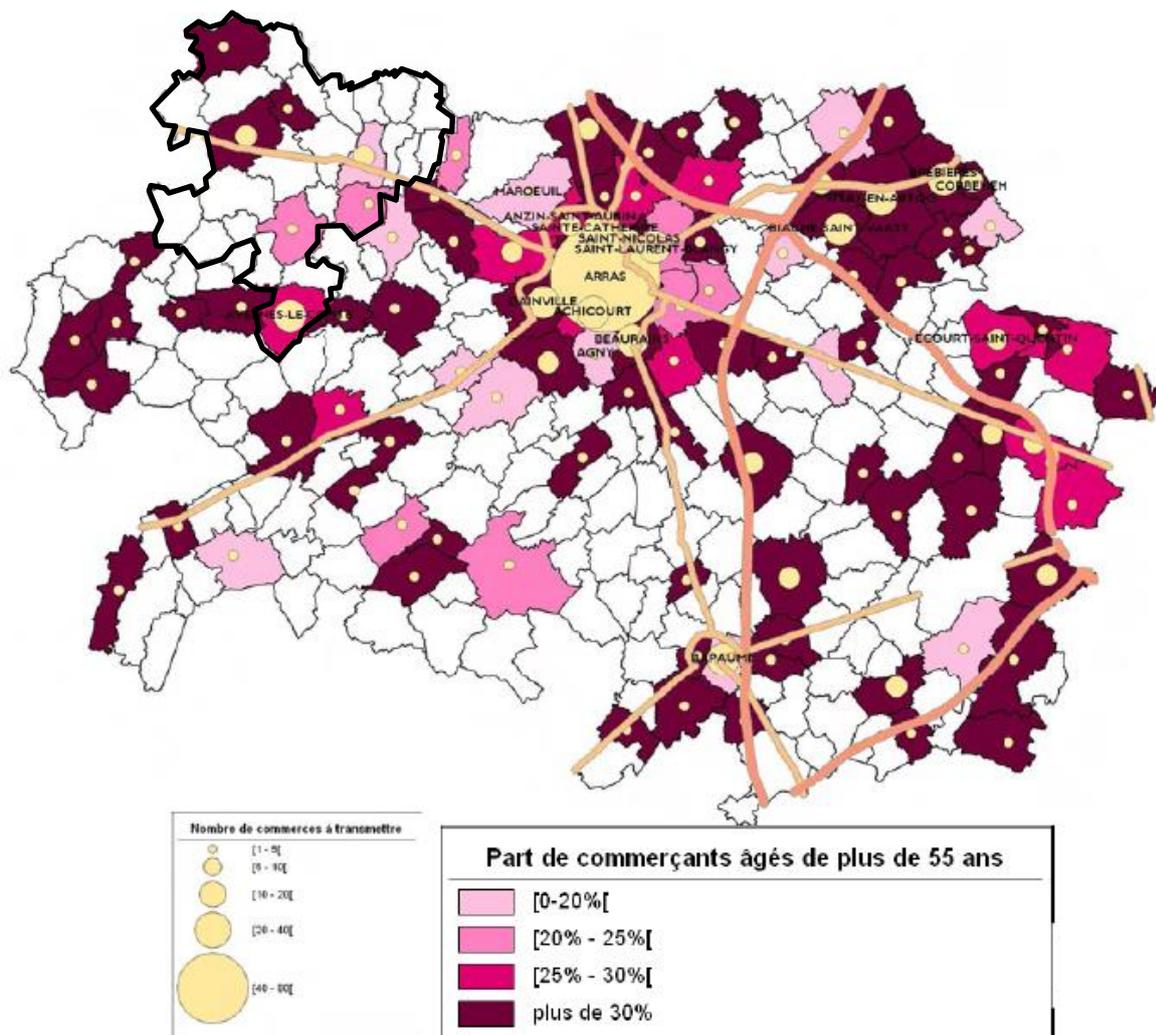


Figure 38. Les commerces présents sur les communes ( Source BPE, Antea Group)

L'étude sur la « stratégie locale en faveur du commerce, de l'artisanat et des services » pointe également la problématique de transmission des fonds de commerces dans un contexte où la part des commerçants âgés de plus de 55 ans est supérieure à 30% sur de nombreux pôles du Pays. Sur le territoire le phénomène concerne en particulier le pôle de Tincques ou encore Magnicourt-en-Comté ; dans une moindre mesure Avesnes-le-Comte où 25 à 30% des commerçants sont âgés de 55 ans et plus.

Sur ce point, l'étude stratégique fixe l'objectif de « doter le territoire d'outils pour anticiper les évolutions du bâti commercial », en reconstituant/densifiant par exemple les linéaires commerciaux sur des îlots/voies stratégiques afin d'empêcher les changements de destination.





**Figure 39. Part de commerçants âgés de plus de 55 ans (Source : Etude sur la stratégie locale en faveur du commerce, de l'artisanat et des services du Pays d'Artois, Mars 2013)**

Enfin, l'étude pointe la tendance des nouveaux besoins de consommation avec notamment la vente à distance d'où peut venir la menace concurrentielle la plus importante pour les bourgs centres mais qui constitue aussi un levier de développement pour faciliter l'accès aux commerces. Parmi les priorités d'action dégagées en lien avec cette menace, le fait d'améliorer le confort d'achat en centre-ville (circulation, espace public...).





### 1.5.3 Une offre en équipements scolaires de niveau intermédiaire et supérieur

#### A) L'offre scolaire et périscolaire

Le territoire compte 2 collèges, 1 à Avesnes-le-Comte et 1 à Aubigny-en-Artois qui permettent après l'école élémentaire, de poursuivre une partie de sa scolarité sur le territoire. En revanche, le Secteur Nord n'accueille pas de lycée général. Les jeunes doivent se rendre sur Arras ou Saint-Pol-sur-Ternoise. Un lycée d'enseignement agricole privé est cependant implanté à Savy-Berlette.

Concernant l'école, 3 communes ont à la fois une école maternelle et élémentaire (Avesnes-le-Comte, Aubigny-en-Artois, Tincques). Pour les autres communes, les écoles fonctionnent au sein d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Ce dispositif permet de grouper les effectifs par classe et, en répartissant ces classes sur le territoire, de maintenir les écoles actives.

Tous les établissements en RPI offrent un service de cantine et un service de garderie aux enfants. Les horaires de la garderie commencent à 7h - 7h30 et se terminent à 18h30 - 19h.

Par ailleurs, Avesnes-le-Comte dispose d'une école primaire privée et Camblain-l'Abbé, d'un collège privé.

Unité	Communes	M1	M2	M3	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
RPI	Agnières							13	8
	Capelle-Fermont								
	Frévin-Capelle	19	13	12	11				
RPI des 4 clochers	Ambrines	ms :14	Gs :15						
	Penin			14	7	11	17	10	14
	Villers-sir-Simon								
	Maizières								
Ecole JFerry	Avesnes	19	19	27	16	21	21	19	21
RPI	Bailleul				19				
RPI	Berles-Monchel						17	24	26
	Savy-Berlette	30		30	19	23			
RPI	Béthonsart						4	8	14
	Fréwillers					21			
	Villers-Brûlin	24							
RPI	Camblain								
	Cambligneul								
	Mingoval								
	Villers-Châtel								
RPI	Magnicourt	10	14	10	10	13	11		
	Chelers							17	12
RPI	Hermaville				18	20			
	Izel	30		30					
	Tilloy						21		22
RPI	Manin	11	12	9					
	Noyelle						7	8	5
Ecole	Tincques	18	16	14	15	14	11	19	13

Tableau 19. Effectifs par classe - Source : Eléments fournis par les communes en 2014 et 2015, à l'exception d'Aubigny-en-Artois







## B) Localisation des effectifs

Le territoire du Nord comptait 2978 élèves scolarisés, âgés de 2 à 17 ans, **selon les chiffres de l'Insee en 2013** dont :

- 913 élèves sont scolarisés dans leur commune d'habitation,
- 1 010 élèves habitent le territoire du Nord mais sont scolarisés dans une autre commune,
- 1 055 élèves n'habitent pas le territoire du Nord mais y sont scolarisés,
- 881 élèves habitent le territoire du Nord mais n'y sont pas scolarisés.

Les élèves de 18 ans et plus sont 246 à être scolarisés dans le territoire du Nord dont 163 n'habitent pas le territoire et à contrario, 314 élèves y habitent et sont scolarisés à l'extérieur.

Tranches d'âges	Habitant le territoire du Nord et y étant scolarisés				N'habitant pas le territoire du Nord mais y étant scolarisés		Habitant le territoire Nord mais étant scolarisés ailleurs	
	Dans la commune d'habitation		Dans une autre commune		Individus	% par tranches d'âges	Individus	% par tranches d'âges
2 ans	21	2%	9	1%	19	2%	5	0%
3 ans	118	12%	20	2%	48	4%	21	2%
4 ans	86	9%	65	6%	81	7%	13	1%
5 ans	81	8%	40	4%	46	4%	30	3%
6-10 ans	410	42%	372	36%	187	15%	177	15%
11-14 ans	167	17%	471	45%	472	39%	153	13%
15-17 ans	30	3%	33	3%	202	17%	482	40%
<b>Total entre 2 et 17 ans</b>	<b>913</b>		<b>1 010</b>		<b>1 055</b>		<b>881</b>	
18 : 18-24 ans	46	5%	25	2%	147	12%	269	23%
25 : 25-29 ans	-	0%	-	0%	8	1%	16	1%
30 : 30 ans ou plus	12	1%	-	0%	8	1%	29	2%
<b>Total</b>	<b>971</b>	<b>100%</b>	<b>1 035</b>	<b>100%</b>	<b>1 219</b>	<b>100%</b>	<b>1 194</b>	<b>100%</b>

Tableau 20. Population en âge d'être scolarisés et effectifs scolaires en 2013 en nombre et par tranches d'âges (Source : INSEE fdmobsco 2013)

Le tableau ci-dessus met en évidence la proportion d'élèves habitant le territoire du Nord mais scolarisés en dehors du territoire (1 194 au total sur 3 200 élèves soit 37,3%) et les 1 035 élèves habitant le territoire du Nord mais scolarisés dans une autre commune du territoire (soit 32,3%). Cette situation augmente à partir de l'école élémentaire, ce qui s'explique par le système des RPI pour les 6-10 ans. Concernant les collégiens et lycéens (11-14 ans et 15-17 ans), ils se trouvent le plus souvent hors de leur commune de résidence puisque les collèges sont situés à Avesnes-le-Comte et Aubigny-en-Artois et les lycées en dehors du territoire d'étude.

Ces migrations scolaires se retrouvent dans les deux cartes ci-dessous.





### les migrations scolaires entrantes et sortantes

prise en considération des flux de 25 individus et +

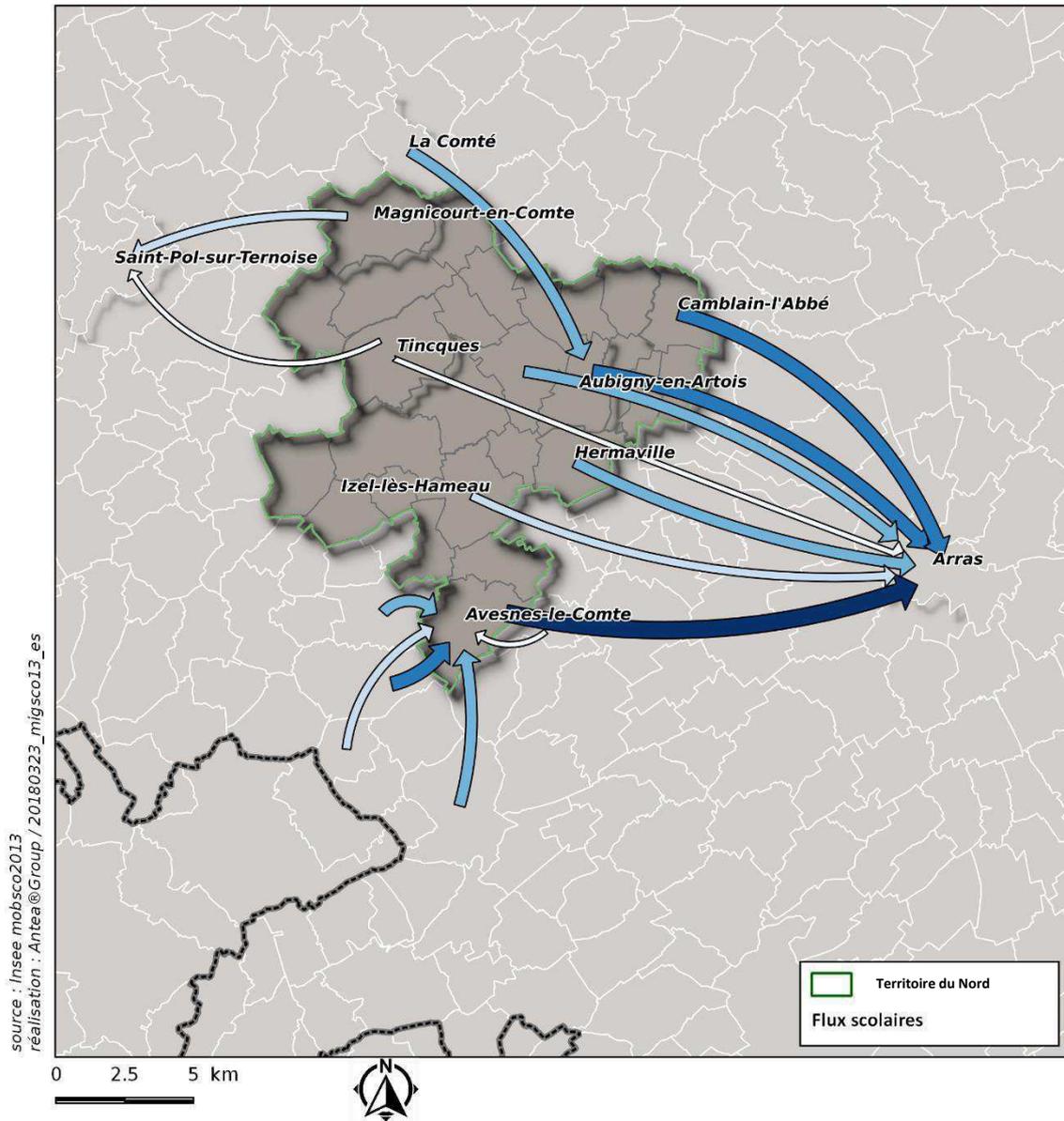


Figure 41. Les migrations scolaires entrantes et sortantes du territoire du Nord des Campagnes de l'Artois (Source : INSEE, Antea Group)





### les migrations scolaires internes

prise en considération des flux de 20 individus et +

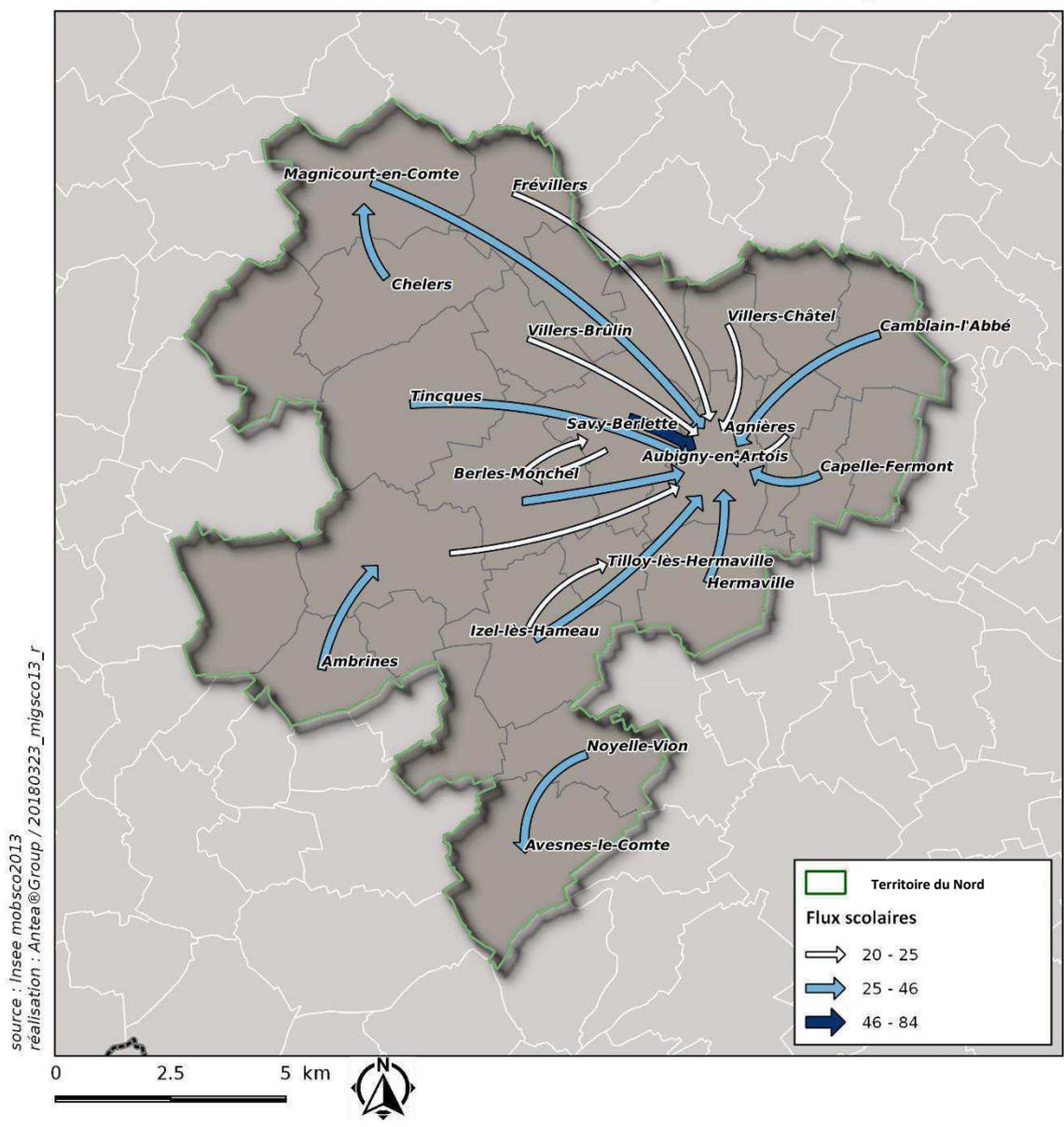


Figure 42. Les migrations scolaires internes au territoire du Nord (Source : INSEE, Antea Group)

**Le manque de structure, les écoles privées et le fait que des assistantes maternelles n'habitent pas la commune favorisent la scolarisation en dehors du territoire selon les communes** (source questionnaire sur l'école remis aux communes du territoire d'étude).





## C) Evolution des effectifs

Sur le territoire, les populations en âge d'être scolarisées augmentent de +9 enfants entre 2008 et 2013 selon les données INSEE (pas de données communales sur cette période).

Toutefois, des disparités existent selon l'âge. Ainsi, les plus jeunes (2-5 ans) et les plus âgés (15-17 ans) voient leurs effectifs diminuer contrairement à la tranche d'âge des 6-14 ans qui augmente ses effectifs entre 2008 et 2013 de +82 élèves.

Source : INSEE RP08/13 – pop 18	2008	2013	Évolution 2008 - 2013
Maternelle (2 – 5 ans)	725	681	-45
Elémentaire (6 – 10 ans)	898	917	+19
Collège (11-14 ans)	685	747	+63
Lycée (15-17 ans)	555	527	-28
<b>Total</b>	<b>2 863</b>	<b>2 872</b>	<b>+9</b>

Tableau 21. Evolution des populations en âge d'être scolarisées entre 2008 et 2013 sur le territoire du Nord (Sources : INSEE Antea Group)

Une analyse de l'évolution des effectifs a été réalisée sur le territoire d'étude entre 2010 et 2015 sur la base des éléments fournis par les communes à l'exception de la commune d'Aubigny-en-Artois. L'analyse confirme la baisse des effectifs entre 2010-2011 à 2014-2015 de 2,18 %.

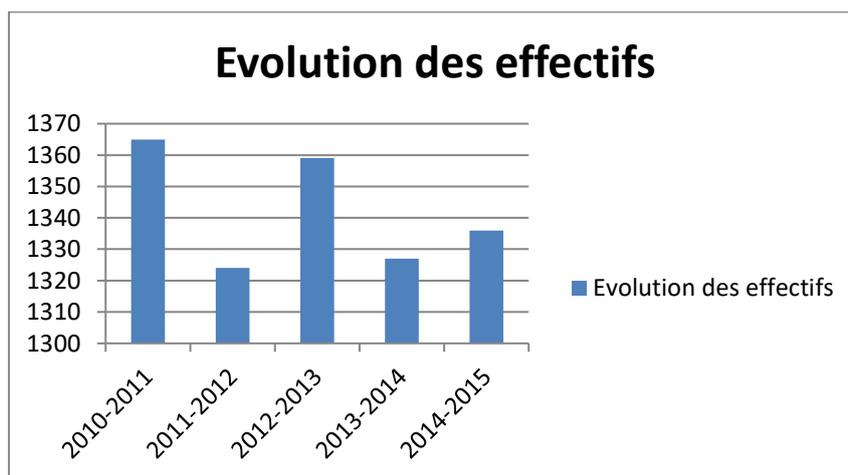


Tableau 22. Evolution des effectifs - Source : CCCA sur la base des éléments fournis par les communes en 2014 et 2015

Néanmoins, la situation est contrastée sur le territoire comme l'illustrent les cartes ci-après.

Les RPI de Cambigneul/Villers-Châtel/Camblain-l'Abbé, Manin/Noyelle-Vion ou encore Pénin/Villers-sir-Simon/Maizières, Ambrines sont ceux qui ont vu leurs effectifs le plus progresser ces dernières années, la plupart de ces communes ont d'ailleurs accueilli de nouveaux habitants et présentent un solde naturel particulièrement positif.

A l'inverse, les RPI de Magnicourt-en-Comté/Chelers mais aussi Berles-Monchel/Savy-Berlette ou encore Agnières/Capelle-Fermont et Frévin-Capelle ont vu leurs effectifs baisser, dans un contexte où le vieillissement de la population est plus marqué sur ces communes.

Dans le cadre du questionnaire transmis aux communes sur l'école, à la question « quelle offre supplémentaire serait-il opportun de proposer ? », des suggestions ont été faites : la création de crèche pour les plus jeunes et la création de RPC (Regroupement pédagogique concentré où toutes les classes sont centralisées sur une





commune). Enfin, sur l'évolution des bâtiments d'accueil, 21 % des communes ont un projet d'extension ou de rénovation.

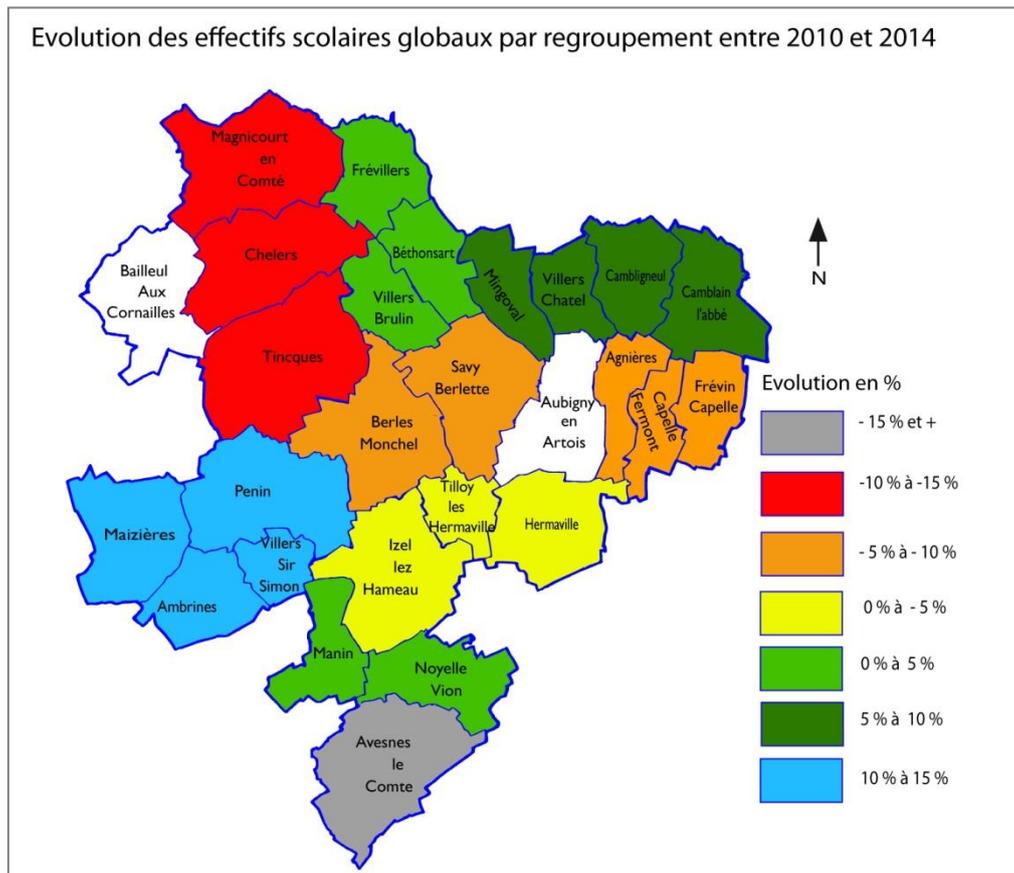


Figure 43. Evolution des effectifs scolaires globaux par regroupement entre 2010 et 2014  
(Source : CCCA sur la base des éléments fournis par les communes en 2014 et 2015)



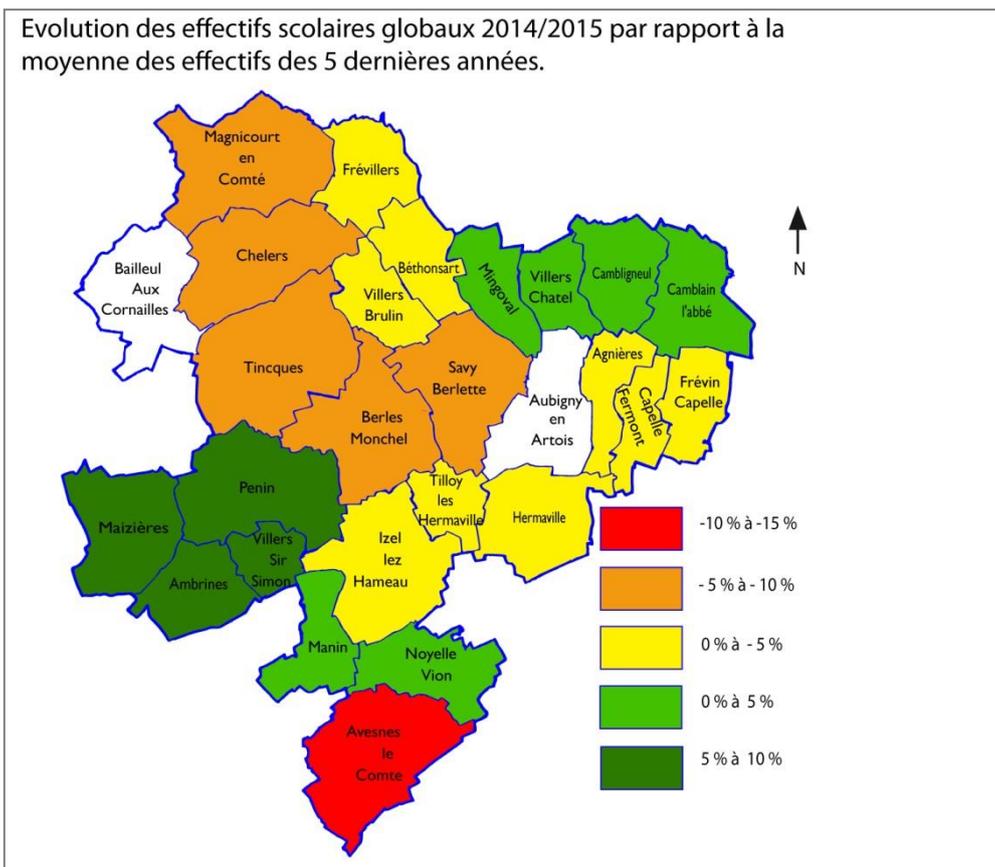


Figure 44. Evolution des effectifs scolaires globaux 2014/2015 par rapport à la moyenne des effectifs des 5 dernières années  
 (Source : CCCA sur la base des éléments fournis par les communes en 2014 et 2015)

### 1.5.4 Les équipements sportifs et de loisirs

Comme le montre la carte en page suivante, le Nord des Campagnes de l'Artois présente **une bonne densité d'équipements sportifs et de loisirs** : 38 / 10 000 habitants en 2013, c'est plus que la moyenne régionale 32/ 10 000 habitants. De nombreuses communes proposent en effet une offre de proximité. Le territoire du Nord dispose ainsi de 11 boulodromes, 11 plateaux extérieurs ou salles multisports, 15 terrains de grands jeux parmi les équipements les plus courants. 3 terrains de tennis sont également présents sur le territoire à Avesnes-le-Comte, Aubigny-en-Artois et Noyelle-Vion et une salle de combat à Aubigny-en-Artois.

Le territoire accueille également des chemins de randonnées pédestres et circuit-vélos à travers le territoire (cf. chapitre tourisme).

**Toutefois, le territoire ne compte aucun équipement sportif de niveau intermédiaire** de type piscine, terrain multi activité (piste d'athlétisme, anneau de roller). Des piscines se situent néanmoins sur les différents



Figure 45. Photo du Tennis à Berles-Monchel



Figure 46. Photo du Terrain à Maizières





pôles voisins : Arras, St Pol-sur-Ternoise, Bruay-la-Bussières accessible en 30 minutes environ.

Deux projets d'équipements sportifs et de loisirs ont été évoqués dans le cadre des entretiens auprès des maires en Septembre 2015 : Un projet de pôle sportif à Savy-Berlette et un projet de création d'un city-stade à Noyelle-Vion.

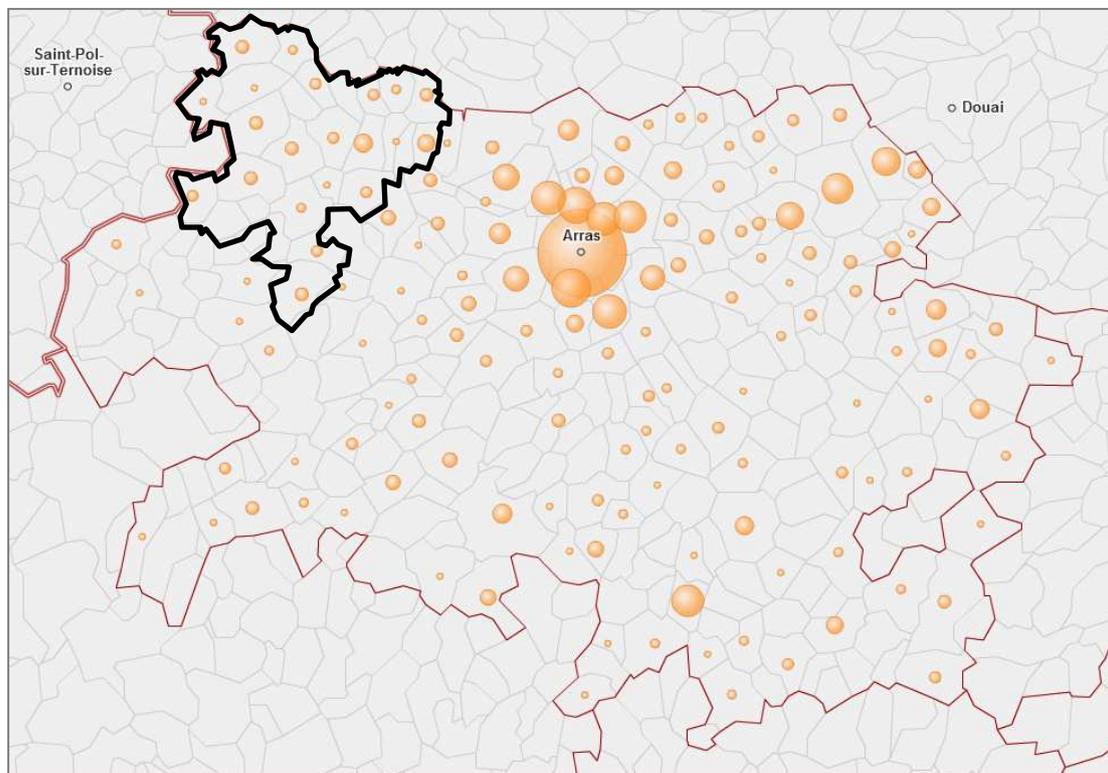


Figure 47. Nombre d'équipements sur le Pays d'Artois, source ministère de la jeunesse et des sports

### 1.5.5 Les Équipements culturels et de vie sociale

La plupart des communes disposent d'une salle des fêtes permettant de réunir les habitants lors des manifestations.

Le territoire du Nord compte également quatre médiathèques/ludothèques sur le territoire à Tincques, Aubigny-en-Artois, Savy-Berlette et Izel-lès-Hameau. Depuis septembre 2014, le territoire du Nord a mis en place « Lundi en Bibli », une fois par mois, en partenariat avec les médiathèques et la médiathèque départementale. L'objectif est de proposer à des publics différents, des animations autour du livre. Dans le même état d'esprit, « Papa, maman, les livres et Moi » est un événement bi-annuel qui propose aux enfants de 0 à 6 ans et à leur famille, des animations autour du livre avec des ateliers, des lectures et des intervenants.



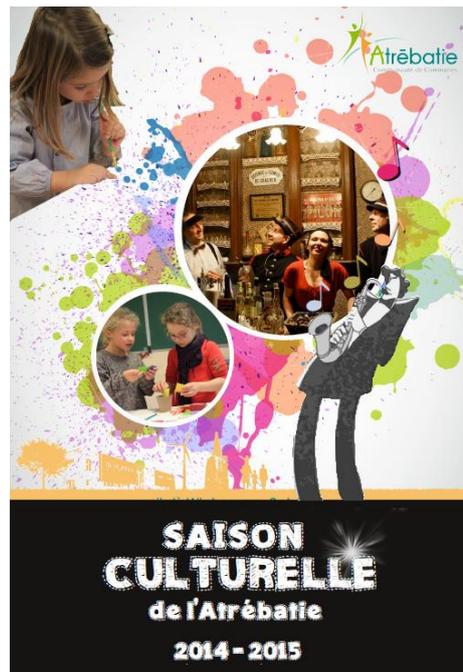
Figure 48. Photo de la salle des fêtes de Chelers en cours de réhabilitation



Le Nord des Campagnes de l'Artois a aussi développé **une école territoriale de musique** qui propose des cours sur 6 communes : Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte, Izel-lès-Hameau, Magnicourt-en-Comté, Savy-Berlette et Tincques. Les cours vont de l'éveil à la formation musicale et ce pour de nombreux instruments (flûte, clarinette, tuba, piano, batterie...).

Des accueils de loisirs sont également ouverts pour les enfants les mercredis et durant toutes les vacances scolaires. Les lieux d'accueil sont différents selon la période : lycée agricole de Savy-Berlette durant les petites vacances, Avesnes-le-Comte, Izel-lès-Hameau, Savy-Berlette et Agnières durant l'été.

Le Nord du territoire propose enfin un lieu d'accueil et d'éveil pour les plus jeunes « Trotinette », lieu d'accueil pour les enfants jusqu'à 6 ans accompagnés de leurs parents ou grands-parents. Lieu d'écoute, d'informations et d'échanges, il propose des sorties et événements familiaux.



Depuis plusieurs années, la Communauté de communes développe un partenariat avec le Conseil départemental autour de l'aide à la diffusion culturelle avec l'objectif de développer des événements de qualité sur le territoire du Nord.

A côté à cela, de nombreuses associations et clubs sont présents sur le territoire et contribuent largement à développer une dynamique culturelle et de loisirs. La Communauté de Communes favorise encore la vie associative qu'elle soit culturelle ou sportive en prêtant ou en louant du matériel aux associations et aux écoles.

---

### 1.5.6 Une densité médicale moyenne

L'ex-Communauté de Communes de l'Atrébatie avait commandé un diagnostic santé pour son territoire en 2012, c'est donc ces analyses et conclusions qui sont reprises ici. Trois pôles médicaux ont été identifiés : Avesnes-le-Comte, Aubigny-en-Artois et Tincques. Leurs zones globales d'attraction vis-à-vis de la patientèle s'étendent au-delà du territoire de l'ex-Communauté de communes. Par ailleurs, chacun des pôles médicaux a sa propre zone d'attraction et il existe une fracture culturelle avec peu ou pas de report de patientèle d'Avesnes-le-Comte sur Tincques ou Aubigny-en-Artois. Du fait de la faible densité de population, les zones à couvrir par les médecins, infirmiers ou kinésithérapeutes sont importantes et impactent leur activité.



Figure 49. Découpage administratif décalé par rapport à la zone de flux de la patientèle (Source : diagnostic santé, Altao)

Sur le territoire d'étude, l'offre de premier recours est d'un point de vue qualitatif très variée et complète ; d'un point de vue quantitatif, il n'en va pas de même avec une sous densité médicale actuelle patente pour le territoire d'Avesnes-le-Comte et une sous densité à venir sur le nord du territoire si les départs en retraite n'étaient pas tous anticipés.

En effet, en ce qui concerne les médecins généralistes, la densité est de 35/100,000 hab. sur le canton d'Avesnes et 109/100,000 hab. pour le canton d'Aubigny-en-Artois pour une moyenne régionale à 99/100,000 hab. Néanmoins, si les départs en retraite n'étaient pas anticipés à 5 ans, cette densité reculerait à 22/100 000 hab. sur le canton d'Avesnes et 72/100 000 hab. pour le Canton d'Aubigny-en-Artois. On a donc pour les médecins généralistes une zone désertifiée qui est celle d'Avesnes-le-Comte et une zone à risques qu'il convient de protéger : celle de Tincques et Aubigny-en-Artois.

**Le déficit du pôle d'Avesnes-le-Comte ne peut pas être compensé par les pôles de Tincques et Aubigny-en-Artois, d'une part en raison de la « fracture culturelle » mais aussi parce que Tincques ou Aubigny-en-Artois sont à saturation en raison du volume d'activité et des zones à couvrir très larges.**

En ce qui concerne les paramédicaux et notamment les kinésithérapeutes et les infirmiers libéraux, le territoire est bien pourvu au regard de la densité par rapport à la région :

- Kinésithérapeutes : densité 57/100 000 hab. sur le canton d'Avesnes et 48/100,000 hab. sur le canton d'Aubigny contre 39/100,000 hab. au niveau régional ;
- Infirmiers libéraux : densité 69/100 000 hab. sur le canton d'Avesnes et 145/100,000 hab. sur le canton d'Aubigny contre 83/100 000 hab. sur la région.





**Si le territoire du Nord ne dispose pas d'offres de deuxième recours (hôpital, clinique) sur son propre territoire, elle se trouve cependant à proximité de celles-ci, à l'exception des hyper-spécialités qui restent cependant à moins de trente minutes. L'offre de soins de deuxième recours se fait sur Arras, Saint-Pol-sur-Ternoise, Lens voire Bapaume ou Doullens.**

**D'un point de vue démographique, plusieurs défis attendent le territoire : les besoins liés au vieillissement de la population vont s'accroître même si la population reste encore jeune par rapport à la Région. Les besoins de santé et de maintien au domicile vont également augmenter ainsi que les problématiques de déplacement vers le cabinet médical.**

**Les modalités de fonctionnement et d'organisation sont très diverses en fonction du pôle considéré, le diagnostic santé apporte ainsi des réponses distinctes :**

#### **Le pôle de Tincques**

La commune de Tincques bénéficie d'une maison médicale, créée il y a plus de 20 ans et d'une organisation pluri-professionnelle centralisée à l'exception des infirmiers.

Le diagnostic santé indique dans son diagnostic plusieurs axes à développer afin qu'elle se renouvelle à différents niveaux:

- l'attente vis-à-vis de la santé (gestion de l'impromptu, télé-médecine, prise en charge spécifique...);
- la problématique du maintien et du retour à domicile ;
- les actions de prévention, promotion et éducation à la santé ;
- les autres attentes (meilleure communication, adéquation des locaux, meilleure connaissance des réseaux, associations...).

#### **Le pôle d'Avesnes-le-Comte**

L'offre de soins d'Avesnes-le-Comte est caractérisée par une sous densité médicale et une pratique individuelle des professionnels de santé (quasiment pas de coopération sur la continuité des soins). Seuls les kinésithérapeutes ont un cabinet commun. La commune bénéficie de deux spécialistes (gynécologue et dermatologue) mais pâtit de la sous-densité médicale ce qui induit des volumes d'activités importants et des plages de consultations non programmées extrêmement réduites. La mutualisation figure parmi les axes à développer selon l'étude. **La réalisation d'une maison de santé est prévue.**

#### **Le pôle d'Aubigny-en-Artois**

La commune souffre d'une organisation pluri-professionnelle décentralisée à l'exception des masseurs-kinésithérapeutes et des infirmiers qui ont chacun un lieu d'exercice commun. Toutefois, il y a un véritable dynamisme entre les professionnels et ceux-ci souhaitent dans le cadre de leur projet de santé développer un lieu commun d'exercice qui permettrait par ailleurs de développer une approche pluridisciplinaire en ciblant certaine pathologie comme le diabète, prévention chez les moins de 65 ans.





<b>Liste des services de santé</b> Source : INSEE BPE 2015
<b>Avesnes-le-Comte</b>
3 médecins généralistes 10 cabinets spécialisés (1 dentiste, 1 dermatologue, 2 orthophonistes, 1 gynécologue, 5 masseurs-kinésithérapeutes) 4 infirmiers 2 pharmacies
<b>Aubigny-en-Artois</b>
4 médecins généralistes 10 cabinets spécialisés (1 dentiste, 2 orthophonistes, 5 masseurs-kinésithérapeutes, 2 pédicures-podologues) 4 infirmiers 1 pharmacie
<b>Tincques</b>
4 médecins généralistes 4 cabinets spécialisés (1 dentiste, 1 orthophoniste, 1 masseur-kinésithérapeute, 1 pédicure-podologue) 3 infirmiers 1 pharmacie
<b>Autres communes</b>
<b>Camblain l'Abbé</b>
1 médecin généraliste 1 infirmier 1 masseur-kinésithérapeute
<b>Frévin-Capelle</b>
1 infirmier
<b>Izel-lès-Hameau</b>
1 ergothérapeute 1 infirmier
<b>Magnicourt-en-Comté</b>
4 infirmiers
<b>Manin</b>
1 infirmier
<b>Penin</b>
1 infirmier

**Tableau 23. Liste des services de santé - Source : INSEE BPE 2015**

L'enjeu est le maintien d'un très bon niveau de services « santé » à la fois pour répondre aux besoins des habitants actuels qui vieillissent mais aussi pour attirer de nouveaux ménages. En effet, la proximité de ses services est aujourd'hui un critère dans les choix résidentiels et explique par exemple que les seniors souhaitent se rapprocher des pôles. Il s'agit de compléter les équipements permettant de répondre à ces besoins.

### 1.5.7 Une Couverture numérique inégale

L'offre en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est un enjeu majeur de développement des territoires. C'est un critère fondamental dans le choix d'implantation des entreprises, mais aussi des résidents. **L'attractivité y est directement liée et les besoins sont croissants.** Le Schéma directeur du Très haut débit du Nord-Pas-de-Calais de Mars 2013 précise que « *même si beaucoup d'entreprises se contentent*





actuellement d'accès DSL, la disponibilité de réseaux de télécommunications représente le 3ème facteur expliquant l'implantation des entreprises... la vidéo et la visioconférence modifieront en profondeur les conditions d'exercice de l'activité économique. On citera le télé-travail, les catalogues en 3D, la coproduction à distance de fichiers techniques, les réunions en visioconférence reliant des personnes très éloignées ... ». Par ailleurs, concernant l'usage des ménages, il indique que « la simultanéité des usages des membres d'une famille nécessitera, d'ici quelques années, un débit de l'ordre de 40 Mbit/s pour un foyer de 3 à 4 personnes ».

#### **Haut et très haut débit : quelques définitions**

**Haut débit** : En France, selon l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), le haut débit est compris entre 512 kilobits et 30 mégabits par seconde. Le haut débit correspond désormais à un niveau de service autorisant les usages actuels : naviguer confortablement sur le Web dans un contexte de pages riches, regarder la télévision via l'internet, téléphoner ou visionner des vidéos sans téléchargement préalable.

**Le Très haut débit** doit permettre les usages basés sur le son, l'image et la vidéo haute définition avec des contraintes d'interactivité, de temps réel et d'usages multiples simultanés. L'ARCEP comptabilise les abonnements en très haut débit, c'est-à-dire les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s.

**Le Schéma directeur du Très haut débit du Nord-Pas-de-Calais de Mars 2013 précise quant à lui « par très haut-débit sera désigné le remplacement du réseau téléphonique par un réseau composé de fibres optiques desservant directement les abonnés finaux ». Les offres de fibre optique jusqu'à l'abonné permettent des débits supérieurs ou égaux à 100 Mbit/s.**

### **A) Un niveau de débit inégal**

La première carte en page suivante issue de l'Observatoire France du Très haut débit permet d'avoir une vision de la couverture numérique du territoire selon le niveau en haut débit.

L'ensemble du territoire est desservi mais la qualité de débit reste faible pour treize communes (entre moins de 3 Mbit/s à 8 Mbit/s), le débit est en ADSL avec un débit de 8 à 30 Mbit/s pour une douzaine de communes. Seules les communes d'Avesnes-le-Comte et d'Aubigny-en-Artois sont desservies par une ADSL avec un débit conséquent (30 à 100 Mbit/s).

La seconde carte restitue les résultats des enquêtes menées auprès des maires en 2015 sur le niveau de la connexion internet sur leurs communes et vient confirmer les tendances présentées précédemment.



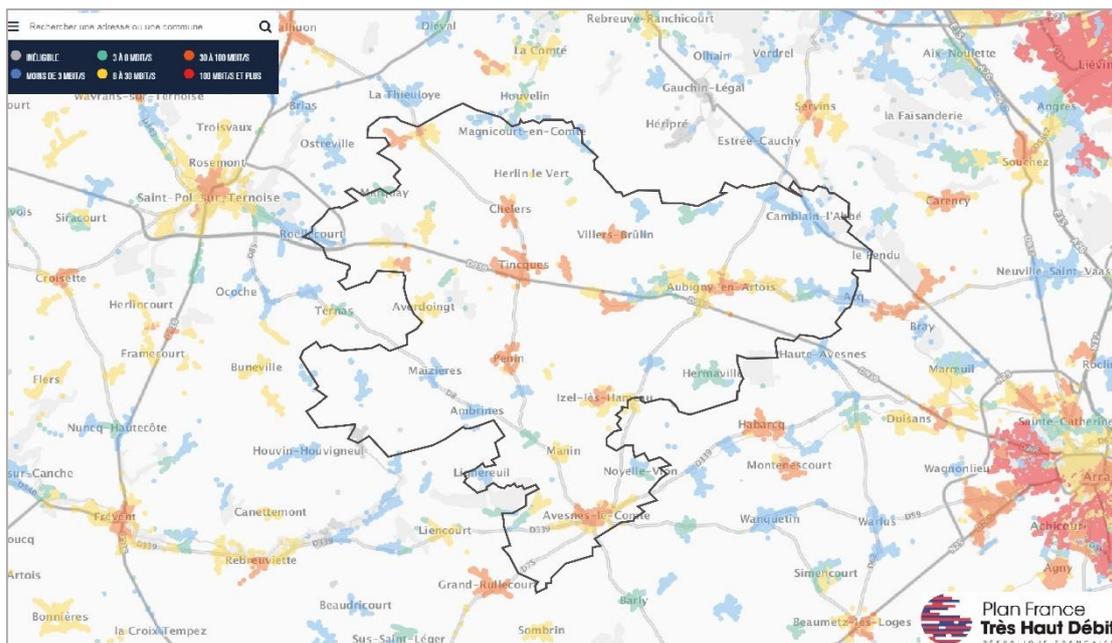


Figure 50. La couverture numérique (Source : Observatoire France du haut débit)

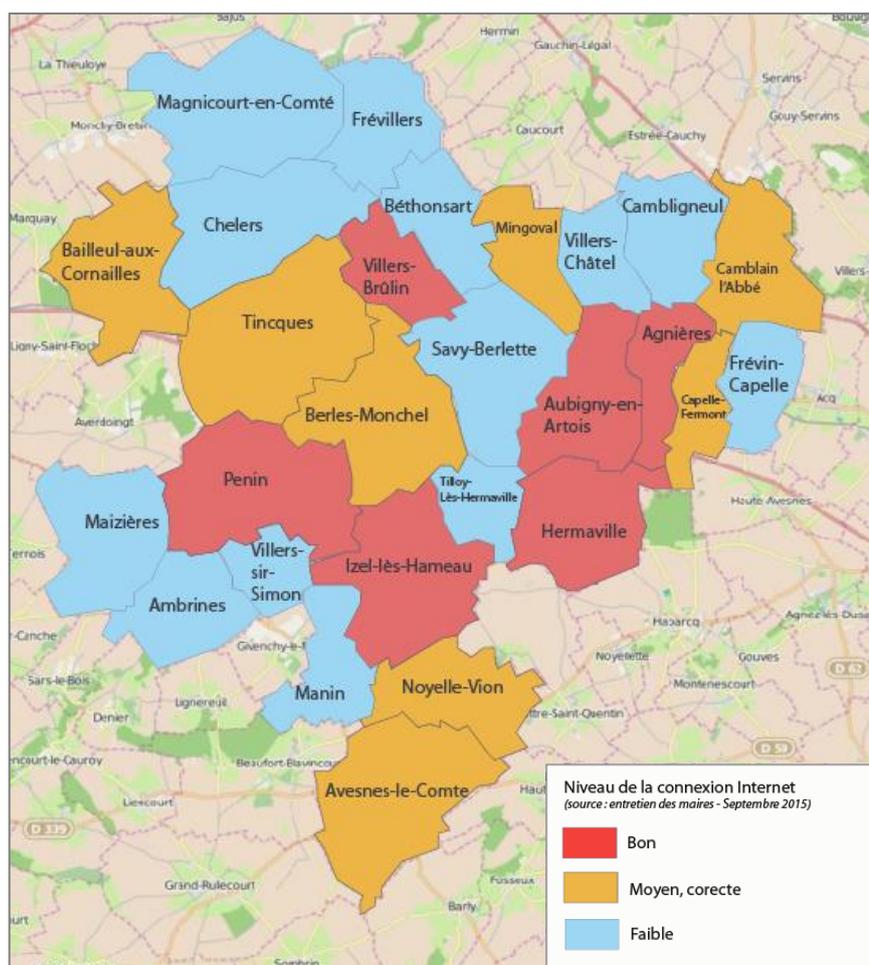


Figure 51. Niveau de connexion internet selon les Maires (entretien septembre 2015)





## B) L'objectif de la « fibre optique pour tous » à horizon de 2025

Le Schéma directeur du Très haut débit du Nord-Pas-de-Calais prévoit l'objectif de la « fibre optique pour tous » à horizon de 2025. La couverture du Secteur Nord en 100 Méga était prévue à l'horizon 2020 à l'exception de 3 communes. Le déploiement du très haut-débit est traité dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique unique, partagée et portée par le Conseil Régional et les 2 Départements via une structure ad hoc à créer.

Bien qu'une maîtrise d'ouvrage unique ait été décidée, il est attendu des EPCI une participation au travers de la préparation aux déploiements en créant les conditions locales facilitant les déploiements décidés et mis en œuvre au niveau régional. Il s'agira, entre autres, de consolider la liste des grands comptes publics et privés présents sur leur territoire et à fibrer en priorité, de poser des fourreaux lors des opérations d'aménagement du domaine public, de procéder à un inventaire des infrastructures mobilisables, de fournir le foncier nécessaire pour la construction de locaux techniques, d'organiser des réunions publiques quand les déploiements approcheront, ... En plus de ces contributions techniques, l'opportunité et les modalités de leur participation au financement des raccordements finaux et du déploiement des réseaux seront étudiées.

Le déploiement du très haut-débit s'organiserà en 2 phases, d'une durée prévisionnelle de 5 ans chacune. Durant la première phase (années 1 à 5), les grands comptes publics et privés (collèges et lycées, établissements de santé, universités et écoles d'ingénieurs, principaux établissements publics, entreprises et zones d'activités économiques) ainsi que des sites techniques assurant l'interconnexion des réseaux fixes et mobiles seront fibrés en priorité. Pour les autres abonnés (particuliers, entreprises et établissements publics de proximité), l'objectif est qu'ils disposent d'au moins 8Mbit/s au terme de cette première phase. Durant la seconde phase (années 6 à 10), seront fibrés les abonnés non fibrés durant la phase précédente.

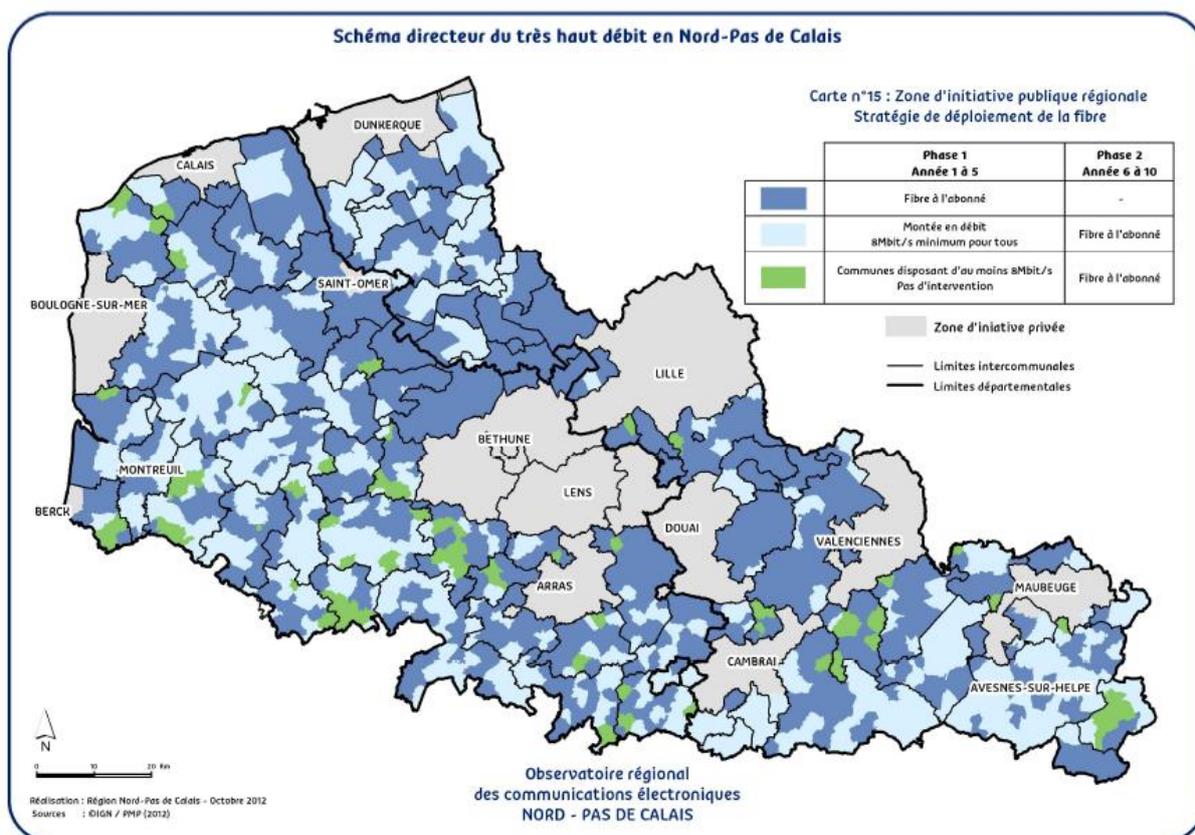


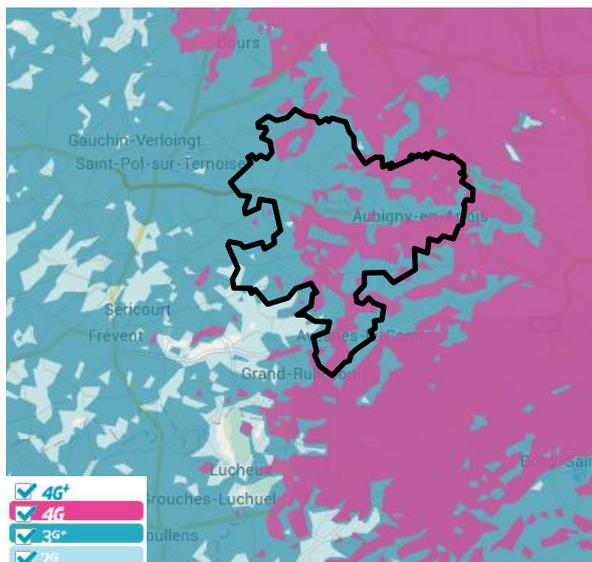
Figure 52. Schéma directeur du très haut débit en Nord-Pas de Calais



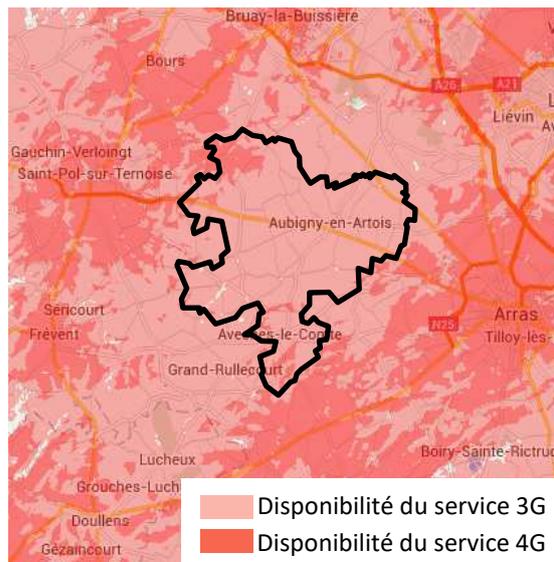


### C) La couverture en téléphonie mobile

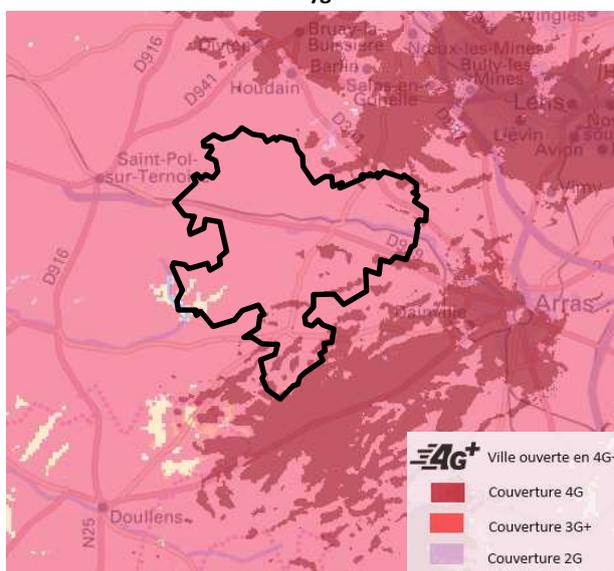
Suivant les tendances observées sur la région Nord-Pas-de-Calais, les couvertures théoriques en 2G et 3G affichées par les opérateurs sont plutôt bonnes sur le territoire du Nord. La partie Est du territoire et les pôles d'Aubigny-en-Artois et d'Avesnes-le-Comte bénéficient d'une meilleure connexion selon les cartes de couvertures des différents opérateurs. Les entretiens menés auprès des maires révèlent néanmoins une mauvaise connexion sur certaines communes : Manin, Tilloy-lès-Hermaville, Villers-sir-Simon, Izel-lès-Hameau, Chelers. Les Maires de Berles-Monchel, Fréwillers précisent que la couverture est inégale selon où l'on se trouve dans le village. Pour les autres, la réception est correcte.



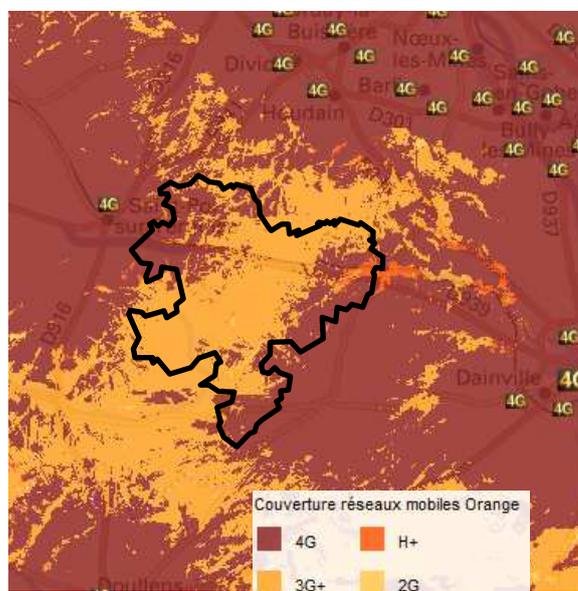
**Couverture Bouygues Télécom**



**Couverture Free mobile**



**Couverture SFR**



**Couverture Orange**

**Figure 53. Couverture téléphonie mobile**





L'objectif du Schéma directeur du Très Haut débit en Nord-Pas-de-Calais est de « réaliser des mesures de champs et d'établir toutes recommandations permettant d'améliorer la couverture des territoires en 2G et 3G, et d'anticiper le déploiement de la 4G. Les recommandations seront valorisées dans les documents stratégiques ou opérationnels comme le schéma d'ingénierie du très haut-débit et les schémas de cohérence territoriale ».





### 1.5.8 Synthèse et perspectives

Atouts	Faiblesses
<p>La plus forte densité d'équipements à l'échelle du Pays d'Artois et des Campagnes de l'Artois liée notamment à la bonne densité commerciale et de services aux particuliers.</p> <p>3 pôles de services et des axes de dessertes « vitrine du territoire » : la RD939 voire la RD341.</p> <p>La proximité de pôles urbains qui facilitent l'accès aux équipements et services de niveaux intermédiaires et supérieurs.</p> <p>Une offre en équipements scolaires de niveau intermédiaire et supérieur.</p>	<p>Aucun équipement sportif de niveau intermédiaire.</p> <p>Une couverture numérique inégale.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Le développement du tourisme / la réalisation d'équipements sportifs et de loisirs de niveau intermédiaire.</p> <p>La Mutualisation des équipements : « une thématique majeure à investiguer dans le cadre du PLUi » selon les entretiens menés auprès des élus du territoire.</p> <p>Le développement des circuits courts et la mise en œuvre du programme d'action de la « stratégie locale en faveur du commerce, de l'artisanat et des services » au niveau du Pays d'Artois en lien avec les différents partenaires identifiés (CCI, chambre des métiers et de l'artisanat, etc.).</p> <p>La possibilité de maintenir les linéaires de commerces dans le cadre du PLUi et la valorisation des bourgs-centres (espaces publics...).</p> <p>Une densité médicale qui tend à se renforcer (projet de maison de santé sur Avesnes-le-Comte) et une offre existante sur laquelle on peut s'appuyer pour créer les conditions de son maintien, renforcement...</p> <p>Le développement numérique qui prévoit la « fibre optique pour tous » à horizon de 2025.</p>	<p>L'impact du doublement de la RD939 pour les commerces qui bordent cette voie.</p> <p>La non transmission des fonds de commerces.</p> <p>L'émergence de nouveaux modes de consommation telle que la vente à distance, une concurrence pour les bourgs centres.</p> <p>Une offre insuffisante pour attirer des rurbains de plus en plus exigeants.</p>





## 1.6 L'habitat

### 1.6.1 Une majorité de grandes maisons individuelles destinées à la propriété.

#### A) Une forte proportion de résidences principales

En 2013, le Nord des Campagnes de l'Artois compte 5 310 logements. **Plus de 90 % du parc est composé de résidences principales.**

La part de résidences secondaires correspond à la moyenne constatée sur le Pays d'Artois mais reste faible comparée aux moyennes observées sur les Campagnes de l'Artois et sur le Département. Une part importante des résidences secondaires se concentre en effet entre St-Pol-sur-Ternoise et le littoral de la côte d'Opale.

**La part de logements vacants représente 6,5 %, ce qui reste légèrement inférieur à la tendance des territoires de comparaison (Pays, Campagne de l'Artois, Département) et correspond à un taux permettant une bonne rotation du parc de logements (déménagement /emménagement permettant la mobilité résidentielle des ménages).**

Les logements en 2013 sur le territoire du Nord				
	Logements	Résidences principales	Rés secondaires et logts occasionnels	Logements vacants
<b>Nombre</b>	5 310	4 882	84	344
<b>%</b>	100.0%	91.9%	1.6%	6.5%

Tableau 24. Logements en 2013 sur le territoire du Nord (Source : INSEE 2013)

	Résidences principales	Rés secondaires et logts occasionnels	Logements vacants
<b>PLUi du Nord</b>	91.9%	1.6%	6.5%
<b>CC des Campagnes de l'Artois</b>	90.9%	2.5%	6.7%
<b>Pays d'Artois</b>	91.9%	1.2%	6.8%
<b>Pas-de-Calais</b>	86.9%	6.4%	6.8%

Tableau 25. Logements en 2013 sur les territoires de comparaison (Source : INSEE 2013)

Sur le territoire d'étude, quelques communes rurales comptent une part de résidences secondaires plus importante que la moyenne, c'est le cas de Noyelle-Vion, Béthonsart, Cambigneul, Frévin-Capelle, Maizières et Villers-Châtel. En nombre, il s'agit cependant de moins de 10 résidences secondaires par commune alors qu'Aubigny-en-Artois en compte 13 (mais cela ne représente que 2% sur la commune).

**La vacance est également contrastée selon les communes et se retrouve sur Ambrines (10,5%), Avesnes-le Comte (9,5%), Chelers (12,1%), Maizières (11,3%), Mingoal (10,3%), Savy-Berlette (9,6%), Tincques (7%) et Villers-Brûlin (8,5%).**





Les résultats des entretiens menés auprès des maires en Septembre 2015 nous indiquent que certains logements vacants sont insalubres ou dégradés. Selon un notaire local, la vacance concerne notamment des biens importants, comme les belles maisons de ville, qui ont du mal à se vendre en raison de leur coût.

Commune	Logements	Résidences principales		Rés secondaires et logts occasionnels		Logements vacants	
		Nombre	Taux%	Nombre	Taux %	Nombre	Taux %
Agnières	98	93	94.8%	1	1.0%	4	4.2%
Ambrines	95	83	87.4%	2	2.1%	10	10.5%
Aubigny-en-Artois	646	595	92.1%	13	2.0%	38	5.9%
Avesnes-le-Comte	892	799	89.6%	8	0.9%	85	9.5%
Bailleul-aux-Cornailles	104	99	96.1%	-	0.0%	4	3.9%
Berles-Monchel	180	174	96.7%	3	1.7%	3	1.7%
Béthonsart	67	59	88.1%	4	6.0%	4	6.0%
Cambligneul	137	131	95.6%	5	3.6%	1	0.7%
Camblain-l'Abbé	270	255	94.6%	-	0.0%	14	5.4%
Capelle-Fermont	73	68	93.0%	2	2.8%	3	4.2%
Chelers	116	101	87.1%	1	0.9%	14	12.1%
Fréwillers	90	84	93.4%	2	2.2%	4	4.4%
Frévin-Capelle	164	150	91.4%	7	4.3%	7	4.3%
Hermaville	216	200	92.6%	2	0.9%	14	6.5%
Izel-lès-Hameau	287	270	94.3%	3	1.0%	14	4.7%
Magnicourt-en-Comte	259	243	93.9%	2	0.8%	14	5.3%
Maizières	81	69	85.0%	3	3.8%	9	11.3%
Manin	78	74	94.9%	2	2.5%	2	2.5%
Mingoval	93	82	88.2%	1	1.1%	10	10.8%
Noyelle-Vion	118	106	90.5%	7	6.1%	4	3.5%
Penin	185	174	94.0%	5	2.7%	6	3.3%
Savy-Berlette	375	337	89.9%	2	0.5%	36	9.6%
Tilloy-lès-Hermaville	82	77	94.0%	1	1.2%	4	4.8%
Tincques	374	344	92.1%	3	0.9%	26	7.0%
Villers-Brûlin	129	115	89.2%	3	2.3%	11	8.5%
Villers-Châtel	51	48	94.1%	2	3.9%	1	2.0%
Villers-Sir-Simon	52	50	96.1%	-	0.0%	2	3.9%
<b>Total Secteur Nord</b>	<b>5 310</b>	<b>4 882</b>	<b>91.9%</b>	<b>84</b>	<b>1.6%</b>	<b>344</b>	<b>6.5%</b>

Tableau 26. Les catégories de logements en 2013 par commune (Source : INSEE 2013)

D'autres communes présentent au contraire un taux de vacance particulièrement faible, inférieur à 4%, c'est le cas de Berles-Monchel, Cambligneul, Bailleul-aux-Cornailles, Penin, Villers-Sir-Simon, Villers-Châtel, Manin, Noyelle-Vion, des communes qui sont attractives ces dernières années.





## B) Un parc locatif relativement important pour un territoire rural mais porté par le privé

3 783 résidences principales, soit 77.5% sont occupées par leurs propriétaires, ce qui représente une part supérieure à celles du Département ou du Pays mais moindre que celle des Campagnes de l'Artois.

	Propriétaires	Locataires parc privé	HLM louée vide	Logé gratuit
<b>Nombre</b>	3783	809	220	69
<b>%</b>	77.5%	16.6%	4.5%	1.4%

Tableau 27. Statut d'occupation des résidences principales en 2013 sur le territoire du Secteur Nord (Source : INSEE 2013)

Le territoire d'étude présente une part de résidences principales en locatif privé relativement importante (16,6% des résidences principales) comparativement aux Campagnes de l'Artois mais moindre que le Pays ou le Département. A l'inverse, la part de logement aidé est très faible (4.5%) par rapport au Pays et au Département mais légèrement supérieure à celle des Campagnes de l'Artois (2.5%).

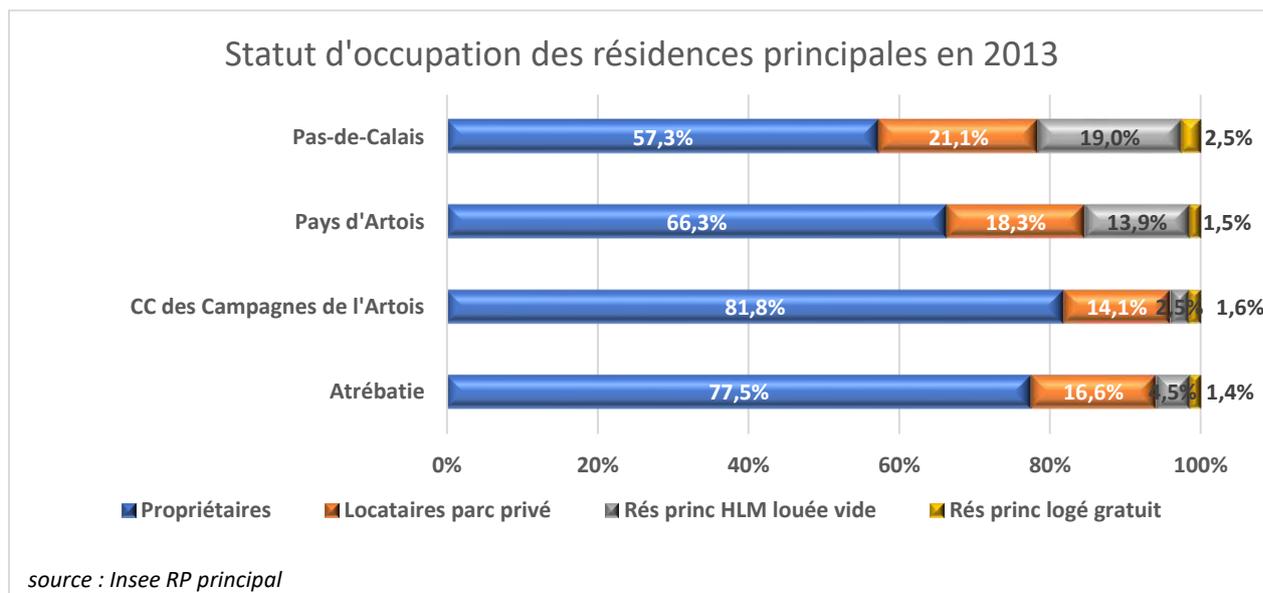


Figure 54. Statut d'occupation des résidences principales en 2013 sur les territoires de comparaisons (Source : INSEE 2013)

### Zoom sur le parc locatif aidé

Les bourgs centres d'Aubigny-en-Artois et Avesnes-le-Comte accueillent à eux deux 192 résidences principales en locatif aidé sur les 220 que compte le territoire soit près de 90%.

Les communes de Fréwillers et Villers-Brûlin accueillent respectivement 7 et 9 locatifs aidés ce qui représente 8,3% et 7,6% de leur parc. Les communes de Camblineul, Camblain l'Abbé, Frévin-Capelle et Izel-les-hameau accueillent quant à elles quelques résidences principales en locatif aidé.

Villers-Brulin compte également 13 logements en accession aidée. Sur la commune d'Avesnes-le-Comte, 80 logements locatifs aidés ont également été proposés à la vente par les organismes HLM depuis la loi du 10





Juillet 1965 qui a créé la possibilité d'acquisition de logements HLM par leurs occupants, 19 ont été effectivement vendus.

Parmi les bailleurs/opérateurs identifiés, Pas-de-Calais Habitat est un acteur important du logement aidé sur le territoire. Devenu en 1987 « OPAC 62 » (l'Office Public d'Aménagement et de Construction), sa mission s'est élargie en 2001 pour englober également la fonction d'aménageur, Il change de nom et devient "Pas-de-Calais habitat", il se définit désormais comme "Opérateur Urbain". Le porter à connaissance de l'Etat identifie la LTO Habitat, la SA HLM du Hainaut et la SA HLM Habitat 62/59 comme les trois principaux bailleurs du territoire.

	Locataires aidés	Précisions
<b>Aubigny-en-Artois</b>	71	2 bailleurs sociaux : le logement rural et SA du Hainaut l'ancienne gendarmerie a été confié en bail emphytéotique à la SA du hainaut.
<b>Avesnes-le-Comte</b>	109	Pas-de-calais -Habitat, SA du Hainaut
<b>Cambligneul</b>	1	Pas-de-calais -Habitat
<b>Camblain-l'Abbé</b>	4	
<b>Fréwillers</b>	7	Pas-de-Calais-Habitat
<b>Frévin-Capelle</b>	2	Pas-de-calais -Habitat
<b>Izel-les-Hameau</b>	4	Pas-de-calais -Habitat
<b>Villers-Brûlin</b>	9	Habitat 59/62
<b>Total</b>	<b>206</b>	

**Tableau 28. Le locatif aidé sur le secteur nord, source : PAC**

### Zoom sur le parc locatif privé

La production de locatif privé dépend de l'initiative des particuliers ce qui peut parfois se résumer à la volonté d'un ou deux acteurs sur une commune. Sur les communes de Villers-Sir-Simon et Penin, par exemple, la part du locatif privé atteint respectivement 29.4% et 25.9% du parc de logements, presque la même proportion qu'Avesnes-le-Comte (26.3%) pour Penin et bien supérieure pour Villers-Sir-Simon.





Commune	Propriétaires		Locataires parc privé		Résidence principale HLM louée vide		Résidence principale logé gratuit		Total RP
	Nombre	Part des RP	Nombre	Part des RP	Nombre	Part des RP	Nombre	Part des RP	
Agnières	70	75.6%	20	21.1%	-	0.0%	3	3.3%	93
Ambrines	66	79.5%	17	20.5%	-	0.0%	-	0.0%	83
Aubigny-en-Artois	376	63.1%	125	21.0%	85	14.2%	10	1.6%	595
Avesnes-le-Comte	472	59.1%	210	26.3%	107	13.4%	10	1.3%	799
Bailleul-aux-Cornailles	84	84.7%	13	13.3%	-	0.0%	2	2.0%	99
Berles-Monchel	148	85.1%	22	12.6%	-	0.0%	4	2.3%	174
Béthonsart	49	83.1%	10	16.9%	-	0.0%	-	0.0%	59
Cambigneul	113	86.3%	16	12.2%	1	0.8%	1	0.8%	131
Camblain-l'Abbé	214	83.9%	29	11.5%	4	1.5%	8	3.1%	255
Capelle-Fermont	64	94.0%	4	6.0%	-	0.0%	-	0.0%	68
Chelers	87	86.1%	14	13.9%	-	0.0%	-	0.0%	101
Fréwillers	65	77.4%	12	14.3%	7	8.3%	-	0.0%	84
Frévin-Capelle	137	90.8%	12	7.9%	2	1.3%	-	0.0%	150
Hermaville	179	89.5%	21	10.5%	-	0.0%	-	0.0%	200
Izel-lès-Hameau	239	88.4%	22	8.3%	4	1.4%	5	1.8%	270
Magnicourt-en-Comte	200	82.1%	36	14.7%	2	0.8%	6	2.4%	243
Maizières	58	83.8%	9	13.2%	-	0.0%	2	2.9%	69
Manin	67	90.5%	6	8.1%	-	0.0%	1	1.4%	74
Mingoval	69	84.1%	11	13.4%	-	0.0%	2	2.4%	82
Noyelle-Vion	98	92.3%	5	4.8%	-	0.0%	3	2.9%	106
Penin	128	73.5%	45	25.9%	-	0.0%	1	0.6%	174
Savy-Berlette	296	87.8%	41	12.2%	-	0.0%	-	0.0%	337
Tilloy-lès-Hermaville	66	85.9%	10	12.8%	-	0.0%	1	1.3%	77
Tincques	271	78.6%	68	19.6%	-	0.0%	6	1.8%	344
Villers-Brûlin	90	78.0%	12	10.2%	9	7.6%	5	4.2%	115
Villers-Châtel	44	91.7%	4	8.3%	-	0.0%	-	0.0%	48
Villers-Sir-Simon	35	70.6%	15	29.4%	-	0.0%	-	0.0%	50
<b>Secteur Nord</b>	<b>3 783</b>	<b>77.5%</b>	<b>809</b>	<b>16.6%</b>	<b>220</b>	<b>4.5%</b>	<b>69</b>	<b>1.4%</b>	<b>4 882</b>

Tableau 29. Les résidences principales selon le statut d'occupation en 2013 (Source: INSEE)





### Résidences principales occupées par un locataire du parc privé en 2013

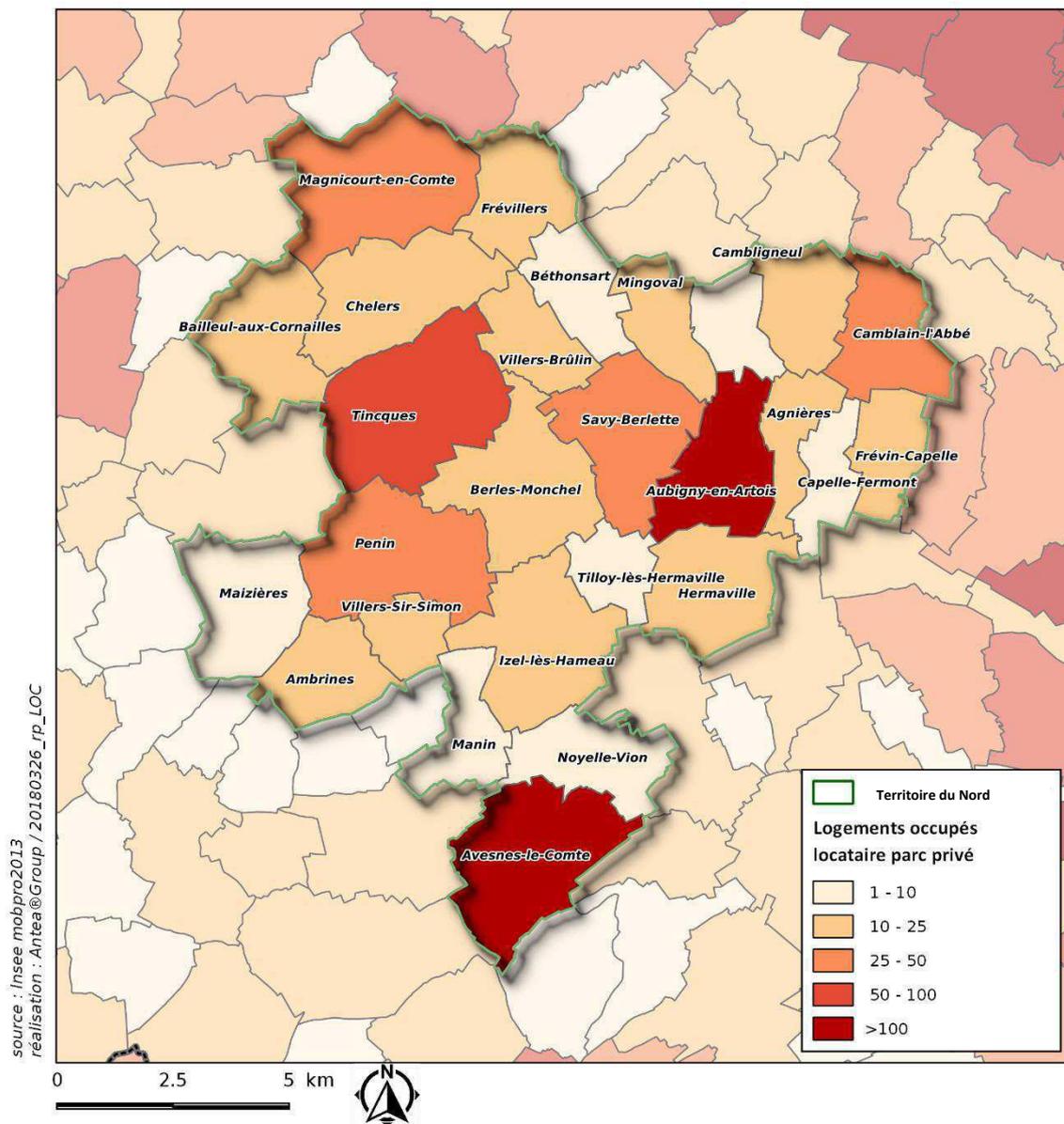


Figure 55. Résidences principales occupées par un locataire du parc privé en 2013 (Source : INSEE)





### Résidences principales occupées par un locataire du parc social en 2013

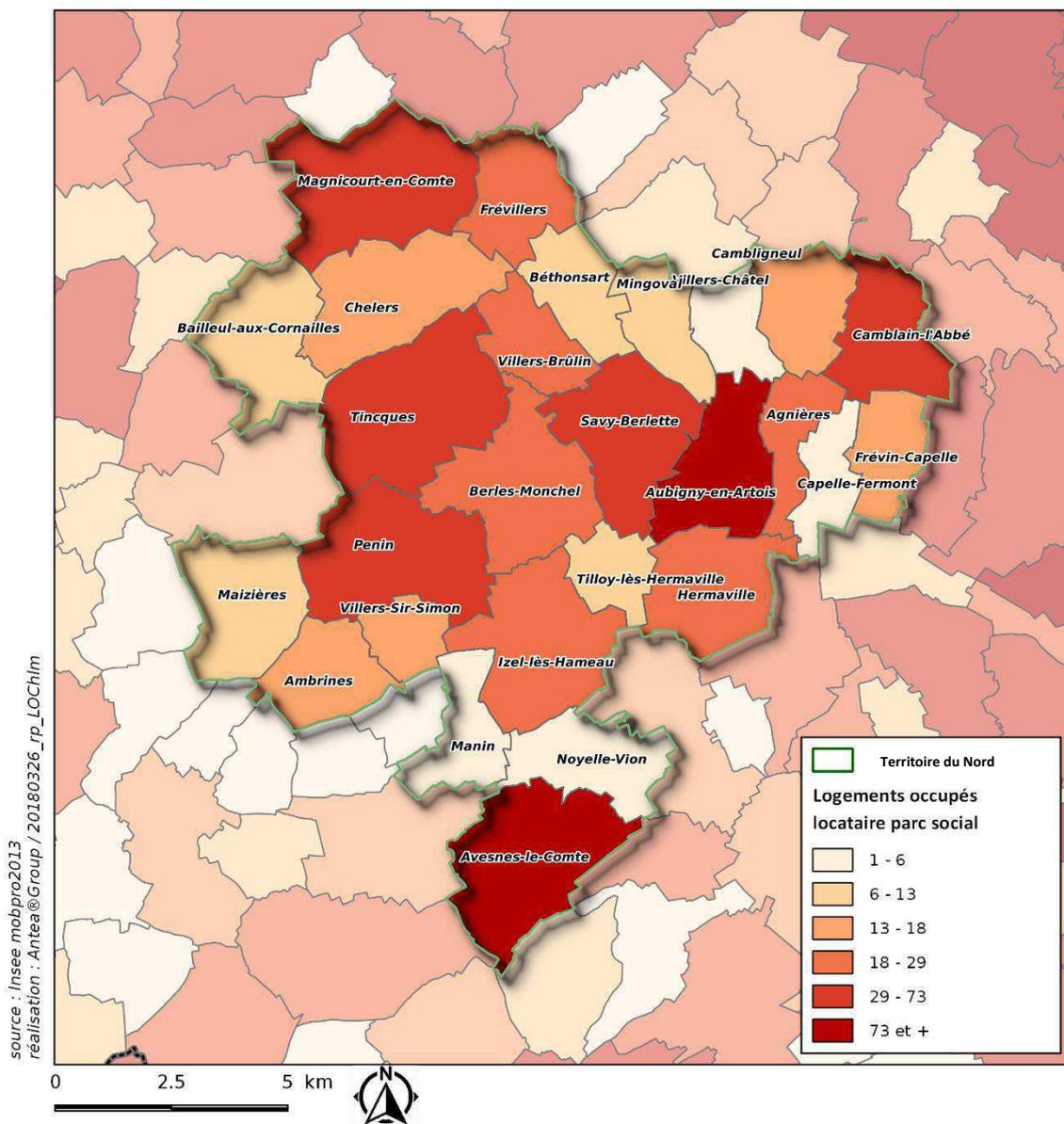


Figure 56. Résidences principales occupées par un locataire du parc social en 2013 (Source INSEE)

### C) Une proportion importante de T5 et +

Le parc de logements est constitué à 86% de maisons et 14% d'appartements, une tendance liée à l'identité rurale du territoire. Les résidences principales sont très majoritairement des T5 et + dans une proportion beaucoup plus importante que sur le Pays, les Campagnes de l'Artois ou le Département. La surface moyenne des logements individuels est de 132m<sup>2</sup> et de 84m<sup>2</sup> en collectif.



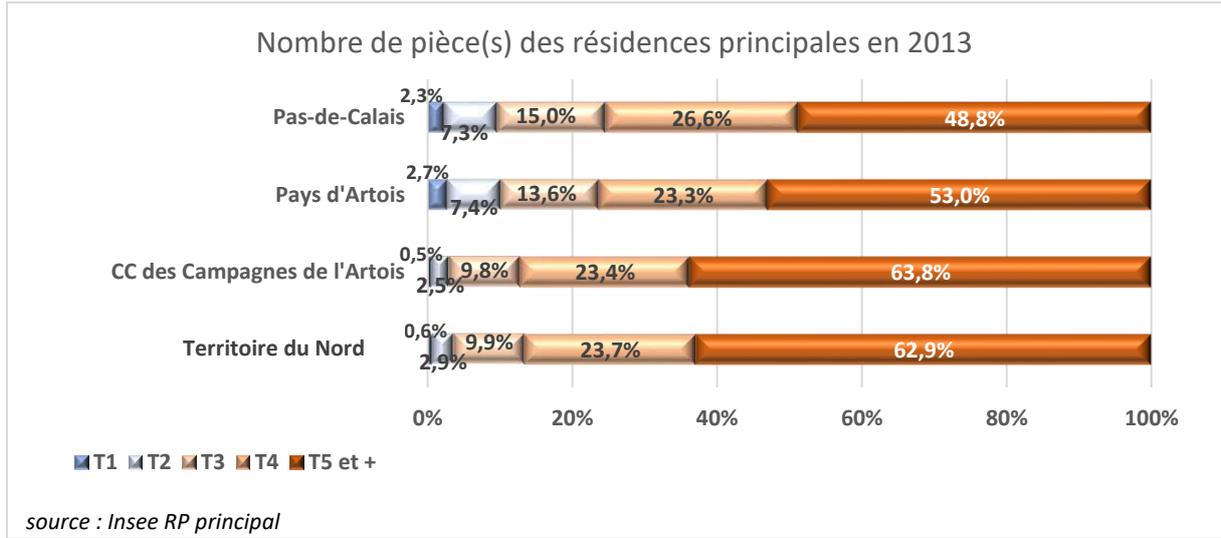


Figure 57. Nombre de pièce(s) des résidences principales en 2013 (Source : INSEE 2013)

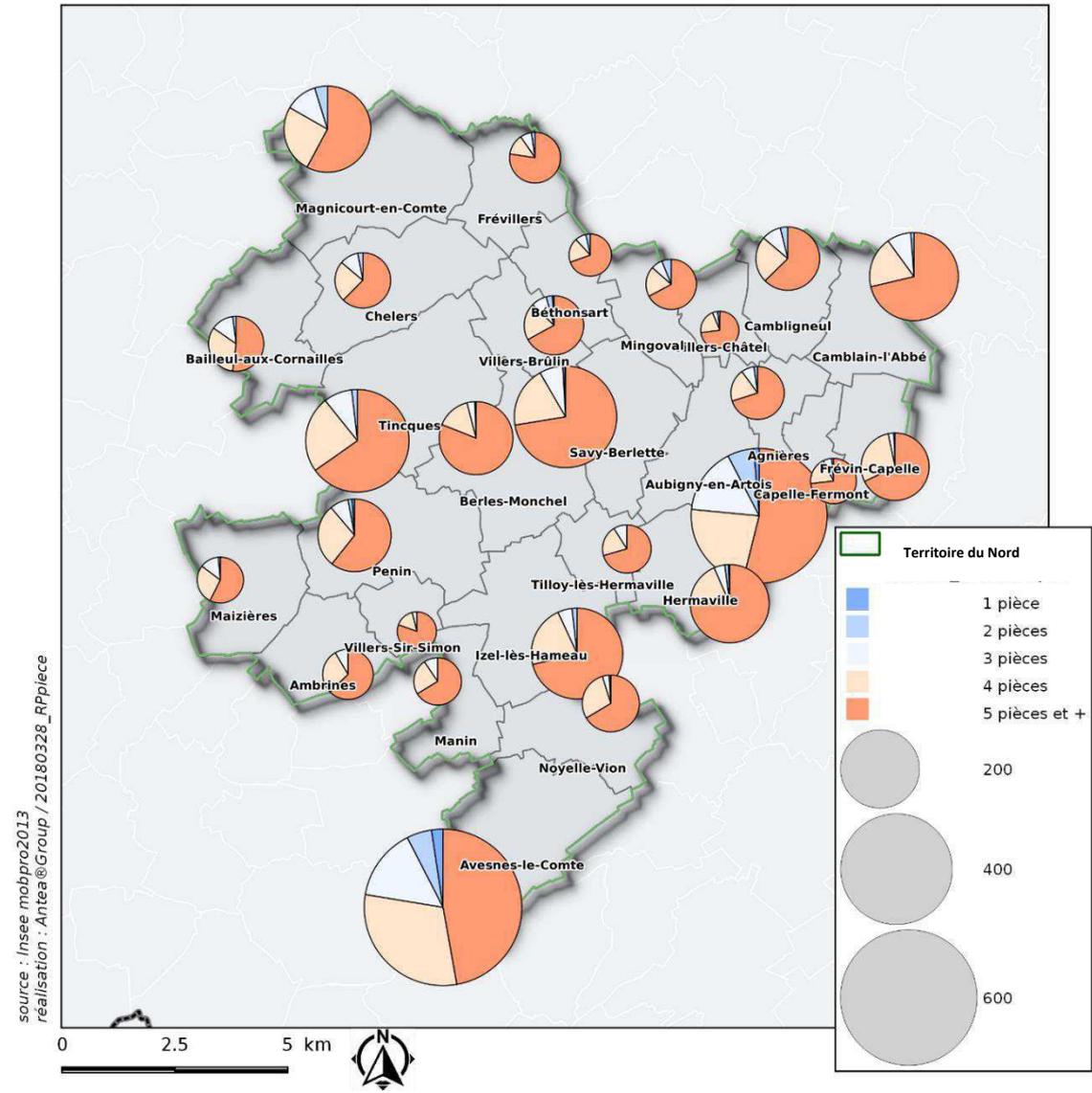


Figure 58. Nombre de pièces des résidences principales en 2013 (Source : INSEE, Antea Group)





## 1.6.2 L'évolution des résidences en apparence dynamique

Entre 2008 et 2013, l'évolution des résidences principales connaît une variation de 3.2%, inférieure aux territoires de comparaison, de 20.5% pour les résidences secondaires supérieure aux autres territoires tandis que les logements vacants augmentent (variation de 37.8%) beaucoup plus que les territoires comparés.

	PLUi du Nord						CC des Campagnes de l'Artois	Pays d'Artois	Pas-de-Calais
	2008		2013		Evolution 2008-2013		Evolution 2008-2013		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%		
<b>Résidences principales</b>	4 732	93.7	4 882	91.9	150	3.2	4.4%	4.3%	3.4%
<b>Résidences secondaires et logts occasionnels</b>	70	1.4	84	1.6	14	20.5	-15.1%	-4.0%	-0.9%
<b>Logements vacants</b>	250	4.9	344	6.5	94	37.8	26.7%	35.1%	35.4%

Tableau 30. Evolution des résidences entre 2008 et 2013 (Source : INSEE 2013)

**243 logements neufs ont été commencés entre 2008 et le 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur le territoire d'étude dont, 210 logements individuels et 33 logements collectifs.** La grande majorité de ces logements ont été produits sur les pôles d'Aubigny-en-Artois et Avesnes-le-Comte. Tincques, Penin, Savy-Berlette et Hermaville sont les quatre communes où les logements commencés sont les plus nombreux après les communes pôles. Deux situations différentes peuvent être constatées pour ces communes, Penin a augmenté sa population ce qui signifie que ces nouvelles constructions sont liées à l'arrivée de nouveaux habitants alors que les trois autres communes ont perdu en population. Ces nouveaux logements produits indiquent un délaissement d'autres maisons ce qui explique l'augmentation de la vacance dans ces communes.



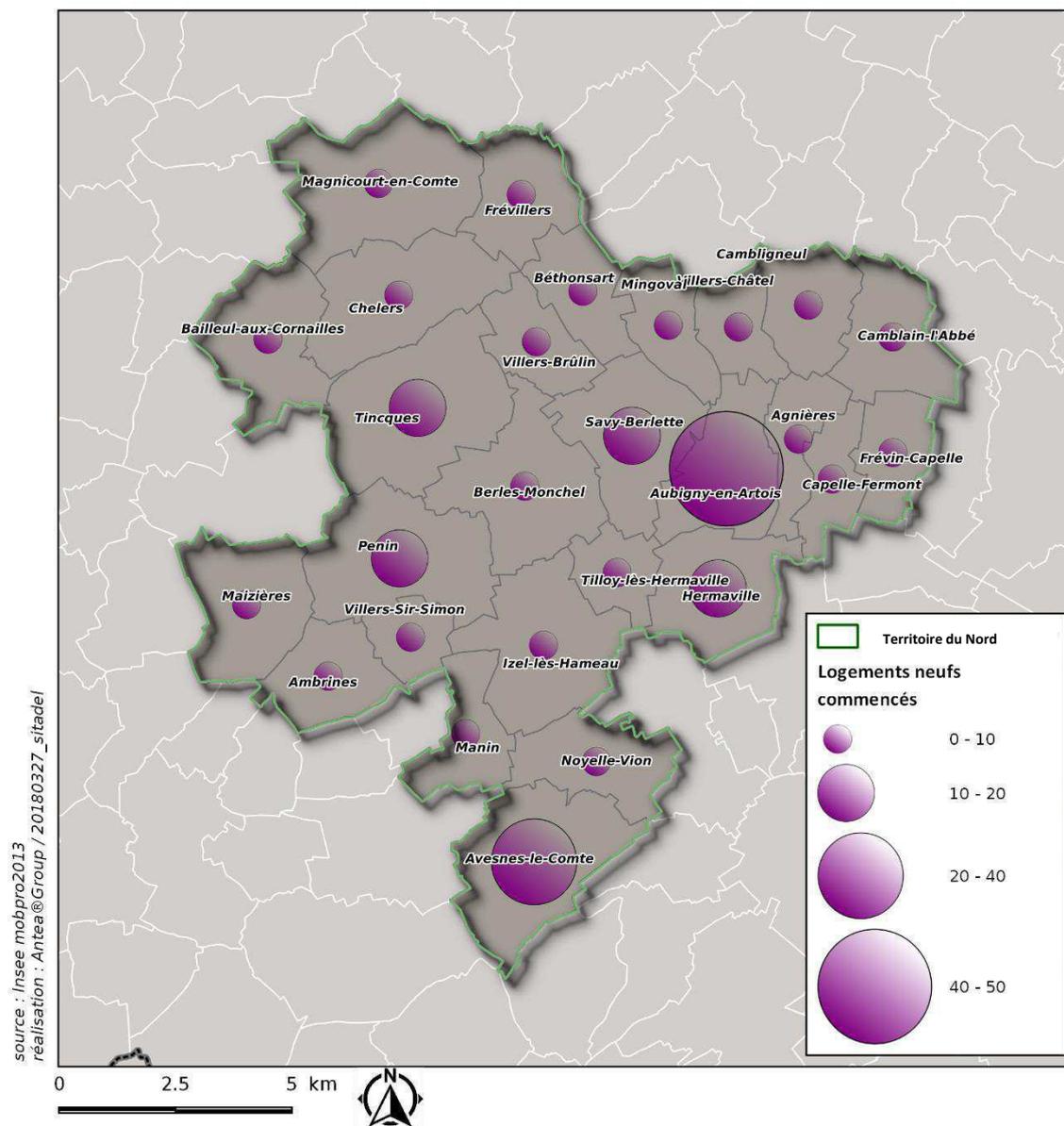


Figure 59. Nombre de logements commencés entre 2008 et 2013 (Source : INSEE, Antea Group)

Le taux de vacance à 6,5% en 2013 a beaucoup augmenté par rapport à 2008 (4,9% en 2008). Le Secteur Nord passe ainsi d'une situation tendue à une situation qui lui permet aujourd'hui d'assurer une bonne rotation dans le parc de logements. L'enjeu est donc de maintenir ce taux et de veiller à son équilibre sur le territoire. En effet, si certaines communes ont un taux de vacance faible, d'autres ont connu une augmentation plus significative du nombre de logements vacants. C'est le cas par exemple d'Avesnes-le-Comte mais aussi de Savy-Berlette. Il s'agit donc d'éviter que des logements restent vacants trop longtemps, en particulier sur les bourgs-centres, une situation qui pourrait nuire à terme à leurs images et donc à leur attractivité.

**En second lieu, davantage de logements ont une vocation de résidences secondaires.** En effet, bien que représentant une très faible part du parc de logements, elles sont également en hausse entre 2008-2013 alors qu'elle reculait sur la période 1999 -2007. Aubigny-en-Artois en dénombre ainsi 11 de plus qu'en 2008.





Le desserrement des ménages, la progression du nombre de résidences secondaires et le maintien d'un taux de logements vacants suffisant pour assurer une bonne rotation du parc de logements seront des facteurs à prendre en compte dans l'estimation des besoins en logements à l'horizon 2030.

Commune	Résidences principales			Résidences secondaires et logts occasionnels			Logements vacants			Total logements		
	2008	2013	Evolution 2008-2013	2008	2013	Evolution 2008-2013	2008	2013	Evolution 2008-2013	2008	2013	Evolution 2008-2013
Agnières	85	93	7	-	1	1	2	4	2	87	98	10
Ambrines	77	83	6	2	2	-	7	10	3	86	95	9
Aubigny-en-Artois	552	595	43	2	13	11	39	38	- 1	593	646	53
Avesnes-le-Comte	813	799	- 14	6	8	2	46	85	39	865	892	27
Bailleul-aux-Cornailles	92	99	7	-	-	-	5	4	- 1	97	104	6
Berles-Monchel	160	174	15	5	3	- 2	12	3	- 9	177	180	3
Béthonsart	57	59	2	4	4	-	-	4	4	61	67	6
Cambligneul	127	131	4	3	5	2	7	1	- 6	137	137	-
Camblain-l'Abbé	255	255	-	2	-	- 2	10	14	4	267	270	2
Capelle-Fermont	62	68	6	1	2	1	4	3	- 1	67	73	6
Chelers	104	101	- 3	2	1	- 1	5	14	9	111	116	5
Fréwillers	82	84	2	2	2	-	2	4	2	86	90	4
Frévin-Capelle	154	150	- 3	2	7	5	1	7	6	157	164	8
Hermaville	194	200	6	2	2	-	5	14	9	201	216	15
Izel-lès-Hameau	265	270	5	4	3	- 2	13	14	0	283	287	4
Magnicourt-en-Comte	251	243	- 7	5	2	- 3	6	14	7	262	259	- 3
Maizières	64	69	5	2	3	1	10	9	- 1	76	81	4
Manin	70	74	3	3	2	- 1	4	2	- 2	77	78	0
Mingoval	70	82	12	1	1	-	10	10	-	81	93	12
Noyelle-Vion	95	106	11	3	7	4	3	4	1	101	118	16
Penin	161	174	12	3	5	2	4	6	2	169	185	16
Savy-Berlette	326	337	11	7	2	- 5	15	36	21	348	375	27
Tilloy-lès-Hermaville	76	77	1	1	1	-	3	4	1	81	82	1
Tincques	336	344	8	3	3	1	19	26	8	357	374	17
Villers-Brûlin	114	115	1	4	3	- 1	8	11	3	126	129	2
Villers-Châtel	40	48	8	1	2	1	7	1	- 6	48	51	3
Villers-Sir-Simon	48	50	2	-	-	-	1	2	1	49	52	3
<b>Secteur Nord</b>	<b>4732</b>	<b>4882</b>	<b>150</b>	<b>70</b>	<b>84</b>	<b>14</b>	<b>250</b>	<b>344</b>	<b>94</b>	<b>5052</b>	<b>5310</b>	<b>94</b>

Tableau 31. L'évolution du parc de logements par commune (Source : INSEE 2013)





### 1.6.3 Une offre qui ne répond pas aux attentes des ménages

#### A) Un marché immobilier relativement équilibré mais tendu sur des produits cibles

Selon un notaire local, si le marché de l'immobilier reste relativement équilibré avec une offre équivalente à la demande ces dernières années, le marché est tendu sur certains produits particulièrement ciblés par les ménages. C'est le cas pour les maisons d'environ 150 000€ (budget moyen) avec des terrains de 600 à 700m<sup>2</sup>. Le marché des terrains à bâtir est également particulièrement tendu pour les terrains de 700 à 800m<sup>2</sup> (budget moyen entre 50 000/60 000€) dans un contexte où la taille moyenne des terrains s'établit plutôt autour de 1000m<sup>2</sup>.

Les maisons de ville se vendent bien ainsi que les biens à rénover. En revanche, le marché est moins porteur sur le neuf en raison des coûts. En effet, au-delà de 200 000€, le bien se vend plus difficilement selon ce professionnel de l'immobilier. Il note également une forte demande pour les maisons de plain-pied sur les bourgs-centres à destination des aînés.

#### B) Des demandes insatisfaites ...

Les maires des communes ont également été interrogés sur la demande en logements, en terrains à bâtir et en locatifs afin d'identifier les tendances du marché de l'immobilier. **Sur les 27 communes interrogées, seules 6 communes estiment que la demande en logements et terrains à bâtir est satisfaite, pour 13 autres elle ne l'est pas (les autres ne se sont pas prononcés).**

**La demande est plus importante sur la frange Est du territoire et au centre (+10 demandes par an environ pour du logement ou du terrain à bâtir) et légèrement moindre sur la frange ouest (5 demandes par an environ).** Les communes pôles (Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte et Tincques) n'ont pu quantifier le nombre de demandes qui sont plus importantes. Le notaire local interrogé observe également une forte demande sur les secteurs tournés vers Arras et le bassin minier dans un contexte où de nombreux acheteurs travaillent sur ces territoires (à titre d'exemple, sur la commune de Camblain-l'Abbé, une forte proportion des actifs travaillent sur Lens).

Selon les maires, sur l'ensemble des communes, **les demandes peinent à être satisfaites en raison du prix du foncier (en particulier pour les communes les plus proches d'Arras où les prix sont plus élevés) et de la rétention foncière. Le prix du foncier est en effet en augmentation aux dires des maires.**

**Concernant le locatif, les maires estiment qu'ils reçoivent 5 demandes par an en moyenne et davantage sur les pôles et sur certaines de leurs communes limitrophes (Berles-Monchel) ou sur Frévin-Capelle (à proximité d'Arras). 55% des maires estiment que les logements locatifs sont vite loués.**

**Concernant la demande locative sociale, le nombre de demande en instance s'élève à 64 demandes sur le territoire du Secteur Nord (source infocentre numéro unique au 01/01/2015 repris dans le Porter à connaissance de l'état).** Les demandes concernant essentiellement Aubigny-en-Artois et Avesnes-le-Comte (respectivement 27 et 26 demandes en cours). **Au total, seules 16 demandes sociales ont été satisfaites en 2014.** Le délai moyen de la demande sur le Secteur Nord reste malgré tout inférieur à la moyenne départementale (4,2 mois contre 8,9 mois pour le département). Le délai moyen de la demande sur Aubigny-en Artois est supérieur à celui d'Avesnes le comte (respectivement 5.2 et 2 mois).





Une demande existe donc sur le territoire mais peine à être satisfaite en raison des prix du foncier parfois trop élevés, du manque de produits adaptés à une demande ciblée (maisons avec des terrains de 600-700m<sup>2</sup>, terrain à bâtir de 700 à 800m<sup>2</sup>), d'un manque d'offre de terrain à bâtir (rétention foncière), et d'un manque de logements locatifs.

### C) ...Accentué par une diminution du locatif privé

En 2013, le territoire compte 137 résidences principales en locatif privé de moins qu'en 2008, soit une évolution de - 2,54%. La dynamique est plus importante que sur les Campagnes de l'Artois mais beaucoup moindre que sur le Pays ou le Département. **Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux totalise 220 logements locatifs sociaux en 2013 sur le territoire, soit 3 de plus qu'en 2008.**

**Evolution du statut d'occupation des résidences principales entre 2008 et 2013 en nombre**

	Propriétaires	Locataires parc privé	Résidence principale HLM louée vide	Résidence principale logé gratuit
PLUi du Nord	+ 83	- 137	+ 3	- 17
CC des Campagnes de l'Artois	+ 331	- 59	+ 10	- 44
Pays d'Artois	+ 1 947	- 10 050	+ 852	- 454
Pas-de-Calais	+ 10 987	- 100 879	+ 14 814	- 4 855

**Evolution du statut d'occupation des résidences principales entre 2008 et 2013 en %**

	Propriétaires	Locataires parc privé	Résidence principale HLM louée vide	Résidence principale logé gratuit
PLUi du Nord	+2.73%	-2.54%	+0.12%	-0.31%
CC des Campagnes de l'Artois	+1.07%	-0.72%	+0.03%	-0.37%
Pays d'Artois	+7.42%	-9.08%	+2.02%	-0.36%
Pas-de-Calais	+8.34%	-12.33%	+4.41%	-0.42%

Tableau 32. Evolution du statut d'occupation des résidences principales entre 2008 et 2013 en nombre et en % (Source : INSEE)

L'ensemble du territoire d'étude est en zone C depuis (arrêté du 1er Août pris en application de l'article R304-41 du code de la construction et de l'habitation) et ne bénéficie pas d'aides pour la production de logements aidés.

La faible progression du locatif social et la nette diminution du locatif privé accroît la demande toujours présente sur le territoire et les logements sont vite loués. De plus, l'offre dépend de plus en plus de l'initiative privée dans un contexte où le parc locatif privé est moyennement abordable sur le territoire. En effet, 15% à 20% des ménages allocataires du parc privé ont un taux d'effort de plus de 39%, ce qui constitue un seuil au-delà duquel les charges d'un ménage afférentes au logement sont très lourdes. De fait, les ménages les plus modestes ont de plus en plus de mal à se loger sur le territoire. Près de 75% des ménages sont d'ailleurs éligibles à un logement aidé en 2013. Leur proportion est en baisse (74.4% en 2013 contre 76,7% en 2007), le manque d'offre sur le Secteur Nord les incite à se tourner vers d'autres territoires.



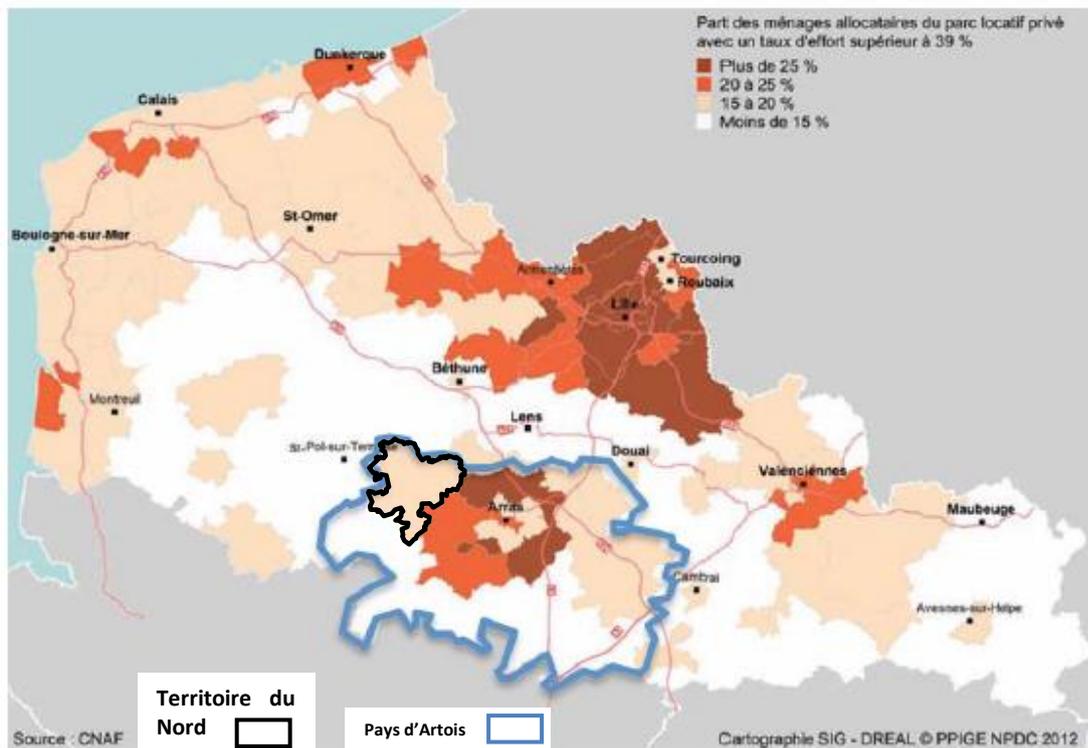
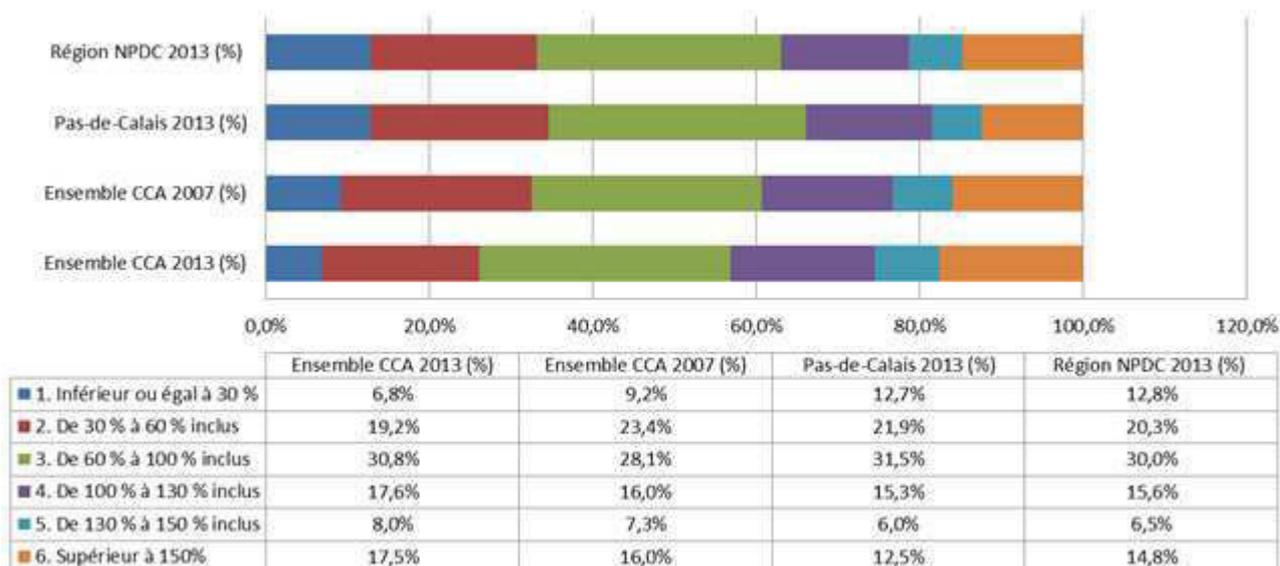


Figure 60. Part des ménages allocataires du parc locatif privé (Source : Analyse globale du Pays d'Artois 2012)



Les logements attribués en fonction des plafonds de ressources annuelles imposables :

- logements PLAI prêt locatif aidé d'intégration (<60% plafonds HLM)
- logements social PLUS, prêt locatif à usage social (à partir de 60% du plafond HLM)
- logement en Prêt locatifs sociaux (<130% du plafond HLM)

Figure 61. les ménages fiscaux selon le plafonds de ressources annuelles imposables permettant l'attribution de logements aidés (source Filocom)

Sur le territoire, les logements locatifs sociaux sont repartis selon le mode de financement suivant : 12 PLAI, 233 PLUS et 8 PLS (source : Porter à connaissance de l'Etat).





## D) Une production de grands logements

Le nombre et la part de T4 et T5 et + continuent de progresser sur le territoire au détriment de plus petits logements qui accusent une diminution. Cette diminution peut être mise en lien pour partie avec le fait que le nombre de logement en locatifs privés a fortement diminué sur cette même période.

**Evolution de la taille des résidences principales entre 2008 et 2013 en nombre**

	T1	T2	T3	T4	T5 et +
<b>PLUi du Nord</b>	- 15	- 2	+ 2	+ 36	+ 128
CC des Campagnes de l'Artois	+ 2	- 17	+ 15	+ 169	+ 382
<b>Pays d'Artois</b>	+ 79	+ 725	+ 601	+ 870	+ 1 312
<b>Pas-de-Calais</b>	+ 283	+ 2 851	+ 5 577	+ 5 467	+ 5 456

**Evolution de la taille des résidences principales entre 2008 et 2013 en %**

	T1	T2	T3	T4	T5 et +
<b>PLUi du Nord</b>	-0.34%	-0.13%	-0.26%	+0.01%	+0.72%
CC des Campagnes de l'Artois	-0.01%	-0.25%	-0.32%	+0.32%	+0.25%
<b>Pays d'Artois</b>	-0.02%	+0.55%	+0.13%	+0.04%	-0.70%
<b>Pas-de-Calais</b>	-0.03%	+0.24%	+0.45%	+0.04%	-0.71%

**Tableau 33. Evolution de la taille des résidences principales entre 2008 et 2013 en nombre et en % (Source : INSEE)**

Cette situation conjuguée à un prix du foncier en augmentation questionne la capacité des ménages à trouver une offre répondant à leurs attentes en particulier pour les plus modestes, en général plus les logements sont grands plus le prix est élevé. Cette tendance s'inscrit par ailleurs dans un contexte où le nombre de personnes par ménages diminue à chaque recensement depuis 1968 en lien avec les évolutions sociétales. La typologie la plus demandée pour le logement aidé correspond d'ailleurs au type 2 et au type 3 (source Infocentre numéro unique au 01/01/2015 repris dans le Porter à connaissance de l'Etat).

## E) Une faible diversification qui questionne la capacité des ménages à réaliser leurs parcours résidentiels

Au fil de leur vie, les individus, les ménages occupent des logements différents en fonction de leur situation matrimoniale, économique, professionnelle, de leur mode de vie... Ces étapes dans le logement constituent « le parcours résidentiel » et impliquent que le territoire dispose d'une offre de logements diversifiée répondant aux différents « profils » des ménages et à l'évolution de leurs besoins.

Ainsi, les jeunes qui démarrent dans la vie se logent majoritairement dans du locatif avant d'acheter éventuellement un bien. L'âge moyen de la personne de référence est ainsi de 44 ans dans le cas d'un locataire du parc privé contre 57 ans pour les propriétaires occupants (source Filocom). Certains maires ont par ailleurs pointé lors des entretiens que de nombreuses familles monoparentales étaient à la recherche de locatifs.



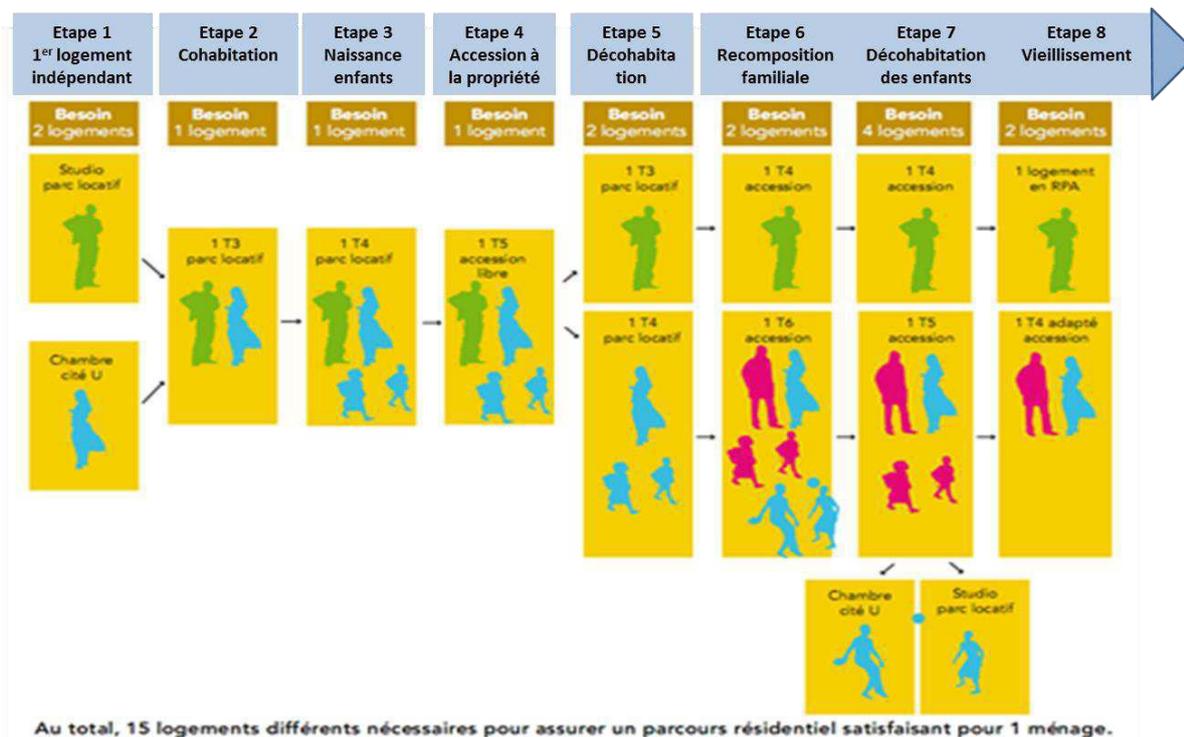


Figure 62. Le parcours résidentiels imaginé selon des étapes de la vie

En conclusion, les logements sont peu diversifiés sur le territoire avec une large majorité de grandes maisons individuelles destinées à la propriété. Si la demande est, elle, bien présente pour de l'accèsion comme pour du locatif, elle peine à être satisfaite en raison des prix du foncier et du locatif parfois trop élevés et du manque de produits adaptés (maisons avec des terrains de 600-700m<sup>2</sup>, terrain à bâtir de 700 à 800m<sup>2</sup>, locatif, maisons de plain-pied...).

Le parc de logements locatifs après avoir progressé est en diminution pour la partie privée sur le territoire et ne répond plus à la demande notamment des ménages les modestes, d'autant que peu de logements locatifs aidés ont été produits sur le Secteur Nord. En outre, les évolutions récentes accentuent la spécialisation du parc de logements ciblé sur de grands logements dans un contexte où les prix du foncier sont à la hausse.

Si jusqu'à une période récente, les migrations de populations semblaient tenir compte des critères d'accessibilité, de desserte, etc., le prix du foncier et l'offre en logement apparaissent de plus en plus comme des critères déterminants dans les choix résidentiels. La production de logements doit donc davantage s'adapter à la demande afin que le territoire reste attractif en particulier pour des jeunes ménages.

### 1.6.4 Le parc de logement à destination des publics spécifiques

#### L'hébergement à destination des aînés

2 établissements à destination des personnes âgées sont présents sur le territoire : 1 à Avesnes-le-Comte et l'autre à Aubigny-en-Artois.





La maison de retraite « Simonne Moreau » d'Aubigny-en-Artois, de type EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), est opérationnelle depuis la mi-avril 2012. Elle est située à l'entrée du Parc de la Tournerie. D'une capacité de 46 places, elle est gérée par l'ADMR.

Le Syndicat Intercommunal Vocation Multiple d'Avesnes-le-Comte, est ouvert depuis Avril 2004, Il ne reçoit pas exclusivement des personnes âgées, mais fait office de foyer social. Il propose vingt-trois studios tous équipés d'une kitchenette et d'une salle de bains, dans de petits pavillons. Ses inscriptions sont suspendues car le foyer devrait être repris par le logement rural.

Enfin, dans le cadre de la stratégie du territoire du maintien des personnes à domicile, la communauté de communes du Secteur Nord, s'est engagée en partenariat avec la mairie de Villers-Brulin, Pas-de-Calais Habitat et l'ADMR dans la construction d'un béguinage. Douze maisons de 85 m<sup>2</sup> de plain-pied (disponibles au dernier trimestre 2015) sont mises à la location avec un jardin, parking et des charges énergétiques réduites.



Photo 7. Béguinage de Villers-Brûlin

**La question de l'hébergement des personnes âgées va être de plus en plus prégnante sur le territoire dans un contexte de vieillissement de la population.** Entre 2008 et 2013, la tranche d'âge de 75 ans et + a légèrement augmentée (+31 personnes soit +3.48%) mais celle des 60-74 ans est passée de 11% (1 356) à 14% (1 795) avec l'arrivée des baby-boomers. Le Schéma en faveur des Personnes Agées, défini pour la période 2012-2015 rappelle qu'au 31 décembre 2007, 11% environ des personnes âgées de plus de 60 ans bénéficiaient de l'allocation personnalisée d'autonomie dans le Pas-de-Calais.

#### **L'hébergement spécialisé pour les handicapés**

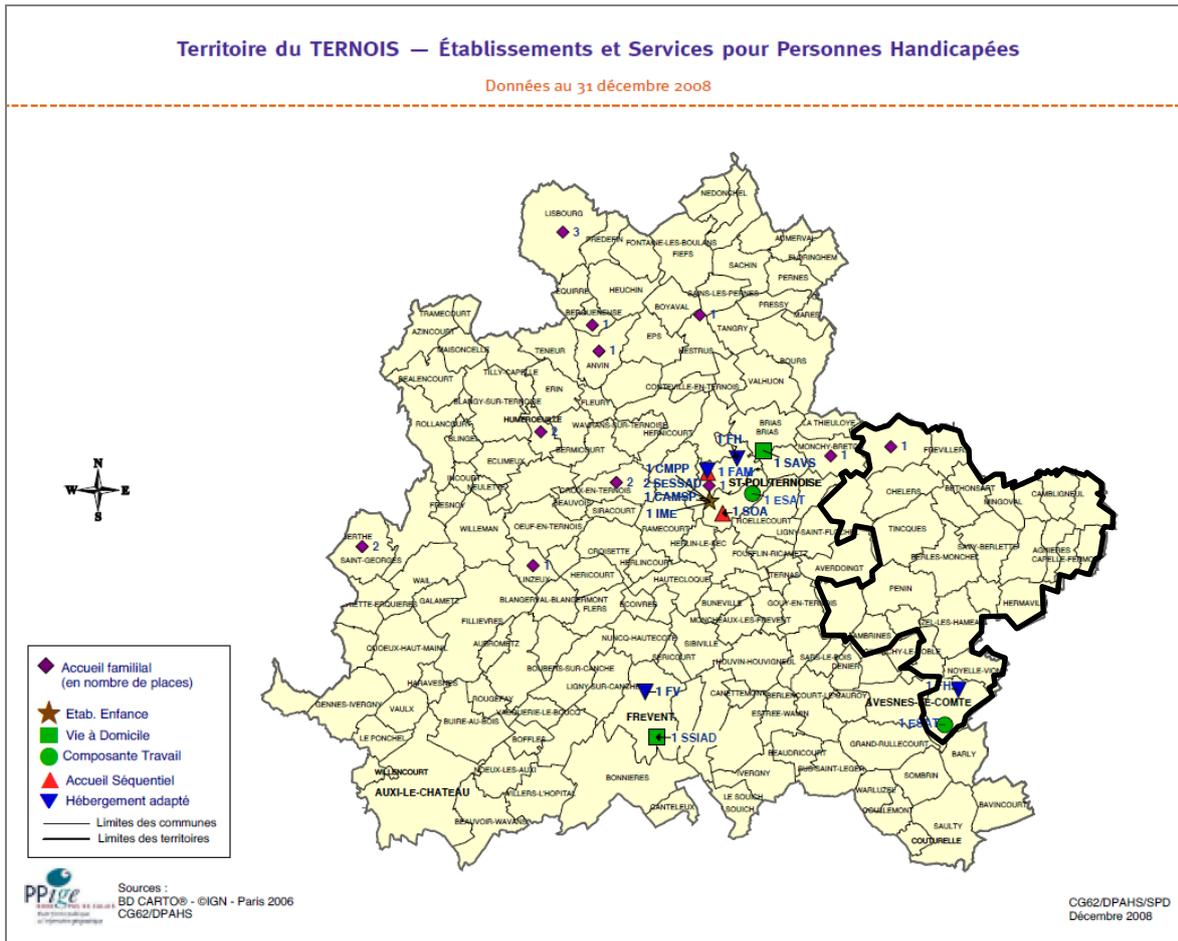
Avesnes le Comte accueille un « Foyer d'hébergement » pour adultes handicapés qui assure l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, dans un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT), ou dans une Entreprise Adaptée.

L'établissement propose également 16 places d'accueil pour les personnes atteintes de retard mental sévère ou profond. Comme tous les établissements d'hébergement, ces foyers sont placés sous la compétence des conseils généraux.

#### **L'accueil familial**

L'accueil familial, se révèle une solution complémentaire intéressante à un logement adapté. Elle permet d'offrir à la personne âgée ou en situation de handicap une solution d'hébergement intermédiaire entre le domicile traditionnel et l'établissement. Sur le Secteur Nord, une famille d'accueil est présente à Magnicourt-en-Comte.





**Figure 63 : Les établissements et services pour personnes handicapées sur le territoire du Ternois - Source : schéma en faveur des Personnes en situation de handicap défini pour la période 2011-2015**

**Le logement des étudiants**

Il n’y a pas de résidence étudiante sur le territoire, la plus proche se trouve sur Arras. Le lycée agricole d’enseignement privé de Savy-Berlette peut accueillir jusqu’à 260 élèves en internat.





## 1.6.5 Un parc de logements en assez bon état

### A) Un bâti assez ancien en renouvellement

En 2013, 47.5% du parc de logements datent d'avant 1970, année des premières réglementations thermiques qui ont pour but de fixer une limite maximale à la consommation énergétique des bâtiments neufs pour le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage. C'est moins en proportion que sur le Département (53.9%), le Pays d'Artois (54%) et Les Campagnes de l'Artois (52.2%).

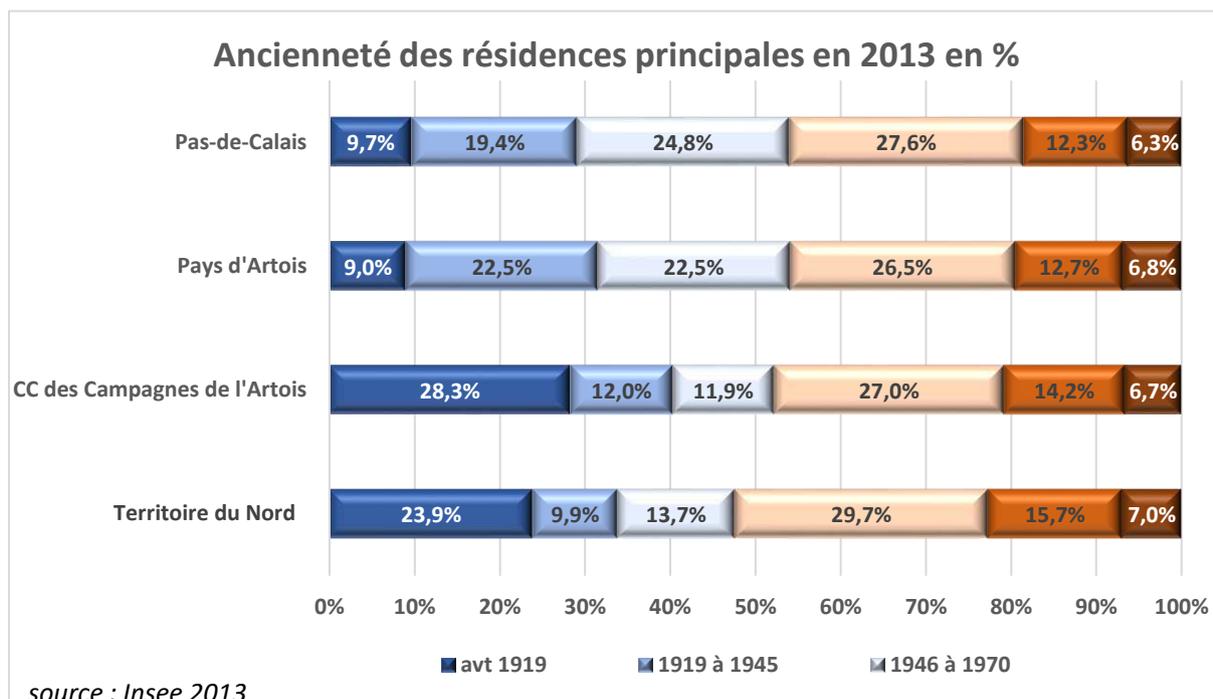


Figure 64. Ancienneté des résidences principales en 2013 (Source : INSEE)

La performance énergétique des logements est moyenne selon les maires. Le bâti est ancien mais de nombreuses rénovations du parc de logements ont été réalisées par les particuliers qui sont de plus en plus sensibles à la question, c'est le cas notamment sur les communes périurbaines d'Arras où les revenus de la population sont supérieurs à la moyenne constatée sur le territoire. Les logements les plus précaires en termes de performance énergétique sont souvent occupés par des seniors qui ne font plus de rénovations selon certains maires.

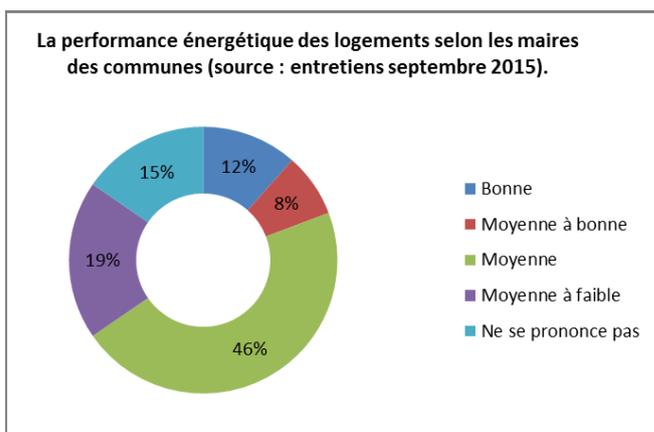


Figure 65. Performance énergétique des logements





## B) Un bon niveau de confort des logements

Selon la base de données FILOCOM, un logement «sans confort» correspond à un logement comportant ni baignoire, ni douche, ni WC\*. Un logement «tout confort» est un logement disposant d'une baignoire ou d'une douche, de WC\* et de chauffage central. Un logement au «confort partiel» regroupe toutes les autres possibilités. Toutefois, il faut prendre des précautions concernant le recensement du niveau de confort car il est constaté, d'une manière générale, une sous-estimation du confort réel (surtout pour les logements anciens), les travaux d'amélioration du confort intérieur n'étant pas toujours déclarés ou n'étant pas toujours pris en compte rapidement.

Le niveau de confort est meilleur que sur la région et le département et en amélioration, 5.5% des résidences principales étaient identifiées sans confort en 2007 contre seulement 2.6% en 2013.

Filocom	2007	2013
RP sans confort	251	129
RP confort partiel	1263	1211
RP tout confort	3075	3557
<b>Ensemble</b>	<b>4589</b>	<b>4897</b>

Tableau 34. Les résidences principales (RP) selon leur niveau de confort en 2007 et 2013

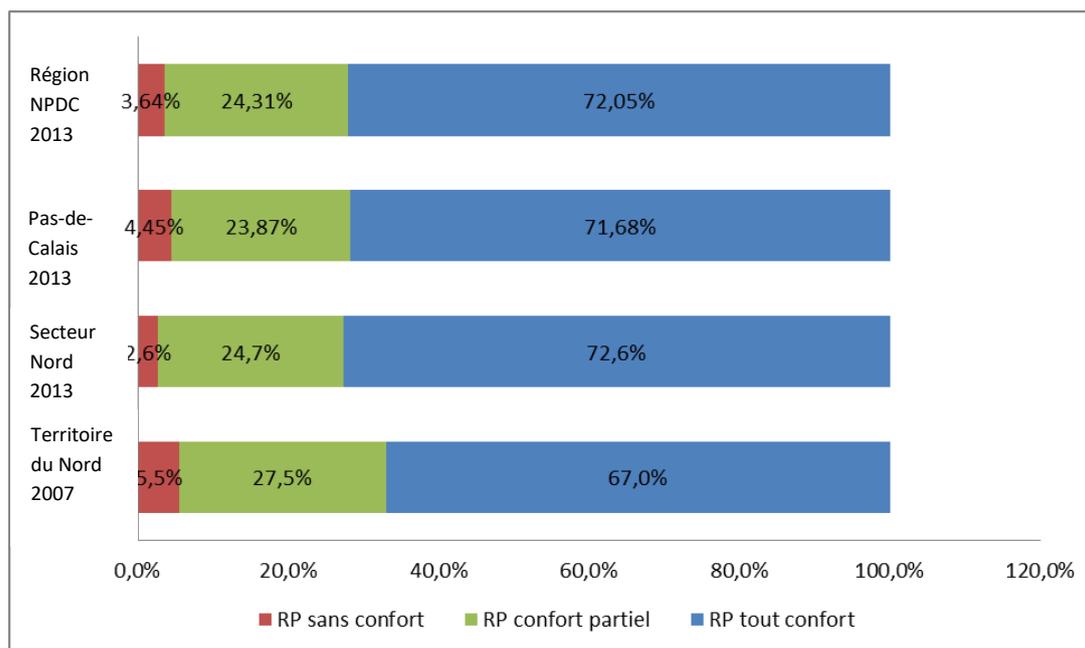


Figure 66. Les résidences principales selon leur niveau de confort en 2007 et 2013, source : Filocom

## C) Un taux de parc privé potentiellement indigne inférieur aux moyennes départementale et régionale

Le parc privé potentiellement indigne représente le nombre de résidences principales privées en mauvais état et dans lesquels résident des ménages à ressources modestes (dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 70 % du seuil de pauvreté).





Le territoire du Nord compte 266 résidences principales recensés dans le PPPI ce qui représente 5.6% de son parc privé, c'est moins que sur la région ou le département. 67,7% des résidences principales en PPPI sont répertoriés en catégorie 6 (qualité de construction courante) et 32, 3% en catégories 7 et 8 (qualité de construction médiocre ou délabré). Plus de la moitié de ces résidences sont occupées par leurs propriétaires et l'autre partie en locatif privé.

Filocom 2013	Total Parc PPPI en 2013					
	Nombre	% PPPI/RP privé	dt PPPI 6 (inconfortable)		dt PPPI 7 ou 8 (très inconfortable)	
			Nbre	%	Nbre	%
CCA	266	5,6%	180	67,7%	86	32,3%
Pas-de-Calais	42085	8,5%	28 770	68,4%	13 315	31,6%
Région	126577	9,4%	73 592	58,1%	52 985	41,9%

Tableau 35. Parc PPPI en 2013

## D) Les subventions accordées par l'ANAH sur le territoire

L'ANAH accorde des subventions :

- aux propriétaires bailleurs qui souhaitent valoriser leurs biens (en mauvais état, difficile à chauffer, mal adapté au handicap, ou pour anticiper le vieillissement),
- à ceux qui ont un projet d'investissement locatif ou qui sont propriétaires d'un bien en location et qui souhaitent le rénover. En contrepartie, le propriétaire s'engage à proposer un bien à un loyer abordable à des locataires de ressources modestes.
- Depuis 2006, le Secteur Nord totalise 250 logements ayant fait l'objet d'une subvention de l'ANAH : 220 logements propriétaires occupants et 30 logements de propriétaires bailleurs. Concernant les 30 logements des bailleurs, 10 logements ont été conventionnés en très social et 5 en social.

Le nombre de subvention a baissé au fil des années entre 2006 et 2014.

	Logements subventionnés ANAH
	Total
2006	47
2007	42
2008	39
2009	35
2010	28
2011	30
2012	5
2013	7
2014	17
<b>Total</b>	<b>250</b>

Tableau 36. Logements subventionnés ANAH





## 1.6.6 Synthèse et perspectives

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>Une production de logements dynamique.</p> <p>Un taux de construction entre 2008 et 2013 plus individuel que collectif.</p> <p>Une offre à destination des publics spécifiques : maison de retraite, béguinage...</p> <p>Un parc de logements en assez bon état.</p>	<p>Une progression importante de la vacance.</p> <p>Une demande en logements et terrains à bâtir insatisfaite (en raison des prix du foncier, du manque de produits adaptés à la demande, de la rétention foncière...).</p> <p>Un parc de logements qui ne permet pas à tous les ménages (les jeunes et les plus modestes) de réaliser leurs parcours résidentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Beaucoup de grands logements (coût élevé) dans un contexte où le prix du foncier augmente,</li> <li>- Une demande insatisfaite pour le locatif privé qui est moyennement abordable et pour le locatif aidé.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p>Le volet PLH du PLUI et la mobilisation de partenaires (bailleurs, EPF...)</p> <p>Les aides de l'ANAH</p>	<p>Une progression de la vacance qui touche de plus en plus le patrimoine bâti ancien sur les pôles, une problématique à terme pour l'attrait des centres bourgs ?</p> <p>Une production de logements qui ne répond pas aux attentes des jeunes ménages donc freine les efforts pour les attirer.</p> <p>Une diminution de la part des logements locatifs privés.</p> <p>Le contexte difficile pour réaliser des opérations de logements locatifs...</p> <p>Un vieillissement progressif de la population qui implique d'anticiper des besoins en logements adaptés (béguinage, logements de plain-pied...).</p>





---

## 1.7 Les emplois et l'activité économique

---

### 1.7.1 Des filières identifiées et structurées

En 2013, selon les données principales de l'INSEE, le territoire du PLUi du Nord accueillait 3 651 emplois sur le territoire.

La majorité des emplois se trouvent sur Avesnes-le-Comte et Aubigny-en-Artois, avec respectivement 1 143 et 916 emplois. Cette concentration s'explique à la fois par la présence d'une zone d'activités sur chacune des communes et par leur tissu commercial et de services. Par ailleurs, l'entreprise Brioche Pasquier (agroalimentaire) installée à Aubigny-en-Artois, comptabilise à elle seul environ 200 emplois.

Le Secteur Nord est identifié dans deux grands domaines en lien avec le secteur secondaire :

- Les industries agroalimentaires, on retrouve ainsi sur la commune de Tincques, 465 emplois avec des entreprises comme Délice des 7 Vallées (agroalimentaire avec environ 200 emplois) ou Chrétien Matériaux.
- Le secteur de la construction qui est nettement supérieur sur le territoire d'étude (15.7% contre 7.7% en Pays d'Artois et 7.3% pour le département) mais un peu inférieur aux Campagnes de l'Artois (17.2%). **Cela s'explique par la volonté du territoire de développer les filières de l'éco-construction notamment sur la zone d'Ecopolis qui constitue une vitrine économique pour le territoire du Nord. La zone d'activité de Tincques dédiée à l'éco-construction et au développement durable, a été labélisée par l'Etat, « Pôle d'excellence rurale ».**

Elle accueille plusieurs entreprises œuvrant dans le domaine de l'éco-construction, de la rénovation et de la domotique. Parmi les derniers arrivés : une unité de travail d'Ostwind, spécialisée dans les éoliennes, un centre de formation de Pas-de-Calais Habitat, organisme avec lequel la communauté de communes a travaillé sur l'éco-rénovation de deux appartements à Magnicourt-en-Comté, dotés d'équipements et de la domotique permettant le maintien à domicile des personnes âgées et la réalisation d'un lotissement à Villers-Brûlin. Au sein même de la plateforme, la matériauthèque permet d'expliquer la performance énergétique des différents matériaux. Le Nord du territoire projette aussi la réalisation à proximité de la plateforme Écopolis d'un bâtiment relais pour accueillir des entreprises, ainsi qu'un village de l'éco-rénovation pouvant servir de vitrine aux entreprises intervenant dans ce domaine.

**Une extension a été réalisée.** Le projet d'extension sud de la ZA Ecopolis est porté par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. L'extension ouest est un projet privé (extension de l'entreprise Délices des 7 Vallées)





**Figure 67. L'extension de la ZA Ecopolis**



**Photo 8. Vue sur la zone d'activité, photo Antea Group**



**Photo 10. Bâtiment de la ZA Ecopolis**



**Photo 9. La matériauthèque**

La démarche du territoire du Nord en faveur de l'éco-construction et la qualité de sa démarche ont été remarquées par deux structures régionales : le CD2E (association pour la création et le développement des éco-entreprises) et Ekvation (cluster pour la performance environnementale et énergétique dans la région Nord-Pas de Calais) qui ont signé une convention de partenariat visant à faire émerger la filière « performance énergétique dans le bâti » sur le territoire du Nord avec la plateforme multiservices de Tincques en vitrine de l'exemplarité régionale. Le conseil général du Pas-de-Calais, pour sa part, a demandé à la communauté de communes de





modéliser le principe des appartements domotisés dans le cadre du schéma départemental de maintien des personnes âgées à domicile.

Deux autres filières sont très présentes :

- Les activités de transports et entreposage, qui sont avant tout destinées à travailler sur de la proximité entre Arrageois, Bassin Minier, Nord de la Picardie. Les activités de l'industrie de l'agroalimentaire sont les principales utilisatrices des activités de logistique.
- L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont également très identifiés, mais aussi les secteurs du commerce, transport et services divers en lien avec l'attractivité résidentielle. Ils représentent plus de la moitié des emplois sur le Secteur Nord.

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale
<b>PLUi du Nord</b>	<b>6.3%</b>	<b>15.6%</b>	<b>15.7%</b>	<b>30.6%</b>	<b>31.7%</b>
CC des Campagnes de l'Artois	12.5%	13.1%	17.2%	30.0%	27.2%
<b>Pays d'Artois</b>	<b>4.1%</b>	<b>12.2%</b>	<b>7.7%</b>	<b>39.5%</b>	<b>36.4%</b>
<b>Pas-de-Calais</b>	<b>2.6%</b>	<b>14.4%</b>	<b>7.3%</b>	<b>40.1%</b>	<b>35.6%</b>

**Tableau 37. Emploi au lieu de travail en 2013 en % (Source : INSEE 2013)**

La carte ci-dessous permet de visualiser les emplois selon le lieu de travail par commune. On constate ainsi :

- une répartition assez homogène de l'emploi parmi les communes avec une prédominance logique des communes pôles (Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte et Tincques) ;
- la forte présence de l'industrie sur les communes d'Aubigny-en-Artois, Tincques, Villers-Châtel et Camblineul.





### Emplois au lieu de travail selon l'activité en 2013

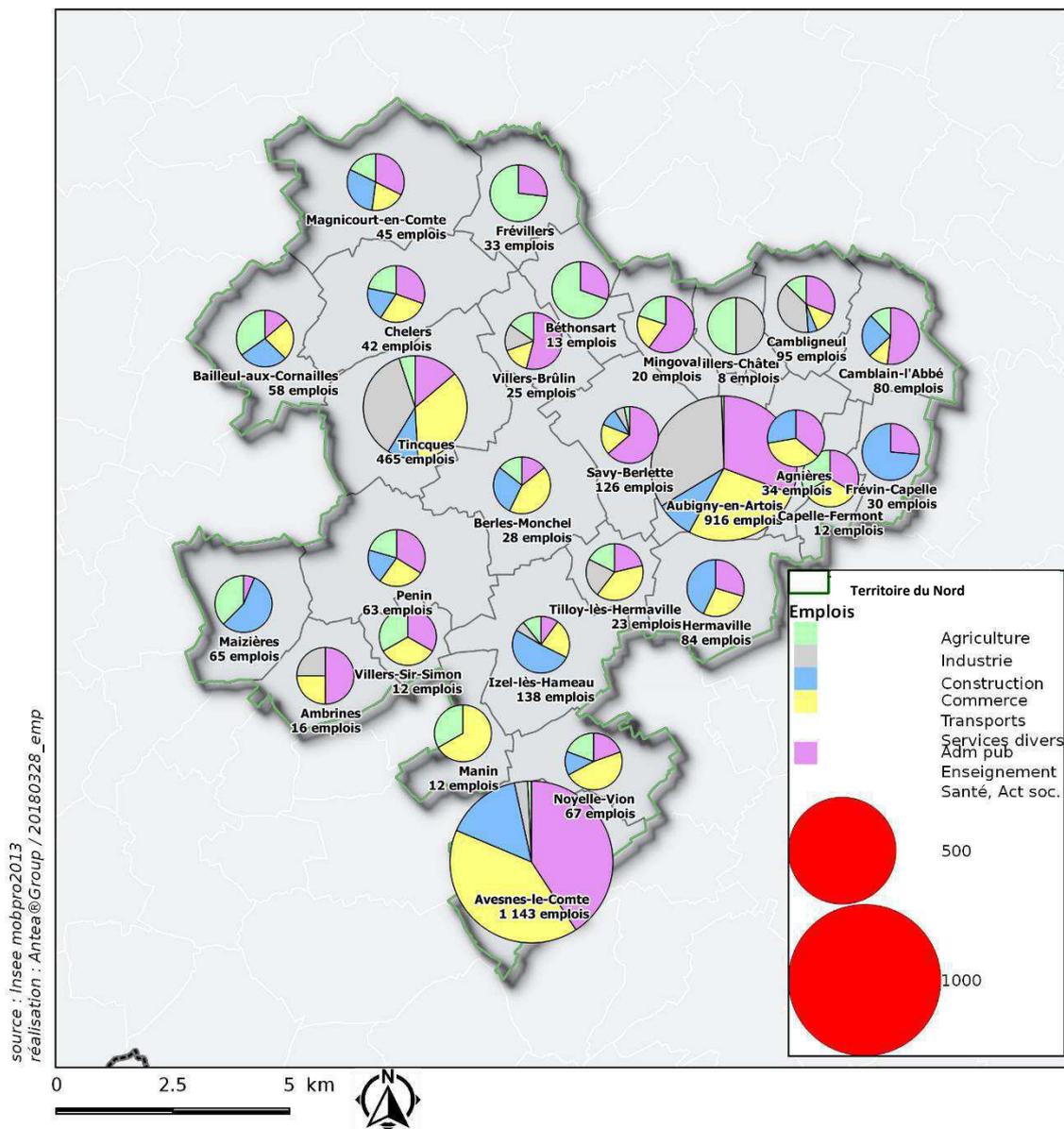


Figure 68. Emplois au lieu de travail selon l'activité en 2013 (Source : INSEE, Antea Group)





## 1.7.2 Un fort maillage de l'artisanat du bâtiment

Le Secteur Nord accueille une densité importante d'artisans notamment dans le bâtiment. Le Pays d'Artois dispose de près de 1 000 entreprises installées sur 211 des 255 communes du Pays.

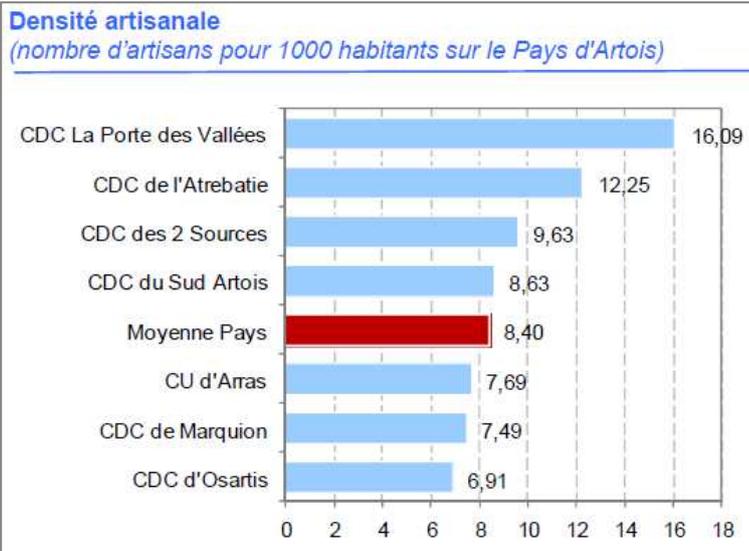


Figure 69. Densité artisanale

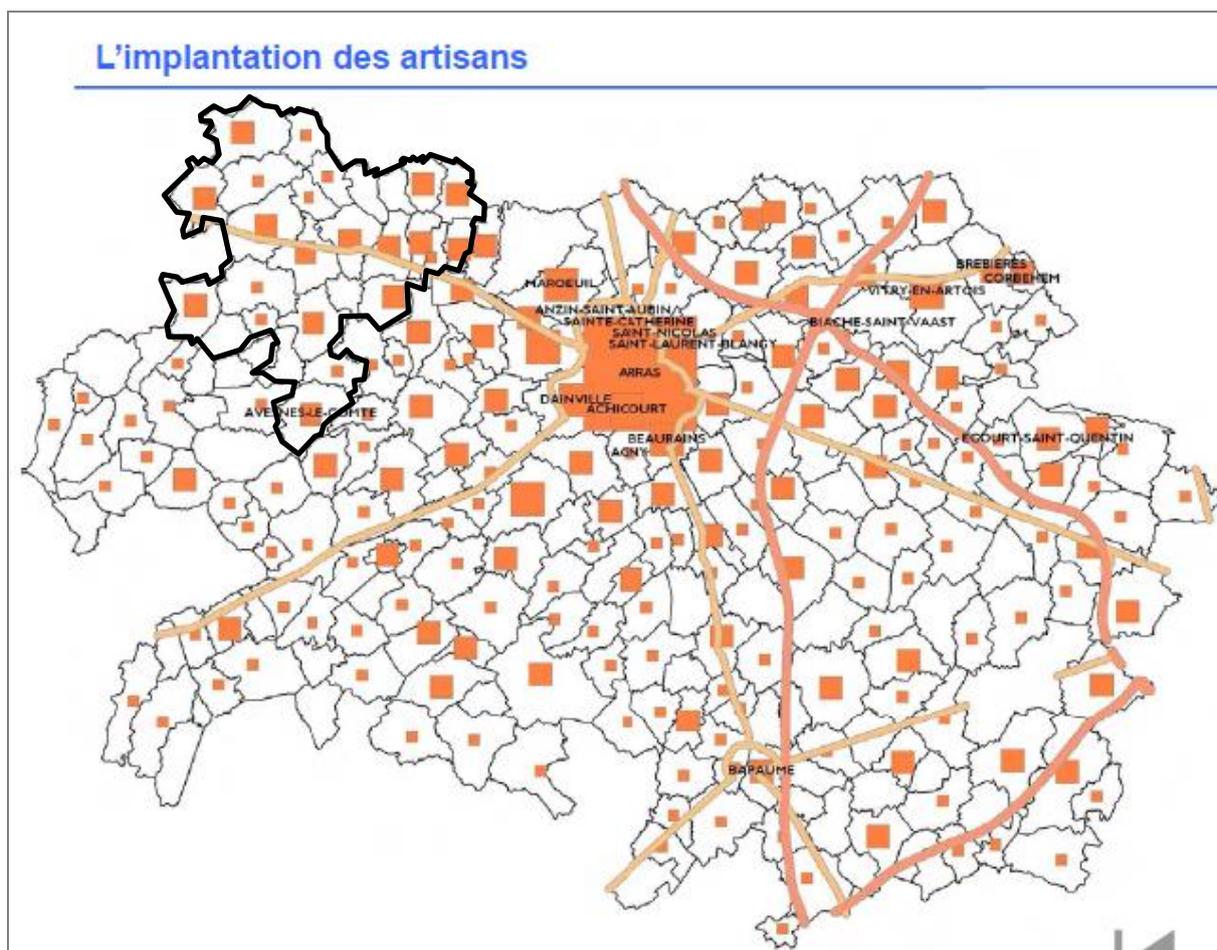


Figure 70. L'implantation des artisans, source : Stratégie locale en faveur du commerce, de l'artisanat et des services du Pays d'Artois





### 1.7.3 Un territoire qui se distingue par son dynamisme économique

Entre 2008 et 2013, le territoire d'étude a enregistré une baisse de -169 emplois tout comme les Campagnes de l'Artois ou le Département sur cette même période.

A l'instar des territoires périurbains, la résidentialisation de l'économie n'est, en soit, pas étonnante. Ce qui est plus spécifique au territoire du Nord, c'est le maintien de l'économie productive dont l'industrie en est l'une des composantes. En outre, la faculté du territoire du Nord de s'être concentré sur un projet de niches économiques comme l'éco-construction a permis de tirer profit de cette attractivité pour en faire un produit d'appel identifiable et identifié à l'échelle du Pays et de la région.

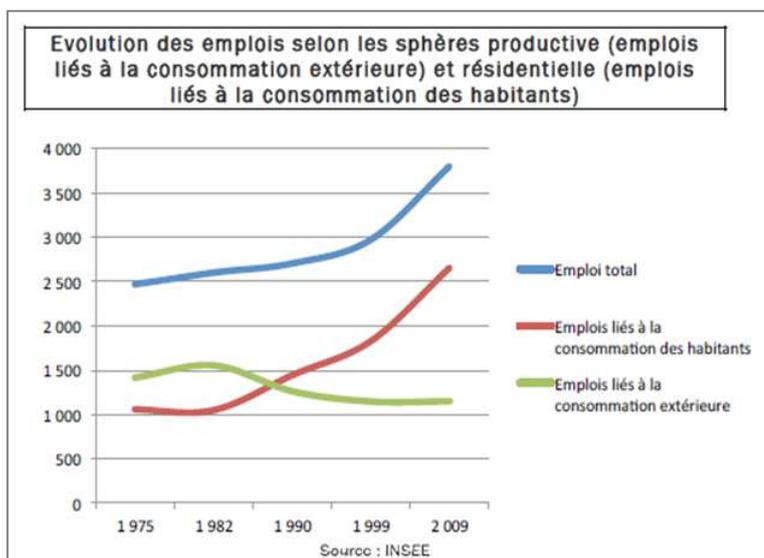


Figure 71. Evolution des emplois ('Source : Etude du fonctionnement global du Pays d'Artois')

Ainsi, les emplois non présentsiels (activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère) ont en effet plutôt bien résisté sur la dernière décennie confirmant une certaine résilience des activités industrielles, de la construction et des services productifs. La volonté de structurer la filière agroalimentaire, en liaison directe avec la Route de l'agroalimentaire allant de Saint-Pol-sur-Ternoise à Cambrai, avec l'implantation sur le territoire des Brioche Pasquier à Aubigny-en-Artois ou Des Délices des 7 Vallées, n'est pas étrangère à ce maintien de la sphère industrielle, notamment.

Néanmoins, dans un contexte où l'évolution de l'emploi est fortement liée à la consommation des habitants sur la période récente, le ralentissement démographique pourrait avoir un impact négatif sur l'économie présenteielle et sur la croissance de l'emploi tertiaire.

Enfin, l'étude du fonctionnement global du Pays d'Artois rappelle que les emplois stratégiques ou emplois métropolitains, qui se retrouvent généralement dans les métropoles, ont largement augmenté ces dernières années. Ainsi, en 2009, il y en avait 523 contre 381 en 1999, soit une progression de 37 %. Cette hausse s'accompagne d'une progression de l'encadrement dans ces fonctions puisque 143 sont cadres contre 94 en 1999.

En effet, si le territoire du PLUi du Nord n'est pas une métropole, sa proximité avec Arras ou certaines agglomérations du Bassin Minier la place dans une aire dans laquelle ce genre d'emploi peut s'y développer. Au demeurant, ce marqueur n'a d'intérêt que dans ce qu'il représente **une réelle montée en gamme des filières et des métiers présents dans son périmètre. Du reste, ces fonctions préparent l'avenir puisqu'elles permettent aux entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire du Nord d'y trouver les compétences connexes recherchées (activités de gestion, de prestations de services intellectuels, de Recherche & Développement). En d'autres termes, leur présence est significative d'attractivité présente et future.**





La particularité du territoire du Nord est par ailleurs de connaître un redimensionnement significatif des fonctions de gestion correspondant aux professions de la gestion d'entreprises (ressources humaines, finance-comptabilité, assistance juridique, etc.) de la banque et de l'assurance. En effet, entre 1999 et 2009, 100 emplois supplémentaires ont été créés sur le territoire. La croissance démographique des entreprises, l'implantation de nouvelles unités productives, l'externalisation de certaines activités de services dans l'industrie expliquent en partie cette progression.

**Tableau 38. Evolution des fonctions des emplois stratégiques (Source : Analyse du fonctionnement global du Pays d'Artois )**

Evolution des fonctions des emplois stratégiques selon les fonctions entre 1999 et 2009		
Source : INSEE		
	Evolution en valeur	Taux de croissance annuelle moyen
Commerce inter-entreprises	- 1	- 0,1 %
Conception-Recherche	- 13	- 9,3 %
Culture, loisirs	+ 18	+ 7,6 %
Gestion	+ 100	+ 3,7 %
Prestations intellectuelle	+ 38	+ 7,9 %
Ensemble	+ 142	+ 37 %

Néanmoins, la surreprésentation des fonctions de gestion ne doit pas cacher une très faible présence des activités de conception et de recherche, ce qui signifie que les entreprises productives du territoire dans l'agroalimentaire délocalisent ailleurs les fonctions de R&D (sur Arras, par exemple).

#### 1.7.4 ...Malgré le recul de l'emploi

Activités	PLUi du Nord				CC des Campagnes de l'Artois 2013	Pays d'Artois 2013	Pas-de-Calais 2013
	2008		2013				
Agriculture	228	6.0%	230	6.3%	12.5%	4.1%	2.6%
Industrie	420	11.1%	571	15.6%	13.1%	12.2%	14.4%
Construction	663	17.6%	575	15.7%	17.2%	7.7%	7.3%
Commerce, Transports, Services divers	1 262	33.4%	1 117	30.6%	30.0%	39.5%	40.1%
Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale	1 201	31.8%	1 158	31.7%	27.2%	36.4%	35.6%
<b>Total</b>	<b>3 773</b>	<b>100.0%</b>	<b>3 650</b>	<b>100.0%</b>	<b>7 290</b>	<b>81</b>	<b>485</b>
						<b>166</b>	<b>948</b>

Tableau 39. Nombre d'emplois par secteur d'activités et répartition (Source : INSEE 2013-2008)

Après avoir vu son secteur d'activités chuter, l'agriculture a retrouvé 2 emplois entre 2008 et 2013. Il s'agit du seul secteur avec l'industrie, à avoir augmenté sur cette période (+ 151 emplois pour l'industrie passant de 11,1% à 15,6%).

Toutefois, ces deux emplois nouveaux dans l'agriculture ne doivent pas masquer la diminution constante dans ce secteur. Parmi les raisons qui expliquent cette baisse, le diagnostic agricole relève un agrandissement des





exploitations agricoles plus importantes que pour d'autres secteurs et moins d'activité agricole génératrice d'emploi : baisse de l'élevage, moins d'ateliers de diversification, moins de circuits courts (Cf. Partie 3 diagnostic agricole pour plus de détails). Le diagnostic interroge par ailleurs la poursuite de cette tendance dans un contexte où la population agricole est plus âgée et un tiers des exploitants (nés avant 1960) ne connaissent pas de successeurs (RGA 2010).

**En outre, l'un des grands enjeux réside dans la structuration de la filière agricole en soutien de la filière agroalimentaire.** En effet, l'appartenance du territoire à la route de l'agroalimentaire et la présence d'établissements d'importance régionale et nationale dans les IAA (industries agroalimentaires) offrent des débouchés pour les exploitants. Aussi, la démarche de labellisation est un processus engageant qualitativement l'agriculture qu'il est essentiel de développer pour répondre aux cahiers des charges des IAA et aux consommateurs. Il s'agit pour la filière agricole de se moderniser et de se qualifier afin de valoriser les liens possibles avec le tissu économique local.

Les trois autres secteurs (construction, commerce, transports, services divers et administration publique, enseignement, santé et action sociale) ont tous perdu des emplois entre 2008 et 2013. La crise économique qui touche la France depuis 2008 peut expliquer en partie cette situation. Le Secteur Nord garde toutefois des secteurs d'activités dynamiques si l'on compare aux Campagnes de l'Artois avec un secteur de l'industrie et de construction supérieur au Pays et au Département.

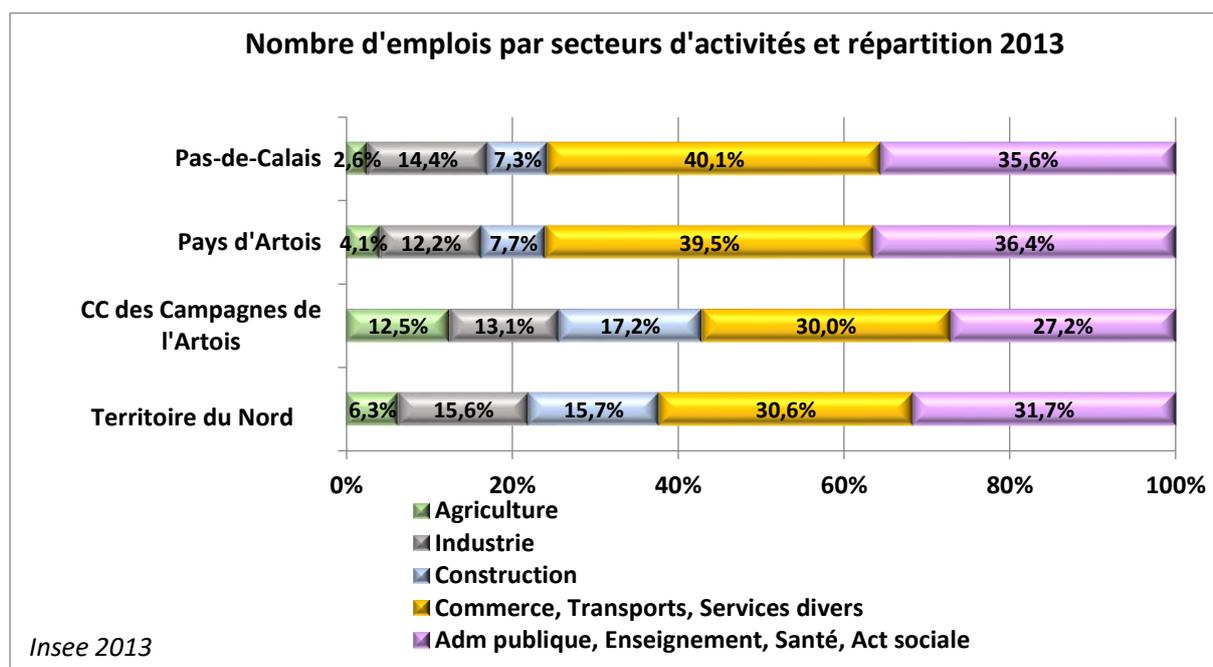


Figure 72. Nombre d'emplois par secteurs d'activités et répartition 2013 (Source : INSEE)





### 1.7.5 Une dynamique économique qui n'entrave pas la croissance du taux de chômage sur le territoire

La population active comprend les habitants âgés de 15 à 64 ans, ayant un emploi et les demandeurs d'emploi. En 2013, sur le territoire d'étude, la population active comptait 6 037 personnes dont 5 477 actifs occupés. Le Secteur Nord des Campagnes de l'Artois a donc un taux d'activité de 66.9%, en diminution depuis 2008 (68% en 2008). A l'inverse, le taux de chômage est passé de 5% en 2008 à 7% en 2013. Toutefois, le territoire du Nord s'en sort mieux si l'on compare avec le Pays d'Artois et le Département. On trouve sur Les Campagnes de l'Artois les mêmes données que pour le territoire d'étude.

			Secteur Nord		CC des Campagnes de l'Artois		Pays d'Artois	Pas-de-Calais	
			2008	2013	2013	2013	2013		
Pop 15-64 ans	<b>Ensemble</b>		<b>8333</b>	<b>100%</b>	<b>8182</b>	<b>100%</b>	<b>21 183</b>	<b>135 050</b>	<b>935 015</b>
	<b>dont Actifs 15-64 ans</b>	<b>Ensemble actifs</b>	6108	73%	6037	74%	74%	72%	69%
		<b>Actifs occupés 15-64 ans</b>	5665	68%	5477	67%	67%	63%	57%
		<b>Chômeurs 15-64 ans</b>	442	5%	559	7%	7%	9%	12%
	<b>dont Inactifs 15-64 ans</b>	<b>Ensemble inactifs</b>	2225	27%	2146	26%	26%	28%	31%
		<b>Elèv. Etud. Stag. non rémunérés 15-64 ans</b>	739	9%	755	9%	9%	10%	9%
		<b>Retraités Préretraités 15-64 ans</b>	729	9%	738	9%	9%	9%	9%
		<b>Autres inactifs 15-64 ans</b>	757	9%	653	8%	8%	9%	12%

Tableau 40. Population de 15 à 64 ans par type d'activité (Source : INSEE)





### La population des 15 à 64 ans selon l'activité en 2013

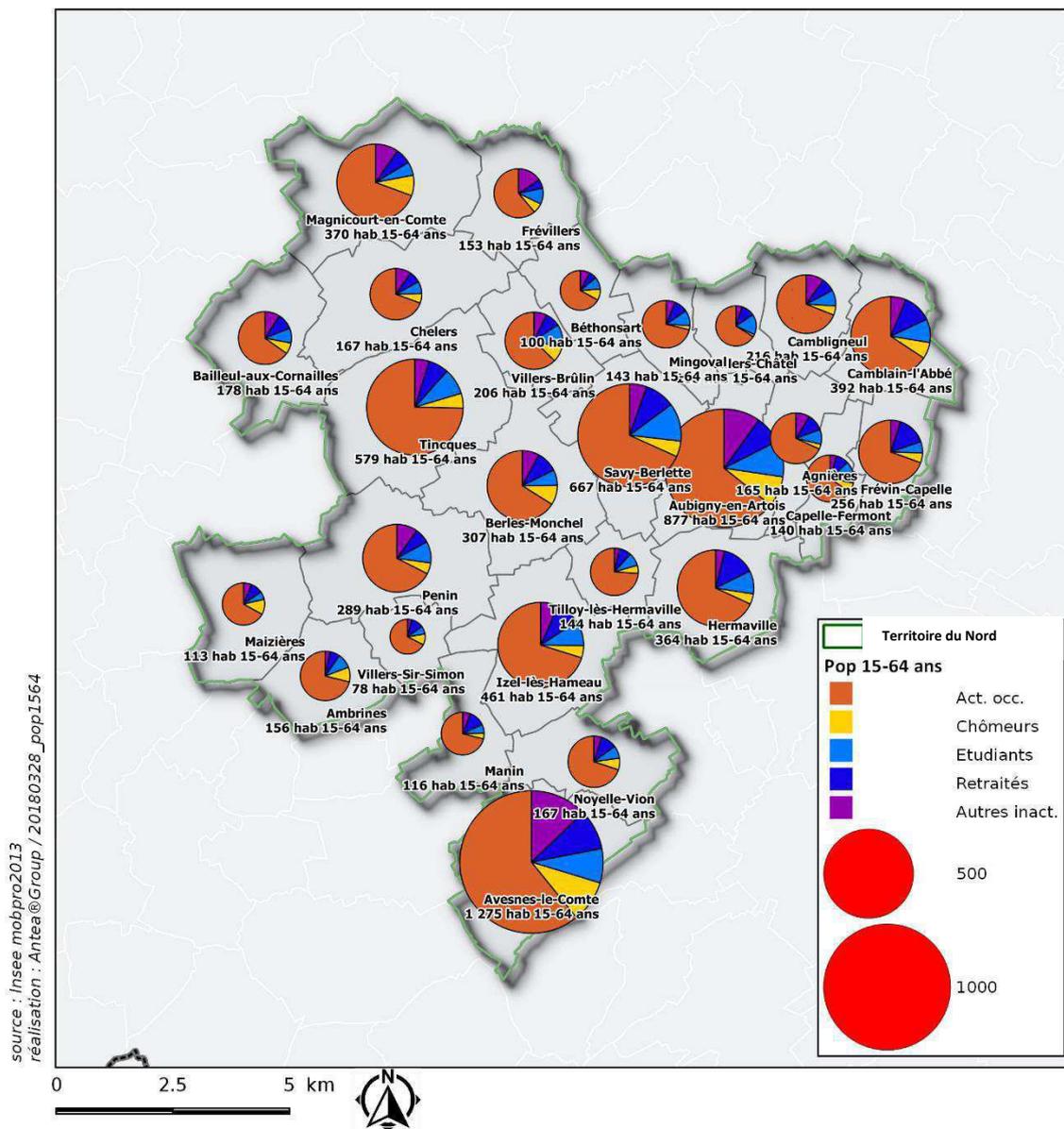


Figure 73. La population des 15-64 ans selon l'activité en 2013 (Source : INSEE, Antea Group)





Enfin, d'une manière générale, le taux d'emploi correspondant à la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler par sexe et par âge sur le territoire du Nord, celui-ci est supérieur au taux d'emploi dans le département du Pas-de-Calais et dans le Pays d'Artois mais en dessous du taux d'emplois des Campagnes de l'Artois.

**Taux d'emplois en 2013**  
*rapport actifs occupés / emplois*

	Actifs occupés	Emplois au LT	Taux d'emplois
PLUi du Nord	5 477	3 645	1.50
CC des Campagnes de l'Artois	14 171	7 199	1.97
Pays d'Artois	84 909	81 243	1.05
Pas-de-Calais	533 069	486 207	1.10

Tableau 41. Taux d'emplois en 2013 sur les territoires de comparaison (Source : INSEE 2013)

La carte ci-dessous indique le taux d'emplois en 2013 par commune. On peut observer que les communes d'Aubigny-en-Artois et Avesnes-le-Comte sont les seules à avoir plus d'emplois que d'actifs tandis que la commune de Tincques a un rapport quasiment égal entre les emplois et les actifs.





**Taux d'emplois en 2013**  
*Rapport actifs / emplois*

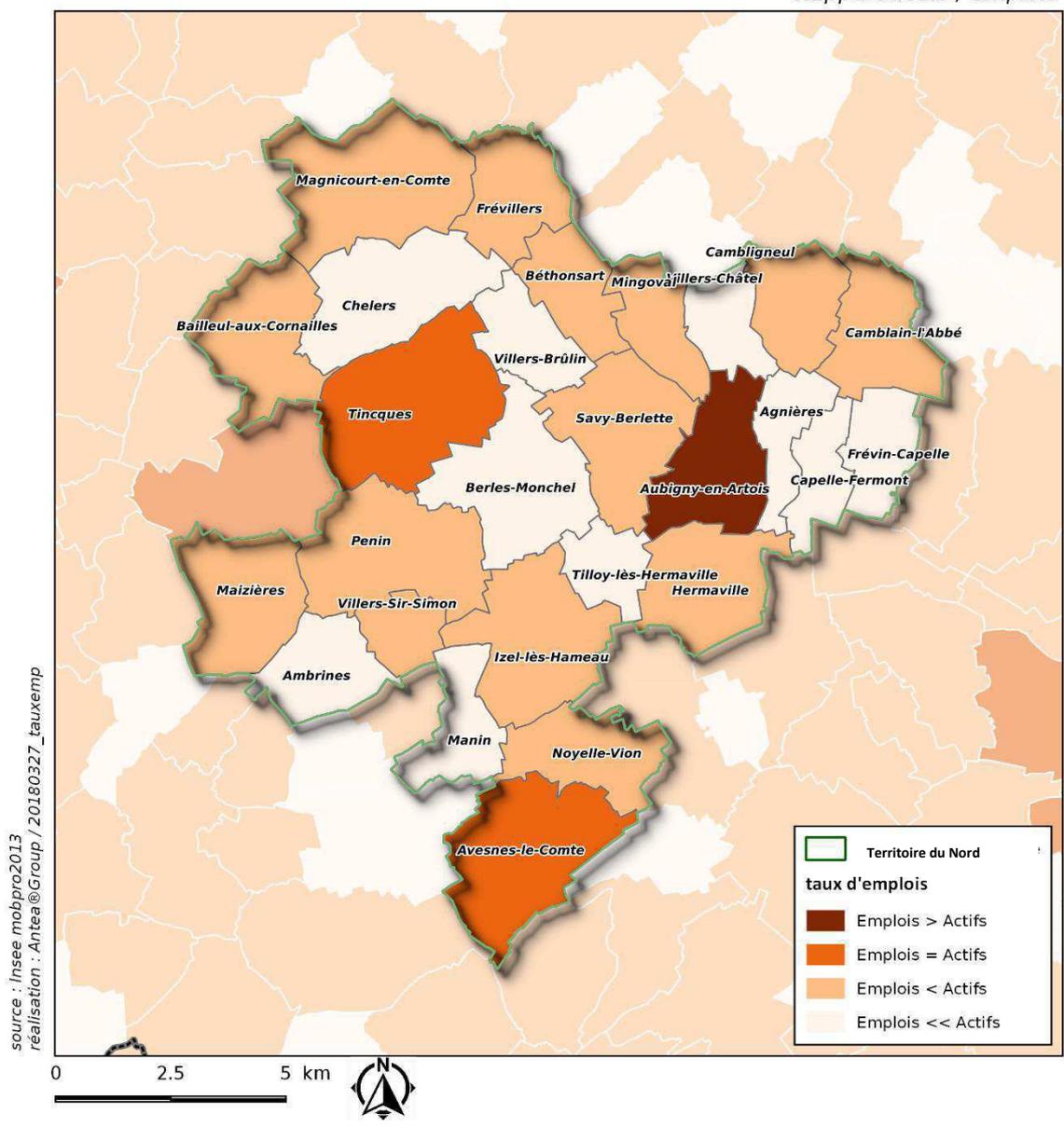


Figure 74. Taux d'emplois en 2013 (Source : INSEE 2013, Antea Group)





### 1.7.6 Une population active qui reste mobile en raison de la proximité de divers pôles d'emplois

Le Nord des Campagnes de l'Artois est au cœur de la zone d'emploi de l'Artois-Ternois telle que définie par l'INSEE. De par sa position géographique, le territoire peut s'appuyer sur plusieurs pôles frontaliers : Béthune-Bruay, Lens-Hénin, Douaisis, Montreuillois. Le Secteur Nord est également limitrophe de la Picardie et des bassins d'emplois de la Somme.

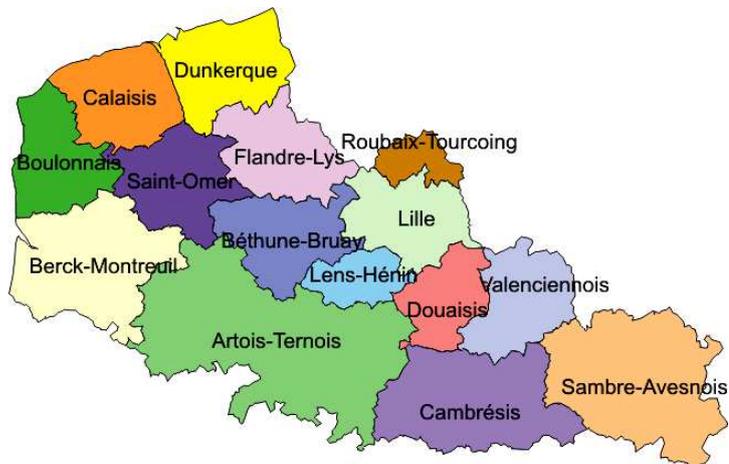


Figure 75. Cartes de zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais – Source : INSEE

1 700 actifs habitent et travaillent sur le territoire d'étude, soit 32%, 3661 autres actifs du territoire travaillent à l'extérieur soit 68%. La proximité des pôles d'emplois régionaux favorise la mobilité des actifs.

#### Migrations domicile-travail en 2013 (fdmobpro)

	Nombre d'actifs	Part des actifs du Secteur Nord	Part des emplois du Secteur Nord
01 : Résidents	1 700	32%	47%
02 : Entrants	1 944		53%
03 : Sortants	3 661	68%	
Actifs du territoire (01+03)	5 361		
Emplois du territoire (01+02)	3 644		

Source : Insee fdmobpro 2013

Résidents : habitant et travaillant sur le territoire

Entrant : n'habitent pas le territoire mais y travaillant

Sortant : habitant le territoire mais n'y travaillant pas

Tableau 42. Migrations domicile-travail en 2013

Ces déplacements d'actifs s'inscrivent dans une relation de proximité assez marquée avec les pôles voisins, en effet les flux domicile-travail se font surtout vers Arras (21.1% des actifs du territoire du Nord), St- Pol-sur-ternoise (5.2%) puis vers le Bassin Minier et Lille.





### les migrations domicile-travail entrantes et sortantes

prise en considération des flux de 35 individus et +

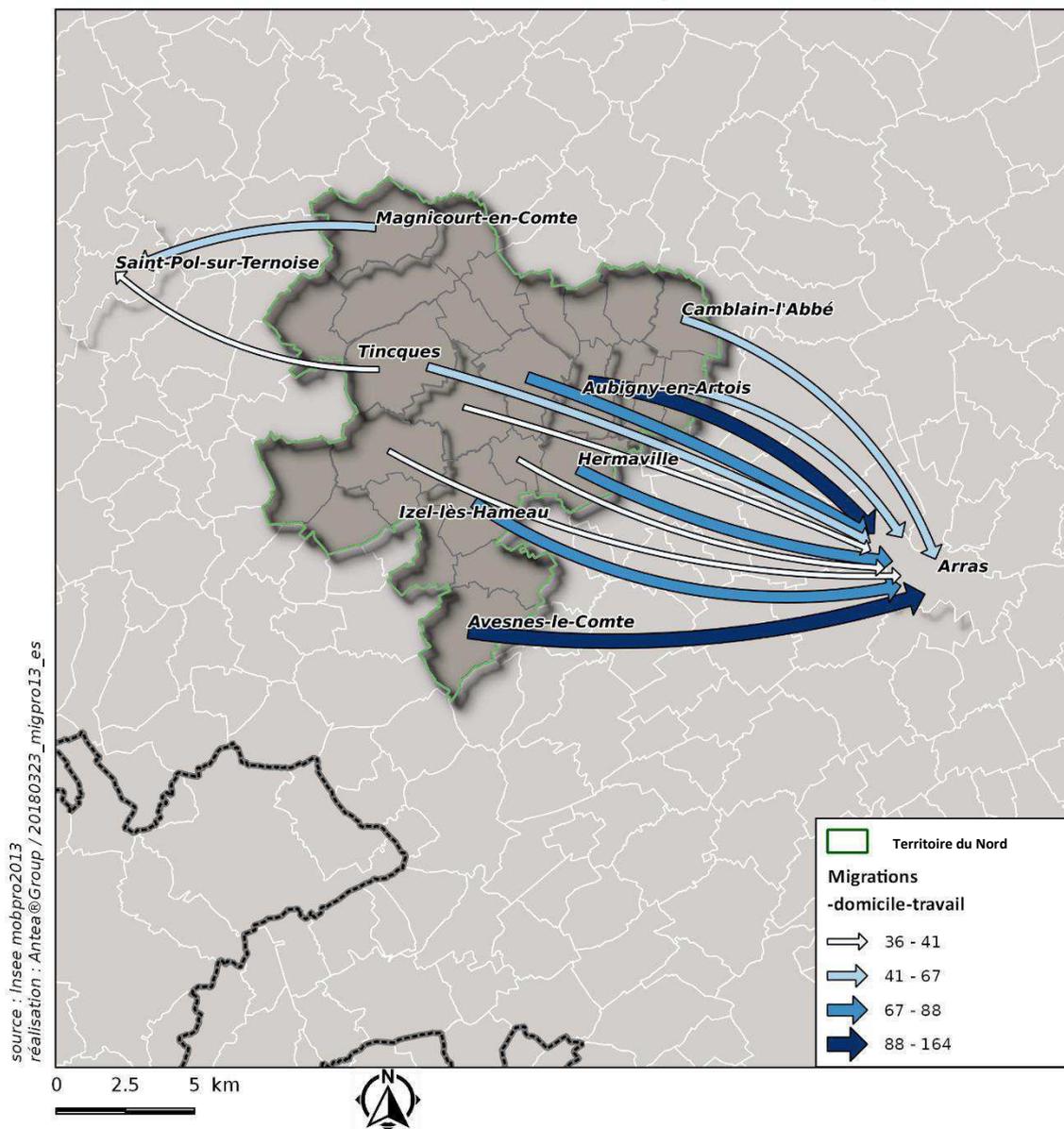


Figure 76. Les migrations domicile-travail entrantes et sortantes du territoire du Secteur Nord en 2013 (Source : INSEE)





### les migrations domicile-travail internes

prise en considération des flux de 15 individus et +

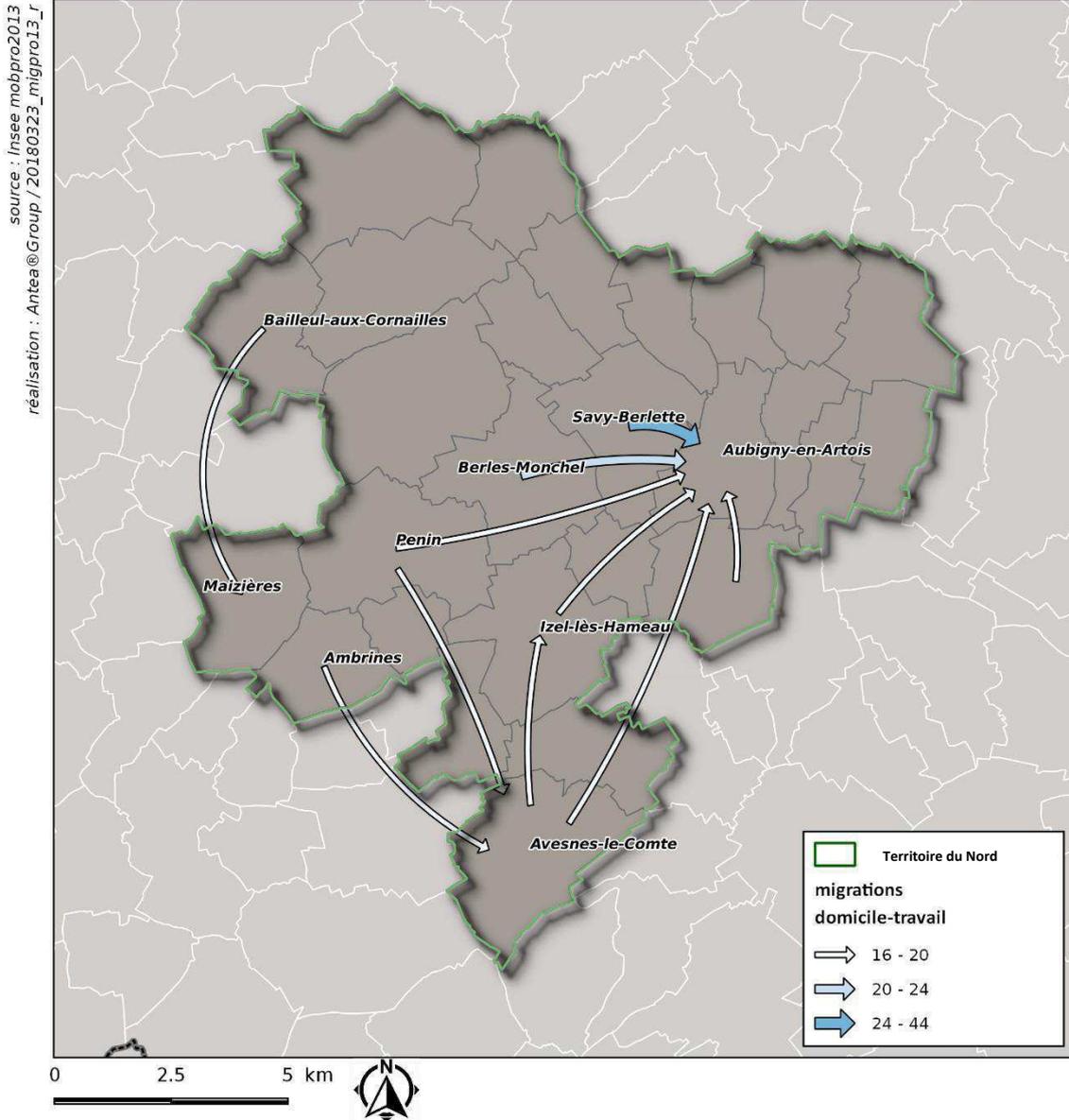


Figure 77. Les migrations domicile-travail internes au territoire du Nord en 2013 (Source : INSEE)







Par ailleurs, le territoire du Nord se situe sur la route vers le littoral (Le Touquet, Berck-sur-Mer ou la Baie de Somme) et à l'articulation avec les terres picardes. Ce positionnement est important pour valoriser le potentiel touristique du territoire.

Le territoire d'étude compte un hôtel à Tincques comprenant 6 chambres, 11 gîtes ruraux et 7 chambres d'hôtes.

## A) Tourisme patrimonial et historique

Le patrimoine bâti est multiple et les habitations peuvent être d'architecture typique du Nord-Pas-de-Calais ou proche de l'architecture picarde. Les matériaux utilisés sont aussi bien de pierres blanches, de briques, d'une association des deux sous forme de « rouges barres » ou décomposée de façon géométrique en triangles ou encore de torchis.

Le patrimoine bâti est également riche de manoirs, châteaux (châteaux de Berles-Monchel et de Villers-Châtel) ou encore de « censes » artésiennes, corps de ferme aux volumes importants et à la cour fermée. Le château de Berles-Monchel construit dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et son parc à l'anglaise sont inscrits au titre des monuments historiques depuis 2016 et se visitent du 1<sup>er</sup> au 18 juillet et du 7 août au 30 septembre de 14h à 18h.



Photo 11. Château de Villers-Châtel Source : [www.chateau-fort-manoir-chateau.eu](http://www.chateau-fort-manoir-chateau.eu)

Le territoire d'étude fait partie du circuit des églises à flèches à crochets. Développé en 2006 en association avec les communautés de communes du Val de Gy et de l'Artois, le territoire du Nord regroupe cinq des sept églises identifiées : Eglise Notre-Dame de Mingoal, Eglise Saint-Georges d'Hermaville, Eglise Sainte-Elisabeth de Hongrie de Béthonsart, Eglise Saint-Pierre de Camblain-l'Abbé et Eglise Saint-Martin de Savy-Berlette. Ce parcours s'étend sur une trentaine de kilomètres et les églises sont ouvertes de mai à octobre.

Deux communes du territoire d'étude dispose du label « Villages patrimoine », il s'agit de Savy-Berlette et Hermaville.

Enfin, la commune de Penin accueille un fabuleux parc botanique privé d'inspiration anglaise de 5000 m<sup>2</sup> composé de 2000 plantes différentes « Reflets de jardin ».





## B) Tourisme de nature

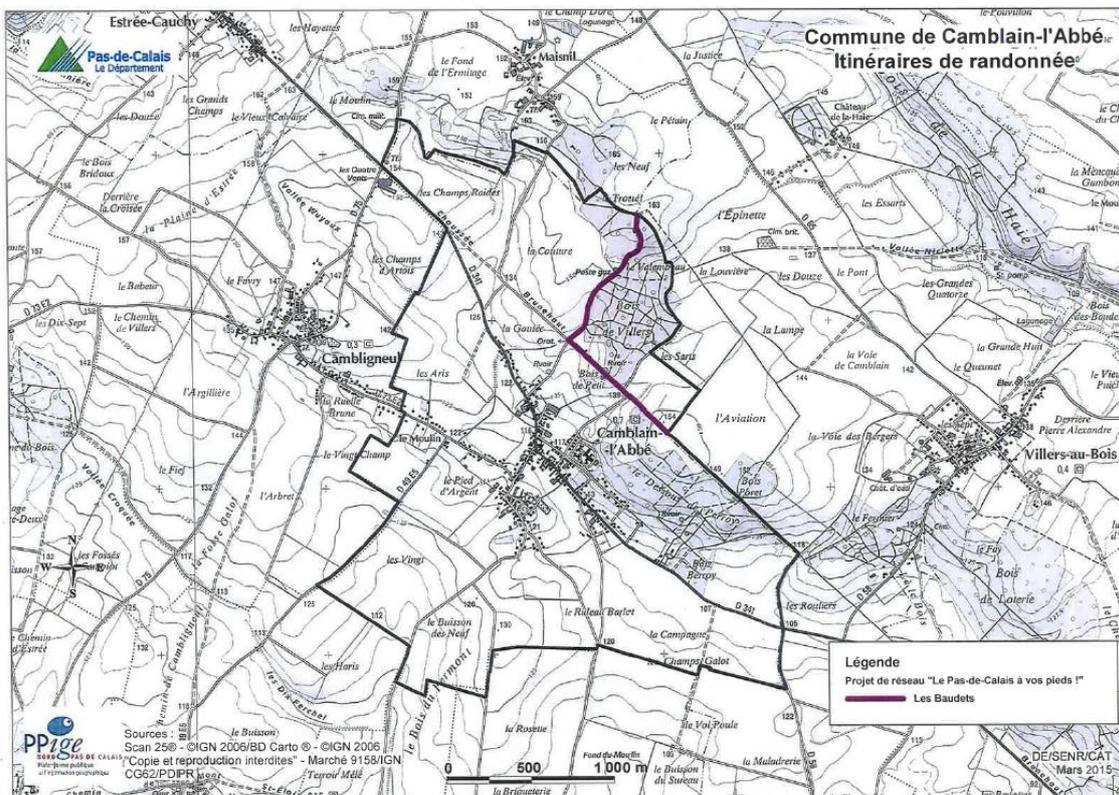
Le tourisme de nature est très présent sur le territoire du PLUi du Nord à la fois pour les randonnées pédestres et cyclistes.

Plusieurs sentiers sont balisés pour découvrir le territoire et son patrimoine, que ce soit pour des promenades découvertes ou le long des sentiers de randonnée. Le Secteur Nord a fiché cinq randonnées pédestres à travers les villages.

- Magnicourt-en-Comté : Le « chemin de la vallée des prêtres » : ce chemin permettait aux prêtres qui habitaient au presbytère de Magnicourt de se rendre jusqu'au village de Fréwillers.
- Au départ de Chelers : le « chemin des bosquets » qui permet de découvrir dans la plaine une dizaine de bosquets, refuge de gibiers.
- Hermaville : le « chemin de la vertu bleue » (d'après les anciens et la tradition locale, les cultures prenaient une couleur bleutée due à la nature du sol d'où le nom de « Chverttout » bleu devenu au fil du temps Vertu Bleu.
- Penin : le « chemin des piedsentes », un terme qui signifiait jadis chemin de traverse.
- Villers-Châtel : le « chemin de la Charbonnière ».



La Communauté de Communes est concernée par le Plan départemental des itinéraires de promenade et de grande randonnée (PDIPR). Elle est empruntée par les itinéraires de grandes randonnées de pays GRP de l'Artois. Les itinéraires de randonnée des baudets, de la Pierre du Diable et des trois clochers sont inscrits au PDIPR.



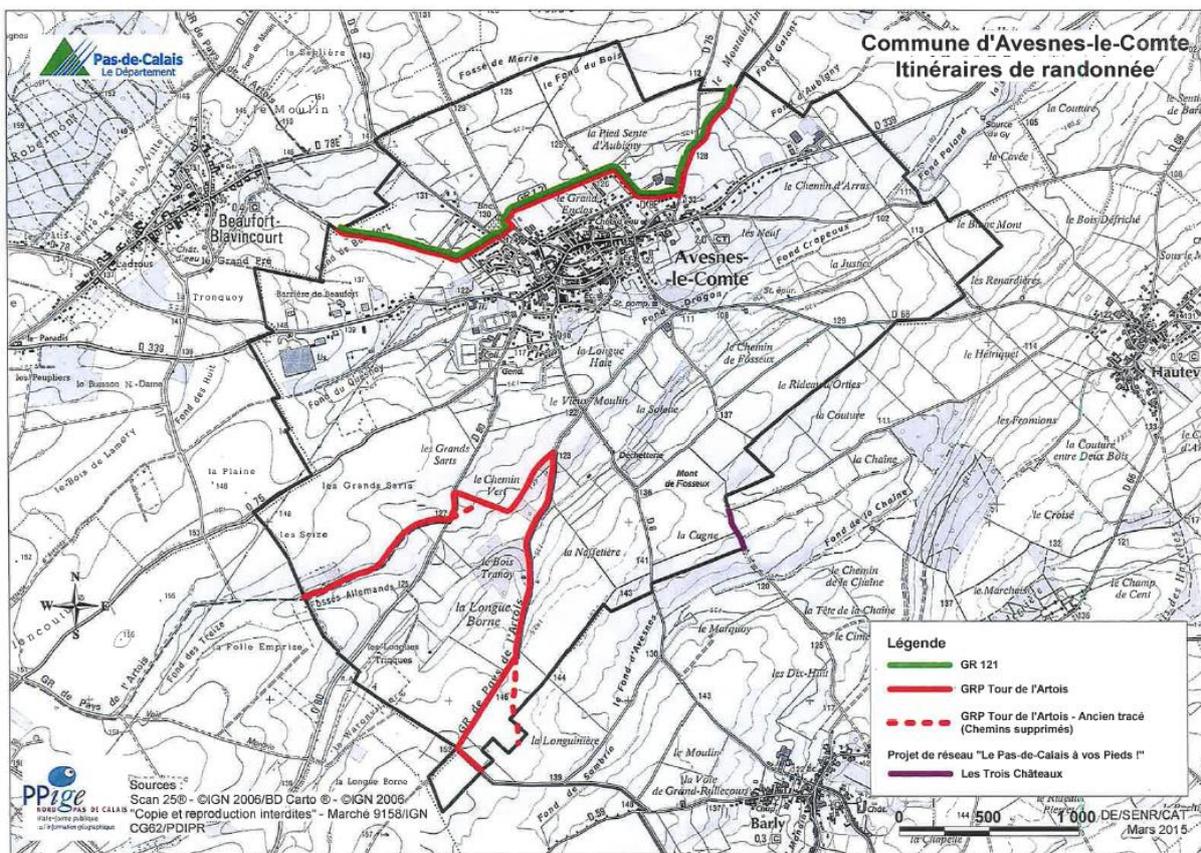
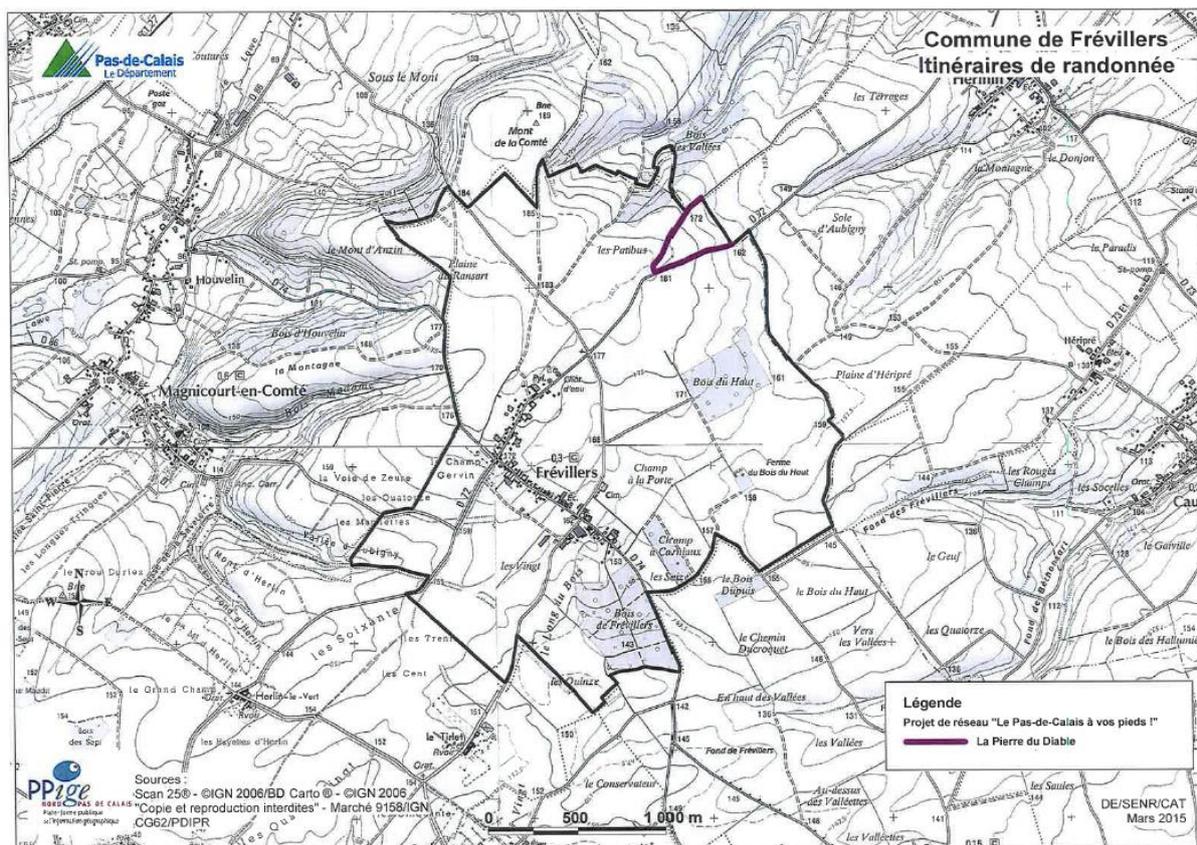


Figure 79. PDIPR (Source : DE/SEN/R/CAT)

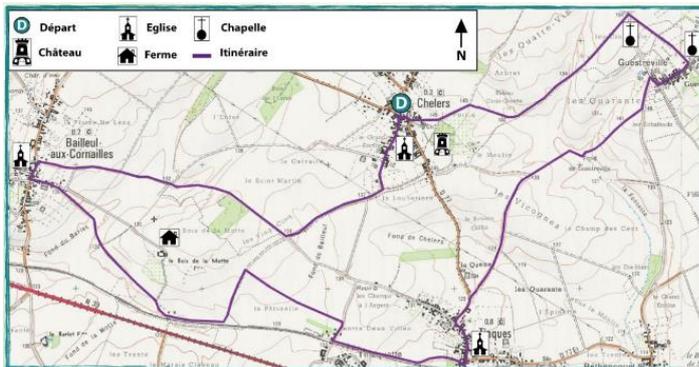
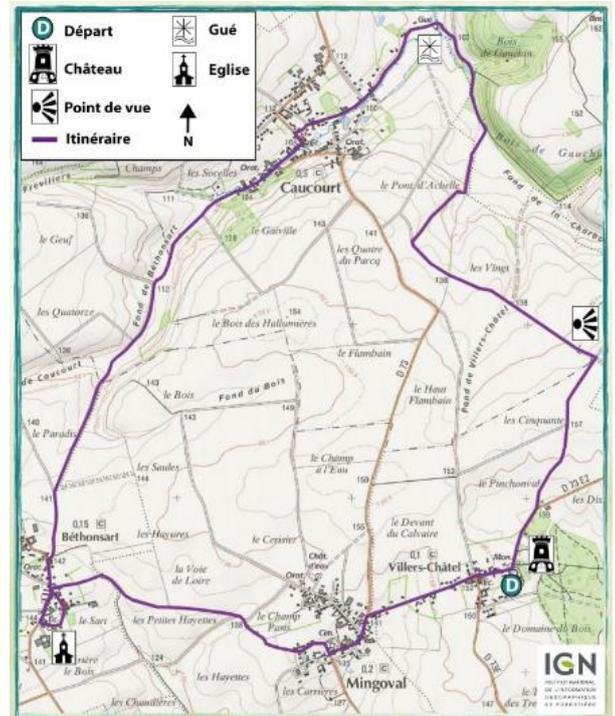
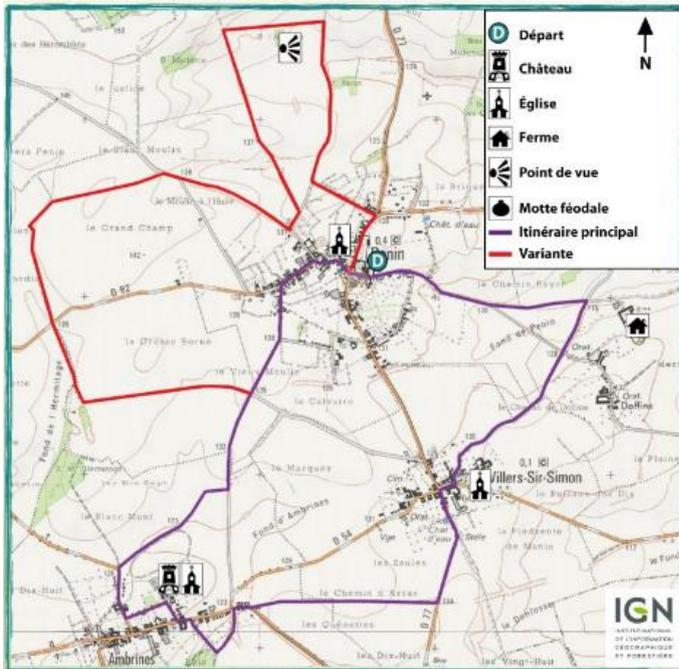
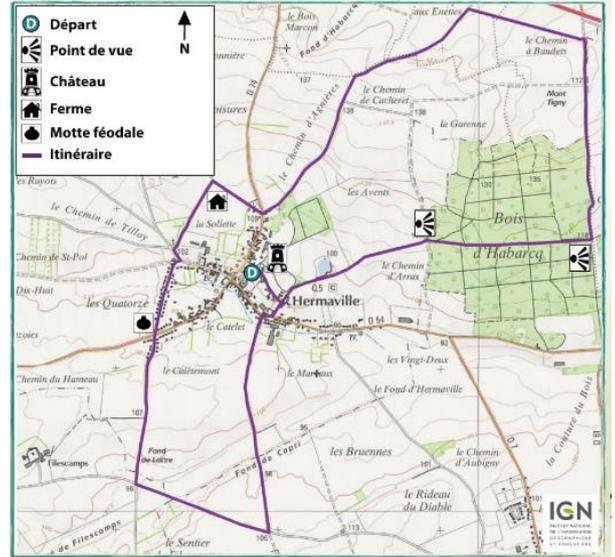
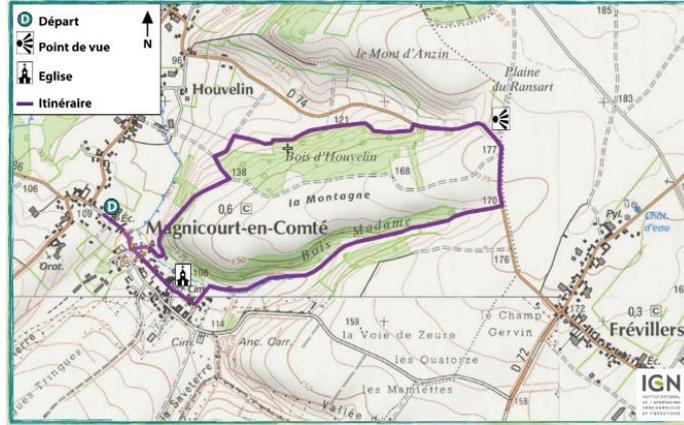


Figure 80. Les cinq randonnées pédestres à travers les villages



**Par ailleurs, le territoire du Nord a identifié quatre circuit-vélos à travers le territoire, indiqué dans la brochure « Des villages pittoresques à découvrir ».**

La Communauté de Communes est traversée par 9 circuits cyclotouristiques : « la Tortille », la vallée du Limaçon », l'allée des Tilleuls », les pierres blanches », « le donjon », les bosquets », « les roques », le chant des alouettes », « les hayures ».



**Figure 81. Photo d'indication d'une boucle cyclotouristique**

La véloroute n° 362 « au fil de l'eau » passe également par la commune d'Avesnes-le-Comte dans le sens de Dainville-Etaples. Un second tracé est en cours d'étude. La base de loisirs d'Olhain située à Houdain, à proximité du territoire au nord, sera traversée par l'Eurovélo n°5 et permettra d'accéder par mode doux à ce site remarquable depuis Lens ou Béthune. Ce site renforce l'attrait touristique du secteur et constitue un point d'appel vers le territoire.



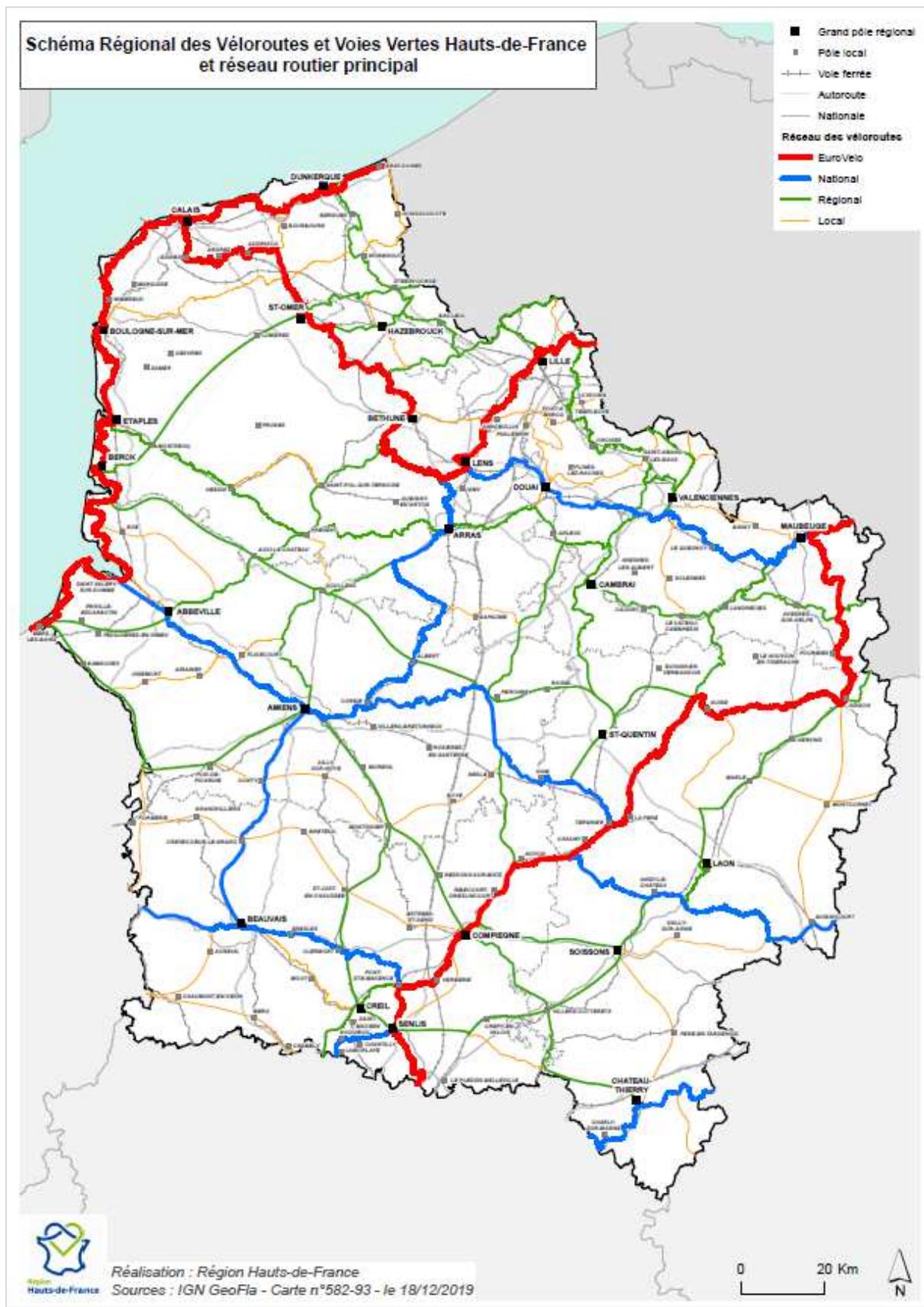


Figure 82. Schéma régional des véloroutes (Source : Région Hauts-de-France)





### 1.7.8 Synthèse et perspectives

Atouts	Faiblesses
<p>Un taux d'emploi en baisse mais qui reste néanmoins correct par rapport aux territoires de comparaison et qui montre une certaine résistance du territoire à la crise économique mondiale subit.</p> <p>La force des activités industrielles</p> <p>Le dynamisme de la filière construction grâce au portage de la filière écoconstruction et au bon taux de constructions sur le territoire même si on note une diminution des emplois entre 2008 et 2013.</p>	<p>Deux emplois ont été créés entre 2008 et 2013 dans l'agricole mais qui ne masque pas un recul de l'emploi agricole lié la baisse de l'élevage et au manque d'initiative en faveur de la diversification et des circuits courts.</p> <p>Une augmentation du chômage et un taux d'activité en baisse conséquence de la crise économique ?</p> <p>68% des actifs résidant dans le Secteur Nord travaillent à l'extérieur et se déplacent majoritairement en voiture. Cela pose la question des déplacements en transports en commun.</p>
Opportunités	Menaces
<p>La structuration de la filière agricole en soutien de la filière agroalimentaire.</p> <p>La RD939 (route de l'agroalimentaire de St Pol-sur-Ternoise à Cambrai) et son doublement.</p> <p>Des niches porteuses et génératrices d'emplois : écoconstruction et éco-matériaux et énergie renouvelable.</p> <p>Le développement du tourisme vert</p>	<p>Le ralentissement de la croissance démographique et une évolution des modes d'achats qui pourraient impacter l'économie présenteielle ?</p> <p>La question de l'emploi agricole dans un contexte où la population agricole est âgée et le plus souvent sans successeur désigné.</p>





---

## 2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---





## 2.1 Paysages, morphologie des villes et villages et dynamiques urbaines

### 2.1.1 Une « porte » entre le paysage ouvert de l'Arrageois et les collines de l'Artois et du Ternois au paysage plus diversifié

Le Secteur Nord des Campagnes de l'Artois est un territoire rural positionné à l'interface de plusieurs villes et bassins de vie: Arras, Saint-Pol-sur-Ternoise, Doullens, Lens, Bruay-la-Buissière et Béthune.

Cette position s'exprime également en termes de paysages. La Communauté de communes se trouve à la jonction à la fois des paysages de belvédères artésiens et du val de Scarpe à l'Est, du paysage ternois à l'Ouest et des plaines arrageoises et cambrésiennes au Sud. Ainsi, il constitue depuis les grandes agglomérations régionales à l'Ouest une « porte » du paysage des collines et vallées de l'Artois et du Ternois, et une étape sur la route du littoral.

Marqué par le relief, le territoire est localisé à l'amorce de quatre rivières qui orientent chacune le territoire vers les bassins de vie environnants :

- la Scarpe à l'Est, la plus présente sur le territoire, qui prend sa source à Berles-Monchel, tournée vers la ville d'Arras et sa couronne,
- la Lawe au Nord, qui passe à Magnicourt-en-Comté, puis s'écoule vers Béthune et le Bassin minier,
- la Ternoise, qui prend source à Ostreville, à l'Ouest, tournée vers Saint-Pol-sur-Ternoise,
- la Canche, qui prend sa source à Gouy-sur-Ternois, commune limitrophe de Maizières.

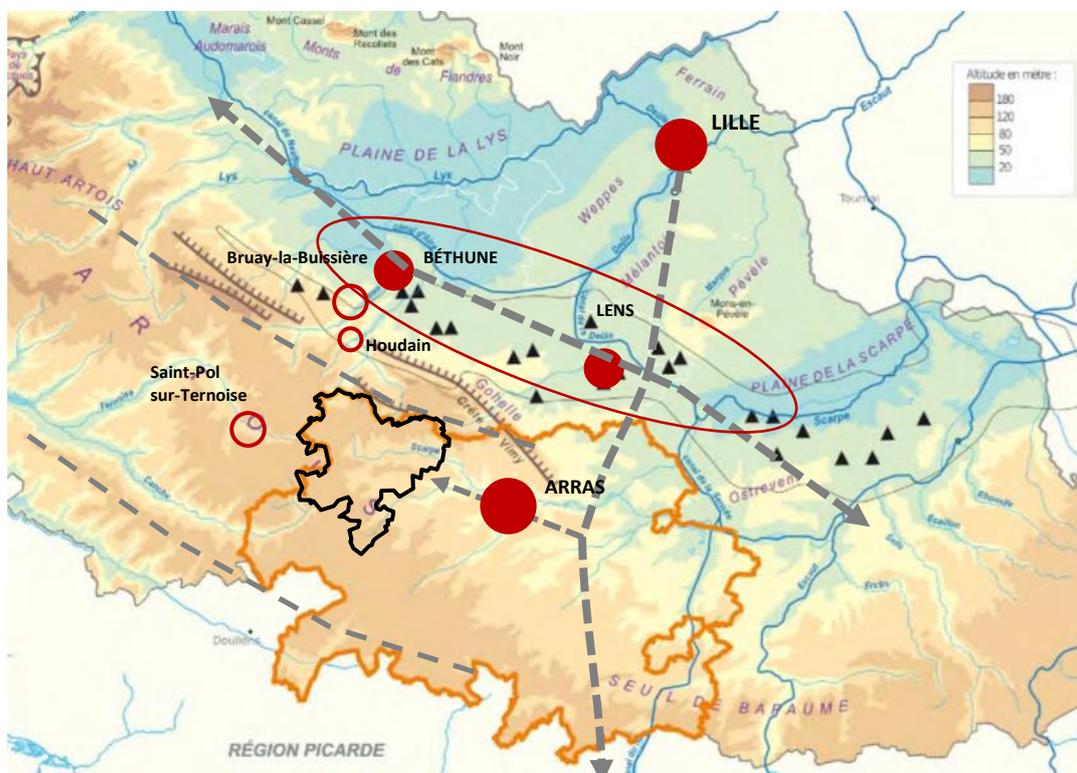


Figure 83. Carte du relief et localisation des pôles urbains  
Source fond de plan : Pays d'Artois



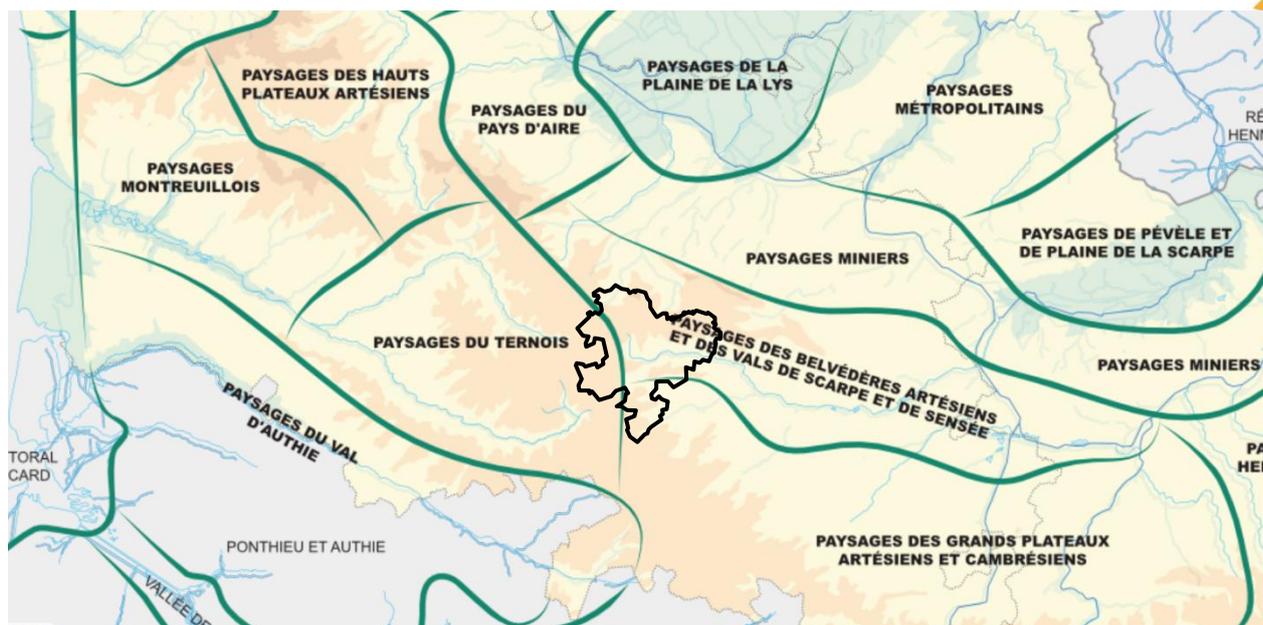


Figure 84. Carte des entités paysagères du Nord-Pas-de-Calais

Source : Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais – DREAL Nord-Pas-de-Calais

Le territoire est positionné à l'articulation entre plusieurs grands paysages régionaux :

- **les belvédères artésiens**

« Les belvédères artésiens s'étendent sur plus de 35 kilomètres de la vallée de la Clarence au Nord-Ouest à celle de la Scarpe au Sud. La cassure de l'Artois est ici particulièrement sensible, la dénivellation atteignant 100 mètres et plus. Immédiatement au pied du plateau calcaire de l'Artois, le bassin minier déroule son urbanisation spécifique. Il existe ainsi une différence marquante en quelques centaines de mètres entre le centre de Liévin et le village de Givenchy-en-Gohelle par exemple. Majoritairement, le coteau n'est pas construit en dehors des passages de ruisseaux qui ouvrent des brèches dans la « muraille ». Ce sont les bois qui dominent sur l'escarpement lui-même. Ces bois sont largement équipés : base de loisirs, d'Ohlain, golf, chemin de grande randonnée n° 127 et bien sûr cimetières militaires. **Les communes situées au Sud de la faille présentent des visages étonnamment ruraux et paisibles, à mille lieux des ambiances minières ou de celle de la périphérie arrageoise.** Gauchin-Légal, Gouy-Servins ou encore Villers-au-bois sont des villages paisibles que rien ne semble pouvoir troubler ». Atlas des paysages Nord-Pas-de-Calais

- **Les paysages du Ternois**

« Le Ternois est un paysage cultivé, constitué moins d'une terre à céréales que d'une terre à betteraves et à pommes de terre. La présence de ces champs cultivés dont l'étendue n'est jamais infinie, donne sa très grande variété au Ternois, qui apparaît comme une sorte de paysage « complet », très équilibré, où la plupart des sensations liées à la campagne se succèdent dans l'esprit du voyageur qui en accomplit la traversée. Les villages y apparaissent comme des havres de paix, protégés par leurs arbres, et les plateaux cultivés ponctués de bois donnent du champ aux élans de l'âme.

Sur ces deux éléments qui forment les termes d'une dialectique apaisante, se greffe un patrimoine architectural qui, comme par un effet de miroir, transforme en jardin les paysages alentours dont il semble se servir comme d'un écrin. Immédiatement bordés de parcs ou de haies d'arbres centenaires, châteaux et manoirs agrémentent de mystère cette campagne reculée, en même temps qu'ils semblent renvoyer à une période faste.



*Le Ternois est une zone de transition entre les plateaux artésiens auxquels il emprunte son mode d'occupation agricole (exploitation plutôt de grande taille, basée sur les céréales et le maïs) et le Haut Pays d'Artois, qui comme lui pratique un élevage bovin important. »*

▪ **Les paysages des grands plateaux artésiens et cambrésiens**

*« Cette entité représente les paysages de plateau par excellence : les arbres et le relief sont rares, les vallées qui y prennent naissance ne sont encore que des ondulations à peine visibles, les villages sont assez régulièrement répartis et ont une caractéristique nettement agricole.*

*Du point de vue de la perception des paysages, l'entité des plateaux artésiens apparaît d'abord comme un espace de transition vers le Ternois. Les 10 petits kilomètres de route donnent le temps au visiteur distrait de se laisser doucement glisser d'un paysage dans un autre. Elle comporte des auréoles bocagères autour des villages et des boisements qui confèrent à ces paysages un air plus champêtre. »*



**Photo 12. Urbanisation linéaire le long de la vallée de la Scarpe et paysages des plateaux – Vue depuis le Mont Saint-Eloi**  
Source : Antea Group

**Ce positionnement en « seuil » entre plusieurs grands paysages occasionne une occupation diversifiée et une variété de paysages et offre un environnement riche, vecteur d'un cadre de vie attractif.**

- Sur les plateaux, la qualité des sols et du sol - les terres grasses couvertes de loess – ont été favorables au développement de grandes cultures. Les villages sont groupés et sont entourés d'une auréole bocagère, intégrant jardins, pâtures, haies bocagères.
- Au cœur de la vallée de la Scarpe et dans les vallons-secondaires, les sols sont marqués par des plaques de sable, tuffeau et argiles. Les prairies y sont plus importantes et les villages adoptent des formes plus linéaires pour s'adapter au forme du relief du vallon, ou au fond de la vallée.





Traversés par la RD 939, axe structurant du territoire, et soumis à l'influence urbaine du Bassin Minier et de l'agglomération d'Arras, ces paysages d'interface sont sensibles en termes d'évolution. L'Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais le résume ainsi :

« Les belvédères artésiens et les vaux de Scarpe et de Sensée sont des **paysages du flux et du reflux**. Les nombreuses cartographies qui témoignent des mouvements d'armées au cours des deux guerres mondiales touchent quelque chose d'essentiel ici. Allées et venues, destructions et reconstructions, commencements et fins. Dans leur histoire récente, ces paysages ont ainsi connu deux guerres [...] mais aussi l'émergence puis le déclin d'une activité industrielle co-latérale au Bassin Minier tout proche. » [...] « **Situés à l'interface, morcelés de tous côtés, abîmés par l'histoire, ces paysages semblent s'essouffler sans parvenir à préserver une vigueur spécifique, une dynamique propre.** » [

...] « Et puis, il semble opportun de tout tenter pour reconstruire une **cohérence sur le fil de la Scarpe**. Certes, l'histoire témoigne qu'il fallut creuser à main d'homme une continuité entre la Scarpe amont et la basse vallée de la Scarpe. Mais cet axe Est-Ouest a contribué puissamment à la vie de ces lieux, avant que la route ne prenne le dessus. La Scarpe est une rivière majeure dans l'espace régional, unissant Arras à Douai, Douai à la Belgique. » Atlas des paysages Nord-Pas-de-Calais.

### 2.1.2 Un territoire à la structure rurale - Analyse de l'occupation du sol basée sur les données 2009 – SIGALE

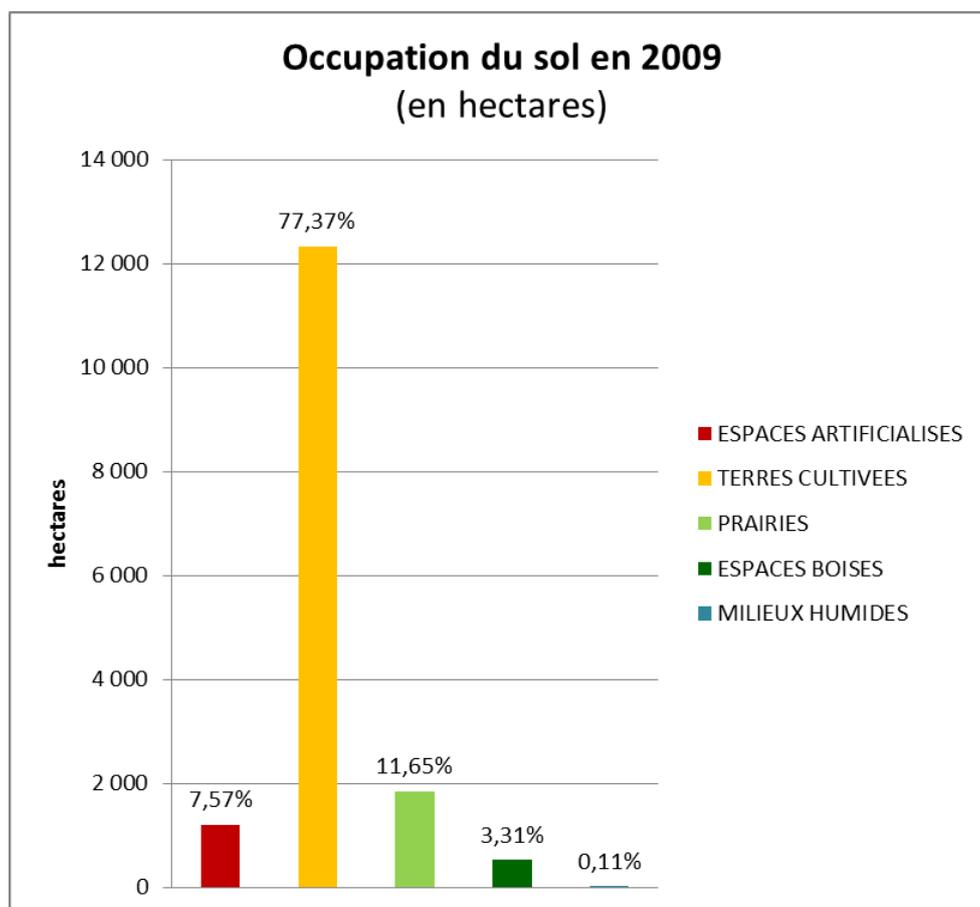


Figure 85. Occupation du sol du territoire d'étude en 2009 (Source Données : SIGALE Nord-Pas-de-Calais)





Le territoire du Nord présente les grandes composantes d'un territoire à dominante rurale :

- **La part des espaces artificialisés est inférieure aux moyennes régionales (7,57% contre 16,5% au niveau régional),** qui témoigne des caractéristiques d'un territoire peu dense et très rural (9,3% à l'échelle nationale – source DREAL profil environnemental)
- **La part des espaces agricoles et prairies est importante : (environ 89% contre 72,4% au niveau régional)** et traduit la réalité d'un territoire principalement occupé par les espaces agricoles, et notamment les cultures ouvertes (paysages de plaine ouverte). Une présence de prairie plus marquée au sein des auréoles bocagères des villages à l'Ouest, mais qui reste inférieure à la moyenne régionale (15%).
- **Le taux de boisement faible (3,31% contre 9,9% au niveau régional) :** le territoire ne comporte pas de grandes surfaces boisées mais plutôt des petits espaces boisés ponctuels.
- **Malgré la présence de la Scarpe, et de la Lawe, les milieux humides sont sous-représentés sur le territoire** (zones humides et surfaces en eau : 0,11 % contre 1,23% au niveau régional). Ce taux relativement faible de milieux humides peut s'expliquer par le fait que le territoire est positionné en tête de bassin versant, par l'urbanisation quasi linéaire de la vallée de la Scarpe, par la pression agricole qui implique que des cultures et des prairies viennent au contact direct de la rivière.

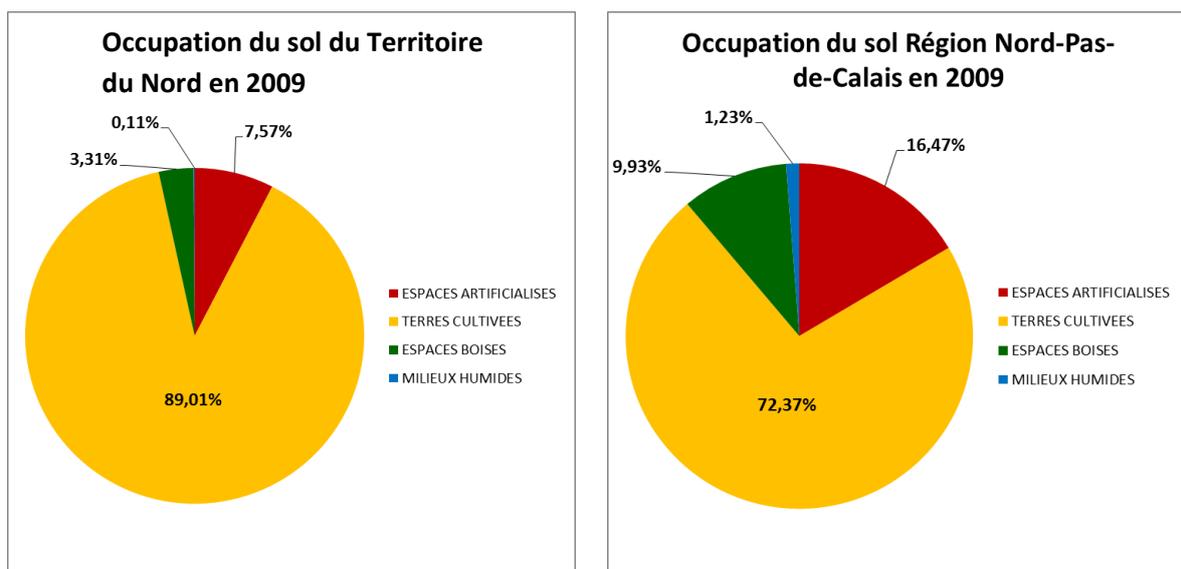


Figure 86. Comparaison entre l'occupation du sol du territoire d'étude et l'occupation du sol de la Région Nord-Pas-de-Calais en 2009

(Source : données SIGALE, et Note D2DPE n°50 : l'évolution de l'occupation du sol du Nord-Pas-de-Calais à travers l'analyse de la base de données SIGALE de 1990 à 2009 – Région Nord-Pas-de-Calais)



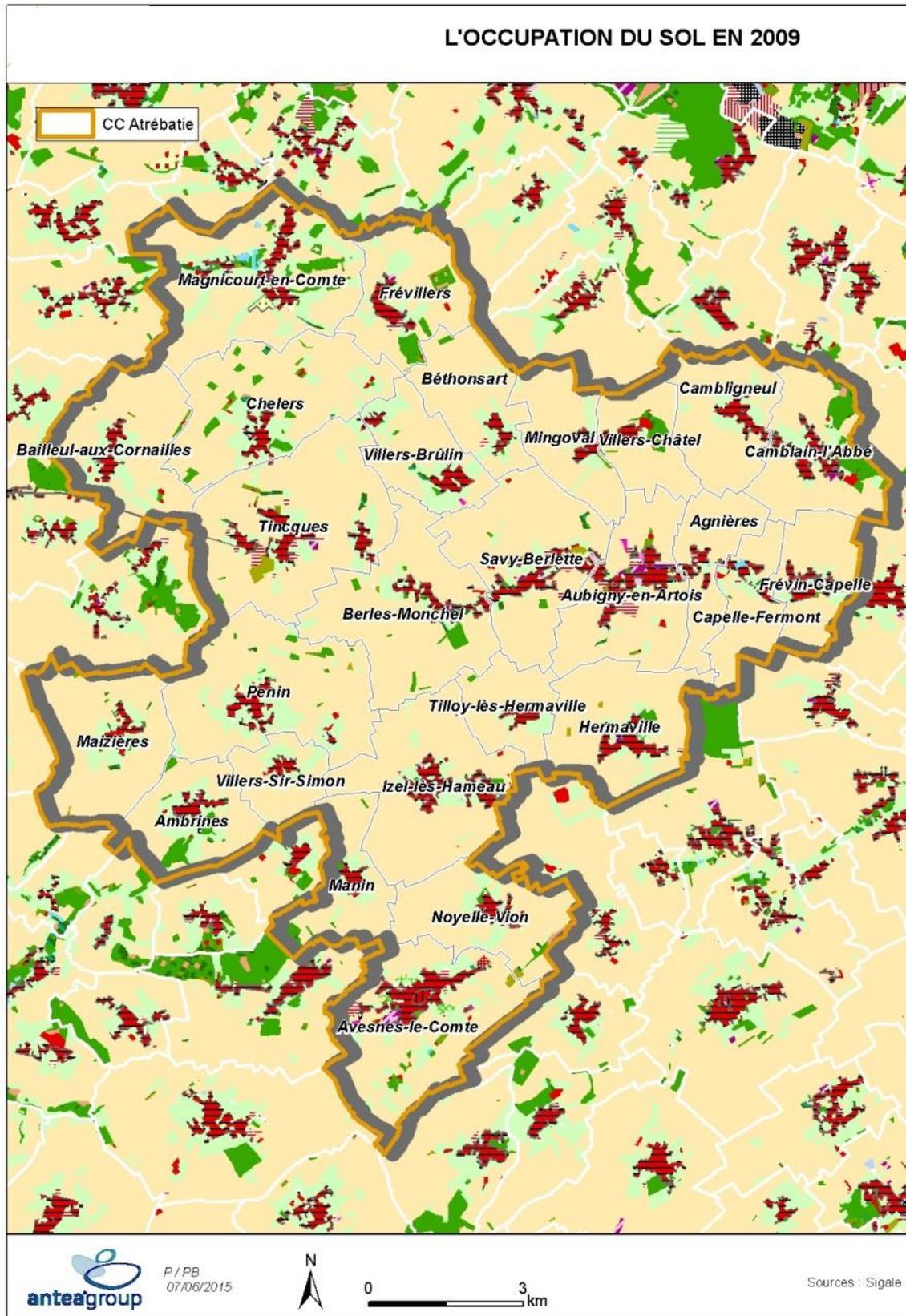


Figure 87. Occupation du sol en 2009





## 2.1.3 Les caractéristiques des paysages du territoire du PLUi du Nord

### A) Au nord, les paysages des belvédères artésiens et de la vallée de la Lawe

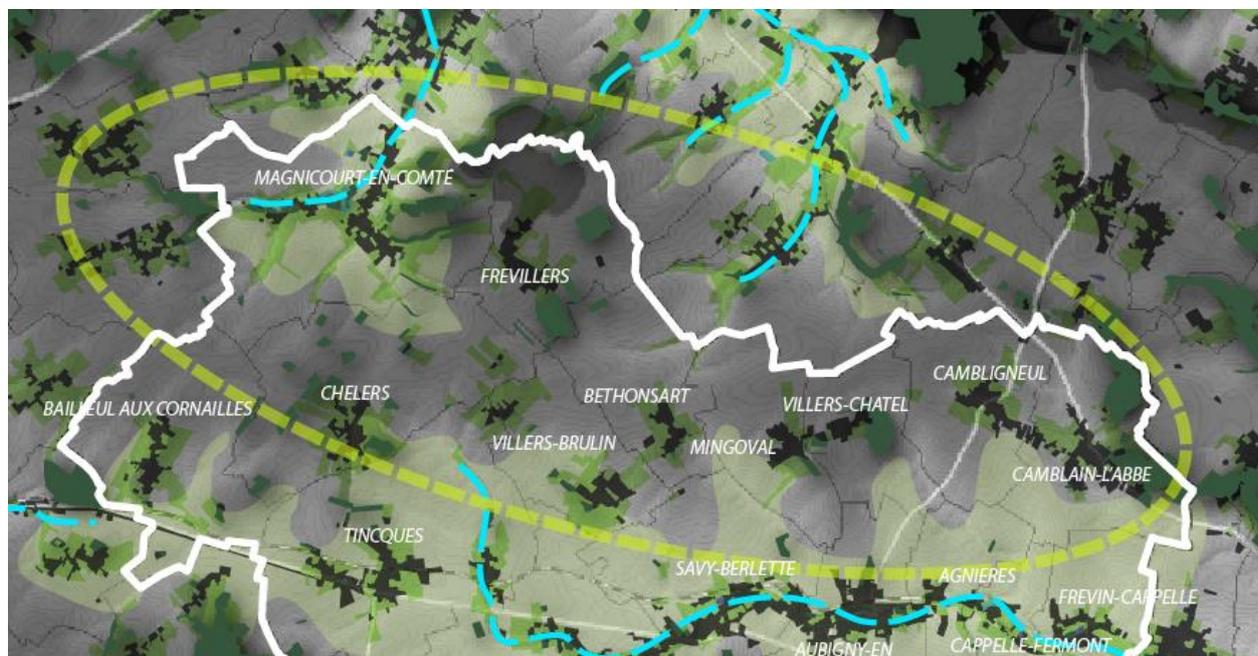


Figure 88. Au nord, les paysages des belvédères artésiens et de la vallée de la Lawe

Sur le plan topographique, **les belvédères artésiens** sont caractérisés par de grands plateaux entrecoupés de vallées. Les plateaux dominent la vallée (entre 130 et 180 mètres d'altitude) et les plaines. Couverts d'une couche de limons très fertiles, ils sont essentiellement agricoles.

Sur le territoire, l'ensemble des villages est positionné sur le plateau, dans la continuité des vallons secondaires qui s'ouvrent sur la vallée de la Scarpe, hormis le village de Magnicourt-en-Comté, qui se niche au creux de la vallée de la Lawe et s'oriente vers le nord et le bassin Minier. Les vallons créent au sein du plateau des ondulations, qui orientent les ruissellements, et ouvrent des vues sur la vallée de la Scarpe, et sur le plateau sud.

Des boisements ponctuent le plateau : ils accompagnent des escarpements du relief, encadrent des châteaux (Villers-Château, Chelers), et ponctuent les points hauts (Chelers, Frevillers).



Photo 13. Paysage entre Béthonsart et Mingoal, le plateau cultivé ouvert, rythmé par quelques boisements et ondulations Source : Antea Group





## B) Au cœur du territoire, le val de Scarpe et l'amorce de la vallée de la Ternoise



Figure 89. Au cœur du territoire, le val de Scarpe et l'amorce de la vallée de la Ternoise

**La Scarpe prend sa source à Berles-Monchel au cœur du territoire et s'écoule vers Arras.** Le paysage de la vallée est marqué par une urbanisation linéaire et continue, qui limite souvent les vues vers la rivière depuis les axes principaux. La vallée est peu marquée en termes de relief.

Les bords de rivières sont occupés par des prairies et des boisements. Les villages sont concentrés de part et d'autre de la rivière au fond de vallée, le long des axes de desserte, selon une forme linéaire. Dans les vues lointaines, le bâti y est souvent noyé dans la végétation de fond de vallée (peupleraies, boisements), et seuls quelques repères verticaux émergent : anciennes cheminées industrielles comme à Savy, clochers d'église ...



Photo 14. Vallée de la Scarpe depuis Béthonsart – Vue sur Savy-Berlette – repères paysagers de l'ancienne Sucrierie  
Source : Antea Group





### C) Au sud, le plateau vallonné

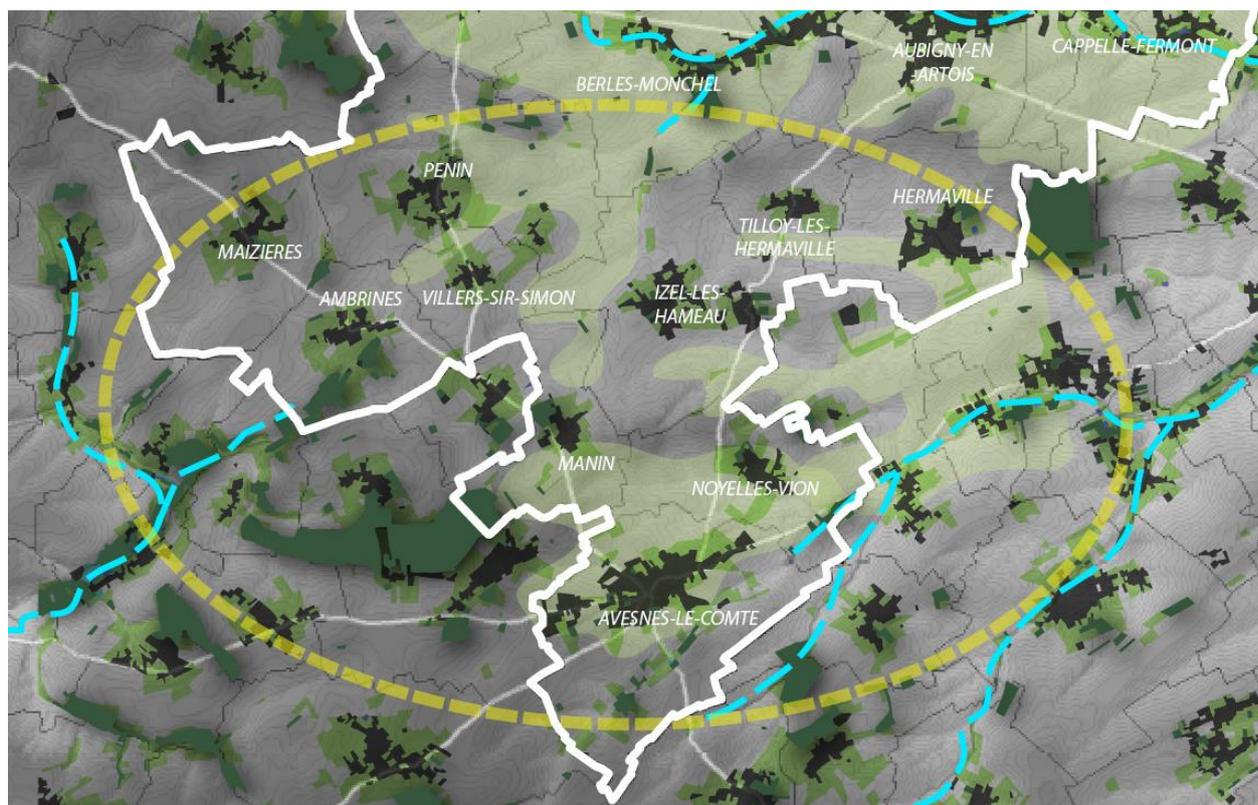


Figure 90. Au sud, le plateau vallonné

Au sud, le plateau est plus entaillé par les vallons secondaires (Gy et amorce de la Ternoise) qui font onduler le plateau orienté vers la Canche à l'Ouest, et vers la Scarpe à l'Est. Les villages sont pour la plupart installés dans le creux de ses vallons secondaires. La structure traditionnelle des villages aux auréoles bocagères présentes, est encore très lisible, notamment à l'Ouest vers le Ternois (Ambrines, Maizières, Pénin, Villers Sir-Simon).

Les reliefs au nord de Pénin et d'Hermaville offrent des vues sur la vallée de la Scarpe. Ensuite, la lisibilité de la vallée n'est plus possible sur les villages au sud, ou depuis les axes routiers.

Au sud, la commune d'Avesnes-le-Comte est nichée dans un vallon qui amorce la vallée du Gy



Photo 15. Paysage entre Izel et Hermaville  
Source : Antea Group





## 2.1.4 Vues et points de repères

### A) Des repères qui balisent le paysage

A l'échelle du territoire intercommunal du Secteur Nord, les paysages de plateau ouverts et horizontaux valorisent les repères verticaux du paysage : éoliennes, clochers d'église, alignements d'arbres de la RD939, repères industriels de la vallée de la Scarpe.



Photo 16. Photo de Parcs éoliens du territoire sur le paysage de plateau

Source : Ante Group



Photo 17. Vallée de la Scarpe : clocher et repères de l'ancienne sucrerie de Savy-Berlette

Source : Antea Group



Photo 18. Arbres qui bordent les voiries depuis les plateaux ouverts

Source : Antea Group



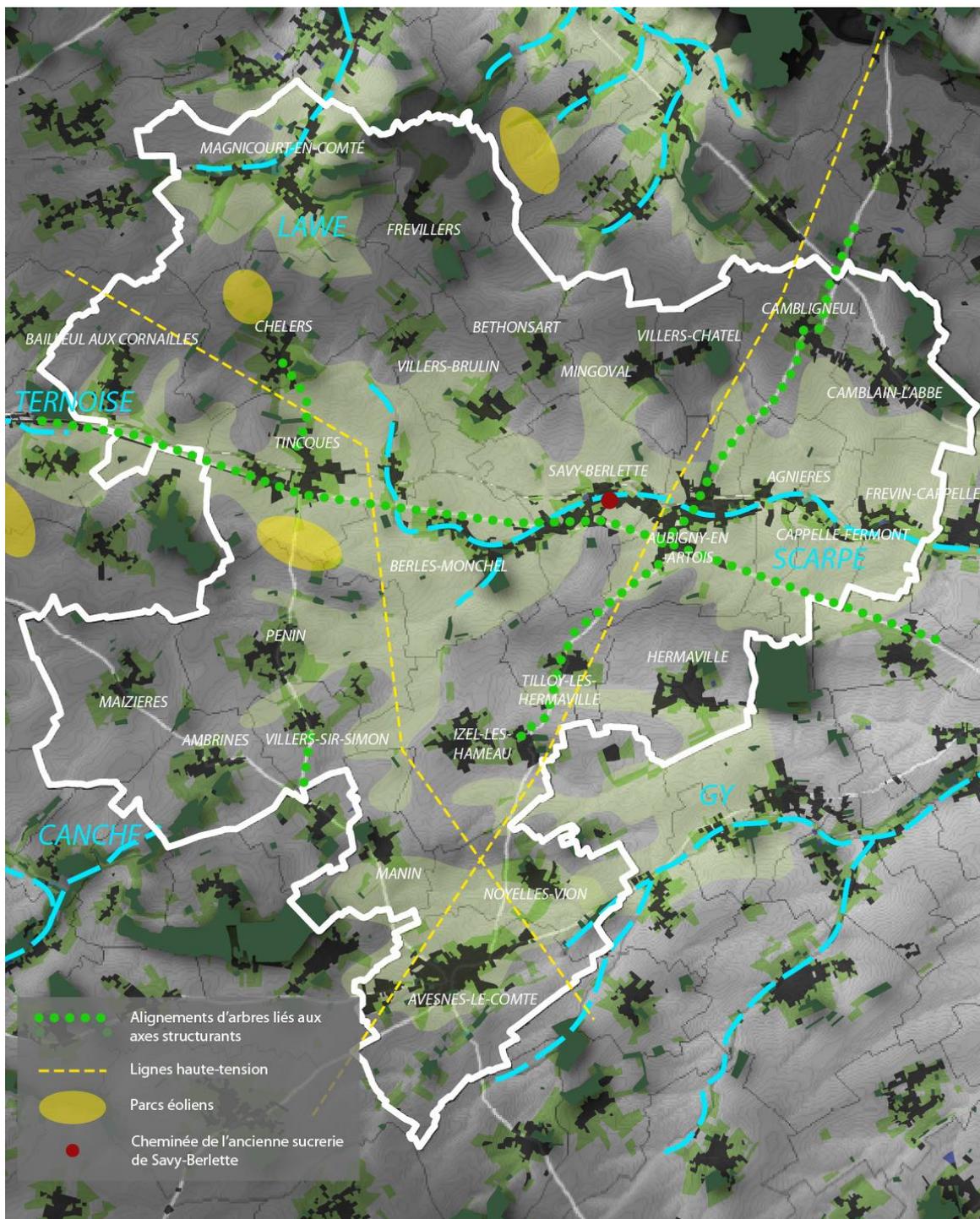


Figure 91. Repères verticaux et émergences dans le paysage

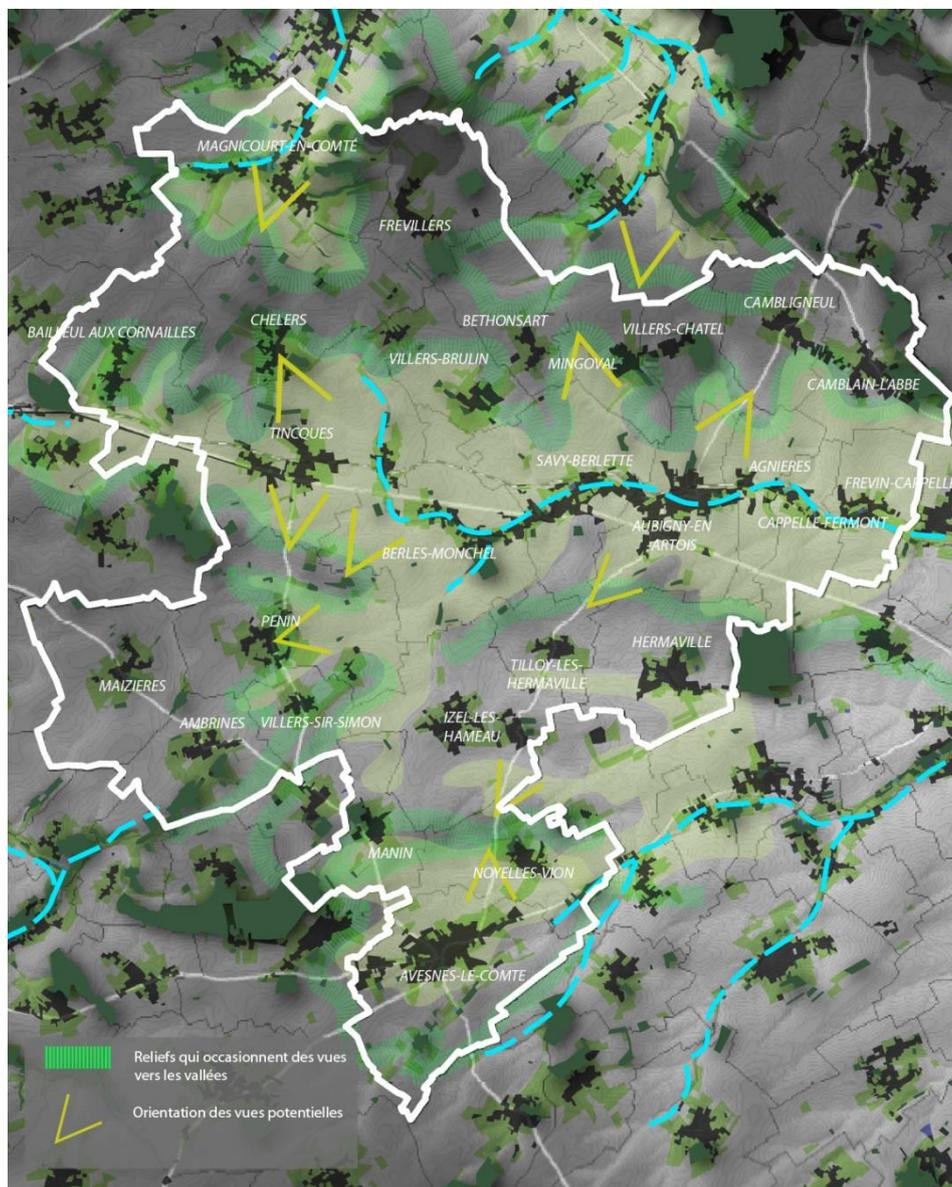
Source : Antea Group





## B) Des sites propices aux vues

Dans un paysage de plateau plutôt uniforme, les vues permettent d’animer la découverte du territoire et d’apporter des points de repères, notamment en se localisant par rapport à la vallée. Les changements de relief occasionnent ces vues, et c’est notamment sur le Nord du territoire, caractérisé par un relief plus affirmé, que les vues sur la vallée sont les plus marquées.



**Figure 92. Localisation des secteurs du territoire propices aux vues (positionnement en balcon)**  
Source : Antea Group





## 2.1.5 Des formes urbaines de villes et villages spécifiques du territoire

La forme des villages et bourgs dépend :

- Du positionnement géographique du village dans le territoire : dans la vallée, sur le plateau... ;
- De l'influence des axes de communication : présence de routes structurantes, carrefours... ;
- D'un modèle d'organisation sociale lié aux ressources du territoire (sol, eau...);
- Des évènements historiques : guerre, reconstruction, réhabilitations ...

Chaque forme de village est donc unique. Toutefois, en simplifiant, on peut retenir deux grands types d'organisation des villes et villages :

- **Sur la vallée de la Scarpe et la vallée de la Lawe** : une urbanisation concentrée dans la ligne de vallée, linéaire, sous forme de chapelet,
- **Sur le reste du territoire** : un maillage de petits villages plus groupés avec des auréoles bocagères, installés sur des rebords de relief et dans des vallons secs.



Figure 93. Inscription des villages dans le relief du territoire

Source : Antea Group





### A) Sur la vallée de la Scarpe et les vallons secs, une urbanisation à tendance linéaire

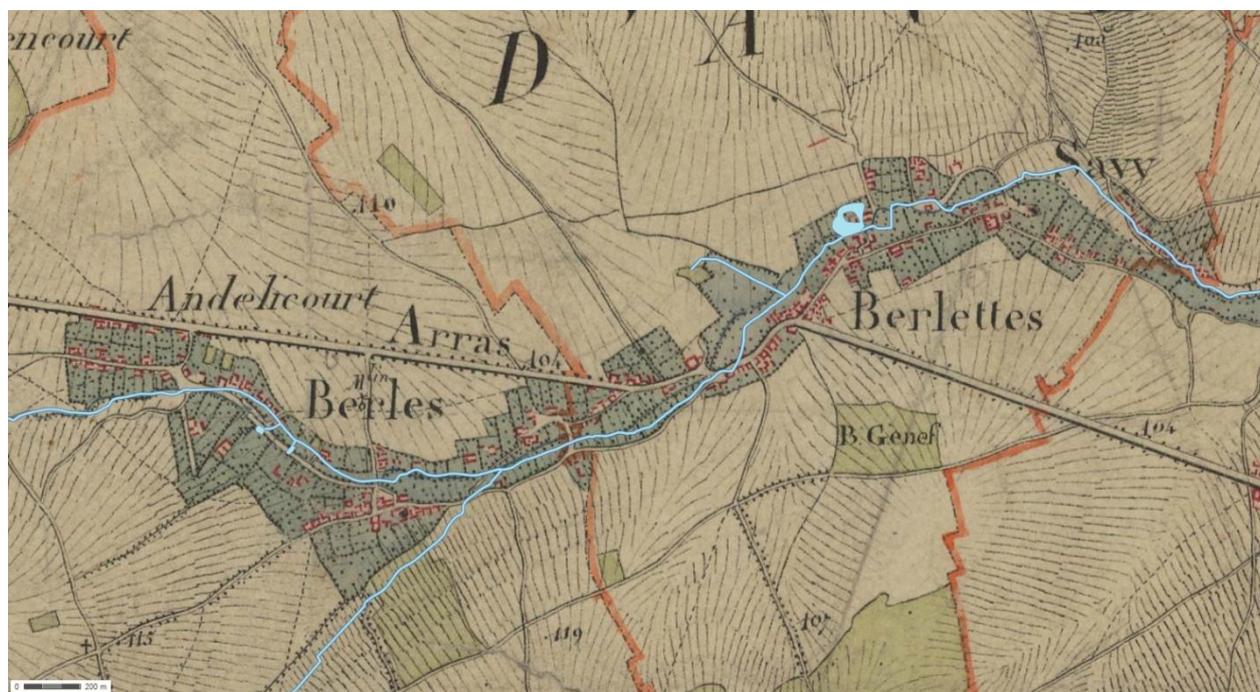


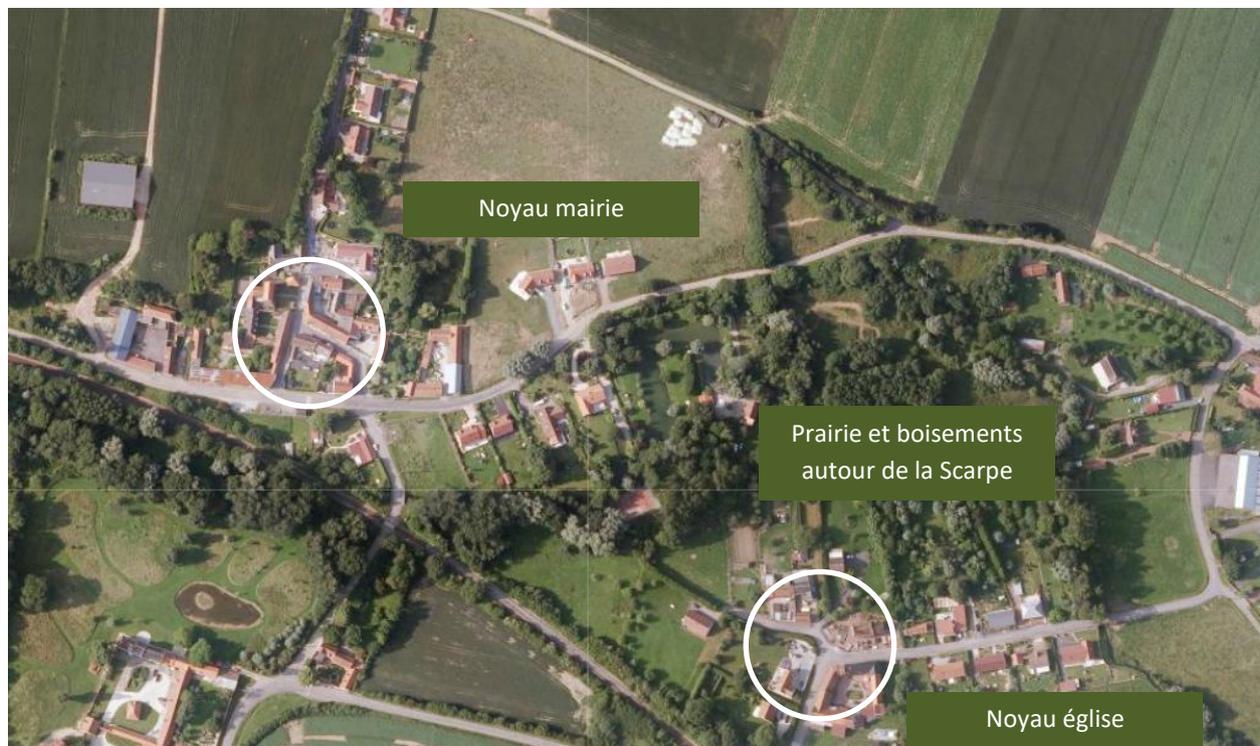
Figure 94. Carte d'Etat-major (XIX<sup>e</sup> siècle) et photo aérienne actuelle de Berles-Montchel et Savy -Berlette – Source : Geoportail





Au cœur des vallées, les constructions se sont implantées en parallèle de la rivière (Ici la Scarpe), le long des axes de desserte. Les prairies occupent les terrains humides de fond de vallée de part et d'autres de la rivière.

Les villages de la vallée de la Scarpe sont généralement organisés le long de la Scarpe, et de ses prairies, ce qui leur confère une forme plutôt « linéaire ». Parfois, ils se sont développés de part et d'autre, ce qui donne un côté « éclaté » au village, d'autant que la position en fond de vallée limite les repères liés au relief.



**Figure 95. Photo aérienne de Capelle-Fermont – Source : Geoportail**

La commune de Capelle-Fermont est organisée de part et d'autre de la rivière. Des petits noyaux villageois sont consolidés au carrefour entre les routes de la vallées, et les routes qui remontent sur les plateaux.



**Photo 19. Agnières**  
**Source : Antea Group**





## B) Sur le plateau, un maillage de petits villages groupés

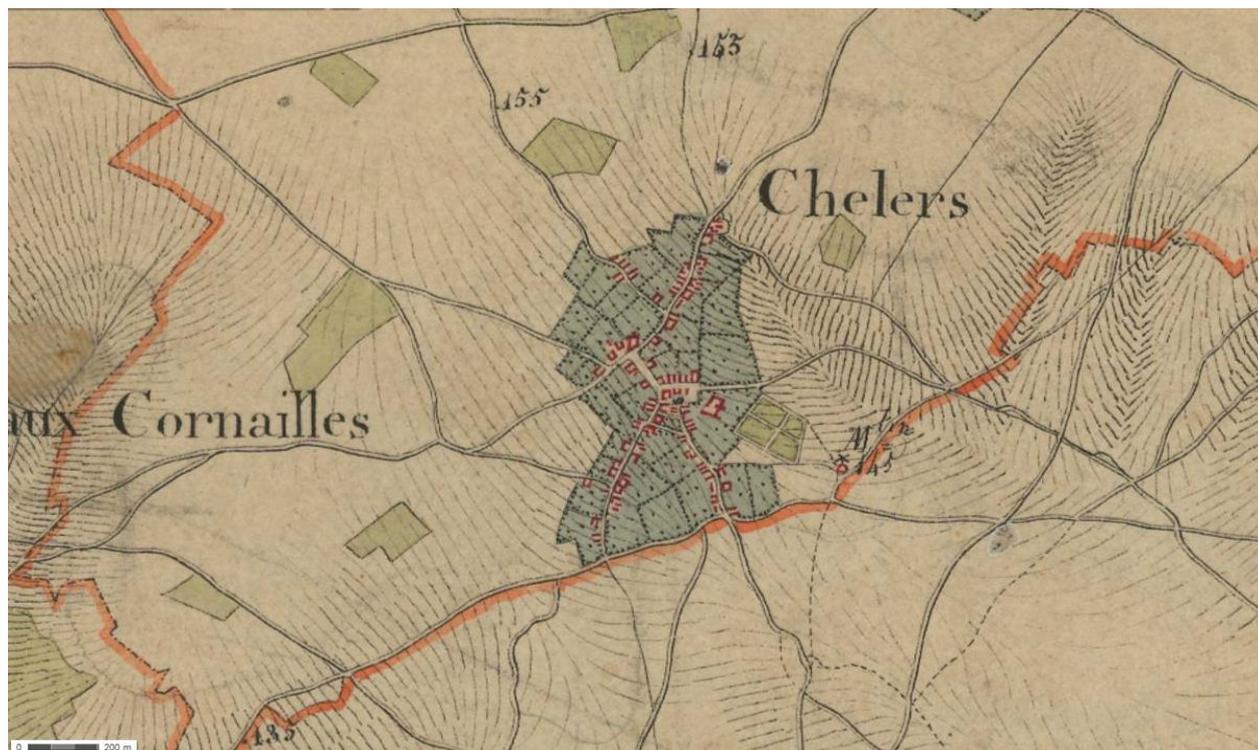


Figure 96. Carte d'Etat-major (XIX<sup>e</sup> siècle) et photo aérienne actuelle de Chelers – Source : Geoportail

Le village de Chelers témoigne du principe de structure des villages de l'Ouest du territoire : un cœur de village concentré autour de bâtiments de fermes regroupés, et de l'église, installés au croisement des routes principales, une auréole autour du village composée de prairies, jardins, haies bocagères, boisements et bosquets, (ici du château et du parc boisé associé) qui forment un ensemble écologique, paysager intéressant. Cette auréole, située à proximité directe du noyau est souvent menacée par les développements urbains.





**Photo 20. Béthonsart – le village en point haut, entouré de sa couronne de jardins et haies brise-vent**  
Source : Antea Group



**Photo 21. Noyelles-Vion – le village posé en rebord de relief**  
Source : Antea Group





**Le cœur de village est le plus souvent groupé autour de plusieurs corps de fermes**, et ainsi cohérent en termes de matériaux, volumétries et alignements.

Les rues présentent une alternance d'anciens corps de fermes, soit avec des pignons orientés sur la rue, et une cour ouverte, soit refermés par des bâtiments de stockage en front à rue qui ferment la cour. L'alignement des pignons et des bâtiments est continu, créant ainsi une forme d'habitat groupé en cœur du village, et en même temps une composition aérée par l'alternance des pignons et des cours intérieures. Le traitement des limites des cours sur la rue est essentiel.

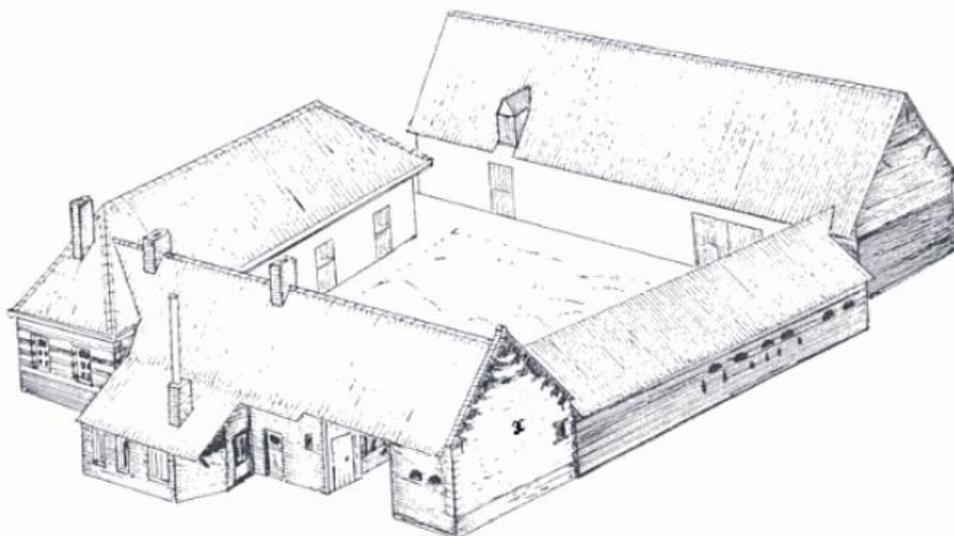


**Photo 22. Camblain-l'Abbé : bâtiments traditionnels de ferme en pignons sur la rue**  
Source : Antea Group



**Photo 23. Bâtiments agricoles en façade sur rue**  
Source : Antea Group





Cour claustrale. Ferme Artésienne.

**Figure 97. La ferme claustrale**  
Source : La maison rurale en Artois

Les villages disposent encore d'un ensemble de jardins, prairies, pâtures qui l'encerclent, et dont l'ensemble compose une « auréole bocagère », qui crée un espace de transition entre le village et le plateau ouvert. Certains villages sont marqués par la présence d'un château et d'un boisement associé (Villers-Châtel, Villers-Brûlin, Hermaville, Pénin).



**Photo 24. Auréoles bocagères et prairies autour des villages de Villers-Brûlin et Savy-Berlette –**  
Source : Antea Group

Les villages comptent en leur sein encore beaucoup de bâtiments d'activités agricoles, même si certains corps de fermes sont reconvertis en maison. Avec le développement récent de la mobilité, et la pression des aires urbaines environnantes, les villages se développent au travers de la construction de maisons pavillonnaires, le plus souvent construites sur les espaces libres entre les corps de ferme (anciennes pâtures) ou sur les prairies en pourtour de village.





Figure 98. Photo aérienne du cœur du village de Mingoal : bâtiments de fermes, anciens corps de fermes habités, et maisons pavillonnaires  
Source : Antea Group

### C) Les villes : Aubigny-en-Artois et Avesnes-le-Comte

Les deux villes principales du territoire (Aubigny-en-Artois et Avesnes le Comte) présentent une plus grande diversité de bâti, associant en cœur de ville, des maisons de villes mitoyennes, maisons d'artisans, de commerçants, et des maisons bourgeoises. L'ensemble de ces maisons sont organisées sous formes de front bâtis continus, de même volumétrie (maisons mitoyennes en R+1+C).

L'arrivée de la voie ferrée a permis le développement du pôle industriel d'Aubigny-en-Artois, et ainsi a contribué à l'apparition d'une autre forme d'habitat : La maison bourgeoise présente une architecture simple et fonctionnelle, qui recourt à des matériaux naturels, nobles et pérennes. Le bâti compte un à deux étages, plus les combles ou les greniers. La présence de décors plus ou moins nombreux est fonction du statut et de la fortune du propriétaire.





Photo 25. maisons de ville et maisons bourgeoises en front à rue à Aubigny-en-Artois, Source : Antea Group



Photo 26. Alignements bâtis à Avesnes-le-Comte  
Source : Antea Group



Figure 99. Photo aérienne d'Aubigny-en-Artois : tissu de maisons de villes – Source : Geoportail





## 2.1.6 Les dynamiques d'évolution récentes

### A) La structure du territoire et les dynamiques d'évolution des villes et villages

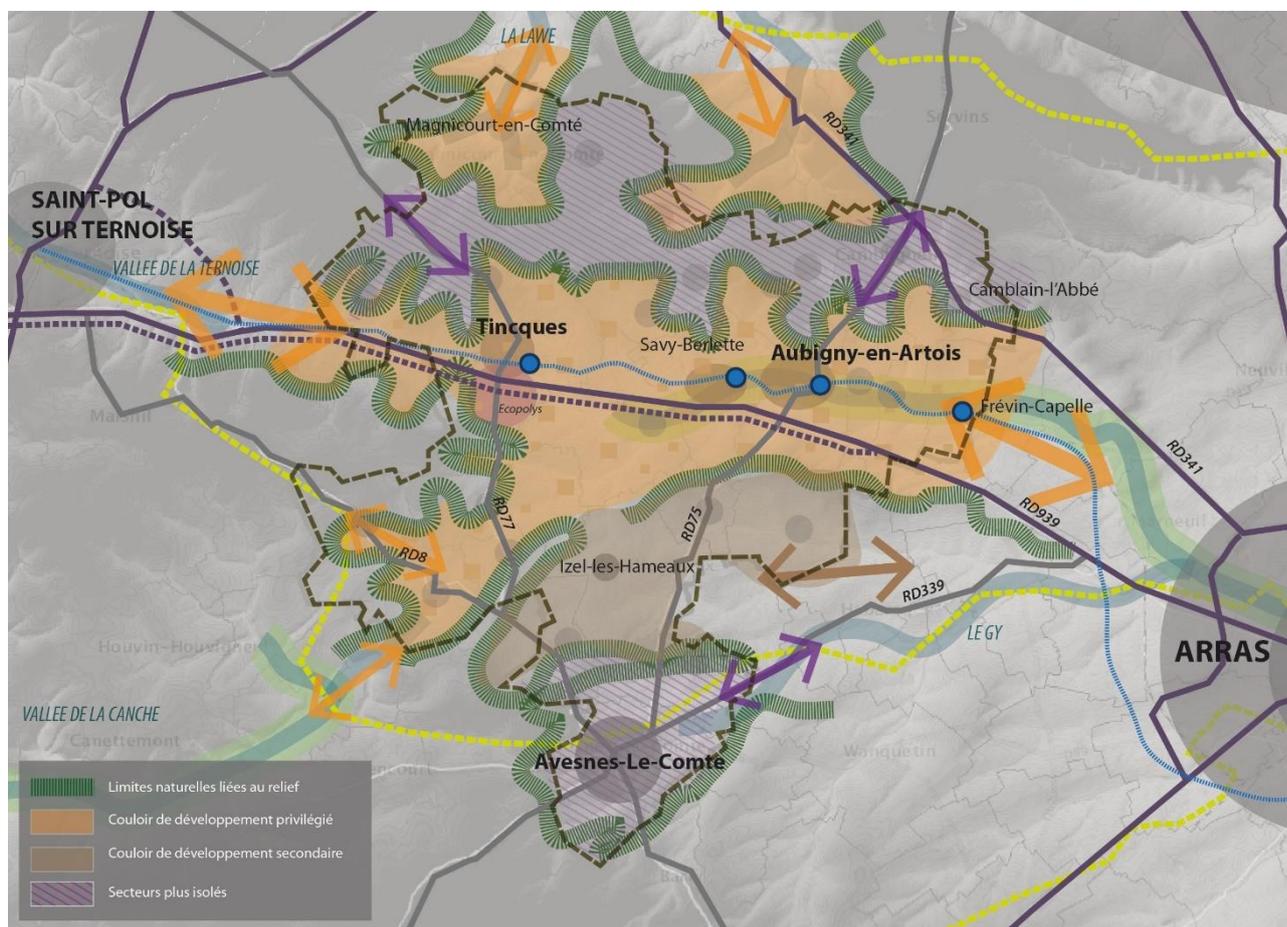


Figure 100. Structure du territoire  
Source : Antea Group

**Le relief et la structure du territoire influent sur les dynamiques de développement.** Les vallées et vallons créent des « couloirs » qui favorisent le développement, les crêtes « coupent » le territoire.

La vallée de la Scarpe et l'amorce des vallées de la Canche et de la Ternoise forment un couloir central de développement, autour de l'axe de la RD939. Les dynamiques urbaines y ont été soutenues ces dernières années. Toutefois, ce secteur de flux et de passage court aussi le risque d'une évacuation facilitée vers les bassins de vie environnants. **L'ensemble de ces secteurs sont ainsi plus dynamiques mais aussi plus sensibles.**

**De 1990 à 1998, le développement s'est réalisé dans une logique Est-Ouest, autour de la RD 939 dans la continuité du pôle de Saint-Pol-sur-Ternoise, et sur la vallée de la Scarpe et la RD341 dans la continuité d'Arras, des deux pôles gagnants de la population.**

**De 1998 à 2005, le développement s'est poursuivi sur la vallée de la Scarpe autour d'Aubigny-en-Artois, et s'est étendu sur l'intérieur du territoire, les départementales Nord-Sud jouant un rôle structurant.**



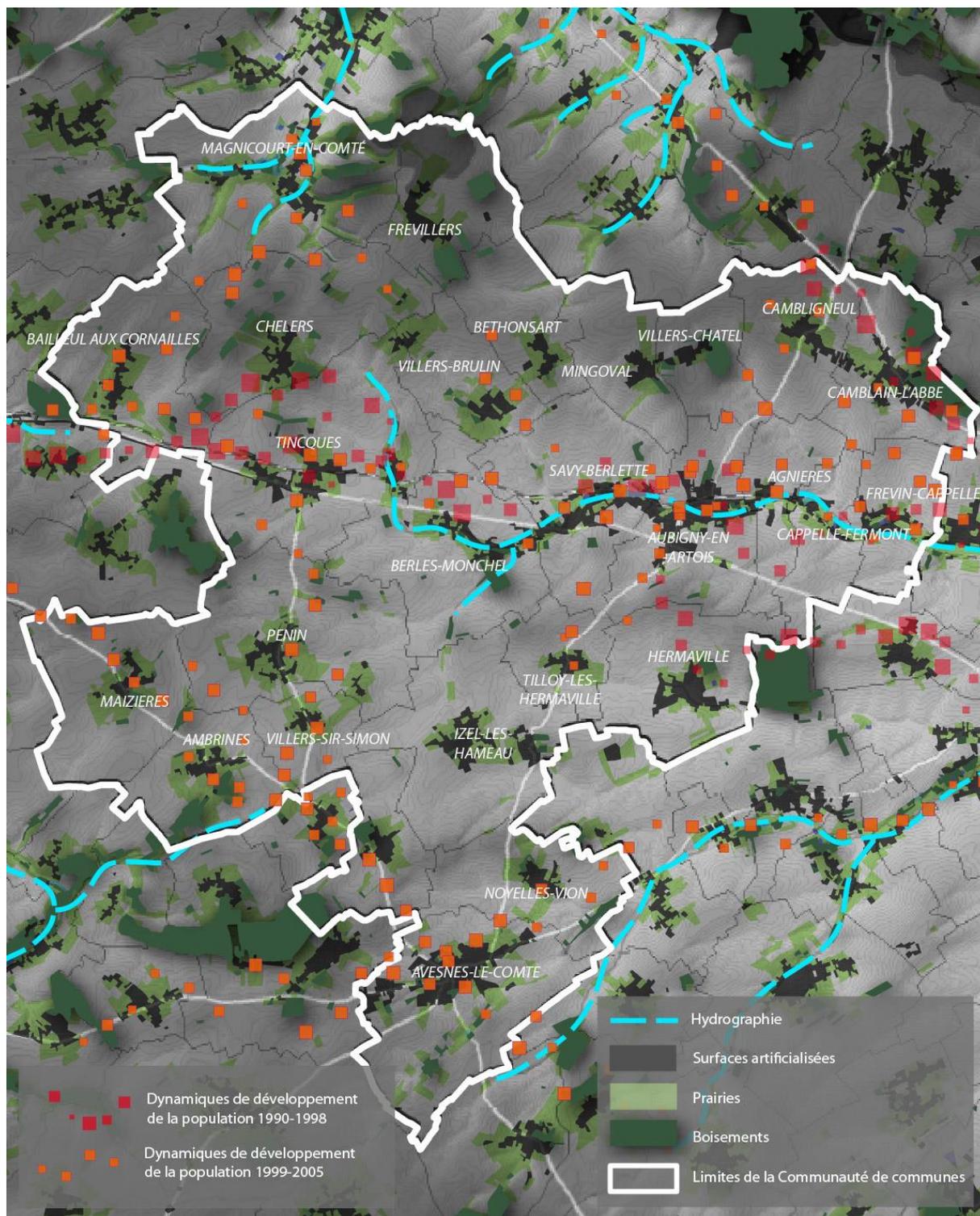


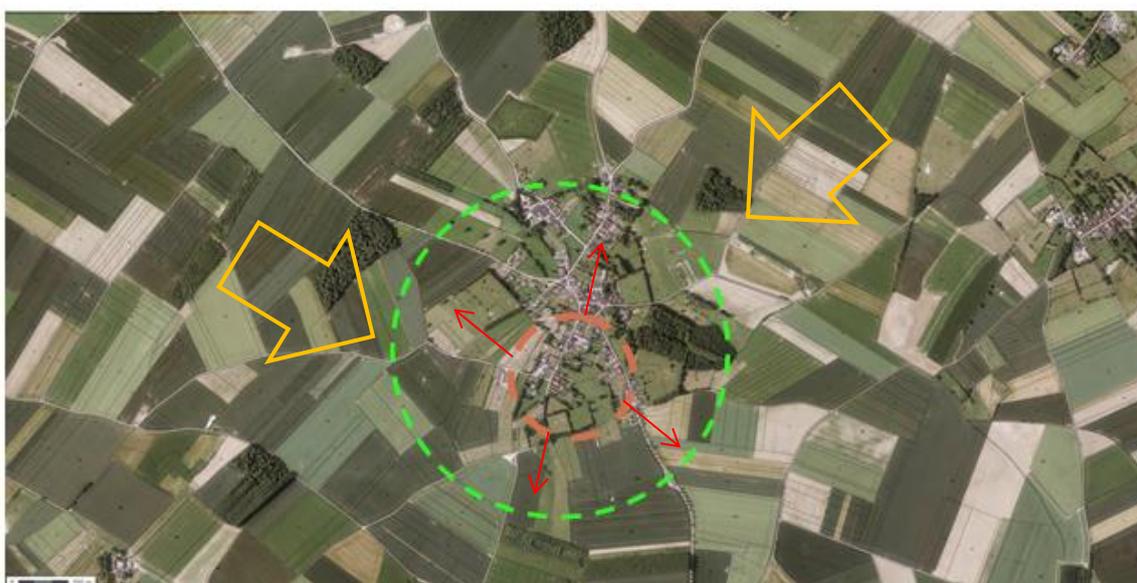
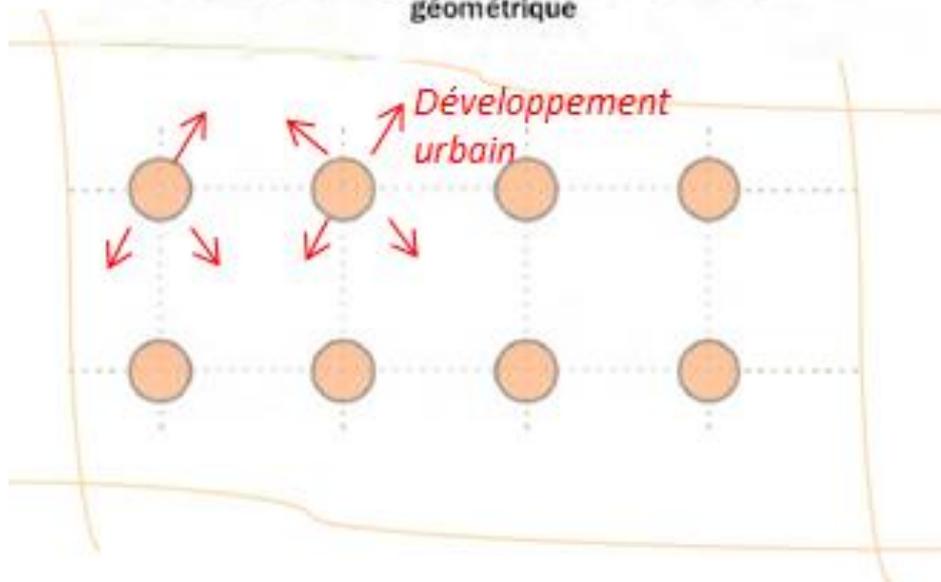
Figure 101. Représentation schématisées des dynamiques de développement de la population sur le territoire  
Source : Antea Group





**a. Exemple d'un village groupé avec auréole bocagère**

Une organisation de l'implantation des urbanisations sur les vastes plaines agricoles au rythme régulier, quasi géométrique



Prairies sur les auréoles bocagères



Maintien des terres agricoles

**Figure 102. Exemple de village groupé (Source fond schémas : étude Pays d'Artois )**

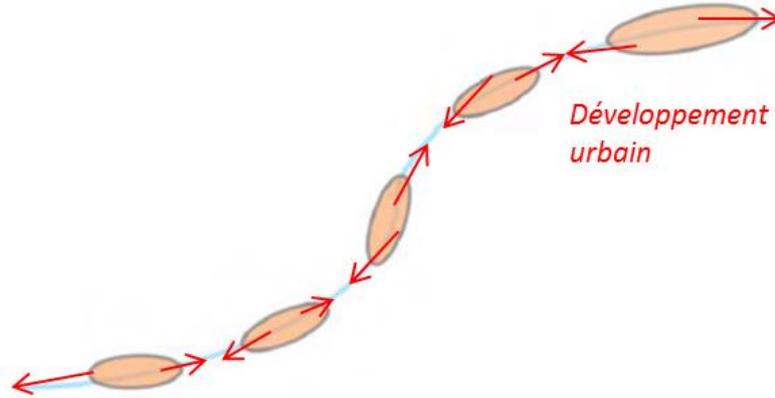
Sur les villages groupés, le développement urbain se réalise souvent le long des axes structurants d'entrée/sortie du village (implantation linéaire), ou sur les terrains libres au cœur du village (anciennes pâtures ou jardins). Ce développement tend à faire disparaître les « auréoles bocagères » présentes à la périphérie des villages, d'autant plus que les espaces agricoles riches sont préservés.





**b. Exemple d'un village linéaire dans la vallée**

Une urbanisation linéaire dans les vallées, les villages forment un chapelet urbain



Prairies et milieux humides en fond de vallée



Maintien des terres agricoles

**Figure 103. Exemple de village linéaire (Source fond schémas : étude Pays d'Artois)**

Sur les villages de fond de vallée ou parfois dans des vallons secs, le développement se fait aussi sur les terrains libres restants (dents creuses).





## B) Une artificialisation relativement modérée sur les dernières années

Cette lecture basée sur les données de relevé d'occupation des sols de la base de données SIGALE constitue un cadrage des évolutions sur le territoire.

L'analyse de l'évolution des surfaces sur la période 2005/2009 montre :

- **un développement des surfaces artificialisées de + 23 ha environ - + 2% sur la période** : ce qui témoigne d'une artificialisation « limitée » au regard de l'évolution de la population sur la même période (+2,6%). Cette limitation de l'artificialisation comparativement à la période 1998-2005 est sans doute à interroger avec le ralentissement général de la croissance et du développement sur le territoire.

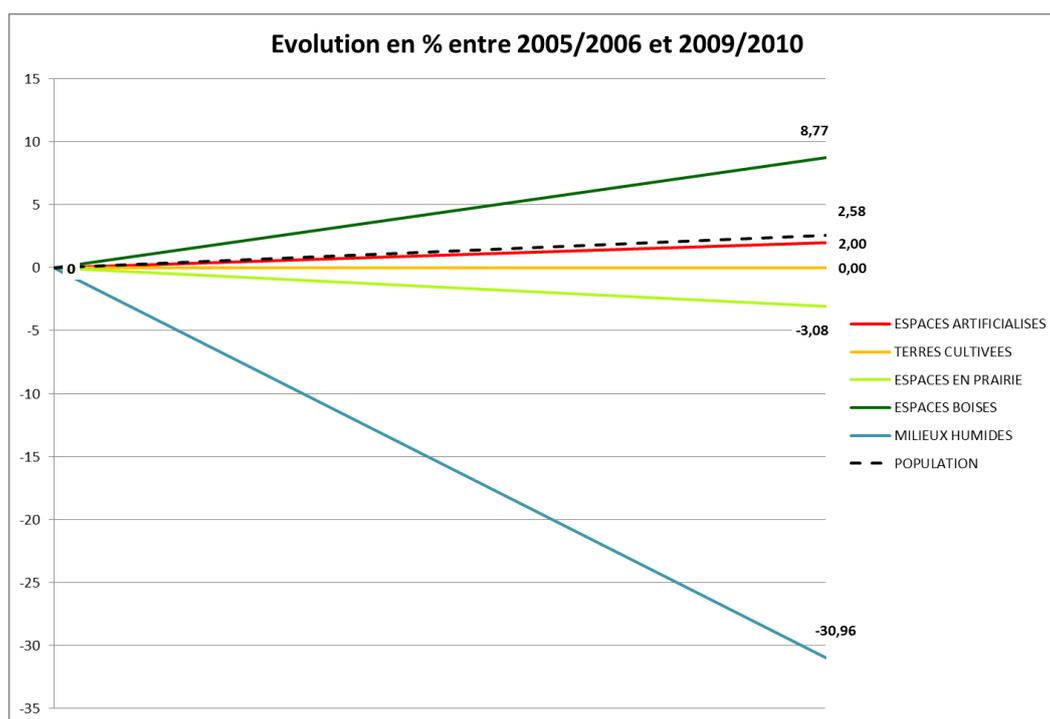


Figure 104. Dynamiques d'évolution des surfaces, comparativement à la dynamique d'évolution de la population

Source Données : SIGALE Nord-Pas-de-Calais – Graphique : Antea Group

- En parallèle, sur l'ensemble du Pays d'Artois, la consommation de terres a ralenti durant la période 2005-2009, comparativement à la période 1998-2005.

Type d'espace	surfaces exprimées en hectares			évolution					
	1998	2005	2009	1998-2009		1998-2005		2005-2009	
Espaces artificialisés	14 429	15 292	15 686	+ 1 257	9%	863	6%	+ 394	3%
Terres cultivées	125 741	125 233	125 454	- 288	0%	- 509	0%	+ 221	0%
Prairies	14 393	13 430	12 729	- 1 664	-12%	- 964	-7%	- 701	-5%
Forêts	6 761	7 371	7 461	+ 701	10%	+ 610	9%	+ 91	1%
Surfaces en eau	1 209	1 208	1 203	- 6	0%	- 1	0%	- 5	0%

source : SIGALE – OCS 2009/2005/1998 – traitement EAU

Tableau 43. Evolution des espaces par type d'occupation du sol sur le Pays d'Artois (Source : Etude Pays d'Artois)





Entre 2005 et 2009 (sur 4 ans), l'évolution des espaces artificialisés a concerné :

- Plus de 10 hectares consommés pour de l'habitat (résidentiel), en lien avec une forte dynamique de construction qui ne faiblit pas,
- Plus de 15 hectares pour de l'activité économique (principalement industrielle),
- Plus de 10 ha pour des équipements (principalement scolaires et sportifs),
- Dans le même temps, certaines surfaces ont disparu : friches, décharges, chantiers ... amenant le chiffre des espaces artificialisés à environ 23ha.

Equipements : cimetières, **emprises scolaires et/ou universitaires**, emprises hospitalières, autres emprises publiques, **stades équipements sportifs**. Autres surfaces : **friches industrielles**, axes routiers principaux et espaces associés, axes ferroviaires principaux et espaces associés, carrières, décharges et dépôts, **chantiers**, espaces verts urbains et périurbains, jardins ouvriers, campings caravanings.

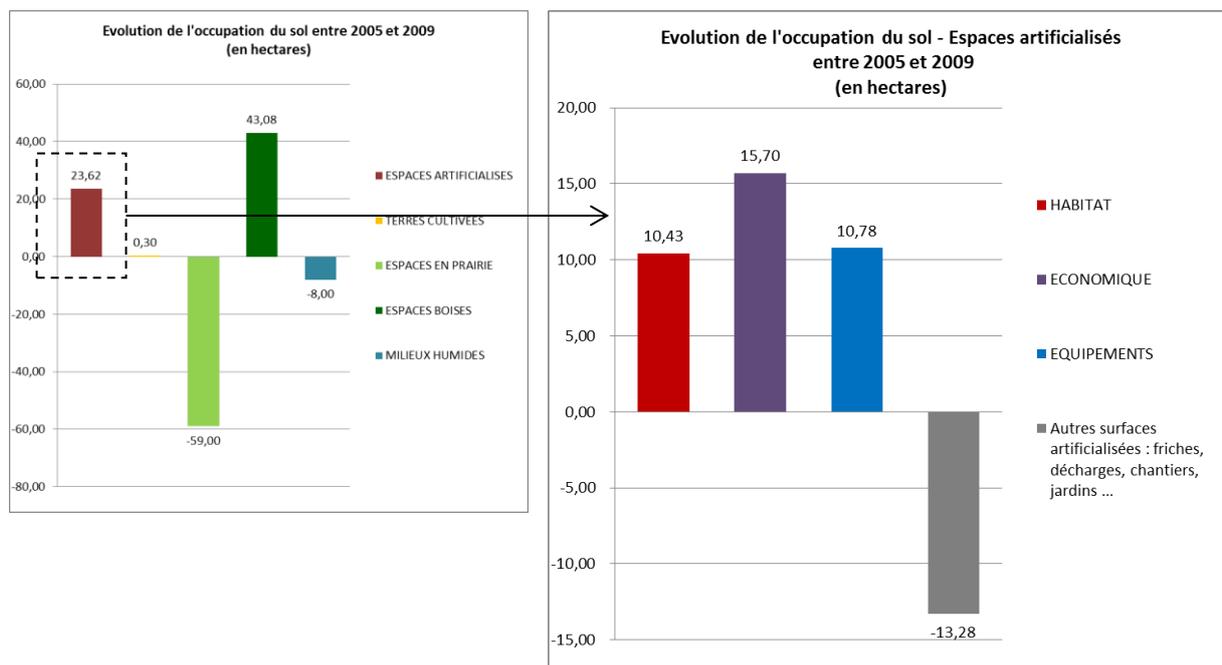


Figure 105. Evolution de l'occupation du sol concernant les espaces artificialisés entre 2005 et 2009

Source Données : SIGALE Nord-Pas-de-Calais- Graphique : Antea Group



Photo 27. Formes urbaines concentrées, qui s'inscrivent dans le paysage des cœurs de bourgs, et créent de l'espace public : Opération d'habitat groupé type « béguinage » organisé autour d'un espace public collectif, à Avesnes-le-Comte

Source : Antea Group



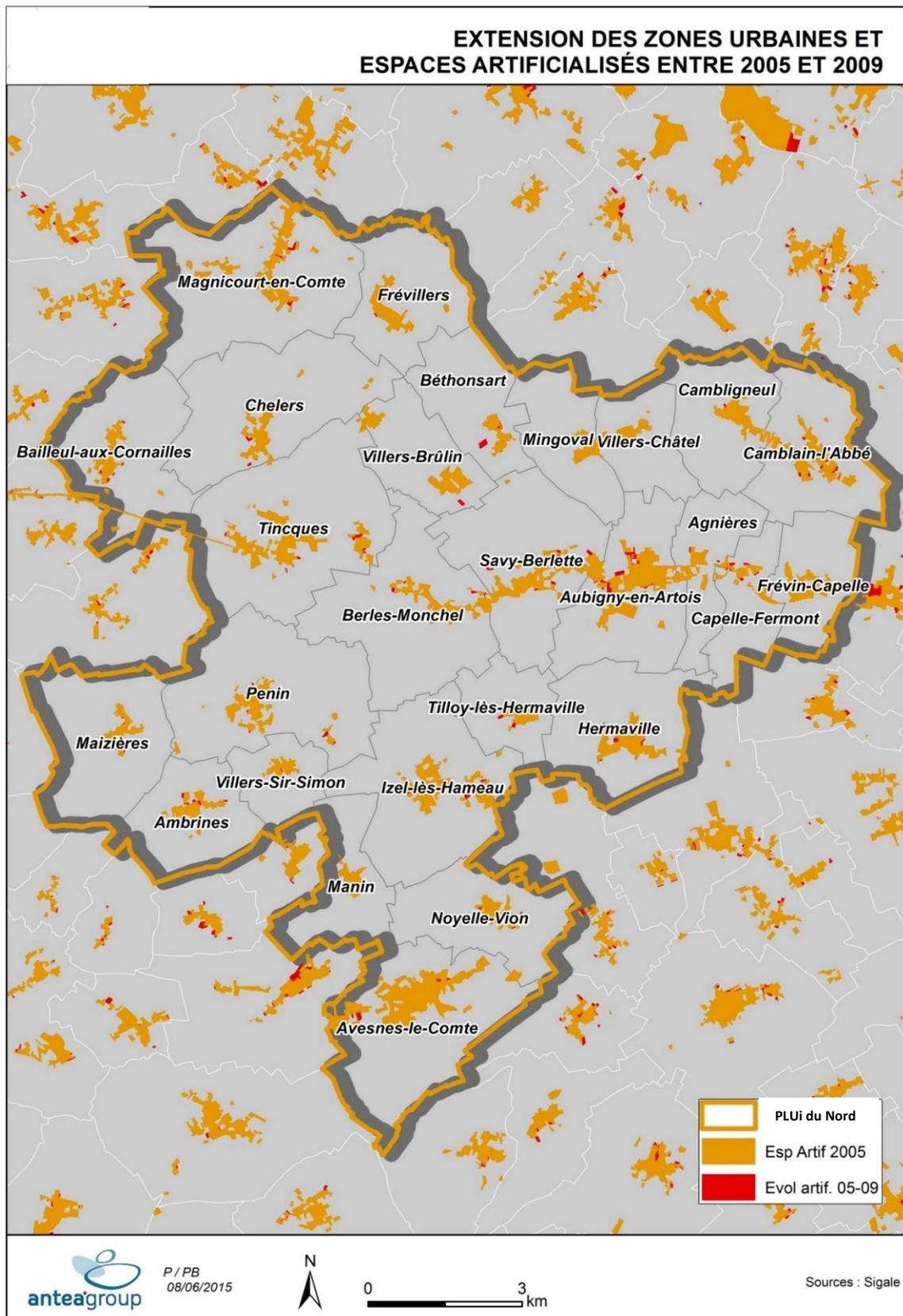
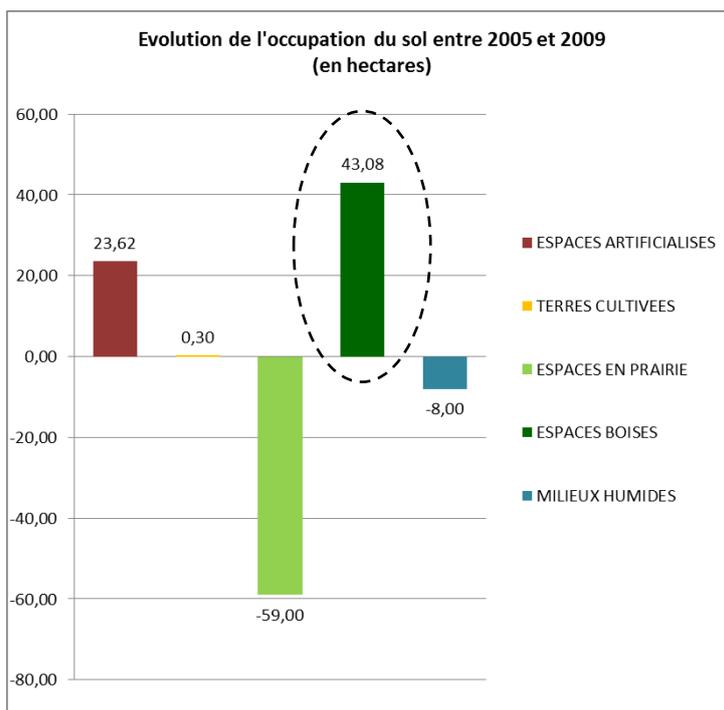


Figure 106. Extension des zones urbaines et espaces artificialisés entre 2005 et 2009





### C) Des milieux boisés qui progressent fortement



**Figure 107. Evolution de l'occupation du sol concernant les espaces artificialisés entre 2005 et 2009**  
 Source Données : SIGALE Nord-Pas-de-Calais– Graphique : Antea Group

**Le développement des espaces boisés représente le développement le plus important en surface sur la période 2005-2009 (environ 43 ha consommés, soit près de deux fois les espaces artificialisés !).**

Le développement est marqué principalement par le développement des boisements de feuillus. Ce développement peut être lié à une politique volontariste de reboisement sur le territoire, à de la valorisation foncière (rentabilité économique des boisements), à la création de réserve de chasse ou de boisements créés dans le cadre de la lutte contre le ruissellement. Les boisements de conifères et les peupleraies sont en déclin sur la période, probablement par manque de rentabilité économique. Inclus dans cette classification, les espaces « semi-naturels » (landes arbustives) quant à eux régressent.



**Photo 28. Reboisements visibles sur le territoire**  
 Source : Antea Group





## D) Des surfaces de terres cultivées qui se maintiennent, en dehors de l'extension d'Écopolis

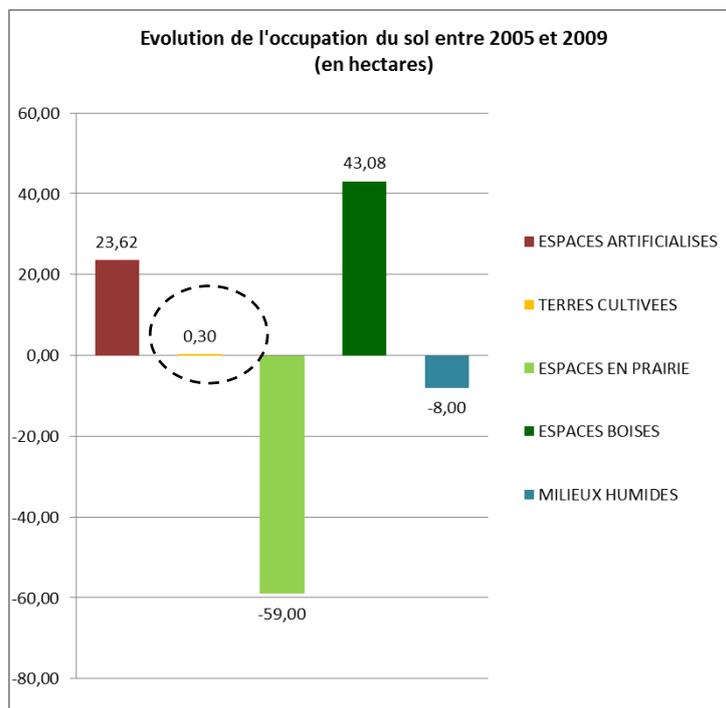


Figure 108. Evolution de l'occupation du sol concernant les espaces artificialisés entre 2005 et 2009

Source Données : SIGALE Nord-Pas-de-Calais – Graphique : Antea Group

Durant la période 2005-2009, la surface en terres agricoles s'est maintenue globalement, en lien avec la qualité des sols et la pression sur le foncier agricole (augmentation du prix moyen du foncier agricole). Cependant, une partie de cette surface a été réservée pour l'extension économique sur le site d'Écopolis. Ce secteur est sur la période classée en « terres agricoles en friches ».

Même si la surface globale se maintient, l'évolution de l'occupation des sols montre une tendance à la simplification des terres agricoles, avec la disparition de cultures alternatives, et le développement de terres agricoles en friches.



Photo 29. Surfaces en cultures qui résistent à la pression urbaine

Source : Antea Group





## E) Un développement qui impacte des milieux sensibles et garants de la qualité paysagère et environnementale du territoire : les prairies et milieux humides

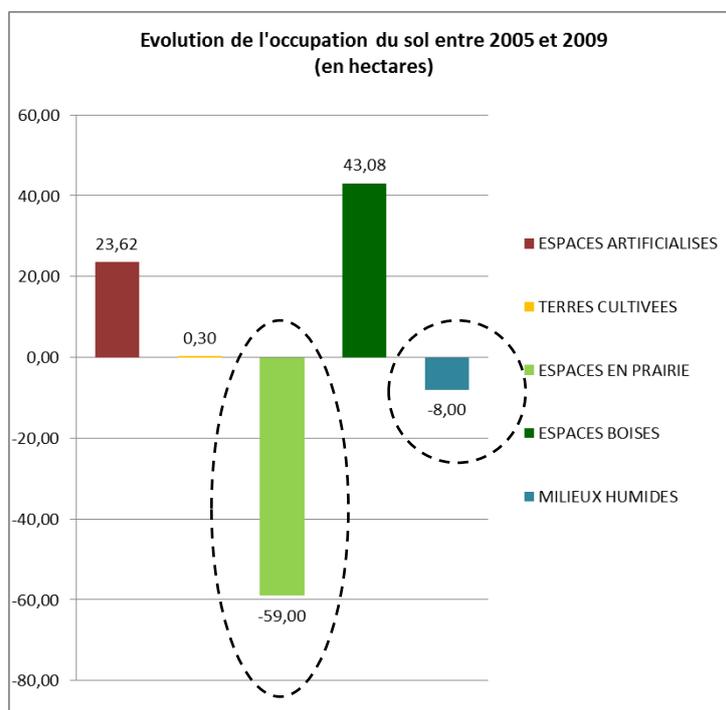


Figure 109. Evolution de l'occupation du sol du territoire du Nord entre 2005 et 2009  
 Source Données : SIGALE Nord-Pas-de-Calais

Sur le territoire, l'artificialisation des espaces a majoritairement concerné :

- la vallée de la Scarpe (développement linéaire),
- les pourtours des villages (auréoles bocagères),
- et le comblement des dents creuses (pâtures au sein même des bourgs).



Photo 30. Développements urbains récents en frange d'Avesnes-le-Comte  
 Source : Antea Group





**Ce développement a ainsi occasionné :**

- une perte importante d'espaces en prairies, pâtures (-59 ha, soit – 3% des surfaces totales du territoire), principalement localisés sur les couronnes autour des villages,
- et des milieux humides (-8 ha, soit -30%, une baisse significative, ces milieux étant sous-représentés sur le territoire). Ces milieux sont présents autour de la Lawe sur la commune de Magnicourt-en-Comté, et les abords de la Scarpe.

**Cette disparation d'espaces en prairies est problématique au regard du rôle fonctionnel que ces espaces assurent et ainsi des impacts qu'elle peut générer sur :**

- **la prise en compte des risques inondations** : espaces de régulation dans les vallées, limitation des ruissellements sur les plateaux,
- **la disparition d'espaces naturels souvent riches** : perte de biodiversité, notamment sur des espaces-tampon entre villages et cultures,
- **la qualité paysagère du territoire** : impact visuel fort d'extensions en lisières des villages, ouvertures visuelles sur la Scarpe et ses berges qui deviennent limitées, ...
- **l'équilibre agricole** : équilibre cultures/surfaces en herbes, consommation de terrains intéressant les éleveurs (mais souvent délaissés ??), mais aussi cultivateurs.



**Photo 31. Prairies en pourtour de village : un espace tampon entre espace urbanisé et cultures**

**Source : Antea Group**





## 2.1.7 Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2006 et 2016

La CCCA a mené des entretiens auprès des communes entre Juillet et Septembre 2018 afin d'identifier les parcelles qui se sont construites entre 2006 et 2016. Ce travail distingue les terrains qui ont été construits dans **la partie actuellement urbanisée** des communes de ceux urbanisés **en extension** pour accueillir **du logement** ou des bâtiments à **vocation économique**.

Dans le cadre de la méthodologie appliquée, la qualification « consommation foncière en extension » a été retenue dès lors qu'un terrain était urbanisé au-delà de la dernière habitation construite figurant sur le cadastre sans tenir compte du document d'urbanisme. Un terrain urbanisé entre deux espaces bâtis éloigné de plus de 80m de façade sur rue est également considéré en extension<sup>4</sup>. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-après :

	Consommation foncière dans la Partie Actuellement Urbanisée des communes (PAU)	Consommation foncière en extension
Logements	47,3 ha	40,1 ha
<b>Total Logements</b>	87,4 ha	
Activités	4,1 ha	16,8 ha
<b>Total Activité</b>	20,9 ha	
<b>Total Logements et Activités</b>	<b>51,4 ha</b>	<b>56,9 ha</b>
	<b>108,3 ha – 100%</b>	
	<b>47,5%</b>	<b>52,5%</b>

Tableau 44. Consommation foncière 2006-2016 – Territoire du Nord de la CC des Campagnes de l'Artois

Les cartes présentant par commune les parcelles construites entre 2006 et 2016 figurent en annexe du rapport de présentation.

**La consommation foncière totale sur le territoire sur la période 2006-2016 est donc de 108,3ha, (soit 10,8 ha par an).** Si l'analyse de l'évolution des surfaces à partir des données SIGALE montrait un développement des surfaces artificialisées de + 23 ha environ sur la période 2005/2009, soit 5,75 ha par an, il reste délicat de conclure à une hausse de l'artificialisation car les données et méthodologies diffèrent. En effet, selon la méthode utilisée sur 2006-2016, la surface retenue « consommée » est l'ensemble de la parcelle et pas uniquement le bâti ou la surface effectivement artificialisée tandis que la méthodologie se basant sous Sigale considère l'occupation des sols sans tenir compte du parcellaire.

**La consommation foncière dédiée aux logements sur 2006-2016 est quant à elle de 87,4 ha.** Dans le même temps, 539 logements se sont construits selon la base de données SITADEL. Pour 1 ha consommé, le territoire a donc permis d'accueillir en moyenne 6 logements entre 2006 et 2016.

**Enfin, la consommation foncière totale en extension est de 56,9 ha sur la période 2006-2016.**

<sup>4</sup> Le SCOT considère comme dents creuses, les espaces non bâtis lorsque la largeur de façade sur rue est inférieure ou égale à 80m pour les communes rurales et les pôles relais.





## 2.1.8 Identification des gisements fonciers potentiellement disponibles ou le « compte foncier »

Identifier ce qui peut constituer des réserves foncières disponibles, évaluer le foncier potentiellement constructible ou encore recenser les « dents creuses » sont des étapes incontournables de l'exercice de planification auquel l'intercommunalité doit désormais se livrer en élaborant un PLUi.

En effet, cette obligation qui émane de la loi est également rappelée par le SCoT qui « *demande à toutes les communes d'analyser les capacités de densification et de mutation des tissus urbains, dans les enveloppes urbaines* »<sup>5</sup>. Dans le code de l'urbanisme, c'est l'article L151-4 qui prévoit que le rapport de présentation « *analyse [...] la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers* ».

Le PLUi du Nord de la CCCA s'est donc prêté à l'exercice qui vise à contribuer à l'atteinte des prescriptions du SCOT parmi lesquelles : « les documents d'urbanisme locaux mobiliseront en priorité les espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine pour répondre aux besoins en foncier pour la réalisation de nouveaux logements ».

A horizon 20 ans, l'objectif du SCOT est d'ailleurs d'accueillir dans l'enveloppe urbaine existante à minima environ 51% des nouveaux logements prévus, à l'échelle du SCOTA. Cet objectif est ensuite décliné par EPCI et communes pôles et non pôles et à adapter par les communes en fonction de leur capacité foncière effectivement mobilisable. Cette adaptation ne doit toutefois pas entraîner un dépassement de la consommation d'espace maximale autorisée par le SCOT.

EPCI – Pôles - Communes	Nombre total de nouveaux logements (incluant renouvellement du parc et gestion de la vacance)	Pourcentage de nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine (minimum)	Nombre de nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine (minimum)
<b>CC Campagnes de l'Artois</b>	<b>4002</b>	<b>37%</b>	<b>1498</b>
<b>Pôle Aubigny-Avesnes-Tincques-Savy-Duisans</b>	<b>1136</b>	<b>40%</b>	<b>587</b>
<b>Pôle Pas-en-Artois, Bienvillers-au-Bois, Saulty</b>	<b>335</b>		
<b>Autres communes non-pôles</b>	<b>2532</b>	<b>36%</b>	<b>911</b>

Tableau 45. Extrait du DOO du SCOT - Objectif et indicateurs d'accueil des nouveaux logements à 20 ans dans l'enveloppe urbaine

<sup>5</sup> Rapport de présentation du SCOT – Analyse et justification de la consommation d'espace p33.





## A) Méthodologie

La méthodologie d'identification des gisements fonciers potentiellement disponibles est constituée de 4 grandes étapes :

1. Définir l'enveloppe urbaine à l'intérieur de laquelle vont être repérés les gisements fonciers potentiellement mobilisables ;
2. Repérer les espaces potentiellement mobilisables à l'intérieur de cette enveloppe ;
3. Qualifier ces gisements et identifier ceux qui sont réellement mobilisables à l'horizon du PLUI ;
4. Déduire à partir de la surface de ces gisements un nombre de logements potentiellement constructibles dans l'enveloppe urbaine. Cette estimation croisée à l'objectif logements permettra d'identifier le pourcentage de logements pouvant être réalisé dans l'enveloppe urbaine ainsi que le nombre de logements à produire en extension de celle-ci.

### 1. La délimitation de l'enveloppe urbaine

Délimiter les enveloppes urbaines consiste à tracer le contour des villes, de villages et des hameaux sur le principe de la continuité. La définition de l'enveloppe urbaine est reprise du SCOT : c'est « *une délimitation, « une ligne continue », qui contient un (ou plusieurs) espace(s) urbain(s), formant un ensemble morphologique cohérent* ».

En effet, les espaces urbanisés sont principalement des espaces artificialisés en tissu continu, c'est-à-dire les sols bâtis, les sols artificialisés non bâti revêtus, stabilisés ou végétalisés (y sont inclus les routes, les aires de stationnement...).

S'y ajoutent :

- Des espaces naturels (boisements, terrains agricoles cultivés ou non ...) dès lors qu'ils sont entourés d'espaces artificialisés ;
- Les projets dont les permis de construire ou les permis d'aménager ont été acceptés au moment de la réalisation de ce diagnostic sont également inclus dans l'enveloppe urbaine.

### 2. Définition des espaces à considérer comme potentiels mobilisables dans l'enveloppe urbaine

Selon le SCOTA, les espaces à considérer comme potentiels foncier mobilisables dans l'enveloppe urbaine sont :

- Les parcelles pouvant faire l'objet d'une division parcellaire (densification spontanée) ;
- Les cœurs d'ilots ;
- Les dents creuses c'est-à-dire les espaces non bâtis compris entre deux parcelles bâties sous réserve que la largeur de façade sur rue soit inférieure ou égale à 80 mètres ;
- Les sites de renouvellement urbain (friches/quartiers devant faire l'objet de restructuration profonde avec démolition et reconstruction).

### 3. Qualification des potentiels mobilisables dans l'enveloppe urbaine

Tous les espaces identifiés comme potentiellement mutables dans l'enveloppe urbaine ne sont pas retenus effectivement mutables à l'horizon du PLUI. Plusieurs critères ont été pris en compte pour apprécier la mobilisation des parcelles repérées à l'horizon du PLUI et ont conduit à en écarter certaines du potentiel mobilisable.

Parmi celles considérées comme non disponibles, il s'agit notamment :

- Des parcelles à enjeux agricoles : attenantes aux exploitations agricoles, ou constituant un accès aux champs ou pâtures ;
- Des terrains présentant des difficultés d'accès ;
- Des espaces boisés ;





- Les fonds de jardins attenants. Ceux-ci ne sont pas comptabilisés comme disponibles car les communes ont fait le choix d'éviter une urbanisation en second rang. Cette orientation sera à retranscrire dans le cadre de l'élaboration du plan de zonage. Ce choix explique que les cartes identifiant les gisements fonciers annexées au rapport de présentation repèrent peu de divisions parcellaires possibles ;
- Les terrains non desservis par les réseaux (eau, voirie, électricité, défense incendie);
- Les terrains déjà construits ;
- Les parcelles concernées par des risques concernant le territoire : inondations, par remontée de nappe, zones inondées constatées, cavités souterraines ;
- Les secteurs à enjeux environnementaux : ZNIEFF, zone à dominante humide ... ;
- Certains éléments de patrimoine.

Les cartographies identifiant les gisements fonciers par commune sont annexées au rapport de présentation. Elles identifient les espaces à considérer comme potentiels foncier mobilisables dans l'enveloppe urbaine telle que définis suivant les critères du SCOTA et mobilisables à l'horizon du PLUI.

#### **4. Estimation d'un nombre de logements potentiels**

Le principe est, pour les dents creuses, de comptabiliser une construction d'habitation pour 20 mètres de façade, en dehors des parcelles présentant une configuration particulière.

Pour les cœurs d'ilot de plus de 5000 m<sup>2</sup>, la densité minimale du SCOT est appliquée : 16 logements à l'hectare pour les communes rurales du territoire et de 18 logements à l'hectare pour les communes pôles que sont Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte, Tincques et Savy-Berlette.





## B) Résultats

Le tableau ci-dessous présente par commune et au global, le potentiel mobilisable à l'horizon du PLUI.

Commune	Estimation du Nombre de logements potentiels dans le tissu urbain	Surface en ha
AGNIERES	31	2,1
AMBRINES	15	0,9
AUBIGNY-EN-ARTOIS	25	1,6
AVESNES LE COMTE	61	3,5
BAILLEUL-AUX-CORNAILLES	27	1,6
BERLES-MONCHEL	28	1,8
BETHONSART	17	1,0
CAMBLAIN-L ABBE	51	2,5
CAMBLIGNEUL	29	1,9
CAPELLE-FERMONT	15	1,0
CHELERS	36	2,1
FREVILLERS	23	1,4
FREVIN-CAPELLE	32	2,1
HERMAVILLE	18	1,3
IZEL-LES-HAMEAU	42	3,6
MAGNICOURT-EN-COMTE	63	3,8
MAIZIERES	15	1,2
MANIN	9	0,8
MINGOVAL	14	0,9
NOYELLE-VION	5	0,4
PENIN	35	2,5
SAVY-BERLETTE	51	3
TILLOY-LES-HERMAVILLE	4	0,4
TINCQUES	45	3,7
VILLERS-BRULIN	22	1,3
VILLERS-CHATEL	15	1,3
VILLERS-SIR SIMON	10	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>738</b>	<b>48,4</b>

Tableau 46. Surfaces et logements potentiellement mobilisables dans le tissu urbain des communes du Nord de la CCCA

Au total, **48,4 ha** seraient disponibles dans l'enveloppe urbaine.

Compte tenu de ces surfaces, 738 logements pourraient potentiellement être construits dans l'enveloppe urbaine. Il s'agit d'une estimation potentielle au regard de la méthode appliquée (Cf. 2.3.1 méthodologie).





## 2.1.9 Synthèse et perspectives

Atouts	Faiblesses
<p>Un territoire d'interface, qui bénéficie de l'influence de bassins de vie environnants</p> <p>Un paysage varié et riche qui associe plateaux vallonnés ponctués de villages groupés, et vallée à l'urbanisation linéaire</p> <p>Des vues qui animent la lecture du paysage.</p> <p>Des villages dont l'identité rurale est encore présente, au travers des courtils, prairies autour de la Scarpe, haies champêtres, cœurs de villages bâtis encore traditionnels ...</p> <p>Un patrimoine riche, qui témoigne de l'histoire du territoire et des identités du territoire : rurales et industrielles, territoire de flux/d'invasion, villégiature ...</p> <p>Une artificialisation relativement maîtrisée ces dernières années au regard des apports en emplois et population.</p>	<p>Un territoire de flux et de passage, qui peut favoriser la fuite vers les bassins de vie environnants, mais aussi le report des activités ou installations les moins qualitatives.</p> <p>Un territoire encore rural, et au cadre de vie préservé mais sous influence directe des aires urbaines environnantes (périurbanisation, pression urbaine).</p> <p>Une artificialisation qui impacte majoritairement la vallée de la Scarpe et les pourtours des villages et fragilise la qualité du cadre de vie.</p> <p>Une perte importante d'espaces en prairies, pâtures et milieux humides avec des impacts sur la qualité de l'eau, les risques (inondations...) et la biodiversité.</p> <p>Une hausse importante des surfaces boisées ; des boisements en timbres -poste préjudiciables à l'activité agricole.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Les projets innovants et qualitatifs de construction déjà réalisés sur le territoire : équipements, habitat, ..., qui servent de « leviers qualitatifs » (voir ci-après).</p> <p>Les disponibilités foncières dans l'enveloppe urbaine : 48,4 ha seraient disponibles dans l'enveloppe urbaine.</p> <p>Les outils du PLUI qui permettent d'encadrer les développements urbains et de poser des orientations en termes de valorisation des paysages : PADD, dont les objectifs de limitation de la consommation, OAP de secteurs qui permettent d'encadrer les développements urbains futurs, règlement qui édicte les règles de construction ...</p>	<p>Un développement urbain qui, s'il n'est pas maîtrisé à l'échelle intercommunale, peut remettre en cause les atouts du territoire (cadre de vie, ressources...).</p> <p>La consommation foncière totale sur le territoire sur la période 2006-2016 est de 108,3ha, (soit 10,8 ha par an) dont 56,9 ha en extension de la partie actuellement urbanisée des communes.</p> <p>Un risque de banalisation lié au développement de l'habitat résidentiel « standard ».</p> <p>Une perte des espaces de prairies et jardins autour des villages, qui contribuent beaucoup à la qualité des villages.</p> <p>Des évolutions agricoles, simplification et diminution de l'élevage, qui peuvent modifier les paysages et la qualité écologique du territoire (abandon des prairies, pâtures).</p>





## 2.1.10 Des exemples intéressants de projets réalisés sur le territoire : des réalisations qui dialoguent avec le paysage rural, et le patrimoine ancien

De nombreux projets privés ou encadrés par la collectivité témoignent de la possibilité de faire évoluer le patrimoine, ou de concilier nouvelles constructions et qualité du cadre de vie, dans le respect des caractéristiques du territoire.

### *a. Bâtiments agricoles*



**Photo 32. Bâtiments agricoles de stockage en bois – Béthonsart (Source : Antea Group)**

### *b. Equipements publics*



**Photo 34. Extension de la mairie de Mingoal**

Une inscription dans la volumétrie globale du bâtiment ancien, une cohérence des matériaux avec la construction originelle qui assure



**Photo 33. Bâtiments à Tincques**

Un bâti contemporain et une volumétrie qui s'inscrivent dans le paysage rural





### *c. Opérations d'habitat*



**Photo 36. Béguinage au cœur d'Avesnes-le-Comte**  
Une opération de petit habitat groupé en cœur de ville, avec une homogénéité de bâti, et qui « cadre » un espace public de type « placette »



**Photo 35. Opération d'habitat individuel à Villers-Brûlin**  
Une organisation homogène du bâti, une optimisation de l'orientation des maisons et optimisation des jardins, cohérence avec l'organisation du bâti traditionnel.



**Photo 37. Béguinage de Villers-Brûlin**  
Une opération de petit habitat groupé, avec une homogénéité de bâti, et qui « cadre » un espace public collectif





*d. Reconversion de friches*



**Photo 38. Reconversion de l'ancienne Sucrierie de Savy-Berlette**

Réhabilitation de la friche amorcée en 1985. Certains bâtiments ont été rachetés par la commune et ont permis l'établissement de la salle des fêtes, de la salle du temps libre et d'un local pour les associations





## 2.2 Patrimoine remarquable : bâti, sites, parcs et jardins

### 2.2.1 Histoire et géographie forgent les patrimoines du territoire

Les patrimoines sont liés à l'histoire : les modes de vies, le développement des activités ont entraîné la construction d'édifices qui ont forgé progressivement les éléments identitaires du territoire.



Figure 110. Carte de Cassini – Fin 18<sup>e</sup> siècle

Source : Geoportail

La carte de Cassini rappelle le caractère rural du territoire qui compte deux bourgs principaux : Aubigny-en-Artois et Avesnes-le-Comte.

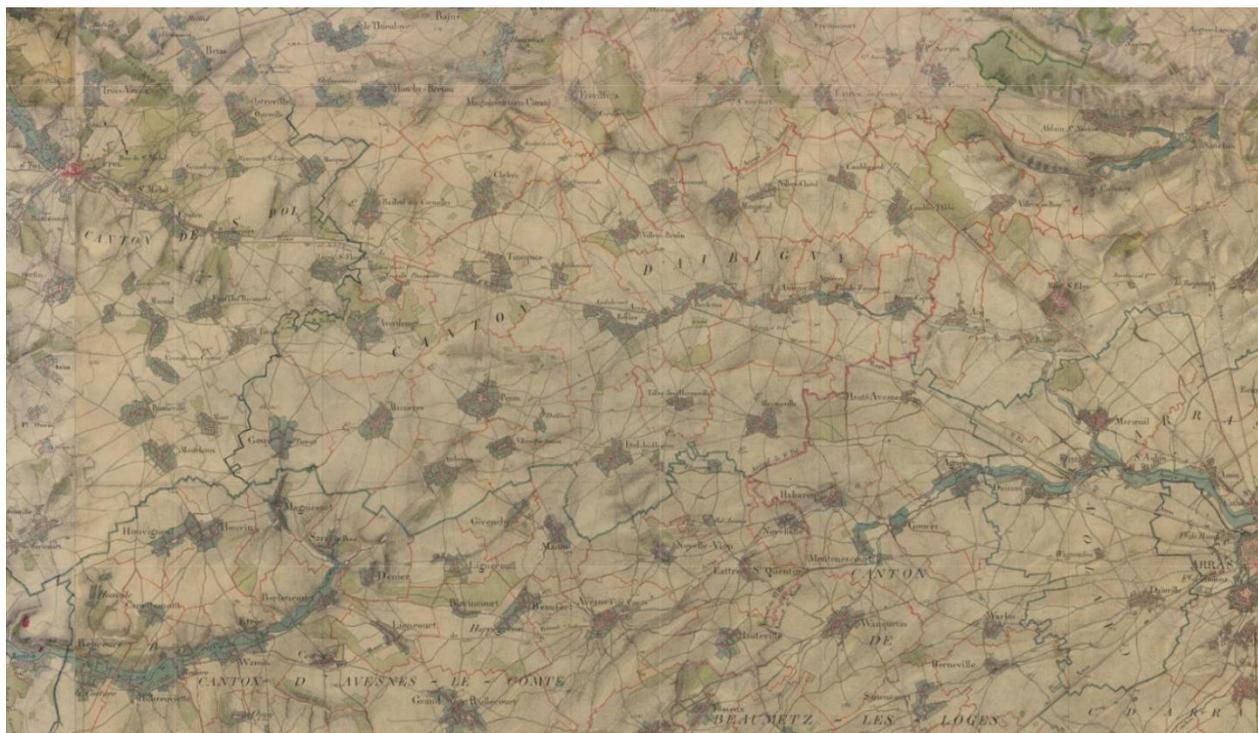
Les structures paysagères y sont bien marquées : les vallées de la Scarpe, de la Ternoise, de la Canche et du Gy. Les fonds de vallées sont occupés par des zones marécageuses. Plusieurs paroisses se succèdent le long de la vallée de la Scarpe.

De nombreux boisements sont présents le long des coteaux. Le fond de la vallée de la Scarpe et du Gy présentent des zones marécageuses.

Les plateaux sont occupés par quelques bourgs secondaires ou paroisses qui le ponctuent, parfois autour de châteaux, ainsi que plusieurs moulins à vents.

Les voies de déplacements majeurs sont déjà en place (futures RD939 et RD 75, Chaussée Brunehaut), et accrochent des activités liées aux flux de passage (cabarets).





**Figure 111. Carte d'Etat-major – 19<sup>e</sup> siècle (Source : Geoportail)**

La carte de l'état-major (1820-1866) illustre quant à elle toujours une vocation à dominante rurale du territoire. Les courtils (auréoles bocagères) sont bien marqués autour des villages et persistent pour certains encore aujourd'hui.

L'entrée progressive du territoire vers une ère plus industrielle se fera ensuite avec l'arrivée du chemin de fer sur la vallée de la Scarpe, et engendrera l'apparition de nouvelles activités (brasserie, malterie, sucrerie...), ainsi que d'un habitat plus diversifié.

La grande guerre est un évènement tragique qui a fortement marqué le territoire. Pendant cette période, les villages ont été plutôt préservés, le territoire étant positionné en arrière des lignes de front positionnées plus à l'Est dans la Plaine d'Artois. Toutefois, certaines traces témoignent de cet évènement : cimetières militaires et sites de mémoire, zone de sape, bâtiments agricoles anciens témoignent du passage de soldats (marques sur les murs) ...

Lors de la seconde guerre mondiale, certains bâtiments ont été détruits, et reconstruits en briques.





## 2.2.2 Matériaux et procédés de construction traditionnels

**Les constructions traditionnelles dans les villages sont composées des matériaux suivants : Craie, brique, et torchis.**

La pierre blanche est issue du sous-sol crayeux. Toutefois, elle est sensible aux aléas climatiques.

Le torchis est une terre sédimentaire et argileuse qui a longtemps constitué le matériau de construction de base. Le procédé constructif repose sur un système porteur en bois avec un remplissage de torchis. L'entretien du torchis est difficile. Non entretenus, les enduits en torchis sont fissurés par le ruissellement des eaux de pluies, il n'est pas rare de voir des bâtiments ruraux désagrégés à l'abandon.

Succédant au torchis, la brique rouge prédominera surtout à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le grès (pierre dure) et les silex apparaissent plus rarement, souvent en soubassement de murs, comme le mur d'enceinte de l'Eglise de Mingoval.

**Quelques constructions présentent un appareillage « en rouge barres » ou en « lardé » composé d'une succession de lits de brique et de craie, d'une hauteur équivalente.** Son usage est très répandu en Artois. Cet appareillage mixte, présentant une alternance d'assises de craies et de briques, permet de pallier la faible résistance de la craie et de jouer des couleurs et des formes.

De nombreux traitements en « épis d'angle », mêlant brique et craie, sont visibles sur les bâtiments



**Photo 39. Torchis**

système porteur en bois et remplissage de torchis-  
Soubassement en briques sur lequel repose la charpente.



**Photo 40. Pierre blanche et traitement en « épis d'angle »**

Pierre blanche et traitement en « épis d'angle » associant de la brique



**Photo 41. Briques**



**Photo 42. Appareillage mixte : Alternance d'assises de craies et de briques**





## 2.2.3 La valorisation des patrimoines

Une politique de valorisation patrimoniale est développée afin de mettre en avant les ressources remarquables de ce territoire.

### A) Les circuits de découverte

A l'échelle départementale, la Communauté de communes fait notamment partie du circuit des églises à flèches à crochets, qui s'étend sur près de 30 km.

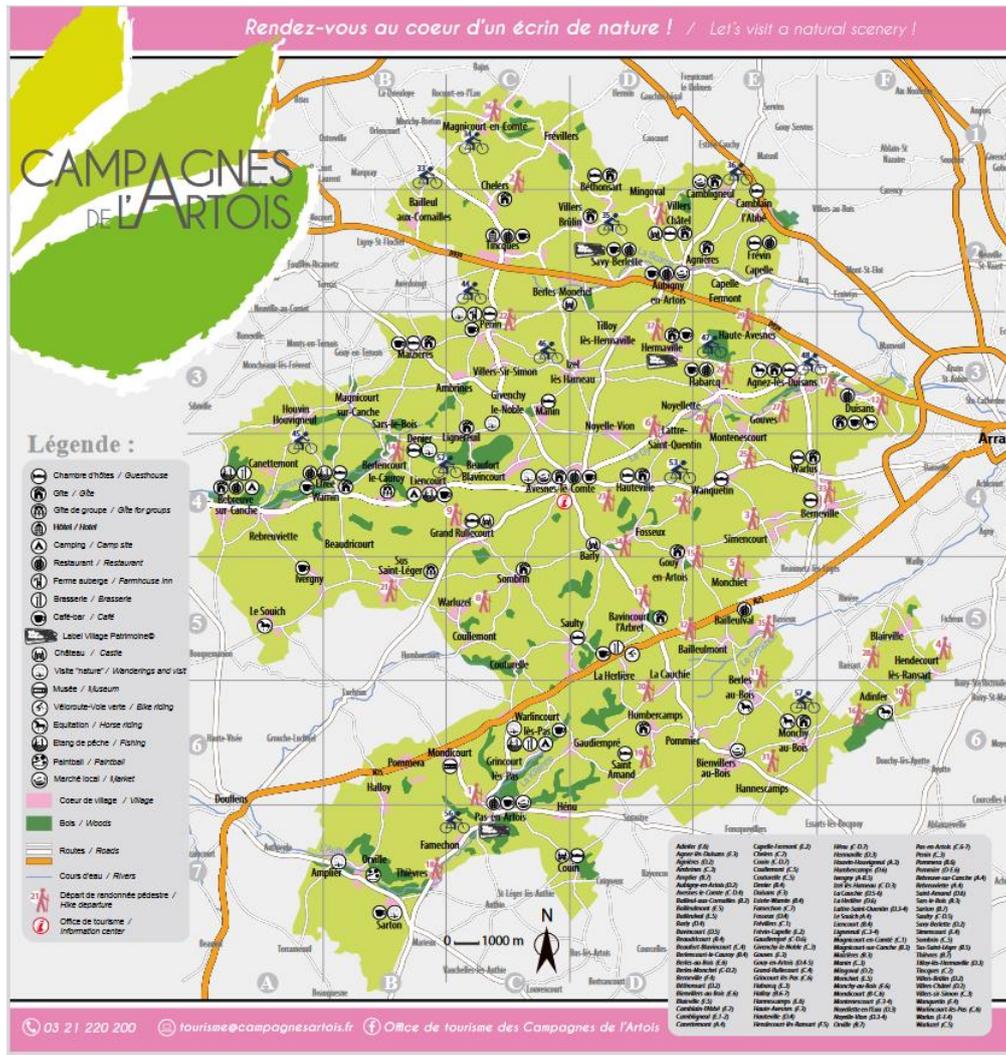


Figure 112. Carte touristique des Campagnes de l'Artois  
Source : <https://tourisme.campagnesartois.fr>

Les nombreux circuits de randonnées pédestres, ou de randonnée cyclotouristiques, balisés par des panneaux signalétiques et pédagogiques installés par la Communauté de Communes, permettent de découvrir ce patrimoine.

(Cf. chapitre 1.7 les emplois et l'activité économique – 1.7.7 un potentiel touristique).





## B) Les labels « village-patrimoine »

Créée en 2003 par le Pays de la baie du Mont-Saint-Michel, cette distinction est dupliquée dans d'autres régions, et vise à valoriser le patrimoine bâti, paysager et humain des villages remarquables. L'association du Pays d'Artois décerne cette distinction. L'objectif sur le pays d'Artois est aussi de faire rayonner les flux de touristes qui visitent en masse Arras, et de les amener à découvrir d'autres richesses du territoire.

Ce label met en valeur le patrimoine remarquable des villages du Pays d'Artois, à la fois leur architecture, leur paysage et leurs traditions culinaires et festives. Il se veut un label vivant porté par le territoire et les habitants au travers d'un circuit parsemé de panneaux d'interprétation.

**Sur le territoire, deux communes sont concernées par le label « ville-patrimoine » : Savy-Berlette, et Hermaville (en 2014).**

---

### 2.2.4 Les sites classés, au titre de la loi de 1930

COMMUNE	SITE CLASSE
CAMBLIGNEUL	Orme de l'Arbret (Arbre) – classement au titre de la loi de 1930 – 18/03/1915)

L'Arbret est un orme qui était planté à l'entrée du village, celui-ci avait été classé Monument Naturel à caractère artistique par l'école des Beaux-Arts de Paris le 18 Mars 1913 et Monument Historique par la Sous-Préfecture de Saint-Pol le 31 Mars 1913 (Source : site internet Cambligneul). L'arbre d'origine a dû être abattu, mais un nouvel arbre a été planté sur le site.

---

### 2.2.5 Les sites de mémoire et les cimetières militaires

Plusieurs communes sont concernés par les sites de mémoire : Ambrines (cimetière britannique), Aubigny en Artois (Monument des fusillées de 1940, carrés militaires anglais et français), Avesnes-le-Comte (carrés militaires anglais et français), Bailleul-aux-Cornailles, Berles-Monchel (sépulture militaire française), Béthonsart (sépulture militaire anglaise), Camblain l'Abbé (carrés militaires anglais et français), Cambligneul (sépultures militaires anglaise et française) Chelers (sépultures anglaises), Fréwillers, Izel-lès-Hameau (sépultures militaires anglaises), Magnicourt-en-Comté, Maizières (sépulture militaire anglaise) Mingoal (sépulture militaire française), Savy-Berlette (Sépulture militaire), Tilloy-lès-Hermaville (sépulture militaire française), Villers-Sur-Simon (sépulture militaire française), Villers-Brûlin.

Les cimetières et mémoriaux du Commonwealth disposent d'une zone de protection non-constructible de 35 m en zone urbaine et de 100 m en zone rurale.





---

## 2.2.6 La protection au titre des monuments historiques et les bâtiments repérés par l'inventaire

Un monument historique est un immeuble ou un objet présentant un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et qui, à ce titre, bénéficie d'une protection juridique (*code du patrimoine*).

Deux types de protection existent :

- **Le classement** au titre des monuments historiques concerne les édifices présentant un intérêt majeur et fait l'objet d'un arrêté ministériel sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques ;
- **L'inscription** à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH) protège quant à elle les édifices d'intérêt régional. Elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).

La protection au titre des monuments historiques implique par ailleurs la préservation des abords du monument. S'appliquent ainsi des **périmètres de protection** au sein desquels l'Architecte des Bâtiments de France est appelé à donner son avis sur tous les projets (constructions, réhabilitations, aménagements extérieurs). Cet avis est fondé sur la nécessité de préserver les abords du monument pour ne pas nuire à sa mise en valeur. Un monument n'est en effet pas un objet isolé, posé là « par hasard » et indifférent à ce qui l'entoure : il s'inscrit dans une histoire, un contexte, et entretient des relations complexes avec son environnement.



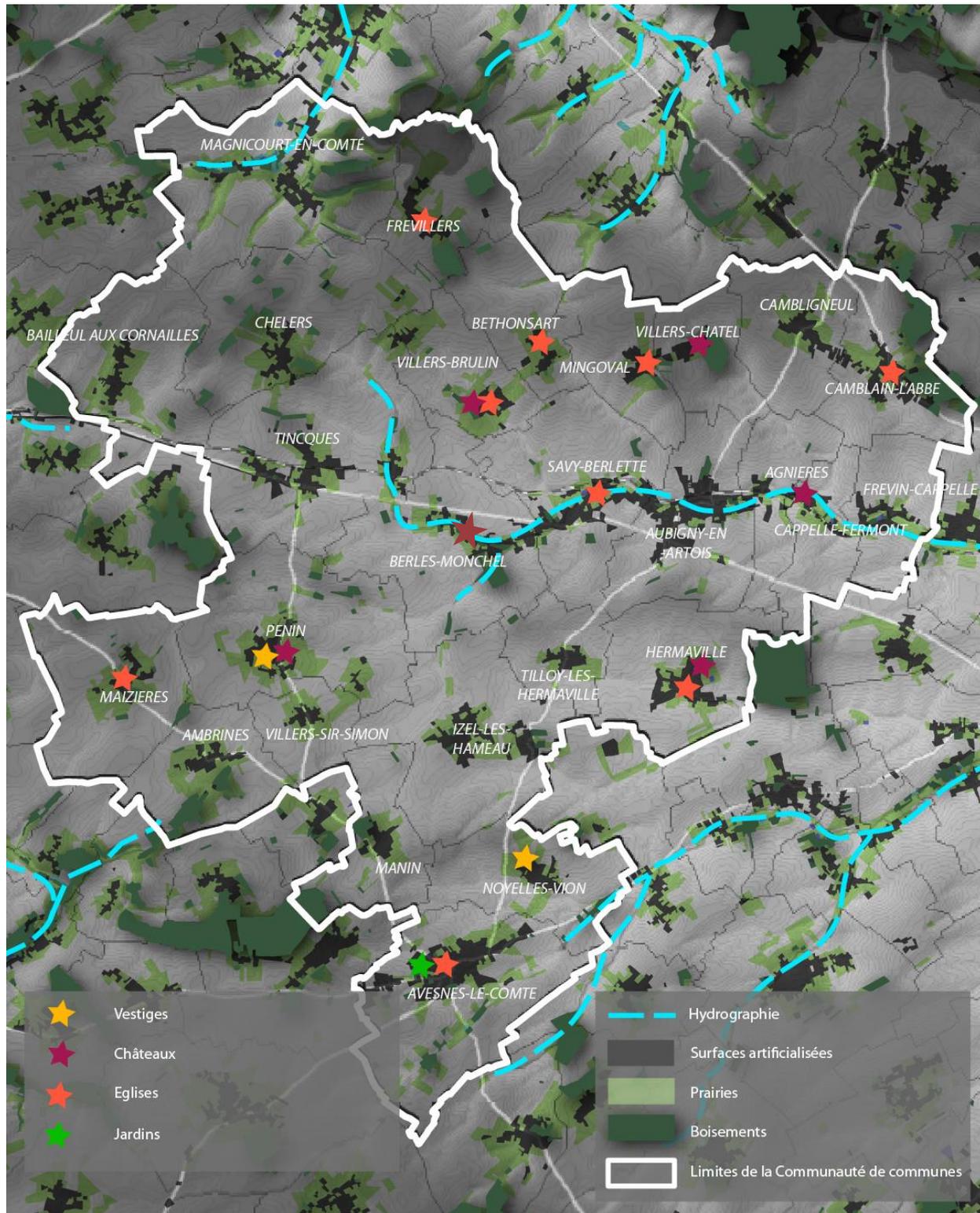


Figure 113. Localisation des monuments historiques sur le territoire  
Source : Mémirée, Cartographie : Antea Group





Listes des monuments historiques et des monuments repérés à l'inventaire :

COMMUNES	MONUMENTS HISTORIQUES	MONUMENTS REPERES A L'INVENTAIRE
AGNIERES	<i>Le rayon de servitude du manoir de Capelle-Fermont débordé sur cette commune</i>	
AUBIGNY-EN-ARTOIS	<i>Le rayon de servitude de l'église Saint –Martin de Savy-Berlette débordé sur cette commune</i>	Brasserie-malterie Binaut, puis Cochet.
AVESNES-LE-COMTE	<b>Eglise Saint-Nicolas (classement 18/10/1910)</b>	
	<b>Jardin de l'église (ancien cimetière) (classement 02/09/1937)</b>	
BERLES-MONCHEL	<i>Les rayons de servitude de l'église et du château de Villers-Brûlin débordent sur cette commune</i> <b>Château du 18<sup>ème</sup> siècle (inscrit le 02/05/2016)</b>	
BETHONSART	<b>Eglise Sainte-Elisabeth (classement 09/08/1930) :</b> élément protégé MH : clocher	
CAMBLAIN-L'ABBE	<b>Eglise Saint-Pierre (inscription 16/06/1926) :</b> élément protégé MH : clocher	Ferme, Brasserie-malterie Masclef, puis Durannel Masclef, puis Mercier, puis Deusy, puis Sauvage, puis Desplanques, puis Brasme.
CAMBLIGNEUL	<i>Le rayon de servitude du château de Villers-Châtel débordé sur cette commune</i>	
CAPELLE-FERMONT	<b>Manoir de Fermont (inscription) - éléments protégés</b> MH : portail, élévation, toiture	
FREVILLERS	<b>Eglise Sainte-Anne (inscription 05/04/1948) - élément</b> protégé MH : cadran solaire	
HERMAVILLE	<b>Eglise Saint-Georges (inscription 10/06/1926)</b>	
	<b>Château d'Hermaville (inscription 28/12/1993) - élément</b> protégé MH : orangerie, parc, jardin potager, enclos	
MAIZIERES	<b>Eglise Saint-Léger (inscription 25/08/1937) - élément</b> protégé MH : clocher	
MANIN	<i>Le rayon de servitude du château de Givenchy-les-Noble débordé sur cette commune</i>	
MINGOVAL	<b>Eglise Saint-Liévin (classement 31/01/1927) - élément</b> protégé MH : clocher	
	<b>Porte du cimetière (inscription 05/10/1926) - élément</b> protégé MH : porte	





NOYELLE-VION	<b>Motte féodale et fossé de l'oppidum (inscription 22/12/1980)</b> - élément protégé MH : motte, fossé, oppidum	
	<b>Levé de terre (inscription 26/02/1981)</b> - élément protégé MH : terrain	
PENIN	<b>Château de Pénin (inscription 09/09/1975)</b> - éléments protégés MH : pigeonnier, tourelle, sous-sol, élévation, toiture	
	<b>Polissoir du néolithique (inscription 14/09/1979)</b>	
	<b>Motte féodale (inscription 27/06/1988)</b>	
SAVY-BERLETTE	<b>Eglise Saint-Martin (inscription 16/06/1926)</b>	
	<i>Les rayons de servitude de l'église et du château de Villers-Brûlin débordent sur cette commune</i>	
VILLERS-BRULIN	<b>Château (inscription 25/07/1994)</b> - éléments protégés MH : dépendance, clôture, allée, enclos, écurie, bûcher	
	<b>Eglise Notre-Dame (inscription 25/07/1994)</b>	
VILLERS-CHATEL	<b>Château (inscription 15/06/2004)</b> - éléments protégés MH : tour, cheminée, galerie, décor intérieur, parc, clôture, grille, jardin potager, verger, cour, chapelle néo-gothique	

**Tableau 47. Listes des monuments historiques et des monuments repérés à l'inventaire**

Afin d'améliorer la cohérence de gestion communale autour du château de Berles-Monchel (inscrit le 02/05/2016) une demande a été faite par les propriétaires afin d'adapter le périmètre de protection légal de 500m des abords à son environnement proche. Un projet de périmètre délimité des abords (PDA) a ainsi été déterminé par la DRAC Nord- Pas-de-Calais-Picardie et l'unité départementale de l'Architecture et du patrimoine du Pas-de-Calais. La commune a émis un avis favorable le 26 février 2019 et la CCCA a décidé d'organiser l'enquête publique nécessaire à sa validation en même temps que l'enquête pour le PLUi du Nord.





## A) Les vestiges



Photo 43. Motte Féodale de Noyelle-Vion

Site remarquable par l'enceinte qui englobe la presque totalité du village sur une superficie de 8 ha (rectangle de 430 m sur 200 m). Le talus haut de 3 m parfois est doublé d'un fossé extérieur encore profond de 1.5 m par endroit et transformé en chemin de terre à l'occasion. Ce site est celui d'un ancien oppidum gaulois (sorte de place forte), lieu de marché ou d'échanges. Au nord, du village, en venant du hameau d'Izel, on aperçoit nettement les vestiges du talus et une motte féodale érigée vers l'an mille, sans doute pour défendre un des deux accès de l'enclos fortifié. Elle fait actuellement partie d'une propriété privée.

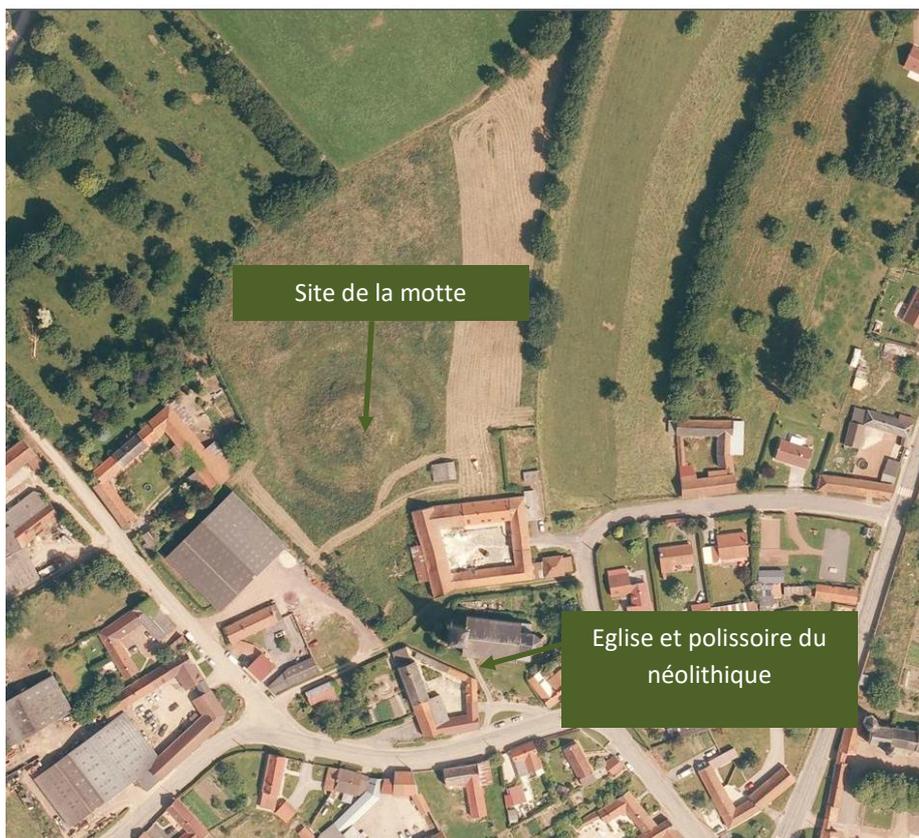


Photo 44. Motte Féodale de Pénin  
Source photo : Géoportail

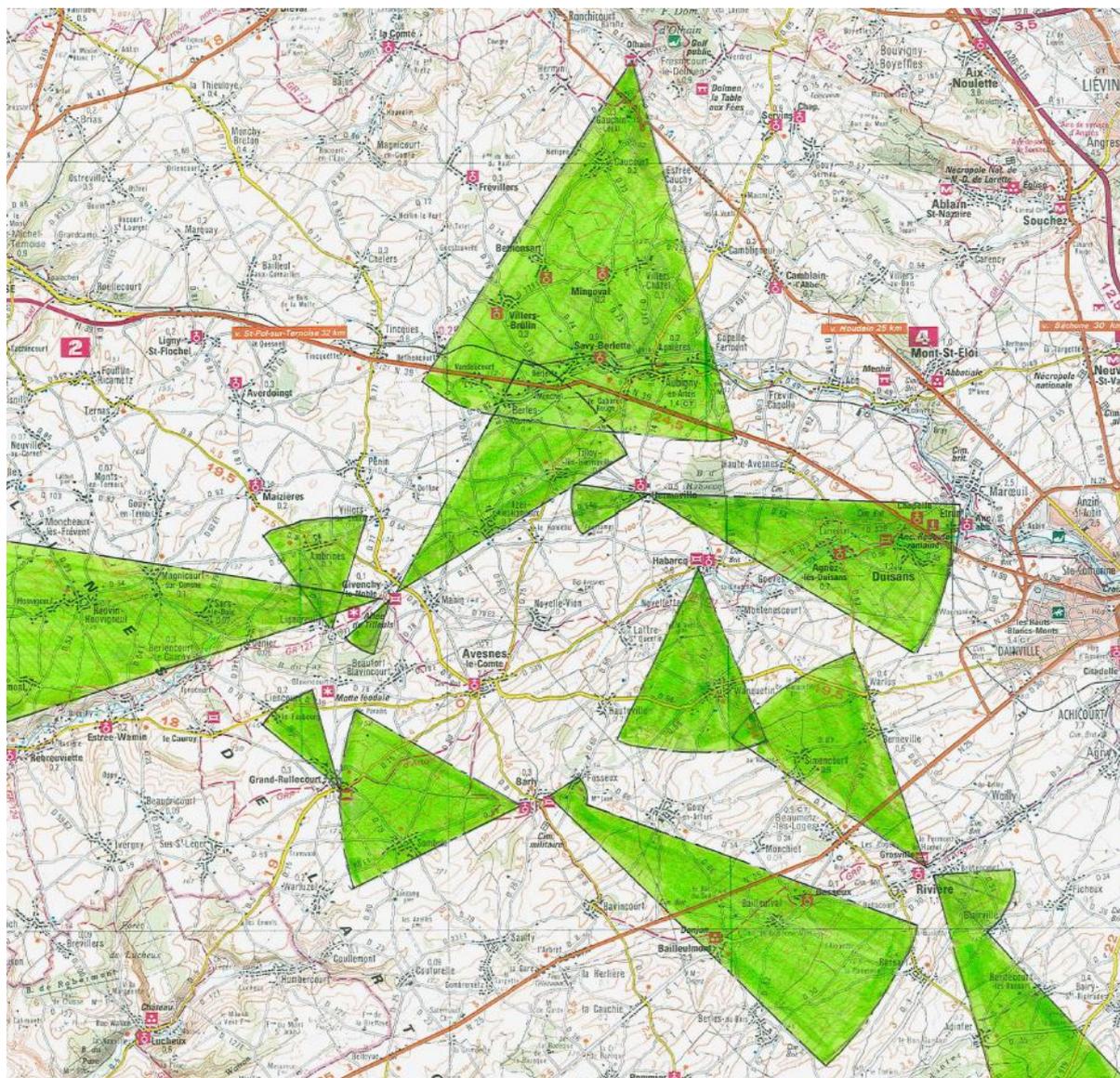
Située au nord de l'Eglise, l'ancienne motte féodale est aujourd'hui localisée dans l'enceinte d'une propriété privée. Devant l'église, est présenté un polissoire du néolithique, bloc de grès de près de 2 tonnes.





## B) Les châteaux, parcs et manoirs : un patrimoine remarquable

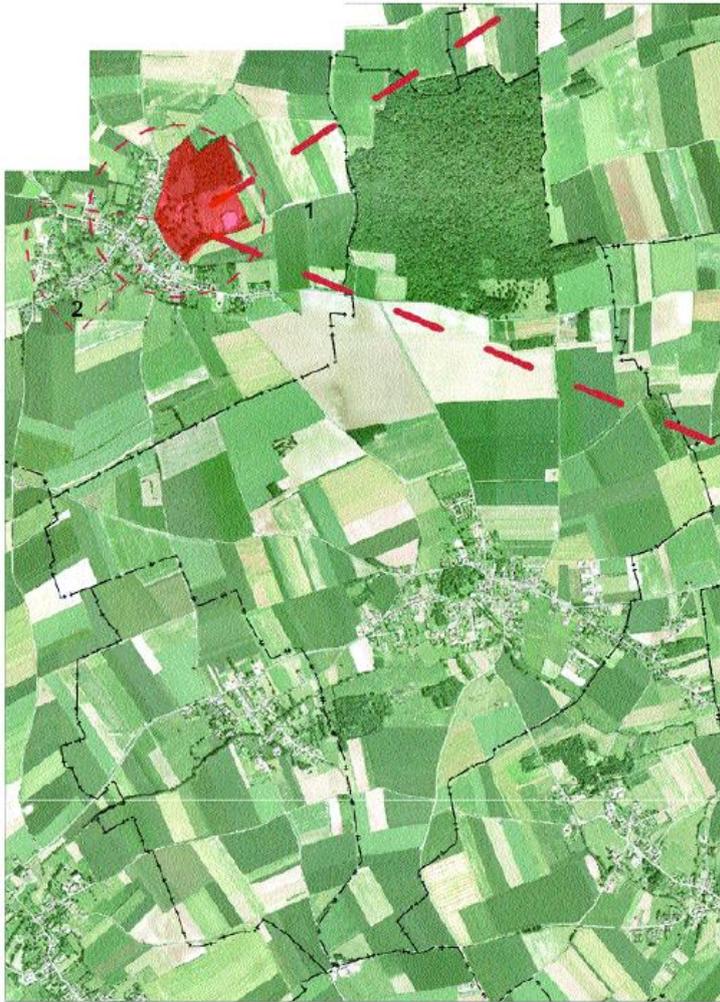
Le département du Pas-de-Calais a identifié des cônes de vue à préserver depuis les parcs et jardins, dans le cadre de l'élaboration du SRCAE (volet éolien). **Sur le territoire, seul le château d'Hermaville est concerné par deux cônes de vues (vers l'Ouest, et vers l'Est).** Toutefois, plusieurs cônes de vues impactent le territoire, et concernent les monuments sur les communes d'Habarcq, de Givenchy-le-Noble, de Fréniscourt-le-Dolmen (Château d'Ohlain), de Ligneroeuil, et de Barly.



**Figure 114. Cônes de vues à préserver à partir des perspectives ouvertes depuis les parcs et jardins vers la campagne - Etude Juin 2005**

Source : Département du Pas de Calais





- 1 : 8 Km
- 2 : 2 Km
-  Périmètre du chateau et parc.
-  Rayon de servitude de 500 mètres.
-  Cône de vue.

Figure 115. Cônes de vues à préserver



Photo 45. Cônes de vues à préserver à partir des perspectives ouvertes depuis les parcs et jardins vers la campagne, identifiés depuis le château d’Hermaville  
 Source : Département du Pas de Calais





**Photo 46. Château d'Hermaville**

Le château situé à proximité immédiate de l'église a été construit en 1775. C'est une propriété privée. Elément protégé MH : orangerie, parc, jardin potager, enclos



**Photo 47. Château de Pénin**

Château (dont la construction s'est échelonnée du XVIème au XVIIIème siècle) et ses 2 tours, l'une hexagonale et l'autre octogonale.

Éléments protégés MH : pigeonnier, tourelle, sous-sol, élévation, toiture



**Photo 48. Château et ensemble bâti de la Place du jeu de Paume à Villers-Brûlin**



**Photo 49. Manoir de Capelle-Fermont**

Construit au 16è ou 17è siècle, c'est aujourd'hui une propriété privée. Eléments inscrits MH : façades et toitures, portail d'entrée





## C) Le patrimoine religieux



Photo 50. Eglise de Bethonsart

L'église, datant du 16<sup>e</sup> siècle, et dédiée à Sainte-Elisabeth de Hongrie fait partie du circuit des églises à flèche à crochets.



Photo 51. Eglise de Camblain-L'abbé

L'église actuelle date de 1870, l'ancienne église ayant été démolie en 1866. Seul le clocher a été conservé, il est doté d'éléments de défense, chemin de ronde, échauguettes en encorbellement. L'église, de style gothique, avec sa flèche dentelée en pierre blanche, domine le village. La tour carrée (fin XVI<sup>e</sup>ème-début XVII<sup>e</sup>ème), haute de 22 mètres est surmontée d'une pyramide octogonale dont les arêtes sont garnies de dentelures sculptées représentant des têtes humaines et des têtes d'animaux, des anges, des dragons et des feuilles d'acanthé.





**Photo 52. Eglise et Porche de l'enclos paroissial de Mingoval, entrée du cimetière**

Source photo : Antea Group – Source données : CC de l'Atrébatie

L'église Notre-Dame de la Visitation, construite au début du XVIème siècle, présente, outre son chœur de forme carrée, un clocher classé datant de 1599. C'est une belle tour carrée à contreforts perpendiculaires avec échauguettes et flèche de pierre. La flèche, à crochets sur les arêtes, penche vers l'ouest.

Le cimetière clos, s'ouvre par un magnifique porche classé, deux dates y sont gravées : 1780 et 1883, date de la restauration de l'église. Du cimetière, on aperçoit un superbe oppidum.



L'église Saint-Léger a été construite au début du 17è siècle. Elle est propriété de la commune.

**Photo 53. Eglise de Maizières**





**Photo 54. Eglise de Frevillers (Eglise Sainte-Anne)**

La chapelle fut construite à l'origine en 1733, le bâtiment fût ensuite agrandi et érigé en 1775.

La façade comprend un beau cadran solaire.



**Photo 55. Eglise de Savy-Berlette**





## D) Le patrimoine industriel



**Photo 56. Brasserie-malterie Binaut, puis Cochet, à Aubigny-en-Artois**

Atelier de fabrication en pierre, brique, brique et pierre à assises alternées ; magasin industriel en rez-de-chaussée surélevé ; logement patronal en pierre et en brique avec sous-sol, un étage carré couvert d'un toit à longs pans brisés.

De source orale la brasserie-malterie Binaut aurait été fondée vers 1800.



**Photo 57. Ferme, Brasserie-malterie Masclaf, puis Durannel Masclaf, puis Mercier, puis Deusy, puis Sauvage, puis Desplanques, puis Brasme, à Camblain-l'Abbé**

Atelier de fabrication en pierre blanche et brique animé de fers d'ancrage couvert d'un toit à longs pans et d'une terrasse à balustrade ; logement patronal en pierre avec rez-de-chaussée surélevé et un étage carré couvert d'une terrasse ; logement de contremaître en pierre avec rez-de-chaussée.

**De source orale une ferme-brasserie est exploitée dès 1861.**





2.2.7 Le patrimoine architectural, vernaculaire et paysager remarquable non protégé (issu des données de la DDTM Pas-de-Calais – Service urbanisme -2015 – en gras - et des entretiens menés auprès des maires –Septembre 2015)

COMMUNES	ELEMENT DE PATRIMOINE
AGNIERES	<b>Eglise Saint-Léger</b>
	Chapelle/Oratoire Notre-Dame – Chemin du Mont Saint-Eloi/Rue de Camblain Mare – Rue de Camblain au sud de la Scarpe
AMBRINES	<b>Eglise Saint-Léger</b> <b>Château du 19<sup>e</sup> siècle et ses communs</b> <b>Cimetière britannique</b> <b>Cimetière mérovingien</b>
	Chapelle/Oratoire – sortie de village RD 8, Chemin de Givenchy
AUBIGNY-EN-ARTOIS	<b>Eglise Saint-Kilian</b> <b>Monument des fusillés de 1940</b> <b>Ferme de 1754 (gendarmerie)</b> <b>Ancien Prieuré</b>
	Ensemble bâti en pierre – secteur de l'EPHAD et de l'ancienne Gendarmerie Maison de l'ancien notaire – Rue d'Hermaville/Rue d'Agnières Demeure – Rue d'Hermaville Carrière commémorative
AVESNES-LE-COMTE	<b>Hôtel de ville 1930</b> <b>Monuments-aux-morts</b> <b>Motte d'un château</b>
	Calvaire – Avenue François Mitterrand/RD 75
BAILLEUL-AUX-CORNAILLES	<b>Eglise Saint-Pierre</b> <b>Vestiges d'une maison forte (la Motte aux Bois)</b> <b>Ancien prieuré (le Bailleulet)</b>
BERLES MONTCHEL	<b>Eglise Saint-Léger</b> <b>Chapelle de Wandelicourt</b> <b>Château du 18<sup>e</sup> siècle</b>
	Chapelle/Oratoire Notre-Dame-de Lourdes – Rue de Vandelicourt/Ruelle Marie-Rose
BETHONSART	<b>Manoir entouré de fossés</b> <b>Ferme de 1749</b> <b>Niche de vierge de Pitié de 1950</b>
	Chapelle
CAMBLAIN L'ABBE	<b>Motte au lieu-dit Etrayelle</b>
	Tour clocher – 15 <sup>e</sup> ou 16 <sup>e</sup> siècle Chapelle Saint-Roch Chapelle Notre-Dame de la Pitié Chapelle Saint-Pierre
CAMBLIGNEUL	<b>Eglise Saint-Kilian</b> <b>Traces d'un ancien château fortifié</b>
	Parc du château et mur Alignement d'arbres Calvaire Arbre remarquable Plaque commémorative de 1870 – 120 rue Principale – Ancienne Mairie Plaque + arbre de la liberté
CAPELLE-FERMONT	<b>Eglise Notre-Dame</b> <b>Croix du Metz de 1592</b>





	Site du Petit Pont et abord des sources
CHELERS	<b>Eglise Saint-Martin</b> <b>Château du 18è siècle – Rue des Carmes</b>
	Trois Chapelles/Oratoire – Rue du Faux, Hameau d’Herlin, carrefour rue des Carmes/Le Tirlet/Chemin du hameau d’Herlin Petit Château – Rue du Faux Grotte Calvaire – près du cimetière RD77
FREVILLERS	<b>Vestiges Gallo-romains</b> <b>Traces d’un ancien château</b> <b>Colombier-Porche</b>
	Pavillon de chasse (proche Colombier-Porche) – sortie de ville RD74
FREVIN-CAPELLE	<b>Eglise Notre-Dame</b> <b>Ferme seigneuriale près de l’Eglise</b> <b>Chapelle Notre-Dame-de-Grâce</b>
	Café et place Moulin, buttes de terre et anciens réservoirs d’eau – Rue du Maréchal Leclerc Corps de fermes Murs de fermes (témoignage de la guerre –arrière de la ligne de front) Chapelle des Seigneurs – Rue de Camblain/Rue d’Artois
HERMAVILLE	Corps de ferme – RD 54
IZEL-LES-HAMEAU	<b>Eglise Saint-Pierre</b> <b>Ferme dite de l’Abbiette</b>
	Oratoire – Rue d’Arras, RD 54/ Rue de l’Eglise Bois, verger, haies Mur en briques et pierres blanches
MAGNICOURT-EN-COMTE	<b>Eglise Saint-Léger</b> <b>Ferronneries anciennes du cimetière</b> <b>Moulins à eau</b>
	Vieille maison à colombages Ferme à cour carrée Mare Abreuvoir – convergence des sources de la Lawe
MAIZIERES	Chapelle Jardin du presbytère- face à l’Eglise Chapelle - sortie du village RD82
	<b>Eglise Saint-Maclou</b> <b>Croix de chemin</b> <b>Château de 1745</b> <b>Vestiges gallo-romains</b>
MINGOVAL	Calvaire – Rue d’Izel Fermes – Rue d’Izel et Rue de Villers Chapelle – carrefour RD8/RD78
	<b>Ancienne ferme dans le village</b> Corps de ferme – Grande Rue Chapelle/Oratoire – sortie de ville Grande Rue Calvaire – sortie de ville RD 73
NOYELLE-VION	<b>Eglise Notre-Dame</b> <b>Vestiges gallo-romains</b>
	Ancienne Mairie Ecole Trois Chapelles Puit





<b>PENIN</b>	<b>Eglise Saint-Martin</b>
<b>SAVY-BERLETTE</b>	<b>Vestiges gallo-romains</b> <b>Château de Berlette de 1707</b> <b>Presbytère</b> <b>Ferme fortifiée</b> <b>Chapelle Notre-Dame de Pitié</b> <b>Cimetière avec porte 1788</b>
	Longère - Rue des Manoirs, face au cimetière Maison de maître - Rue des Ecoles « Château » - Rue de la Gare Ancienne Sucrerie
<b>TILLOY-LES-HERMAVILLE</b>	<b>Eglise Saint-Martin</b> <b>Manoir des Carondelettes</b>
	Calvaire – Rue du Faubourg/Rue de l’Eglise
<b>TINCQUES</b>	<b>Eglise Saint-Hilaire</b> <b>Château</b> <b>Ferme 1629</b>
	Chapelle Bâtisse – Tour
<b>VILLERS-BRULIN</b>	Deux calvaires – RD 76, sortie sud du village, et Lavoir Corps de ferme – Rue de Fréwillers Ensembles urbains en pierre blanche, notamment à proximité du château
<b>VILLERS-CHÂTEL</b>	Chapelle et calvaire privé, Bois derrière le Château (20ha)
<b>VILLERS-SIR-SIMON</b>	<b>Eglise Saint-Eloi</b>
	Calvaire – Rue de Pénin Chapelle – Rue d’Ambrines Fermes ?? – Rue de la Mare

**Tableau 48. Le patrimoine architectural, vernaculaire et paysager remarquable non protégé**

Des **mottes castrales** sont présentes sur plusieurs communes et témoignent du passé défensif du territoire, du temps des invasions normandes au cours des 9<sup>è</sup> et 10<sup>è</sup> siècles.

**Au sein de ces éléments, on retrouve des petits éléments identitaires du patrimoine, parmi lesquels :**

- **Des calvaires ou des petites chapelles/oratoires**, parfois entourés d’un bosquet d’arbres, et souvent situés au carrefour entre les rues de sortie des villages, et les chemins ou routes de tour de villages. Ce petit patrimoine religieux tend à disparaître ou être rattrapé par l’urbanisation des villages



**Photo 59. Ambrines**



**Photo 58. Camblain L’Abbé**





- **Des mares, qui servaient autrefois d'abreuvoir pour les bêtes, ou de réserves d'eau en cas d'incendie**  
Bassins d'orage, abreuvoirs pour les bêtes et réserves pour l'irrigation ou en cas d'incendie, les villages s'organisaient autrefois autour des mares.

Par-delà le patrimoine bâti remarquables, les cœurs de villages comprennent aussi des « **ensembles urbains remarquables** » : ensemble de bâtiments qui créent une homogénéité de par leurs matériaux, leur volumétrie et les perspectives qu'ils cadrent.



Photo 61. Villers-Brûlin, place du Jeu de Paume et ensemble bâti remarquable



Photo 60. Camblain-l'Abbé : ensemble bâti villageois autour d'une pâture centrale

Le territoire comprend aussi de **nombreux souterrains** : Ambrines (souterrain refuge), Aubigny-en-Artois (deux mottes avec cavités voutées), Penin (bove, souterrains entre le château et la rue Villers, le ferme du hameau Doffine, et l'abbaye du Mont-Saint Eloi, galerie-abri au niveau de la motte féodale), Tincques (souterrain), ainsi que d'anciennes carrières.





## 2.2.8 Le patrimoine archéologique

Les éléments du patrimoine archéologique sont constitués de tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel<sup>6</sup>. Ces patrimoines sont une richesse tant pour la valeur des vestiges découverts que pour les connaissances historiques qu'ils apportent. **Le tableau suivant reprend les communes concernées par la présence de sites archéologiques, ou de zones archéologiques :**

	SA - SITES ARCHEOLOGIQUES	ZA - ZONE ARCHEOLOGIQUE
AGNIERES		X
AMBRINES		X
AUBIGNY-EN-ARTOIS		X
AVESNES-LE-COMTE	X	X
BAILLEUL-AUX-CORNAILLES		X
BERLES-MONCHEL		X
BETHONSART		X
CAMBLAIN-L'ABBE	X	X
CAMBLIGNEUL	X	X
CAPELLE-FERMONT	X	X
CHELERS		X
FREVILLERS		X
FREVIN-CAPELLE		X
HERMAVILLE		X
IZEL-LES-HAMEAU	X	X
MAGNICOURT-EN-COMTE	X	X
MAIZIERES		X
MANIN		X
MINGOVAL		X
NOYELLE-VION		X
PENIN		X
SAVY-BERLETTE		X
TILLOY-LES-HERMAVILLE		X
TINCQUES	X	X
VILLERS-BRULIN		X
VILLERS-CHATEL		X
VILLERS-SIR-SIMON		X

Tableau 49. Le patrimoine archéologique

<sup>6</sup> Article L510-1 du code du patrimoine.





Les sites archéologiques repérés sur le territoire sont les suivants :

COMMUNES	SITES ARCHEOLOGIQUES
AVESNES-LE-COMTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitation gallo-romaine</li> <li>• Motte Castrale</li> <li>• Nécropole Gallo-Romaine</li> <li>• Sites de la Longue Borne, du Fond du Dragon, dans la ville</li> </ul>
CAMBLAIN-L'ABBE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Bois de Petit</li> <li>• Le Bois Del Vaque</li> <li>• Le petit Perroy</li> <li>• Le pied d'Argent</li> </ul>
CAMBLIGNEUL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carrefour des 4 vents</li> </ul>
CAPELLE-FERMONT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble d'établissements ruraux découverts en photographie aérienne (site recouvrant la moitié de la commune)</li> </ul>
IZEL-LES HAMEAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 sites</li> </ul>
MAGNICOURT EN COMTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieu-dit « Hameau d'Houvelin »</li> <li>• Lieu-dit « La voie de Zeure » : cimetière mérovingien</li> </ul>
TINCQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vestiges gallo-romains découverts aux environs du hameau de Béthencourt au 19<sup>e</sup> siècle</li> </ul>

Tableau 50. Les sites archéologiques repérés sur le territoire du Secteur Nord

Les zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA), définies par arrêté du préfet de région, sont délimitées commune par commune, à partir des données de la carte archéologique. Elles tiennent compte de l'état actuel des connaissances, de l'existence de monuments historiques, sites et espaces protégés, mais aussi des orientations de la recherche scientifique à l'échelle nationale et locale. Les Zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA) constituent des documents d'alerte qui établissent des seuils de saisine pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ces cartes sont reportées dans le Porter à Connaissances des services de l'état.





## 2.2.9 Synthèse et perspectives

Atouts	Faiblesses
<p>Un patrimoine, riche et diversifié qui témoigne des différentes périodes marquantes du développement du territoire, avec notamment une présence de monuments historiques très forte.</p> <p>Une architecture traditionnelle encore présente.</p> <p>Un petit patrimoine rural important.</p> <p>Une sensibilité au patrimoine archéologique, et une présence forte de vestiges.</p>	<p>Un petit patrimoine rural et religieux non protégé, méconnu et menacé de disparition avec les évolutions urbaines du territoire (chapelles-oratoires, calvaires, mares ...).</p>
Opportunités	Menaces
<p>Les outils liés à la démarche du PLUI qui permettent de classer des éléments du patrimoine bâti mais aussi paysager (haies, espaces verts, arbres isolés) à protéger.</p> <p>La présence de l'ABF qui permet d'encadrer des projets de rénovation qualitative.</p> <p>Les exemples innovants de constructions d'équipements, d'habitat, de rénovation du patrimoine industriel (voir Chapitre Paysages et morphologie des villes et villages - Des exemples intéressants de projets réalisés sur le territoire) réalisés par les communes et la Communauté de communes qui servent de levier qualitatif.</p>	<p>Le manque de moyens des collectivités pour l'entretien du patrimoine.</p> <p>Des contraintes trop fortes liées à la protection du patrimoine remarquable et limitent la rénovation du patrimoine « banal » aux alentours (périmètres de protection).</p>





## 2.3 Patrimoine naturel

### 2.3.1 Etat des lieux

#### A) Généralités

Les données suivantes représentent sur le territoire d'étude, la répartition de surface des habitats naturels identifiés d'après les données Arch. Le pourcentage par rapport à la surface régionale est également indiqué et un indice d'intérêt écologique affecté, de faible à très fort.

Habitat	Intérêt	Surface	Pourcentage par rapport à la surface régionale
Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	Très fort	37.76 ha	0.23 %
Végétation de ceinture des bords des eaux, prairies à fourrage des plaines, prairies humides, lisières humides à grandes herbes	Fort	278.21 ha	0.35 %
Forêt caducifoliée	Fort	332.45 ha	0.4 %
Galets ou vasières non végétalisées, végétation aquatique, eaux douces	Fort	6.62 ha	0.06 %
Friches, carrières abandonnées, abords routiers, lagunes et réservoirs industriels, abords ferrés	Moyen	73.11 ha	0.41 %
Plantations de peupliers, vergers, plantations indéterminées, jeunes plantations	Moyen	246.44 ha	0.72 %
Pâtures mésophiles, prairies mésophiles	Moyen	1 716.47 ha	0.95 %
Fourrés	Moyen	27.11 ha	0.59 %
Parcs urbains et jardins, villes, villages et sites industriels, carrières en activité, réseau ferré, réseau routier	Faible	1 175.81 ha	0.59 %
Bandes enherbées, prairies améliorées, plantations de conifères, cultures	Faible	11 863.67 ha	1.63 %

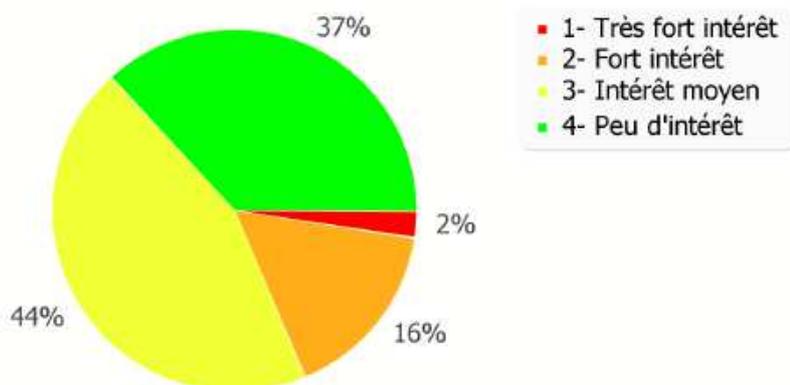


Figure 116. Répartition en surface des habitats naturels sur le territoire du Nord et intérêt écologique  
(Source : Arch)



## **B) Zonages naturels**

### *B-1) Zonages d'inventaire*

Les zonages d'inventaire regroupent deux principaux types de zonages : les ZNIEFF et les ZICO.

Les ZNIEFF, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique ont été créées pour la connaissance aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés. On en distingue deux types :

- les ZNIEFF de type I sont des territoires correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Ces zones abritent obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre ;
- les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Le territoire du Nord des Campagnes de l'Artois est concerné par 4 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II.

Les ZICO, Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux, recensent les biotopes et les habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages. Cet inventaire est établi en application de la directive européenne du 2 avril 1979 (dite Directive Oiseaux), et a pour objet la protection des oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire des Etats membres, en particulier des espèces migratrices.

Le territoire n'est concerné par aucune ZICO.





Le tableau ci-dessous recense les différentes ZNIEFF trouvées sur la Communauté de Communes avec les communes concernées pour chacune.

N°	Type	Nom	Commune
310013280	ZNIEFF I	Coteau boisé de Camblain et Mont-Saint-Eloi	Camblain l'Abbé
310013279	ZNIEFF I	La haute vallée de la Scarpe entre Frévin-Capelle et Anzin-St-Aubin, le bois de Maroeuil et la vallée du Gy en aval de Gouves	Frévin-Capelle
310030096	ZNIEFF I	Bois d'Habarcq et ses lisières	Hermaville, Capelle-Fermont
310013686	ZNIEFF I	Pelouses et bois de la Comté et du Mont d'Anzin	Magnicourt-en-Comté, Fréwillers
310007267	ZNIEFF II	La haute Vallée de la Canche et ses versants en amont de Sainte Austreberthe	Ambrines

**Tableau 51. ZNIEFF I et ZNIEFF II recensées sur le Secteur Nord**  
(Source : INPN)

#### Coteau boisé de Camblain et Mont-Saint-Eloi

Située entre le Mont-St-Eloi au sud-est et Camblain-l'Abbé à l'ouest, cette ZNIEFF intègre une succession de bois plus ou moins pentus. Ce complexe boisé se développe sur des sols variés (sables, limons et craies) avec des ourlets plus ou moins bien développés. Ces forêts sont acidiphiles à neutrophiles, mésotrophiles, et aucune espèce déterminante de ZNIEFF n'a pour le moment été recensée. Cinq espèces déterminantes de faune sont présentes sur la ZNIEFF du Coteau boisé de Camblain et Mont-Saint-Eloi.

*NB : Dans certains boisements, plus particulièrement dans le Bois d'Ecoivres (hors territoire du Secteur Nord), le sol contient des blocs de grès mamelonnés. Ce grès a été activement exploité dans le Bois d'Ecoivres. C'est ainsi que se succèdent de nombreuses carrières intraforestières à travers les bois de ce site. Aujourd'hui à l'abandon, certaines de ces profondes dépressions favorisent le maintien de petits plans d'eau intraforestiers.*

Espèces déterminantes :

*Alyte accoucheur (Alytes obstetricans)*

*Triton alpestre (Ichthyosaura alpestris)*

*Thècle du bouleau (Thecla betulae)*

*Pipistrelle de nathusius (Pipistrellus nathusii)*

*Oreillard roux (Plecotus auritus)*

#### La haute vallée de la Scarpe entre Frévin-Capelle et Anzin-St-Aubin, le bois de Maroeuil et la vallée du Gy en aval de Gouves

La haute vallée de la Scarpe et la vallée du Gy s'inscrivent dans un contexte agricole dominé par les cultures, au cœur d'une plaine particulièrement dénudée. Ces deux petites vallées forment ainsi un ruban de verdure. Ces deux vallées parcourues par des rivières courantes à eau plus ou moins eutrophe offrent un paysage agréable grâce au caractère sinueux des rivières, bordées de saules têtards. La diversité géologique et géomorphologique de ces petites vallées étroites a permis à tout un ensemble de communautés végétales de se développer, épousant le relief vallonné du site et s'adaptant aux diverses conditions écologiques des milieux dans les vallées, les nombreux herbiers aquatiques, les végétations amphibies et hygrophiles sont plus ou moins bien exprimées en fonction de la trophie des eaux.





### Bois d'Harbacq et ses lisières

Le bois d'Harbacq rompt le paysage plat et cultivé du plateau de l'Artois proche de la plaine d'Arras et constitue donc l'un des rares boisements de ce territoire.

Cette ZNIEFF présente un intérêt géologique. En effet, il est possible d'observer une succession de couches géologiques, passant par la craie du Sénonien, les sables landéniens, puis les limons de plateau. Cette transition se ressent au niveau de la végétation avec une apparition progressive d'espèces acidiphiles et inversement une disparition progressive des espèces neutrophiles à neutrocalcicoles, lorsque l'on monte vers le plateau. Cependant, les cortèges floristiques des végétations ne sont plus nettement distincts en raison de l'exploitation actuelle du bois : les perturbations occasionnées par les plantations de diverses essences, les coupes à blanc de certaines parcelles, le passage des engins sylvicoles ne permettent pas à l'heure actuelle une expression optimale des végétations en fonction du type de sol.

### Pelouses et bois de la Comté et du Mont d'Anzin

Ce site illustre parfaitement la dynamique végétale sur substrat crayeux avec la présence de toutes les végétations depuis celles des éboulis jusqu'à la forêt neutrophile à Mercuriale vivace. Le site du coteau de La comté compte parmi les sites les plus remarquables de la région car il représente un noyau intérieur isolé à affinités plus continentales de pelouses mésophiles à mésoxérophiles calcicoles, situé sur les contreforts orientaux de l'Artois. Le Mont d'Anzin n'apporte pas d'avantage d'éléments d'intérêt en raison d'une gestion moins adaptée, mais s'inscrit très bien dans la continuité paysagère de ce petit coteau. Le pâturage bovin présent sur ce mont permet l'expression de végétations différentes, mais souvent plus eutrophiles. De manière plus générale, ce mont présente aujourd'hui moins d'intérêt que le Mont de la Comté, marqué par une rudéralisation plus forte : plantation d'arbres dans les prairies de pentes, bosquets plus ou moins eutrophiles, pâtures plus ou moins intensifiées.

### La haute Vallée de la Canche et ses versants en amont de Sainte Austreberthe

La haute vallée de la Canche se situe dans le pays du Ternois. Elle offre un relief de coteau abrupt au Nord et des pentes douces au Sud. Le fond de vallée est constitué de pâturages et de zones de cultures. Les versants les plus pentus et inaccessibles accueillent des boisements à Aulne, Frêne et Orme. Les coteaux calcaires, quant à eux, offrent une diversité biologique riche.

A cette grande diversité de milieux est associée une diversité d'espèces tant floristique que faunistique. Ainsi, 21 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF dont 11 protégées et 13 espèces faunistiques ont été recensées sur le site, telles que : le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), le Panicaud champêtre (*Eryngium campestre*), la Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*), le Scirpe des forêts (*Scirpus sylvaticus*), la Dactylorhize négligée (*Dactylorhiza praetermissa*), la parnassie des marais (*Parnassia palustris*), la polygale du calcaire (*Polygala calcarea*), la Grande Aeshne (*Aeshna grandis*), la Pipistrelle de Nathusius, L'Alyte accoucheur, le Martin-pêcheur d'Europe, l'Azuré bleu céleste.

## B-2) Zonages réglementaires

Les zonages réglementaires regroupent principalement :

- les Réserves Naturelles, Nationales ou Régionales (RNN, RNR),
- les Parc Naturels Régionaux (PNR),
- les Arrêtés de Protection du Biotope (APB),





- les Zones Natura 2000, comportant des « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) classées au titre de la « Directive Oiseaux », et des « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC) ou « Sites d'Intérêt Communautaire » (SIC) classées au titre de la « Directive Habitats ».

Aucun zonage réglementaire n'est présent sur le territoire du Nord.





## 2.3.2 Enjeux pour le maintien des habitats et des espèces

Les espèces présentées dans les tableaux ci-dessous proviennent des données du portail SIRF (Système d'Information Régional sur la Faune) Nord-Pas-de-Calais.

### A) Avifaune

Nom d'espèce	Communes
<a href="#"><u>Busard Saint-Martin</u></a> - <i>Circus cyaneus</i>	Fréwillers, Béthonsart, Bailleul aux Cornailles, Berles-Monchel, Ambrines, Izel les Hameau, Noyelle-Vion, Manin
<a href="#"><u>Faisan de Colchide</u></a> - <i>Phasianus colchicus</i> Linné	Fréwillers, Villers Brûlin, Maizières, Berles-Monchel, Ambrines, Izel les Hameau, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville, Manin
<a href="#"><u>Alouette des champs</u></a> - <i>Alauda arvensis</i>	Tincques, Villers Brûlin, Maizières, Berles-Monchel, Camblain-l'Abbé, Ambrines, Villers-Sir-Simon, Izel les Hameau, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville, Manin
<a href="#"><u>Bergeronnette grise</u></a> - <i>Motacilla alba</i>	Tincques, Villers Brûlin, Ambrines, Izel les Hameau, Manin
<a href="#"><u>Corneille noire</u></a> - <i>Corvus corone</i>	Tincques, Villers Brûlin, Maizières, Bailleul aux Cornailles, Berles-Monchel, Ambrines, Villers-Sir-Simon, Izel les Hameau, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville, Manin
<a href="#"><u>Linotte mélodieuse</u></a> - <i>Carduelis cannabina</i>	Tincques, Villers Brûlin, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Moineau domestique</u></a> - <i>Passer domesticus</i>	Tincques, Villers Brûlin, Maizières, Bailleul aux Cornailles, Ambrines, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Perdrix grise</u></a> - <i>Perdix</i>	Tincques Villers Brûlin, Maizières, Ambrines, Izel les Hameau, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville, Manin
<a href="#"><u>Pigeon ramier</u></a> - <i>Columba palumbus</i>	Tincques, Villers Brûlin, Bailleul aux Cornailles, Berles-Monchel, Manin, Ambrines, Izel les Hameau, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Tourterelle turque</u></a> - <i>Streptopelia decaocto</i>	Tincques, Villers Brûlin, Villers-Sir-Simon, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Tourterelle des bois</u></a> - <i>Streptopelia turtur</i>	Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Accenteur mouchet</u></a> - <i>Prunella modularis</i>	Villers Brûlin, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Bruant jaune</u></a> - <i>Emberiza citrinella</i>	Villers Brûlin, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Bruant proyer</u></a> - <i>Emberiza calandra</i>	Villers Brûlin, Berles-Monchel, Villers-Sir-Simon
<a href="#"><u>Canard colvert</u></a> - <i>Anas platyrhynchos</i>	Villers Brûlin, Savy-Berlette
<a href="#"><u>Faucon crécerelle</u></a> - <i>Falco tinnunculus</i>	Villers Brûlin, Maizières, Berles-Monchel, Izel les Hameau
<a href="#"><u>Fauvette à tête noire</u></a> - <i>Sylvia atricapilla</i>	Villers Brûlin, Avesnes-le-Comte
<a href="#"><u>Fauvette des jardins</u></a> - <i>Sylvia borin</i>	Villers Brûlin, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Fauvette grisette</u></a> - <i>Sylvia communis</i>	Villers Brûlin, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Foulque macroule</u></a> - <i>Fulica atra</i>	Villers Brûlin





<a href="#"><u>Gallinule poule-d'eau</u></a> - <i>Gallinula chloropus</i>	Villers Brûlin
<a href="#"><u>Grive musicienne</u></a> - <i>Turdus philomelos</i>	Villers Brûlin
<a href="#"><u>Hirondelle rustique</u></a> - <i>Hirundo rustica</i>	Villers Brûlin, Maizières, Berles-Monchel
<a href="#"><u>Merle noir</u></a> - <i>Turdus merula</i>	Villers Brûlin, Maizières, Berles-Monchel, Villers-Sir-Simon, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Mésange charbonnière</u></a> - <i>Parus major</i>	Villers Brûlin, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Mésange bleue</u></a> - <i>Cyanistes caeruleus</i>	Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Pinson des arbres</u></a> - <i>Fringilla coelebs</i>	Villers Brûlin, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Pipit des arbres</u></a> - <i>Anthus trivialis</i>	Villers Brûlin
<a href="#"><u>Pouillot véloce</u></a> - <i>Phylloscopus collybita</i>	Villers Brûlin, Bailleul aux Cornailles, Avesnes-le-Comte, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Roitelet huppé</u></a> - <i>Regulus</i>	Villers Brûlin
<a href="#"><u>Rougegorge familier</u></a> - <i>Erithacus rubecula</i>	Villers Brûlin
<a href="#"><u>Rougequeue noir</u></a> - <i>Phoenicurus ochruros</i>	Villers Brûlin, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Tadorne de Belon</u></a> - <i>Tadorna</i>	Villers Brûlin
<a href="#"><u>Vanneau huppé</u></a> - <i>Vanellus</i>	Villers Brûlin, Bailleul aux Cornailles, Berles-Monchel
<a href="#"><u>Bergeronnette printanière</u></a> - <i>Motacilla flava</i>	Maizières, Berles-Monchel, Ambrines, Villers-Sir-Simon, Izel les Hameau, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Chevêche d'Athéna</u></a> - <i>Athene noctua</i>	Maizières, Frévin-Capelle, Izel les Hameau, Noyelle-Vion
<a href="#"><u>Caille des blés</u></a> - <i>Coturnix</i>	Maizières, Izel les Hameau
<a href="#"><u>Épervier d'Europe</u></a> - <i>Accipiter nisus</i>	Maizières
<a href="#"><u>Pie bavarde</u></a> - <i>Pica</i>	Maizières, Frévin-Capelle
<a href="#"><u>Choucas des tours</u></a> - <i>Corvus monedula</i>	Bailleul aux Cornailles, Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<a href="#"><u>Chouette hulotte</u></a> - <i>Strix aluco</i>	Berles-Monchel
<a href="#"><u>Étourneau sansonnet</u></a> - <i>Sturnus vulgaris</i>	Bailleul aux Cornailles
<a href="#"><u>Mouette rieuse</u></a> - <i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Bailleul aux Cornailles
<a href="#"><u>Pic vert</u></a> - <i>Picus viridis</i>	Bailleul aux Cornailles, Avesnes-le-Comte
<a href="#"><u>Bergeronnette des ruisseaux</u></a> - <i>Motacilla cinerea</i>	Berles-Monchel
<a href="#"><u>Busard des roseaux</u></a> - <i>Circus aeruginosus</i>	Berles-Monchel, Aubigny-en-Artois
<a href="#"><u>Buse variable</u></a> - <i>Buteo</i>	Berles-Monchel, Camblain-l'Abbé, Ambrines, Avesnes-le-Comte, Manin
<a href="#"><u>Pipit farlouse</u></a> - <i>Anthus pratensis</i>	Berles-Monchel
<a href="#"><u>Busard cendré</u></a> - <i>Circus pygargus</i>	Savy-Berlette, Ambrines, Villers-Sir-Simon
<a href="#"><u>Pic épeiche</u></a> - <i>Dendrocopos major</i>	Camblain-l'Abbé, Avesnes-le-Comte





<b>Bouvreuil pivoine - <i>Pyrrhula</i></b>	Camblain-l'Abbé
<b>Chardonneret élégant - <i>Carduelis</i></b>	Aubigny-en-Artois
<b>Faucon pèlerin - <i>Falco peregrinus</i></b>	Frévin-Capelle
<b>Milan royal - <i>Milvus</i></b>	Ambrines
<b>Traquet motteux - <i>Oenanthe</i></b>	Villers-Sir-Simon , Izel les Hameau
<b>Perdrix rouge - <i>Alectoris rufa</i></b>	Izel les Hameau
<b>Geai des chênes - <i>Garrulus glandarius</i></b>	Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<b>Hypolaïs polyglotte - <i>Hippolaïs polyglotta</i></b>	Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<b>Sittelle torchepot - <i>Sitta europaea</i></b>	Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<b>Troglodyte mignon - <i>Troglodytes</i></b>	Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<b>Verdier d'Europe - <i>Carduelis chloris</i></b>	Tilloy-les-Hermaville, Hermaville
<b>Milan royal - <i>Milvus</i></b>	Manin

Tableau 52. Avifaune recensée sur le Secteur Nord (Source : SIRF)

## B) Insectes

Nom d'espèce	Communes
<b>Hespérie du dactyle - <i>Thymelicus lineola</i></b>	Maizières, Bailleul aux Cornailles, Avesnes-le-Comte
<b>Piérade de la rave - <i>Pieris rapae</i></b>	Maizières, Bailleul aux Cornailles, Camblain-l'Abbé, Avesnes-le-Comte
<b>la Decticelle bariolée - <i>Metrioptera roeseli</i></b>	Maizières, Bailleul aux Cornailles, Berles-Monchel, Avesnes-le-Comte
<b>le Criquet des pâtures - <i>Chorthippus parallelus</i></b>	Maizières, Bailleul aux Cornailles, Avesnes-le-Comte
<b>Amaryllis - <i>Pyronia tithonus</i></b>	Bailleul aux Cornailles, Penin, Avesnes-le-Comte
<b>Myrtil - <i>Maniola jurtina</i></b>	Bailleul aux Cornailles, Penin, Avesnes-le-Comte
<b>Petite tortue - <i>Aglais urticae</i></b>	Bailleul aux Cornailles, Penin, Avesnes-le-Comte
<b>Piérade du navet - <i>Pieris napi</i></b>	Bailleul aux Cornailles, Avesnes-le-Comte
<b>Tircis - <i>Pararge aegeria</i></b>	Bailleul aux Cornailles, Camblain-l'Abbé
<b>Vulcain - <i>Vanessa atalanta</i></b>	Bailleul aux Cornailles, Penin
<b>la Decticelle cendrée - <i>Pholidoptera griseoptera</i></b>	Bailleul aux Cornailles, Avesnes-le-Comte
<b>le Conocéphale bigarré - <i>Conocephalus fuscus</i></b>	Bailleul aux Cornailles, Avesnes-le-Comte
<b>le Criquet mélodieux - <i>Chorthippus biguttulus</i></b>	Bailleul aux Cornailles
<b>Paon du jour - <i>Aglais io</i></b>	Penin
<b>Souci - <i>Colias croceus</i></b>	Penin
<b>Argus bleu - <i>Polyommatus icarus</i></b>	Avesnes-le-Comte
<b>la Grande Sauterelle verte - <i>Tettigonia viridissima</i></b>	Avesnes-le-Comte

Tableau 53. Entomofaune recensée sur le Secteur Nord (Source : SIRF)





## C) Mammifères

Nom d'espèce	Communes
<a href="#"><u>Chevreuil</u></a> - <i>Capreolus capreolus</i>	Maizières, Penin, Berles-Monchel, Savy-Berlette, Camblain-l'Abbé
<a href="#"><u>Lapin de garenne</u></a> - <i>Oryctolagus cuniculus</i>	Penin
<a href="#"><u>Blaireau européen</u></a> - <i>Meles meles</i>	Penin, Tilloy-les-Hermaville
<a href="#"><u>Campagnol souterrain</u></a> - <i>Microtus subterraneus</i>	Penin
<a href="#"><u>Lièvre d'Europe</u></a> - <i>Lepus europaeus</i>	Penin, Berles-Monchel
<a href="#"><u>Sanglier</u></a> - <i>Sus scrofa Linnaeus</i>	Penin
<a href="#"><u>Taube d'Europe</u></a> - <i>Talpa europaea</i>	Penin
<a href="#"><u>Hérisson d'Europe</u></a> - <i>Erinaceus europaeus</i>	Savy-Berlette
<a href="#"><u>Ecureuil roux</u></a> - <i>Sciurus vulgaris</i>	Camblain-l'Abbé, Avesnes-le-Comte

Tableau 54. Mammifères recensés sur le Secteur Nord (Source : SIRF)

## D) Amphibiens

Concernant les amphibiens, une seule espèce est recensée sur la commune de Berles-Monchel.

Nom d'espèce	Communes
<a href="#"><u>Crapaud commun</u></a> - <i>Bufo bufo</i>	Berles-Monchel

Tableau 55. Amphibien recensé sur le Secteur Nord (Source : SIRF)





### 2.3.3 La Trame verte et bleue

Les 27 communes du territoire d'étude sont situées sur deux Ecopaysages au titre du SRCE-TVB. Il s'agit des Ecopaysages de l'Artois-Cambrésis et du Haut Artois.

Les principaux objectifs de ces Ecopaysages sont :

- Artois-Cambrésis :
  - restaurer les connexions écologiques entre les espaces naturels de l'Est de la région et ceux de l'Ouest (conforter les noyaux et corridors forestiers en étendant leur superficie et en créant de nouveaux espaces boisés, préserver les espaces de prairies et de bocages relictuels le long des corridors de cette sous-trame et restaurer de nouveaux espaces de bocage et de prairies),
  - restaurer la fonctionnalité des corridors fluviaux des principales rivières,
  - étendre et renforcer les réservoirs de biodiversité.
  
- Haut-Artois :
  - préserver et restaurer les prairies et les zones humides non exploitées des vallées,
  - préserver et conforter les ceintures bocagères autour des villages de l'Artois, en particulier au niveau des corridors de prairies et de bocages,
  - étendre et renforcer les réservoirs de biodiversité,
  - valoriser le réseau de sentiers existants d'un point de vue écologique, paysager et touristique.

#### A) A l'échelle régionale : le SRCE

- *Réservoirs de biodiversité*

Ce sont des espaces de première importance pour leur contribution à la biodiversité, notamment pour leur flore et leur faune sauvage.

Le territoire du Nord est concerné par des réservoirs de biodiversité surfaciques, aucun réservoir de biodiversité linéaire n'est présent sur le territoire.

Les données Arch font état des réservoirs de biodiversité selon les sous trames suivantes :

Sous-trame	Surface
<b>Coteaux calcaires</b>	<b>19.32 ha</b>
<b>Forêts</b>	71.19 ha
<b>Prairies / bocage</b>	24.4 ha
<b>Autres</b>	95.21 ha

Tableau 56. Surfaces des réservoirs de biodiversité selon les sous-trames (Source : Arch)



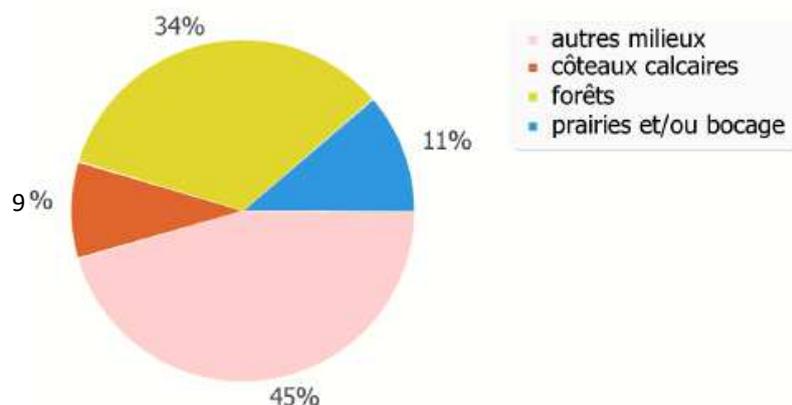


Figure 117. Répartition des surfaces de réservoirs de biodiversité selon les sous-trames

### Corridors

Les corridors écologiques, au contraire des réservoirs de biodiversité, ne sont pas localisés précisément par le SRCE-TV. Ils doivent être compris comme des "fonctionnalités écologiques", c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion. C'est pourquoi les chiffres du linéaire des corridors écologiques ne peuvent être donnés qu'à titre indicatif.

Des corridors sont situés sur certaines communes du Secteur Nord :

- Corridor fluvial : Agnières, Aubigny-en-Artois, Berles-Monchel, Capelle-Fermont, Savy-Berlette
- Corridors forestiers : Ambrines, Avesnes-le-Comte, Bailleul-aux-Cornailles, Chelers, Hermaville, Izel-les-Hameau, Maizières, Noyelle-Vion, Penin
- Corridor forestier+ corridor de prairies et/ou bocages+ corridor de pelouses calcicoles : Magnicourt-en-comté
- Corridor de prairies et/ou bocages : Frévillers, Manin
- Corridor forestier+ corridor de prairies et/ou bocages : Camblain l'Abbé
- Corridor de prairies et/ou bocages + Corridor fluvial : Frévin Capelle

Aucun corridor n'est situé sur les autres communes.

Le tableau suivant donne les linéaires de corridors en fonction des sous-trames (données Arch) :

Sous-trame	Linéaire
<b>Forêts</b>	21.66 km
<b>Pelouses calcicoles</b>	0.56 km
<b>Prairies / bocage</b>	9.49 km
<b>Rivières</b>	8.73 km

Tableau 57. Linéaires des corridors selon les sous-trames (Source : Arch)



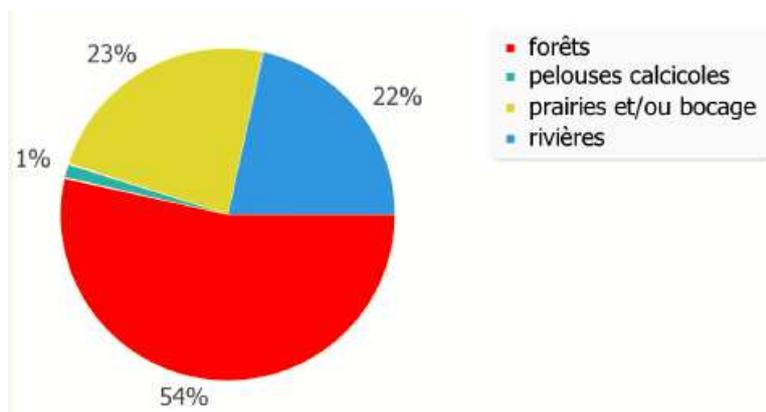


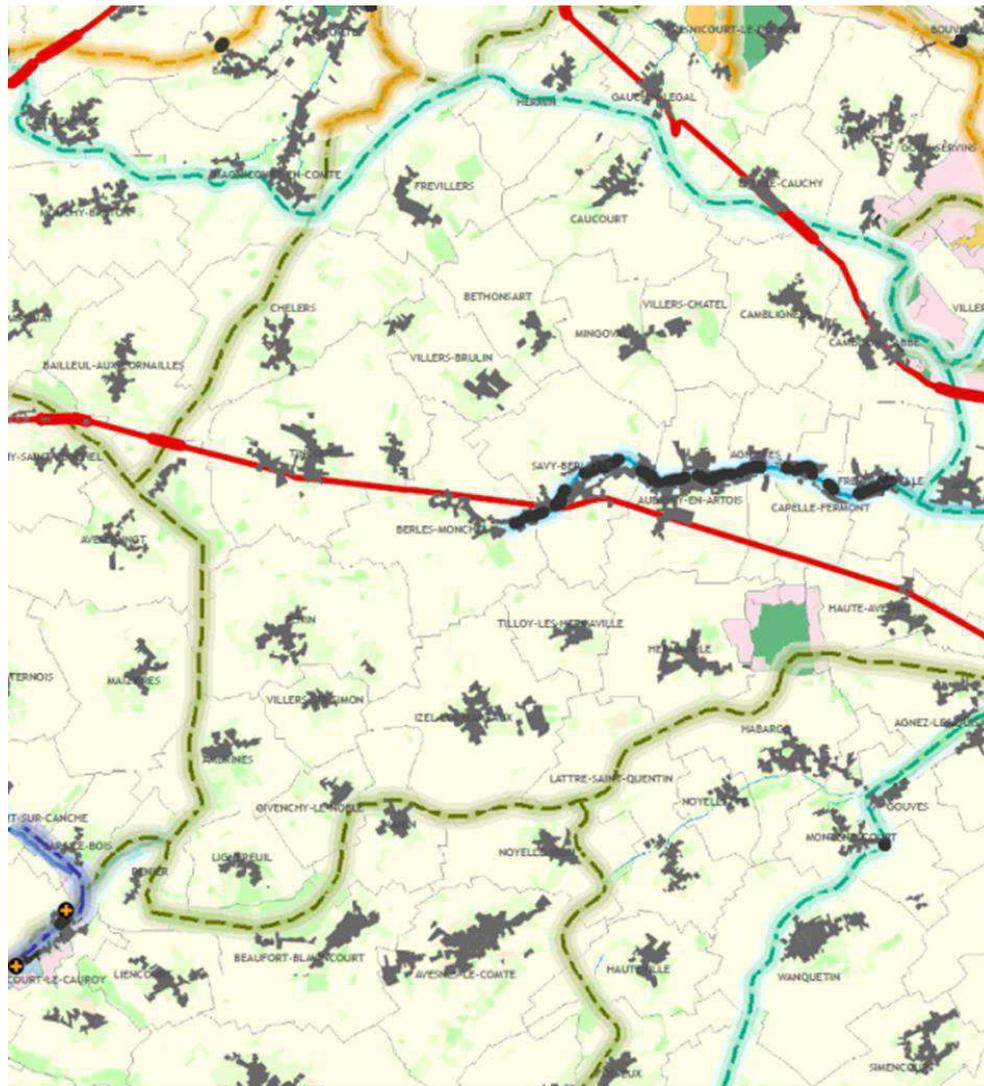
Figure 118. Répartition des linéaires de corridors selon les sous-trames

### G-3) Espaces à renaturer

Les espaces à renaturer concernent des bandes boisées (114 ha sont identifiés sur le territoire).

La longueur d'espaces fluviaux concernée est de 8,09 km.





- CONTINUITES ECOLOGIQUES**
- Réservoirs de Biodiversité**
- Réservoirs de Biodiversité Linéaires
  - Réservoirs de Biodiversité
- Sous-trames des Réservoirs de Biodiversité**
- zones humides
  - forêts
  - prairies et/ou bocage
  - coteaux calcaires
  - landes et pelouses acidiphiles
  - falaises et estrans rocheux
  - dunes et estrans sableux
  - terrils et autres milieux anthropiques
  - estuaires
  - autres milieux
- Corridors Ecologiques**
- corridors avérés à remettre en bon état*
- fluviaux
- corridors potentiels à remettre en bon état*
- de zones humides
  - forestiers
  - de landes et pelouses acidiphiles
  - de coteaux calcaires
  - de prairies et/ou bocage
  - de falaises
  - de dunes
  - miniers
- NATURE DES PRINCIPAUX ELEMENTS FRAGMENTANTS**
- Voles de communication
  - Espaces artificialisés
- ELEMENTS DE CONTEXTE**
- Réseau hydrographique
  - Limites communales
- Occupation du sol**
- Espaces artificialisés
  - Cultures
  - Prairies
  - Espaces semi-naturels

Figure 119. Carte extraite du SRCE-TVB Nord-Pas-de-Calais





### 2.3.4 La Trame verte et bleue du Pays d'Artois

Un schéma territorial de la Trame Verte et Bleue du Pays d'Artois a été élaboré en 2008.

- *Entités linéaires*

#### La vallée de la Scarpe

Ce vaste éco-complexe alluvial inondable plus ou moins tourbeux regroupe un ensemble de marais et d'étangs d'intérêt biologique variable, les sites les plus remarquables étant le marais de Vitry en Artois, le marais du pont à Roeux et le secteur d'anciennes tourbières de Plouvain et Biache-Saint-Vaast. Après Biache-Saint-Vaast, la Scarpe canalisée traverse les agglomérations de Vitry-en-Artois, Brebières, Corbehem puis Douai qui provoquent d'importantes coupures et signalent la fin du complexe humide de la vallée.

Bien que parfois très humanisés et fréquentés, les marais, qui jouent un rôle écologique majeur dans le contexte de la plaine agricole d'Arras (très appauvrie en espaces naturels), abritent encore tout un cortège d'espèces animales et végétales typiques des divers habitats qui composent cette vallée (habitats aquatiques, amphibiens et prairiaux humides de différents niveaux topographiques, roselières mégaphorbiaies, bois tourbeux, étangs...). Parmi elles, on peut citer plusieurs espèces rares de la flore et de la faune régionales (Sarcelle d'hiver, Gorge bleue, Martin pêcheur...pour l'avifaune, Crapaud calamite...pour les amphibiens, *Typha angustifolia*, *Berula erecta*, *Butomus umbellatus*...pour la flore).

Le territoire du Secteur Nord comprend la portion amont de la vallée de la Scarpe (non canalisée), où elle prend sa source : le contexte agricole local et la proximité urbaine renforcent le rôle d'espace refuge de cette vallée.

Le contexte salmonicole Scarpe concerne la partie non canalisée de la Scarpe de sa source à Berles-Monchel jusque l'ouvrage de Saint-Nicolas, à Arras. Tous ses affluents sont également concernés. Sur le territoire du Pays d'Artois, le Gy et le Crinchon sont compris dans ce contexte.

**Espèce repère** : Truite fario

**Composition du peuplement** : Anguille, Chabot, Epinoche, Lamproie de Planer, Truite fario, Truite arc-en-ciel, Vairon

**Etat fonctionnel** : Dégradé

Le contexte Scarpe est fréquenté par la Truite Fario et ses espèces d'accompagnement typiques des milieux à courants vifs. On observe également sur la partie aval des espèces de milieux à courants plus lents. Le peuplement de la Scarpe comporte des espèces recensées à l'annexe 2 de la Directive Habitat : Anguille, Chabot et Lamproie de Planer.

La Scarpe était historiquement un affluent en continuité directe avec l'Escaut fréquenté par les salmonidés migrateurs ainsi que par l'Anguille européenne et les Lamproies. La Scarpe est actuellement morcelée à partir d'Arras où elle rejoint la Scarpe canalisée par un ouvrage de régulation associé à l'écluse de Saint-Nicolas. La Scarpe canalisée comporte de nombreuses écluses infranchissables. La principale perturbation des capacités d'accueil et de reproduction de la Truite fario et de ses espèces d'accompagnement dans ce contexte est donc « l'effet retenue » des nombreux ouvrages qui cloisonnent les rivières (obstacle à la libre circulation des poissons, envasement, colmatage des fonds..).

L'érosion des sols agricoles et le lessivage des surfaces imperméabilisées, le déficit d'assainissement des eaux domestiques ainsi que les travaux hydrauliques réalisés sur le lit mineur sont également responsables de





nombreux dysfonctionnement dans ce contexte. L'état actuel de fonctionnalité biologique du contexte Scarpe est donc qualifié de dégradé.

### La vallée de la Lawe

La Lawe prend sa source sur la commune de Rocourt en l'Eau (faisant partie de Magnicourt-en-Comté). Sur le territoire du Pays d'Artois la Lawe est de bonne qualité et le fond de vallée est principalement constitué de pâturages et de boisements (peupleraies, boisements humides). C'est une rivière de première catégorie piscicole.

Le contexte salmonicole Lawe concerne la partie non canalisée de la Lawe de sa source à Magnicourt-en-Comté jusqu'au canal d'Aire à La Bassée, à Béthune.

**Espèce repère** : Truite fario

**Composition du peuplement** : Anguille, Chabot, Epinoche, Lamproie de Planer, (Truite fario), Truite arc-en-ciel (Partie aval : Gardon, Rotengle)

**Etat fonctionnel** : Dégradé

Le contexte de la Lawe est fréquenté par les espèces d'accompagnement de la Truite fario, typiques des milieux à courants vifs. On observe également sur la partie aval des espèces de milieux à courants plus lents. Bien que l'espèce repère de ce contexte soit la Truite fario, elle n'est actuellement plus capturée à l'état sauvage, ce qui traduit l'état de dégradation du contexte. Le peuplement de la Lawe comporte des espèces recensées à l'annexe 2 de la Directive Habitat : Anguille, Chabot et Lamproie de Planer.

La Lawe était historiquement un affluent en continuité directe avec la Lys fréquenté par les salmonidés migrateurs ainsi que par l'Anguille européenne et les Lamproies. La Lawe est actuellement morcelée à partir de Béthune où elle passe en siphon sous le canal d'Aire pour se prolonger par la Lawe canalisée, puis la Lys canalisée qui comportent de nombreux ouvrages infranchissables. Il en résulte que les effectifs de ces espèces migratrices qui dépendent étroitement des possibilités de migration entre eaux douces et eaux salées pour réaliser leur cycle de vie ont fortement régressé.

La fonctionnalité biologique de ce contexte est principalement pénalisée par l'érosion des sols agricoles et le lessivage des surfaces imperméabilisées qui entraînent le colmatage du fond des cours d'eau et rendent les zones de frayères (fonds granuleux, gravières...) non utilisables. Les travaux lourds réalisés à des fins hydrauliques sur le lit mineur, les berges et le lit majeur, ainsi que le déficit d'assainissement des eaux domestiques constituent également des problèmes majeurs à l'échelle du contexte. Enfin ces phénomènes sont amplifiés par « l'effet retenue » des nombreux ouvrages qui cloisonnent la Lawe et ses affluents :

- obstacles à la migration des poissons : 22 ouvrages infranchissables sur les 30 recensés,
- pertes d'habitats et de zones de frayères (envasement...).

L'état actuel de fonctionnalité biologique du contexte Lawe est donc dégradé.

### Le bocage

Le bocage est bien représenté sur le tiers ouest du Pays d'Artois et les continuums de prairies, associés au maillage des haies et aux nombreux bois et bosquets, constituent des axes de déplacement ainsi que des zones de refuge ou de nidification pour de nombreuses espèces.





Ce bocage se localise principalement dans les versants des vallées de la Canche, de l'Authie et de la Lawe où la craie et la marne affleurent à de nombreux endroits ainsi qu'aux alentours des villages et hameaux.

Le bocage du fond des vallées de l'Authie, de la Quilienne, de la Canche et de la Lawe a été rattaché au complexe des grandes vallées alluviales étant donné le caractère humide de ces milieux (prairies humides avec saules têtards, fossés...).

Les habitats sont très diversifiés selon le type de milieux (prairies, bois...), le relief (haut de pente, bas de pente..), l'exposition et la géologie (craie, limon...). Ceci induit une mosaïque d'habitats diversifiés ce qui accroît l'intérêt écologique.

Les prairies, friches ou boisements situés sur les coteaux crayeux accueillent toute une diversité de communautés végétales calcicoles (pelouses thermophiles, vieilles hêtraies...) avec en corollaire une faune des plus abondantes. En effet, ces milieux généralement secs et chauds sont propices à de nombreuses espèces comme certains reptiles (Lézard vivipare...) ou insectes (lépidoptères, orthoptères...). La mosaïque de prairies, haies et boisements est également très intéressante pour la faune forestière et pré forestière.

- *Entités non linéaires*

#### Pelouses et bois de la Comte et du Mont d'Anzin

Ce site rassemble des pelouses calcaires, ourlet et manteau calcicoles, forêt neutrophile et éboulis crayeux.

Ces habitats accueillent de nombreuses plantes rares au niveau régional : *Bupleurum falcatum*, *Aquitagua vulgaris*, *Avenula pratensis*, *Galeopsis angustifolia*, *Parnassia palustris*..., dont au moins neuf d'entre elles appartiennent à la liste régionale des espèces protégées.

La dynamique sur substrat crayeux est très bien illustrée avec la présence de tous les groupements depuis ceux des éboulis jusqu'à la forêt neutrophile à *Mercuriale*.

Ce complexe remarquable domine la vallée de la Lawe et marque le rebord septentrional des collines d'Artois.

#### Bois d'Habarcq

Le Bois d'Habarcq est situé entre la vallée de la Scarpe amont et la vallée du Gy. Ce boisement est intéressant puisqu'il est composé de feuillus diversifiés : Chêne pédonculé, Frêne commun, Hêtre...

Il est ainsi très attractif pour la faune du secteur et constitue une zone relais entre les boisements au nord de la vallée de la Scarpe (Bois de Maroeuil et coteau boisé de Camblain l'abbé) et les boisements des vallées de la Canche et de l'Authie (Bois de Robermont et Bois du Fay, Bois de couturelle, forêt de Luchaux...).

De nombreux boisements de différente surface sont présents dans les collines de l'Artois. Seuls les plus importants ont été retenus. On peut notamment citer : le Bois d'Orville, le Bois d'Hattecourt associé au Bois des Anelles, le Bois du Cauroy, le Bois de Coulemont associé au Bois des Cinq, au Bois César et au Grand Bois, le Bois de Fréwillers...

Ces boisements comportent généralement des zones de coteaux et des zones de plateaux avec assez souvent, des affleurements de craie. Certains peuplements situés sur les coteaux sont très intéressants et peuvent présenter des végétations calcicoles.

L'intérêt est également faunistique puisque ces boisements, situés en partie sur les coteaux des vallées de la Canche, de l'Authie ou de la Lawe, constituent des zones de refuge et des axes de déplacements pour de nombreuses espèces faunistiques forestières ou préforestières.





Ces boisements sont généralement associés au complexe bocager des vallées ce qui accroît l'intérêt écologique et la diversité des écosystèmes (nombreuses lisières...).

### Coteau boisé de Camblain et Mont-Saint-Eloi

Les liaisons potentielles « vertes » sont peu nombreuses au niveau des collines de l'Artois. Elles sont tout de même bien représentées au niveau des vallées alluviales mais elles ont été prises en compte en tant que « liaison bleue » du fait du caractère très humide.

- *Les fuseaux de connexion écologique*

La schématisation de la trame verte et bleue du territoire du Pays d'Artois se base sur la définition de fuseaux de connexion écologique.

Ces fuseaux parcourent le territoire de part en part en englobant les cœurs de nature nécessitant d'être reliés entre eux, les zones tampons permettant la protection des cœurs de nature ainsi que les corridors biologiques effectifs ou potentiels (cours d'eau, continuums bocagers,...). Les fuseaux intègrent le rôle régional que doit jouer le Pays d'Artois en se greffant sur les fuseaux externes pressentis ou ceux passant à proximité de son territoire, ainsi que les fuseaux définis à l'échelle régionale par le Conseil Régional du Nord – Pas-de-Calais.

Différents types de fuseaux ont été délimités sur le territoire :

1. Les fuseaux « bois-bocage » constitués de complexes plus ou moins continus d'écosystèmes boisés associés à des écosystèmes bocagers (prairies avec haies). Ils peuvent concerner des « amas ouverts » de bois dont l'éloignement des uns par rapport aux autres est considéré comme suffisamment faible pour permettre l'échange d'une partie importante des populations animales et végétales.

2. Les fuseaux « vallée alluviale-bocage » localisés le long des parties aval des cours d'eau du territoire, zones caractérisées géologiquement par la présence d'alluvions. Ces zones imperméables sont le support de complexes de zones humides associant au cours d'eau lui-même des marais et du bocage humide (prairies, haies, bois humides, saules têtards...) d'enjeux plus ou moins forts.

3. Les fuseaux « rivière-bocage » concernent les parties amont des « cours d'eau », dont les zones humides plus ou moins limitées au lit du cours d'eau sont associées à un complexe bocager de densité variable.

*NB : Etant donné la localisation du territoire en tête de bassin versant, les fuseaux « rivière-bocage » seront majoritaires par rapport aux fuseaux « vallée alluviale-bocage ».*

Les paragraphes suivants décrivent les fuseaux de connexion identifiés sur le territoire du Secteur Nord.

### La vallée de la Scarpe

Sur le territoire du Secteur Nord, la Scarpe se présente sous la forme d'une rivière courante, riche en végétation aquatique et subaquatique. Elle est classée en première catégorie piscicole. Le fond de vallée est principalement composé de prairies plus ou moins humides.

L'urbanisation, très développée tout au long de la vallée, provoque d'importantes coupures avec notamment les agglomérations de Savy-Berlette, Aubigny-en-Artois, Frévin-Capelle. La traversée des zones urbanisées induisait de nombreuses pollutions du fait du manque d'assainissement collectif (rejets d'eaux usées dans le cours d'eau).





La Communauté de Communes s'est ainsi engagée dans des travaux pour assainir les communes riveraines de la Scarpe, du Gy et de leurs affluents : Tincques, Savy-Berlette, Aubigny-en-Artois, Duisans, Agnez-lès-Duisans, Gouves et Montenescourt. Les travaux de collecte des eaux usées sont terminés et les eaux sont épurées en station de traitement. Sur les communes non assainies, la Communauté de Communes procède depuis de nombreuses années au contrôle de installations d'assainissement non collectif pour toute nouvelle construction et pour toute vente immobilière.

Le ruissellement et le lessivage des terres agricoles accentués par la disparition de nombreuses prairies notamment en fond de vallée sont également responsables de la mauvaise qualité des eaux de la Scarpe.

Les infrastructures de transports fragmentent également la vallée avec la RD939 et de nombreuses départementales.

Le maintien des prairies en fond de vallée est un élément primordial pour la préservation de la qualité et de la fonctionnalité du cours d'eau et des zones humides associées.

### La vallée de la Lawe

Cette connexion a pour principal support la Lawe qui prend sa source au nord-ouest du territoire (Rocourt-en-l'Eau) et en sort rapidement en s'écoulant vers le nord. Le fond de vallée, bien qu'étroit, est relativement bien conservé avec de nombreuses prairies bocagères, quelques mares, étangs, boisements plus ou moins humides... Le lieu de la source est également intéressant.

Les coteaux bocagers ou boisés associés à la vallée alluviale sont également très intéressants pour le déplacement des espèces.

Les principaux éléments fragmentant sont les routes et l'urbanisation des villages à proximité du cours d'eau. L'implantation de peupleraies et de cultures dans le fond de la vallée à la place des prairies ou boisements humides est également problématique.

*NB : le territoire du Secteur Nord ne comprend que quelques mètres de la Lawe depuis sa source, les éléments de fragmentation cités ci-dessus concernent donc dans une moindre mesure le territoire.*

### Le réseau bocager

Le réseau bocager intègre un ensemble de prairies bocagères dont certaines sont situées sur des affleurements de craie. Les éléments ligneux sont également bien représentés (haies, arbres isolés, bois et bosquets...) et constituent des axes de déplacement et des zones de refuge pour de nombreuses espèces faunistiques : Le bocage associé aux nombreux boisements est très intéressant pour la faune forestière et pré-forestière et constitue autant de zones de reproduction, de refuge ou d'alimentation pour les oiseaux, insectes, mammifères... En continuité tout au long des vallées alluviales, c'est un axe de déplacement très intéressant et emprunté par de nombreuses espèces.

Les cœurs de nature sont représentés par des boisements et par quelques vestiges de prairies calcicoles.

Les prairies et les haies ont fortement régressé au profit des parcelles cultivées. Elles ont cependant un rôle primordial pour freiner les ruissellements et les phénomènes d'érosions qui induisent de nombreux problèmes hydrauliques ainsi que des pollutions dans les vallées alluviales.

De nombreuses coupures sont également présentes de par les agglomérations aux ceintures bocagères grignotées (Tincques...), les infrastructures routières (RD939...) et les zones nues cultivées.





- *Analyse de la fragmentation du territoire*

La fragmentation se manifeste lorsqu'un écosystème de large étendue se retrouve éclaté, de par les actions humaines, en de nombreux petits habitats isolés les uns des autres.

La capacité de dispersion d'une espèce est liée à sa mobilité et aux éléments naturels structurant le paysage. Les espèces les plus sensibles sont les premières qui seront affectées par la fragmentation.

Parmi les espèces sensibles à la fragmentation, on peut citer :

- les espèces rares, peu représentées ou qui ont une distribution géographique limitée,
- les espèces qui ont une faible fécondité ou un cycle de vie court,
- les espèces ayant besoin d'une grande superficie d'habitat pour vivre et se reproduire,
- les espèces ayant de faible capacité de dispersion et qui ne pourront donc pas rejoindre l'habitat isolé,
- les espèces ne pouvant vivre que dans les espaces cœurs (et donc pas dans les zones de lisières).

Les corridors biologiques (notions de trame verte ou bleue) ont pour but de relier plusieurs éléments isolés et ainsi pérenniser le déplacement des espèces et la diversité génétique au sein des populations.

Ces corridors sont généralement associés à des éléments linéaires du paysage (haies, chemins, cours d'eau...) mais ils peuvent également concerner des éléments ponctuels régulièrement répartis sur le territoire (réseau de mares, de bosquets...).

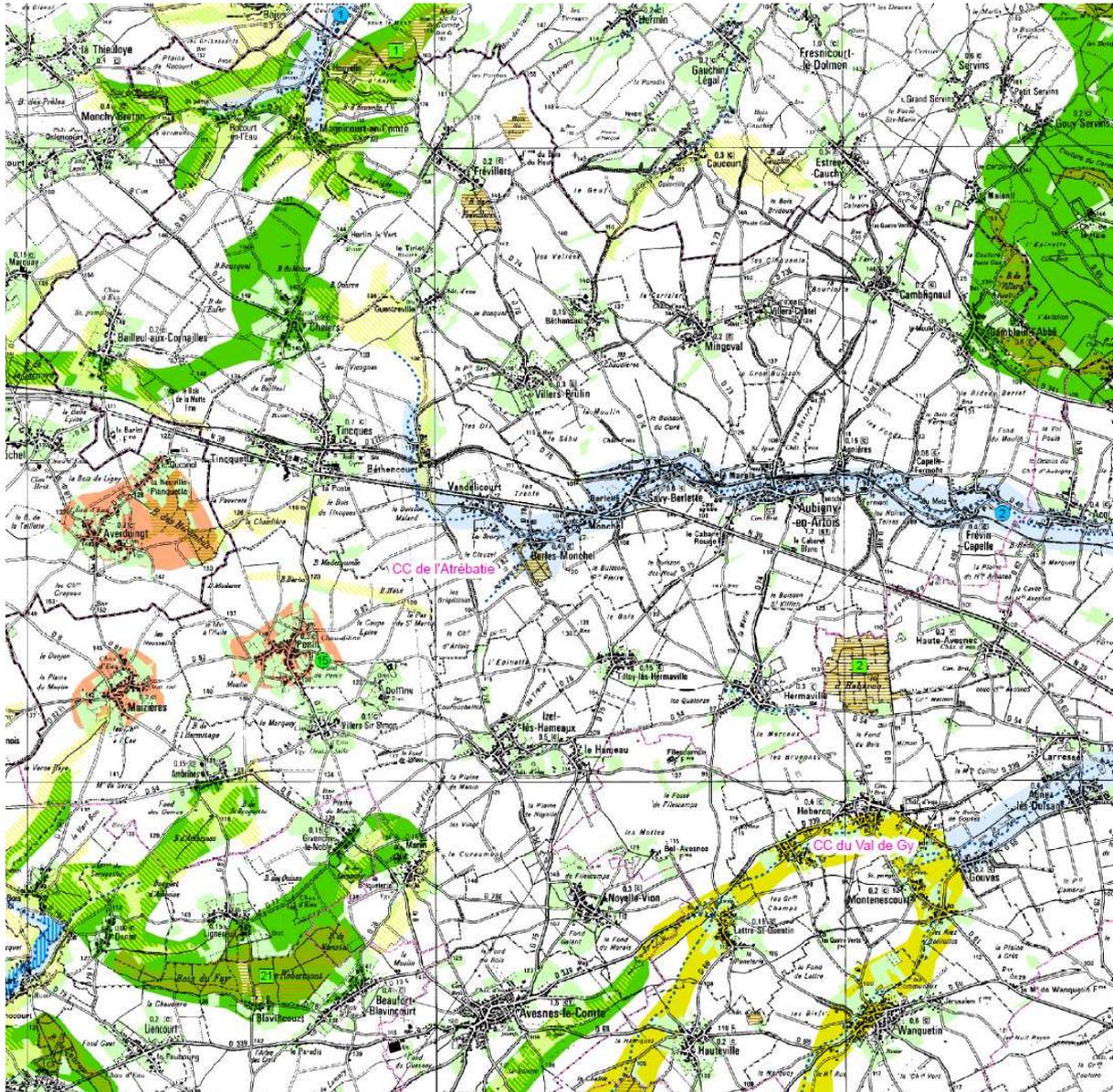
Les éléments identifiés comme responsable de la fragmentation du territoire sont :

- Les routes, autoroutes et voies ferrées constituant des éléments linéaires particulièrement fragmentant pour un territoire. De plus, le maillage se densifie et les infrastructures sont souvent de plus en plus larges ;
- L'urbanisation : L'étalement urbain et le développement des maisons individuelles au dépend de l'habitat collectif empiètent de plus en plus sur les espaces ruraux et créent des coupures supplémentaires dans la matrice écologique du territoire. Ainsi, l'urbanisation linéaire, concentrée autour des axes routiers, forme parfois de véritable barrière au sein de l'espace rural ;
- L'agriculture intensive entraînant la régression des éléments de diversification du paysage et donc les zones de refuge pour les déplacements faunistiques.



**Photo 62. La Scarpe traversant la N39 à proximité de Savy Berlette**





- ▣ Territoire d'étude
- Limites communales
- Limites des intercommunalités
- Limites départementales
- Réseau hydrographique
- ▨ Affleurement crayeux ou marneux
- ▨ Massifs forestiers sur substrats divers
- ▨ Marais, complexe humide
- ▨ Prairies bocagères (SIGALE 2005)
- ▨ Ceinture bocagère isolée en bon état de conservation
- ▨ Fuseau 'Bois-Bocage'
- ▨ Fuseau 'Rivière-Bocage'
- ▨ Fuseau 'Vallée alluviale' (marais, bocage)

Figure 120. Extrait du schéma de la TVB du pays d'Artois centrée sur le territoire du Secteur Nord



Le tableau suivant reprend les entités bleues et vertes, linéaires ou non, identifiées par le schéma du Pays d'Artois et qui concernent le territoire. Celles-ci ont été évaluées en fonction de l'état actuel des milieux naturels et des menaces pesant sur chaque site. Une classe de hiérarchisation a ensuite été déterminée pour chacun d'entre eux selon l'état du site et la nécessité de réaliser des interventions pour garantir ou retrouver la biodiversité présente et l'intérêt du site.

Trois classes de hiérarchisation ont été définies :

- Sites gérés durablement en faveur de la biodiversité ne nécessitant pas d'actions particulières
- Sites non gérés « écologiquement » mais ne présentant pas de menaces importantes pour la conservation des habitats en place et la biodiversité
- Sites non gérés « écologiquement » et présentant des dégradations et/ou menaces importantes nuisant à la qualité écologique du site et aux espèces d'intérêt présentes

Dénomination	Entité naturelle	Menaces	Classe
<b>Réservoirs de biodiversité verts</b>			
Pelouses et Bois de la Comte et du Mont d'Anzin	Pelouses calcaires, ourlet et manteau calcicoles, forêt neutrophile, « éboulis crayeux »	Plantation de conifères sur une partie de la pelouse de la Comte Densification des pelouses suite à l'abandon du pâturage et embroussaillage Dépôts divers au niveau des anciennes marnières de la pelouse de la Comte	
Bois d'Habarcq	Boisement de feuillus	Dégradation de certaines lisières en contact avec les parcelles cultivées	
Réseau de boisements des collines de l'Artois	Boisements diversifiés sur différents niveaux topographiques	Sylviculture parfois non adaptée et peu « écologique » Plantations de résineux ou autres essences exogènes	
Coteau boisé de Camblain l'Abbé au Mont-Saint-Eloi	Boisement diversifié et prairies sur coteau	Plantations d'essences exogènes (résineux...) Mise en culture de prairies situées en lisière Dégradation de certaines lisières en contact avec les parcelles cultivées	
<b>Liaisons vertes</b>			
Réseau bocager des collines de l'Artois	Prairies pâturées, prairies de fauche, bois et bosquets, haies...	Prairies remises en culture, arasement de haies Banalisation de certaines prairies suite à des amendements ou au surpâturage Eutrophisation des végétations herbacées en contact avec les cultures	
Réseau bocager sur coteau avec affleurement de craie ou de marne	Prairies pâturées, prairies de fauche, pelouses, bois et bosquets, haies... à tendance calcicole	Abandon du pâturage ou de la fauche de certaines pelouses thermophiles Reprise de la dynamique forestière avec densification des pelouses puis recolonisation progressive par divers arbustes Risques de disparition d'espèces rares peu compétitives ne supportant pas la fermeture des pelouses Extension des boisements au détriment des végétations herbacées calcicoles	
Ceinture bocagère des villages de la plaine de l'Artois	Prairies bocagères en périphérie des villages et hameaux	Mise en culture de prairies pâturées, arasement de haies Urbanisation croissante grignotant les ceintures bocagères	





Liaisons bleues			
La vallée de la Lawe		Vallée alluviale avec prairies plus ou moins humides, étangs, mares, boisements humides, peupleraies...	Déprise agricole avec risques d'extension des Peupleraies Drainage et assèchement de certaines zones humides, accentué par l'augmentation des peupleraies Rejets d'eaux usées directement dans le milieu aquatique
La vallée de la Scarpe		Vallée avec prairies, marais, étangs, bois humides et peupleraies	Mitage du fond de vallée avec régression des prairies et disparition des vieux arbres (saules têtards, arbres fruitiers) Nombreux axes routiers et agglomérations traversant la vallée Eutrophisation de la plupart des végétations mésophiles et hygrophiles

Tableau 58. Hiérarchisation des entités naturelles sur le territoire du Secteur Nord

#### H- 4) Les actions identifiées

Le tableau suivant récapitule les actions identifiées dans le cadre du schéma de la TVB du Pays d'Artois afin de préserver, restaurer ou reconnecter les différentes entités naturelles concernant le territoire du Nord.

Aménager et valoriser la Scarpe dans les traversées des agglomérations	<b>Communes concernées en bordure de Scarpe :</b> <i>Berles Monchel, Monchel, Berlette, Savy Berlette, Aubigny en Artois, Agnières, Capelle Fermont, Frévin Capelle.</i>
Poursuivre les opérations de lutte contre l'érosion des sols agricoles	<b>Commune concernée :</b> <i>Berles-Monchel tête du bassin versant de la Scarpe Amont.</i>
Connecter la vallée de la Scarpe à la Vallée de la Canche	<b>Communes concernées :</b> <i>Berles-Monchel, Penin, Villers-Sir-Simon, Ambrines</i> <i>La ceinture bocagère de Penin constitue un espace relais très intéressant</i>
Connecter la vallée de la Scarpe à la Vallée de la Lawe	<b>Communes concernées :</b> <i>Tincques, Villers-Brûlin, Chelers, Fréwillers, Béthonsart, Magnicourt en Comté</i>
Créer ou renforcer des ceintures bocagères autour des villages	<b>Communes concernées :</b> <i>toutes</i>
Diffuser la gestion différenciée sur les parcelles publiques (bords de route, espaces verts)	<b>Communes concernées :</b> <i>toutes</i>
Aménager et gérer de façon écologique et paysagère les zones d'activités	<b>Zones d'activités économiques :</b> <i>zone d'activités de Tincques</i>
Sensibiliser les promeneurs au respect des milieux naturels	<b>Cibles :</b> <i>sites naturels aménagés et fréquentés par le public</i>
Stopper les rejets d'eaux usées dans les zones humides	<b>Communes concernées :</b> <i>Toutes les communes situées en vallée alluviale</i>
Restaurer les connexions au niveau des infrastructures fragmentantes	<b>Communes concernées :</b> <i>toutes</i>

Tableau 59. Actions identifiées par la TVB du Pays d'Artois sur le territoire du Nord





### 2.3.5 Synthèse et perspectives

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18% de la surface du territoire possède un intérêt écologique fort à très fort.</li> <li>- 4 ZNIEFF de type I présentes sur le territoire.</li> <li>- Avifaune abondante avec plusieurs espèces protégées.</li> <li>- 210 ha recensés comme réservoirs de biodiversité par le SRCE dont 34% de forêts.</li> <li>- 40 km de corridors recensés par le SRCE dont plus de la moitié en corridors forestiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses infrastructures de transport fragmentant le territoire et notamment les vallées.</li> <li>- Etalement urbain linéaire formant des barrières au sein des espaces ruraux.</li> <li>- Agriculture intensive laissant peu de zones refuges et de déplacement faunistiques.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les opérations de lutte contre l'érosion et le ruissellement agricole permettrait également de réintégrer des éléments de diversification écologique telles que les haies.</li> <li>- La mise aux normes de l'assainissement permettrait de stopper les rejets d'eaux usées et la dégradation du milieu aquatique.</li> <li>- Renforcer les ceintures bocagères et globalement les espaces verts.</li> <li>- Les aménagements de la Scarpe dans les traversées d'agglomérations permettraient de restaurer les connexions et seraient également bénéfiques à la qualité de l'eau et à la qualité paysagère pour les habitants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abandon du pâturage entraînant l'embroussaillage des pelouses.</li> <li>- Eutrophisation, amendements ou surpâturage des prairies.</li> <li>- Plantations d'essences non adaptées.</li> <li>- Extension des boisements au détriment des végétations herbacées.</li> <li>- Mise en culture des prairies.</li> <li>- Urbanisation grignotant les ceintures bocagères.</li> <li>- Rejet d'eaux usées dans le milieu aquatique.</li> <li>- Mitage du fond de vallée avec disparition des vieux arbres.</li> </ul>





---

## 2.4 Contexte géomorphologique

---

La description géomorphologique est issue de l'analyse de l'atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais et des cartes géologiques et topographiques. La région du Nord-Pas-de-Calais appartient aux parties nord du Bassin de Paris et sud du bassin de Bruxelles, séparées par l'anticlinal faillé de l'Artois (axe NO-SE) qui s'estompe vers Arras.

---

### 2.4.1 Le contexte géologique

Le Secteur Nord fait partie intégrante des grands paysages du Haut Pays, au croisement de l'Artois, du Ternois et de l'Arrageois. Le relief est partagé entre les collines de l'Artois (entre 120 et 180 mètres d'altitude) et la vallée de la Scarpe (entre 20 et 120 mètres d'altitude).

Les données fournies par le Contrat Rural pour l'Eau de le territoire du Secteur Nord permettent de préciser la géologie du territoire. Ainsi, les altitudes du territoire sont comprises entre 95 et 153 mètres avec une moyenne d'environ 120 mètres.

Plusieurs formations se retrouvent à l'affleurement (des plus récentes aux plus anciennes) :

- Le limon de lavage sur la totalité des communes. Son épaisseur est variable, on le trouve au pied des pentes où se produisent des accumulations assez importantes. Ce limon est composé de matières organiques qui lui donnent une teinte grisâtre ainsi que des granules de craie ou des fragments de silice.
- Le limon pléistocène sur plusieurs communes. Son épaisseur peut atteindre plusieurs mètres. La composition de ce limon argilo-sableux est un loess plus ou moins évolué. Deux niveaux se distinguent : au sommet, la terre à briques et à la base, l'erguson, plus sableux qui peut renfermer des granules de craie.

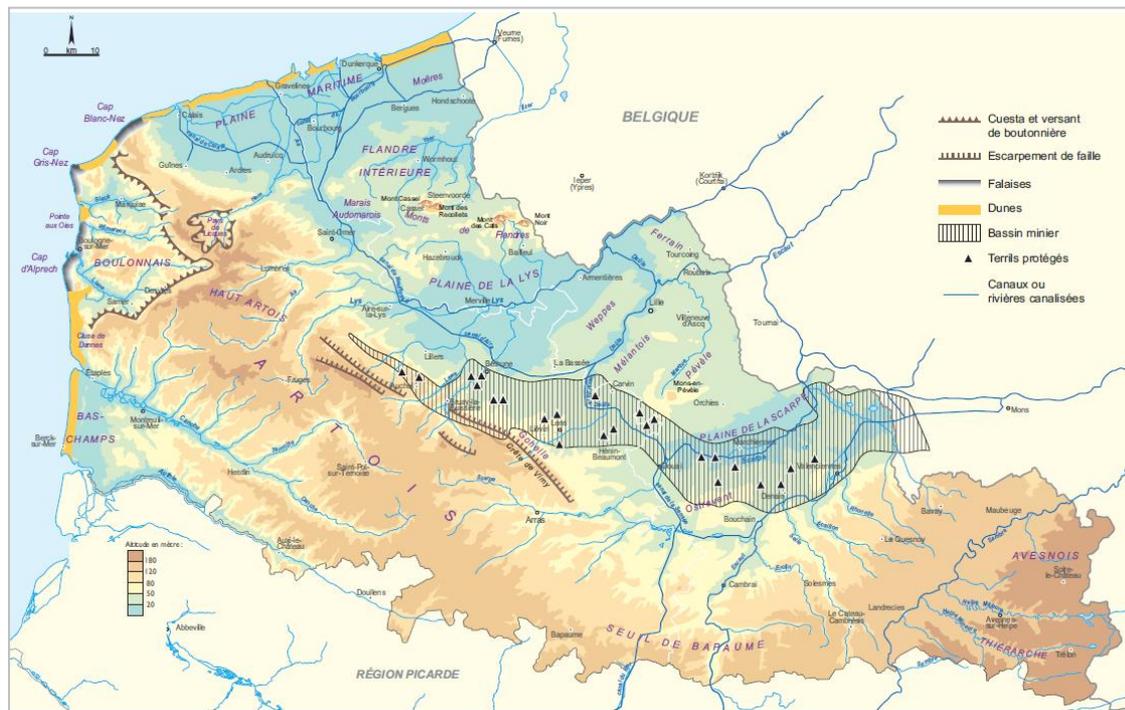
Communes concernées : Tincques, Bailleul-aux-Cornailles, Chelers, Maizières, Ambrines, Villers-Sir-Simon, Izel-les-Hameau, Avesnes-le-Comte, Noyelle-Vion, Manin, Tilloy-lès-Hermaville, Hermaville, Agnières, Aubigny-en-Artois, Capelle-Fermont, Frévin-Capelle, Camblain l'Abbé, Berles-Monchel, Béthonsart, Fréwillers, Magnicourt-en-Comté, Mingoval.

- Des alluvions modernes. Ils tapissent le fond des vallées. Il s'agit de formations argilo-sableuses et de limons vaseux et tourbeux qui se retrouvent principalement à proximité des réseaux hydrographiques.
- Des sables et grès d'Ostricourt du Landénien. Les affleurements sont limités à des lambeaux constituant souvent de petites buttes boisées comme à Camblain l'Abbé. Ils sont souvent cachés sous les limons du pléistocène.

Communes concernées : Ambrines, Izel-les-Hameau, Manin, Camblain l'Abbé.

- Le Landénien inférieur à Hermaville. Il s'agit de sable tuffeau et d'argile sableuse. Présente soit à l'état d'argile plastique grise ou verdâtre, soit à l'état de sable fin glauconieux. Son épaisseur peut atteindre plusieurs mètres.
- Les craies du Sénonien sur la totalité des communes. L'ensemble de cette craie atteint une cinquantaine de mètres. La craie est très blanche, pure et fine à la partie supérieure. La partie inférieure contient de la craie blanche et du silice. Cette craie a été exploitée comme pierre de taille.





**Figure 121. Approche géomorphologique de la Région Nord-Pas-de-Calais. (Source : DREAL NPDC, Atlas des paysages de la région NPDC)**





---

## 2.4.2 Le contexte hydrogéologique

Ici, la couverture crayeuse repose sur un socle ancien déposé au Secondaire (Crétacé). La nappe de la craie constitue un aquifère<sup>7</sup> de premier ordre de par l'importance des prélèvements qui y sont effectués et le volume des réserves disponibles. La profondeur relativement faible facilite l'exploitation des nappes mais la rend vulnérable aux pollutions. Le territoire contient à la fois des zones de vallées où la craie est plus fissurée et des zones de plateaux où il peut y avoir une couverture limoneuse ou une craie moins fissurée. Le domaine des alluvions s'étend le long de la Scarpe.

Le territoire est également traversé par la ligne de partage des eaux souterraines, de Magnicourt-en-Comté à Camblineul en passant par Béthonsart. Il s'agit d'une ligne de répartition des eaux en sous-terrain. Le sens d'écoulement des eaux souterraines de la nappe de la craie s'oriente donc pour l'Est du territoire vers la Scarpe, pour l'Ouest vers la Ternoise, pour le Sud vers la Canche et pour le Nord vers la Lawe.

Le bombement artésien constitue la charnière entre deux réseaux hydrographiques des eaux superficielles : des versants Sud et Ouest des collines de l'Artois, les rivières s'écoulent vers la Manche (Canche et Authie) rendant les liaisons Nord-Sud difficiles et des versants Est et Nord, elles s'écoulent vers le bassin belge et la Mer du Nord (Aa, Lys, Scarpe...).

---

<sup>7</sup> Un aquifère est une formation géologique ou une roche suffisamment poreuse et/ou fissurée pour permettre le stockage de l'eau et perméable pour la laisser circuler.



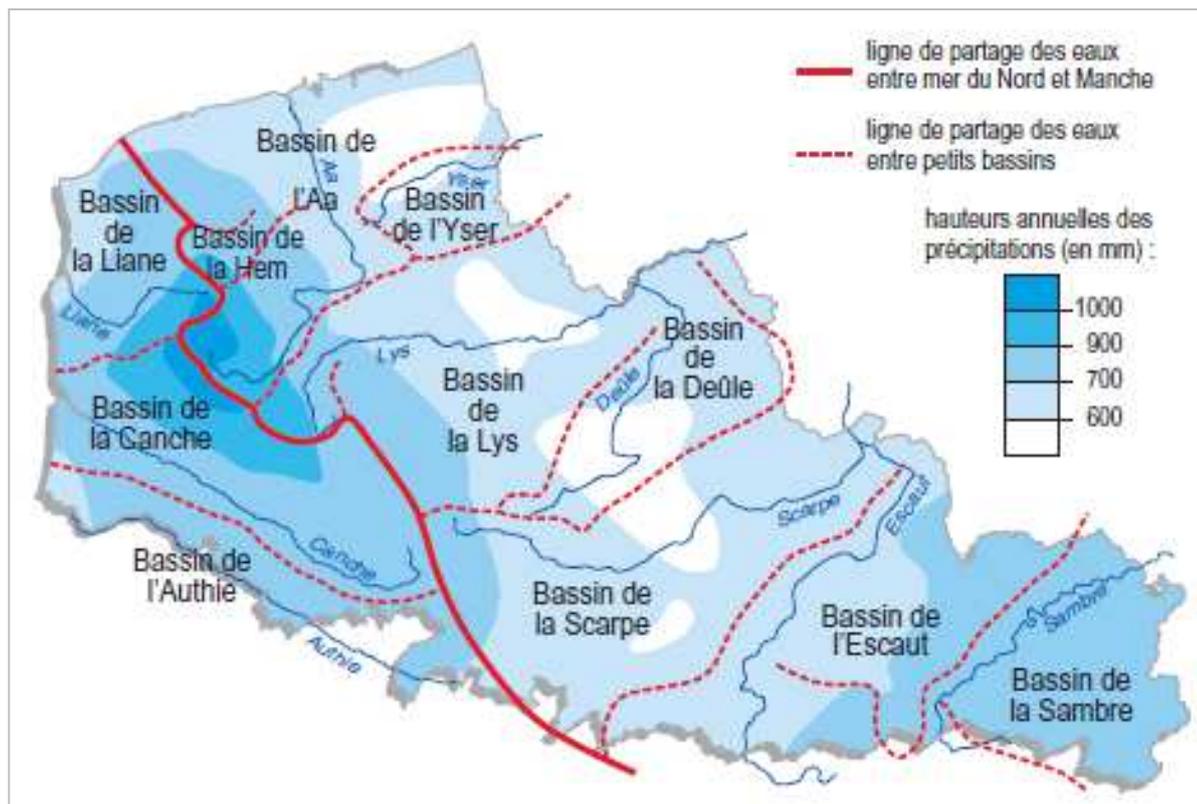


Figure 122. Réseau hydrographique de la Région Nord-Pas-de-Calais. (Source : DREAL NPDC, Atlas des paysages de la région NPDC)





## 2.5 Les ressources

### 2.5.1 Eau

#### A) Gestion de l'eau

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » (article L.212-1 du code de l'environnement) à atteindre dans le bassin Artois-Picardie. Le premier SDAGE Artois-Picardie a pris fin en 2015. Il est remplacé par un nouveau SDAGE qui couvre la période 2016-2021. Le SDAGE a été adopté par le Comité de Bassin, le 16 octobre 2015.

Le territoire d'étude fait partie du SDAGE Artois-Picardie et du SAGE de la Canche, du SAGE de la Lys et du SAGE Scarpe Amont.



Figure 123. Cartes des SAGE sur le territoire du Secteur Nord





### **a. Le SDAGE Artois-Picardie**

Depuis plusieurs décennies, le bassin Artois-Picardie est engagée dans la reconquête de la qualité de ses rivières, de ses nappes et de son littoral. Cette démarche s'inscrit dans un contexte européen depuis la Directive Cadre Eau de 2000 qui a introduit la mise en place d'un plan de gestion des eaux.

Ce **plan de gestion est Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**. Document de planification, le SDAGE fixe, pour une période de six ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » à atteindre.

Le SDAGE comprend des objectifs :

- De qualité et la quantité des eaux de surfaces,
- De qualité et quantité des eaux souterraines,
- De réduction et suppression de substances prioritaires et dangereuses,
- Liés aux zones protégées.

Ses orientations fondamentales sont :

- Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques ;
- Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante ;
- S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations ;
- Protéger le milieu marin ;
- Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

Tous les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations fondamentales du SDAGE.

### **b. Les SAGE**

- *Le SAGE de la Canche*

Approuvé le 3 octobre 2011 et complété en juillet 2014, le SAGE de la Canche comprend plusieurs enjeux:

- la sauvegarde et la protection de la ressource en eau souterraine,
- la reconquête de la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques,
- la maîtrise et la prévention des risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains,
- la protection et la mise en valeur de l'estuaire et de la zone littorale.

**Trois communes du Secteur Nord sont incluses dans le périmètre du SAGE de la Canche : Bailleul-aux-Cornailles, Maizières, Ambrines.**





- *Le SAGE de la Lys*

Approuvé le 06 Août 2010, le SAGE de la Lys a été révisé et approuvé par arrêté inter-préfectoral le 20 septembre 2019. Il comprend 5 enjeux :

- Gestion de la pollution sur les milieux aquatiques
- Protection des ressources en eau potable (qualité et quantité)
- Préservation et gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité
- Gestion des risques d'inondation
- Gouvernance et communication.

**Cinq communes du Secteur Nord sont incluses dans le périmètre du SAGE de la Lys : Magnicourt-en-Comté, Chelers, Fréwillers, Béthonsart et Mingoval.**

- *Le SAGE de la Scarpe Amont*

Le SAGE Scarpe Amont est en cours d'élaboration. Le SAGE de la Scarpe Amont a validé son diagnostic mais n'a pas encore fixé ses enjeux.

**Dix-neuf communes du Secteur Nord sont incluses dans le périmètre du SAGE de la Scarpe Amont : Agnières, Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte, Berles-Monchel (la Scarpe y prend sa source), Camblain l'Abbé, Cambligneul, Capelle-Fermont, Frévin-Capelle, Izel-les-Hameau, Manin, Mingoval, Noyelle-Vion, Penin, Savy-Berlette, Tilloy-lès-Hermaville, Tincques, Villers-Brûlin, Villers-Châtel, Villers-Sir-Simon.**

## **B) Eaux superficielles**

### ***a. Masses d'eau du SDAGE***

La zone d'étude est concernée par plusieurs masses d'eau superficielles :

- la masse d'eau continentale « Canche » (AR13) : état écologique bon, état chimique mauvais (HAP et isoproturon).

Objectif : bon état global pour 2027, bon état écologique pour 2015, bon état chimique pour 2027.

La pollution constatée est issue de nombreuses sources diffuses de ce fait, il y a une dérogation pour atteindre le bon état chimique en 2027 au lieu de 2015.

- la masse d'eau continentale « Scarpe rivière » (AR43) : état écologique moyen, état chimique mauvais (HAP).

Objectif : bon état global pour 2027, bon état écologique pour 2027, bon état chimique pour 2027.

La durée de réalisation des mesures sur la pollution diffuse domestique et agricole implique une dérogation pour atteindre le bon état écologique en 2027 au lieu de 2015. De même, la pollution chimique constatée issue de nombreuses sources diffuses implique une dérogation pour atteindre l'objectif de bon état chimique en 2027 au lieu de 2015.





- la masse d'eau continentale « Lawe amont » (AR29) : état écologique moyen, état chimique mauvais.

Objectif : bon état global pour 2027, bon état écologique pour 2027, bon état chimique pour 2027.

La durée de réalisation des mesures sur la pollution diffuse domestique et agricole et les coûts disproportionnés impliquent une dérogation pour atteindre le bon état écologique en 2027 au lieu de 2015. Par ailleurs, la pollution chimique constatée issue de nombreuses sources diffuses implique une dérogation pour atteindre l'objectif de bon état chimique en 2027 au lieu de 2015.

### ***b. Hydrographie***

Le Secteur Nord compte principalement 4 cours d'eau :

- La Scarpe prenant sa source au sein du territoire et le traversant d'Ouest en Est ;
- La Lawe à Magnicourt-en-Comté ;
- L'Ugy à Avesnes-le-Comte et Noyelle-Vion ;
- Le Fleurin à Belres-Monchel.

On compte également plusieurs fossés ou fonds en eau drainant des thalwegs sur le territoire.

Le Secteur Nord est concerné par 3 bassins versant : La Scarpe amont, la Lys et la Canche. La majorité des communes fait partie du bassin versant de la Scarpe. Seules les communes de Chelers, Ambrines, Bailleul-aux-Cornailles et Maizières n'en font pas partie.

- ***La Scarpe amont***

Elle prend sa source à Berles-Monchel en une multitude de sources puis traverse les communes de Savy-Berlette, Agnières, Aubigny et Frévin-Capelle et Capelle-Fermont. Elle a un débit moyen de 2,4 m<sup>3</sup>/s et un débit d'étiage de 1,6 m<sup>3</sup>/s.

- ***L'Ugy***

L'Ugy prend sa source à Wanquetin et passe à Avesnes-le-Comte au niveau d'une ancienne décharge avant de rejoindre le Gy à l'aval de Habarcq.

- ***Le Fleurin***

Le Fleurin prend sa source à Berles Monchel avant de rejoindre la Scarpe un peu en aval.

- ***La Lawe***

La Lawe prend sa source à Rocourt-en-l'eau (commune de Magnicourt-en-Comté) et se jette dans la Lys après un parcours de 42 km. La zone marécageuse de Rocourt y est ponctuée de plans d'eau, au lieu-dit « L'Abreuvoir ». La nappe phréatique assure l'alimentation de la Lawe et soutient son étiage.





### c. Réseau de surveillance

Jusqu'en 2006, les réseaux de connaissance générale de la qualité étaient constitués des réseaux suivants :

- le réseau national de bassin (RNB),
- le réseau complémentaire de bassin (RCB),

Ces réseaux ont évolué en 2007 afin de répondre aux exigences de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) en matière de surveillance des milieux. Les réseaux ont donc évolué pour constituer 4 réseaux distincts :

- le réseau de surveillance des cours d'eau (district Escaut),
- le réseau de surveillance des cours d'eau (district Sambre),
- le réseau de contrôle opérationnel (district Escaut),
- le réseau de contrôle opérationnel (district Sambre).

Aux côtés de ces réseaux de surveillance DCE, deux autres réseaux répondant à des besoins plus « locaux » ont été maintenus :

- le réseau historique Artois-Picardie (RHAP) regroupe les stations des anciens réseaux RNB et RCB n'ayant pas été reprises dans le cadre des réseaux DCE,
- le réseau homogène de mesures de l'Escaut (RHME) est un réseau transfrontalier qui permet d'apprécier la qualité du fleuve, de sa source en France à son estuaire aux Pays-Bas.

Aucune station de mesure de qualité des eaux superficielles ne se situe sur le territoire d'étude. La station la plus proche se situe sur la Scarpe rivière à Acq ( station n° 01035100). Cette station est néanmoins intéressante à analyser car elle est située juste à l'aval du territoire du Secteur Nord, la commune d'Acq étant limitrophe à la commune de Frévin-Capelle.

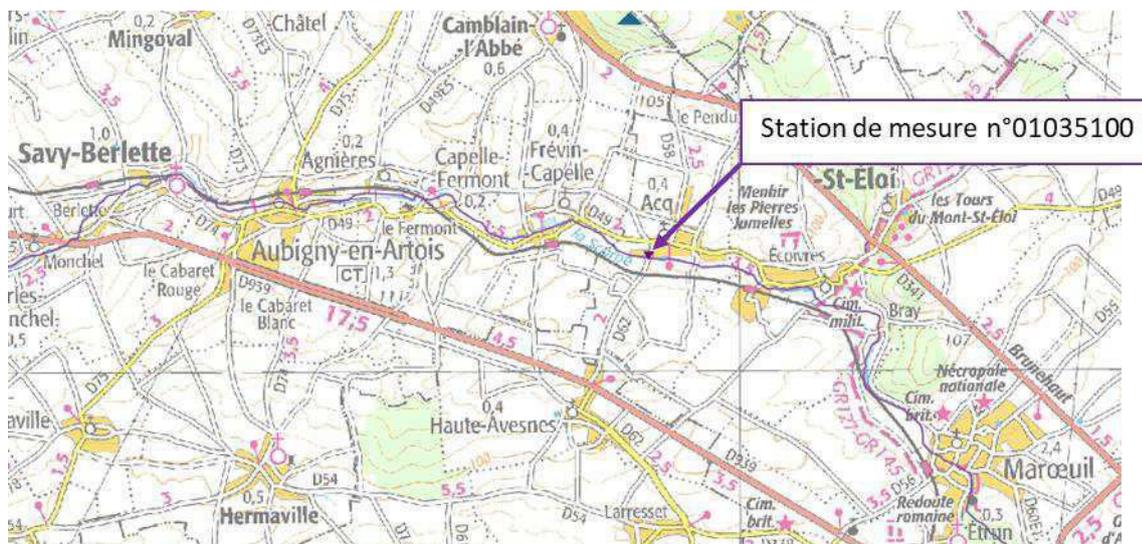


Figure 124. Localisation de la station de mesure n°01035100 à Acq

Les mesures sur cette station sont réalisées 6 fois par an.





### **d. Aspect qualitatif des eaux superficielles**

L'atteinte du bon état pour les eaux de surface fixé par la DCE intègre deux objectifs :

- l'atteinte du bon état écologique, ce qui signifie améliorer l'état biologique et hydromorphologique des milieux aquatiques,
- l'atteinte du bon état chimique, relatif aux normes de qualité environnementales existantes (respect des concentrations maximales et absence de substances dangereuses).

La position du territoire en tête de bassin ne lui apporte pas un linéaire important de cours d'eau puisque seule la Scarpe traverse le territoire (Scarpe amont, non canalisée jusqu'à Arras).

Au niveau de la qualité de l'eau superficielle, on constate que ces cours d'eau sont relativement dégradés et ce, malgré une position de tête de bassin. Les cours d'eau situés sur la zone du pays d'Artois subissent une forte altération de leur qualité sur le paramètre nitrate. Enfin, l'altération de la qualité des cours d'eau est également liée à la gestion des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales.

Différents systèmes d'évaluation de la qualité des cours d'eau se sont succédés depuis les années 70 :

- la grille multi-usages, dite « grille 71 »,
- le Système d'Evaluation de la Qualité (SEQ) « cours d'eau »,
- le Système d'Evaluation de l'Etat de l'Eau (SEEE) « cours d'eau »

Ces systèmes co-existent encore aujourd'hui car ils sont adaptés à des besoins précis et répondent à des problématiques différentes.

#### De 1990 à 2006

Le contrat rural pour l'eau donne des données qualité d'eau de 1990 à 1998 :

	pH	MES (mg/l)	DBO5 (mg O <sub>2</sub> /l)	DCO (mg O <sub>2</sub> /l)	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (mg/l)	NO <sub>2</sub> (mg/l)	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> (mg/l)
1990	7,8	27,06	3,5	16,7	1,98	0,21	30,9
1991	7,9	77	61	181	31,9	3,3	1,8
1992	7,7	12,4	2,7	18	0,32	0,93	12,2
1993	7,3	1,6	1,1	6	0,07	0,13	43
1994	7,4	48	1,8	13	0,12	0,06	46
1995	7,4	4,8	2,3	20	0,09	0,03	47
1998	7,5	1,6	1,9	26	0,16	0,24	33

**Tableau 60. Qualité de l'eau de 1990 à 1998 mesurée à la station de Berles Monchel (Source : Contrat rural pour l'eau)**

Le schéma territorial de la Trame Verte et Bleue du Pays d'Artois met en parallèle les indices de qualité de 1992 à 2006 selon la grille de 1971 et le SEQ Eau.

#### historique de la qualité générale

année :	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992
objectif :	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
qualité grille 71 :	3	3	3	2	3	2	2	2	3	4	3	0	0	0	0
qualité SEQ'Eau :	3	3	3	3	3	3	3	3	4	3					

légende	
qualité grille 71 :	0 : Non calculée    1 : Bonne    2 : Moyenne    3 : Mauvaise    4 : Très mauvaise
qualité grille SEQ'Eau :	1 : Très bonne    2 : Bonne    3 : Passable    4 : Mauvaise    5 : Très mauvaise

**Tableau 61. Historique de la qualité générale de l'eau**





De 2006 à nos jours

Aujourd'hui, le SEEE se base sur les éléments d'interprétation de la notion de bon état définis par l'Arrêté du 25 janvier 2010, relatif aux règles d'évaluation de l'état écologique et de l'état chimique des eaux douces de surface.

Cette évaluation se réalise à l'échelle de la « masse d'eau », définie comme étant une portion de cours d'eau ou de canal homogène de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement écologique.

Paramètres par élément de qualité	Limites des classes d'état				
	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
<b>Bilan de l'oxygène</b>					
Oxygène dissous (mg/l O <sub>2</sub> )	8	6	4	3	
Taux de saturation en O <sub>2</sub> dissous (%)	90	70	50	30	
DBO <sub>5</sub> (mg/l d'O <sub>2</sub> )	3	6	10	25	
Carbone organique dissous (mg/l de C)	5	7	10	15	
<b>Température</b>					
Eaux salmonicoles (°C)	20	21,5	25	28	
Eaux cyprinicoles (°C)	24	25,5	27	28	
<b>Nutriments</b>					
PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> (mg/l de PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> )	0,1	0,5	1	2	
Phosphore total (mg/l de P)	0,05	0,2	0,5	1	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (mg/l de NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> )	0,1	0,5	2	5	
NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> (mg/l de NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> )	0,1	0,3	0,5	1	
NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> (mg/l de NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> )	10	50	*	*	
<b>Acidification</b>					
pH minimum	6,5	6	5,5	4,5	
pH maximum	8,2	9	9,5	10	

**Tableau 62. Classes d'état du système SEEE**

La fiche de la station 01035100 à Acq fait état de l'évolution de l'évaluation de l'état écologique de 2006 à 2013, selon le système SEEE.

Etat écologique	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
	Physico-chimie	Très bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
bilan oxygène	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
nutriments	Très bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
acidification	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
température	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon	Très bon
Biologie	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
poissons														
diatomées	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
invertébrés														

**Tableau 63. Evaluation de l'état de la Scarpe à Acq selon le système SEEE (Source : Agence de l'eau Artois Picardie)**

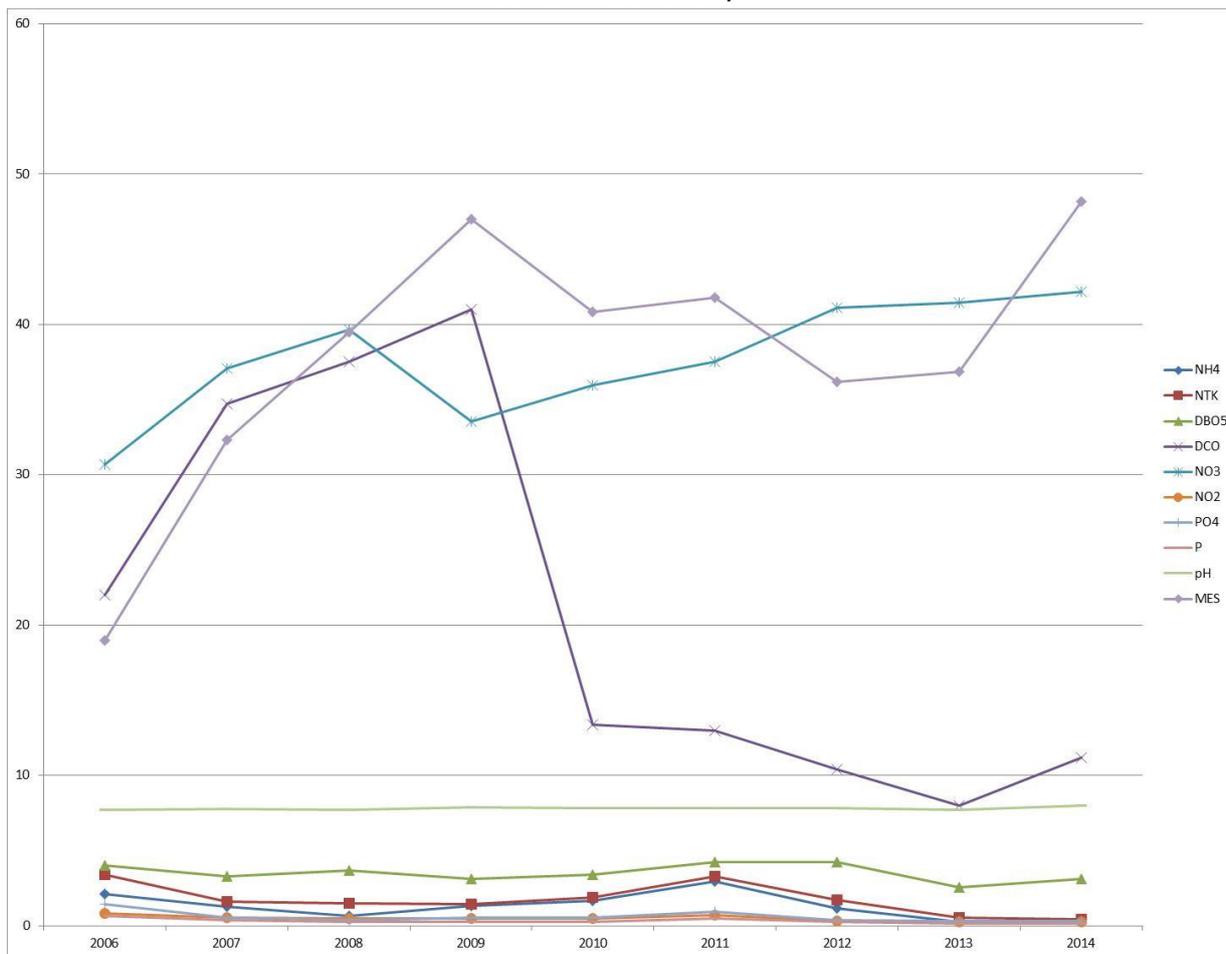
Le tableau ci-dessous récapitule les données de qualité d'eau pour la station superficielle de la Scarpe rivière à Acq (n°01035100). Les résultats présentés dans ce tableau synthétisent la moyenne sur l'année, pour chaque paramètre, des différentes analyses, de 2006 à 2014.





	pH	MES (mg/l)	DBO5 (mg O <sub>2</sub> /l)	DCO (mg O <sub>2</sub> /l)	NTK (mg (N)/l)	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (mg/l)	NO <sub>2</sub> (mg/l)	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> (mg/l)	P (mg (P)/l)	PO <sub>4</sub> (mg/l)
2006	7,7	19	4	22	3,4	2,1	0,81	30,7	0,65	1,41
2007	7.75	32.33	3.31	34.75	1.61	1.28	0.52	37.06	0.39	0.55
2008	7.73	39.5	3.68	37.5	1.47	0.67	0.47	39.64	0.28	0.37
2009	7.88	47	3.1	41	1.43	1.32	0.47	33.53	0.28	0.56
2010	7,8	40,83	3,4	13	1,86	1,64	0,5	35,98	0,26	0,52
2011	7,83	41,8	3,62	12,8	3,28	2,93	0,68	37,51	0,46	0,95
2012	7.83	36.17	4.23	10.4	1.7	1.18	0.31	41.1	0.28	0.4
2013	7.69	36.83	2.58	8	0.56	0.25	0.26	41.45	0.18	0.32
2014	8	48.17	3.14	11.2	0.4	0.24	0.27	42.2	0.14	0.3

**Tableau 64. Qualité de l'eau de 2006 à 2014 mesurée à la station n°01035100 de la Scarpe rivière à Acq (Source : Agence de l'eau Artois Picardie)**



**Figure 125. Graphe de l'évolution de la qualité de l'eau de 2006 à 2014**

Deux rejets industriels sont à signaler :

- le rejet de l'industrie « Beignets Heunet » ;
- le rejet de l'industrie « Brioche Pasquier » à Aubigny-en-Artois.



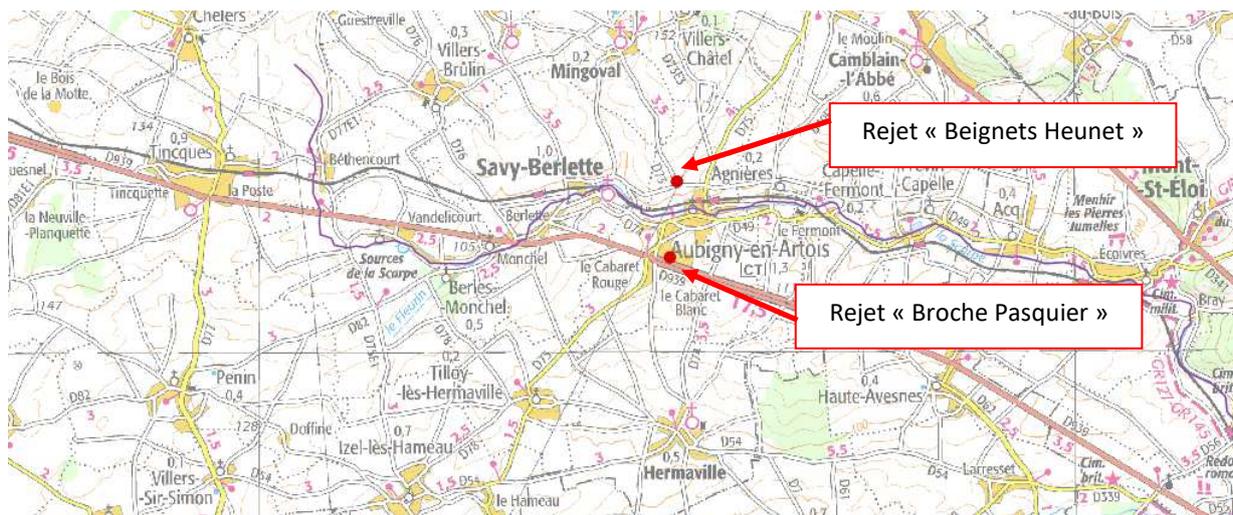


Figure 126. Localisation des rejets

Enfin, concernant la qualité des autres cours d'eau :

- l'Ugy semble un cours d'eau pollué du fait de la présence d'une ancienne décharge au niveau de la source. Elle est également impactée par les eaux de ruissellement ;
- le Fleurin semble de bonne qualité mais son linéaire est faible avant la confluence à la Scarpe.

### ***e. Aspect quantitatif***

Aucune station de mesure de débit n'est présente sur le territoire. La station la plus proche se situe au début de la Scarpe canalisée (masse d'eau AR43A) à Saint-Nicolas (station E2001110).

Sur le territoire, la quasi-totalité des eaux de rivière proviennent des nappes mais selon les saisons, les échanges entre rivière et nappe se modifient :

- En déficit pluviométrique ou saison sèche, la nappe alimente la rivière ;
- A la fin de la période sèche, les hautes eaux de la rivière contribuent à la recharge des nappes.

Le débit moyen de la Scarpe amont est estimé à 2 m<sup>3</sup>/s.

Le débit moyen inter-annuel est de 0,1 m<sup>3</sup>/s, le débit d'étiage QMNA5 est de 0,025 m<sup>3</sup>/s.

Le débit du Fleurin est estimé à environ 1 m<sup>3</sup>/s, de même que pour celui de l'Ugy.

Le débit de la Lawe dans sa partie amont est estimé à 1,5 – 2 m<sup>3</sup>/s mais peut atteindre 10 m<sup>3</sup>/s en période de crue.



## C) Eaux souterraines

### *a. Principale ressource en eau souterraine*

Le contexte hydrogéologique se caractérise par deux principaux horizons perméables exploités :

- La nappe de la craie du Sénonien et du Turonien supérieur.
- La nappe présente dans les bancs crayeux intercalés dans les marnes du Turonien.
- La nappe dans les sables du Landénien et à la base des limons superficiels.

La nappe de la craie constitue la principale ressource en eau potable de la Région. Les nappes présentes dans les sables tertiaires et les limons peuvent être exploitées par puits pour des usages domestiques ou agricoles. Cependant, leur vulnérabilité à la sécheresse et aux pollutions ainsi que leurs faibles productivités, rend prohibitif toute exploitation à des fins d'alimentation en eau potable.

L'ensemble des couches de la craie s'incline concentriquement vers Arras en formant une vaste cuvette qui s'approfondit d'ouest en est.

Le secteur d'étude se situe en tête de bassin versant souterrain. La majorité des communes est implantée dans le bassin versant souterrain de la Scarpe amont.

La nappe est libre sur tout le domaine d'étude. Elle est directement alimentée à partir des pluies efficaces qui d'infiltrent dans le sol puis le sous-sol. Le territoire d'étude étant situé en tête de bassin versant, le niveau des eaux souterraines dépend étroitement de la pluviométrie et notamment de la quantité des eaux météoriques tombée en saison hivernale.



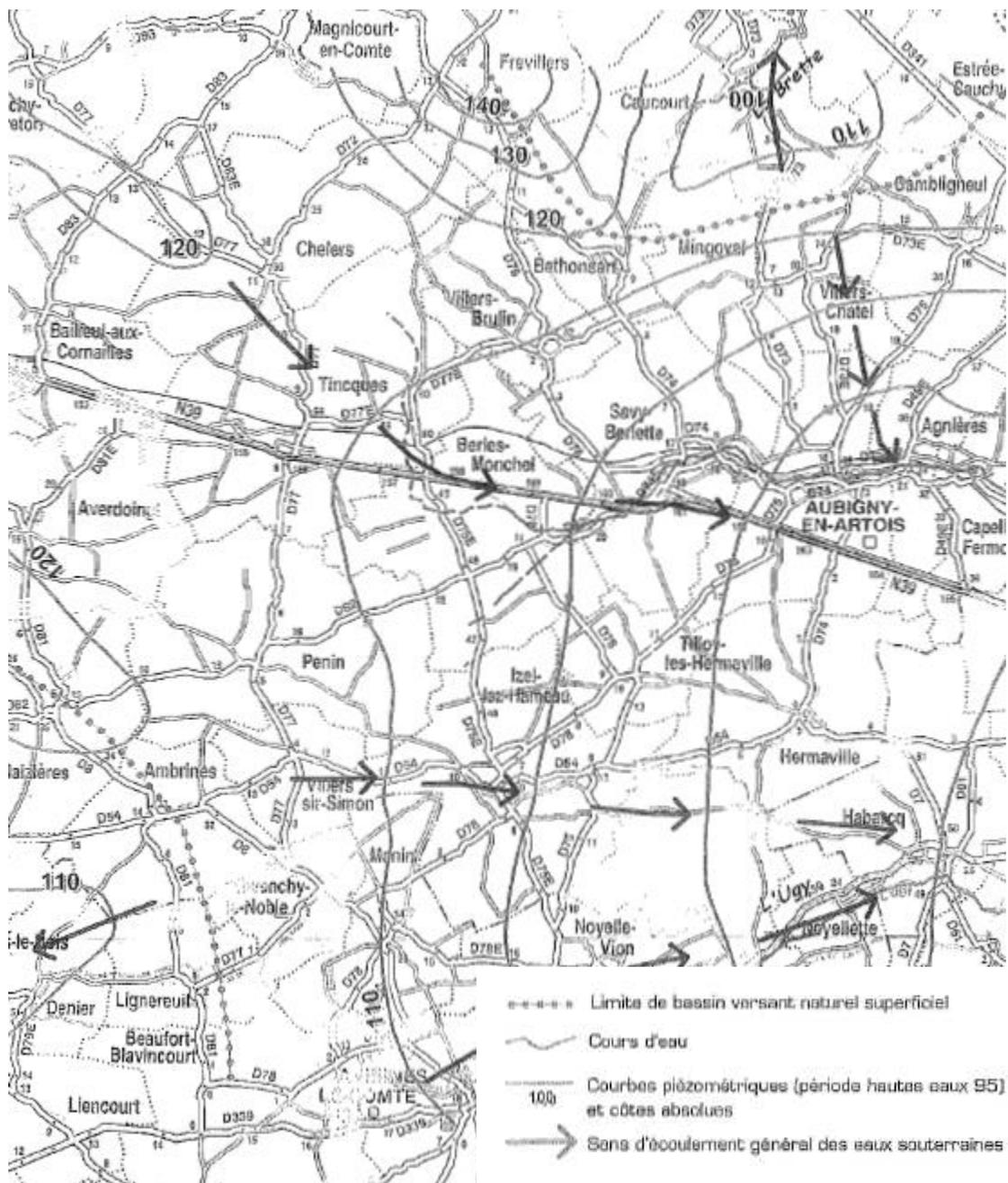


Figure 127. Piézométrie et sens d'écoulement des eaux souterraines

### ***b. Masses d'eau du SDAGE***

Les masses d'eau souterraines concernées sur le territoire sont :

- la nappe de la Craie de la Vallée de l'Artois et de la Vallée de la Lys (AG0004),
- la nappe de la Craie de la Vallée de la Canche Amont (AG0008),
- la nappe de la Craie des Vallées de la Scarpe et de la Sensée (AG0006).





### c. Réseau de surveillance

Pour exercer la surveillance exigée par l'Europe, le réseau de surveillance dit « quantitatif » est composé de 73 points de mesure répartis sur le bassin Artois-Picardie. Ce réseau est supervisé par la DREAL et fait partie d'un ensemble plus vaste gérés par deux services géologiques régionaux (SGR) du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Par ailleurs, le suivi qualitatif dit connaissance patrimonial est réalisé par des réseaux de contrôle de la ressource en eau souterraine depuis 1997. Ces réseaux ont évolué en 2007 pour s'adapter aux exigences européennes. Ils comprennent 186 points de mesure prélevés au minimum deux fois par an.

Les données acquises par ce suivi sont complétées par les données de la surveillance sanitaire des captages, mise en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le territoire d'étude compte 22 points de mesures de surveillance des eaux souterraines (qualitomètres)<sup>8</sup> :

- la nappe de la Craie de la Vallée de l'Artois et de la Vallée de la Lys : 8 points de mesure dont 2 sur Magnicourt-en-Comté, et un à Savy-Berlette, Camblain l'Abbé, Frévin-Capelle, Fréwillers, Aubigny-en-Artois et Tincques.
- la nappe de la Craie de la Vallée de la Canche Amont : 2 points de mesure, l'un sur Bailleul-aux-Cornailles, l'autre sur Maizières.
- la nappe de la Craie des Vallées de la Scarpe et de la Sensée : 12 points de mesure dont 2 à Avesnes-le-Comte et un à Bailleul-aux-Cornailles, Savy-Berlette, Maizières, Camblain l'Abbé, Frévin-Capelle, Penin, Aubigny-en-Artois, Tincques, Villers-Sir-Simon et Izel-lès-Hameau.

Quatre stations de mesure de la qualité (qualitomètre) ou quantité (piézomètre) des eaux souterraines sont présentes sur le territoire. Celles-ci sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Localisation	Magnicourt-en-Comté	Tincques	Tincques	Penin
N° station	00188X0063/SO1	00254X0003/P1	00254X0037/PZ1	00254X0017/P1
Lieu-dit	Source Des Basses Coutures	Station SNCF	Chemin rural dit du Vieux Calvaire	Puits du service des eaux sous le château d'eau
Masse d'eau	Craie de l'Artois et de la vallée de la Lys - AG004 - FRAG004	Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée - AG006 - FRAG006	Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée - AG006 - FRAG006	Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée - AG006 - FRAG006
Période de prélèvement	Du 14/10/1997 au 19/06/2012	Du 16/06/1903 au 30/08/2007	Du 04/01/1970 au 27/09/2015	Du 19/06/1974 au 24/09/2014
Nature	Qualitomètre	Piézomètre	Piézomètre	Qualitomètre

Tableau 65. Stations de mesure des eaux souterraines sur le Secteur Nord

<sup>8</sup> Source : [www.adeseaufrance.fr](http://www.adeseaufrance.fr)



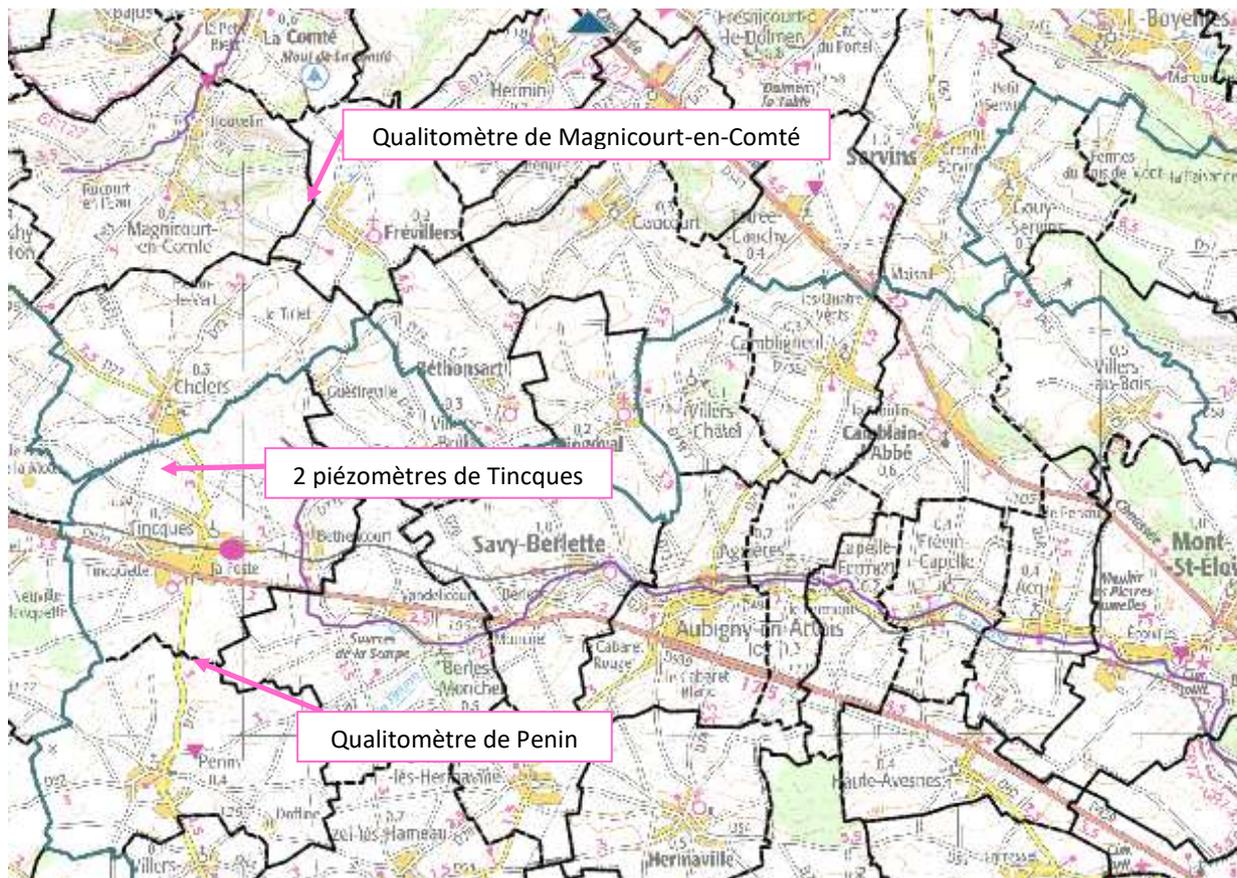


Figure 128. Localisation des stations de mesures des eaux souterraines

#### **d. Aspect qualitatif**

La nappe de la craie bien que productive, est une ressource vulnérable. En fond de vallée, la nappe est en communication étroite avec les eaux superficielles facilitant ainsi les transferts potentiels de pollution des cours d'eau vers la nappe. Par ailleurs, la couverture superficielle, peu épaisse et perméable, n'offre pas à la nappe une protection suffisante contre les pollutions diffuses.

Depuis plusieurs années, la nappe de la craie connaît une augmentation continue de la pollution nitratée. Cette dégradation continue peut également être constatée à l'échelle du Pays d'Artois. En effet, la part du territoire du pays ayant des taux de nitrates dans les eaux souterraines inférieurs à 25 mg/l a diminué entre 1990 et 2003. La tendance est à l'augmentation des zones du territoire ayant un taux de nitrates situés entre 40 et 50 mg/l. Certains secteurs atteignent même des teneurs dépassant les 50 mg/l (notamment dans le Nord du Pays). La nappe connaît également des atteintes phytosanitaires localisées et en augmentation.

Enfin, la qualité de la nappe est également altérée ponctuellement par des pollutions d'ordre bactériologique en lien avec la défaillance de systèmes d'assainissement individuels.

En 1999, des pollutions bactériologiques ont été relevées sur les captages de Magnicourt-en-Comté, Montescourt, Gouve, Camblain-l'Abbé, Savy-Berlette, Bailleul-aux-Cornailles, Frévin-Capelle, Tincques, Frevillers et Magnicourt-sur-Canche.

En 1977 et 2000, ont été constatées des pollutions aux nitrates sur les captages de :

- Savy-Berlette : dépassement de 40 mg/l en 1995 et 2000 avec une augmentation progressive entre 1990 et 2000 ;



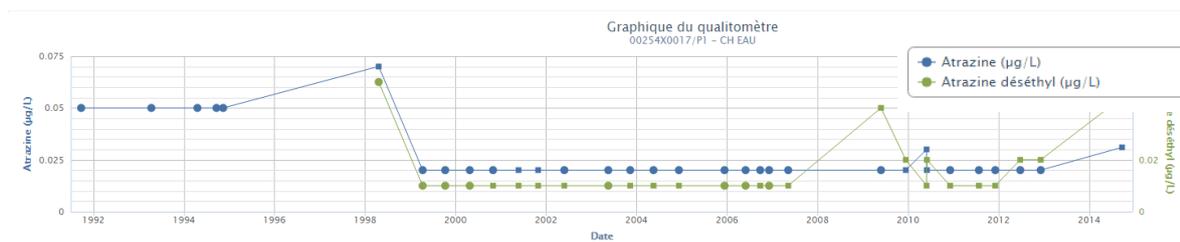
- Aubigny : dépassement régulier des seuils de 50 mg/l en 1995 et 2000 et une augmentation entre 1990 et 2000 ;
- Camblain-l'Abbé : valeur voisine de 40 mg/l depuis 1983 avec dépassement régulier de 40 mg/l et augmentation entre 1990 et 2000 ;
- Magnicourt-en-Comté : valeurs proches de 40 mg/l avec augmentation entre 1990 et 2000.

Comme il a été vu précédemment, deux qualimètres permettent de mesurer la qualité de l'eau, à Magnicourt-en-Comté et à Penin. Le tableau ci-dessous synthétise les moyennes des mesures de ces deux points sur la période de prélèvement considérée.

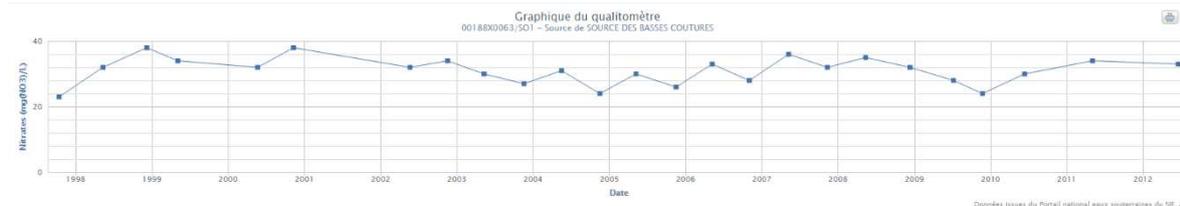
	<b>Moyenne au point n° 00188X0063/SO1 (Magnicourt-en-Comté)</b>	<b>Moyenne au point n°00254X0017/P1 (Penin)</b>
Ammonium	0,025 mg (NH4)/l	0,034 mg (NH4)/l
Nitrates	31,04 mg (NO3)/l	30,77 mg (NO3)/l
Glyphosate	0,05 µg/l	0,049 µg/l
AMPA	0,05 µg/l	0,048 µg/l
Atrazine	0,018 µg/l	0,017 µg/l
Atrazine déséthyl	0,022 µg/l	0,013 µg/l
Terbuméton	0,011 µg/l	0,014 µg/l
Terbuméton déséthyl		0,015 µg/l
Somme des pesticides totaux		0,082 µg/l
Conductivité à 20°C	686,125 µS/cm	553,027 µS/cm
E.coli		0,5 n / (100 ml)
Coliformes		1,755 n / (100 ml)
Somme HAP		0,003 µg/l
Hydrocarbures dissous		50 µg/l

**Tableau 66. Moyenne des paramètres mesurés aux qualimètres de Magnicourt-en-Comté et de Penin**

La somme des HAP ainsi que les hydrocarbures dissous sont inférieurs aux limites de détection (100 µg/l pour les hydrocarbures dissous et 0,05 µg/l pour les HAP) : le territoire n'est pas atteint par des pollutions d'origine industrielle.



**Figure 129. Evolution de la concentration en Atrazine et Atrazine déséthyl entre 1992 et 2014 au qualimètre de Penin**



**Figure 130. Evolution de la concentration en Nitrates entre 1998 et 2012 au qualimètre de Magnicourt-en-Comté**





**e. Aspect quantitatif**

La nappe de la craie est rencontrée à des profondeurs variables sur le secteur d'étude. Dans les vallées, elle est en équilibre avec les cours d'eau qu'elle contribue à alimenter : l'eau est rencontrée à quelques mètres par rapport au niveau du sol.

Sur les plateaux, la profondeur de la nappe est plus importante (supérieure à 30 m parfois) et peut subir des variations conséquentes.

Le niveau de la nappe de la craie peut subir de grandes fluctuations saisonnières ou pluriannuelles (période d'excédent ou de déficit pluviométrique). Ces fluctuations peuvent être de quelques mètres dans les vallées mais sont accentuées sur les plateaux.

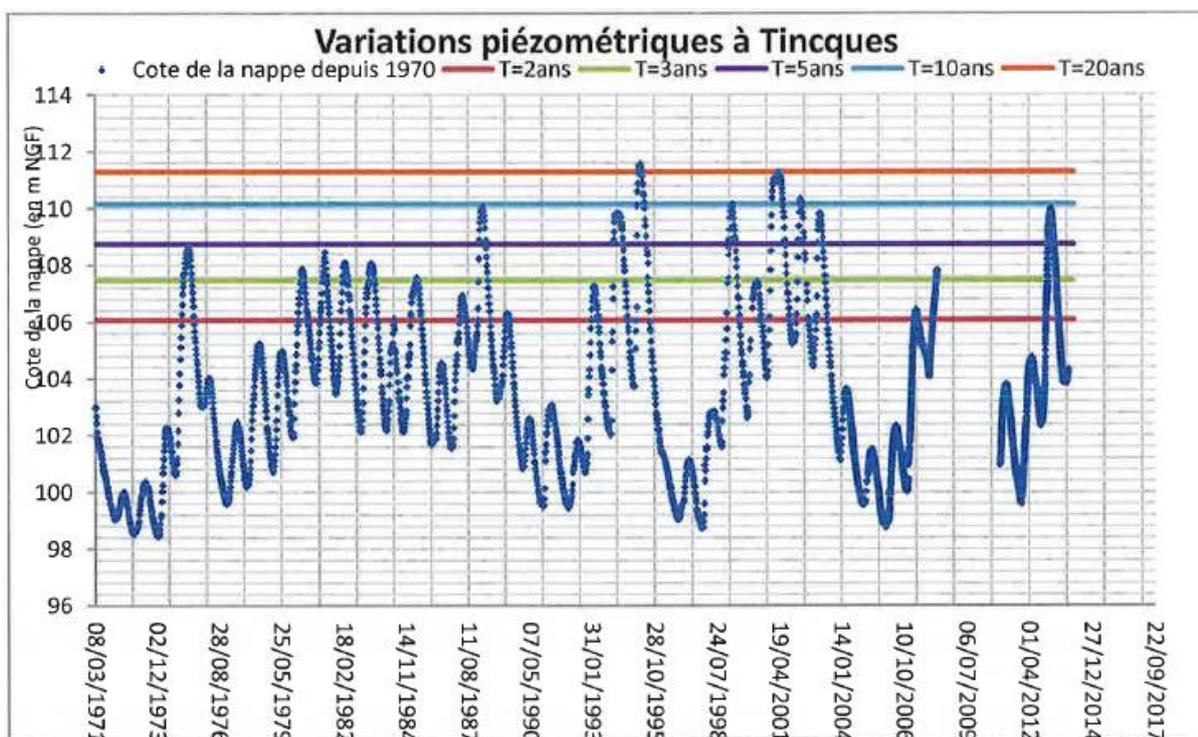


Figure 131. Variations piézométriques à Tincques

Comme il a été vu précédemment, deux piézomètres permettent de mesurer la qualité de l'eau à Tincques. Les tableaux ci-dessous synthétisent ces résultats pour les périodes de prélèvement considérées.

Prof. moyenne (en m)	Prof. Max (en m)	Prof. Min (en m)	Battement (en m)
12,80	19,62	4,94	4,46

Tableau 67. Cotes moyennes et extrêmes de la nappe mesurées au point n°00254X0003/P1

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
Prof moyenne	13,58	12,48	11,60	11,18	11,16	11,45	12,34	12,80	13,60	14,30	14,42	14,43
Prof max	19,18	19,56	19,56	19,62	18,69	18,90	18,10	18,24	18,16	18,82	18,92	19,10
Prof min	5,66	5,26	4,94	5,03	5,22	5,67	6,41	7,62	9,09	10,03	10,32	5,80

Tableau 68. Cotes moyennes et mensuelles de la nappe mesurées au point n°00254X0003/P1





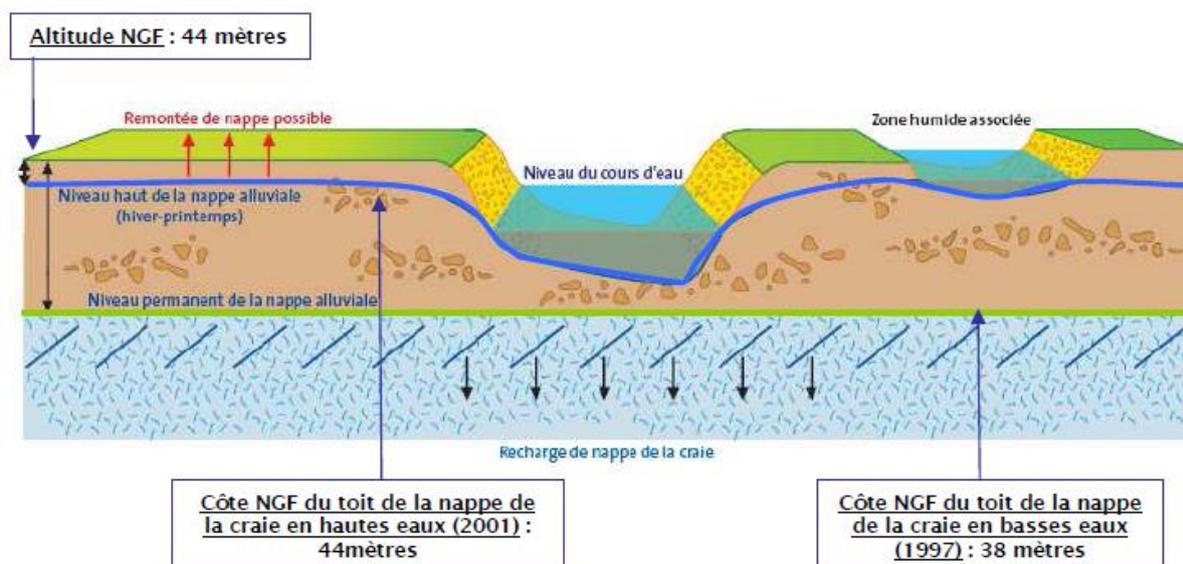
Prof. moyenne (en m)	Prof. Max (en m)	Prof. Min (en m)	Battement (en m)
12,57	17,55	4,44	4,88

**Tableau 69. Cotes moyennes et extrêmes de la nappe mesurées au point n° 00254X0037/PZ1**

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
Prof moyenne	13,45	12,15	11,11	10,79	10,81	11,37	12,15	12,77	13,52	14,10	14,35	14,29
Prof max	17,55	17,31	16,84	16,63	16,25	16,07	16,30	16,59	17,08	17,35	17,45	17,55
Prof min	5,16	4,76	4,44	4,53	4,72	5,17	5,91	7,12	8,67	9,53	9,82	6,65

**Tableau 70. Cotes moyennes et mensuelles de la nappe mesurées au point n° 00254X0037/PZ1**

La nappe peut donc se retrouver en profondeur minimale à 4,44 m en période de hautes eaux comme il a été mesuré en cote moyenne mensuelle pour le mois de mars et en cote moyenne extrême.



**Figure 132. Schéma de nappe**

## D) Alimentation en eau potable

La nappe de la craie assure des stocks abondants pour la production de l'eau potable. Néanmoins, cette nappe présente une forte vulnérabilité notamment dans les secteurs de fond vallée. Concernant la nappe de la craie, sa bonne recharge semble à priori suffisante pour l'approvisionnement en eau potable mais il s'avère que certaines communes, situées en amont de crête hydrogéologique ou en zone de plateaux peuvent rencontrer des difficultés d'approvisionnement en eau. En effet, sur ces zones la nappe est plus difficile d'accès et est moins productive et les captages peuvent subir des fluctuations piézométriques plus importantes que ceux situés en fond de vallée.





L'alimentation en eau destinée à la consommation humaine s'effectue à partir de plusieurs champs captant (source : ARS) :

Captage	Exploitant	Localisation et date de l'AP	Qualité
<b>AVESNES-LE-COMTE</b>	Veolia Eau-Centre Artois		Traces de pesticides inférieures à la limite de qualité.
<b>FREVIN-CAPELLE</b>	SI Vallées du Gy et de la Scarpe	Lieu-dit « les blanches terres » AP du 17/03/1981	Traces de pesticides inférieures à la limite de qualité et ions perchlorates supérieurs aux recommandations en vigueur.
<b>MAIZIERES</b>	Mairie de Maizières	Lieu-dit « Château d'eau » : AP du 16/06/2004	Eau conforme.
<b>PENIN</b>	Mairie de Penin	Lieu-dit « le bout des barrières » et « sous le château d'eau » : AP du 28/06/1999	Suite à la pollution aux hydrocarbures du captage communal en 2007, une restriction a été mise en place pour les usages alimentaires. Teneur en nitrates et traces de pesticides inférieures à la limite de qualité.
<b>TINCQUES</b>	Veolia Eau-Centre Artois	Rue du Moulin : AP 18/11/2009	Teneur en nitrates ponctuellement supérieure aux recommandations en vigueur, traces de pesticides inférieures à la limite de qualité.
<b>SAVY-BERLETTE</b>	Mairie de Savy-Berlette	Lieu-dit « Entre deux chemins » : AP du 22/08/1989	Teneur en nitrates supérieure aux recommandations en vigueur. Traces de pesticides inférieures à la limite de qualité.
<b>BAILLEUL-AUX-CORNAILLES</b>	Mairie de Bailleul-aux-Cornailles	Lieu-dit « Derrière les Hayes » : AP du 16/12/2003	Traces de pesticides inférieures à la limite de qualité.
<b>AUBIGNY-EN-ARTOIS</b>	Veolia Eau-Centre Artois	Lieu-dit « les Revers » : AP du 30/05/1991	Teneur en nitrates et ions perchlorates supérieurs aux recommandations en vigueur. Traces de pesticides inférieures à la limite de qualité.
<b>CAMBLAIN L'ABBE</b>	Mairie de Camblain l'Abbé	Lieu-dit « le bois d'Etreelle » : AP du 25/02/1981	Teneur en nitrates supérieure aux recommandations en vigueur, traces de pesticides inférieures à la limite de qualité.
<b>MAGNICOURT-EN-COMTE</b>	SI des eaux de Monchy-Breton et de la Thieuloye	Lieu-dit « la face » : DUP du 26/06/2012	

**Tableau 71. Champs captants recensés sur le territoire du Secteur Nord en 2013**

On note également :

- à Maizières la présence du périmètre de protection éloigné du captage du SI Lignereuil lieu-dit « le petit marais » sis à Magnicourt-sur-Canche : AP du 23/04/2004 ;
- à Magnicourt-en-Comté, la présence du captage du SIVOM de la Haute vallée de la Lawe lieu-dit « hameau de Houvelin ».

Le Code de la Santé Publique prévoit, par des procédures de Déclaration d'Utilité Publique, la mise en place obligatoire de périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine.





Les DUP concernent les captages de : Avesnes-le Comte, Tincques, Aubigny-en-Artois, Camblain l'Abbé, Bailleul-aux-Cornailles, Frévin-Capelle, Maizières, Penin, Savy-Berlette.

En 1999, les captages d'Aubigny-en-Artois, Bailleul-aux-Cornailles et Camblain l'Abbé présentaient des teneurs en nitrates élevées, passant au-dessus des teneurs réglementaires.

### **Pollutions accidentelles au niveau d'ouvrages de captage insuffisamment protégés ou de puits de particulier**

A ce titre, le Porter à connaissance fait part de plusieurs forages.

En 2000 des pollutions bactériologiques ont été constatées sur les captages de Magnicourt-en-Comté, Camblain-l'Abbé, Savy-Berlette, Bailleul-aux-Cornailles, Frévin-Capelle, Tincques, Fréwillers.

Des valeurs élevées en nitrates (plus de 40 mg/L) ont été constatées au niveau des captages de Savy-Berlette, Aubigny, Camblain-l'Abbé et Magnicourt-en-Comté.

Ces pollutions diffuses sont essentiellement d'origine agricole ou urbaine.

### **Besoin et ressource disponible**

Selon le SCoTA<sup>9</sup>, la consommation moyenne en eau dans le Département du Pas-de-Calais est d'environ 145l/hab/j, tous usages confondus. L'analyse besoin/ressource menée par le SCoTA montre que le territoire est en capacité d'assurer la réponse aux besoins de consommation d'eau potable. En outre, les échanges d'eau avec l'extérieur sont peu élevés : les importations et les exportations d'eau représentent respectivement autour de 9% et 4% des volumes totaux produits annuellement dans l'Arrageais.

## **E) L'assainissement**

### ***a. Les réseaux d'assainissement***

La collecte des effluents est effectuée par des réseaux d'assainissement selon deux systèmes différents :

- Le système unitaire est un réseau d'assainissement qui recueille les eaux usées et les eaux pluviales dans un même ouvrage.
- Le système séparatif est un réseau d'assainissement qui collecte les eaux usées et les eaux pluviales dans deux ouvrages distincts.

4560 branchements réalisés au 31.12.2020 sur les réseaux d'assainissement collectif.

3 stations d'épurations sont recensées sur le territoire Nord des Campagnes de l'Artois.

### ***b. Les services gestionnaires***

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a la charge des 27 communes que compte le territoire Nord des Campagnes de l'Artois.

Dans le cas d'autorisation d'urbanisme, l'avis du gestionnaire est demandé en tant que besoin.

Les règlements des services d'assainissement collectif et non collectif sont disponibles sur le site internet de la CCCA.

---

<sup>9</sup> Cf. pages 61 et suivantes volet 1.1.2 du rapport de présentation diagnostic cahier 2 du SCOTA





## L'assainissement collectif et non collectif sur la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

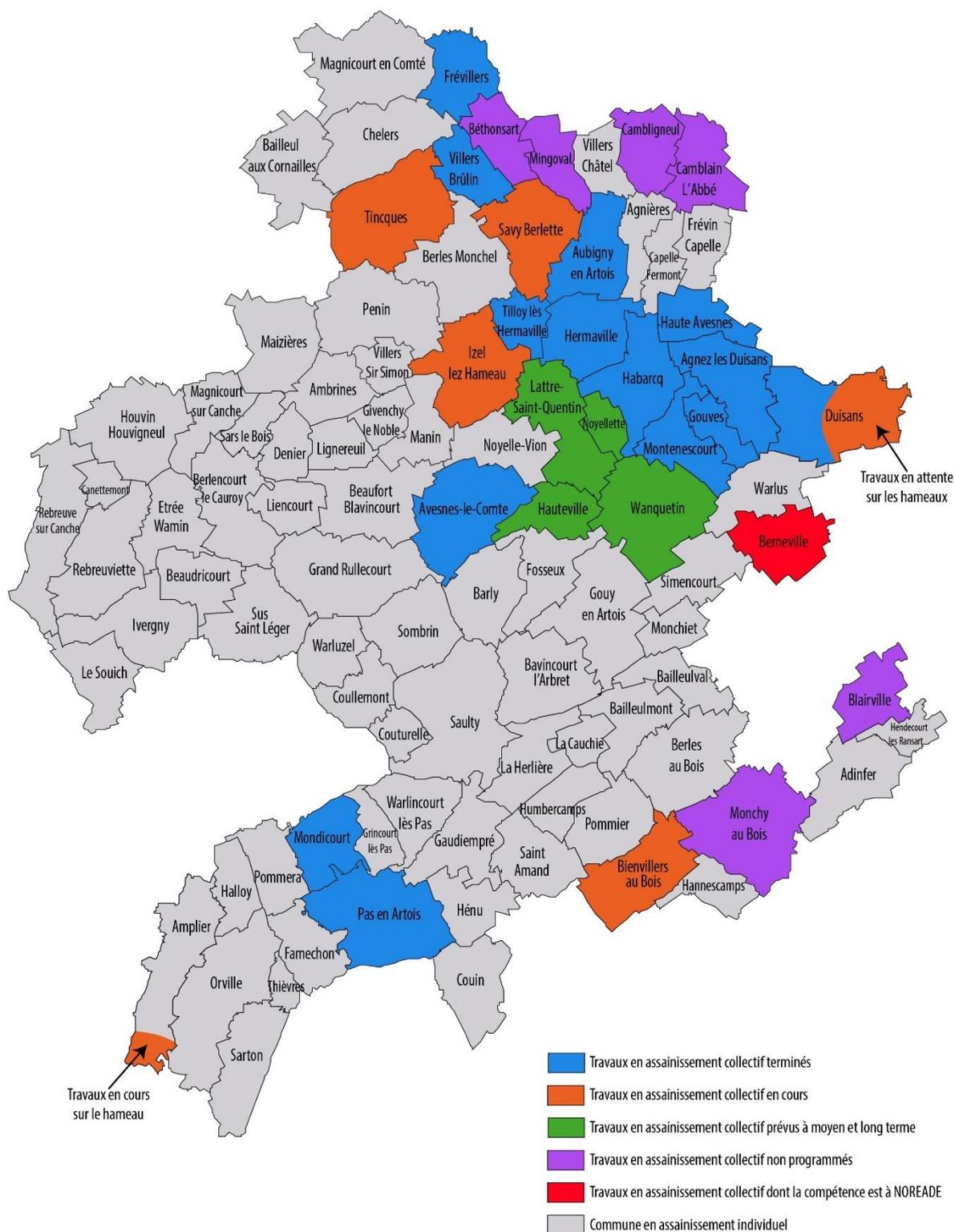


Figure 133. L'assainissement collectif et non collectif sur la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois





## F) Réseaux d'eaux pluviales

Deux lagunages assainissant les eaux des réseaux d'eau pluvial sont présents sur les communes d'Izel-lès-Hameau et Chelers. Le lagunage naturel fonctionne sur la base de bassins imperméables où l'eau s'écoule lentement par gravité. L'épuration est assurée par des organismes aérobies.



Figure 134. Plan de localisation (à droite) et photo aérienne (à gauche) de la lagune de Chelers



Figure 135. Lagunage d'Izel-lès-Hameau (parcelle ZH53), source : google street view





## 2.5.2 L'énergie

La région Nord-Pas-de-Calais est une région fortement consommatrice d'énergie, du fait de la présence importante de l'industrie, de la forte densité de population, de la péri-urbanisation qui génère des transports et de sa situation propice au transport routier de transit, notamment de marchandises. Elle se situe juste derrière l'Île-de-France et la région Rhône-Alpes.

Depuis sa forte et précoce industrialisation au XIX<sup>e</sup> siècle, la région Nord-Pas-de-Calais a développé une véritable culture énergétique. Cette histoire spécifique est probablement l'une des raisons pour lesquelles le secteur de l'énergie constitue toujours un des moteurs majeurs de son développement économique et que ce territoire se révèle innovant.

Les acteurs régionaux et locaux se sont mobilisés très tôt en faveur du changement climatique conçu comme une réponse possible aux crises économiques, sociales et environnementales. La Région dispose ainsi d'un SRCAE, d'un volet climat dans le SRADDT, d'un plan Transformation Ecologique et Sociale de la Région (TESR), de la Dynamique Climat Nord-Pas-de-Calais et enfin, la Région s'engage aujourd'hui dans la Troisième Révolution Industrielle.

### A) La consommation d'énergie

- *Au niveau régional*

En 2015, la consommation d'énergie finale est de 17,7 millions de tonnes équivalents pétrole (Mtep) (205,4 TWh), soit de 3tep/ habitant (soit 34,2 Gwh/hab) pour une moyenne nationale de 2,3 Tep /habitant (soit 26,4 Gwh/hab). Les Hauts de France est l'une des régions les plus consommatrices d'énergie (30% au-dessus de la moyenne nationale) en raison du poids de l'industrie dans son tissu économique régional, de l'importance des transports dans une zone de transit, du poids du chauffage des bâtiments dans une région dense.

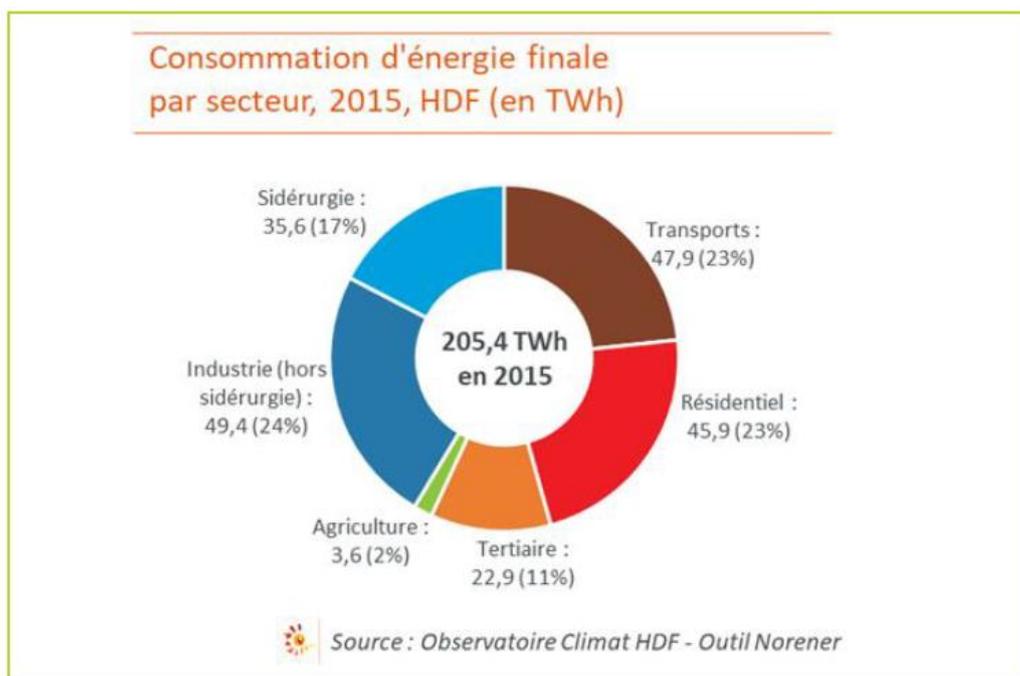


Figure 136. Consommation d'énergie finale par secteur en 2015 dans les Hauts-de-France, Source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020





Après une période de croissance de 1990 à 2002, la crise économique, les différentes actions de maîtrise de la consommation d'énergie ont conduit à une baisse tendancielle de la consommation régionale. Cependant, sur les dernières années, avec la reprise économique, la consommation est repartie à la hausse de 2009 à 2017 avec une augmentation de 4,1%.

Les produits pétroliers restent la première énergie consommée (33%), devant le gaz naturel et l'électricité qui représentent à eux deux près de la moitié de la consommation d'énergie finale. Les « Combustibles Minéraux et Solides » restent prégnants de par leur usage dans la sidérurgie. En outre, la part de énergies renouvelables dans la consommation, bien qu'en progression depuis 10 ans, est 2 fois moindre qu'au plan national.

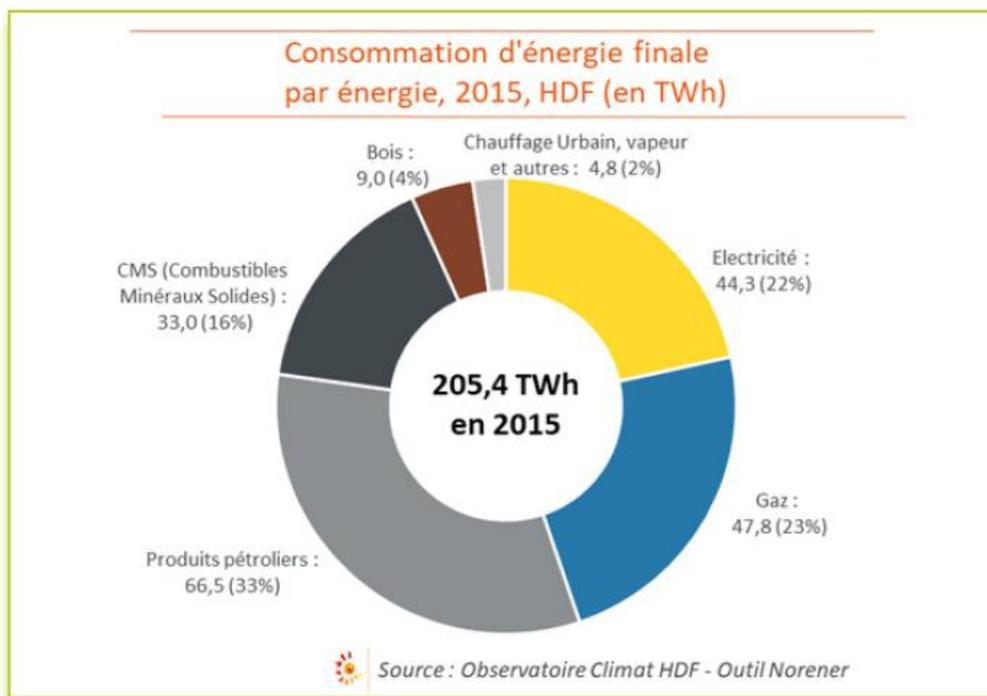


Figure 137. Consommation d'énergie finale par énergie en 2015 dans les Hauts-de-France, Source : Rapport du SRADET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020

- *Au niveau du Pays d'Artois*

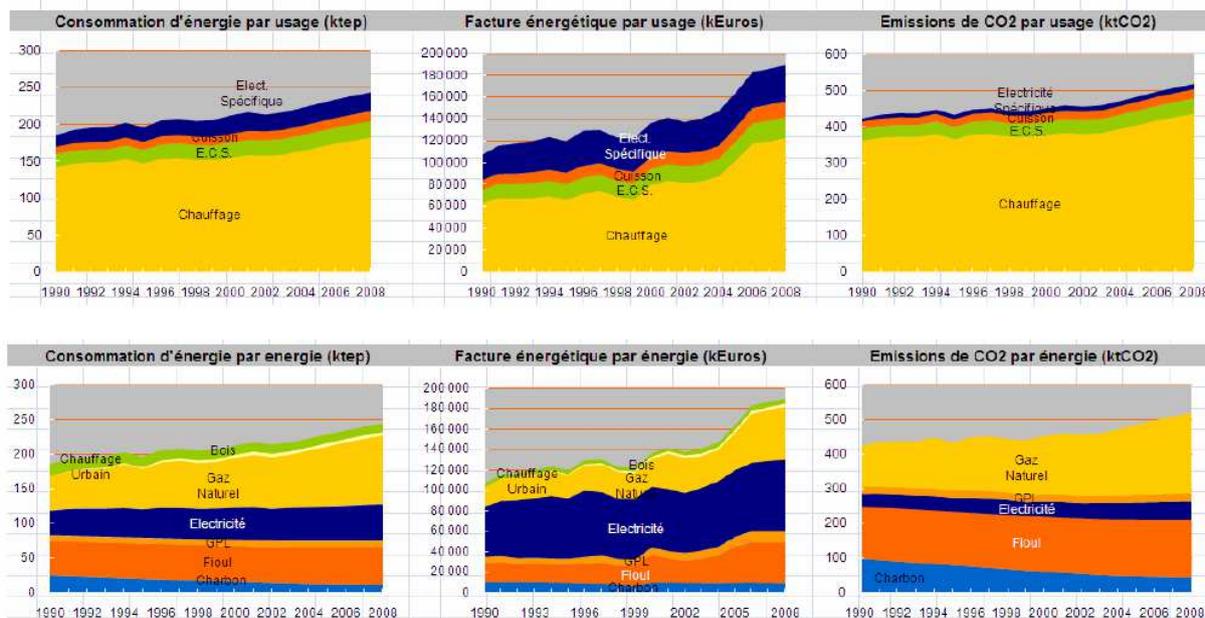
Les diagrammes nous informent de l'évolution des consommations, émissions et factures d'énergie par type d'émissions et par usage sur l'arrondissement d'Arras entre 1990 et 2008.

On constate sans surprise que le poste de consommation d'énergie le plus important est le chauffage avec, en 2008, une consommation d'environ 175 ktep [milliers de tonnes d'équivalent pétrole] sur 250 (le reste étant la cuisson, l'eau chaude et l'électricité spécifique).

Le chauffage constitue également le premier poste de facture énergétique, qui a d'ailleurs doublé en 20 ans ainsi que le plus gros émetteur de CO2 (environ 80 % du secteur résidentiel). La prépondérance du chauffage dans les dépenses énergétiques des ménages montre l'importance d'une bonne isolation des logements.

Quant aux types d'énergie utilisés, six sont repris : gaz naturel, fioul, électricité, charbon, bois et GPL. On peut remarquer une baisse du charbon et une hausse du gaz et plus légèrement de l'électricité. Au niveau facturation, l'électricité est le premier poste, suivi du gaz et du fioul, le bois, le GPL et le charbon restant assez marginaux.





**Figure 138. Consommations, émissions et factures d'énergie par type d'émissions et par usage sur l'arrondissement d'Arras entre 1990 et 2008 (Source : PCT Pays d'Artois)**

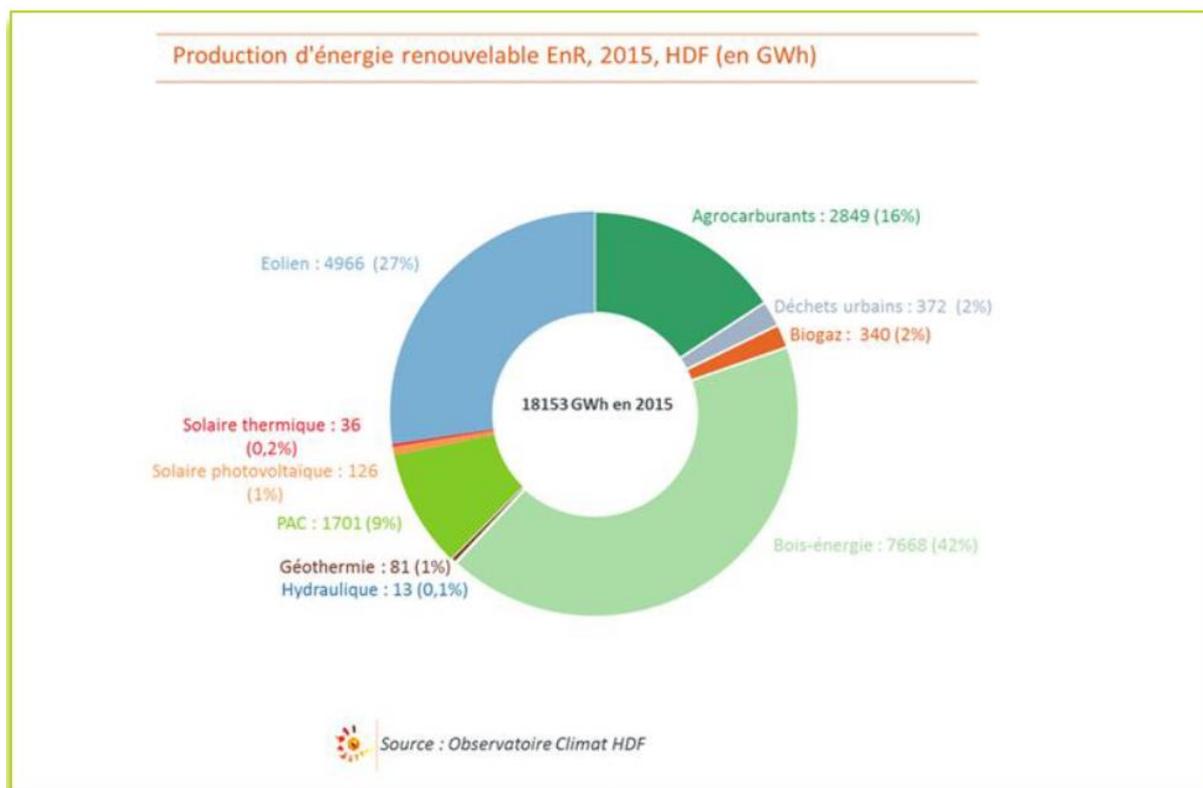
En 2007, le territoire du Nord comptait 12 430 habitants et les dépenses en énergie totalisaient 407 499 € soit 33€/habitant.

## B) La production d'énergie

- *Au niveau régional*

En 2015, la production totale d'énergie renouvelable en Hauts-de-France est estimée à 19 TWh, soit 9% de la consommation d'énergie finale régionale (contre presque 15% en moyenne nationale). Le bois-énergie, principalement lié au chauffage au bois des ménages, domine, devant la production d'énergie éolienne et d'agrocarburants.





**Figure 139. Part de la production des énergies renouvelables en 2015 dans les Hauts-de-France, Source : Rapport du SRADET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020**

- *Au niveau du Pays d'Artois*

Le Pays d'Artois est un territoire qui produit peu son énergie : celle-ci provient d'autres territoires. Cette donnée rend le territoire dépendant de l'extérieur. Cette absence d'indépendance énergétique apparaît comme un enjeu fort pour le territoire : il faudrait étudier les possibilités de produire l'énergie consommée : énergies renouvelables, méthanisation, etc. en lien avec le monde industriel et agricole mais aussi avec les particuliers.

- *La production d'énergie éolienne sur le territoire d'étude*

Un schéma territorial de l'éolien a été réalisé en 2006 à l'échelle du Pays d'Artois. Il prévoyait des projets d'envergures à l'Est du territoire compte tenu de l'ouverture spatiale avec des implantations multiples en ligne ou en grappe et des implantations en ligne à l'Ouest du territoire mais demandant une concertation importante pour que le projet voit le jour.

Le territoire du Nord a quant à lui lancé une réflexion sur l'énergie durable et notamment l'éolien dès son projet de territoire en 1999. Durant les phases de développement, une concertation poussée a eu lieu. Cela a permis de mettre en service en 2014, 18 éoliennes d'une puissance chacune de 3Mw réparties sur 5 parcs. Cela représente la consommation électrique de 54 000 personnes, chauffage inclus.

Les sociétés d'exploitation de ces 5 parcs éoliens (SEPE) sont récapitulées dans le tableau ci-après.





Société	Commune
<a href="#">SEPE LE GARIMETZ</a>	CHELERS
<a href="#">SEPE LES CINQ HETRES</a>	CHELERS
<a href="#">SEPE LES CHAMPS AUX CHATS</a>	MAIZIERES
<a href="#">SEPE LE VERT GALANT</a>	PENIN
<a href="#">SEPE LE BOIS DU HAUT</a>	BERLES MONCHEL

Tableau 72. Nom et localisation des SEPE

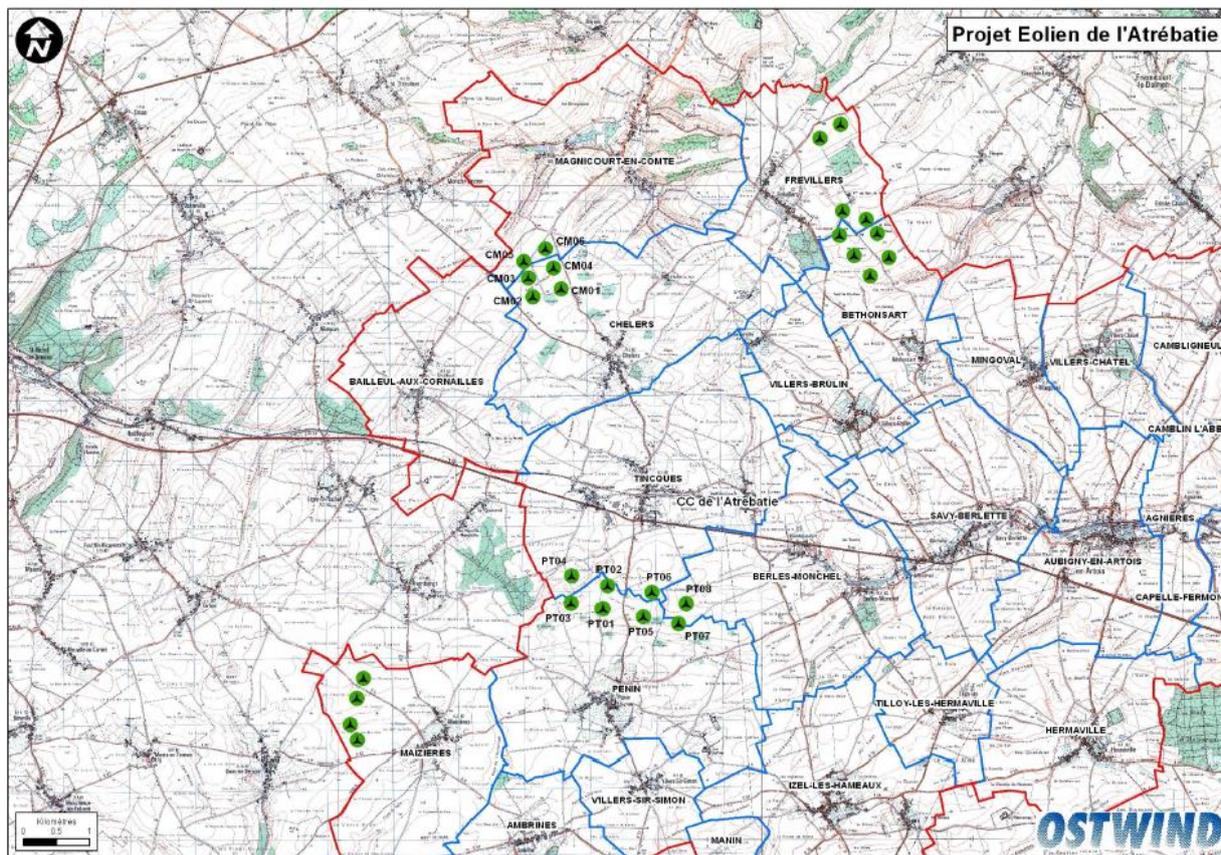


Figure 140. Implantation des parcs éoliens sur le Secteur Nord (Source : Ostwind)



Photo 63. Parc éolien de Penin (Antea Group, octobre 2015)





## C) Orientations

### a. Au niveau régional

La France s'est engagée au niveau international à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cet engagement est fixé par la loi dite « Grenelle 1 », du 3 août 2009, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. La loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, a défini la méthode pour permettre à notre pays d'atteindre cet objectif. A cette fin, le législateur a voulu que soit défini, dans chaque région, un cadre d'actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation énergétique et d'augmenter la part des énergies renouvelables, **le schéma régional climat air énergie (SRCAE).**

Co-élaboré par l'Etat et le conseil régional en association avec les autres collectivités locales, les associations de protection de l'environnement et les représentants du monde économique, ce schéma définit les orientations et les objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique. **Le SRCAE de la région Nord-Pas-de-Calais a été approuvé en 2012.**

Suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les enjeux associés au climat, à l'air et l'énergie, traduits dans les SRCAE, doivent désormais être intégrés dans un schéma plus large traitant des différentes politiques de développement durable - **le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.**

En application du cadre réglementaire, le SRADDET fixe des objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air à l'horizon de l'année médiane des budgets carbone les plus lointains, soit aux années : 2021, 2026, 2031, 2050. Ces objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Secteurs\Gwh/an	2012	2021		2026		2031		2050	
		Gain		Gain		Gain		Gain	
Résidentiel	48 351	7 615	- 16%	11 926	- 25%	15 430	- 32%	25 936	- 54%
Tertiaire	21 884	3 093	- 14%	4 225	- 19%	5 527	- 25%	9 658	- 44%
Industrie	86 438	10 658	- 12%	15 299	- 18%	20 080	- 23%	35 495	- 41%
Transports	43 656	10 701	- 25%	14 001	- 32%	17 826	- 41%	28 373	- 65%
Agriculture	3 442	421	- 12%	1 244	- 36%	1 570	- 46%	2 424	- 70%
Réduction de consommation d'énergie par rapport à 2012			- 16%		- 23%		- 30%		- 50%
	203 772	32 488		46 695		60 433		101 886	

**Tableau 73. Objectif de réduction de la consommation régionale d'énergie finale par secteur, Source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020**





Les travaux de scénarisation du SRADDET ont permis d'identifier les principaux leviers à mobiliser pour obtenir les effets les plus importants pour réduire la consommation d'énergie :

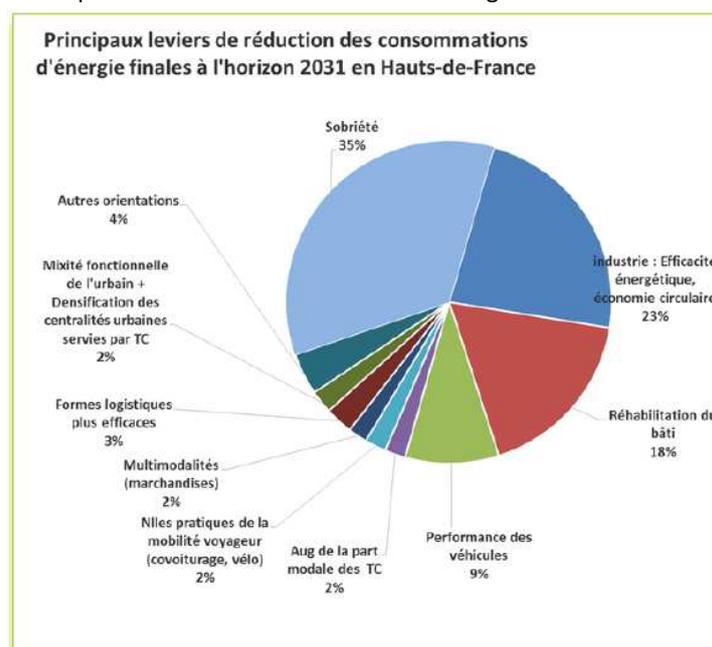


Figure 141. principaux leviers de réduction des consommations d'énergies finales à l'horizon 2031 en Hauts de France, source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020

Ces principaux leviers ont été traduits dans 12 objectifs du SRADDET :

Secteurs	N°	Objectifs du SRADDET	Energie en Gwh/an			
			2021	2026	2031	2050
Industrie et mode de production	34	Expérimenter et développer des modes de production bas-carbone	-10 658	-12 516	-14 006	-26 706
Bâti résidentiel, tertiaire,	35	Réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel	-9 830	-10 129	-10 599	-16 010
Aménagement foncier	24	Réduire la consommation des surfaces agricoles naturelles et forestières	-1 032	-1 236	-1 395	-2 560
	25	Privilégier le renouvellement urbain à l'extension urbaine.				
	26	Développer des modes d'aménagements innovants				
Transport Mobilité	5	Augmenter la part modale du fluvial et du ferroviaire dans les transports de marchandises	-721	-956	-1 155	-2 966
	7	Favoriser des formes de logistique urbaine et de desserte du dernier Km plus efficaces	-881	-1 298	-1 681	-6 119
	15	Proposer des conditions de déplacements soutenables : en transport en commun et sur le réseau routier	-1 187	-1 227	-1 255	-1 401
	21	Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture individuelle	-1 256	-1 272	-1 284	-1 341
	36	Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants, dont électriques et/ou gaz	-4 898	-5 328	-5 653	-7 871
Agriculture	37	Maintenir et restaurer les services systémiques fournis par les sols notamment en termes de piège à carbone;	\	\	\	\
Adaptation	38	Adapter les territoires au changement climatique	-	-	-	-
Autres orientations*			-2 026	-2 208	-2 370	-4 594
Sobriété			-10 523	-21 036	-32 318	-10 523
Energies renouvelables	33	Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises	25 451	30 924	39 538	Vers facteur 4
TOTAL hors EnR			-32 488	-46 695	-60 433	-101 886

Figure 142. les objectifs du SRADDET pour traduire les leviers de réduction des consommations d'énergies finales, source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020





### ***b. Au niveau de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois***

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a approuvé son Plan Climat Air Énergie Territorial le 16 décembre 2021.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est le projet de développement durable de tout un territoire. À la fois stratégique et opérationnel, il est établi pour 6 ans et s'articule autour de plusieurs axes :

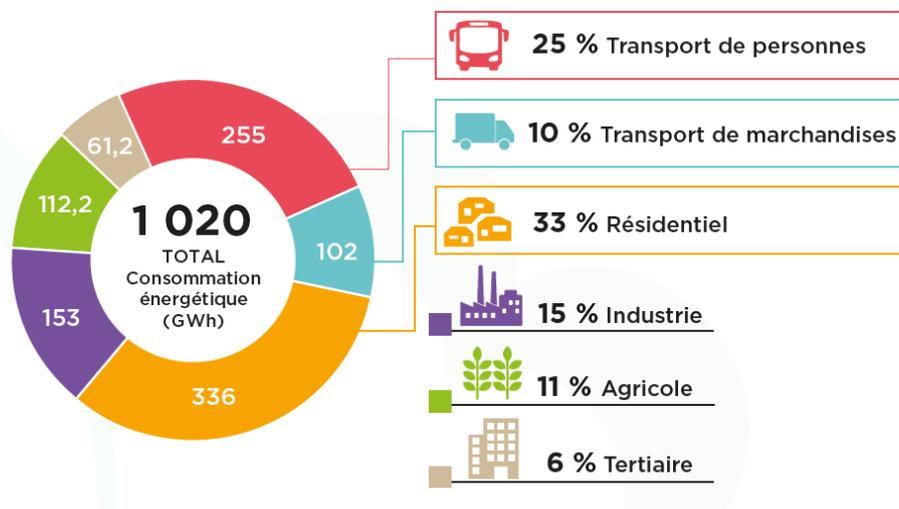
- L'adaptation au changement climatique
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'amélioration de la qualité de l'air
- La réduction des consommations d'énergie
- Le développement des énergies renouvelables

#### **PORTRAIT ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE**

La consommation globale du territoire de la CCCA représente 1 020 GWh annuellement soit environ 0,48% de la consommation d'énergie finale de la Région Hauts-de-France qui représente quant à elle, 209 TWh. Cela représente 30,4 MWh par habitant ce qui est en dessous de la moyenne régionale (34,2 Gwh/hab) mais au dessus de la moyenne nationale (26,4 Gwh/hab).

#### **UNE FORTE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES**

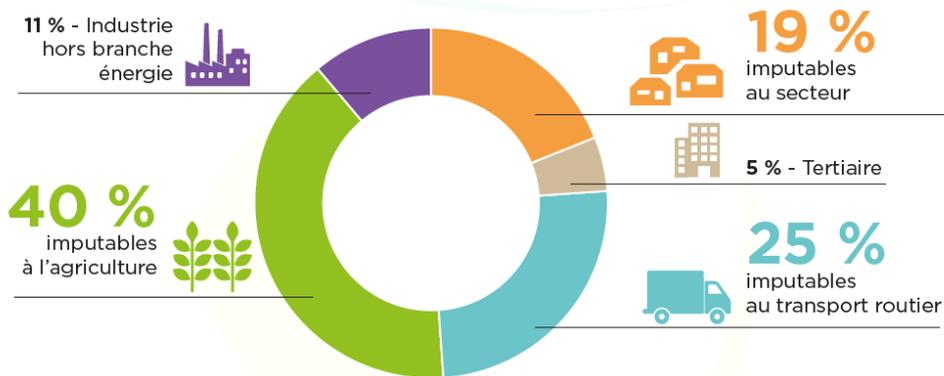
Les transports (35 %) et le résidentiel (33 %) sont les 2 secteurs hautement consommateurs d'énergie. Les autres grands secteurs que sont l'agriculture, l'industrie et le tertiaire se partagent les 32 % restants. On constate donc une part prépondérante des produits pétroliers dans la consommation énergétique globale du territoire (59 %).



#### **BILAN GAZ À EFFET DE SERRE**

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élèvent à environ 308 kT eq CO<sub>2</sub>, soit environ 0.45% des émissions régionales. En effet, le caractère rural de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois lui vaut d'être faiblement impactée aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).





**Répartition sectorielle des émissions de GES de la CCCA**

Source outil ESPASS

Figure 143. Répartition sectorielle de GES de la CCCA

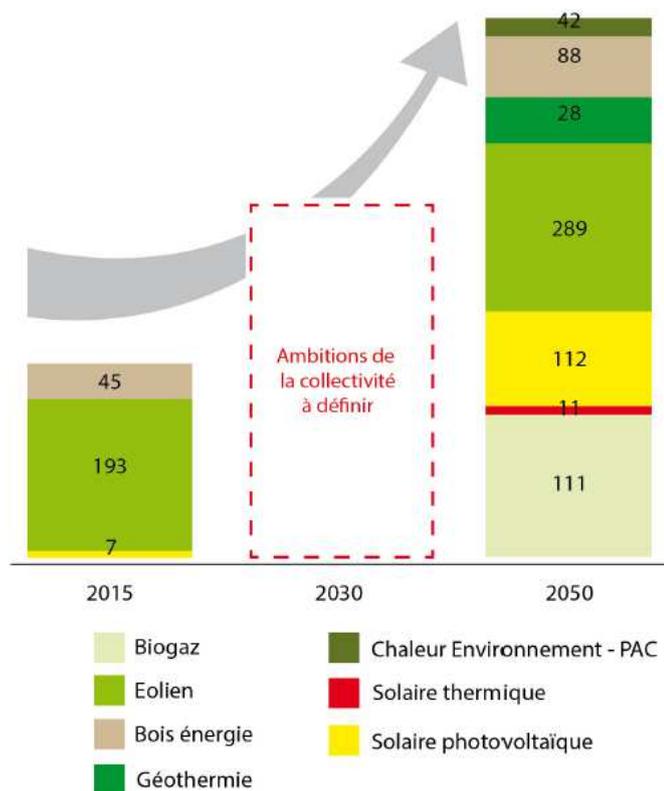
**BILAN ET POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

La production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est de 257 GWh/an soit 25,20% de la consommation qui est de 1 020 Gwh/an.

Le potentiel total en énergie renouvelable identifié (cf. graphique ci-contre) permet de couvrir l'ensemble de la consommation énergétique actuelle du territoire et même d'en produire d'avantage si l'ensemble des filières sont développées de manière optimale.

Les potentiels existants sont :

- le solaire (photovoltaïque et thermique),
- l'éolien,
- les pompes à chaleur,
- la méthanisation,
- le bois (filière bois, énergie).





## UN TERRITOIRE TOURNE VERS LA SOBRIÉTÉ ENERGETIQUE

Suite à ces constats, Le territoire souhaite s'engager dans une démarche ambitieuse et souhaitable de transition énergétique. L'ensemble des acteurs locaux ont ainsi souhaité mettre en place une stratégie ambitieuse :

- Réduire de 28% et 51% les consommations énergétiques du territoire respectivement en 2030 et 2050 ;
- Multiplier par 1,74 et 2,66 la production locale d'énergies renouvelables respectivement en 2030 et 2050 ;
- Permettre de maintenir la « facture » énergétique du territoire stable malgré l'augmentation du coût des énergies ;
- Réduire les émissions des gaz à effet de serre de 47% à l'horizon 2045.

Le PCAET a donc défini 8 ambitions stratégiques :

- 4 Orientations thématiques :
  - Mobilité
  - Habitat-Logement et aménagement
  - Alimentation et consommation
  - Adaptation au changement climatique, gestion des espaces et agriculture durable
- 4 Orientations transversales :
  - Exemplarité des collectivités
  - Gouvernance et sensibilisation des habitants et des responsables locaux
  - Production d'énergie renouvelable
  - Activités Économiques

Dans un souci de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables, la stratégie du PCAET a identifié 27 objectifs opérationnels et 45 actions qui permettront de mener le territoire des Campagnes de l'Artois vers une transition énergétique et écologique.

## **D) Enjeux et initiatives**

Le territoire du Nord comprend un pôle d'Excellence Rurale "bâtiment communicant et construction durable".

La stratégie de ce pôle d'excellence rurale, situé à Tincques, est centrée sur le «Bâtiment communicant et durable». Elle s'appuie sur trois outils :

- Un parc communautaire de 12,5 hectares qui accueillera une vingtaine d'entreprises proposant des produits et/ou services du bâtiment communicant et durable. Ce parc est opérationnel depuis l'été 2008.





- Une plateforme multiservices entreprises qui a pour ambition d'être un espace référent de l'innovation dans la construction par le développement des applications de technologies « propres ». Cet espace accueille une salle de conférences, une « matériauthèque », un centre de documentation, un hall d'exposition et une crèche d'entreprise. Cet équipement a pour ambition d'expérimenter des actions afin de créer une dynamique territoriale. Le bâtiment fait figure d'exemple en matière d'économies d'énergie et de construction intelligente ; la norme BBC fixe à 50kWh/m<sup>2</sup>/an la consommation maximale énergétique et la PMS de Tincques a une consommation moyenne estimée à 40kWh/m<sup>2</sup>/an. Elle dispose également d'un système domotique et fait partie d'une démarche « Très Haute Qualité Environnementale ».
- Un projet-cadre d'animation et de formation permettant de rassembler et d'organiser les échanges entre les acteurs (formations sur les techniques liées à l'écoconstruction).

Concernant le secteur agricole, des dossiers pour des Plans de Performance Energétique (PPE) ont été réalisés. Mis en place dans le cadre du plan de relance, un PPE a pour but de soutenir la réalisation d'actions et d'investissements permettant d'accroître le nombre d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique. Les agriculteurs se voient proposer la réalisation d'un diagnostic énergétique de leur exploitation et l'identification d'actions à engager.





### 2.5.3 Synthèse et perspectives

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'une nappe productive : la nappe de la craie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des eaux de surface impactées par des pollutions diffuses d'origine agricole malgré une position en tête de bassin versant.</li> <li>- Des eaux souterraines également impactées par des pollutions d'origine agricole mais également domestiques.</li> <li>- Territoire produisant peu son énergie et dépendant fortement de l'extérieur.</li> <li>- Consommation énergétique majoritairement pour le chauffage montrant l'enjeu de l'isolation des logements.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur d'assainissement à mettre en œuvre.</li> <li>- Développement de l'éolien sur le territoire.</li> <li>- Pôle d'excellence « bâtiment communicant et construction durable » basé à Tincques.</li> <li>- Etant donné la spécificité rurale du territoire, la production d'énergie par méthanisation est une piste à explorer.</li> <li>- Mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La recherche de nouvelles ressources en eau peut se répercuter sur le prix de l'eau.</li> </ul>





---

## 2.6 Risques naturels

---

### 2.6.1 Risque inondation

#### A) Inondation par crue de cours d'eau

Deux PAPI sont en cours ou finalisés sur le Secteur Nord :

- PAPI d'intention de la Canche pour les communes d'Ambrines, Bailleul-aux-Cornailles et Maizières ;
- PAPI Lys pour les communes de Béthonsart, Chelers, Fréwillers, Magnicourt-en-Comté et Mingoval.

**Le PPRI de la vallée de la Lawe prescrit le 7 novembre 2019 a été approuvé le 29 mars 2021.** Sur le territoire d'étude, il concerne les communes de Bailleul-aux-Cornailles, Béthonsart, Cambligneul, Chelers, Fréwillers, Magnicourt-en-Comté, Mingoval, Villers-Brûlin et Villers-Châtel.

Le bassin versant de la Lawe est fortement exposé aux risques naturels d'inondations, par débordement des cours d'eau, accentués parfois dans certains cas par l'influence des nappes, par ruissellement, et également par rupture d'ouvrages. Ces 3 types d'inondations sont l'objet de ce PPRI.

Conformément au décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux Plans de Prévention des Risques Naturels, modifié par le décret n°2005-3 du 4 janvier 2005 qui fixe le contenu des documents réglementaires du PPRN, le PPRI se compose de :

- Un rapport de présentation qui motive l'élaboration du PPRI.
- Un document graphique constitué des plans de zonage au 1/5 000<sup>e</sup> délimitant les zones exposées aux risques en distinguant plusieurs niveaux d'aléa et identifiant les zones déjà urbanisées faisant l'objet de dispositions particulières.
- Un règlement qui définit :
  - les conditions de réalisation d'aménagements ou de constructions dans la zone exposée,
  - les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, ainsi que les mesures d'aménagement.

Le PPRI de la Lawe comprend par ailleurs d'autres documents qui ont pour vocation d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux et la population. Ils ne sont pas directement opposables pour la gestion des actes d'urbanisme :

- des documents graphiques :
  - la cartographie de l'aléa au 1/25 000<sup>e</sup> sur fond IGN5, à l'échelle du bassin versant
  - la cartographie des enjeux au 1/25 000<sup>e</sup> sur fond IGN, à l'échelle du bassin versant
  - la cartographie du zonage réglementaire au 1/ 25 000<sup>e</sup> sur fond IGN, à l'échelle du bassin versant
  - les cartes communales des hauteurs d'eau au 1/ 5 000<sup>e</sup> sur fond cadastral
- un bilan de la concertation



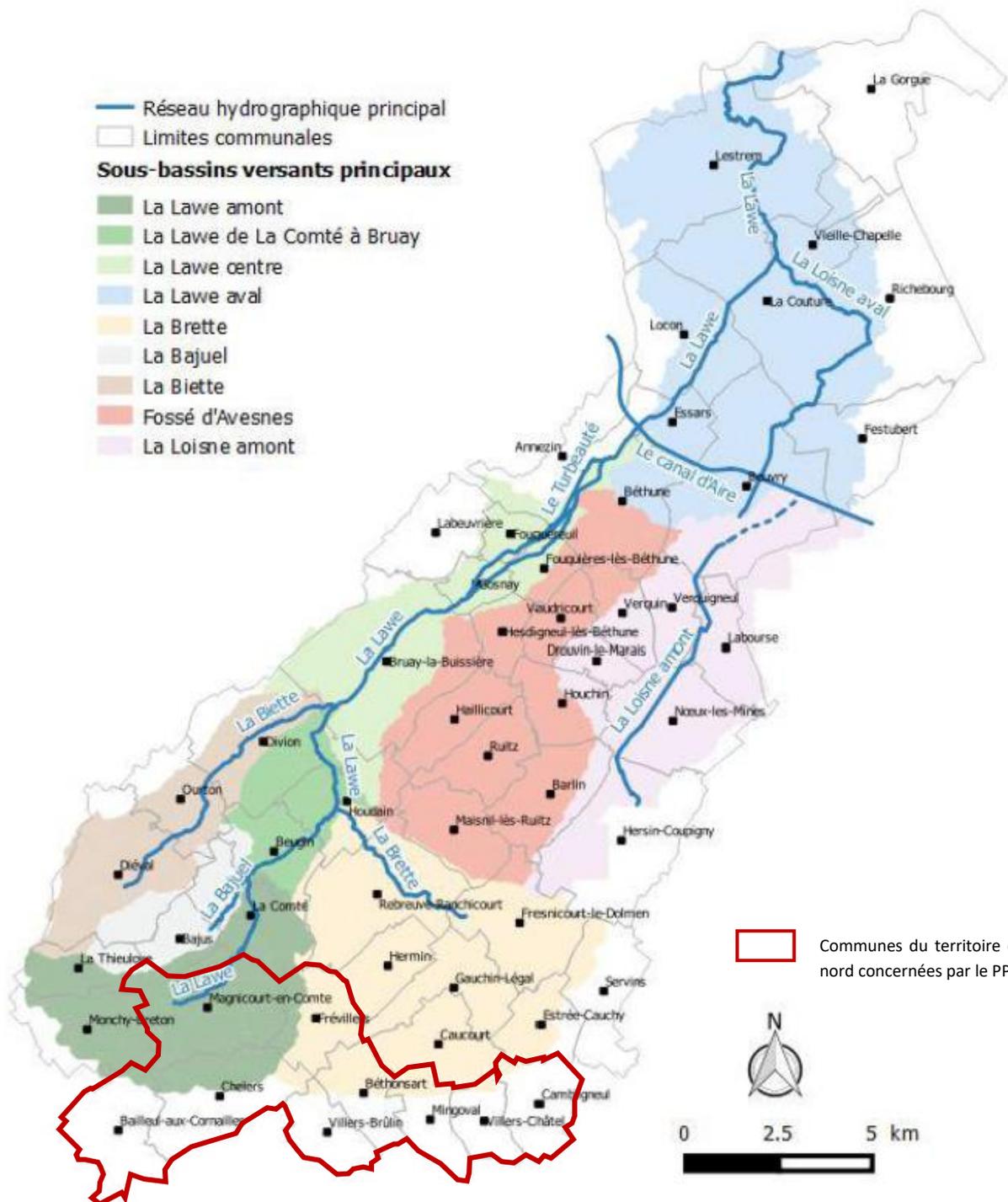


Figure 144. Réseau hydrographique principal et principaux sous-bassins versants sur le périmètre du PPRI du bassin versant de la Lawe





## B) Inondation par remontée de nappe

Les inondations par remontée de nappe se produisent lorsqu'un excédent pluviométrique génère une recharge exceptionnelle de la nappe : on assiste à un phénomène de résurgence de la nappe dans des vallons habituellement secs. Cela s'accompagne d'une augmentation du nombre et du débit des sources en bordure de vallée, une augmentation du niveau et débit des cours d'eau et des phénomènes localisés de mise en charge de la nappe sous une couverture plus argileuse (eaux jaillissantes).

Le site Infoterre du BRGM qualifie les risques remontée de nappe de la manière suivante :

- Risque inondation par remontée de nappe phréatique allant jusqu'au niveau moyen à très élevé sur l'ensemble du territoire sauf les communes d'Avesnes-le-Comte et Frévin-Capelle.
- Zones inondées constatées avec des hauteurs non connues sur plusieurs communes : Avesnes-le-Comte, Berles-Monchel, Magnicourt-en-Comté, Maizières, Noyelle-Vion, Tincques.

Le porter à connaissance permet de préciser les sites inondés régulièrement suivant les communes :

Commune	Localisation des zones inondées
<b>Agnières</b>	Rue de la gare
<b>Avesnes-le-Comte</b>	A proximité de la Gendarmerie, au sud du fond du dragon, RD8 en face du cimetière
<b>Berles-Monchel</b>	A proximité de l'intersection de la RD939 et de la rue de l'Épinette
<b>Capelle-Fermont</b>	Prairies en fond de vallée de la Scarpe
<b>Magnicourt-en-Comté</b>	Houvelin – rue du château de la Motte
<b>Maizières</b>	Rue d'Ambrines et rue du Centre
<b>Noyelle-Vion</b>	Proximité de l'intersection de la RD939 et la RD 78 E2.
<b>Tincques</b>	Entre la rue du bois et le terrain de foot Lieu-dit « le malage » Rue sous les Vingts

**Tableau 74. Zones inondées localisées sur le Secteur Nord**

A Aubigny-en-Artois et à Savy-Berlette, un arrêté CATNAT a été pris pour le risque remontée de nappe en date du 28/07/1995.

Concernant ce risque, une étude spécifique a été réalisée concernant les remontées de nappe Scarpe amont par Hydratec en décembre 2014 (« Etude de l'aléa inondation par remontée de nappe dans le bassin versant de la Scarpe »). Cette étude a mis en évidence les statistiques sur les maximums piézométriques du piézomètre de Tincques :





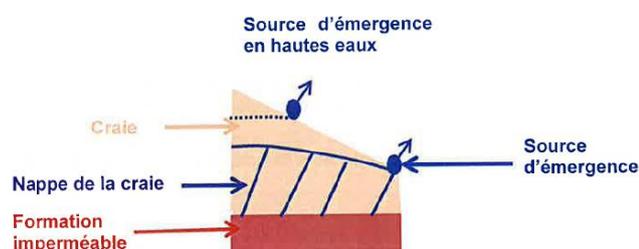
Période de retour	Cote de la nappe atteinte en m NGF
2 ans	106.08
3 ans	107.47
5 ans	108.75
10 ans	110.15
20 ans	111.30
100 ans	115.89

**Tableau 75. Statistiques sur le piézomètre de Tincques**

La synthèse bibliographique des remontées de nappe a permis de mettre en évidence, depuis le début des années 70, 2 évènements majeurs de hautes eaux survenus en 1995 et 2001. Ce sont des évènements qui ont été précédés par de fortes pluies durant l'hiver. Cette forte pluviométrie a entraîné une saturation de la réserve de la nappe. Les chroniques du piézomètre de Tincques confirment cette analyse.

D'autres facteurs que la pluviométrie peuvent également expliquer ce phénomène : la géologie locale et l'hydrographie. En effet, il apparaît que la nappe, gonflée en hautes eaux, coupe la topographie du secteur d'études et crée de nombreuses sources. Ces sources sont de deux types : d'émergence ou de débordement :

- Les sources d'émergence sont issues de nappes libres et naissent au moment où la surface de la nappe rencontre la surface du sol : c'est le cas sous les plateaux où elle affleure. Le niveau de ces sources est variable suivant l'hydrométrie de l'année (en année sèche, la source migre vers le bas de la vallée, en année humide vers le haut). On les retrouve aussi dans les fonds de vallons secs ;



**Figure 145. Sources d'émergence**

- Les sources de débordement s'expliquent par le fait qu'en bordure de vallée, les alluvions peu perméables induisent une mise en charge de la nappe de la craie qui s'écoule depuis le plateau. Au contact de ce changement de perméabilité du toit de la nappe se crée une source par débordement, par surverse de la nappe. La nappe est captive localement sous les alluvions imperméables limono-argileux déposés par les cours d'eau. Leur fonctionnement par débordement, induit que leur niveau est régulé par la cote des terrains imperméables, elles sont donc peu influencées par l'hydrométrie (seul leur débit sera augmenté).



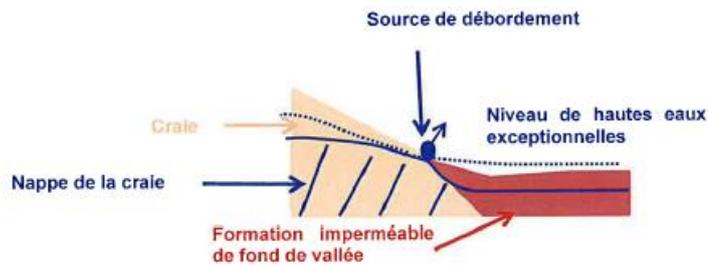


Figure 146. Sources de débordement

Ainsi, en période de hautes eaux, la nappe de la craie alimente les cours d'eau : des sources d'émergence apparaissent en fond de lit mineur et des sources de débordement apparaissent en bordure des terrains alluvionnaires et alimentent le cours d'eau par ruissellement.

L'analyse de ce fonctionnement associée aux évènements historiques et complétée par des enquêtes de terrain ainsi que par des levés topographiques, Hydratec a pu réaliser des cartes de zones d'inondation constatées (ZIC). Les communes du Secteur Nord concernées sont : Savy-Berlette, Aubigny-en-Artois et Hermaville. Hermaville ne possède pas de ZIC sur son territoire. Des données piézométriques et des relevés de niveaux de source combinées à des données altimétriques ont permis de produire des cartes représentant des enveloppes d'inondation. Savy-Berlette est de loin la commune la plus concernée par ce phénomène.

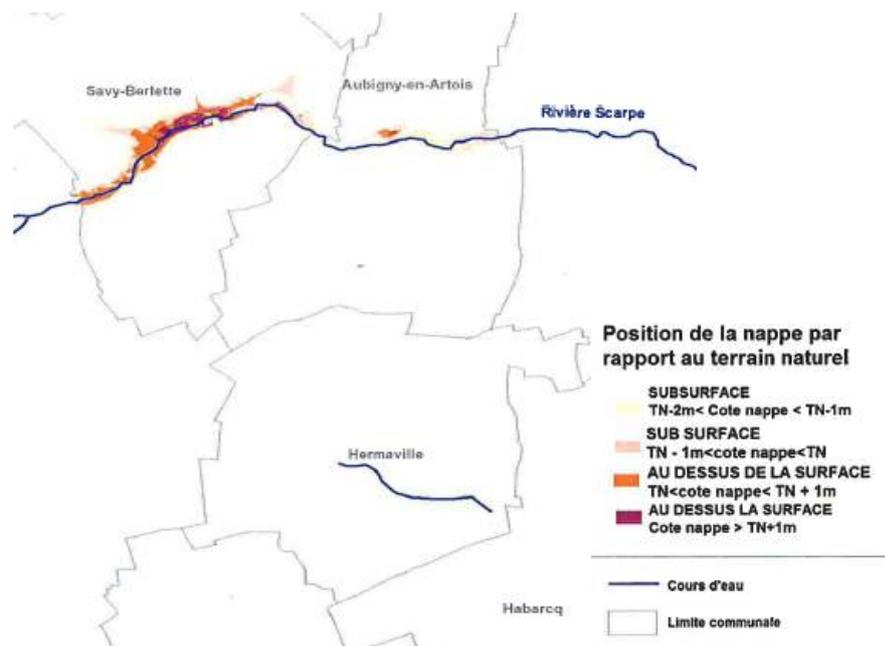


Figure 147. Extrait de carte des enveloppes d'inondation quantitatives pour les vallées de Scarpe amont et affluents (Source : Hydratec, décembre 2014)

Au niveau de Savy-Berlette, les remontées de nappe sont identifiées majoritairement en rive gauche de la Scarpe. Au droit de la zone du plan d'eau et en contrebas de la Scarpe (prairies), la nappe affleure à une hauteur d'eau supérieure.



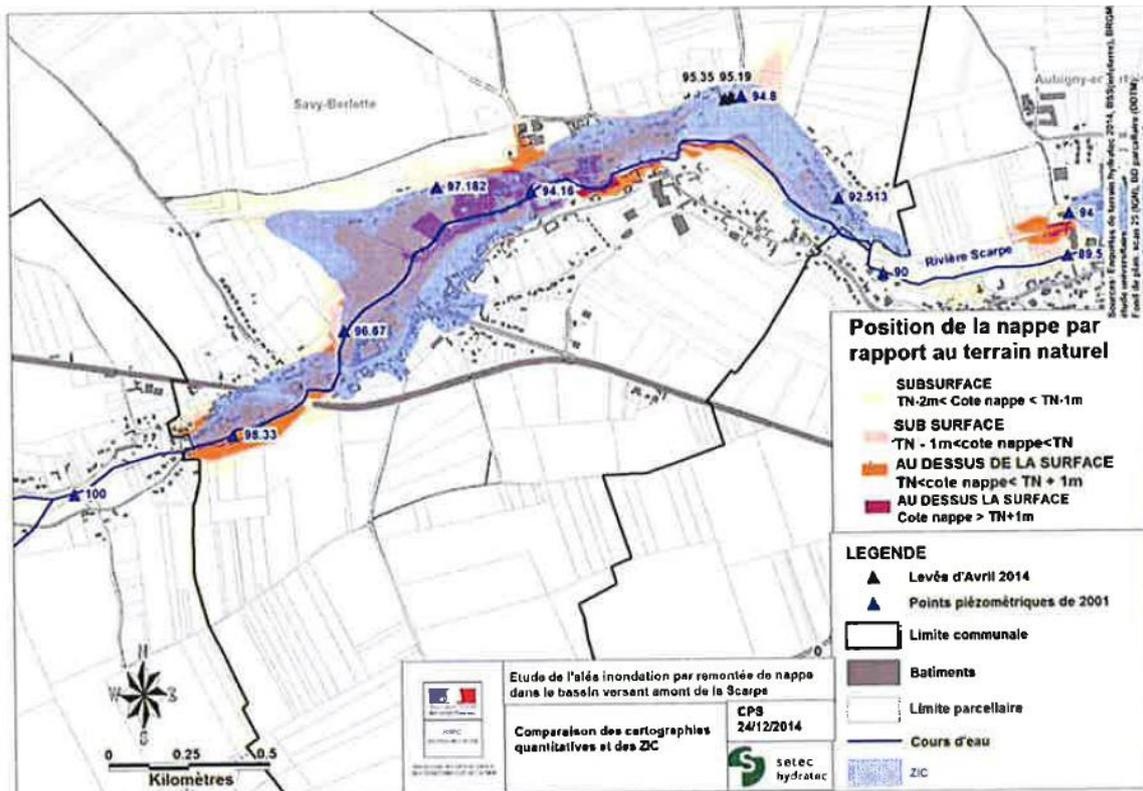


Figure 148. Comparaison des enveloppes quantitatives et des ZIC (Savy-Berlette) (Source : Hydratec, décembre 2014)

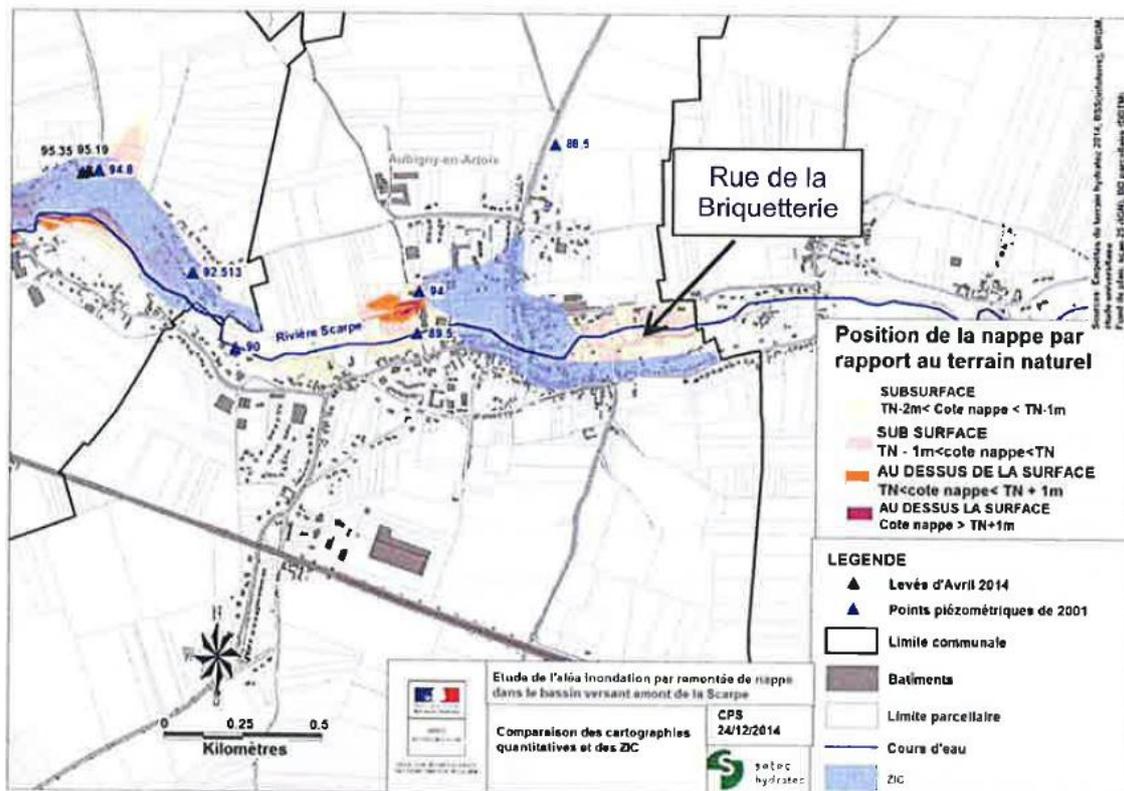


Figure 149. Comparaison des enveloppes quantitatives et des ZIC (Aubigny-en-Artois) (Source : Hydratec, décembre 2014)





La cartographie quantitative confirme l'absence de risque de remontée de nappe sur Hermaville.

Les enjeux identifiés sont :

- A Savy-Berlette : l'inondation d'un lycée agricole privé et une quarantaine de caves d'habitation ;
- A Aubigny-en-Artois : l'inondation de 12 caves d'habitation et de la mairie.

---

## 2.6.2. Erosion et ruissellement

Sur le territoire du Secteur Nord, on n'observe pas de secteurs sensibles à l'érosion des sols mais on constate tout de même le phénomène de ruissellement se produisant lors de pluies intenses sur des sols nus ou faiblement couverts (par exemple cultures de printemps sur des sols limono-sableux). Les surfaces enherbées jouent une protection vis-à-vis de ce risque. Les sols sur le territoire sont plutôt limono-argileux et donc moins sensibles à ce risque.

Les communes concernées par un arrêté catastrophe naturelle (CATNAT) concernant le risque ruissellement et coulée de boue sont les suivantes :

- Aubigny-en-Artois : arrêtés CATNAT prescrits le 18/05/1993 ; 29/10/2002 ;
- Avesnes-le-Comte : arrêté CATNAT du 18/05/1993 ;
- Bailleul-aux-Cornailles : arrêté CATNAT du 10/08/1998 ;
- Berles-Monchel : arrêtés CATNAT du 10/08/1998 et 18/05/1993 ;
- Camblain l'Abbé : arrêté CATNAT du 06/08/2001 ;
- Camblineul : arrêté CATNAT du 06/08/2001 ;
- Chelers : arrêté CATNAT du 10/08/1998 ;
- Hermaville : arrêtés CATNAT prescrits le 18/05/1993, 29/10/2002 ;
- Izel-les-hameau : arrêté CATNAT prescrit le 18/05/1993 ;
- Magnicourt-en-Comté : arrêtés CATNAT du 10/08/1998, 11/01/1994, 29/10/2002
- Savy-Berlette : arrêtés CATNAT prescrits le 29/10/2002, 18/05/1993;
- Agnières : arrêté CATNAT du 29/10/2002 ;
- Noyelle-Vion : arrêtés CATNAT du 11/09/2008, 18/10/2007 ;
- Tilloy-les-Hermaville : arrêté CATNAT du 18/05/1993 ;
- Tincques : arrêté CATNAT du 10/08/1998 ;
- Villers-Brûlin : arrêté CATNAT du 29/10/2002.

NB : l'arrêté CATNAT de décembre 1999 a volontairement été retiré de la liste, cet évènement ayant touché massivement la France n'est pas à considérer comme représentatif.





Les études techniques de ces projets de PPRN n'étant pas réalisés, aucune enveloppe d'aléa n'a pu être identifiée sur ces communes.

A savoir que le risque ruissellement et coulée de boue est également pris en compte dans le PPRi de la Lawe.

Un PPR inondation par ruissellements et coulées de boue et par remontée de nappe a été prescrit le 30/10/2001 pour la commune d'Aubigny-en-Artois.

Un PPR inondation et coulées de boue a été prescrit le 07/02/2003 pour les communes d'Hermaville et de Savy-Berlette.

---

## 2.6.2 Risque mouvement de terrain

### A) Mouvement de terrain

Un PPRN communal a été prescrit le 14/03/2002 pour le risque mouvement de terrain sur la commune de Savy-Berlette. Il doit être pris en compte par le PLUi.

- Les études techniques de ce projet de PPRN n'étant pas réalisés, aucune enveloppe d'aléa n'a pu être identifiée sur la commune.

### B) Retrait/Gonflement des sols argileux

Le niveau d'aléa identifié par le BRGM pour le risque sur toutes les communes du Secteur Nord est considéré comme à priori nul à moyen. Une surveillance est donc préconisée.



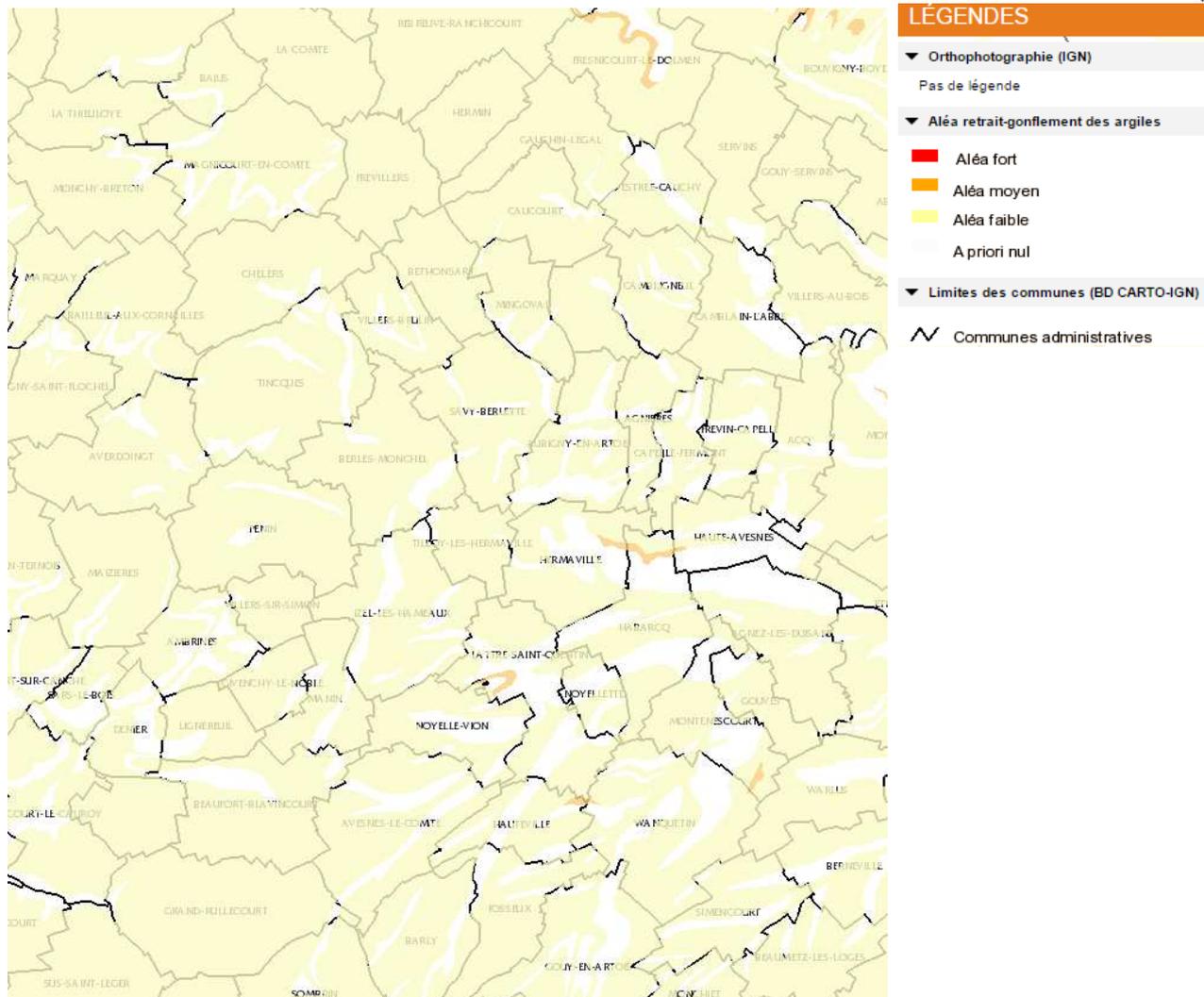


Figure 150. Carte de l'aléa retrait gonflement des argiles (Source : Infoterre)

### C) Carrières et cavités souterraines

Des cavités sont identifiées sur le territoire d'étude et doivent être prises en compte par le PLUi.

D'après le site Infoterre, elles sont localisées sur les communes de : Avesnes-le-Comte, Cambligneul, Izel-lès-Hameau, Manin, Penin, Savy-Berlette, Tincques, Villers-Brûlin. Elles sont connues mais sans localisation précise pour les communes de : Ambrines, Aubigny-en-Artois, Bailleul-aux-Cornailles, Béthonsart, Camblain l'Abbé, Hermaville, Mingoval, Noyelle-Vion.



Le Porter à connaissance identifie plus précisément certaines carrières ou cavités localisées :

Commune	Nature et localisation des carrières ou cavités
<b>Ambrines</b>	Souterrain refuge de plus de 100 m de long situé chemin Maréchal
<b>Aubigny-en-Artois</b>	Présence supposée de 2 mottes avec caves voutées
<b>Avesnes-le-Comte</b>	Une douzaine d'effondrements et cavités
<b>Bailleul-aux-Cornailles</b>	Affaissements
<b>Bethonsart</b>	Effondrement
<b>Cambligneul</b>	Carrière au lieu-dit de la Vallée croquée
<b>Hermaville</b>	Cavité lieu-dit « Le Chauffour » au nord-est de la commune
<b>Izel-les-hameau</b>	Lieu-dit « les blancs monts » parcelle ZC 13 : ancienne carrière de pierre utilisée comme abri durant la 2 <sup>nde</sup> Guerre Mondiale Cavité rue de l'église, rue des Ecoles et rue d'Arras
<b>Manin</b>	A l'angle des rues de Noyelles et de la mairie, parcelle AC 12, puits de 18 m de profondeur se situant dans la cour de l'école
<b>Mingoval</b>	Carrières souterraines supposées
<b>Noyelle-Vion</b>	Présence d'anciennes carrières (fin 19 <sup>ème</sup> )
<b>Penin</b>	Galerie rue de Saint-Pol au fond d'un puits d'une ancienne ferme Présence de sapes Souterrain entre le 9 rue de Villers et le château Souterrain entre le château et la ferme du hameau de Doffine Souterrain entre le château et l'abbaye du Mont-Saint-Eloi Galerie abri de part en part la motte féodale
<b>Savy-Berlette</b>	Carrière de craie effondrée en 1995 sous le n°10 rue Neuve (CATNAT du 09/09/1995) Cavité à 1,5 km au nord de l'église de Tilloy-les-Hermaville Cavité au droit d'un puisard dans le jardin du n°35 rue des écoles (parcelle 82 section C)
<b>Tincques</b>	Souterrain au 3, place de l'église
<b>Villers-Brûlin</b>	Carrière située rue Bethonsart

**Tableau 76. Carrière et cavités souterraines localisées sur le Secteur Nord**

## D) Risques sismiques

Le territoire du PLUi du Nord est concerné par l'aléa sismique de niveau 2 (faible).

### 2.6.3 Risques majeurs

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) a été mis à jour en 2012. Il indique que toutes les communes du département du Pas-de-Calais sont concernées par les risques suivants :

- Munitions anciennes de guerre
- Transports de matières dangereuses





## 2.6.4 Synthèse et perspectives

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire peu impacté par les inondations par crue de cours d'eau du fait de sa position en tête de bassin versant à l'exception des communes du nord du territoire concernées par le PPRi de la vallée de la Lawe approuvé le 29 mars 2021.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque remontée de nappe important sur le territoire.</li> <li>- Risque ruissellement et coulées de boue notamment pour les communes d'Aubigny-en-Artois et Savy-Berlette.</li> <li>- Nombreuses carrières et cavités souterraines.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La lutte contre le ruissellement et les coulées de boue permettrait d'améliorer la qualité des eaux de surface et donc les eaux souterraines.</li> <li>- Une étude hydraulique à l'échelle du bassin versant étudiant l'ensemble des risques liés à l'eau et leurs inter-relations pourrait être engagée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les remontées de nappe mettant en relation eaux superficielles et eaux souterraines sont aussi un facteur de dégradation des eaux souterraines.</li> </ul>





---

## 2.7 Déchets

---

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV), créé en 2002, est l'établissement public qui collecte et valorise les déchets sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA).

En plus de la CCCA, le SMAV gère la collecte et la valorisation sur les territoires de la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) et de la Communauté de Communes Sud Artois (CCSA).

Ainsi, le SMAV est au service d'environ 160 000 habitants qui vivent sur 197 communes.

---

### 2.7.1 Production et Valorisation

En 2002, le tonnage global d'ordures ménagères et d'encombrants collectés sur le Pays d'Artois était de 116 504 tonnes, en diminution par rapport à 2001 (-0,8%), suivant en cela l'évolution de la population (-0,9%). En revanche, le ratio par habitant a augmenté, passant de 603 kilogrammes par habitant en 2001 à 604 kilogrammes par habitant en 2002. Le constat est le même à l'échelle régionale : 607 kilogrammes par habitant ont été collectés en 2002, contre 602 en 2001. Si le ratio du Pays est proche du ratio régional, ils sont tous deux nettement supérieurs au ratio national estimé à 365 kilogrammes par habitant par l'Ifen en 2004.

En 2002, les EPCI du pays d'Artois destinaient à la valorisation 37 709 tonnes soit environ 32% du total des déchets collectés, ou encore 195,5 kilogrammes par habitant. Cette bonne performance était de plus en progression par rapport à 2001 où 30% des déchets soit 181 kilogrammes par habitant avaient été collectés pour être valorisés. En termes de valorisation des déchets, les performances du pays sont même supérieures à celles de la région pour laquelle 157 kg de déchets par habitant avaient été collectés en 2002 (26% du tonnage global collecté), en progression là aussi par rapport à 2001 (133 kg/hab, 22% du total). En 2007, Le taux de valorisation matière des déchets municipaux au niveau du Pays d'Artois s'élève à environ 44,5 % contre 37 % en Région.

---

### 2.7.2 Collecte et traitement

La collecte des déchets ménagers en porte à porte est organisée de la manière suivante :

- Les ordures ménagères = 1 fois par semaine ;
- Le tri sélectif = 1 fois tous les 15 jours.

Le SMAV compte 13 déchetteries sur l'ensemble des 3 intercommunalités, l'une d'elle est à l'usage exclusif des professionnels à Saint-Laurent-Blangy. 2 des déchetteries se trouvent sur le territoire de la CCCA : Aubigny-en-Artois et Avesnes-le-Comte.





**Figure 151. Installations de collecte et de traitement des déchets à l'échelles des différents territoires gérés par le SMAV**

A noter que le Porter à connaissance indique la présence de plusieurs décharges de classe 3 non contrôlées sur le territoire :

- Lieu-dit « le chemin à l'eau » à Aubigny-en-Artois ;
- Lieu-dit « hameau de Vandelicourt » à Berles Monchel ;
- Izel-les-hameau ;
- Magnicourt-en-Comté ;
- Penin.

### 2.7.3 Orientations pour la gestion des déchets

#### A) A l'échelle nationale

Les orientations du Grenelle vise à limiter la production de déchets au travers de 4 objectifs :

- réduction de la production et de la nocivité des déchets, notamment en agissant à la source : principe des technologies propres,
- organisation du transport des déchets : principe de proximité,





- valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie,
- information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.

## **B) A l'échelle régionale**

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets des Hauts-de-France (PRPGD) a été voté en séance plénière le 13 décembre 2019.

La Région l'a adopté, en même temps qu'un cadre d'actions pour le mettre en œuvre avec l'objectif de faire des Hauts-de-France une région "zéro déchet" et développer une économie circulaire sur tous les territoires.

## **C) Enjeux à l'échelle du Pays d'Artois**

La réduction des déchets à la source est un enjeu fort à l'échelle du Pays d'Artois. En ce sens, des plans de prévention des déchets sont d'ores et déjà en place ainsi que des sensibilisations du public à cette problématique. Une généralisation de ces dispositifs pourrait permettre d'améliorer encore la situation, notamment au sein des écoles.

- *Lutte contre le gaspillage alimentaire*

Sur l'ensemble des intercommunalités gérées par le SMAV, ce sont en moyenne 3 % des denrées alimentaires collectées qui sont jetées sans même avoir été déballées, représentant plus de 1 000 tonnes de gaspillage alimentaire. La sensibilisation du public est primordiale dans ce cadre.

- *Optimisation de la collecte des déchets du SMAV*

Le SMAV a lancé en 2010 une étude d'optimisation de la collecte et du traitement des déchets.

Cette étude se répartit en trois phases : un état des lieux est d'abord effectué et évalue les moyens humains et techniques, les coûts, les points forts et les points faibles de l'organisation. S'en suit une phase d'étude et de choix des pistes d'amélioration et d'un plan d'actions pour enfin passer à la mise en œuvre effective.

L'enquête s'organise autour de cinq thématiques, à savoir :

- l'étude des circuits de collecte, qui analyse les 88 secteurs de collecte puis met en avant des ajustements pour chacun d'entre eux,
- une réflexion sur les véhicules : l'organisation, l'optimisation des entretiens des poids lourds et de leur nombre,
- l'observatoire déchets et informatisation, ayant pour but d'associer les tableaux de bord à des données cartographiques,
- les ressources humaines, l'hygiène et la sécurité, qui a en charge de travailler sur l'absentéisme, la valorisation du travail et des agents, les travaux à réaliser, etc.,





- la communication, qui doit œuvrer à uniformiser la communication à l'échelle du SMAV pour améliorer la lisibilité et le placement des animateurs du tri par secteur.

- *Collecte des DEEE*

Le SMAV organise une collecte permanente des déchets d'équipement électrique et électronique, ainsi que des opérations spéciales de communication et de sensibilisation. Les particuliers et les commerçants peuvent apporter leurs équipements en déchèterie ou dans certaines grandes surfaces.

- *Collecte des DASRI*

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux proviennent des particuliers en auto-traitement : seringues, aiguilles, lames, embouts de stylos injecteurs, etc.

La CUA a mis en place ce service. Après l'obtention d'une carte DASRI, une boîte vide est donnée au particulier concerné, qui la rendra une fois pleine à la déchèterie de Saint Laurent Blangy.

- *Collecte des plastiques usagés*

Depuis 2004 dans le Pays d'Artois et généralisée à la région Nord - Pas de Calais en 2006, la collecte de plastiques usagés est complètement gratuite. En 2008, 55 sites de collecte avaient été mis en place au sein du Pays d'Artois.

- *Valorisation organique des déchets verts*

L'association TERACO a été créée en novembre 2006, compte 11 agriculteurs adhérents et a pour objectif le compostage des déchets verts des collectivités.

En mars 2007, l'association a répondu à l'appel d'offre du Syndicat Mixte de la Région d'Avesnes-le-Comte. Les agriculteurs membres de l'association compostent depuis juillet 2007 ces déchets verts en bout de champ sur leurs propres parcelles.

En 2008, les agriculteurs membres de TERACO ont traité 1 500 T de déchets verts. Cette démarche apparaît comme un partenariat gagnant - gagnant : la collectivité fait des économies grâce à ce traitement local (donc peu de déplacements) et les agriculteurs récupèrent de la matière organique pour leurs champs tout en étant rémunérés pour leur prestation de traitement des déchets verts. Des contrats avec des entreprises paysagères du secteur d'Avesnes-le-Comte et des CAT (Centre d'Aide par le Travail) de St Michel sur Ternoise et d'Avesnes-le-Comte ont été signés fin 2008.





## 2.7.5 Synthèse et perspectives

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonnage de déchets produits par habitant relativement faible.</li> <li>- Taux de valorisation des déchets important par rapport à la moyenne régionale.</li> </ul>	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autres pistes de valorisation sont encore à développer, notamment la valorisation organique des déchets verts.</li> </ul>	





---

## 2.8 Nuisances et pollutions

---

### 2.8.1 Nuisances sonores

Le bruit constitue un problème sanitaire et social qui concerne une grande partie de la population. La diminution de l'exposition aux bruits excessifs est un objectif tant sur le plan environnemental que social. L'exposition aux bruits permanents a des répercussions sur la santé. La directive européenne n°2002-49 du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'Environnement prévoit la réalisation de cartes de bruit stratégiques dans les agglomérations ou aux abords des grandes infrastructures de transport terrestre. Suite à l'élaboration de ces cartes, un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement doit être mis en place.

La principale source de nuisances sonores au niveau du département du Pas-de-Calais provient de la densité du réseau routier, l'importance de son trafic et la densité des zones urbaines. En termes de nuisances sonores, le Secteur Nord ne constitue pas une zone d'action prioritaire aux regards des enjeux relativement faibles à l'échelle du département.

#### A) Plans et programmes

En 2012, le Pas-de-Calais s'est doté d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures routières et ferroviaires. Aucune voie concernée par ce plan de prévention n'est présente sur le secteur d'étude.

Des cartes de bruit stratégiques ont été élaborées en 2010 pour les routes départementales. La route départementale 939 est la seule du Secteur Nord recensée.

Le deuxième Plan National Santé Environnement (PNSE 2) couvrant la période 2009 – 2013. Dans ce plan, plusieurs actions visent la réduction de l'impact du bruit :

- action 15 : réduire les nuisances liées au bruit généré par les transports,
- action 37 : intégrer la lutte contre le bruit dans une approche globale,
- action 38 : renforcer la police du bruit.

Pour mener à bien ces objectifs, plusieurs actions seront menées à l'échelle du département :

- mise en place d'un réseau de compétences et d'expertises régionales « bruit »,
- accompagnement des collectivités sur les volets technique et financier de la protection sonore des lieux de vie,
- information aux collectivités les mesures de prévention du bruit à la suite de l'établissement des points noirs du bruit (PPBE),
- amplification des diagnostics « bruit » de logements à leur réception.





## B) Voies classées bruyantes

Conformément à l'article L.571-10 du Code de l'environnement, le Pas-de-Calais a procédé au classement de ses infrastructures de transports terrestres les plus fréquentées en fonction de leurs caractéristiques acoustiques.

Le Préfet a en effet procédé par arrêté au classement sonore des infrastructures des routes et rues écoulant plus de 5 000 véhicules par jour, des chemins de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour, des voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour, des voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour.

Ce classement distingue cinq catégories sonores selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Celles-ci permettent de mettre en œuvre un Arrêté de classement adapté, dans lequel les niveaux sonores à prendre en compte et les prescriptions applicables aux constructions nouvelles, pour atténuer l'exposition aux nuisances, sont précisés. Les catégories sonores sont les suivantes :

- catégorie 1 : bande de classement de 300 m,
- catégorie 2 : bande de classement de 250 m,
- catégorie 3 : bande de classement de 100 m,
- catégorie 4 : bande de classement de 50 m,
- catégorie 5 : bande de classement de 10 m.

L'arrêté préfectoral du 14 novembre 2001 est relatif au classement des routes nationales, l'arrêté préfectoral du 23 août 2002, aux routes départementales.

La RD 939 est classé en catégorie 3 avec une bande de classement de 100 mètres de chaque côté de la route. Sont donc concernées pour le Secteur Nord, les communes suivantes : Capelle-Fermont, Agnières, Aubigny-en-Artois, Savy-Berlette, Berles-Monchel, Tincques et Bailleul-aux-Cornailles.



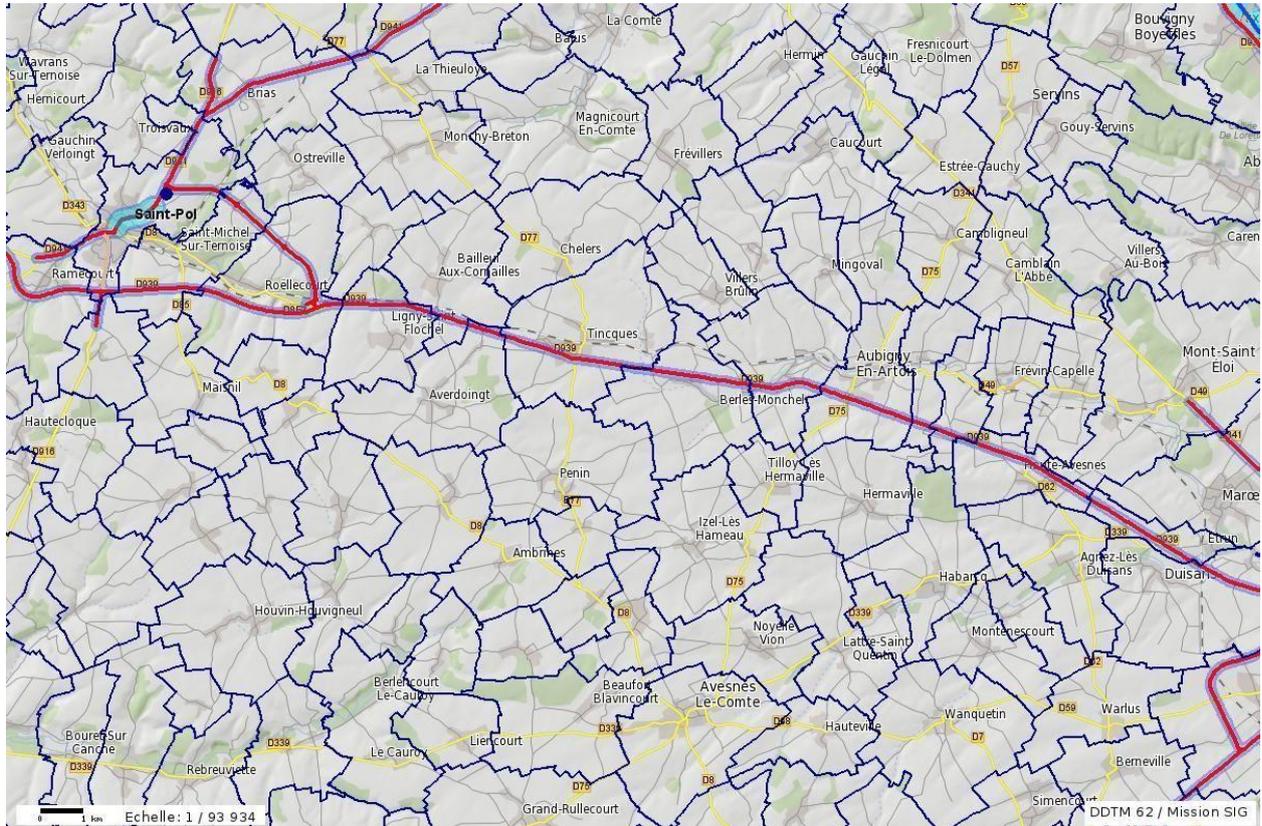


Figure 152. Carte de la RD939 classée en catégorie 3 au titre des nuisances sonores (Source : DDTM 62)





## 2.8.2 Qualité de l'air et émissions de gaz à effet de serre

Les questions de qualité de l'Air et de changement climatique consécutif aux émissions de gaz à effet de serre sont intimement liées, les sources d'émissions étant globalement les mêmes.

### A) Principales caractéristiques de la qualité de l'air

En Hauts-de-France, la surveillance et l'évaluation de la qualité de l'air et de l'atmosphère sont assurées par l'association Atmo Hauts-de-France. Elle s'appuie sur 53 stations fixes de mesures en continu, des moyens mobiles et des outils de modélisation locale et régionale permettant de compléter la connaissance à l'échelle de l'ensemble du territoire.

L'indice ATMO permet de caractériser un état global de la qualité de l'air à partir de quatre polluants : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules en suspension.

Cet indice est un chiffre compris entre 1 et 10, plus le chiffre tend vers 10, plus la qualité de l'air est mauvaise.

La station la plus proche est celle de Saint-Laurent-Blangy. Les données les plus récentes disponibles au moment de la réalisation de ce diagnostic datent de 2009.

L'indice disponible pour la station d'Arras au printemps 2009, atteste d'une qualité de l'air bonne à moyenne avec une valeur de 5 pour l'indice le plus fréquent. De même, la station de BETHUNE obtient un indice de 4 pour l'indice le plus fréquent.

Quelques dépassements sont notables, liés en particulier aux particules en suspension (PM10). Le nombre de jours de dépassement du seuil journalier pour la norme dite « PM10 » sur les poussières est assez préoccupant : la totalité des stations du Nord-Pas de Calais est concernée par une non-conformité durant la période 2007-2009.

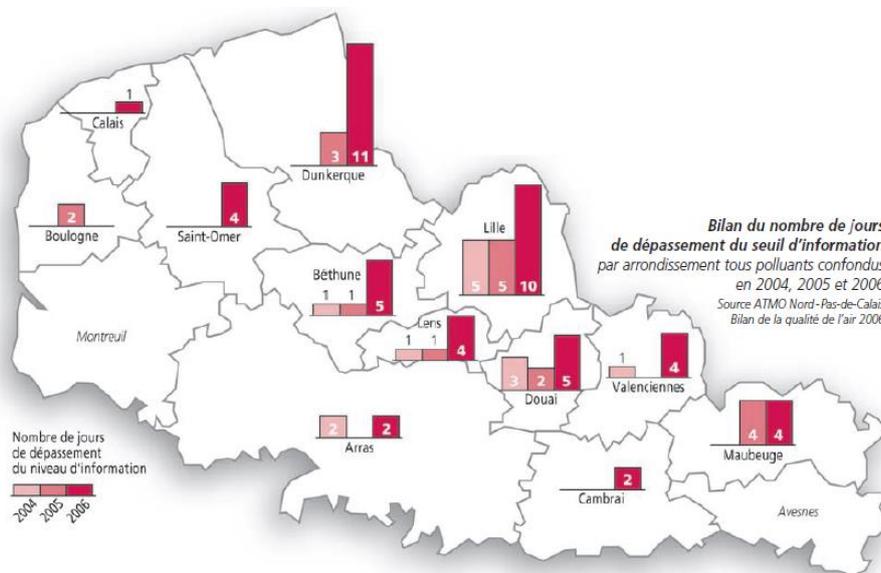


Figure 153. Bilan du nombre de jours de dépassement du seuil d'information, tous polluants confondus en 2004, 2005 et 2006.





## B) Émissions de gaz à effet de serre

### a. A l'échelle régionale

Les émissions directes de Gaz à effet de Serre en région sont estimées à 58,4 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (MteqCO<sub>2</sub>) en 2015, soit environ 9,7 teqCO<sub>2</sub>/ habitant. Le secteur le plus émetteur est l'industrie, compte tenu du poids des industries intensives en énergie, dont la sidérurgie, l'agro-alimentaire, la chimie et la pharmacie. Les transports représentent le deuxième poste grand émetteur, suivis par l'agriculture-sylviculture et le secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires. Ainsi, par comparaison le bilan français était de 325 MteqCO<sub>2</sub> en 2015 (source CGDD) soit environ 4,9 teqCO<sub>2</sub>/habitant.

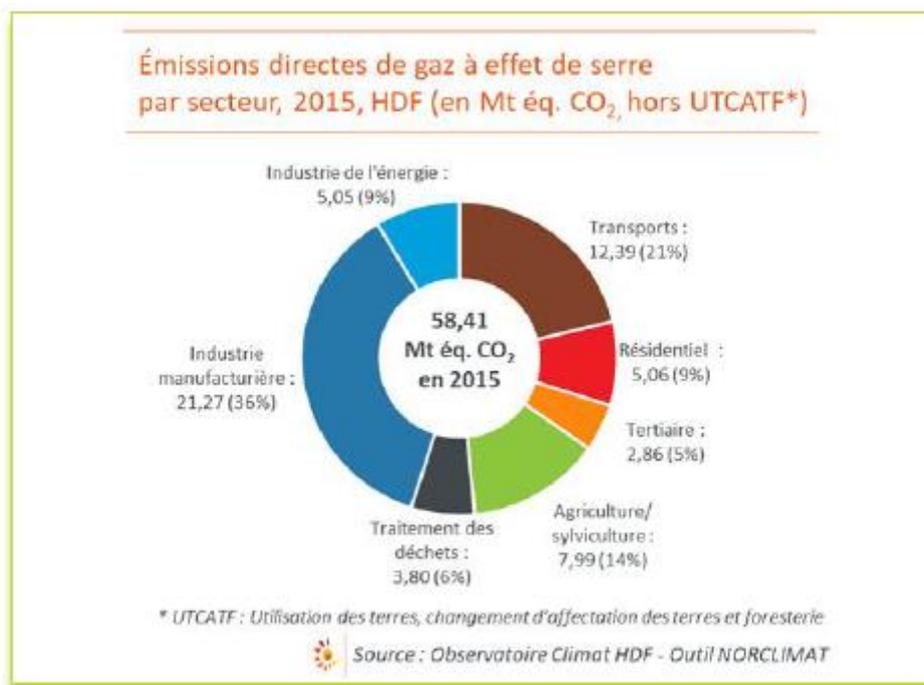


Figure 154. Émissions directes de gaz à effet de serre par secteur en 2015 dans les Hauts-de-France (Source : Rapport du SRADET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020)

Cependant, comme le montre la carte ci-dessous, la zone d'étude n'est pas située dans ces zones les plus émettrices de gaz à effet de serre à l'échelle régionale.

La carte met en relief plusieurs zones émettrices :

- les zones urbaines qui sont fortement émettrices de par la présence des réseaux routiers denses et d'émissions de CO<sub>2</sub> liées au chauffage des locaux,
- les grands axes routiers grands émetteurs de CO<sub>2</sub>,
- les zones d'élevages au Sud-Est de la région qui sont fortement émettrices de méthane.



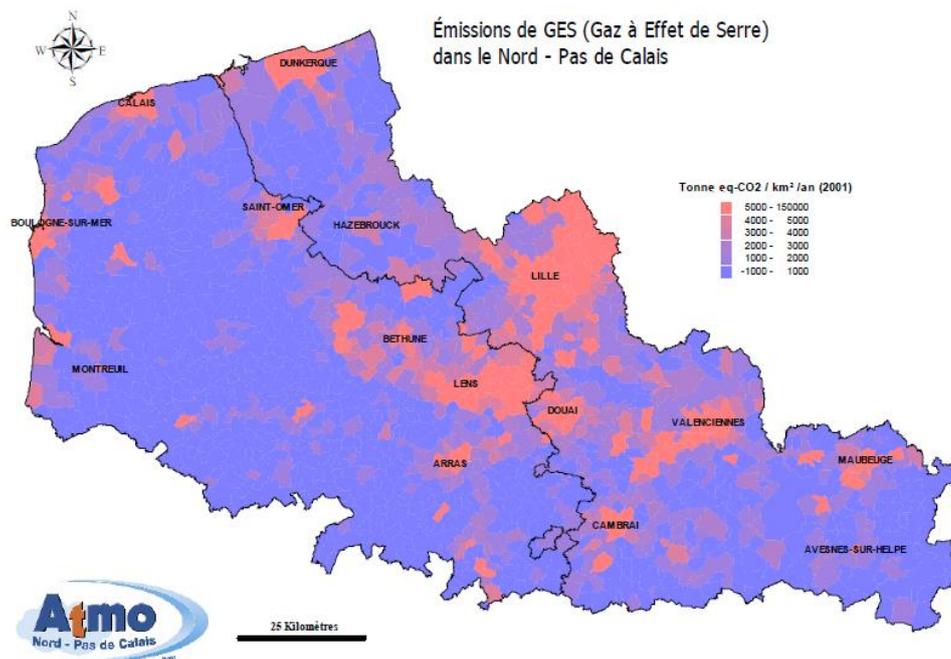


Figure 155. Carte des émissions communales de gaz à effet de serre dans le Nord-Pas-de-Calais en 2001 (Source : Atmo Nord-Pas de Calais, cadastre Mai 2006)

### ***b. Le Plan Climat du Pays d'Artois***

En 2010, le Pays d'Artois lançait volontairement son plan climat du Pays<sup>10</sup>. Il couvre 213 000 habitants. Celui-ci se présente comme une démarche territoriale contribuant à l'élaboration d'un projet de développement durable. Il s'agit d'une démarche perçue comme une opportunité de développement local et un vecteur de modification des modes de développement.

Quatre enjeux thématiques ont été dégagés :

- Réhabiliter et concevoir des bâtiments et logements sobres en énergie,
- Développer des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle,
- Favoriser une agriculture durable, économe en énergie, respectueuse de la biodiversité et proche du territoire,
- Promouvoir des modes de production et de consommation responsables.

A l'issue de la concertation, 75% des actions sont portées par un pilote autre que le Pays d'Artois, capitalisant sur sa capacité à faire travailler ensemble les différents acteurs du territoire. Ainsi, le territoire du Secteur Nord s'est engagée à investir dans la réhabilitation thermique et éco-performante d'une partie du parc de ses bâtiments publics et à créer une résidence pour personnes âgées en très haute qualité environnementale et gestion domotisée (flux et service) . La réhabilitation des bâtiments publics a été possible grâce au fond éco-énergie qui utilise les retombées fiscales de l'éolien et permet à chaque commune de se financer. Au-delà de l'impact énergétique de ces travaux, cette initiative mobilise les professionnels locaux sur la réhabilitation thermique et sur leur formation. En 2013/2014, six équipements ont été soutenus par ce fond pour un montant de 200 000 euros .

<sup>10</sup> Source : <http://observatoire.pcet-ademe.fr/pcet/fiche/477/pays-d-artois>





D'après le Plan Climat du Pays d'Artois, les émissions de GES du Pays sont évaluées à 2 231 877 teqCO<sub>2</sub> (hors secteur biogénique) en 2007. Le diagramme suivant montre la répartition de ces émissions par secteur :

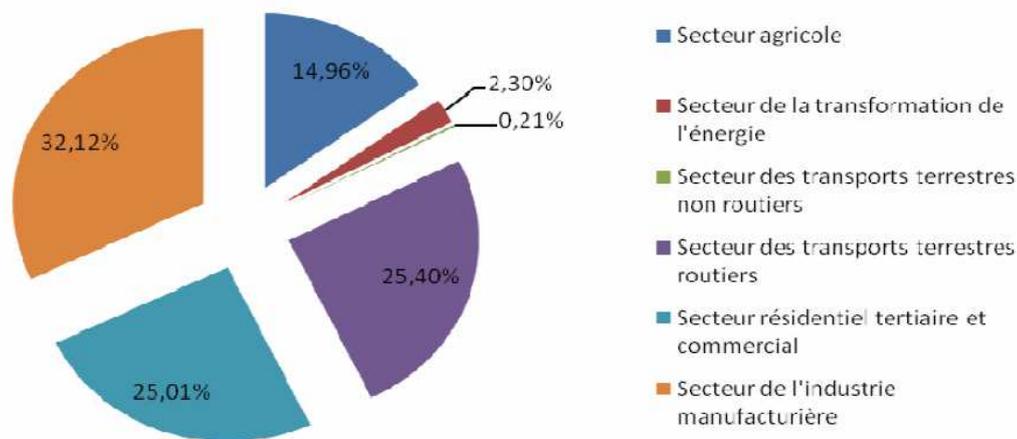


Figure 156. Répartition des émissions de GES du Pays d'Artois par secteur en 2007

Les trois secteurs les plus représentés dans ces émissions sont le secteur de l'industrie manufacturière (32 %), le secteur des transports (25 %) et le secteur du résidentiel et tertiaire (25 % également). L'importance des émissions du secteur de l'industrie est à relativiser au vu des évolutions depuis 2007, fermeture et diminution d'activité de certaines entreprises notamment.

Le Pays d'Artois émet en moyenne 11 teqCO<sub>2</sub> par habitant et par an, soit 22 % de plus que la moyenne française (9 teqCO<sub>2</sub> par habitant et par an). En région, ce taux est quasiment le même que celui du Pays d'Artois avec 11,2 teqCO<sub>2</sub> par habitant et par an.

- *Secteur résidentiel et tertiaire*

Le parc de logements du Pays d'Artois est caractérisé par une ancienneté des logements. En moyenne, le département du Pas de Calais compte 35,9 % de logements construits avant 1949. Le sud du Pays d'Artois est particulièrement touché par cette caractéristique.

**Sur le territoire d'étude, on compte 40% de résidences principales construites avant 1949.**

Les émissions directes du secteur résidentiel et des bâtiments tertiaires du Pays d'Artois sont estimées à 558 267 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2007. Ces émissions représentent 25 % des émissions de gaz à effet de serre du Pays d'Artois. Pour la France ces émissions s'élèvent à 19 % en 2008 et à 19 % en région Nord – Pas de Calais en 2005.

Le principal enjeu semble être le nombre important de logements anciens potentiellement mal isolés voire insalubres. Une information et une sensibilisation des propriétaires sur les enjeux, les techniques qui existent, des démarches administratives à réaliser et les aides potentielles mobilisables seront peut-être à envisager. En ce sens, l'Espace Info Energie récemment ouvert à Arras et à l'écoute des habitants du Pays d'Artois, permet d'apporter des conseils neutres et gratuits aux particuliers.

Limiter la périurbanisation en favorisant le renouvellement urbain et l'utilisation des logements vacants, semble aussi important.





Il conviendra de s'assurer que les entreprises et artisans du territoire soient en capacité de répondre à ce besoin de rénovation des habitats, tant en quantité qu'en qualité. La démarche de formation des artisans sur le territoire du PLUi du Nord permet une montée en compétences de ce secteur.

Sensibiliser les artisans aux techniques et aides aux constructions basse consommation et rénover les bâtiments publics semblent être des pistes importantes.

A Magnicourt en Comté, la résidence des Sources, pour personnes âgées en milieu rural, a été construite de façon innovante, économe en énergie et à faible loyer. La résidence est certifiée THPE (Très Haute Performance Énergétique) et EnR (Énergies Renouvelables) avec les panneaux solaires. Elle possède des pompes à chaleur et une centrale électrique de gestion automatisée.

Des formations d'artisans sont organisées dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale dédié aux bâtiments intelligents et à la construction durable. Une convention avec Pôle emploi et un partenariat avec l'Université d'Artois ont été engagés.

- *Secteur des transports*

En Pays d'Artois, les transports représentent le deuxième secteur d'activité responsable d'émissions de gaz à effet de serre derrière l'industrie manufacturière. On estime qu'ils représentent 25,6 % des émissions du Pays d'Artois en 2007. Ce taux relativement important s'explique en partie par l'utilisation importante de la voiture individuelle et la place importante et le développement du secteur du transport – logistique.

Ce secteur représenterait 17 % des émissions de GES en région Nord – Pas de Calais en 2005 et 25 % en France en 2006.

La part des émissions du transport terrestre routier correspond à 99 % des émissions de ce secteur dans le Pays d'Artois, le ferroviaire représentant le 1% restant.

Comme vu précédemment, le territoire se caractérise par un maillage routier et autoroutier très dense et très fréquenté générant des oxydes d'azote (NO<sub>2</sub>) qui influence la qualité de l'air, risquant de dépasser l'objectif de qualité annuel aux abords des grands axes routiers.

Pour cela, la maîtrise de la périurbanisation semble être un enjeu fort qui pose notamment les questions de déplacements et d'accès aux services et aux équipements.

La diminution de l'utilisation de la voiture individuelle semble être un deuxième enjeu fort. Pour ce faire, plusieurs pistes sont à explorer :

- inciter à utiliser les transports en commun (bus et train notamment). Une adaptation préalable des transports en commun aux besoins, surtout des zones rurales, paraît être une condition de réussite importante ;
- le développement du covoiturage est peut-être une piste à explorer ;
- favoriser la promotion des modes de déplacements doux, au travers d'aménagements et d'itinéraires attrayants, permettrait de diminuer l'utilisation de la voiture pour les petits trajets.

- *Secteur industriel*

Ce dernier est estimé pour l'année 2007 à 32 % du total des émissions de gaz à effet de serre du Pays d'Artois.





Ce secteur apparaît comme le premier secteur émetteur de GES du Pays d'Artois devant les transports et le résidentiel.

Les acteurs et les réseaux existants sont déjà très dynamiques dans le domaine du développement durable. Ainsi, contribuer à faire connaître les bonnes pratiques de commerces et d'entreprises déjà engagées, notamment par l'organisation de rencontres entre des responsables d'entreprises et ceux qui seraient intéressés, tout en s'appuyant sur ces acteurs et réseaux en place, serait un premier enjeu.

Conforter et promouvoir la création d'emplois locaux ainsi que l'attractivité commerciale permettrait également de limiter les flux domicile-travail.

En ce qui concerne le transport de marchandises, l'important enjeu à venir est l'ouverture du canal Seine Nord-Europe et le développement de l'intermodalité dans ce secteur.

- *Secteur des déchets*

En France, les émissions liées à la gestion des déchets représentent en 2007 près de 2 % des émissions totales de gaz à effet de serre de la France (soit 10MteqCO<sub>2</sub> contre 12 Mt en 1990, soit une baisse de l'ordre de 17 %). Les émissions du secteur des déchets sont principalement les émissions de méthane provenant des processus de fermentation anaérobie dans les décharges, les émissions de CO<sub>2</sub> dues à l'incinération de déchets d'origine fossile et les émissions résultant du compostage. En région, ce taux monte à 4 % en 2005.

- *Secteur agricole*

Dans le Pays d'Artois, les émissions de GES d'origine agricole représenteraient en 2007, 15 % des émissions nettes du Pays d'Artois. Elles résultent des activités (cultures, élevage) d'environ 1 700 exploitations agricoles. En France, ce secteur représente 21% des émissions de GES en 2008. Quant en région, il correspond à 7 % des émissions en 2005. Une des spécificités du secteur agricole tient à la prépondérance des émissions de GES autres que le dioxyde de carbone : l'agriculture est le principal secteur émetteur de méthane (CH<sub>4</sub>) et de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), au pouvoir réchauffant respectivement 23 et 310 fois plus important que le CO<sub>2</sub>.

Pour le Pays d'Artois, l'agriculture est aussi le principal secteur émetteur de méthane (CH<sub>4</sub>) et de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), représentant respectivement 73 % et 96 % des émissions nettes pour ces deux gaz en 2007 (source ATMO).

- *Secteur des espaces naturels*

Le secteur biogénique est composé de « puits de carbone », boisements et zones humides principalement.

Ce secteur est déficitaire en matière d'émissions de GES : son bilan d'émissions de GES est donc négatif. Il « capte » davantage de CO<sub>2</sub> qu'il en émet.

Toutefois ce secteur ne compense que très faiblement les autres secteurs puisqu'il représente seulement 1,77 % des émissions régionales en 2007 (source : ATMO Nord Pas de calais).





- *Synthèse*

	<b>Pays d'Artois</b>	<b>Région</b>	<b>France</b>
Résidentiel et tertiaire	<b>25.5</b>	19	19
Industrie de l'énergie	2.5	5	13
Aménagement et transports	<b>25</b>	17	<b>25</b>
Marchand	<b>32</b>	<b>48</b>	<b>20</b>
Déchets	Non pris en compte	4	2
Agriculture sylviculture	15	7	<b>21</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Part population par rapport à la France	0,5	6,5	100
Part des émissions par rapport à la France	0,5	8	100
Emissions de GES/hab/an (en teqCO2)	11	11.2	9

**Tableau 77. Comparaison des émissions de GES par secteur entre le Pays, la région et la France en %**

Le Pays doit également mettre en place des mesures ambitieuses afin de réduire les émissions de GES dans le secteur de l'aménagement et des transports. En effet, ses émissions moyennes par habitant dans ce domaine sont plus élevées qu'au niveau national avec une tendance à la hausse. L'aménagement et les transports sont des domaines dans lesquels il est possible d'agir plus facilement.

Concernant l'habitat, la réhabilitation des logements sera un enjeu fort, au vu des nombreuses maisons construites avant 1949. La rénovation des bâtiments publics devra également occuper une place de choix puisqu'elle aura valeur d'exemplarité et pourra créer un effet d'entraînement.

Quant au faible taux d'émissions de l'industrie de l'énergie, il s'explique par la forte dépendance énergétique du Pays.





## C) Prévention

### a. A l'échelle régionale

La Région Hauts-de-France a adopté son projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.

En application du cadre règlementaire, le SRADDET fixe des objectifs quantitatifs d'atténuation du changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air à l'horizon de l'année médiane des budgets carbone les plus lointains, soit aux années : 2021, 2026, 2031, 2050.

#### Objectifs de réduction des émissions régionales de gaz à effet de serre

Sur la base des scénarios initiaux des SRCAE, les travaux de scénarisation, actualisés et harmonisés à l'échelle des Hauts de France, ont permis de définir une trajectoire de des émissions des Gaz à effet de serre autour de 4 repères hiérarchisés :

- la sobriété énergétique ;
- l'efficacité énergétique pour maîtriser la consommation d'énergie ;
- le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique régional ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la captation notamment par la préservation et amélioration les puits de carbones.

Secteurs\KteqCO2/an	2012	2021		2026		2031		2050	
		Gain		Gain		Gain		Gain	
Résidentiel	7 300	1 984	- 27%	2 331	- 32%	2 968	- 41%	4 730	- 65%
Tertiaire	5 900	590	- 10%	931	- 16%	1 226	- 21%	2 198	- 37%
Industrie	24 800	5 518	- 22%	8 022	- 32%	10 208	- 41%	16 214	- 65%
Transports	11 500	2 987	- 26%	3 921	- 34%	4 970	- 43%	7 792	- 68%
Agriculture	12 400	564	- 5%	1 170	- 9%	1 561	- 13%	2 925	- 23%
<b>Total</b>	<b>61 900</b>	<b>11 643</b>	<b>- 19%</b>	<b>16 375</b>	<b>- 26%</b>	<b>20 933</b>	<b>- 34%</b>	<b>33 859</b>	<b>- 55%</b>
Réduction de CO <sup>2</sup> due aux EnR&R		1 031	- 2%	2 154	- 3%	3 895	- 6%		
Réductions d'émissions de CO <sup>2</sup> par rapport à 2012		12 674	- 20%	18 529	- 30%	24 829	- 40%	vers F4 (- 75%)	vers F4

**Tableau 78. Objectifs de réduction des émissions régionales de gaz à effet de serre par secteur, source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020**

#### Objectifs de réduction des émissions de polluants

Les objectifs Air du SRADDET en région s'inscrivent dans les objectifs nationaux du Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA). Le document rappelle que l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air est un objectif transversal au SRADDET. En effet, l'atteinte des objectifs chiffrés de réduction d'émissions de polluants en Hauts de France sera obtenue seulement si les objectifs visés en matière de réduction des consommations d'énergie fossiles et de bois par les particuliers, de production d'énergies renouvelables et de sobriété sont respectés.



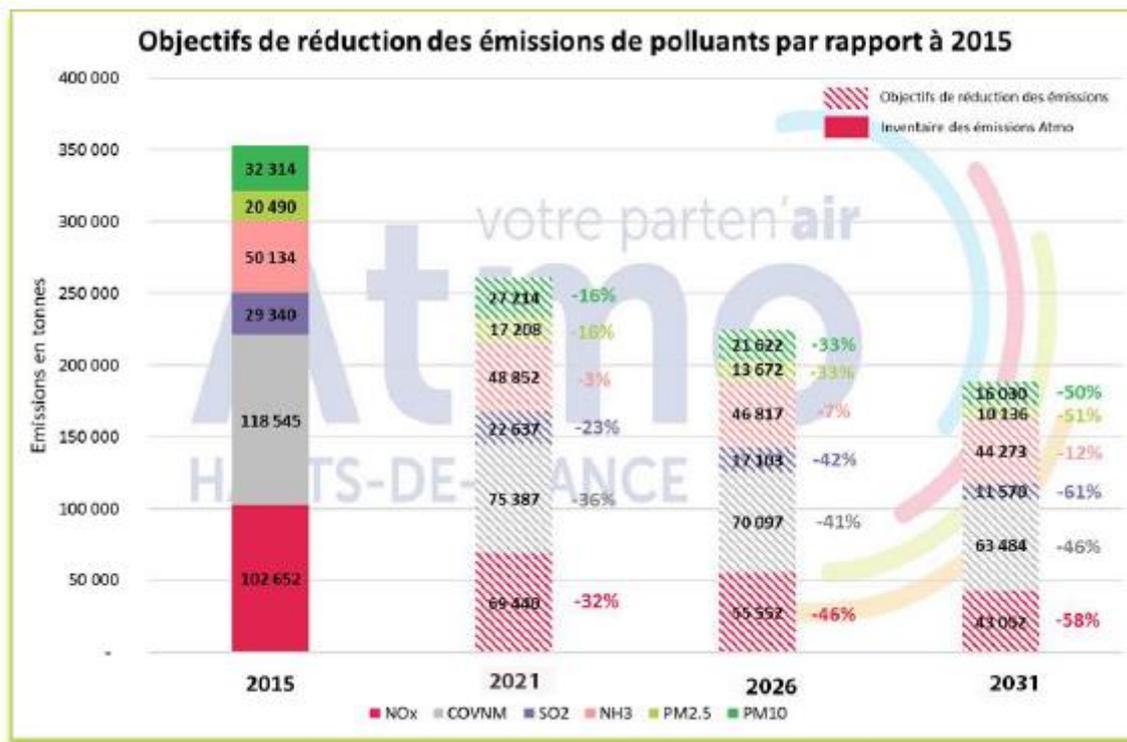


Figure 157. Objectifs de réduction des émissions de polluants par rapport à 2015, source : Rapport du SRADET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020

### Les principaux leviers liés à ces objectifs

Les travaux de scénarisation ont permis d'identifier les principaux leviers à mobiliser pour obtenir les effets les plus importants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air (voir diagramme ci-dessous).

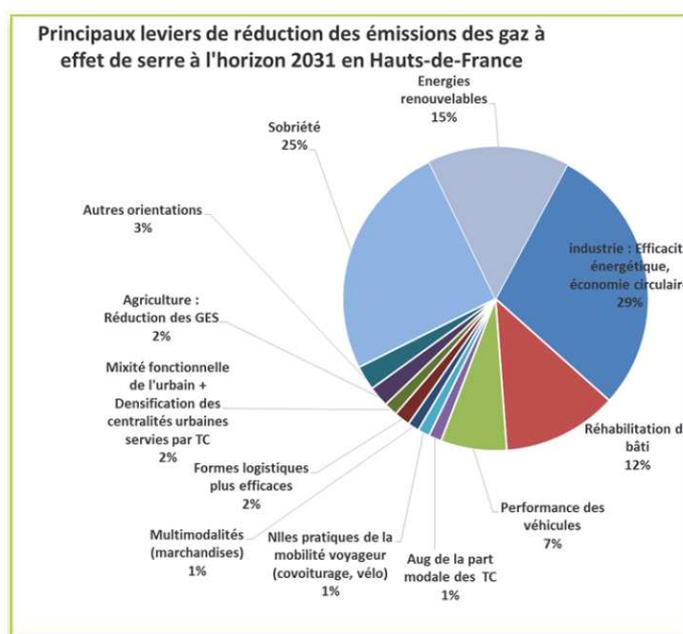


Figure 158. Principaux leviers de réduction des émissions des gaz à effet de serre à l'horizon 2031 en Hauts-de-France, source : Rapport du SRADET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020





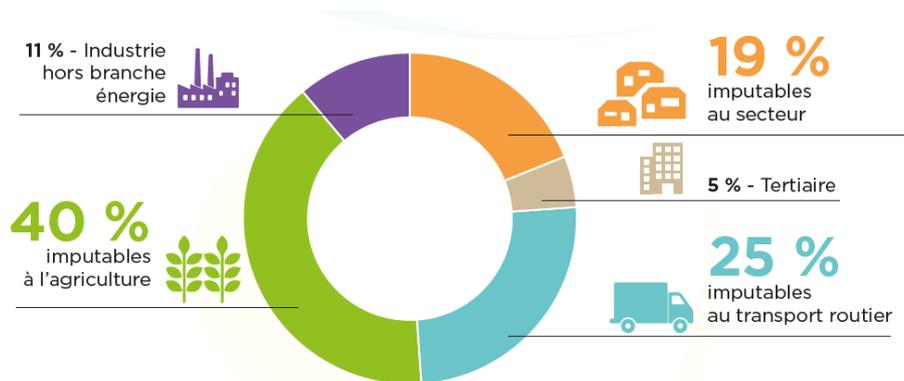
### **b. Au niveau de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois**

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a approuvé son Plan Climat Air Énergie Territorial le 16 décembre 2021.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est le projet de développement durable de tout un territoire. À la fois stratégique et opérationnel, il est établi pour 6 ans et s'articule autour de plusieurs axes :

- L'adaptation au changement climatique,
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- L'amélioration de la qualité de l'air,
- La réduction des consommations d'énergie,
- Le développement des énergies renouvelables.

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élèvent à environ 308 kT eq CO<sub>2</sub>, soit environ 0.45% des émissions régionales. En effet, le caractère rural de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois lui vaut d'être faiblement impactée aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).



**Répartition sectorielle des émissions de GES de la CCCA**  
*Source outil ESPASS*

**Figure 159. Répartition sectorielle de GES de la CCCA**

Le PCAET qui vise une réduction des émissions des gaz à effet de serre de 47% à l'horizon 2045 a défini 8 ambitions stratégiques :

- 4 Orientations thématiques :
  - Mobilité
  - Habitat-Logement et aménagement
  - Alimentation et consommation
  - Adaptation au changement climatique, gestion des espaces et agriculture durable
- 4 Orientations transversales :
  - Exemplarité des collectivités
  - Gouvernance et sensibilisation des habitants et des responsables locaux
  - Production d'énergie renouvelable
  - Activités Économiques

Dans un souci de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables, la stratégie du PCAET a identifié 27 objectifs opérationnels et 45 actions qui permettront de mener le territoire des Campagnes de l'Artois vers une transition énergétique et écologique.





### 2.8.3. Nuisances et risques liés à l'activité industrielle

La consultation du site BASOL indique qu'aucun site BASOL n'est présent au sein du Secteur Nord.

En revanche 5 communes sont concernées par des sites BASIAS en activité : Tincques, Savy-Berlette, Aubigny-en-Artois, Camblain l'Abbé et Avesnes-le-Comte.

Le tableau ci-après récapitule l'intégralité des sites BASIAS recensés sur le territoire du Secteur Nord, qu'il s'agisse des sites en activité ou qui ne le sont plus. En effet, la finalité de ces données est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de la santé publique et de l'environnement. Ces sites industriels et activités de service, en activité ou non, peuvent avoir occasionné une pollution des sols.

D'autres communes sont concernées par des sites BASIAS mais qui ne sont plus en activités ou dont l'activité n'est pas connue. Elles peuvent donc être potentiellement impactées par une pollution des sols. Il s'agit des communes de Bailleul-aux-Cornailles, Frevillers, Villers-Brûlin, Maizières, Berles-Monchel, Ambrines, Izel-les-Hameau, Tilloy-les-Hermaville et Noyelle-Vion.

Ainsi sur 27 communes, 14 accueillent ou ont accueilli des activités industrielles ou de services. Cependant, le fait qu'aucune de ces activités n'aient été repertoriées dans la base BASOL laisse à penser que celles-ci n'aient à priori pas été impactantes concernant la pollution des sols.

Le Tableau ci-après présente les ICPE présentes sur le territoire du Secteur Nord : il s'agit ici d'activités purement industrielles en activité sur le territoire. Les données proviennent de la base des installations classées ([www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr](http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr)). 13 communes sont concernées. Aucune ICPE à seuil SEVESO n'est recensée. Sur les 19 ICPE recensées, 13 sont à autorisation mais aucune n'est à déclaration. Les ICPE restantes relèvent de l'enregistrement.

On peut constater en croisant les données BASIAS et ICPE que ces activités se concentrent principalement sur les communes de Savy-Berlette, Aubigny-en-Artois, Tincques et Avesnes-le-Comte. La présence de la vallée de la Scarpe et du passage de l'axe de transport structurant (RD939) pour les 3 premières communes peut être un facteur explicatif.

Trois grandes activités industrielles se dégagent sur le Secteur Nord :

- activité agro-alimentaire ;
- élevages (porcs et bovins) ;
- production d'électricité éolienne.





Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)
<a href="#"><u>NPC6206564</u></a>	LA RUCHE PICARDE (SA)	Pompe à essence	Rue Château (du)	AVESNES-LE-COMTE (62063)	g47.30z	Ne sait pas		
<a href="#"><u>NPC6207258</u></a>	MORY (S.A.)	DLI	Rue Chaude	AVESNES-LE-COMTE (62063)	v89.03z	Ne sait pas		
<a href="#"><u>NPC6207776</u></a>	Mairie d'Avesnes-le-Comte	Décharge	Chemin Avesnes à Fosseux (d')	AVESNES-LE-COMTE (62063)	e38.11z	Activité terminée	614323	2586491
<a href="#"><u>NPC6207761</u></a>	PETIT Antoine	Dépôt de cuirs verts et de peaux fraîches	Rue Fossés (des)	AVESNES-LE-COMTE (62063)	c15.11z	Activité terminée	613873	2586801
<a href="#"><u>NPC6206860</u></a>	DREUX J. (Ets) Anc. RONEL (Ets)	Épicerie	63 Rue Grande	AVESNES-LE-COMTE (62063)	g47.30z	Activité terminée	613706	2586924
<a href="#"><u>NPC6206548</u></a>	DUPAS FRERES (Ets)	Garage et pompe à essence	87 Rue Grande	AVESNES-LE-COMTE (62063)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	613769	2586967
<a href="#"><u>NPC6206661</u></a>	BONNA Antoine (Ets)	Garage	339 Grande rue	AVESNES-LE-COMTE (62063)	g45.21a, g47.30z	En activité	613994	2586993
<a href="#"><u>NPC6206838</u></a>	CORNU E. (Ets)	Pompe à essence	Route nationale Arras à Frévent (d')	AVESNES-LE-COMTE (62063)	g47.30z	Ne sait pas		
<a href="#"><u>NPC6206566</u></a>	BARJUS-DELBEY Paul (Ets)	Garage	Rue Neuve	AVESNES-LE-COMTE (62063)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	613706	2586803
<a href="#"><u>NPC6206963</u></a>	CANEL Léon (Ets)	Pompe à essence	26 Rue Grande	AVESNES-LE-COMTE (62063)	g47.30z	Activité terminée	613452	2586687
<a href="#"><u>NPC6206565</u></a>	FORGEZ-PETIT (Ets)	Atelier de mécanique	Grande Rue	AVESNES-LE-COMTE (62063)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	613791	2587009
<a href="#"><u>NPC6206567</u></a>	THOMAS Eugène (Ets) Anc. VAHE-LESOT (Ets)	Pompe à essence	Grande Rue	AVESNES-LE-COMTE (62063)	g47.30z	Ne sait pas		





<b><u>NPC6206813</u></b>	LESOINGT Floréal (Ets)	Station service	Rue Grande rue	AVESNES-LE-COMTE (62063)	g47.30z	Ne sait pas		
<b><u>NPC6207045</u></b>	LECLERCQ François	Atelier de mécanique	Route nationale 74	FREVILLERS (62362)	c25.62b, g47.30z	Activité terminée	613374	2600106
<b><u>NPC6207068</u></b>	MATIN-BRUNET Joseph	Pompe à essence	6 Rue Bazrlet (du)	BAILLEUL-AUX-CORNAILLES (62070)	g47.30z	Activité terminée	607642	2597209
<b><u>NPC6207831</u></b>	Legris Mariel Micheline	DLI	22 Route nationale 39	TINCQUES (62820)	g47.30z	En activité et partiellement réaménagé	610743	2595504
<b><u>NPC6207022</u></b>	BAILLY Daniel	Garage	6 Rue Gare (de la)	TINCQUES (62820)	g45.21a, g47.30z	En activité	611401	2595850
<b><u>NPC6207025</u></b>	COUTTENIER, anc. LECOCQ Roger	Restaurant	14 Route Touquet à Arras (du)	TINCQUES (62820)	g47.30z, g47.30z, g47.30z	Activité terminée	610977	2595420
<b><u>NPC6206793</u></b>	DURIEUX	Magasin de cycles et de motos	26 Route nationale 39	TINCQUES (62820)	g45.40z, g47.30z	Activité terminée	610355	2595613
<b><u>NPC6206842</u></b>	MARIEL-MULET	Café	16 Route nationale 39	TINCQUES (62820)	g47.30z	Activité terminée	610950	2595422
<b><u>NPC6207865</u></b>	Commune de Villers-brulin	Décharge	Lieu dit Carrefour (le)	VILLERS-BRULIN (62856)	e38.11z	Activité terminée	613725	2597268
<b><u>NPC6207203</u></b>	SIDENTOP	Garage	Chemin départemental	MAIZIERES (62542)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	607783	2591974





			81, d'Averdoingt à Frévent					
<u><a href="#">NPC6206977</a></u>	ALLART Jean Batiste (Ets), anc. ALLART Marcel	Pompe à essence	Rue Eglise (de l')	MAIZIERES (62542)	g47.30z, g47.30z	Activité terminée	607970	2592111
<u><a href="#">NPC6206983</a></u>	CARON Nestor	Négociant	Route Nationale	MAIZIERES (62542)	g47.30z	Activité terminée	607743	2591947
<u><a href="#">NPC6207063</a></u>	VASSEUR Floride	Pompe à essence	Route nationale 39	BERLES-MONCHEL (62113)	g47.30z	Activité terminée	613365	2595038
<u><a href="#">NPC6207238</a></u>	MAIRIE DE BERLES- MONCHEL	Dépôt d'ordures ménagères	Chemin vicinal 6	BERLES-MONCHEL (62113)	e38.42z	Ne sait pas		
<u><a href="#">NPC6207202</a></u>	Castel Georges	Magasin de cycles-motos, station-service	Chemin départemental 74, d'Aubigny à Savy-Berlette	SAVY-BERLETTE (62785)	g45.40z, g47.30z, g47.30z	Activité terminée	615970	2595141
<u><a href="#">NPC6207362</a></u>	STE PARISIENNE DE CANALISATION	DLI	Gare	SAVY-BERLETTE (62785)	g47.30z	Activité terminée	615648	2595451
<u><a href="#">NPC6207223</a></u>	TAHON Frères	Atelier de chaudronnerie	6 Rue Manoirs (des)	SAVY-BERLETTE (62785)	c25.22z, d35.29z	En activité	615908	2595100
<u><a href="#">NPC6206637</a></u>	BRUYER Paul (Ets)	Pompe à essence	30 Route nationale 30,	SAVY-BERLETTE (62785)	g47.30z	Activité terminée	616909	2595262





			d'Arras à St-Pol Nationale					
<b><u>NPC6207737</u></b>	DELACAUCHY Alfred	Garage	33 Route nationale 39	SAVY-BERLETTE (62785)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	616901	2595309
<b><u>NPC6207345</u></b>	FOUCART Odette	Station-service Total	48 Route nationale 39	SAVY-BERLETTE (62785)	g47.30z	En activité	615320	2594793
<b><u>NPC6207125</u></b>	BREUVART Ferdinand, FOUCART Alberte	Garage	Route nationale 39, de Mezière à St-Pol	SAVY-BERLETTE (62785)	g45.21a, g47.30z, g47.30z	En activité	616421	2594831
<b><u>NPC6206883</u></b>	VAAST Clément	Atelier de menuiserie mécanique	Route nationale	SAVY-BERLETTE (62785)	c25.61z, c16.10a, c25.50a	En activité	615882	2595012
<b><u>NPC6206638</u></b>	LAVOINE Robert (Ets)	Menuiserie	Route Nationale	SAVY-BERLETTE (62785)	c16.10a, g47.30z	Ne sait pas		
<b><u>NPC6206517</u></b>	SUCRERIE COOPERATIVE	Sucrerie	Route nationale Savy à Aubigny (de)	SAVY-BERLETTE (62785)	g47.30z, g47.30z, v89.03z	Activité terminée	616644	2595320
<b><u>NPC6207207</u></b>	KRYZOSIAK Jean	Garage	Route Bethune (de)	CAMBLAIN-L'ABBE (62199)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	621343	2597794
<b><u>NPC6206994</u></b>	LEFEBVRE Prosper	Pompe à essence	Route nationale 106	CAMBLAIN-L'ABBE (62199)	g47.30z	En activité	622252	2596766





<b><u>NPC6206850</u></b>	FARGET Pierre	Garage	Chemin grande Communication n°49 (de)	AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045)	g45.21a, g47.30z	Ne sait pas		
<b><u>NPC6206949</u></b>	LECOMTE Delphin	Garage	16 Rue De Gaulle (du Général)	AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	618105	2595185
<b><u>NPC6207009</u></b>	SENECHAL Jules	Garage	1 Rue De Gaulle (du Général)	AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	618166	2595122
<b><u>NPC6207741</u></b>	BREWARD Ferdinand	Garage	1 Rue Delombre E.	AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045)	g45.21a	Activité terminée	618191	2595180
<b><u>NPC6206562</u></b>	LEGRAND-VALERE (Ets)	Garage	8 Rue Hermant Julien	AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045)	g45.21a, g47.30z	En activité	617469	2595058
<b><u>NPC6207317</u></b>	COCHER Jean	DLI	6 Place Manoir (du)	AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045)	v89.03z	En activité	618210	2595094
<b><u>NPC6207803</u></b>	MALVOISIN Jean, Anc BERQUIN Pierre	Pompe à essence, anc. Atelier de mécanique	10 Place Marché (du)	AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045)	g47.30z, g47.30z, g47.30z	Activité terminée	618222	2595221
<b><u>NPC6207738</u></b>	Garage du centre (Sté)	Garage	Place Marché (du)	AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045)	d35.29z, g45.21a	Ne sait pas		
<b><u>NPC6207738</u></b>	Garage du centre (Sté)	Garage	Place Marché (du)	AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045)	d35.29z, g45.21a			
<b><u>NPC6207198</u></b>	SENECHAL Jules	Atelier de Chevilles	Route Mingoal (de)	AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045)	c25.71z, g47.30z	En activité	617785	2595660





<b><u>NPC6207785</u></b>	PATOU Yves	DLI	4 Place Gare (de la)	AUBIGNY-EN-ARTOIS (62045)	v89.03z	Activité terminée	618215	2595320
<b><u>NPC6207032</u></b>	HOLLIN Ernest, Anc. HELLUIN Augustin (Ets)	Pompe à essence	Rue Principale	AMBRINES (62027)	g47.30z, g47.30z	Activité terminée	609233	2590467
<b><u>NPC6207872</u></b>	DELORY Francis	Entreprise de traitement des semences	18 Rue Villers (de)	IZEL-LES-HAMEAU (62477)	a01.6	Activité terminée	613723	2591002
<b><u>NPC6207276</u></b>	VAN DER POOTER	Garage	22 Rue Villers (de)	IZEL-LES-HAMEAU (62477)	g45.21a, g47.30z	Activité terminée	613704	2590992
<b><u>NPC6206992</u></b>	DELEURY Amédée Veuve, anc.DELABY Elie	Pompe à essence	8 Rue Villers (de)	IZEL-LES-HAMEAU (62477)	g47.30z, g47.30z	Activité terminée	613873	2591034
<b><u>NPC6206859</u></b>	FLAMBRY Octave	Pompe	Chemin Communal	TILLOY-LES-HERMAVILLE (62816)	g47.30z	Ne sait pas		
<b><u>NPC6206834</u></b>	DOURLENS Laurent	Café	Route nationale St-Pol (vers)	TILLOY-LES-HERMAVILLE (62816)	g47.30z	Ne sait pas		
<b><u>NPC6206415</u></b>	LEGRIS A. (S.A.)	Pompe à essence	Route Wancourt (de)	TILLOY-LES-HERMAVILLE (62816)	g47.30z	Ne sait pas		
<b><u>NPC6207744</u></b>	BELVAL Olivier, Anc BULLOTI	Pompe à essence	Route départementale 75	TILLOY-LES-HERMAVILLE (62816)	g47.30z	Activité terminée	615594	2592677





<u>NPC6206812</u>	BRION Auguste (Ets)	Brasseur	8 Grande rue	NOYELLE-VION (62630)	c11.02, v89.03z, g47.30z	Activité terminée	615168	2588624
-------------------	---------------------	----------	--------------	----------------------	--------------------------	-------------------	--------	---------

Tableau 79. Sites BASIAS présents sur le territoire du Secteur Nord (Source : <http://basias.brgm.fr/>)

Nom établissement	Etat	Commune	Régime	Statut Seveso	Activités
<a href="#">MASTELINCK Jean-Pierre</a>	En fonct.	AVESNES LE COMTE	Autorisation	Non	Métaux (stockage, activité de récupération)
<a href="#">PHILDAR</a>	En fonct.	AVESNES LE COMTE	Autorisation	Non	Entrepôts couverts Bois, papier, carton ou analogues (dépôt de) hors ERP
<a href="#">SMAV</a>	En fonct.	AVESNES LE COMTE	Enregistrement	Non	Collecte de déchets non dangereux-E
<a href="#">DELICES DES 7 VALLEES</a>	En fonct.	TINCQUES	Autorisation	Non	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine animale Réception, stockage, traitement, transformation etc. du lait Station d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles
<a href="#">M BOITEL Edouard</a>	En fonct.	TINCQUES	Enregistrement	Non	Elevage de porcs
<a href="#">TETELIN Manuel (ex BREUVART Jean)</a>	En fonct.	SAVY BERLETTE	Autorisation	Non	Métaux et alliages (travail mécanique des) Ateliers de réparation, entretien de véhicules à moteur, dont carrosserie et tôlerie
<a href="#">BRIOCHE PASQUIER AUBIGNY SAS</a>	En fonct.	AUBIGNY EN ARTOIS	Autorisation	Non	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale et animale Lait (réception, stockage, traitement, transformation, etc) ou produits issus du lait Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa
<a href="#">COCHET</a>	En fonct.	AUBIGNY EN ARTOIS	Inconnu	Non	Liquides inflammables (stockage)
<a href="#">SMAV</a>	En fonct.	AUBIGNY EN ARTOIS	Enregistrement	Non	collecte de déchets non dangereux-E
<a href="#">GAEC DE L'ENCLOS</a>	En fonct.	MAGNICOURT EN COMTE	Autorisation	Non	Chiens (élevage, vente, transit, garde, fourrières)





<a href="#"><u>SEPE* LE GARIMETZ</u></a>	En fonct.	CHELERS	Autorisation	Non	Installation terrestre de production d'électricité
<a href="#"><u>SEPE LES CINQ HETRES</u></a>	En fonct.	CHELERS	Autorisation	Non	Installation terrestre de production d'électricité
<a href="#"><u>GAEC DU DANFOSS</u></a>	En fonct.	VILLERS SIR SIMON	Enregistrement	Non	Bovins (élevage, vente, transit, etc)
<a href="#"><u>SEPE LES CHAMPS AUX CHATS</u></a>	En fonct.	MAIZIERES	Autorisation	Non	Installation terrestre de production d'électricité
<a href="#"><u>SEPE LE VERT GALANT</u></a>	En fonct.	PENIN	Autorisation	Non	Installation terrestre de production d'électricité
<a href="#"><u>SEPE LE BOIS DU HAUT</u></a>	En fonct.	BERLES MONCHEL	Autorisation	Non	Installation terrestre de production d'électricité
<a href="#"><u>LONGBIEN Philippe</u></a>	En fonct.	IZEL-LES-HAMEAU	Autorisation	Non	Métaux (stockage, activité de récupération)
<a href="#"><u>SARL DES ALOUETTES</u></a>	En cessation d'activité	NOYELLE VION	Inconnu	Non	Elevage de porcs

Tableau 80. ICPE présentes sur le territoire du Secteur Nord (Source : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/>)

Concernant le tableau des ICPE présentes sur le territoire du Secteur Nord, les principales activités de chaque établissement ont été reportées. Lorsque plusieurs activités étaient soumises à la nomenclature ICPE pour un même établissement, seules celles qui étaient encore en fonctionnement ont été indiquées. Concernant les établissements à autorisation, les activités soumises au seuil d'autorisation ont été mises en évidence en orange.

\*Concernant les « SEPE » il s'agit de sociétés d'exploitation de parcs éoliens : OSTWIND Engineering (OE) est le Donneur d'Ordres de l'opération, qui assure la livraison clé en main de parcs éoliens pour le compte de ces sociétés.





### 2.8.3 Synthèse et perspectives

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun site BASOL et activités industrielles anciennes ou actuelles relativement peu polluantes.</li> <li>- Aucune ICPE à seuil SEVESO.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concernant les nuisances sonores, la RD939 classée en catégorie 3 avec bande de classement de 100 m et concernant 7 communes du Secteur Nord.</li> <li>- Secteur émetteur important pour les transports (utilisation importante de la voiture individuelle avec des émissions moyennes par habitant plus élevées qu'au niveau national).</li> <li>- Emissions assez importantes provenant du secteur de l'agriculture (méthane et protoxyde carbone ayant un pouvoir réchauffant).</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation des transports en commun aux besoins.</li> <li>- Développement des aménagements de déplacement doux.</li> <li>- Ouverture du canal Seine Nord-Europe et le développement de l'intermodalité dans ce secteur.</li> <li>- Mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périurbanisation causant des problèmes de déplacements et d'accès aux services et équipements.</li> </ul>





---

## 3 DIAGNOSTIC AGRICOLE

---





---

## 3.1 Contexte

---

Le territoire du Nord décide de porter l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), en cohérence avec ses projets de développement, les intérêts des communes et les enjeux liés aux autres territoires.

L'agriculture fait partie intégrante du paysage économique local et participe à l'identité du Secteur Nord.

Le bureau d'études Géonord intervient pour l'élaboration du diagnostic agricole global sur le territoire. L'objectif vise donc, au travers du diagnostic de l'agriculture local, a :

- Dresser un portrait précis et actualisé de l'agriculture locale,
- Mettre en valeur les spécificités,
- Identifier les enjeux et dégager des scénarios d'évolution.

L'étude est conduite en 3 phases :

- phase 1 : Etat des lieux de l'agriculture du territoire
- phase 2 : Portrait agricole des communes
- phase 3 : Projection

L'état des lieux est établi à partir des données bibliographiques existantes pour synthétiser l'ensemble des informations et des analyses connues. La seconde phase est réalisée au travers des rencontres avec les exploitants : dans un premier temps, des référents communaux ont apporté leur aide pour identifier les exploitants et leurs bâtiments ; dans un second temps, des enquêtes ont été réalisées en commission communale.





## 3.2 Etat des lieux de l'agriculture du Secteur Nord

### 3.2.1 Etude des données disponibles sur le territoire

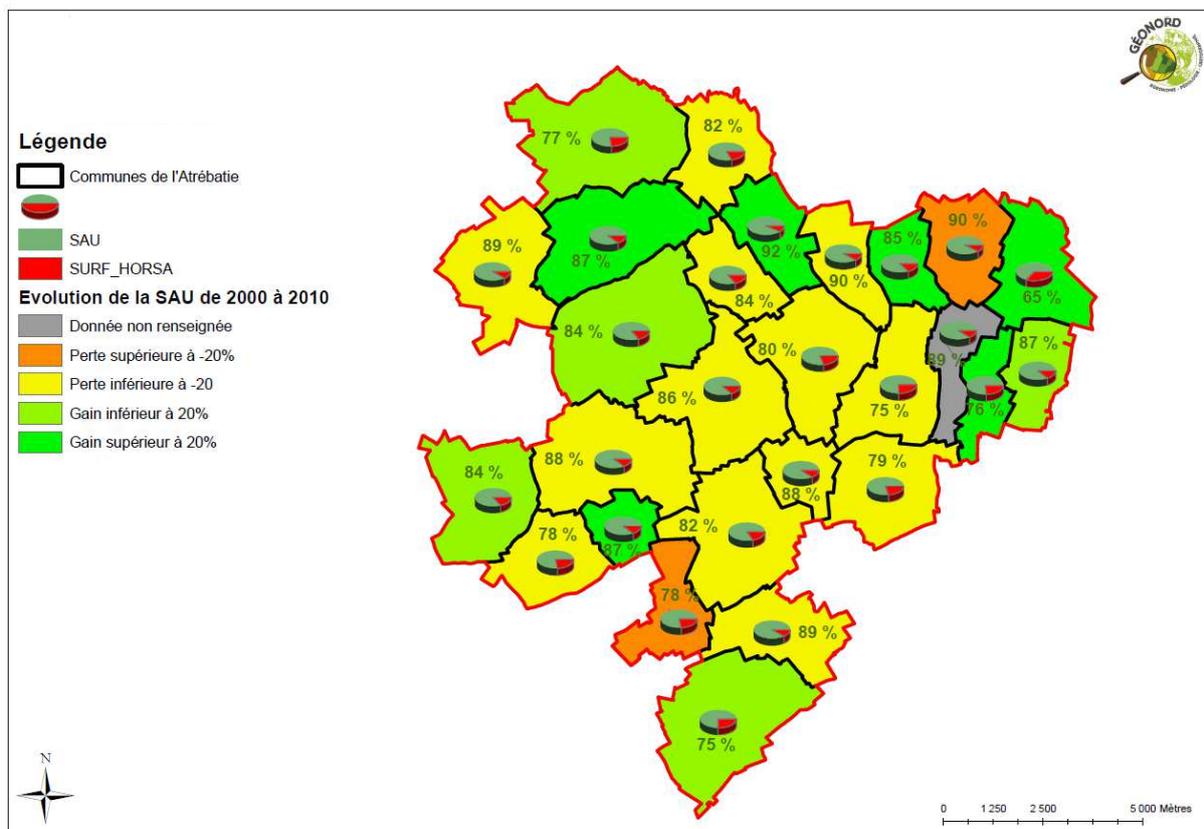
#### A) Surface agricole

La surface agricole occupe 83% de la surface du territoire avec 12 935 ha. Suivant les communes, la SAU représente de 65% à 92% de la surface communale. D'après le RGA, entre 2000 et 2010, la SAU du territoire d'étude est restée stable avec +0,5% (variation qui peut être liée à un déboisement par exemple ou à des données non renseignées en 2000). En comparaison, la SAU a diminué de 1,1% sur le Scot de la région d'Arras, de 1,9% sur la région agricole du Ternois et de 2,4% sur l'ensemble de la région Nord – Pas de Calais.

D'après les données du RPG 2014, la SAU moyenne des exploitations du Secteur Nord est de 102 ha.

	PLUi du Nord	Scot	Ternois	NDPC
SAU 2010 en ha	12935	105718	106978	817700
SAU 2000 en ha	12870	106956	109055	838165
Evolution 2000 à 2010	0,5%	-1,1%	-1,9%	-2,4%

Tableau 81. Evolution de la SAU





## B) Effectifs des Exploitations agricoles

En 2010, les communes du territoire d'étude comptabilisaient 160 exploitations. Elles étaient 223 en 2000, soit une perte de 63 exploitations en 10 ans (- 28%). Cette baisse a été légèrement plus forte sur le Secteur Nord en comparaison avec le Ternois (-26,5%) et la région NPDC (-25,4%). Au sein du Secteur Nord, le nombre d'exploitation par commune varie de 0 à 11 avec une majorité de communes comptabilisant entre 5 et 10 sièges d'exploitation.

Sièges d'exploitation	Nb communes
Aucun siège	1
Moins de 5 sièges	9
Entre 5 et 10 sièges	12
10 et 11 sièges	5

Tableau 82. Nombre d'exploitation par communes

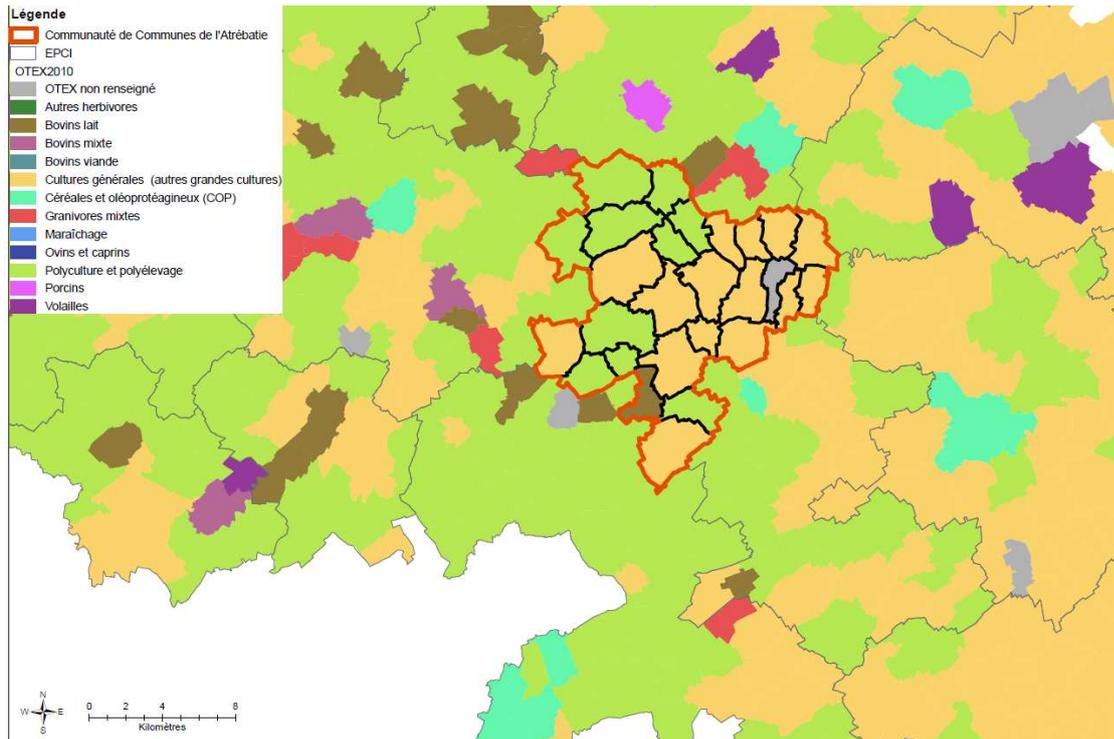
	PLUi du Nord	SCOT	Ternois	NDPC
<b>EA 2000</b>	223	1785	1792	18040
<b>EA 2010</b>	160	1374	1318	13500
<b>Evolution 2000 à 2010</b>	-28,3%	-23,0%	-26,5%	-25,2%

Tableau 83. Evolution du nombre d'exploitation agricoles

## C) OTEX

Sur le territoire du Secteur Nord les grandes cultures sont l'orientation technico-économique dominante. Cependant, plus à l'Ouest et dans le Haut pays, l'élevage est plus présent avec des OTEX dominants en « polyculture élevage ». Les études transmises par le Service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF Nord Pas-de-Calais montrent aussi la dominance économique des exploitations en grandes culture et une diminution plus importante des exploitations spécialisées en élevage sur le territoire du SCOT de la région d'Arras en comparaison avec le département du Pas de Calais.





**Figure 161. Carte des OTEX par commune**

OTEX	Scot de la région d'Arras		Département 62	
	% d'EA en 2010	Evolution 2010-2000 (%)	% d'EA en 2010	Evolution 2010-2000 (%)
Grandes Cultures	61,4	-5	44,9	-6,3
Polyculture polyélevage	20,8	-36	21,7	-36,4
Lait	7,9	-45	16,1	-36,6
Elevage et viande	1,0	-62	2,6	-35,7
Mixte	0,7	-10	2,9	-31,7
Ovins et autres herbivores	2,3	-66	4,6	-55,7
Exploit. d'élevage hors sol	2,2	-62	4,2	-42,9
Maraîchage et horticulture	1,2	-41	2,6	-45,7

**Tableau 84. Evolution des OTEX sur le SCOT de la région d'ARRAS (Source : Agreste – DRAAF – Recensements agricoles 2000 et 2010)**

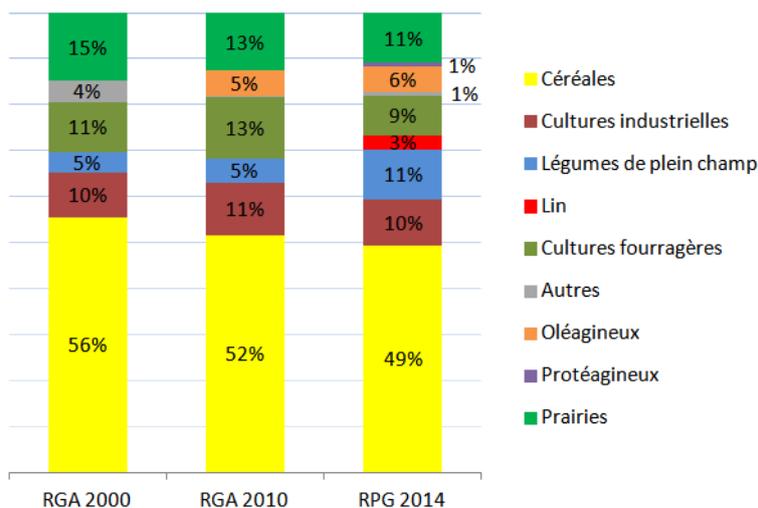




## D) Cultures

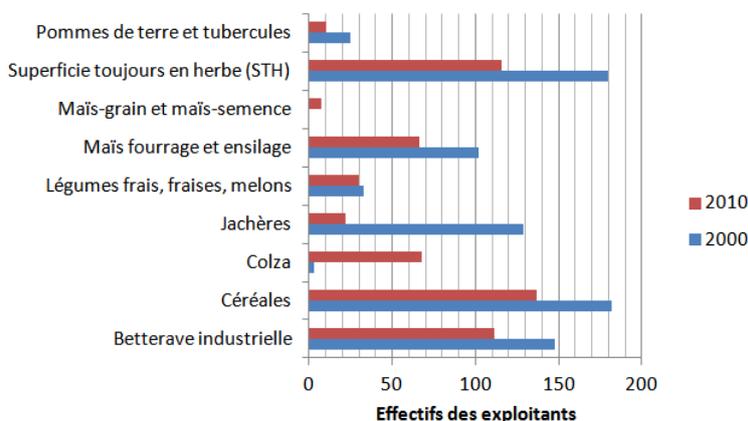
Les céréales avec principalement le blé tendre hiver représentent les principales cultures en 2000 et 2010. Sur cette période, on constate une diminution des surfaces en prairie et en céréales ainsi que la disparition des jachères (Autres en 2000). Les surfaces en cultures fourragères ont aussi diminué depuis 2010. Ces évolutions se sont faites essentiellement en faveur des oléagineux (colza) pour 2010 et des pommes de terre pour 2014 (légumes de plein champ). Les parts de cultures industrielles comme les betteraves ont légèrement augmenté. Notons que la culture du Lin n'apparaissait pas en 2000 et 2010.

**Assolement des exploitations sur l'Atrébatie**



**Figure 162. Répartition des cultures en 2000, 2010 et 2014**

L'évolution de la répartition des cultures par exploitation montre que, 180 exploitations entretenaient des prairies en 2000 contre 116 en 2010, soit une baisse de 36%. Comparée à la baisse du nombre d'exploitation (-28%), cette diminution de 36% pour la STH (Prairie) et de 35% pour les exploitations cultivant du maïs fourrage illustre une tendance de la baisse de l'élevage au profit des exploitations spécialisées en grandes cultures. En effet, pour le nombre d'exploitations produisant des céréales ou des betteraves, la baisse entre 2000 et 2010 est de 25% et de 9% pour les productions légumières.



**Figure 163. Répartition des cultures entre les exploitations**





## E) Prairies

Globalement, les communes situées à l'ouest concernent des exploitations à dominance « Elevage » avec une part de la SAU en Surfaces Toujours en Herbe (STH) comprise entre 10 et 25%. Les autres communes présentent une part de STH inférieure à 10% (cf. Carte Part de la STH dans la SAU). La surface agricole du territoire du Secteur Nord est emblavée à 12% par des STH. Une baisse de ces surfaces est constatée entre 2000 et 2010 sur l'ensemble des territoires alors que pour le Secteur Nord, la SAU reste globalement stable.

Territoire	Part STH dans la SAU	Evolution de la STH de 2000 à 2010
<b>PLUi du Nord</b>	12%	-17%
<b>Ternois</b>	16%	-18%
<b>NPDC</b>	19%	-13%

Tableau 85. Evolution des surfaces en prairies

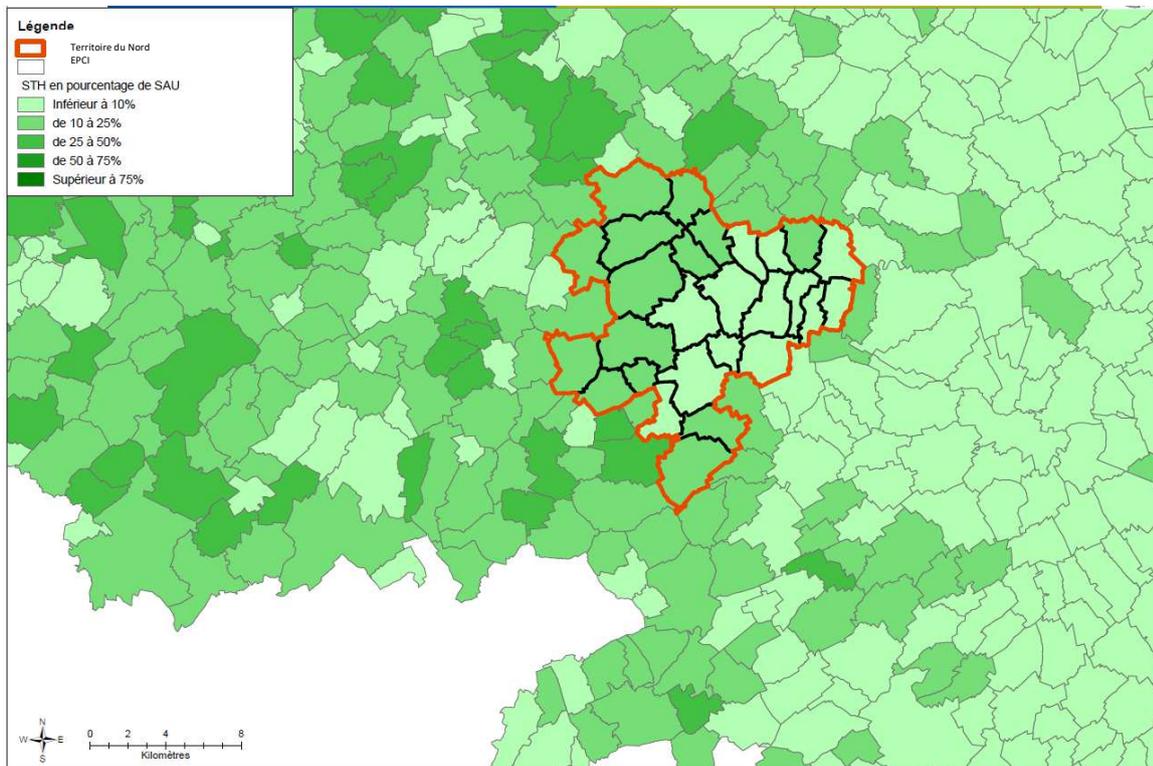


Figure 164. Part des prairies par commune – RGA 210





## F) Cheptel

Les données du RGA 2010 montrent une baisse de -10% du cheptel d'élevage en UGB sur le territoire d'étude entre 2000 et 2010. Cette évolution suit la tendance observée sur le Ternois. Mais on observe aussi des différences entre les communes. Sur 6 communes, les effectifs d'UGB ont augmenté entre 2000 et 2010. Mais ces variations pourraient s'expliquer par le regroupement d'exploitations situées sur des communes différentes ou sur le développement d'un atelier sur une exploitation en particulier. A l'échelle du SCOTA, on constate une baisse de 12,6% du nombre de vache laitière et de 18% pour les vaches à viande entre 2000 et 2010. Par contre, le nombre d'exploitations avec de l'élevage a diminué plus fortement avec -36,5% pour les ateliers lait et -27,2% pour les ateliers viande. **Cette différence entre cheptel et nombre d'exploitation s'explique par un agrandissement des ateliers de production sur les exploitations.**

	Cheptel 2000	Cheptel 2010	Evolution Cheptel
Secteur Nord	10190	9166	-10%
Ternois	114101	101634	-11%
NPDC	964971	902771	-6%

Tableau 86. Evolution des cheptels bovins en UGB

		2010	Evolution 2010-2000 (%)
Vaches laitières	Nbr d'exploitations	372	-36,5
	Nbr de têtes	16591	-12,6
Vaches à viande	Nbr d'exploitations	220	-27,2
	Nbr de têtes	3932	-18,0

Tableau 87. Evolution de l'élevage sur le SCOT de la région d'Arras

### Répartition des vaches laitières sur le territoire

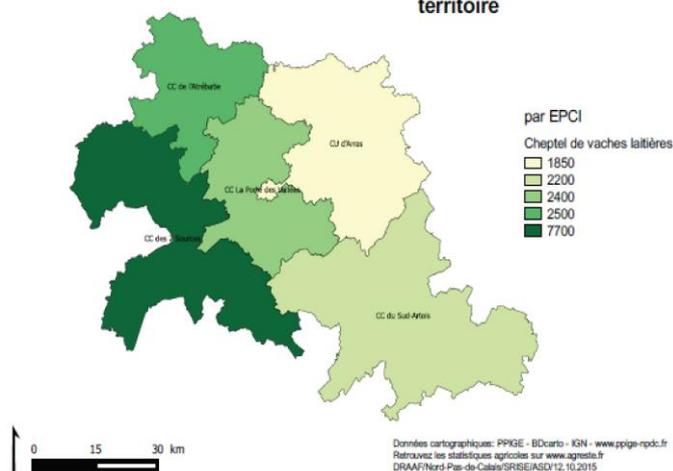


Figure 165. Evolution des vaches laitières sur le Scot de la région d'Arras





## G) Production Brute Standard

Les coefficients de Production Brute Standard (PBS) représentent la valeur de la production potentielle suivant les cultures ou ateliers d'élevage présents, hors aide. La production brute standard décrit donc un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « petites », « moyennes » ou « grandes exploitations ».

Le Service régional de l'information statistique et économique DRAAF Nord Pas-de-Calais a réalisé un classement des exploitations selon leur dimension économique en fonction de la Production Brute Standard (PBS). Sur le territoire du Secteur Nord, 63 % sont des grandes exploitations (PBS > 100 k€). Ce taux est supérieur aux autres territoires et à la moyenne régionale.

Répartition (en %)	Petites	Moyennes	Grandes
NPdC	22	28	50
Pas-de-Calais	19	29	52
Territoire du SCOT	14,8	31,5	53,7
CU d'Arras	11,3	31,0	57,7
CC Porte de la Vallée	18,4	31,8	49,8
CC de l'Atrébatie	12,5	24,4	63,1
CC du Sud-Artois	14,7	39,2	46,1
CC des 2 Sources	16,3	24,6	59,1

Source: Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

**Tableau 88 : Répartition des exploitations selon leur dimension économique**

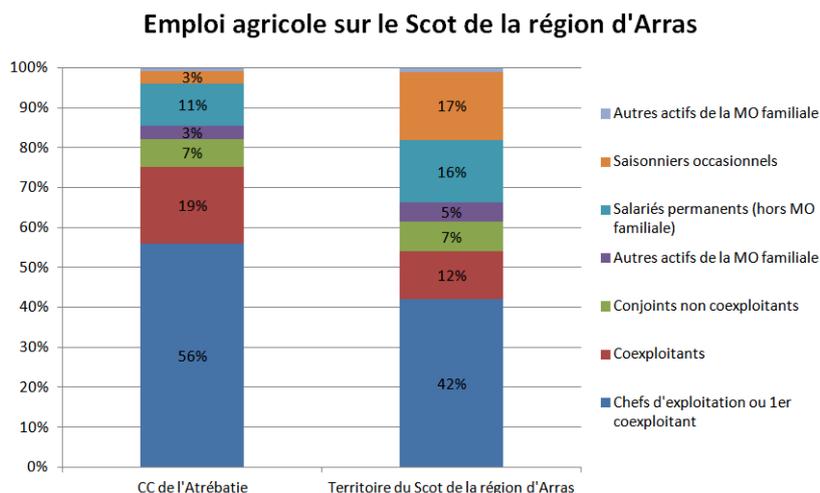
## H) Circuits courts et diversification

Les ateliers de diversification et les **commercialisations en circuit court sont moins développés sur le territoire du Secteur Nord**. 7,5% des exploitations ont recours à des circuits courts de commercialisation contre 11% sur le territoire du Scot de la région d'Arras et 16% à l'échelle départementale. Les activités de diversification sont présentes sur 8,6% des exploitations sur le Scot contre 12% à l'échelle régionale Nord –Pas de Calais (Source : Service régional de l'information statistique et économique DRAAF Nord Pas-de-Calais).

## I) Emploi agricole

L'Unité de Travail Agricole Annuel (UTA pour 100 ha) est de 1,6 sur le territoire du Secteur Nord, de 1,9 sur le Territoire du Scot et de 1,7 sur le département du Pas de Calais. L'activité agricole est donc moins génératrice d'emploi sur le secteur du Secteur Nord. Sur la Communauté de Communes du Sud-Artois, l'UTA moyen est de 2,6 et de 1,5 sur la CU d'Arras. **La part du nombre de chef d'exploitations est plus importante sur le territoire d'étude par rapport au territoire du Scot et les parts de salariés permanents ou occasionnels sont plus faibles.**



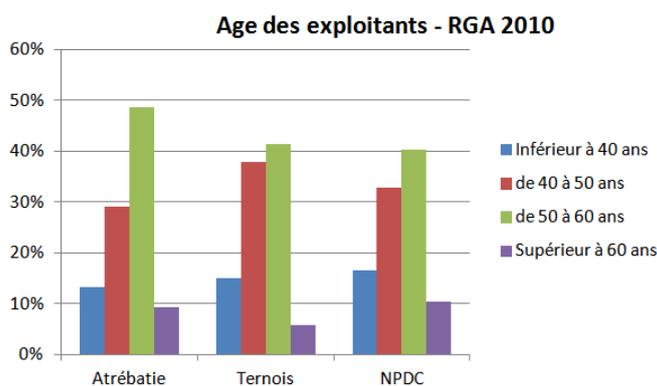


**Figure 166. Emploi agricole sur le Scot de la région d'Arras**

## J) Age des exploitants

Les données du RGA montrent que, en 2010, 49% des exploitants du Secteur Nord avaient entre 50 et 60 ans. A l'échelle du Ternois ou de la région Nord- Pas-de-Calais, cette proportion est d'environ 40%. Avec 13% d'exploitant ayant moins de 40 ans et 29% entre 40 et 50 ans, la population active agricole serait donc plus âgée sur le territoire du Secteur Nord en comparaison avec les statistiques régionales. Ces statistiques régionales révèlent ainsi que parmi les 13 500 exploitations en région Nord- Pas-de-Calais, 7 000 chefs d'exploitations doivent envisager leur succession dans les 10 ans à venir (*Mission d'enquête « Demain, je serai agriculteur », Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais, 2012*).

**Il faut donc porter une attention particulière sur la modification de l'activité agricole dans les années à venir (déprise agricole, taille des exploitations agricoles, ...). Des changements, tels que l'agrandissement des exploitations, auront des conséquences sur les projets et les orientations des agriculteurs sur le territoire.**



**Figure 167. Age des exploitants en 2010**





## K) Terres agricoles

### Foncier agricole : des terres en location et des prix à la hausse

La figure ci-dessous présente l'évolution du prix du foncier agricole depuis 1999 dans la région Nord – Pas-de-Calais. Le prix des terres libres et prés libres non bâtis est de l'ordre de 12 000 € pour le Ternois et 11 590 € pour l'Artois en 2013 (prix moyens triennaux en € courants/ha). Sur le Ternois, il a été multiplié par 3 entre 1999 et 2014 contre 2,5 à l'échelle du département du Nord et 1,9 pour l'Artois. On remarque aussi que l'Artois présentait le prix le plus élevé dans le Nord en 1999 mais que les prix ont convergé et augmenté depuis 15 ans. Entre 2013 et 2014, le prix des terres dans le ternois a augmenté de 8%. Concernant le prix des terres louées, il a été multiplié par environ 1,6 entre 1999 et 2014 et est proche pour les différentes régions agricoles (Source : SAFER – SSP – Terres d'Europe – Scafr).

A l'échelle du Scot de la région d'Arras, le foncier agricole est majoritairement loué auprès de tiers (75,9%). Ce chiffre illustre la faible disponibilité du foncier agricole qui accentue la tendance spéculative sur le prix des terres.

Terres en location auprès de tiers	Terres en location auprès des associés	Faire valoir direct	Autres
75,9 %	11%	11,6%	1,5%

Tableau 89. Foncier agricole (Source : Agreste - DRAAF)

Ces augmentations des prix et la convergence entre les territoires sont significatives de la concurrence sur l'acquisition foncière dans ce secteur. L'augmentation du coût du foncier peut être un frein à l'installation et à la reprise d'exploitation sur le territoire du Secteur Nord comme dans le Nord – Pas-de-Calais.

### PRIX MOYEN DES TERRES ET PRES - EVOLUTION DE 1999 à 2014

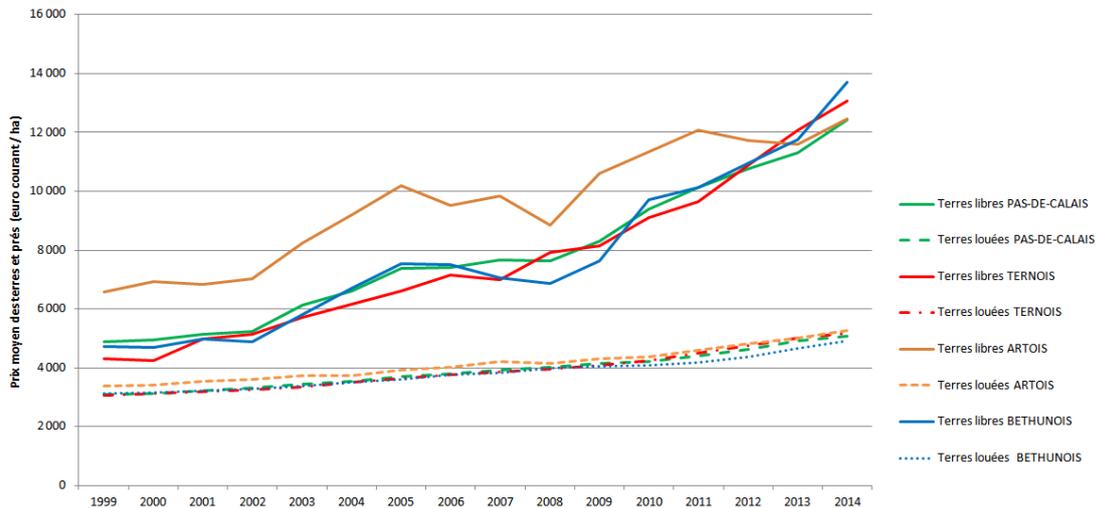


Figure 168. Evolution du prix du foncier agricole





## L) Installation et succession

Lors du recensement agricole de 2010, les exploitants ont été questionnés sur les successions envisagées pour les chefs d'exploitation nés en 1960 ou avant. D'après les analyses des services de la DRAAF, **un tiers des exploitations ne connaissait pas de successeur** en 2010. Ce chiffre est globalement le même sur le territoire du SCOT.

Ne pouvant disposer de données interprétables à l'échelle du Secteur Nord, la question de la transmissibilité des exploitations et de l'installation est étudiée à travers les études existantes à l'échelle régionale et nationale. Toutes les études et statistiques révèlent que le nombre d'exploitants agricoles diminue dans le Nord – Pas-de-Calais comme au niveau national. En 30 ans, la région a perdu 22 000 exploitants et coexploitants. Depuis 2000, une exploitation sur quatre a disparu et 3400 nouveaux chefs d'exploitations se sont installés. Même si cette diminution a ralenti, la région a perdu 400 exploitations par an en moyenne entre 2000 et 2010 (*Chambre d'Agriculture Nord- Pas-de-Calais, Affaires Economiques et Prospective, 2011*).

### Agriculture en Nord-Pas de Calais :

- 13 500 exploitations de 61 ha en moyenne
- 817 700 ha de SAU (66% du territoire)
- 27 300 personnes travaillant sur les exploitations dont 16 900 chefs d'exploitation et coexploitants

### L'installation dans la région Nord- Pas-de-Calais :

- 330 installations annuelles en région dénombrées par la MSA
- 21 ans d'âge moyen à l'installation
- 60 hectares de surface moyenne
- 2/3 d'installations sous forme sociétaire
- En moyenne, 6 installations sur 10 bénéficient des aides de l'Etat (DJA)

Le nombre d'installations de jeunes agriculteurs a globalement baissé de 30% par rapport à la décennie précédente. Depuis 2000, plus d'un jeune sur deux qui s'installe bénéficie de la DJA (55% en moyenne depuis 2000) et la plupart des installations aidées se font au sein d'exploitations de grande dimension économique avec des SAU plus importantes et au sein de formes sociétaires (*Agreste Nord Pas de Calais, n°12, juillet 2013*).

Pour comprendre et répondre aux enjeux de la transmission en agriculture, le Conseil Régional a lancé en mars 2011 une mission d'enquête sur l'installation en agriculture (*Mission d'enquête "Demain, je serai agriculteur", 2012*). Ces conclusions et propositions ont été diffusées dans le « livre blanc de la transmission et de la création en agriculture en Nord- Pas-de-Calais ». Elle a constaté que l'emploi agricole est en baisse. Les exploitations en place sont engagées dans une **dynamique d'agrandissement qui n'est actuellement pas créatrice d'emplois**. Dans le Nord- Pas-de-Calais, plus de 40 % des exploitants ont plus de 50 ans et la génération suivante est moins nombreuse. Les travaux de la mission d'enquête ont aussi montré un **besoin d'évolution des politiques en place notamment pour faire connaître les réussites et rechercher de nouvelles solutions**. Un public important reste hors des aides à l'installation et certains points faibles sont cités comme par exemple : l'accès au foncier, la mise en relation entre cédants et repreneurs, le problème des très grandes exploitations qui sont devenues difficilement transmissibles, la consommation de terre agricole par l'urbanisation, etc.





## M) Filière amont et aval

La filière aval agricole présente sur le territoire du SCOT représente 18 établissements (entreprises de plus de 20 salariés) et 2 027 personnes. Nous pouvons citer les plus connus comme :

- Haagen Dazs
- Brioche Pasquier
- Tereos
- Bonduelle conserve

Les plus présents en nombre d'établissement sont les entreprises d'approvisionnement et collecte comme la coopérative UNEAL et le Groupe Carré. Mais d'autres acteurs sont aussi implantés à proximité du territoire comme par exemple : Mc Cain, Tereos, Roquette, Prospérité Fermière, Opalin, Cocorette, Bigard, Cobeval, Claye...

L'implantation de telle entreprise dans le secteur a pour conséquence la **contractualisation de contrats sur certaines cultures ou de démarche qualité à travers des chartes de pratiques à respecter.**

---

### 3.2.2 Synthèse de l'étude bibliographique

Les études existantes révèlent une agriculture très présente avec environ 13 500 ha (83 % de la surface du territoire) et qui a été préservée contrairement à la tendance nationale. Cependant, les évolutions observées sur la baisse des effectifs, la baisse de l'élevage ou le vieillissement de la population agricole sont révélatrices de tendance plus forte que sur les territoires proches comme :

- Dynamique d'agrandissement des exploitations
- Diminution de l'élevage au profit des grandes cultures
- Une agriculture moins génératrice d'emploi
- Des successions à prévoir
- Concurrence forte entre les exploitants pour l'accès au foncier
- Un foncier qui reste très majoritairement en location

Ces évolutions ont certainement des impacts sur :

- Le paysage tel que l'agrandissement de la taille des parcelles, la diminution de la surface en prairie, des haies, ...
- La biodiversité avec l'ouverture des milieux
- Les loisirs tels que la chasse et la perte de diversité d'oiseaux avec l'ouverture des milieux
- La voirie avec l'agrandissement du matériel agricole
- La perception de l'agriculture par les habitants

Cette première étude documentaire pose différentes questions qui seront approfondies lors des rencontres avec les exploitants.

- **Pourquoi le renouvellement des exploitations est-il plus faible sur le territoire d'étude que sur d'autres régions ?**
- **Y-a-t-il des freins spécifiques au territoire ?**
- **Comment soutenir et améliorer l'attractivité et la dynamique agricole ?**





## 3.3 Portrait agricole des communes

### 3.3.1 Méthodologie

Le portrait agricole est réalisé à partir des témoignages des exploitants du territoire et sont recueillis lors de commissions communales. Pour préparer des rencontres avec l'ensemble des agriculteurs, le territoire du Secteur Nord a constitué une liste d'agriculteurs référents afin de participer à un travail d'identification.

#### A) Rencontre avec les référents

A partir des données du RPG anonyme niveau 4 de 2014 transcrit sur des cartes du territoire, l'enquêteur identifie avec le référent, les exploitants des parcelles, les sièges d'exploitation et les bâtiments à l'aide de cartes (voir exemple ci-dessous). Cette première étape permet d'obtenir rapidement une information nominative des acteurs agricoles du territoire et de commencer à remonter des informations pour les commissions communales agricoles. Les résultats attendus lors de ces premières rencontres avec les référents communaux sont :

- Listing des exploitants sur le territoire du Secteur Nord
- Localisation de leur parcellaire à partir du RPG 2014
- Localisation des sièges d'exploitation et des bâtiments agricoles
- Identification des ateliers de diversification, des filières courtes
- Identification des acteurs de l'économie agricoles (coopératives, négoce, agro-industries...) présents sur le territoire du Secteur Nord

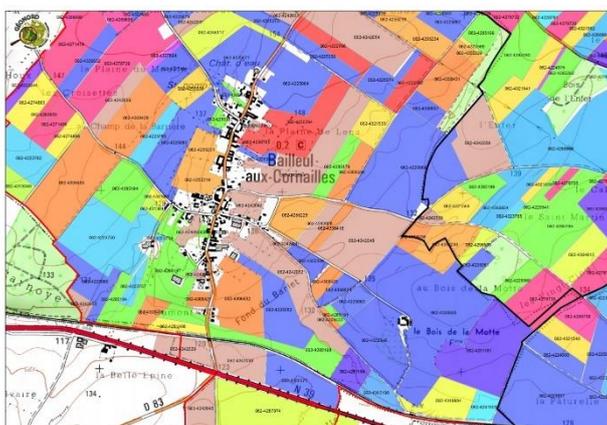


Figure 169. Exemple de carte des parcelles par ID exploitant





## B) Commissions communales

L'objectif des commissions est de recueillir les ressentis de la profession agricole sur l'organisation du territoire du Secteur Nord, d'identifier les zones d'activités agricole et de caractériser une dynamique d'évolution. Pour assurer une présence maximale des agriculteurs, les commissions communales sont organisées sur une période de moindre activité agricole. Elles sont ouvertes aux agriculteurs ayant leur siège d'exploitation ou du parcellaire sur le territoire du Secteur Nord. Les agriculteurs ont été invités par courrier et un affichage en mairie a aussi été proposé. Suivant la répartition des agriculteurs par commune, des regroupements ont été proposés.

Les thèmes abordés sont :

- la perception de la commune à travers son territoire, son attractivité,
- la vie communale et son évolution depuis 10 à 20 ans
- le développement de l'artificialisation et du boisement
- la circulation des engins agricoles
- la dimension stratégique parcellaire et les bâtiments des exploitations
- les projets et le devenir des exploitations
- les relations entre les agriculteurs et les habitants
- les attentes et les craintes des agriculteurs
- la réceptivité des agriculteurs sur différents projets (circuits courts, diversification...)
- la sensibilité aux questions environnementales

Afin d'obtenir 15 à 20 exploitants par réunion, 10 commissions communales ont été programmées. Le planning des commissions est présenté en annexe. Tous les agriculteurs exploitant au moins une parcelle sur une des communes du Secteur Nord ont été invités à participer aux commissions. Les agriculteurs sont invités en fonction de la commune du siège de leur exploitation ou en fonction de la SAU exploitée par commune.

Les commissions se déroulent en deux temps.

Dans un premier temps, un rappel de l'étude et de la démarche permet de lancer la réunion pour rappeler les enjeux du PLUi et l'importance de participer pleinement à ce temps de concertation.

Un questionnaire individuel papier est remis aux participants de la commission communale. Les agriculteurs sont invités à répondre aux questions, avec les explications des animateurs. Le questionnaire est accompagné d'un support cartographique pour localiser certaines informations.

Les données demandées portent sur :

- **les caractéristiques principales de l'exploitant** : âge, diplômes, responsabilités et activités en dehors de l'exploitation
- **les caractéristiques principales de l'exploitation** : surfaces exploitées et principales cultures, le statut juridique, le nombre d'associé, la main d'œuvre présente, les pressions foncières (baux, perte foncière...), les ateliers de l'exploitation (animal, végétal, diversification...), les partenaires technico-économiques, les projets réalisés, la relation avec l'environnement, l'intégration dans les filières et les types de commercialisation (circuits courts, les contractualisations...)
- **les bâtiments de l'exploitation et leurs caractéristiques** : bâtiments, équipements et parcelles attenantes indispensables à l'activité, les périmètres de protection liés à la production (ICPE...)
- **la dimension stratégique parcellaire** : proximité et morcellement, surface d'épandage, surface fourragère, besoin en prairie ou non, démarches environnementales et éléments paysager





- **le devenir de l'exploitation** : succession prévue ou non, viabilité économique, existence de projets, environnement de l'exploitation (relation avec le voisinage, contraintes réglementaires et foncières...), position sur installation (contraintes globales ou locales ?)

Dans un second temps, une discussion de groupe est ouverte sur les problématiques éventuelles agricoles sur les communes. L'échange collectif est orienté sur les sujets suivants :

- les voies de circulation des engins agricoles et l'organisation des filières
- Les contraintes rencontrées par la profession dans l'organisation ou le développement de leurs activités (urbanisation, enclavement des bâtiments agricoles, foncier agricole...)

Chaque commission se déroule sur une durée de 2h maximum :

- 15 à 30 min de présentation initiale
- Environ 1 h d'entretiens individuels (questionnaire)
- 15 min à 30 min de discussion sur l'agriculture et les communes



### 3.3.2 Résultats de l'identification

#### A) Parcellaire et bâtiments

Le bureau d'études a rencontré tous les référents communaux (27) au cours du mois d'octobre. Cette méthode a permis d'identifier deux tiers des exploitants et la quasi-totalité du parcellaire. Sur 332 exploitants ayant au moins une parcelle déclarée à la PAC en 2014, 225 agriculteurs ont été identifiés. Ces 225 exploitations couvrent 94% de la SAU du Secteur Nord. Parmi ces 225, 59% (133) ont leur siège sur le Secteur Nord et ils représentent 80% de la surface agricole. Sur les 225 exploitants identifiés, 94 sont hors Secteur Nord mais ils exploitent du parcellaire sur le territoire. Ils représentent 2 659 ha de parcellaire identifié.

	Identification des exploitants			
	Effectif		Surface (ha)	
<b>Exploitants identifiés</b>	225 (59% ont leur siège sur le Secteur Nord)	68%	12 550 (80% ont leur siège sur le Secteur Nord)	94 %
<b>Exploitants non identifiés</b>	107	32%	746	6 %
<b>Total</b>	332		13 296	

Tableau 90. Avancement de l'identification

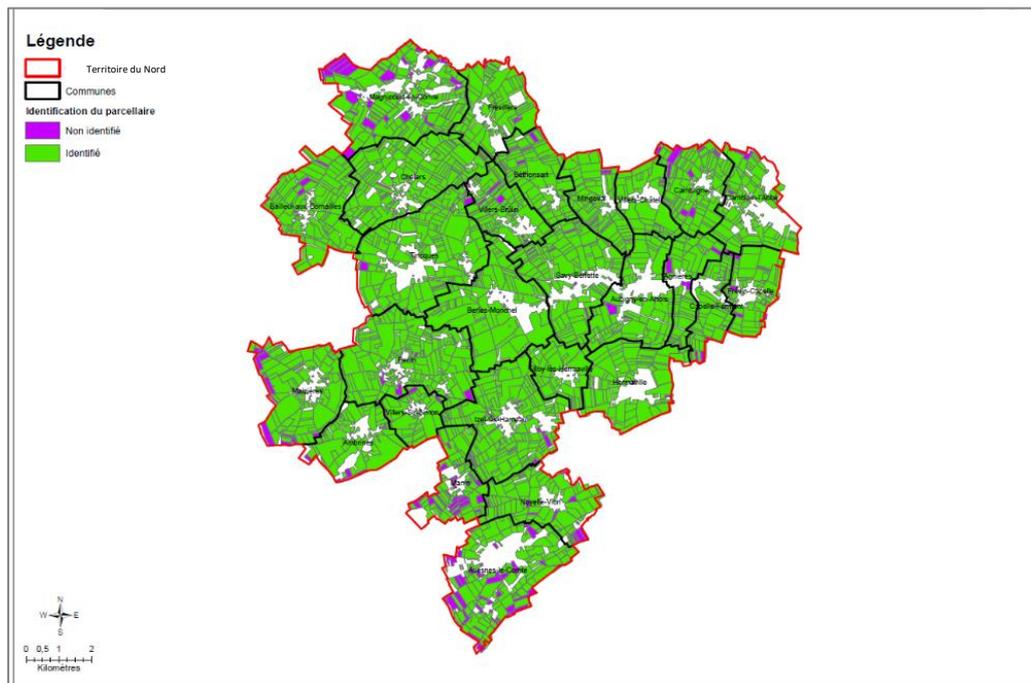


Figure 170. Carte du parcellaire identifié avec les référents





**Avec une couverture de 94% des surfaces, le travail d'identification avec les référents a permis d'identifier la quasi-totalité des exploitants ayant leur siège sur le Secteur Nord.**

Résultats du travail d'identification avec les référents à partir du RPG 2014 :

- 133 exploitants ayant leur siège sur le Secteur Nord.
- 94 exploitants ayant du parcellaire sur le Secteur Nord e mais leur siège en dehors.
- Leur parcellaire varie de 1,75 ha à 139 ha.
- 36 ont plus de 20 ha, 9 ont plus de 50 ha, 1 a plus de 100 ha.

Les entretiens avec les référents communaux ont permis de localiser 128 sièges d'exploitation sur les 133 exploitations identifiées (Siège sur le Secteur Nord) ainsi que les bâtiments et quelques ateliers de diversification

(cf. tableau ci-dessous). Les cartes des parcellaires et la liste des agriculteurs invités aux commissions communales ont été réalisées à partir de cette base d'information.

<b>Sièges et bâtiments</b>	<b>Effectifs</b>
Bâtiment	89
Bâtiment en projet	1
Centre Equestre	1
ETA	1
Siège	128
Silo	1
Vente directe	4
Gîte et chambres d'hôte	1

**Tableau 91. Bâtiments et Sièges identifiés avec les référents communaux**

Sur 90 ateliers d'élevages identifiés, 85% sont des élevages bovin avec des ateliers laitiers (49%), viande (33%) et mixte (3%). 4% sont des élevages porcins et 4% sont des élevages de volailles. 60% des exploitations identifiées n'ont pas d'atelier d'élevage renseigné.





Ateliers	Effectifs	
Bovin Lait	44	49%
Bovin mixte	3	3%
Bovin viande	30	33%
Chevaux	1	1%
Elevage canin	1	1%
Lapins	1	1%
Moutons	1	1%
Porcs	4	4%
Poules	4	4%
Poules pondeuses	1	1%
Sous total	90	100%
Sans atelier ou non renseigné	134	60%
Total général	223	100%

**Tableau 92. Ateliers d'élevage identifiés**

## B) Points positifs et négatifs exprimés par les référents

Lors des entretiens, les référents ont été questionnés sur leur perception de leur territoire en leur demandant des points positifs et négatifs. Le tableau ci-après synthétise les thèmes évoqués lors des entretiens. Ces premiers éléments ont permis de préparer les sujets abordés dans le cadre des commissions communales.

### ➤ Les principaux points négatifs

- Voirie : D939 et circulation
- Circulation et stationnement
- Eau : problèmes localisés d'inondation ou de ruissellement
- Foncier : reboisement de parcelles
- Prairie : manque à proximité des bâtiments, accès
- Urbanisme : contraintes liées au patrimoine historique, emprise sur les terrains agricoles

### ➤ Les principaux points positifs

- Vie communale : relationnel et commerces de proximité
- Proximité des prairies, urbanisation sans prise de foncier agricole...





Thèmes	Négatif	Positif	Total
Voirie	28	6	34
Eau	21	1	22
Foncier	19	2	21
Urbanisme	10	1	11
Vie communale	1	7	10
Environnement	4	3	7
Nuisances	4		4
Agricole	2		2
Chasse	2		2
Communication	1		1

**Tableau 93. Liste et classement des thèmes évoqués par les référents**

La liste des points positifs et négatifs sera présentée en annexe, mais le tableau suivant dresse une synthèse avec quelques extraits des remarques soulevées.

Questions posées aux référents :

- Citer les démarches ayant un impact positif sur l'activité agricole au sein de votre commune
- Citer les problématiques au sein de votre commune, au regard de l'agriculture : riverains, boisements, circulation, projets, gestion du foncier...





Points	Thèmes et sous-thèmes	Observations	
	<b>Voirie</b>		
-	28	D939	Traversée de la D939, tracé, chemin agricole ?, circulation avec les plateaux de Lin
		Circulation	Problème de circulation à proximité des écoles Circulation dangereuse (trafic sur axe, vitesse...)
		Stationnement	Stationnement gênant pour la circulation
+	6	Circulation	Pas de rond point ni de dos d'âne
		Stationnement	Routes adaptées, trottoirs larges pour garer les voitures, ne bloquent pas le passage
		Entretien	Route ou chemin en bon état
	<b>Eau</b>		
-	21	Inondation et ruissellement	Quelques fois Scarpe qui remonte (5/10ans) Inondation liée à ruissellement avec maison en contre bas / Cas de ruissellement dans parcelle avec écoulement / Eaux pluviales
		Bassin rétention	Projet de bassins de rétention d'eaux pluviales SYMSAGEL
		Cours d'eau	Entretien des cours d'eau : Scarpe et Fleurin
+	1	Aménagement	Aménagement de fascines
	<b>Foncier</b>		
-	19	Boisement	Reprise de parcelle pour boisement
		Prairie	Problème d'accès et de maintien de prairie proche des exploitations, concurrence avec terrain à bâtir
		Autres	Taxes sur foncier constructible non bâti, Perte de foncier
+	2	Autres	Proximité prairie avec bâtiment, bonne terre
	<b>Urbanisme</b>		
-	10	Patrimoine historique	Contraintes liées aux bâtiments classés au patrimoine historique
		Agrandissement	Agrandissement des villages à raisonner
		Autres	Limiter emprise des chemins (éoliennes), Extension zone Industrielle, ICPE, lignes électriques
+	1	Agrandissement	Agrandissement sans prise de foncier agricole
	<b>Vie communale</b>		
-	2	Vie communale	Tolérance des riverains avec les activités agricoles
+	8	Vie communale	Village calme, relationnel avec la mairie ou entre voisins, Commerces
	<b>Environnement</b>		
-	4	Environnement	Entretien, localisation (haies, Trame Verte)
+	3	Environnement	Financement et plantation haies
	<b>Nuisances</b>		
-	4	Dépôts déchets	Dépôts sauvage de déchets
		Elevage	Cohabitation avec l'élevage (odeur, passage sur route)
	<b>Agricole</b>		
-	2		Stockage de betteraves
	<b>Chasse</b>		
-	2		Dégâts de gibiers
	<b>Communication</b>		
-	1		Accès Internet

**Tableau 94. Synthèse des thèmes évoqués par les référents**




### 3.3.3 Bilan des commissions communales agricoles

#### A) Participation globale

10 commissions communales ont été organisées du 9 novembre au 17 novembre 2015. Le tableau ci-dessous résume le nombre d'agriculteurs invités et la participation obtenue pour chaque commission. Le regroupement des communes est illustré sur la carte ci-après. Le taux de participation parmi les exploitations ayant leur siège sur le Secteur Nord est de 58% sur l'ensemble du territoire. 10 exploitants hors Secteur Nord ont participé aux commissions. Les exploitations enquêtées couvrent 50% de la SAU du Secteur Nord. Bien que ce taux de participation puisse paraître insuffisant au regard de l'enjeu du PLUi pour la profession agricole, ce résultat reste correct au vu du calendrier fixé et en comparaison avec les niveaux de participation rencontrés dans le cadre d'autre projet.

Commission	Date	Invité			Participation			Taux de participation	
		NB Siege sur CCA	NB Siege Hors CCA	Total	NB Siege sur CCA	NB Siege Hors CCA	Total	Gobal	Siège sur CCA
A	10/11/2015	9	22	31	5	3	8	26%	56%
B	12/11/2015	12	10	22	7	0	7	32%	58%
C	09/11/2015	15	10	25	7	2	9	36%	47%
D	10/11/2015	17	12	29	10	4	14	48%	59%
E	12/11/2015	12	6	18	7	1	8	44%	58%
F	13/11/2015	7	10	17	5	0	5	29%	71%
G	13/11/2015	16	1	17	11	0	11	65%	69%
H	16/11/2015	14	7	21	7	0	7	33%	50%
I	16/11/2015	13	12	25	9	0	9	36%	69%
J	17/11/2015	18	3	21	9	0	9	43%	50%
Total		133	93	226	77	10	87	38%	58%

Tableau 95. Regroupement des entretiens en commissions communales

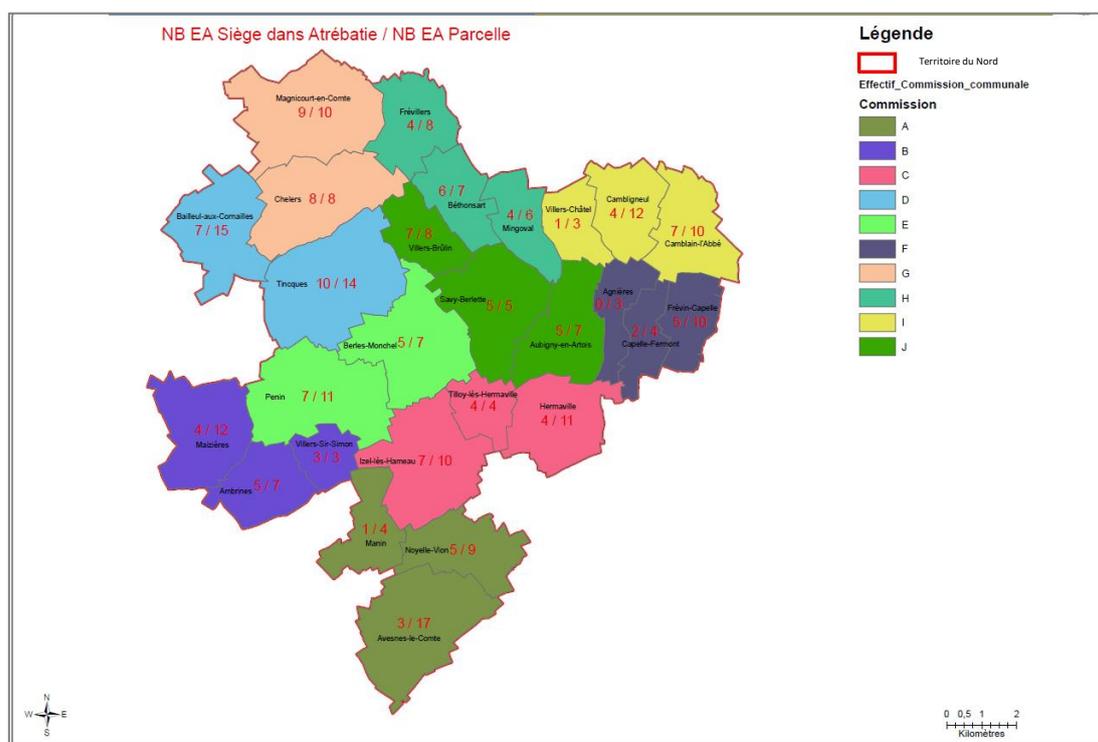


Figure 171. Carte des commissions communales





## B) Synthèse de la participation par commune :

Pour un tiers des communes, la participation des agriculteurs du Secteur Nord était inférieure à 50%. Pour un autre tiers, les agriculteurs se sont mobilisés avec une participation supérieure à 75 %. Malgré la communication mise en place par le Secteur Nord et les communes, il apparaît que les agriculteurs n'aient pas tous eu pleinement connaissance du projet ou qu'une partie n'ait pas pu se libérer.

Communes	Commission	Nombre d'exploitants identifiés avec Siège sur la CCA	Nombre de participants	Taux de participation
Agnières	F	0	0	-
Ambrines	B	6	6	100%
Aubigny en Artois	J	6	5	83%
Avesnes le Comte	A	3	3	100%
Bailleul aux Cornailles	D	7	2	29%
Berles Monchel	E	5	4	80%
Béthonsart	H	6	2	33%
Camblain l'Abbé	I	7	4	57%
Cambligneul	I	4	4	100%
Capelle Fermont	F	2	1	50%
Chelers	G	8	3	38%
Frevillers	H	4	2	50%
Frévin Capelle	F	5	4	80%
Hermaville	C	4	3	75%
Izel lez Hameau	C	7	2	29%
Magnicourt en Comté	G	9	8	89%
Maizières	B	4	1	25%
Manin	A	1	0	0%
Mingoval	H	4	3	75%
Noyelle Vion	A	5	2	40%
Penin	E	7	3	43%
Savy Berlette	J	5	3	60%
Tilloy les Hermaville	C	4	2	50%
Tincques	D	10	8	80%
Villers Brûlin	J	7	1	14%
Villers Chatel	I	2	1	50%
Villers Sir Simon	B	3	1	33%
<b>Total</b>		<b>135</b>	<b>78</b>	<b>58%</b>

**Tableau 96. Participation au diagnostic agricole par commune**

Relance faite après les commissions : le bureau d'études s'est tenu à disposition des communes, des maires et des agriculteurs pour répondre aux demandes de participation après les commissions. 3 questionnaires ont été renseignés hors commission. Ils sont intégrés dans les chiffres de participation précédents.





### 3.3.4 L'agriculture du Secteur Nord en 2015

#### A) Représentativité et exhaustivité des données

Les données et analyses suivantes ont été renseignées à partir de 87 questionnaires collectés sur les 88 exploitants rencontrés pendant ou après les commissions communales. Parmi ce panel de 87 enquêtes, 10 exploitations ont leur siège d'exploitation en dehors du territoire d'étude mais exploitent du parcellaire sur le territoire. 77 ont donc leur siège d'exploitation sur le Secteur Nord.

Au vu des résultats qui sont présentés ci-après et en comparaison avec le portrait établi de l'agriculture dans la première phase de l'étude, **le panel enquêté apparaît représentatif de l'agriculture du territoire**. Ces résultats permettent donc de réaliser une actualisation des données et de proposer des scénarios tendanciels de l'évolution de l'agriculture d'ici 2030.

Concernant l'identification des sièges d'exploitation, des bâtiments et des parcellaires, **le travail réalisé dans le cadre des commissions et au préalable avec les référents communaux a permis de recenser la quasi-totalité des exploitations et 94% des surfaces agricoles**. Les sièges d'exploitation, les bâtiments d'élevages et les différents sites ont été localisés sur SIG et sont présentés sur carte (cf. atlas cartographique). Ces données pourront être complétées avec les retours d'information éventuels des communes ou des agriculteurs.

Nombre de sièges d'exploitation connus	135
Nombres d'exploitants identifiés dont le siège n'est pas sur la le Secteur Nord	94
Nombre total de bâtiments et sièges localisés	181 bâtiments 128 sièges d'exploitation
Part de la surface agricole couverte par les exploitations identifiées	94%
Nombre total d'exploitations enquêtées	87
Nombre d'exploitations enquêtées ayant leur siège sur le Secteur Nord	77
Pourcentage d'exploitations enquêtées (sièges sur le Secteur Nord)	57%
Part de SAU couverte par les exploitations enquêtées sur le Secteur Nord (sièges sur et hors Secteur Nord)	50%

Tableau 97. Sièges d'exploitations agricoles





Mise à jour de l'identification : ces données ont été complétées suite aux retours faits par les référents et les agriculteurs après diffusion de cartes de travail.

Sièges et bâtiments	
Nombre de sièges d'exploitation connus	135
Nombre de bâtiments et sièges localisés	220 bâtiments 135 sièges d'exploitation
Nombre d'exploitants ayant localisés des bâtiments	118 + 9 bâtiments (exploitants non identifiés)
Nombre de sites potentiels pour des projets de bâtiments agricoles	121 sites
Nombre d'exploitants ayant localisés un site pour un projet potentiel	75 + 15 projets (exploitants non identifiés)
Nombre de changement de destination futur de bâtiments agricoles	6

Usage des bâtiments existants identifiés	Régime sanitaire			Total
	nr ou nc*	RSD	ICPE	
Elevage	14	29	47	90
Elevage + stockage	1	19	19	39
Stockage	32	29	21	82
Stockage + diversification		1		1
ETA	1			1
Vente directe	3			3
Divers	1			1
Gîte et chambres d'hôte	1			1
Centre équestre	1	1		2

\*nr ou nc : non renseigné ou non concerné

**Tableau 98. Synthèse de l'identification des bâtiments et du foncier agricole**





## B) Caractéristiques des exploitations enquêtées

### a. Surfaces agricoles et assolement des exploitations enquêtées

La SAU moyenne calculée sur le panel est de 109 ha avec une amplitude de 10 à 400 ha. La moitié des exploitations ont plus de 97 ha et un quart a moins de 68 ha. Sur l'histogramme ci-dessous, les SAU du panel sont comparées aux SAU connues à partir du RPG 2014. La SAU moyenne du RPG est proche avec 102 ha et la distribution apparaît similaire.

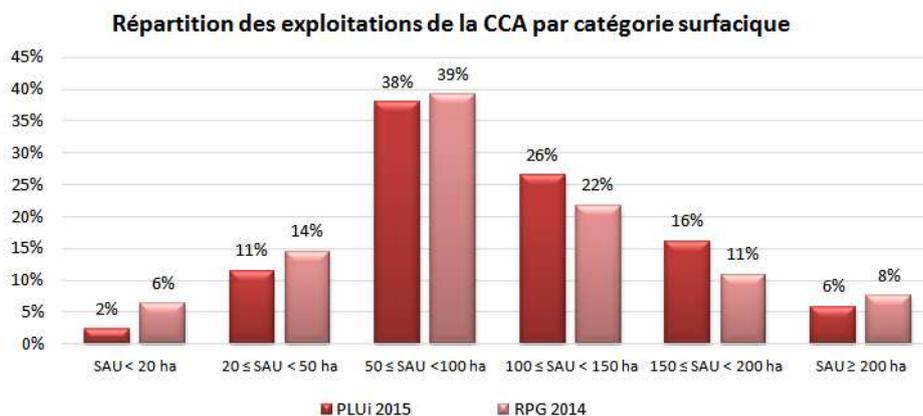


Figure 172. Répartition des exploitations par catégorie surfacique

L'étude du RPG 2014 a permis de déterminer que la surface en prairie représentait 10,9% des surfaces agricoles sur le territoire. Au sein du panel, les surfaces en prairie représentent 10,4% de la SAU mais un cinquième des exploitations enquêtées n'en ont pas. Comme le montre la figure suivante, la part de surface en prairie varie sur les exploitations : près d'un quart des exploitations a plus de 20% de prairie et 59% des exploitations ont moins de 20% de surface en prairie.

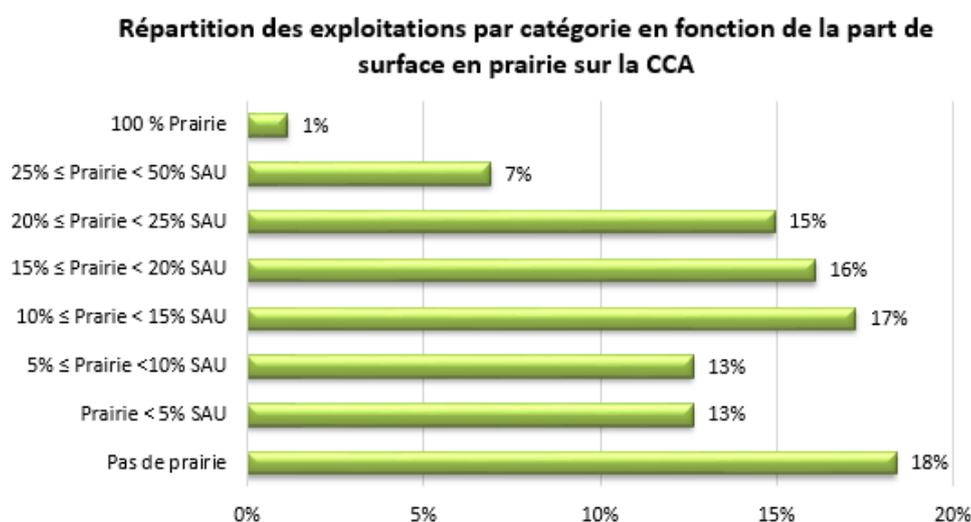


Figure 173. Part de surface en prairie des exploitations du Nord





Le graphique ci-dessous permet de comparer la part de chaque culture sur l'ensemble du panel avec l'assolement global issu du RPG 2014. Les assolements sont proches avec cependant plus de céréales, de cultures industrielles (Betteraves) et de lin pour le panel du PLUi 2015. On remarque une baisse des oléagineux (colza, tournesol) et des légumes de plein champ (pommes de terre) entre 2014 et 2015.

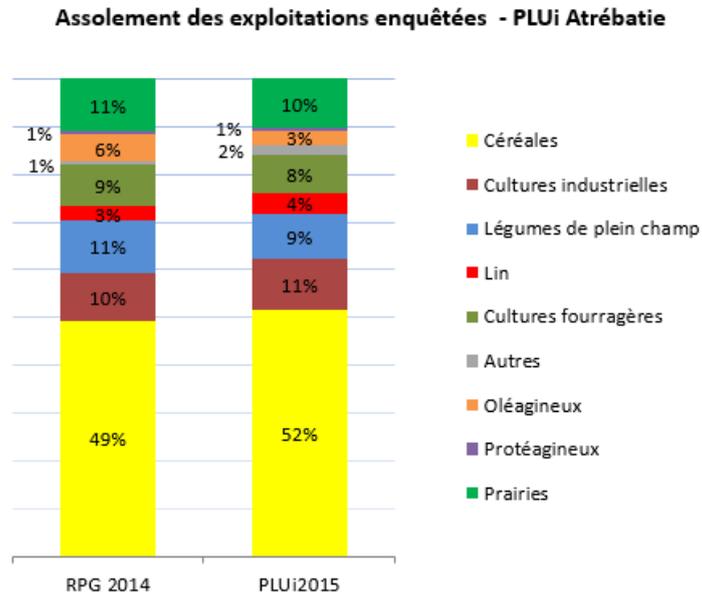


Figure 174. Répartition des cultures en 2015 sur les exploitations enquêtées – PLUi du Nord

**b. Elevage et ICPE**

Parmi les exploitations enquêtées, 71 % (62 exploitations) ont un élevage. Les principaux ateliers sont des élevages bovins avec du lait et de l'engraissement. La majorité ont moins de 100 animaux (cf. figure suivante). Concernant la spécialisation des ateliers bovins, la moitié est spécialisée en production laitière. Deux tiers des exploitations laitières produisent un volume annuel compris entre 300 000 et 600 000 litres.

En volaille, un élevage poulet de chair (bâtiment 1000 m<sup>2</sup>) et deux ateliers de poules pondeuses ont été recensés.

En porc, ont été identifiés quatre élevages dont un de 300 places, deux de 100 places et un avec 55 animaux.

Remarque : les rencontres avec les référents avaient permis d'identifier 90 ateliers d'élevage sur les 135 exploitations du Secteur Nord avec quelques productions supplémentaires (mouton, chevaux, lapins et volailles).





### Ateliers d'élevage identifiés par les enquêtes

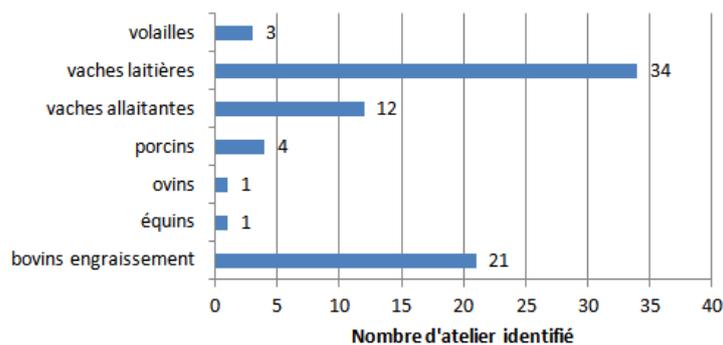


Figure 175. Ateliers d'élevage des exploitations enquêtées– PLUi du Nord

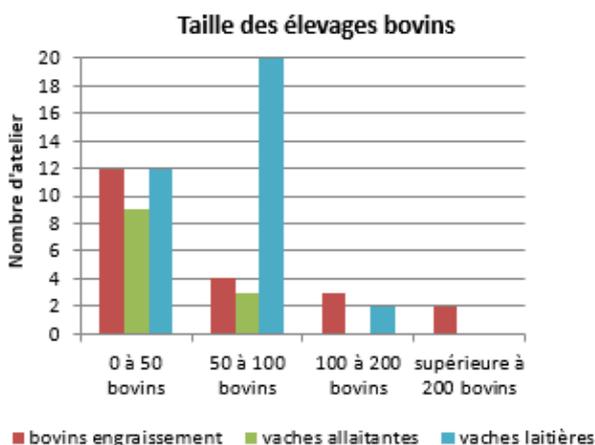


Figure 176. Taille des élevages bovins sur les exploitations enquêtées– PLUi du Nord

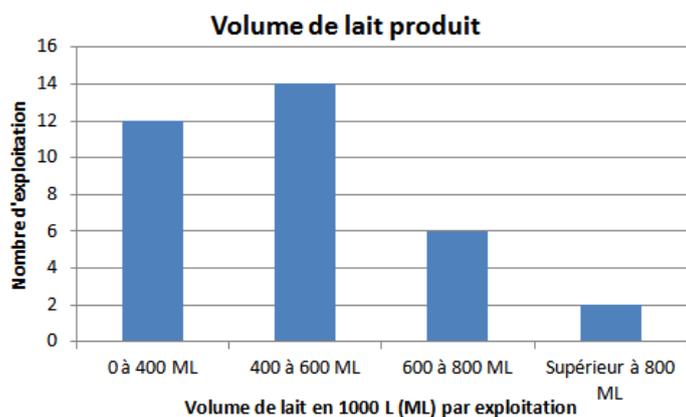


Figure 177. Répartition des exploitations laitières enquêtées par classe – PLUi du Secteur Nord





**c. Diversification et Commercialisation / Filières Agroalimentaires**

**Diversification et circuits courts** : neuf des exploitations enquêtées (10,3 %) ont déclaré avoir développé une activité de diversification ou une commercialisation en circuit court pour certaines productions. Ces stratégies peuvent être associées sur une même exploitation : parmi les 3 exploitations pratiquant de la vente directe, 2 ont aussi des ateliers de diversification (ETA et accueil à la ferme).

Effectifs	Type de diversification et vente directe
2	Entreprises de travaux agricoles (ETA)
2	Accueil pédagogique à la ferme
3	Circuits courts (vente directe)
1	Hébergement (chambre d'hôte)
2	Pensions de chevaux

**Tableau 99. Type de diversification et vente directe**

Les statistiques de la DRAAF ont révélé que, en 2010, 7,5 % des exploitations du territoire d'étude avaient une stratégie de vente en circuits courts et 8,6 % avaient développé des activités de diversification à l'échelle du SCOTA.

Le diagnostic agricole du PLUi a permis de déterminer les ratios suivants sur le Secteur Nord :

- **3,4 % des exploitations avec de la vente directe (circuits courts)**
- **8 % des exploitations avec de la diversification**

**Productions identitaires** : une culture a été renseignée sur la commune de Tincques « la **rhubarbe** »

**Partenaires économiques** : les exploitants ont été questionnés sur les acteurs agroindustriels partenaires sur le territoire. Les principaux acteurs de filières présents sont : Unéal, Groupe Carré et Téréos. Ont aussi été cités : Opalin, Mc Cain, Roquette, Ardo, Bonduelle, Dujardin, Duranel, Oriacoop, Cocorette, Dejaeghere (Belgique), Légumerie du Ternois, Van Robeys, Verduhin.

Les principales laiteries partenaires des éleveurs laitiers sur le Secteur Nord sont les coopératives Prospérité Fermière (68%\*), Sodiaal (28%) et Lact'Union (4%). Le groupe Lactalis est aussi cité parmi les partenaires mais non présent sur les exploitations enquêtées. Le pourcentage affiché correspond aux volumes collectés sur le panel des exploitations enquêtées.

*\*Les pourcentages correspondent à la part de volume de lait collecté sur les 34 exploitations laitières rencontrées dans le cadre des commissions communales du PLUi du Secteur Nord en 2015. Le volume total annuel produit par ces 34 exploitations est de 16 millions de litres.*

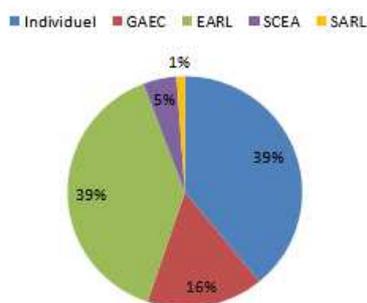
**d. Statut juridique**

61 % des exploitations enquêtées sont en société. Parmi les formes de société, les EARL sont majoritaires suivies des GAEC. La part d'exploitant sous forme individuel reste élevée avec 39 % des effectifs.





**Statuts des exploitations enquêtées**



**Figure 178. Forme juridique des EA – PLUi du Nord**

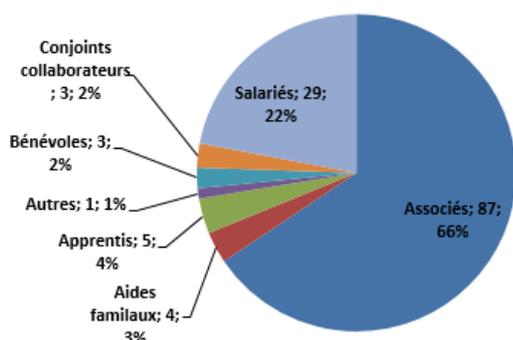
**e. Emploi**

**54 % (47) des exploitations enquêtées ont recours à de la main d'œuvre (hors associé)**

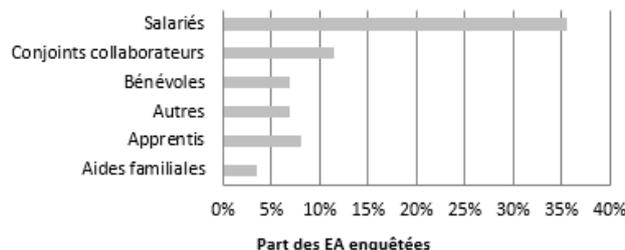
**18 % (16) des exploitations ont 2 associés exploitants et 2% (2) ont 3 associés exploitants**

En moyenne, les exploitations agricoles (EA) enquêtées emploient 1,5 Unité de Travail Annuel. Les exploitants représentent 66 % des actifs en UTA et les salariés moins d'un quart (22 %). On constate que 36 % des exploitations embauchent des salariés à temps partiel ou à plein temps.

**Répartition des Unités de Travail Annuel sur les exploitations enquêtées**



**Type de main d'oeuvre présente sur les exploitations agricoles**



**Figure 179. Main d'œuvre présente sur les exploitations agricoles – PLUi du Nord**

Pour évaluer les emplois générés sur les exploitations enquêtées, le nombre d'UTA est rapporté à une moyenne pour 100 ha. On constate ainsi que le taux moyen est de 1,40 UTA pour 100 ha. Mais ce taux est variable suivant les exploitations : inférieur à 1 UTA pour 25% des EA ; entre 1 et 1,5 pour 36% des EA ; supérieur à 1,75 pour 33% des EA.

Différents facteurs impactent l'emploi sur les exploitations. L'influence des productions, des SAU ou des cheptels n'est pas quantifiable sur ce panel. Cependant, en tenant compte de la présence ou non d'élevage et des stratégies de diversification, on obtient les taux suivants :

- 26 exploitations sont sans élevage : 1,06 UTA pour 100 ha
- 52 exploitations sont en polyculture élevage : 1,52 UTA pour 100 ha
- 9 exploitations ont une activité de diversification ou en circuit court : 1,65 UTA pour 100 ha

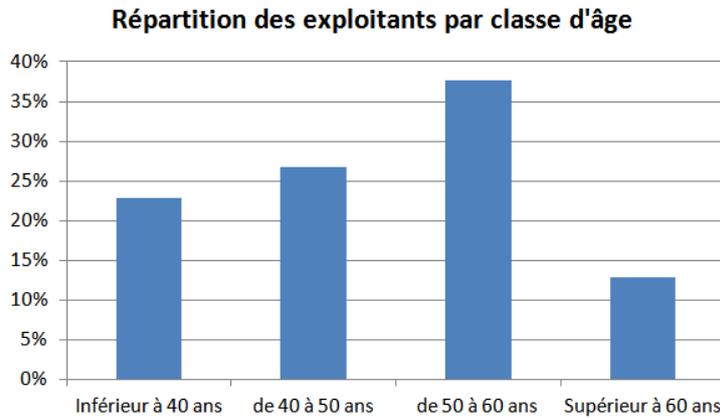
*A titre de comparaison, les chiffres issus des statistiques de la DRAAF (RGA 2010) sont : 1,6 (Secteur Nord) et 1,7 (Pas de Calais) UTA pour 100 ha.*





**f. Age**

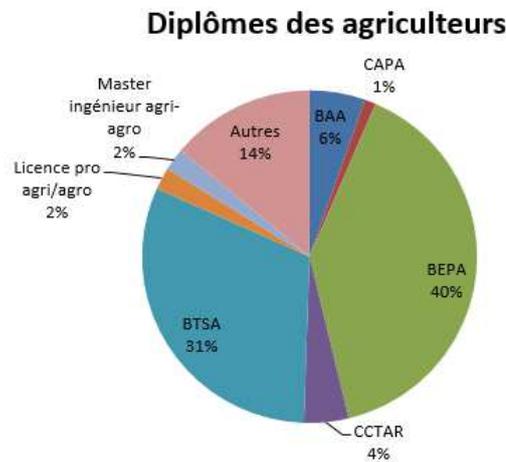
L'âge moyen calculé sur 107 exploitants est de 48,4 ans. Le plus jeune a 24 ans et le plus âgé 67 ans. Sur le graphique ci-dessous, les exploitants ont été regroupés par classe d'âge. Les 50-60 ans sont majoritaires avec 38% des effectifs. Mais les enquêtes montrent que 35% des exploitants ont plus de 55 ans (dont 6% plus de 65 ans). Du côté des plus jeunes, les moins de 35 ans représentent 11% des effectifs.



**Figure 180. Répartition des exploitations par classe d'âge**

**g. Niveau de formation des exploitants**

Les agriculteurs présents aux commissions ont aussi été questionnés sur les formations suivies par eux-mêmes ou leurs associés. Il apparaît que la moitié a un niveau bac ou inférieur avec principalement des BEPA et l'autre moitié des diplômes de niveau Bac+2 ou plus (un tiers avec un BTSA).

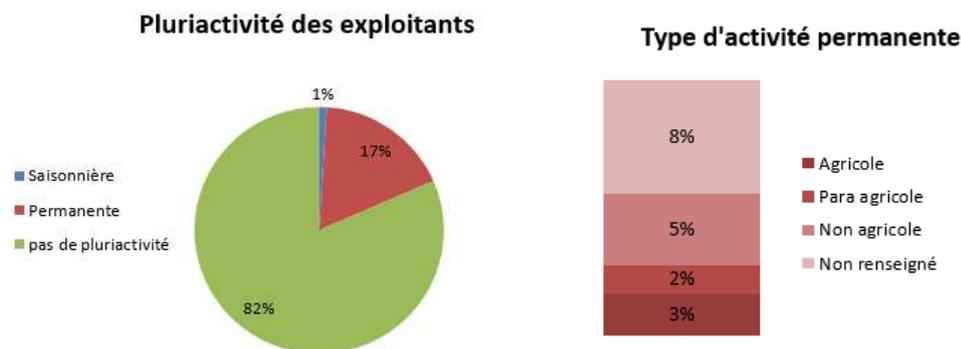


**Figure 181. Niveau de formation des exploitants enquêtés**

**h. Pluriactivité et responsabilité**

La grande majorité des exploitants n'ont pas de pluriactivité. 17 % ont une double activité de manière permanente (double actif à temps plein ou partiel) et 1 % de manière saisonnière.

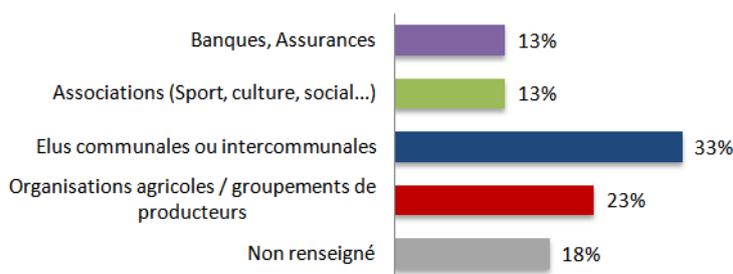




**Figure 182. Pluriactivités renseignées par les agriculteurs**

Un tiers des exploitants a des responsabilités à l’extérieur des exploitations. Ils sont investis en tant qu’élus au niveau communal ou intercommunal, au niveau d’organisations professionnelles agricoles (Coopératives, CUMA, groupements de producteurs...) ou en tant qu’administrateurs au sein d’établissement para agricole (banques, assurances...). D’autres sont aussi actifs au sein d’association.

**Type de responsabilité des exploitants enquêtés sur la CCA**



**Figure 183. Responsabilités exercées par les agriculteurs en dehors de leur exploitation**

### C) Bâtiments agricoles

98 % des exploitations disposent de bâtiments de stockage ou d’élevage et 69 % ont localisé des parcelles stratégiques au fonctionnement de leur exploitation. Ces parcelles sont des prairies ou des parcours indispensables aux ateliers d’élevage ou des parcelles donnant accès à des bâtiments ou à d’autres parcelles.

Notons que l’implantation des bâtiments et des parcelles de pâturage conduit parfois les exploitants à traverser une route avec les animaux ou les engins. 20 % (17) affirment devoir traverser une route quotidiennement entre leur bâtiment et les prairies attenantes.

128 sièges d’exploitation et 186 bâtiments ont été localisés sur les cartes. Ces bâtiments ont pour usage :





Usage des bâtiments existants identifiés	
Siège d'exploitation	128
Elevage	77
Stockage	68
Elevage + stockage	32
Vente directe	3
Divers	2
Stockage + diversification	2
Gîte et chambres d'hôte	1
Stockage + pension de chevaux	1
Non renseigné	
<b>Total</b>	<b>314</b>

**Tableau 100. Usage des bâtiments existants identifiés**

Les activités agricoles sont soumises au respect de prescriptions techniques et de procédures administratives qui selon la nature, la taille et l'impact, relèvent soit du Règlement Sanitaire Départemental (code de la santé publique), soit de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Code de l'environnement). Les règles d'affiliation des élevages sont définies dans le décret du 10 août 2005, modifié par le décret n°2011-842 du 15 juillet 2011. Le tableau ci-dessous résume les règles d'affiliation des élevages aux différents régimes RSD ou ICPE.

Rubriques	Seuils ICPE pour les bovins, porcins et volailles	Déclaration	Déclaration avec contrôle périodique	Enregistrement	Autorisation	
2101	Bovins	Vaches laitières	50 à 100 vaches	101 à 150 vaches	151 à 200 vaches	+ 200 vaches
		Vaches allaitantes	+ 100 vaches	NC	NC	NC
		Bovins d'engraissement	50 à 200 animaux	201 à 400 animaux	NC	+ 400 animaux
2102 ou 3660	Porcins	50 à 450 animaux équivalents	NC	+ 450 animaux équivalents	+ 2 000 places de porcs charcutiers ou + 750 places de truies	
2111 ou 3660	Volailles	5 000 à 20 000 animaux équivalents	+ 20 000 animaux équivalents et - 30 000 places	30 001 à 40 000 places	+ 40 000 places	

**Exemples "animaux-équivalent" :**

Truie, verrat	3
Porc gras, cochette	1
Porcelet	0,2
Poule, poulet (1,6 kg < poids vif < 2,1 kg)	1
Poulet lourd (poids vif > 2,1 kg)	1,15
Dinde médium (8,0 kg < poids vif < 10,0 kg)	3
Dinde lourde (poids vif > 10,0 kg)	3,50
Coquelet	0,75
Poulet léger	0,85

**Tableau 101. Seuils ICPE pour les élevages (Source : Conférence Permanente des Epandages Artois Picardie, Octobre 2015)**

Les régimes ICPE déclarés par les exploitants ou estimés à partir des effectifs d'animaux connus ont été renseignés dans le SIG. La figure ci-dessous présente les effectifs obtenus à partir des enquêtes du diagnostic agricole.





### Régime réglementaire des bâtiments d'élevage

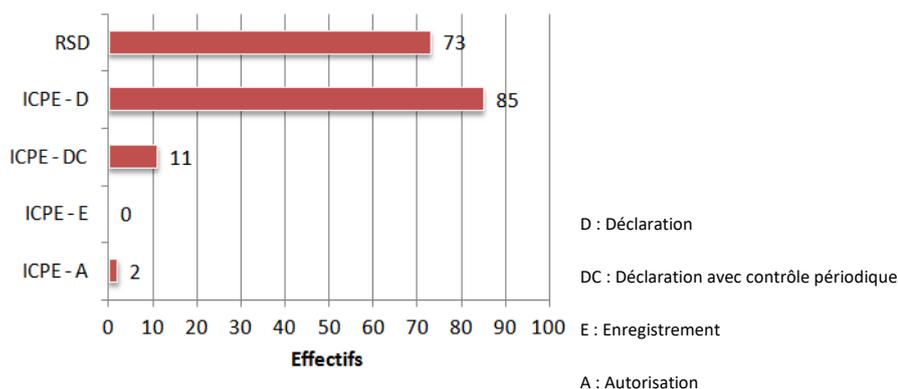


Figure 184. Régime réglementaire des bâtiments d'élevage

Les exigences légales à respecter à l'échelle de l'exploitation sont décrites soit dans le Règlement Sanitaire Départemental, soit dans les arrêtés « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ». Les arrêtés ministériels de prescriptions applicables aux trois régimes ICPE, communs à l'ensemble des espèces (bovins, porcins, volailles) ont été mis à jour fin 2013 (décret n°2013-1301 du 27/12/201) pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2014.

Implantation des bâtiments d'élevage et de leurs annexes par rapport	Distances minimales à respecter		
	Régime de la Déclaration	Régime de l'Enregistrement	Régime de l'Autorisation
Habitations de tiers	100 m (50 m pour les bâtiments de bovins sur litière accumulée)	100 m	100 m
Puits, forages, sources, aqueducs en écoulement libre, rivages, berges de cours d'eau	35 m	35 m	35 m
Lieux de baignade	200 m	200 m	200 m
Zones conchylicoles	500 m	500 m	500 m
Piscicultures <sup>2</sup>	50 m	50 m	50 m

<sup>2</sup> distance vis-à-vis des berges des cours d'eau alimentant une pisciculture, sur un linéaire d'un kilomètre le long de ces cours d'eau en amont d'une pisciculture, à l'exclusion des étangs empoisonnés où l'élevage est extensif sans nourrissage ou avec apport de nourriture exceptionnel.

Figure 185. Distances à respecter lors de l'implantation ou l'aménagement de bâtiments d'élevage soumis au régime ICPE (Source : Institut de l'Élevage, 1<sup>er</sup> trimestre 2014)

**Ces distances à respecter s'appliquent aux bâtiments d'élevage** (locaux d'élevage mais aussi aires d'exercice, de repos, d'attente, etc.) **et leurs annexes** (stockage de fourrages et aliments, silos et aires d'ensilage, ouvrages d'évacuation, de stockage et de traitement des effluents, salle de traite, fromagerie). Pour les exploitations existantes, les distances d'implantation prévues ne s'appliquent qu'aux bâtiments d'élevage ou à leurs annexes et parcours pour lesquels le dossier de déclaration a été déposé après le 1er janvier 2014 ou pour lesquels le changement notable a été porté à la connaissance du préfet après le 1er janvier 2014. **Pour renforcer l'efficacité des règles d'implantation, le code rural consacre le principe de réciprocité de ces règles de recul** (art.111-3) lors de la construction d'habitations à proximité de bâtiments agricoles soumis à des distances d'implantation.





**Pour les élevages soumis au RSD**, certaines installations ou bâtiments comme les porcheries avec plus de 200 porcs ou les fosses à lisiers doivent être implantés à **au moins 50 m** des habitations des tiers, des voies et bâtiments publics.

Remarque : en cas de délimitation de zone constructible (ZU) à proximité (moins de 100 mètres) d'une exploitation soumise au RSD, tout projet d'agrandissement serait bloqué par le principe d'antériorité. Dans cette situation, l'exploitant n'aurait donc pas la possibilité de développer son exploitation sur le même site si la nature de son projet implique le passage au régime des ICPE.

**Les risques de blocage doivent être pris en compte dans la délimitation des zonages du PLUi afin de préserver le potentiel de développement de toutes les exploitations sans considération du nombre d'animaux présent.** En effet, l'investissement dans un nouveau bâtiment ou dans de nouveaux aménagements est le plus souvent réalisé pour une augmentation significative de la taille du cheptel.

Les régimes ICPE ou RSD des bâtiments sont représentés sur les cartes proposées. La figure ci-dessous illustre un extrait. Des périmètres de 100 m sont représentés pour tous les bâtiments soumis au régime des ICPE. Les bâtiments identifiés uniquement à partir des rencontres avec les référents sont représentés sous forme de carré ; les bâtiments identifiés avec les exploitants lors des commissions sont représentés en forme de rond. Les couleurs permettent de distinguer les élevages et les bâtiments de stockage (non exhaustif) ; les parcelles stratégiques sont représentées sur cet exemple en violet, ce sont par exemple les prairies attenantes aux ateliers d'élevage ou des parcelles que les agriculteurs estiment essentielles au fonctionnement de leur exploitation.



Figure 186. Exemple de carte de localisation des bâtiments existants





## D) Parcellaire des exploitations

Sur l'ensemble des 87 exploitations enquêtées, les pertes de surface depuis 20 ans représentent 146 ha et les acquisitions 1436 ha. L'histogramme ci-dessous représente pour toutes les exploitations ordonnées par leur SAU avec en vert les gains et en rouge les pertes. **Les pertes de surfaces agricoles sont fréquentes mais peu importantes sur les exploitations** ; 30 exploitations sont concernées ; elles sont supérieures ou égales à 10 ha pour six exploitations. Les augmentations de surface sont plus fréquentes et plus importantes en surface ; 45 exploitations sont concernées ; elles sont supérieures ou égales à 10 ha pour 36 exploitations. Huit exploitations ont pu augmenter leur SAU de plus de 50 ha depuis 20 ans. Deux exploitants sont même partis de rien ou presque pour exploiter aujourd'hui 138 hectares pour l'un et 85 hectare pour l'autre. Cet histogramme illustre aussi que **sur les vingt dernières années, l'agrandissement de surface n'est pas réservé seulement aux exploitations les plus grandes.**

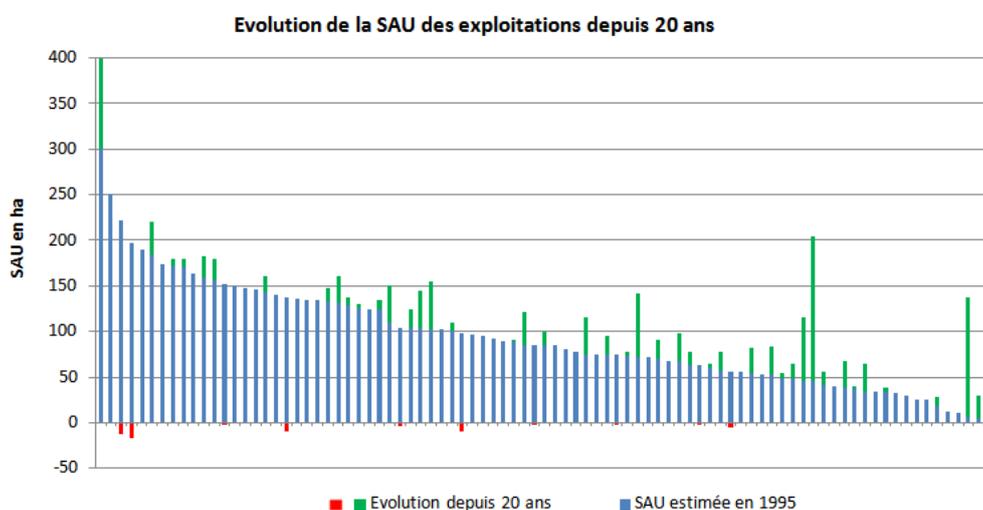


Figure 187. Evolution de la SAU des exploitations enquêtées depuis 20 ans

Les exploitants ont été questionnés sur leur ressenti concernant la proximité et le morcellement de leur parcellaire. La figure ci-dessous illustre que les agriculteurs estiment leur parcellaire plutôt proche et regroupé ou moyennement morcelé.



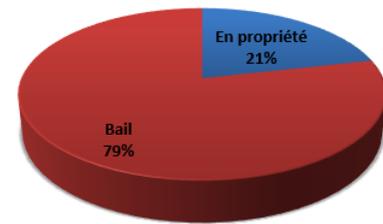
Figure 188. Eloignement et morcellement du parcellaire des exploitations





79 % du parcellaire sur le panel rencontré est en fermage. Le RGA avait recensé 76% des surfaces agricoles exploitées en location. Ces proportions restent donc similaires et indiquent que **plus de trois quart des surfaces agricoles ne sont pas détenus par les agriculteurs eux-mêmes mais par des tiers extérieurs à l'exploitation**. Ce défaut de maîtrise rappelle que sans la protection législative apportée par les dispositions du fermage, le maintien des exploitations et la transmission entre génération seraient plus difficiles.

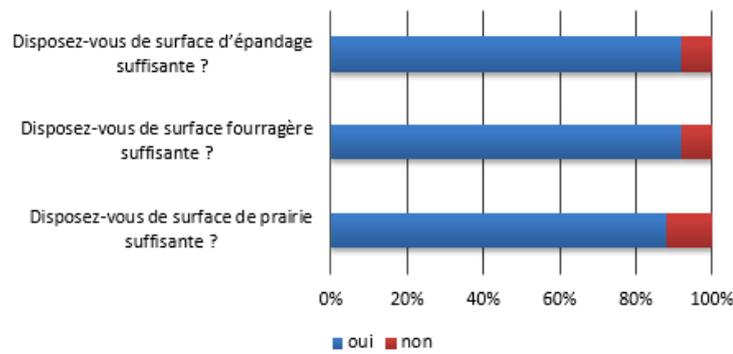
**Maîtrise du foncier agricole**



Très majoritairement (92 %), les agriculteurs déclarent avoir des surfaces d'épandage suffisantes.

**Figure 189. Part des surfaces en fermage**

**Questions sur les surfaces indispensables aux ateliers d'élevage**



**Figure 190. Suffisance en surface pour l'élevage**

Cependant, **le classement en ZU de nouvelles parcelles induit de nouvelles emprises d'habitation avec des distances d'épandage minimum à respecter**. Par exemple, pour les élevages soumis au RSD, les épandages de lisiers ou de purins doivent respectées une distance de 100 mètres minimum vis-à-vis des habitations des tiers. Certaines exploitations pourraient donc se retrouver avec une surface d'épandage insuffisante et seraient obligée d'exporter leurs effluents ou de mettre en place des traitements pour obtenir des produits normalisés (compost NFU 44051). Pour répondre à des situations particulières en proximité de ZU souhaitée, des politiques d'accompagnements et de financement pourraient permettre de trouver des solutions avec les exploitants les plus concernés.

Parmi les commentaires faits sur les prairies, plusieurs agriculteurs souhaiteraient pouvoir réduire leur surface en prairie car ils ont diminué, arrêté ou non pas d'activité d'élevage sur leur exploitation. Ceux qui estiment ne pas avoir assez de prairie ont des projets de développement de l'élevage ou ne disposent pas assez de surface en prairie à proximité de leur bâtiment d'élevage.

Sur les surfaces en fourrage, l'insuffisance est très souvent liée à un manque de paille pour leur élevage.

Pour les surfaces d'épandage, 7 exploitants ont rapporté avoir des surfaces épandables insuffisantes car ils ne disposent pas de marge de sécurité : la réduction des surfaces épandables liée aux restrictions réglementaires pourraient poser des problèmes de capacité d'épandage sur les exploitations. Des solutions à travers le stockage, la valorisation et l'exportation des effluents devraient alors être mises en place mais elles apparaissent plus coûteuses à ce jour.





## E) Éléments paysagers, prairies et zones naturelles

### a. Haies et prairies

Pour permettre aux décideurs locaux d'évaluer l'impact des zones naturelles sur les espaces agricoles, les secteurs présentant un intérêt écologique, les haies et les prairies ont été reportés sur le SIG. Ces données sont extraites du Systèmes d'Information Géographique et d'Analyse de L'Environnement (SIGALE®). Les surfaces en prairie et les haies ont été recensées en 2009. Il a été demandé aux exploitants enquêtés de corriger les informations sur leur parcellaire.

Les cartes ci-après illustrent des extraits des données disponibles sur SIG concernant les éléments naturels.

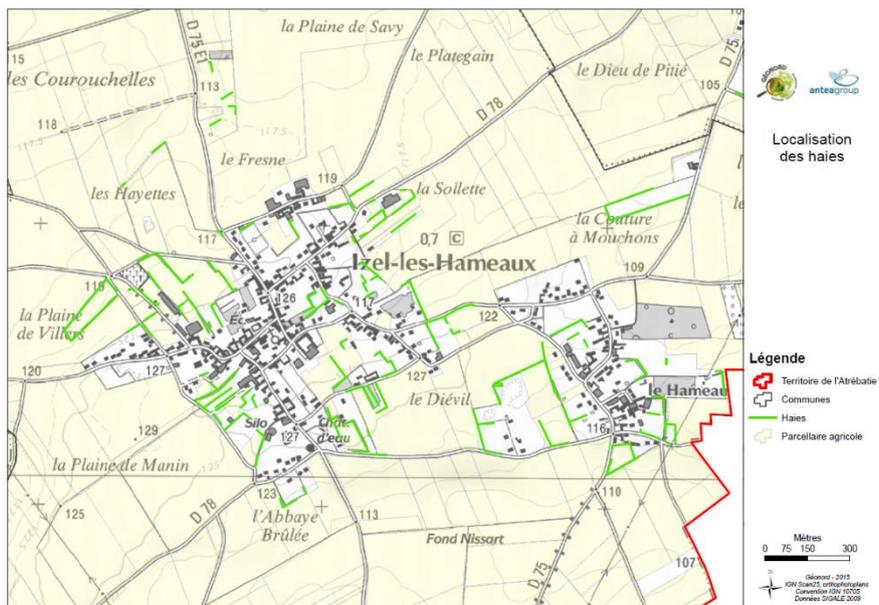


Figure 191. Exemple de carte de localisation des haies

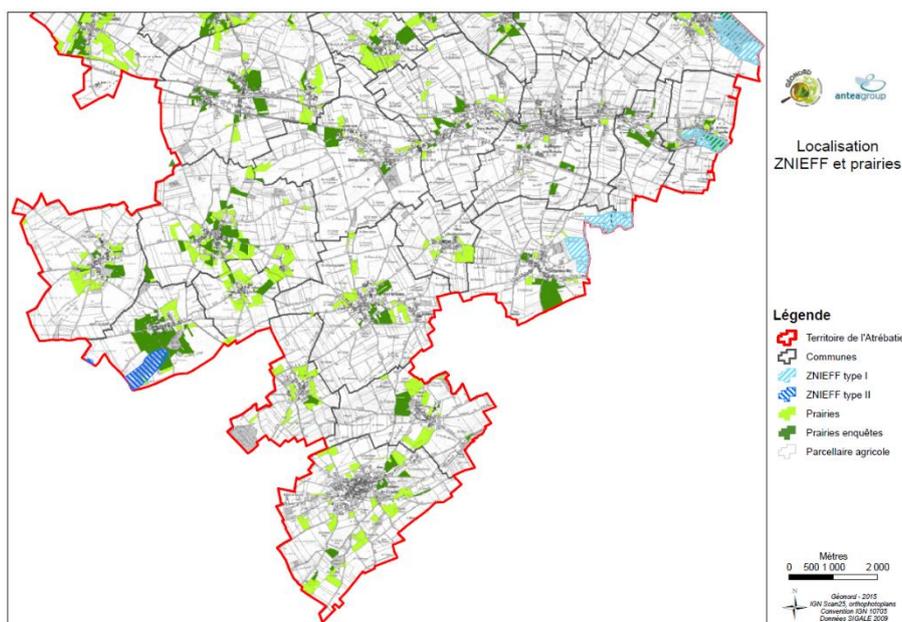


Figure 192. Exemple de carte de localisation des ZNIEFF et des prairies





## F) Viabilité et transmission

Les exploitants ont noté la viabilité de leur exploitation sur une note de 1 à 5. Avec une moyenne de 3,5 les agriculteurs estiment la viabilité de leur entreprise moyennement satisfaisante (*Note de 1 à 5, note 5 pour très satisfaisante*). Mais cette moyenne cache des réponses plus hétérogènes comme le montre le tableau ci-dessous. Une partie des exploitants a noté « satisfait » à « très satisfait » et quelques agriculteurs ne sont pas vraiment satisfaits.

**Viabilité des exploitations**



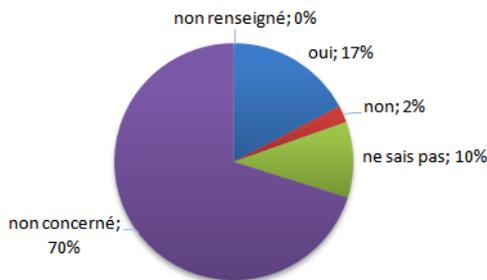
Note de satisfaction viabilité	Effectifs	SAU moyenne en ha	Volume de lait moyen en ML
1	1	125	
2	8	92	529
3	34	95	443
4	25	118	539
5	13	154	450

**Tableau 102. Note de satisfaction sur la viabilité des exploitations**

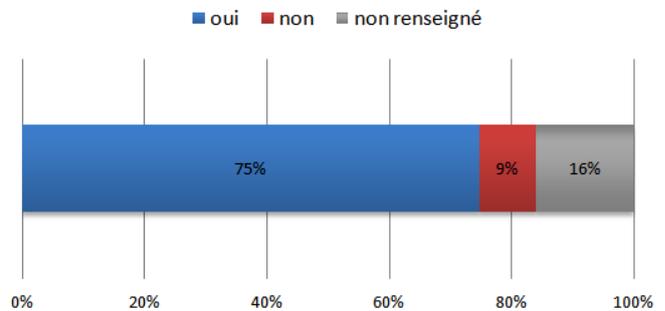
Les données ne permettent pas d'établir un lien direct entre la taille de l'exploitation (surface, cheptel, volume de lait) et la note donnée par l'exploitant. Cependant, plus les surfaces sont importantes, plus les exploitants ont eu tendance à mieux noter la viabilité de leur exploitation. Cette tendance n'est pas visible pour le lait et l'élevage.

La question sur la viabilité a été complétée par une question sur la transmission des exploitations en demandant aux exploitants en situation de transmettre dans la décennie prochaine (exploitants de plus de 55 ans) s'ils connaissaient un repreneur potentiel. Comme le montre la figure ci-dessous, sur les 30 % d'exploitations concernées, la majorité a un repreneur identifié et un tiers ne sait pas. Nous avons aussi demandé à tous les exploitants s'ils conseilleraient à un jeune de s'installer en agriculture. Trois quart des exploitants ont répondu positivement et 8 exploitants ont répondu négativement.

### Si vous avez plus de 55 ans, connaissez-vous un repreneur potentiel ?



### Conseillerez-vous à un jeune de s'installer en agriculture sur le territoire de l'Atrébatie ?



**Tableau 103. Identification d'un repreneur et encouragement à l'installation**

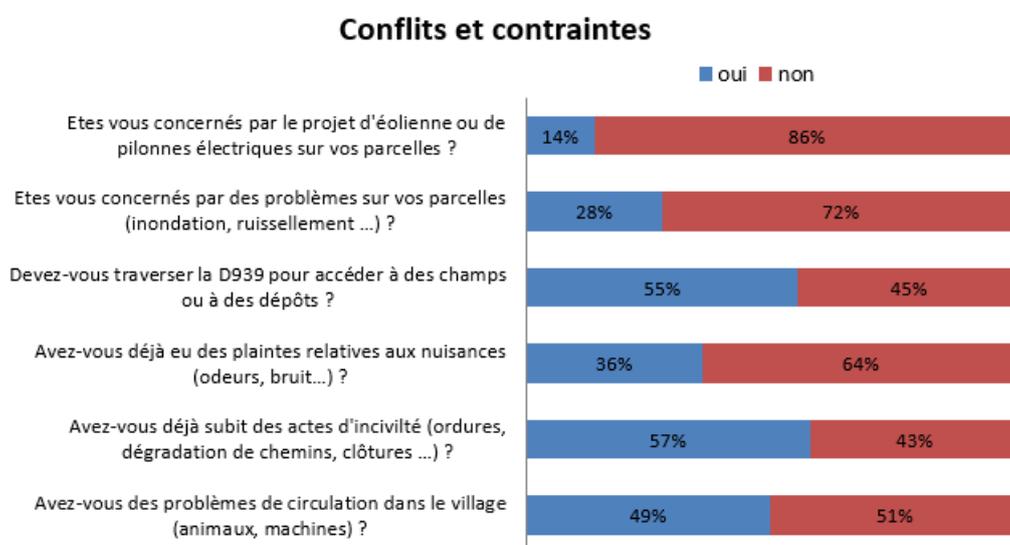




Les agriculteurs ayant répondu qu'ils déconseilleraient à un jeune de s'installer ont exprimé des motifs liés au territoire comme le futur détournement de la RD939, la difficulté de s'agrandir face aux exploitations de taille plus importante (surface et moyens financiers) et des motifs liés à la conjoncture économique, aux contraintes du métier ou la difficulté de trouver des surfaces pour se développer.

## G) Conflits et contraintes

Thèmes déjà soulevés avec les référents agricoles, les conflits et contraintes rencontrés sur le territoire par les agriculteurs portent principalement sur des problèmes de circulation (dans les villages ou avec la RD939) et des actes d'incivilité subis. Plus d'un tiers des agriculteurs ont déjà eu des plaintes (verbales) relatives aux nuisances. Toutes ces réponses, présentées sur la figure ci-dessous, ont pour but d'évaluer la qualité de l'entente entre les agriculteurs et les riverains extérieurs au milieu agricole.



**Figure 193. Conflits et contraintes rencontrés par les agriculteurs sur le territoire**

Ces questions ont été complétées par un échange collectif à la fin des commissions. Le tableau ci-dessous synthétise les sujets évoqués lors de ces échanges pour chaque commission. La composition des commissions est rappelée dans le tableau suivant. Les échanges ont porté sur les thèmes suivants :

- Voirie : la circulation avec les engins agricoles est parfois rendue difficile par les aménagements (ralentisseur, rond-point, bacs à fleurs...) ou par les stationnements dans les rues étroites ou à proximité des écoles. Le projet de la RD939 soulève aussi de nombreuses inquiétudes avec des difficultés attendues pour les accès ou pour l'emprunter avec les engins agricoles.
- Agricole : les agriculteurs ont rappelé que leur activité n'est pas délocalisable, que ses spécificités doivent être pris en compte par les élus et les riverains. L'implantation des dépôts de betteraves pose des difficultés avec la circulation sur les routes (sécurité, accès des camions...) ; les prairies et l'élevage sont liés sur le territoire ; les réglementations sont déjà contraignantes ; la future RD939 pourrait pénaliser les producteurs (coûts supplémentaires du transport).
- Vie communale : les chantiers de récoltes et les élevages génèrent des nuisances (bruits, odeurs, salissement des routes) que les riverains doivent supporter. Certains agriculteurs sont aussi conscients que la profession doit faire des efforts mais les négligences d'un seul suffisent à entacher l'image de l'agriculture. Certains agriculteurs constatent aussi que les nouveaux habitants extérieurs au milieu agricole sont moins tolérants vis-à-vis de ces nuisances.





- Communication : le dialogue et les échanges entre les élus des communes du Secteur Nord et les agriculteurs sont importants. Pourtant les agriculteurs ne se sentent pas entendus ; ils attendent un retour du diagnostic agricole et sur la mise en place du PLUi.
- Urbanisme : la réglementation contraignante a été citée à plusieurs reprises avec notamment les contraintes liées aux bâtiments historiques de France classés. Certains estiment que les communes privilégient trop les espaces verts et que les aménagements liés à l’assainissement pourraient avoir moins d’emprise sur le foncier.
- Foncier : la question du boisement a été soulevée dans plusieurs commissions. Des parcelles sont boisées parfois sur de bonnes terres et sont morcelées sous forme de « micro-boisement ». L’entretien et les limites de ces parcelles boisées ne sont pas toujours bien respectés et réalisés. Plusieurs exploitants ont exprimé leur souhait que le boisement puisse être encadré et mieux organisé sur le territoire.
- Nuisances : les critiques émises concernent les incivilités constatées sur le terrain avec notamment les déchets retrouvés dans les champs.
- Chasse : certains éleveurs attendent une vigilance accrue des chasseurs vis-à-vis de la sécurité des élevages (chiens en liberté dans les prairies qui effrayent les bovins).

Thèmes	Commission										Total
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	
agricole	1	2		4	1		1	1	1	2	13
chasse	2										2
communication			4	2			1		2	1	10
foncier		1	1		1		1	1	1		6
nuisances										2	3
urbanisme	1		3	1	1	1		1	1		9
vie communale	2	1	1	1	1	1	1	3	1	1	13
voirie			1	1	1	4	1	2	3	4	17

**Tableau 104. Nombre d’observations faites classées par thèmes**

A	Noyelle-Vion, Avesnes-le-Comte, Manin
B	Maizières, Ambrines, Villers-Sir-Simon
C	Izel lez Hameau, Tilloy les Hermaville, Hermaville
D	Bailleul-aux-Cornailles, Tincques,
E	Berles-Monchel, Penin,
F	Frévin-Capelle, Capelle-Fermont, Agnières
G	Magnicourt-en-Comté, Chelers,
H	Béthonsart, Mingoval, Fréwillers
I	Camblain-l'Abbé, Cambligneul, Villers-Châtel
J	Savy Berlette, Villers-Brulin, Aubigny-en-Artois

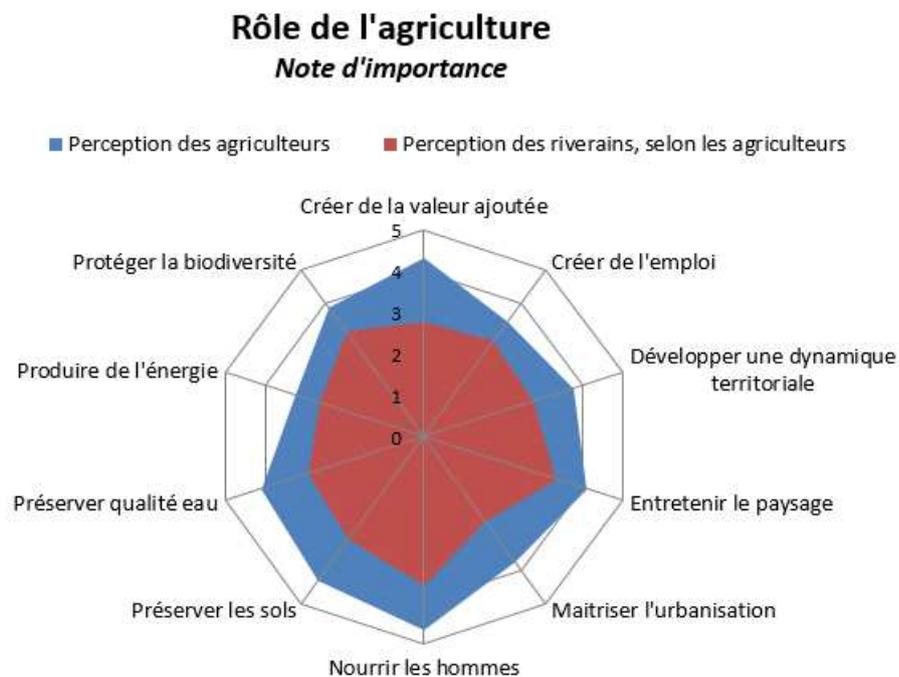
**Tableau 105. Liste des communes par commission**





## H) Perception et image de l'agriculture

A la fin du questionnaire, un exercice sur l'image de l'agriculture a été proposé aux exploitants. Il a été demandé aux agriculteurs de noter le rôle de l'agriculture selon une note d'importance de 1 à 5 (1 pour pas important et 5 pour très important) sur différents sujets. Par exemple, l'agriculture a-t-elle un rôle important vis-à-vis de la biodiversité ? Ou, l'agriculture a-t-elle un rôle vis-à-vis de l'urbanisation ? Les moyennes des notes données par les agriculteurs sont illustrées sur la figure ci-dessous en bleu. En plus, la même question leur a été posée avec une nuance particulière : selon eux, que pensent les riverains ? Les moyennes obtenues sont notées en rouge.



**Figure 194. Perception et image de l'agriculture par les exploitants**

On constate un écart entre la perception des agriculteurs et l'image que l'agriculture aurait auprès des riverains d'après les agriculteurs. Il apparaît donc que les agriculteurs évaluent leur activité importante vis-à-vis de différents sujets et pensent être perçus avec beaucoup moins d'importance par les non agricoles. Sur les différents thèmes, la profession reconnaît son rôle impactant sur le thème économique (création de valeur ajoutée), la fonction nourricière de l'agriculture et sur l'entretien et la préservation de l'environnement et du paysage. On remarque que les moyennes sont plus faibles pour l'emploi, la production d'énergie et la maîtrise de l'urbanisation (artificialisation).





## 3.4 Projection

### 3.4.1 Scénarios tendanciels

#### A) Des pressions foncières à prendre en compte

Les exploitants ont été questionnés sur les pertes de foncier passées depuis 10 ans et futures s'ils sont déjà avertis. 37% des exploitants (22) ont subi des pertes de fonciers depuis 10 ans, 43% (41) pensent en perdre prochainement et 9% désirent boiser des terres dans les prochaines années. Mais parmi ces pertes déclarées, certaines sont en fait des terres qui resteront agricoles car elles sont reprises par un autre agriculteur ou par le propriétaire lui-même.

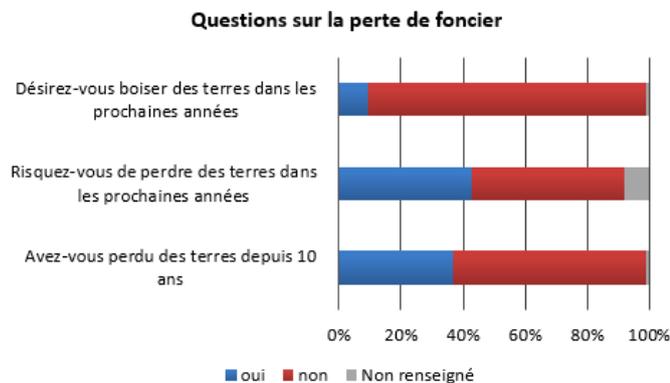


Figure 195. Pertes de foncier passées et futures

Après traitement de la destination pour retirer les pertes qui restent en foncier agricole, les surfaces et effectifs obtenus sur le panel enquêté sont les suivants :

	Pertes de foncier depuis 10 ans	Risque de perte dans les 10 ans	Boisements prévus par des agriculteurs
<b>NB d'agriculteurs concernés</b>	22	27	7
<b>Surface en ha</b>	44,2	110,6	16,5
<b>Maximum en ha</b>	7	8	4,5
<b>Moyenne en ha</b>	2,0	4,4	2,4

Tableau 106. Pertes et risques de perte de foncier agricole renseigné par les exploitants enquêtés

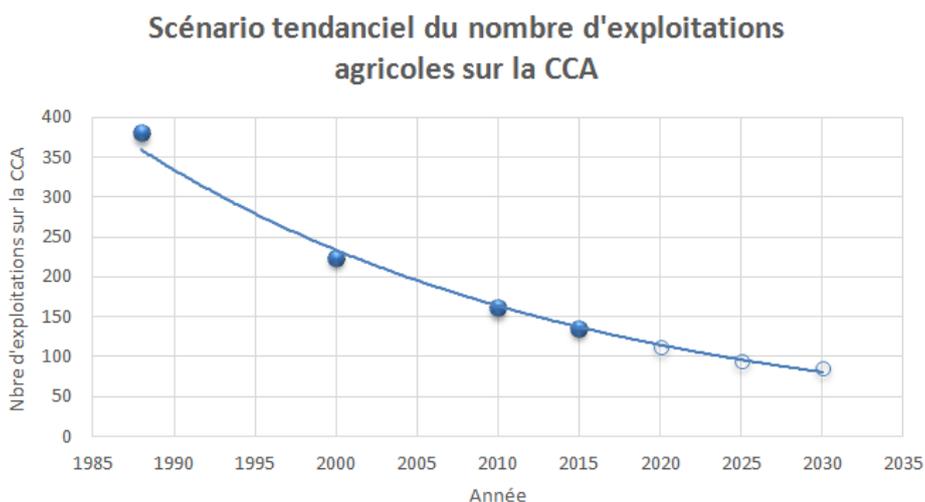
Ces pertes passées sont principalement liées à l'implantation de zone industrielle (17 ha) ou de zone urbaine (17 ha). Le boisement concerne 8 ha. Pour les risques de perte, 27 ha sont des projets de boisement par les propriétaires, 13 ha sont des pertes liées à des projets industriels ou urbains et près de 70 ha concerneraient des routes avec la future déviation de la RD 939.





## B) Baisse du nombre d'exploitation agricole

En 1988, les du Secteur Nord comptabilisaient 380 exploitations agricoles. En 2000, elles étaient 223, soit une baisse de 41 % en 12 ans. Entre 2000 et 2010, cette baisse s'est poursuivie en ralentissant légèrement : -28 % en 10 ans. En 2015, le diagnostic agricole a permis d'identifier 135 exploitations sur le territoire, soit une baisse continue de -39 % sur 15 ans. Ces effectifs ont été reportés sur la figure ci-dessous. La tendance indique que **le territoire du Secteur Nord comptabiliserait moins de 90 exploitations agricoles en 2030** : 82 exploitations, soit 53 fermes (- 36 %) qui pourraient disparaître d'ici 15 ans.



**Figure 196. Scénario tendanciel du nombre d'exploitations agricoles en 2030**

Même si la diminution du nombre d'exploitation agricole semble ralentir sur le territoire, la tendance reste à la baisse. Comme le montre le tableau ci-dessous, la majorité des communes auraient moins de 5 exploitations en 2030. Et ce n'est pas le contexte économique et social actuel qui permettra de renverser cette tendance. En effet, la mise en concurrence des marchés agricoles, la baisse progressive des aides PAC, l'instabilité fiscale et la volatilité des prix agricoles sont autant de facteurs défavorables au secteur agricole. Les innovations techniques permettront sans doute d'améliorer la compétitivité des exploitations mais elle se fera sûrement à travers une diminution du nombre d'exploitation.

Nombre d'exploitation par commune	Nombre de communes	Nombre de communes
	2015	2030
Aucune	1	2
Moins de 5	9	22
5 à 10	12	3
Plus de 10	5	0

**Tableau 107. Nombre d'exploitations par commune en 2030**

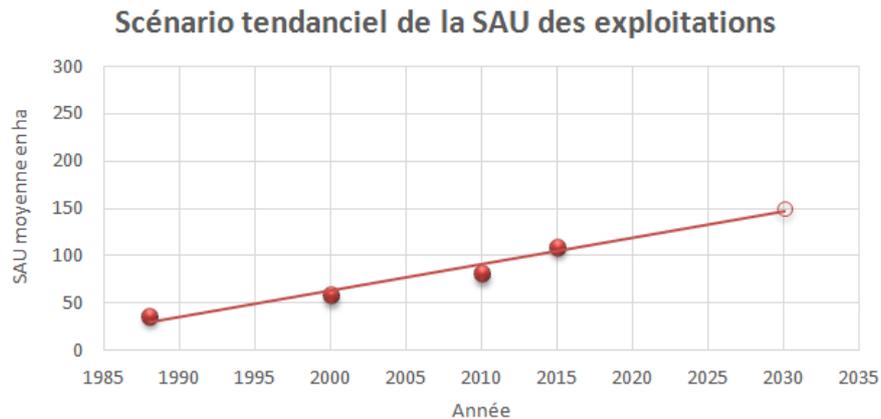




## C) Augmentation de la SAU des exploitations et baisse de l'élevage

### a. Projection de la SAU moyenne

A surface agricole constante sur le territoire, si le nombre d'exploitation diminue, la superficie moyenne devrait logiquement augmenter. D'après les données du RGA, la SAU moyenne était de 35 ha en 1988, 58 ha en 2000 et 81 ha en 2010. La SAU moyenne calculée en 2015 à partir des enquêtes est de 109 ha. La surface moyenne par exploitations aurait donc augmenté de + 88 % en 15 ans. La projection de cette dynamique, à SAU constante sur le territoire, indique une **surface moyenne d'environ 150 ha en 2030**, soit une progression de + 38 % sur les 15 prochaines années.



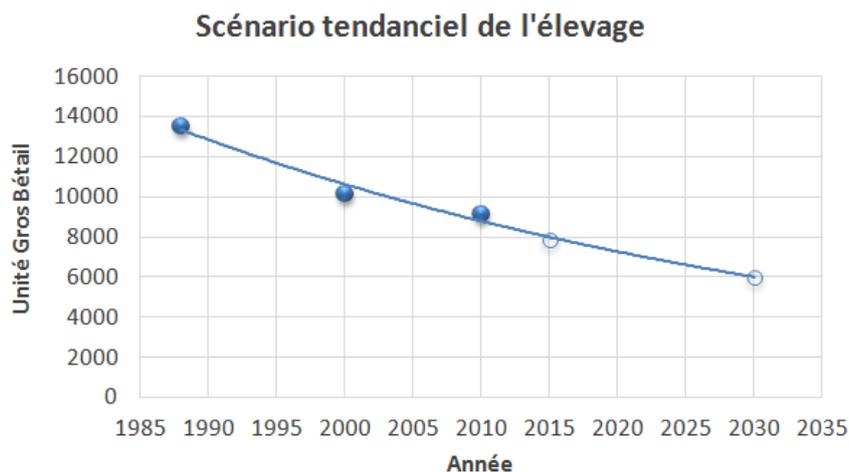
**Figure 197 : Scénario tendanciel de la SAU par exploitation en 2030**

Les progrès technologiques réalisés par le machinisme agricole confirment la capacité des exploitations à regrouper du parcellaire par unité d'exploitation. Cette tendance d'agrandissement des exploitations se traduit aussi à travers la pression exercée sur l'acquisition du foncier agricole avec pour conséquence l'augmentation du prix des terres sur le territoire.

### b. Projection des effectifs de l'élevage

Le RGA a recensé les effectifs de l'élevage par commune en unité gros bétail (UGB), tous aliments. Les mêmes normes d'équivalence ont été appliquées aux effectifs d'élevage renseignés par les exploitations enquêtées puis extrapolés sur l'ensemble des exploitations du Secteur Nord. Ainsi, le nombre d'UGB serait passé de 10190 UGB en 2000 à 7884 UGB en 2015, soit une diminution de -22,6 % en 15 ans. Notons que cet indicateur a déjà diminué de 10 % entre 2000 et 2010 selon le RGA. Comme le montre la figure suivante, sans action forte pour renverser cette tendance, l'élevage pourrait représenter 6000 UGB en 2030, soit une baisse à venir de 23,9 % des effectifs dans les cheptels.





**Figure 198. Scénario tendanciel de l'élevage en 2030**

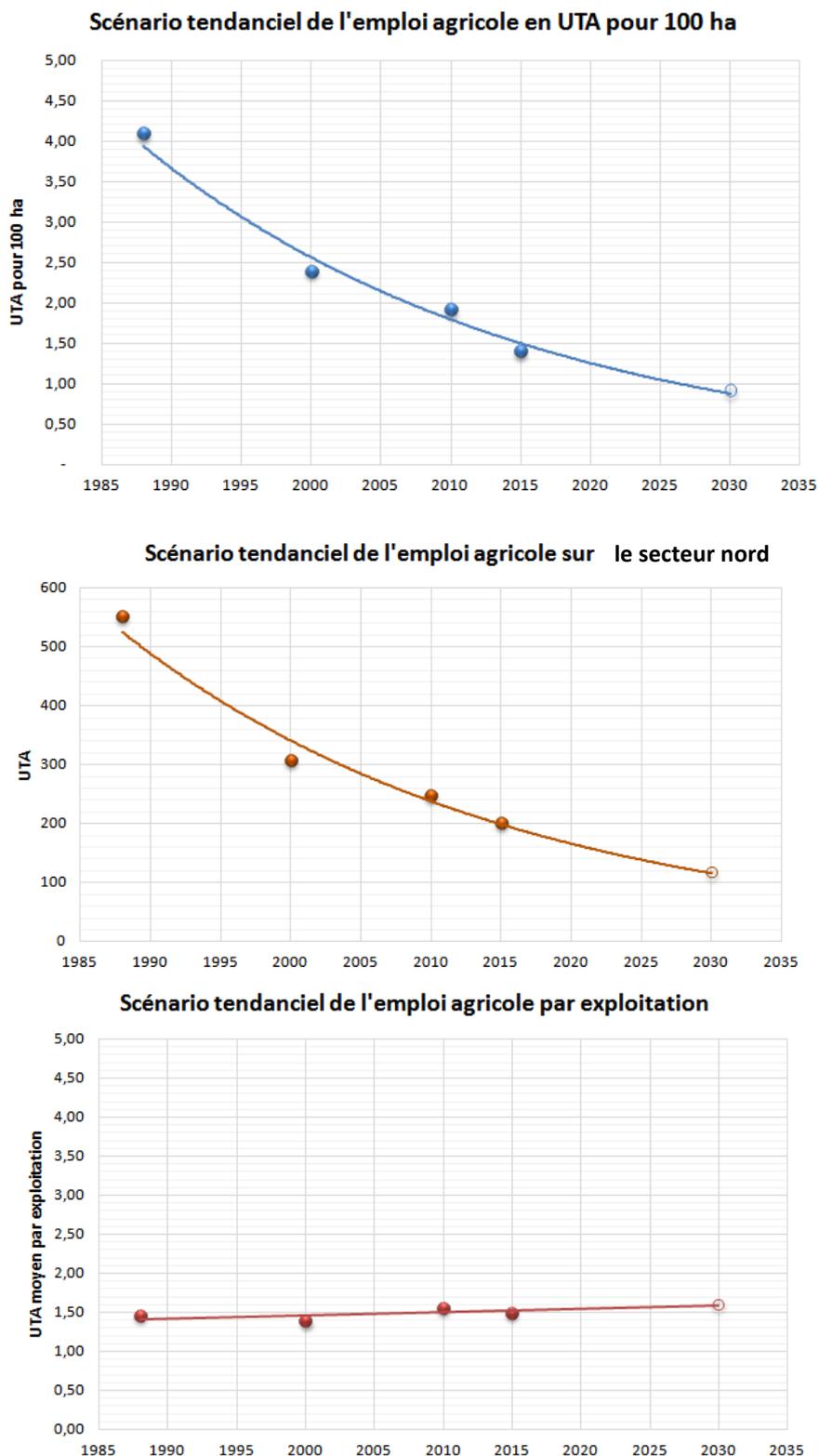
La conjoncture économique de ces dernières années et les contraintes réglementaires, impactant les élevages avec des investissements de mise aux normes, ont conduit de nombreuses exploitations à arrêter l'élevage au profit des grandes cultures. Des projets d'agrandissement ou de nouveaux ateliers pourraient certainement modifier ces prévisions. De même, la modernisation des ateliers d'élevage avec le développement des robots de traite par exemple pourraient permettre de réduire la pénibilité de ces activités pour motiver les jeunes agriculteurs dans leur maintien. Notons que l'élevage est un atout pour les exploitations agricoles car (i) il génère de la valeur ajoutée et de l'emploi, (ii) permet de valoriser et entretenir les surfaces en prairie sur le territoire et (iii) est complémentaire aux cultures (productions de matières organiques fertilisantes).

### **D) Baisse attendue de l'emploi agricole sur le territoire**

En 2015, le diagnostic a permis d'évaluer l'emploi agricole à une moyenne de 1,4 UTA (Unité de Travail Annuel) pour 100 ha et 1,49 UTA par exploitation. Les données du RGA nous renseignent sur le nombre d'UTA par communes. En le rapportant aux nombres d'exploitation ou la surface agricole par communes, ces indicateurs peuvent être suivis depuis 1988 pour en visualiser une projection sur les 15 ans à venir. La figure suivante présente trois graphiques :

- le premier illustre l'évolution de l'emploi en UTA rapporté à 100 ha. Il était de 4,1 en 1988, estimé à 1,4 en 2015 et serait de 0,9 UTA pour 100 ha en 2030 si la dynamique se poursuit ainsi.
- le second illustre l'emploi en UTA par exploitation. Il était de 1,45 en 1988, estimé à 1,49 en 2015 et serait de 1,6 UTA pour exploitation en 2030.
- le troisième montre l'emploi en UTA sur l'ensemble des communes du Secteur Nord. En 2000, l'agriculture générait 308 UTA. Le diagnostic l'évalue à 200 UTA en 2015. En 2030, l'emploi agricole sur le territoire du Secteur Nord représenterait entre 110 et 140 emplois en équivalent UTA.





**Figure 199. Scénario tendanciel de l'emploi agricole sur le Secteur Nord en 2030**

Il apparaît donc que l'emploi agricole baissera fortement d'ici 15 ans (de -30 à -42%) sur le territoire si la tendance actuelle se poursuit. En effet, bien que le nombre d'emploi par entreprise agricole augmente légèrement, l'emploi agricole est impacté par la baisse du nombre d'exploitation, des logiques d'agrandissement et une baisse des besoins en main d'œuvre par unité de surface.





Cependant, ces chiffres ne tiennent pas compte de l'emploi indirect généré par l'activité agricole. En effet, les exploitants font parfois appel à des entrepreneurs (ETA) pour des prestations de travail du sol, des semis ou des chantiers de récolte. De même, les filières agroindustrielles de collecte et de transformation sont présentes sur ou à proximité du territoire. Mais ces emplois indirects apparaissent plus difficiles à évaluer et ne compensent pas les emplois directs perdus.

Si la logique de modernisation et d'agrandissement des exploitations expliquent cette baisse de l'emploi, d'autres facteurs comme l'élevage ou les activités de diversification peuvent influencer l'emploi agricole sur le territoire. Ces facteurs ont été mis en évidence précédemment.

Emploi estimé à partir du panel de 87 exploitations enquêtées en 2015 :

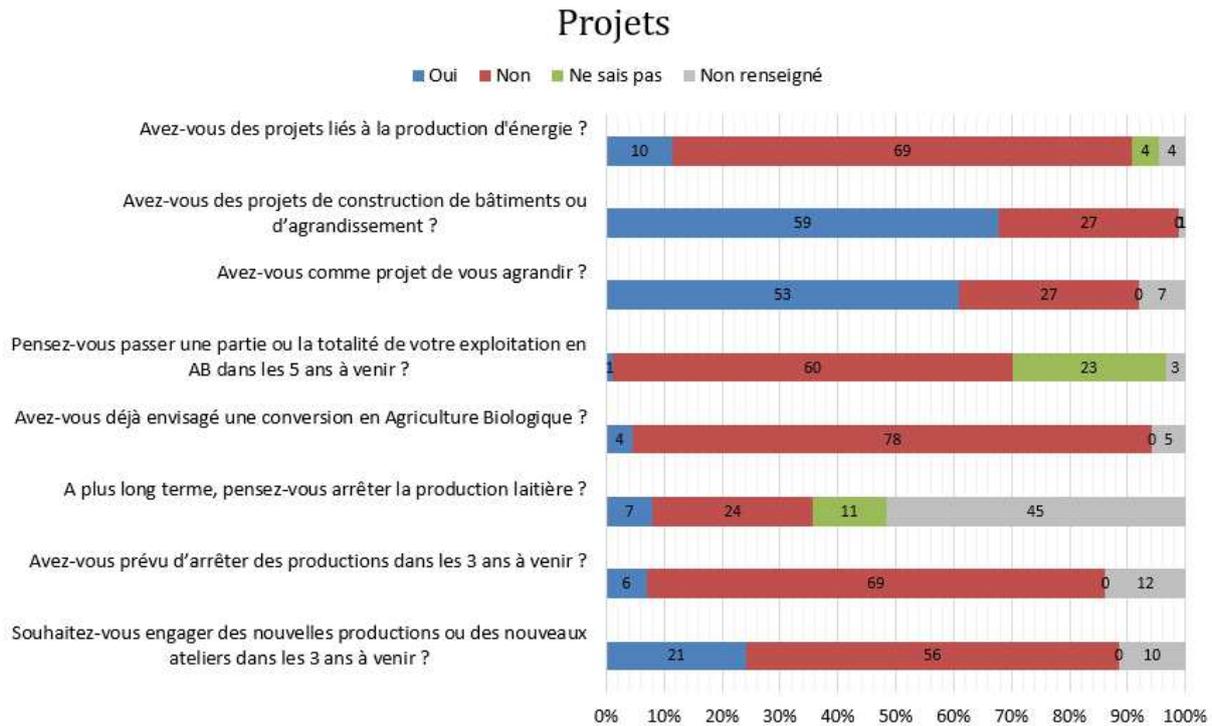
- exploitations sans élevage : 1,06 UTA pour 100 ha ;
- exploitations en polyculture élevage : 1,52 UTA pour 100 ha ;
- exploitations avec une activité de diversification ou en circuit court : 1,65 UTA pour 100 ha.





### 3.4.2 Projets des exploitants

Les exploitants ont été questionnés sur le devenir de leur exploitation. La figure ci-dessous présente les réponses apportées. 61 % des exploitants souhaiteraient s'agrandir et 68% ont des projets de construction ou d'agrandissement. Un quart des exploitants souhaitent aussi engager des nouvelles productions dans les 3 ans à venir. Ces réponses illustrent la dynamique entrepreneuriale du milieu agricole et de la volonté des exploitants à investir sur leur exploitation. On constate aussi qu'une partie des exploitants n'est pas sûr de maintenir la production laitière et que l'agriculture biologique est très peu envisagée. Quelques agriculteurs ont des projets concernant la production d'énergie (photovoltaïque ou méthanisation).



**Figure 200. Projets et devenirs des exploitations**

Parmi les projets, les types de productions envisagés sont divers. Ont été citées des activités d'élevage avec des ateliers de bovins allaitants, des agrandissements de bâtiments, des ateliers d'engraissement et des bâtiments de volaille. Ont aussi été citées des productions végétales comme des productions légumières (carottes, pois, pommes de terre) ou du lin.

D'autres n'ont pas encore d'idées précises. Un agriculteur motive ses projets par l'installation de ses deux fils sur l'exploitation. Certains agriculteurs ont aussi exprimé leur volonté d'arrêter l'élevage. Une exploitation arrêtera un atelier porcin si les parcelles situées à proximité sont classées en ZU et bâties. La baisse du prix du lait risque aussi de conduire à l'arrêt de plusieurs ateliers si elle se poursuit.

Sur les 87 entreprises, 76 projets potentiels pourraient voir le jour si les conditions y sont favorables. Comme le montre la figure suivante, ce sont principalement des bâtiments de stockage ou des bâtiments d'élevage. Les projets de bâtiments ont été localisés sur carte avec les exploitants et sont reportés dans l'atlas cartographique. Ces 76 projets potentiels seraient destinés aux activités suivantes :





Usage des bâtiments en projets	
Bâtiments	
Elevage	24
Stockage	27
Elevage + stockage	11
Vente directe	
Divers	2
Stockage + diversification	4
Non renseigné	5
Gîte et chambres d'hôte	1
Non agricole	2
<b>Total</b>	<b>76</b>

Tableau 108. Usage des projets de bâtiments potentiels

La figure ci-dessous présente un exemple des données renseignées sous SIG concernant les bâtiments existants et les projets. Les projets sont représentés sous forme d'astérisque. Les espaces naturels à renaturer (ENR) issus du SRCE-TVb sont représentés ici en jaune. Ces espaces correspondent principalement aux prairies. La superposition de ces ENR avec les projets de bâtiments illustrent les conséquences que pourraient représenter la classification de ces espaces en zones naturelles : toute construction de bâtiments y serait interdite. Des projets de développement seraient donc irréalisables et ces conséquences doivent être prises en compte dans les projets de zonage du PLUi.

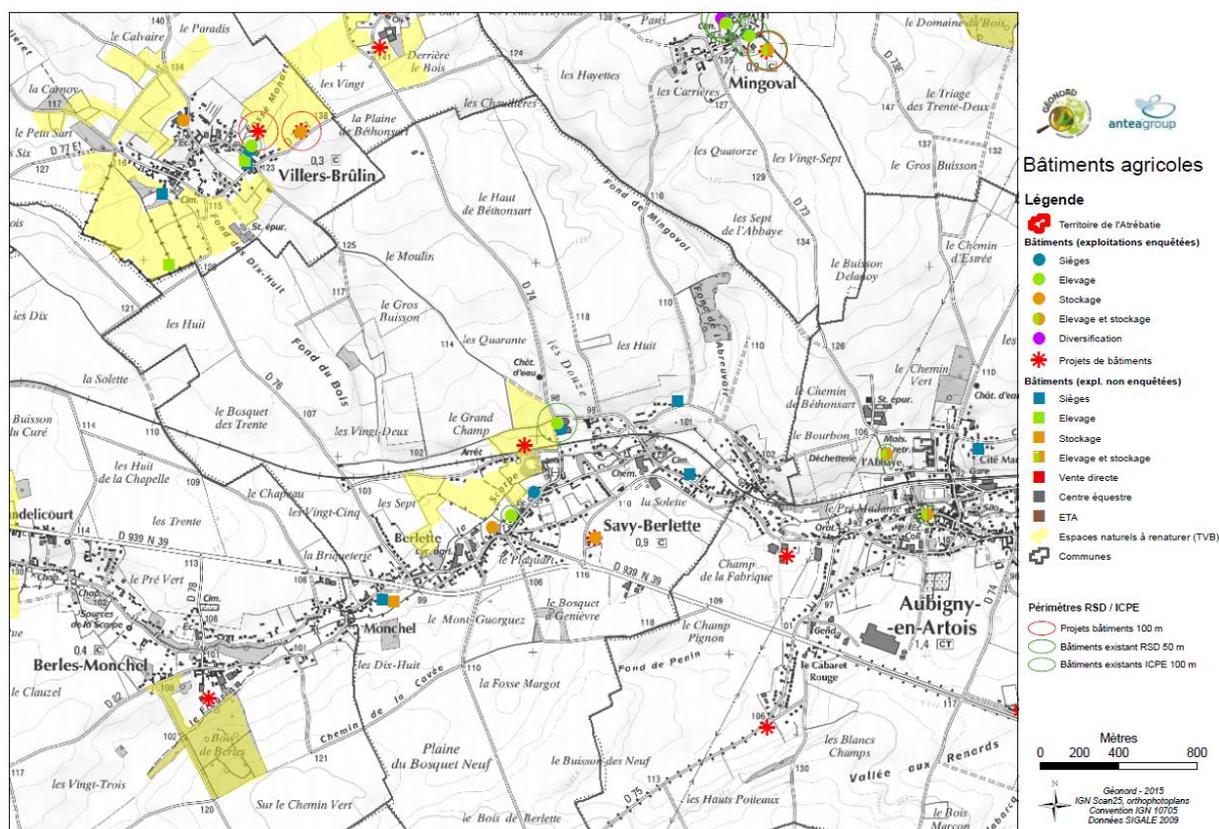


Figure 201. Exemple de localisation des projets de bâtiments





### 3.4.3 Synthèse du diagnostic agricole

#### A) Portrait des exploitations

Caractérisation des exploitations de l'Atrébatie	
Nombre d'exploitations identifiées	135
SAU moyenne (en ha)	108,7
Bâtiments identifiés et localisé (dont élevage)	186 (109)
Part de sociétés	61%
UTA totales estimées sur le territoire de la CCA (hors bénévolat)	201
UTA moyennes/EA (hors bénévolat)	1,49
UTA Salariées moyennes/EA en possédant (% en possédant)	0,88 (38%)
UTA bénévoles moyennes/EA en possédant (% en possédant)	0,55 (9%)
UTA moyen pour 100 ha	1,40
UTA/100 ha (Sans Elevage, sans diversification)	1,06
UTA/100 ha (Elevage, sans diversification)	1,52
UTA/100 ha moyen diversification	1,65
Age moyen	48,4
Pourcentage d'exploitants de 55 ans et plus	35%
Part d'exploitation ayant une activité de diversification	8,0%
Part d'exploitation commercialisant en circuit court	3,4%
Part d'exploitation sans élevage	29%
Part d'exploitation avec de l'élevage	71%
Part d'exploitation produisant du lait	39%

Tableau 109. Caractéristiques des exploitations enquêtées

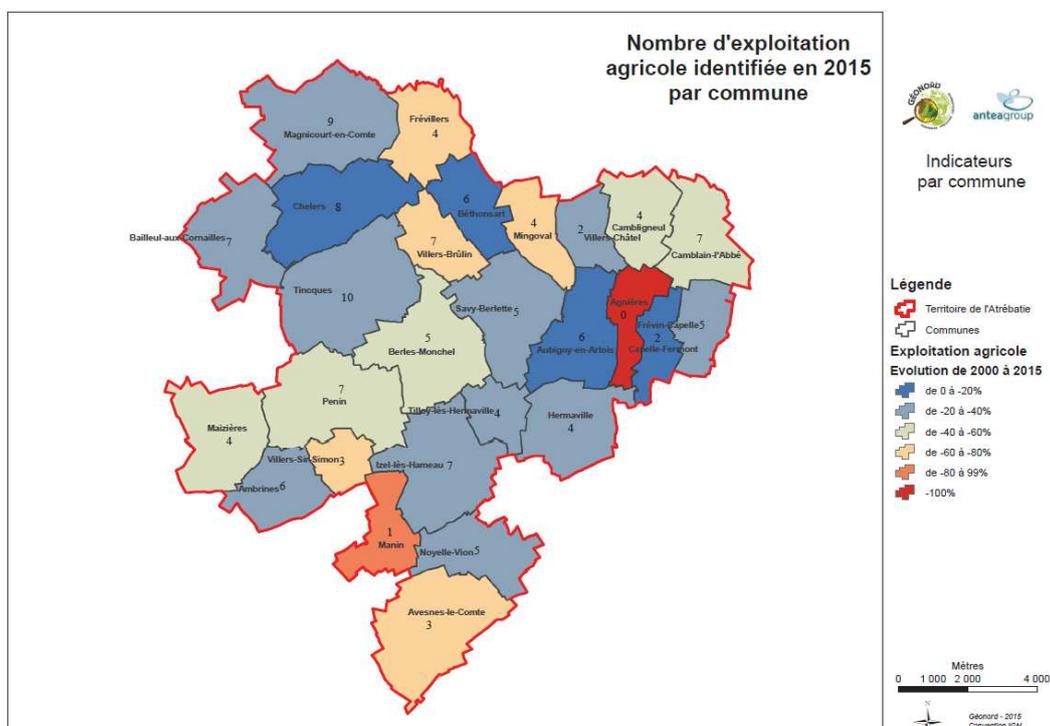


Figure 202. Nombre d'exploitation agricole en 2015



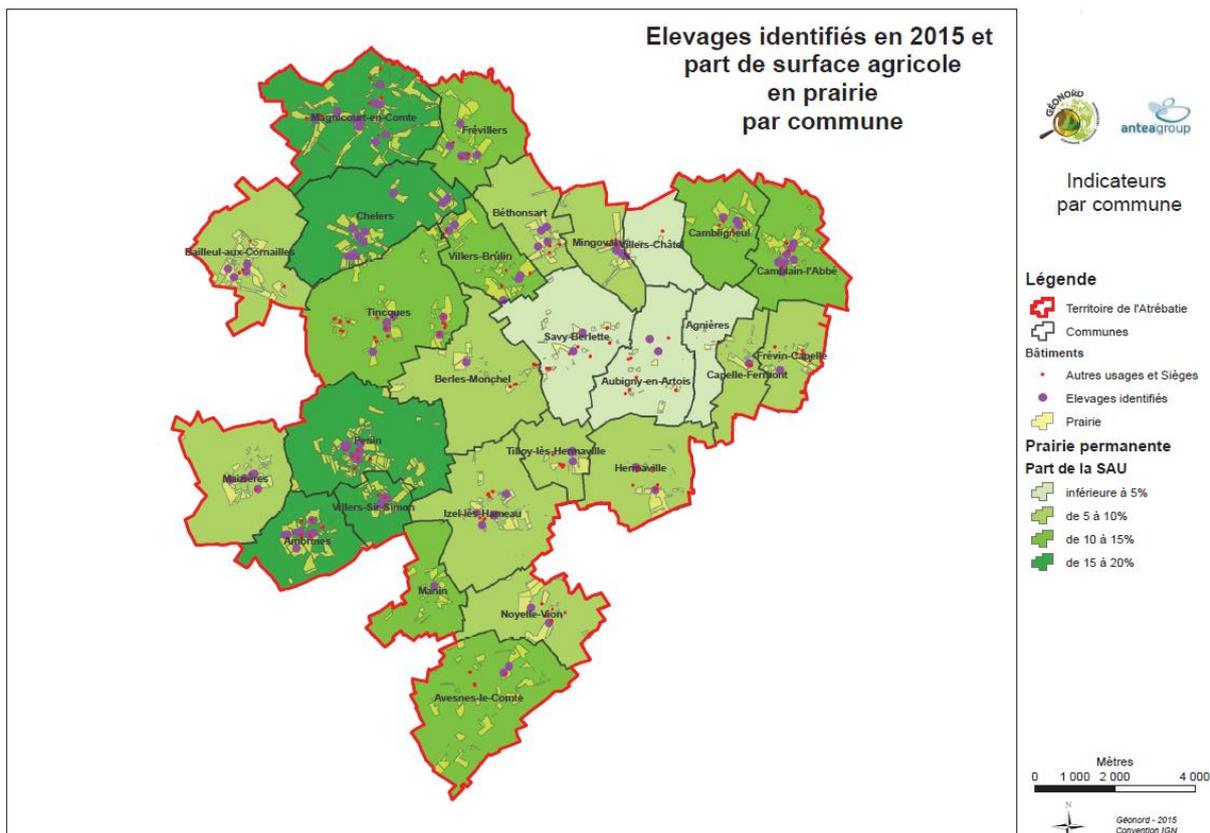


Figure 203 : Elevages en 2015

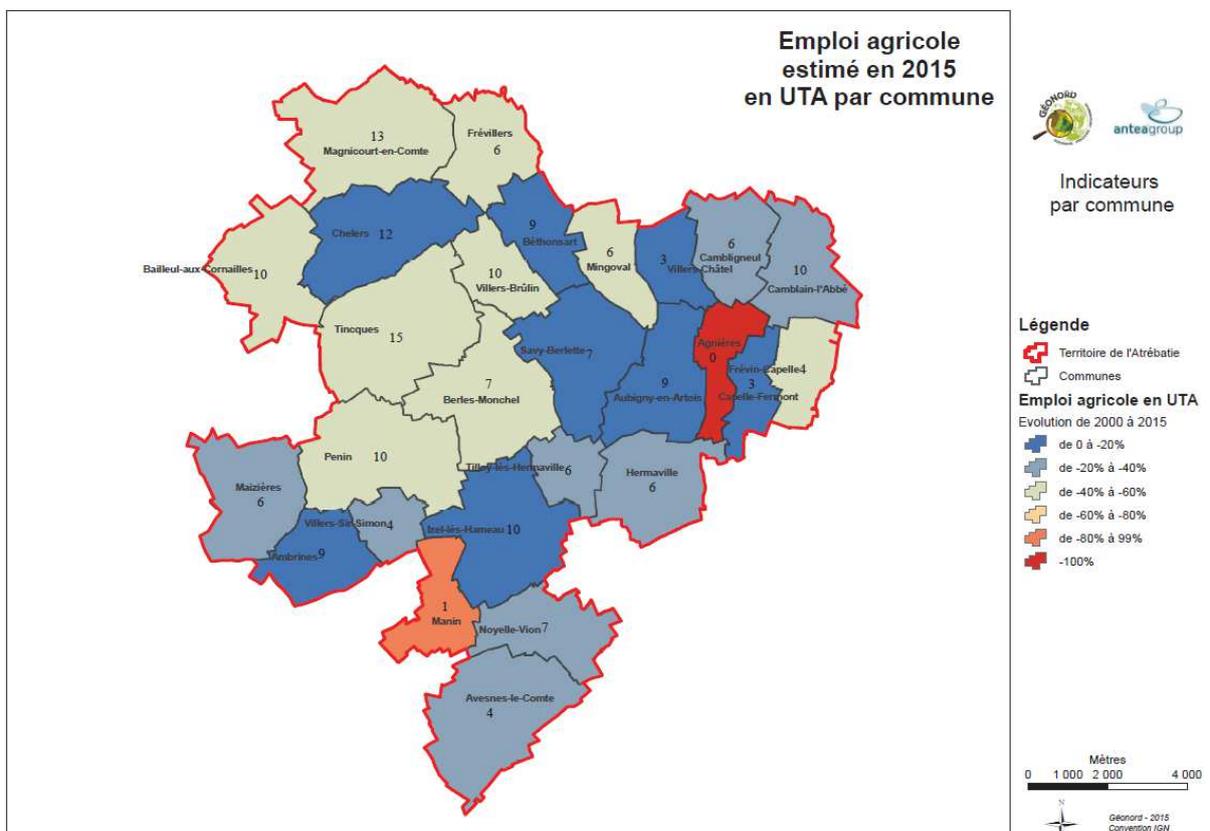


Figure 204 : Emploi agricole estimé en 2015





## B) L'agriculture du Secteur Nord en 2030

**Perte de foncier** : Les pertes passées sont principalement liées à l'implantation de zone industrielle ou de zone urbaine et au boisement. Les risques de perte sont liés aux projets de boisement par les propriétaires, aux projets industriels ou urbains et à la réalisation de routes avec la future déviation de la RD 939.

**Nombre d'exploitations** : 53 exploitations auront disparu. Le Secteur Nord des Campagnes de l'Artois comptabilisera moins de 90 entreprises agricoles contre plus de 130 en 2015.

**Taille des exploitations** : avec la baisse du nombre d'exploitation et une SAU globalement stable à l'échelle du territoire, les exploitations auront une surface moyenne supérieure à 150 ha.

**Élevage** : en prolongeant la tendance des 30 dernières années, l'élevage représentera 6000 UGB contre environ 7900 en 2015. Cette baisse se fera au profit des grandes cultures à condition de pouvoir transformer les prairies en cultures. Notons que 71% des exploitations ont de l'élevage en 2015 avec une majorité d'élevage bovin (engraissement et lait).

**Emploi agricole** : avec une diminution de l'emploi agricole par unité de surface, les exploitations auront besoin, en moyenne de 1,06 UTA pour 100 ha contre 1,4 en 2015. L'agriculture générera moins de 150 UTA alors qu'en 2000, l'agriculture générait 308 UTA. Cette évolution passera par l'agrandissement des exploitations, la modernisation du matériel et le recours aux nouvelles technologies.

**Projets agricoles** : les agriculteurs sont des chefs d'entreprises avec des projets. Si les conditions réunies y sont favorables, 76 projets identifiés pourraient aboutir (renseignés à partir d'un panel de 87 exploitations). Si ces projets concernent essentiellement des capacités de stockage ou l'élevage, quelques projets de diversification sont aussi en réflexion.





### C) Atouts et faiblesses de l'agriculture du territoire d'étude

Le tableau suivant résume quelques indicateurs à l'échelle communale concernant les surfaces agricoles, les prairies, le nombre d'exploitation et l'emploi agricole. Ces indicateurs sont représentés sous forme de carte en annexe.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 83% de la Surface du Secteur Nord en agricole.</li> <li>- SAU Stable entre 2000 et 2010 (+0,5%) alors qu'elle diminue dans d'autres régions (-1,1% SCOT / -1,9% Ternois : -2,4% NDPC).</li> <li>- Présence de cultures et d'élevages.</li> <li>- Environ 12 % de surface en Prairie.</li> <li>- Plus de Grandes exploitations sur le Secteur Nord.</li> <li>- Plus de chefs d'exploitation et de coexploitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers de diversification et commercialisation moins développés. 3,4 % en circuit court (SCOT : 11% Département : 16%). 8% avec des ateliers de diversification (SCOT : 8,6% NPDC : 12%).</li> <li>- Emploi agricole en baisse : 1,4 UTA / 100 ha. Moins de salariés sur le Secteur Nord (22% des actifs) Peu de saisonniers</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PADD du PLUi : un outils pour fixer des objectifs et porter des projets de territoire.</li> <li>- Un tissu agro-industriel régional dense et dynamique apportant des débouchés actuels et futurs.</li> <li>- Des centres de formation (lycée agricole, université de l'Artois...).</li> <li>- Proximité avec l'agglomération d'Arras.</li> <li>- Des terres de bonne qualité.</li> <li>- Un paysage rural attractif.</li> <li>- Des services rendus par l'agriculture à développer (production d'énergie, recyclage...).</li> <li>- Des agriculteurs ave des projets.</li> <li>- Des prairies et de l'élevage : valeur ajoutée, emploi, maintien des prairies et entretien du paysage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrandissement des exploitations (+ 88% en 15 ans).</li> <li>- Baisse du nombre d'exploitants (-39% depuis 15 ans).</li> <li>- Diminution de l'élevage (-22% des effectifs en 15 ans).</li> <li>- Population agricole âgées : 35% des exploitants ont plus de 55 ans ☒ des transmissions à organiser.</li> <li>- Foncier : augmentation du prix du foncier et part importante des terres en fermage</li> <li>- Superposition de réglementations de plus en plus contraignantes</li> <li>- Emprise de la RD939 : des pertes de fonciers attendues</li> <li>- PLUi : délimitation des zones N et U</li> <li>- Conjoncture économique : viabilité des exploitations menacée</li> </ul>





Commune	SAU (en ha)	Part de SAU en prairie	Nombre d'exploitations agricoles			Emploi agricole		
			Evolution 2000-2015	Effectifs identifiés en 2015	Effectifs projetés en 2030	Evolution 2000-2015	Effectifs estimés en 2015 en UTA	Emploi agricole projeté en 2030
Agnières	290	1,1%	-100%	0	0	-100%		
Ambrines	382	19,0%	-33%	6	4	-19%	9	6
Aubigny-en-Artois	479	2,7%	0%	6	4	-1%	9	6
Avesnes-le-Comte	695	10,4%	-67%	3	2	-36%	4	3
Bailleul-aux-Cornailles	625	8,3%	-30%	7	4	-50%	10	7
Berles-Monchel	715	5,5%	-44%	5	3	-43%	7	5
Béthonsart	389	9,5%	0%	6	4	-11%	9	6
Cambigneul	425	10,6%	-50%	4	3	-34%	6	4
Camblain-l'Abbé	389	11,3%	-42%	7	4	-26%	10	7
Capelle-Fermont	245	5,2%	0%	2	1	-1%	3	2
Chelers	724	16,1%	-11%	8	5	-8%	12	5
Fréwillers	415	13,7%	-64%	4	3	-57%	6	4
Frévin-Capelle	310	6,7%	-29%	5	3	-56%	4	3
Hermaville	525	6,8%	-20%	4	3	-26%	6	4
Izel-lès-Hameau	742	7,0%	-22%	7	4	-13%	10	7
Magnicourt-en-Comte	783	17,7%	-36%	9	6	-42%	13	9
Maizières	614	5,6%	-50%	4	3	-34%	6	4
Manin	329	11,7%	-83%	1	1	-85%	1	1
Mingoval	348	9,2%	-56%	4	3	-40%	6	4
Noyelle-Vion	460	9,3%	-29%	5	3	-26%	7	5
Penin	834	16,8%	-46%	7	4	-53%	10	7
Savy-Berlette	615	4,2%	-38%	5	3	-17%	7	5
Tilloy-lès-Hermaville	255	5,8%	-33%	4	3	-26%	6	4
Tincques	899	11,1%	-23%	10	6	-43%	15	10
Villers-Brûlin	321	14,4%	-56%	7	4	-45%	10	7
Villers-Châtel	265	1,4%	-33%	2	1	-1%	3	2
Villers-Sir-Simon	224	19,8%	-57%	3	2	-26%	4	3

Tableau 110. Indicateurs communaux





### 3.4.4 Eléments de réflexion pour agir sur le paysage l'agriculture d'ici 2030 :

- L'agriculture doit pouvoir s'appuyer sur un foncier pérenne.

Propositions	Cadre
Préserver les surfaces agricoles en raisonnant la consommation de foncier sur le territoire grâce à un zonage cohérent	PLUi
Favoriser l'accès au foncier pour l'installation et la reprise d'exploitations sur le Secteur Nord et pour le développement des exploitations existantes (accessibilité des parcelles, agrandissement et construction de bâtiments...)	PLUi en partie
Encadrer les surfaces boisées par un plan de boisement	Hors PLUi - Département

- L'agriculture doit être prise en compte dans l'ensemble de ses dimensions, au-delà de la production agricole.

Propositions	Cadre
S'appuyer sur les productions du territoire (Lin, légume de plein champ, cultures industrielles, céréales...)	Hors PLUi
Conforter au mieux les filières d'élevages	Hors PLUi
Intégrer les services rendus par l'agriculture (entretien du paysage et maintien des espaces en prairie liés à l'élevage)	Hors PLUi
Valoriser les ressources existantes en s'appuyant sur le savoir-faire agricole (projets collectifs...)	Hors PLUi

- Les politiques locales peuvent accompagner les projets liés à l'agriculture et impulser une dynamique d'innovation (via le PLUi).

Propositions	Cadre
Soutenir les projets de diversification et les circuits courts	PLUi
Encourager les projets liés à la production d'énergie et à la réduction des émissions de GES	PLUi
Accompagner les démarches pour réduire l'empreinte carbone des filières agro-industrielles	Hors PLUi
Renforcer l'image, les rôles et les responsabilités de l'agriculture à l'échelle du territoire	Hors PLUi





- Les réflexions peuvent être portées à une plus grande échelle (SCOTA) avec une mise en réseau des acteurs.

Propositions	Cadre
S'interroger sur le positionnement et sur un dimensionnement plus large pour valoriser des productions locales (coopération entre territoires)	Hors PLUi
Ancrer l'agriculture du territoire dans une dynamique d'excellence régionale avec les filières agro-industrielles et les pôles de recherche et de formation.	Hors PLUi





---

## 3.5 Glossaire

---

CUMA	Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
OTEX	Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles
RGA	Recensement Général Agricole
SAU	Surface Agricole Utile
SIG	Système d'Information Géographique
UGB	Unité Gros Bovin
AB	Agriculture Biologique
CCA	Communauté de Communes de l'Atrébatie (Secteur Nord)
CCCA	Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
SCOTA	Schéma de COhérence Territoriale de la région d'Arras
NPDC	Région Nord Pas-de-Calais
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EA	Exploitation Agricole
STH	Surfaces Toujours en Herbe
PBS	Production Brute Standard
UTA	Unité de Travail Annuel
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
RSD	Règlement Sanitaire Départemental
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TVB	Trame Verte et Bleue





---

## 3.6 Bibliographie

---

- PCA. (2013, Février). Analyses et Perspectives - Economie Agricole. *Note d'analyse (N°1303)* .
- APCA. (2013, Février). Regards sur les installation d'agriculteurs entre 1997 et 2010. *Analyses et Perspectives - Economie Agricole (N°1303)* .
- Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais, Affaires Economiques et Prospective. (2011, Septembre). L'agriculture du Nord-Pas de Calais au recensement 2010.
- Comité de Pilotage des assises de l'installation. (2012). Compte-rendu de la réunion de lancement du COFIL des assises de l'installation du 15 novembre 2012.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. (2013, Juillet). Agreste Données Nord-Pas de Calais. *Agreste : la statistique agricole (N°12)* .
- Mission d'enquête "Demain, je serai agriculteur". (2012). *Livre blanc de la transmission et de la création en Agriculture en Nord-Pas de Calais*. Conseil Régional Nord-Pas de Calais.
- Direction Régionale de l'ENvironnement Nord – Pas de Calais (2008, Juin), Atlas des paysages Nord-Pas de Calais.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. (2013, Avril). Agreste Données Nord-Pas de Calais. *Agreste : la statistique agricole (N°9)* .
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. (2015, Juin). Agreste Nord-Pas de Calais – Territoires, (N°3)
- Décret n° 2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue - Legifrance
- Conférence Permanente des Epandages Artois Picardie (Octobre 2015), Elevages relevant des installations classées
- Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques nos 2101-2 et 2102 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.





---

## 4 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC, PERSPECTIVES ET ENJEUX

---





## Le territoire du PLUi du Nord : de nombreux atouts qui ont favorisé une dynamique de développement par périurbanisation depuis 1975

Le territoire du Secteur Nord rassemble 27 communes, et un peu plus de 12 666 habitants en 2013, elle fait partie du Pays d'Artois. Elle bénéficie de nombreux atouts :

- **le territoire d'étude se situe dans l'aire d'influence d'une des régions européennes, les plus peuplées et riches, l'aire métropolitaine du Nord-Ouest Européen.**

A plus petite échelle, elle fait partie de l'espace transnational où la grande vitesse ferroviaire (Thalys, Eurostar) et un réseau routier dense (A1, A26, A21) génèrent de nouvelles proximités et gommement les frontières. Le Secteur Nord est ainsi relativement proche des grandes capitales et métropoles européennes que sont Paris, Londres, Bruxelles, Cologne et Amsterdam.

- **Un territoire d'interface, qui bénéficie de l'influence de bassins de vie environnants**

Le Secteur Nord est un territoire rural positionné à l'interface de plusieurs villes : à l'Est l'agglomération arrageoise, à l'Ouest la ville de Saint-Pol-sur-Ternoise, au Sud celles de Doullens et au Nord, les villes de Lens et Béthune. Le territoire bénéficie ainsi du dynamisme de plusieurs bassins de vie externes et de bassins d'emplois. Les effets d'attractivité, d'interdépendance sont donc multiples vis-à-vis de ces différents bassins de vie générant des déplacements entre ces territoires. D'ailleurs, 66% des actifs habitant sur le territoire du Secteur Nord travaillent à l'extérieur.

- **Une situation géographique privilégiée qui est confortée par son niveau d'accessibilité**

Le territoire bénéficie de la présence d'infrastructures routières structurantes (RD939 et RD341 notamment) rapprochant le territoire des pôles urbains périphériques et de 4 gares voyageurs accessibles par quasi toutes les communes en 15 minutes de voiture.

- **Un positionnement en « seuil » entre plusieurs grands paysages qui occasionne une variété de paysages et offre un environnement riche, vecteur d'un cadre de vie attractif.**

Cette position d'interface se lie également en termes de paysages. La Communauté de communes se trouve à la jonction à la fois des paysages de belvédères artésiens et du val de Scarpe à l'Est, du paysage ternois à l'Ouest et des plaines arrageoises et cambrésiennes au Sud. Ainsi, il constitue depuis les grandes agglomérations régionales à l'Ouest une « porte » du paysage des collines et vallées de l'Artois et du Ternois.

**Marqué par le relief, le territoire est par ailleurs localisé à l'amorce de quatre rivières** qui orientent chacune le territoire vers les bassins de vie environnants :

- la Scarpe à l'Est, la plus présente sur le territoire, qui prend sa source à Berles-Monchel, tournée vers la ville d'Arras et sa couronne,
- la Lawe au Nord, qui passe à Magnicourt-en-Comté, puis s'écoule vers Béthune et le Bassin minier,
- la Ternoise, qui prend source à Ostreville, à l'Ouest, tournée vers Saint-Pol-sur-Ternoise,
- la Canche, qui prend sa source à Gouy-sur-Ternois, commune limitrophe de Maizières.

Ce positionnement offre un environnement riche :

Sur les plateaux, la qualité des sols et du sol (les terres grasses couvertes de loess) a été favorable au développement de grandes cultures. Les villages sont groupés et sont entourés d'une auréole bocagère, intégrant jardins, pâtures, haies bocagères.





Au cœur de la vallée de la Scarpe et dans les vallons-secondaires, les sols sont marqués par des plaques de sable, tuffeau et argiles. Les prairies y sont plus importantes et les villages adoptent des formes plus linéaires pour s'adapter aux formes du relief du vallon, ou au fond de la vallée.

▪ **La plus forte densité d'équipements à l'échelle du Pays d'Artois**

Avec une densité de 287 équipements pour 10 000 habitants, le Secteur Nord présente la plus forte densité d'équipements du Pays d'Artois et une densité plus importante que sur la région, le département ou encore la France. Ce bon niveau d'équipements participe à son cadre de vie attractif.

Cette bonne densité s'explique :

- par la présence de trois pôles de services : deux de niveau intermédiaires Avesnes-le-Comte et Aubigny-en-Artois et Tincques qui est considéré comme un pôle de proximité. L'attraction du pôle d'Aubigny-en-Artois s'étend sur le nord et le centre du territoire et permet à une part importante des habitants du Secteur Nord de profiter de ces commerces et services. Le pôle d'Avesnes-le-Comte, plus excentré au sud, a une influence qui s'étend au-delà du territoire du Secteur Nord sur ces communes limitrophes ;
- la présence de la RD 939 le long de laquelle s'égrène commerces et services ;
- Une densité importante de services aux particuliers grâce aux nombreux artisans du bâtiment (maçon, plâtrier, menuisier...) présents sur le territoire ;
- Une offre en équipements scolaires de bon niveau qui comprend des équipements intermédiaires (trois collèges) et supérieurs (un lycée agricole, un centre de formation d'apprentissage). Depuis plusieurs années, le Secteur Nord a également fait de la politique jeunesse et culturelle une de ses priorités.

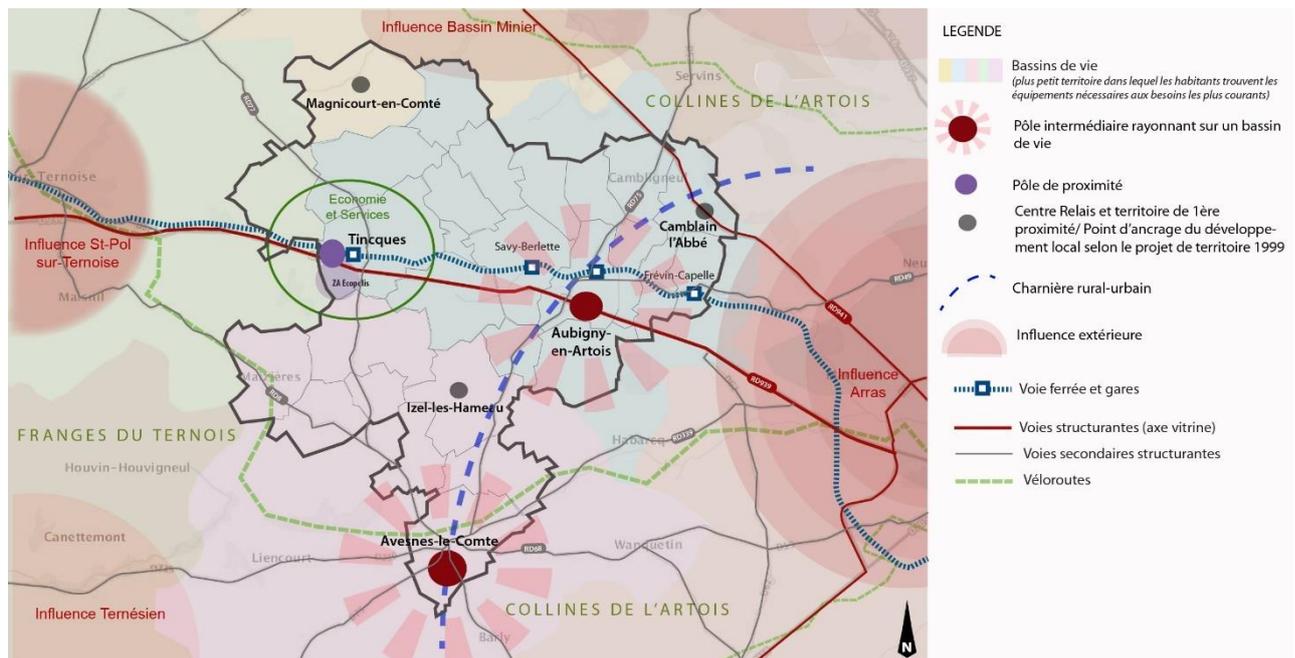


Figure 205. Organisation du territoire du Nord Source : Antea Group

Ces atouts ont favorisé une dynamique de développement depuis 1975. En effet, le territoire a connu une croissance démographique soutenue depuis cette période avec une dynamique caractéristique d'un développement par périurbanisation : par nécessité économique ou aspiration individuelle, l'habitant périurbain quitte les pôles d'emplois concentrés comme Arras à la recherche d'une qualité de vie compatible avec la vie de famille, un prix du foncier attractif et s'installe dans des territoires ruraux. Le risque de ce type de développement est cependant de devenir un territoire dortoir, dépendant essentiellement des dynamiques externes notamment économiques.





## Un rééquilibrage porté par une dynamique économique forte, une singularité sur le territoire large

Le territoire du Nord compte 3 651 emplois en 2013. Entre 2008 et 2013, il a enregistré une baisse de -169 emplois tout comme les Campagnes de l'Artois ou le Département sur cette même période. Toutefois, le territoire conserve un taux d'emploi important qui prouve le dynamisme singulier du Secteur Nord.

Ce dynamisme singulier, qui intervient de surcroît dans un contexte de crise économique, elle le doit notamment à la résilience de ces activités industrielles et au développement de niches porteuses et génératrices d'emplois : l'éco construction et les matériaux d'énergie renouvelable. Ce développement est le fruit d'une stratégie de territoire décidée et portée par l'aménagement du parc d'activité « Ecolopolis », vitrine économique innovante du territoire du Secteur Nord. Le territoire qui bénéficie par ailleurs d'un fort maillage de l'artisanat du bâtiment, s'inscrit dans le réseau des pôles de compétitivité régional « matériaux durables et éco-activités ».



**Un territoire qui s'inscrit dans le réseau des pôles de compétitivité « matériaux durables et éco-activités ».**



**Figure 206. Un territoire qui s'inscrit dans le réseau des pôles de compétitivité « matériaux durables et éco-activité »**

## Mais une croissance au ralenti depuis quelques années ...

Le Secteur Nord a accueilli +151 habitants supplémentaires entre 2008 et 2013, sa dynamique démographique est pourtant ralentie sur la période 2008-2013, un ralentissement qui intervient après une forte croissance ininterrompue depuis 1975. Ce ralentissement est lié à un solde migratoire devenu négatif à -15 pour 1 000 habitants alors que le solde naturel reste stable à + 27 pour 1 000 habitants sur la période 2008-2013. Si la population est plutôt jeune et se renouvelle, le territoire attire donc moins d'habitants : il y a plus de départs que d'arrivées.

Parallèlement, le territoire assiste à un vieillissement progressif de sa population avec une forte augmentation des 60-74 ans et des 75 ans et plus. A l'inverse, les autres tranches d'âges voient leur part et leur nombre de personnes diminuer à l'exception des 0-14 ans. La baisse des 15-29 ans est particulièrement marquée : -10.51% entre 2008 et 2013 contre -5.11% pour les Campagnes de l'Artois, -6.62% pour le Pays et -5,85% sur le département. Cette baisse traduit le départ des jeunes adultes qui entrent dans la vie active.





## ... Et une tendance qui pourrait s'accroître comme le confirme l'évolution projetée de la population au fil de l'eau

La population actuelle du territoire est de type familial, mais avec des enfants déjà âgés et sur le point de quitter la famille. La base de la pyramide en 2013 est déjà tronquée, preuve d'un déficit de naissances, lequel va encore s'accroître dans le temps. Par ailleurs, la pyramide en 2013 présente un creux au droit des 15-30 ans, population démographiquement active actuelle et à venir. A l'inverse, il y a une forte représentation des 40 à 60 ans, populations qui ont été démographiquement dynamiques. La structure de la pyramide dans le temps va donc se massifier au sommet, alors que la base va se réduire, montrant un vieillissement marqué de la population. Le territoire est marqué par un solde migratoire négatif, avec des migrants sortants essentiellement dans les tranches d'âges 20 à 25 ans.

Il n'y a pas de renouvellement des générations et pas d'apport de populations extérieures pour endiguer ce phénomène.

**Les projections réalisées sur la base d'une poursuite des tendances actuelles montrent que l'effet combiné du vieillissement naturel de la population et d'un solde migratoire négatif conduit à une stabilisation de la population à l'horizon 2030.**

<u>Evolution de la population 2008-2013</u>	
+ 151 habitants	
+ 30 habitants / an	
+0,24% (var. annuelle moy.)	
<u>Evolution de la population 2013-2030</u>	
+ 354 habitants	
+ 21 habitants / an	
+0,16% (var. annuelle moy.)	

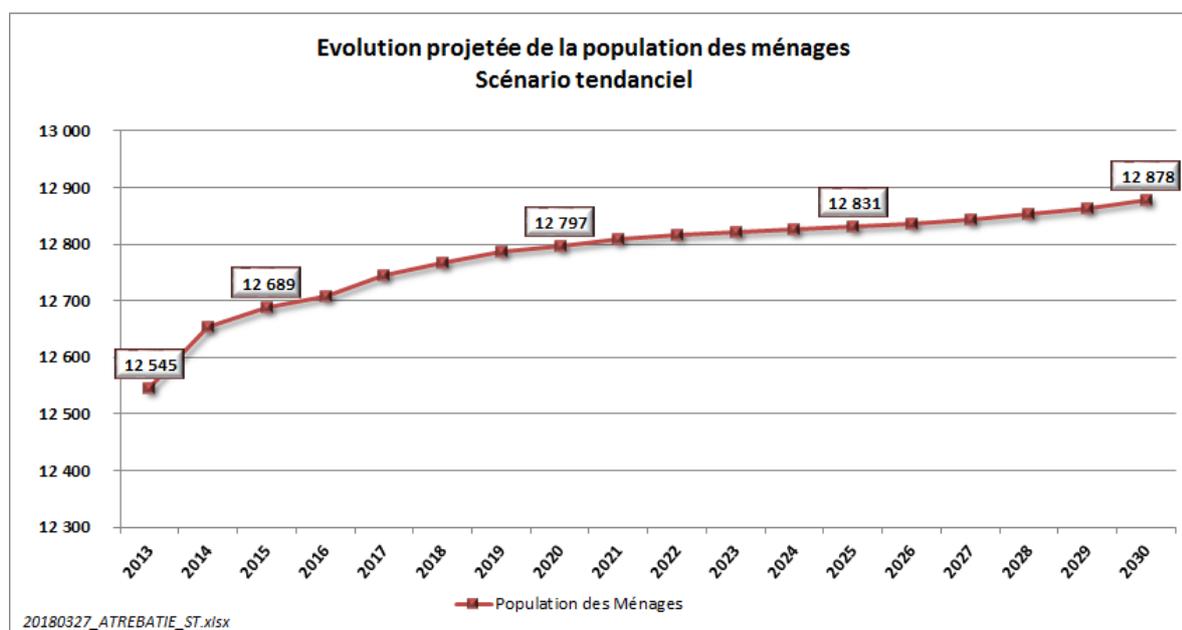
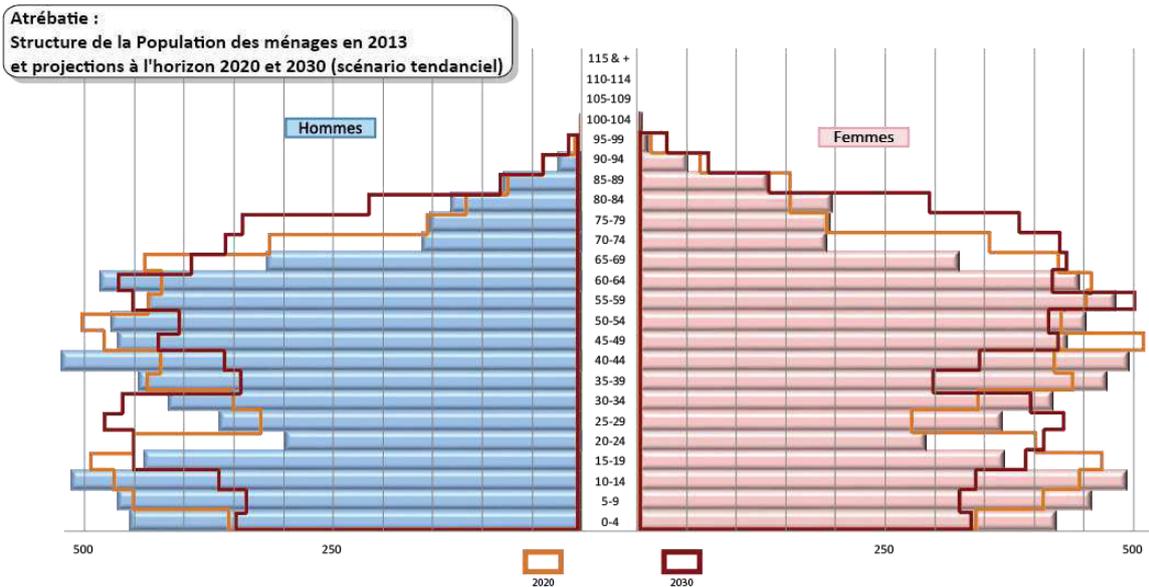


Figure 207. Evolution projetée de la population des ménages - Scénario tendanciel





**Figure 208. Structure de la population des ménages en 2013**

## Une situation paradoxale qui s’explique notamment par les faiblesses de l’offre immobilière

Cette tendance au ralentissement peut sembler paradoxale compte tenu des atouts du territoire et dans un contexte de dynamique de l’emploi.

Si le Secteur Nord dispose de nombreux atouts et notamment une bonne densité d’équipements et d’emplois, le manque d’attractivité semble directement lié à l’offre de logements et au marché immobilier qui ne répond plus aux attentes de nombreux ménages.

### ▪ Des coûts élevés du foncier et des loyers et un parc de logements peu diversifié

Sur le Secteur Nord, le prix du foncier est plus élevé que sur certains de ces territoires voisins : Franges du ternois, le sud des collines de l’Artois... Par ailleurs, le parc de logements du Secteur Nord se caractérise par une majorité de grandes maisons individuelles et principalement destinées à la propriété, ce qui renforce l’impact du coût (proportionnel au m<sup>2</sup> de terrain et/ou du logement) dans un contexte où le budget moyen des transactions s’établit à environ 150 000€ pour une maison et 50 000€ pour un terrain. Enfin, si la proportion de locatif est un peu au-dessus de la moyenne des territoires ruraux du Pays, l’offre est largement portée par le locatif privé (16,2% du parc contre 4,3% pour le locatif aidé) avec des loyers qui sont par conséquent moins abordables.

Dans cette situation, seuls les ménages les plus aisés trouvent aisément à se loger sur le territoire, ce qui représente une catégorie ciblée de population dans un contexte où près de 75% des ménages résidant sur le Secteur Nord sont éligibles à un logement aidé (environ 80% pour le département ou la Région). A l’inverse, les ménages modestes, les jeunes actifs, les petits ménages, rencontrent des difficultés pour réaliser leurs parcours résidentiels. Se pose également la question de logements adaptés (plain-pied, béguinage) au plus proche des commerces et services pour des ainés qui sont de plus en plus nombreux.

### ▪ Des demandes insatisfaites

Pourtant, la demande est là, des ménages souhaitent s’installer sur le territoire, mais cette demande est insatisfaite.





Et plusieurs chiffres le confirment :

- Sur 27 communes interrogées, seules 6 communes estiment que la demande en logements et terrains à bâtir est satisfaite.
- De même, la majorité des demandes locatives sont insatisfaites alors que 5 demandes par an sont reçues en mairie en moyenne et davantage sur les pôles et sur certaines de leurs communes limitrophes (Berles-Monchel) ou des communes proches d'Arras (Frévin-Capelle). 55% des maires estiment d'ailleurs que les logements locatifs sont vite loués.
- Concernant la demande locative sociale, le nombre de demande en instance s'élève à 64 demandes sur le territoire du Secteur Nord (*source infocentre numéro unique au 01/01/2015 repris dans le Porter à connaissance de l'état*) et seules 16 demandes sociales ont été satisfaites en 2014. Les demandes concernant essentiellement Aubigny-en-Artois et Avesnes le Comte (respectivement 27 et 26 demandes en cours).

Selon un notaire local, si le marché immobilier de l'achat-vente est plutôt équilibré, il reste tendu sur certains produits particulièrement recherchés par les ménages comme les terrains à bâtir de 700 à 800m<sup>2</sup> notamment sur les communes les plus proches d'Arras.

#### ▪ **Une production de résidences principales au ralentie**

La production de résidences principales a ralenti ces dernières années avec 62 résidences principales de plus par an entre 1999-2006 contre 30 entre 2008-2013. Cette évolution va de pair avec le ralentissement démographique.

La part de logements vacants représente 6.5% ce qui reste inférieur aux territoires de comparaison mais tout de même en augmentation par rapport aux années précédentes.

En effet, si de nouveaux logements sont construits, réhabilités sur le territoire, de plus en plus de logements ne trouvent plus preneurs, sur les bourgs notamment. Cette vacance concerne en particulier des grandes maisons dans un contexte où les biens supérieurs à 200 000€ trouvent plus difficilement preneurs. A l'inverse, les biens les plus prisés sont les maisons d'environ 150 000€ disposant d'un terrain de 600 à 700 m<sup>2</sup> (*source : entretien notaire*).

#### ▪ **Une inadéquation de l'offre et de la demande qui persiste et se renforce compte tenu des évolutions sociétales et d'une production de logements qui peine à se diversifier**

L'inadéquation du parc de logement aux besoins des ménages est accentuée par les évolutions sociétales : les ménages sont de plus en plus petits (2,57 personnes par ménage en 2013 contre 2,61 en 2008 et 2,84 en 1999), la part des familles monoparentales est plus importante (il s'agit comme l'ont souligné certains maires de ménages qui disposent, souvent, de moins de moyens financiers).

Dans le même temps, la production de logements continue de s'orienter vers des logements de plus en plus grands : Le nombre et la part de T4 et T5 et + continuent de progresser sur le territoire au détriment de plus petits logements. D'ailleurs, la typologie la plus demandée pour le logement aidé correspond au type 2 et au type 3 (*source Infocentre numéro unique au 01/01/2015 repris dans le Porter à connaissance de l'Etat*).

Enfin, si le logement locatif progresse sur le territoire, cette progression reste uniquement soutenue par l'initiative des privés tandis que le locatif aidé est lui resté stable. Ces initiatives qui répondent le plus souvent à une logique économique montrent d'ailleurs qu'une véritable demande existe sur le territoire pour du locatif.

Enfin, la taille moyenne des terrains à bâtir proposés à la vente est de 1000m<sup>2</sup> alors que la plus forte demande concerne des terrains de 700 à 800m<sup>2</sup> (*source : entretien notaire*).





## Une situation qui explique l'évasion vers d'autres territoires

Le positionnement du territoire entre plusieurs bassins de vie et d'emploi environnants participe à son attractivité mais le place aussi en situation de concurrence et d'interdépendance vis-à-vis des territoires voisins. Des effets d'aspirations s'exercent en particulier depuis les marges du territoire et peuvent faciliter les migrations résidentielles vers ceux-ci.

A l'échelle du Pays d'Artois, la lecture des migrations résidentielles sur les années 2003-2008 montrent que des habitants quittent le territoire d'étude vers le sud du Pays ou la CU d'Arras, des tendances qui pourraient être liées au prix du foncier dans le premier cas et une offre adaptée en logement dans le second. En effet, de nombreux programmes neufs se sont réalisés ces dernières sur la CU d'Arras entraînant en même temps une baisse des prix de l'immobilier dans l'ancien. Dans ce contexte, de nombreux ménages qui travaillent sur la CU d'Arras ont trouvé à se loger au plus près, de plus en plus quitteraient également le territoire pour se loger à proximité de la ville centre, sur les communes immédiatement limitrophes (*source : entretien notaire*).

Sur le territoire du PLUi du Nord, les secteurs qui ont bénéficié d'une bonne attractivité avec un solde migratoire positif se situent sur la vallée de la Scarpe autour d'Aubigny-en-Artois et de l'axe de la RD939. Ce développement s'est également étendu sur l'intérieur du territoire, les départementales Nord-Sud jouant un rôle structurant. Les dynamiques urbaines suivent ainsi le relief et la structure du territoire : les vallées et vallons créent des « couloirs » qui favorisent le développement. Ce secteur de flux et de passage court cependant le risque d'une évasion facilitée vers les bassins de vie environnants, un risque qui pourrait d'autant plus se concrétiser suite au doublement de la RD939.

## Des réflexions à mener et des enjeux à relever pour continuer sur le chemin de l'attractivité et de l'innovation

### ➤ Un positionnement « en influence »

**Si le territoire dispose comme on l'a vu de nombreux atouts, l'enjeu sera de les consolider et de les renforcer afin de continuer à impulser un développement propre au Secteur Nord, en marge de la dynamique de périurbanisation aujourd'hui limitée. Cette ambition apparaît d'autant plus essentielle sur ce territoire d'interface, qui doit affirmer son positionnement et ses spécificités face à l'influence des bassins de vie environnants.**

#### ➔ Affirmer son positionnement à échelle large

##### ▪ Des stratégies territoriales porteuses d'ambitions (SCOTA, pôle métropolitain)

L'élaboration du PLUi du Secteur Nord s'articule avec son intégration au Syndicat Mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région d'Arras - SCOTA dont la révision est engagée. Le futur SCoT concernera l'ensemble du territoire du Pays, sans la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion.

Le territoire du Secteur Nord participe par ailleurs à l'association de préfiguration d'un Pôle métropolitain Artois-Douais, créé en juin 2015 et qui regroupe la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté d'Agglomération du Douaisis et les Communautés de communes d'Osartis Marquion, Cœur d'Ostrevent, de la Porte des Vallées, des Deux Sources et du Sud Artois.





La construction de ces stratégies territoriales à échelle large constitue une opportunité d'afficher des positions communes fortes sur des enjeux ou des projets d'aménagement vis-à-vis des partenaires institutionnels et privés. Elles valorisent globalement les interactions dans les politiques d'aménagement et le développement durable entre territoire.

- **De nouvelles synergies à saisir au sein de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et des atouts à faire valoir.**

Une nouvelle communauté de communes a été créée au 1er janvier 2017, la CC des Campagnes de l'Artois, à l'échelle des territoires du Secteur Nord, des Deux Sources et de la Porte des Vallées. Le Secteur Nord a de nombreux atouts à faire valoir au sein de cet espace élargi : des filières économiques porteuses et une image innovante, un territoire animé par des pôles intermédiaires et de proximité et des axes structurants : voie ferrée et RD939.

➔ **Des opportunités à saisir pour valoriser l'accessibilité du territoire**

Si le territoire est aujourd'hui bien desservi par les infrastructures routières, le projet de déviation de la RD 939 constitue une opportunité pour renforcer son accessibilité et apporter une réponse au trafic croissant sur la RD, en particulier des poids lourds, et éviter leur report sur le réseau secondaire.

Ce projet présente des atouts pour le territoire mais aussi des risques puisqu'il va modifier le fonctionnement de certains secteurs avec notamment des questions sur la facilité d'accès aux bourgs et aux commerces. L'enjeu est donc ici d'anticiper ces risques et de faire de ce projet un nouveau levier de développement.

➔ **Des filières économiques à soutenir et des évolutions à anticiper**

Si la dynamique économique est aujourd'hui un point fort du Secteur Nord, il convient de poursuivre sur cette voie en révélant les potentiels, profitant des opportunités et en anticipant les évolutions à venir.

- **Une agriculture à soutenir et structurée**

L'agriculture est le seul secteur d'activité marqué par un recul de l'emploi. Parmi les raisons qui expliquent cette baisse, le diagnostic agricole relève un agrandissement des exploitations agricoles plus importantes que pour d'autres secteurs et moins d'activités agricoles génératrices d'emplois : baisse de l'élevage, moins d'ateliers de diversification et moins de circuits courts. La tendance pourrait certainement se poursuivre et s'accroître dans un contexte où la population agricole est âgée et le plus souvent sans successeur désigné.

**Si la surface en terres agricoles s'est maintenue en lien avec la pression sur le foncier agricole ces dernières années la préservation du foncier agricole reste un enjeu majeur pour préserver la filière avec une maîtrise du développement urbain et de la consommation foncière.** Il s'agit également d'éviter les boisements sur les terres les plus fertiles dédiées à l'agriculture, de manière disséminée sur des petits espaces et sans logique vis-à-vis de l'environnement (boisement en « timbre-poste »). Le développement des espaces boisés représente en effet le développement le plus important en surface sur la période 2005-2009 (environ 43 ha consommés, soit près de deux fois les espaces artificialisés). Cette problématique a été citée par certains agriculteurs dans le cadre du diagnostic agricole allant parfois jusqu'à préconiser l'élaboration d'un plan de boisement.

**Une des opportunités de la filière agricole réside notamment dans la structuration en soutien de la filière agroalimentaire.** En effet, l'appartenance du territoire à la route de l'agroalimentaire (RD939 de St Pol-sur-Ternoise à Cambrai) et la présence d'établissements d'importance régionale et nationale dans les industries agroalimentaires (Délices des 7 Vallées, Brioche Pasquier) offrent des débouchés pour les exploitants. Le futur canal Seine-Nord Europe avec la plateforme multimodale à Marquion et les filières développées autour de ce projet, en particulier, le pôle régional d'excellence agroalimentaire renforce cette perspective. Aussi, la démarche de labellisation est un processus engageant qualitativement l'agriculture qu'il est essentiel de développer pour répondre aux cahiers des charges des industries agroalimentaires et aux consommateurs.

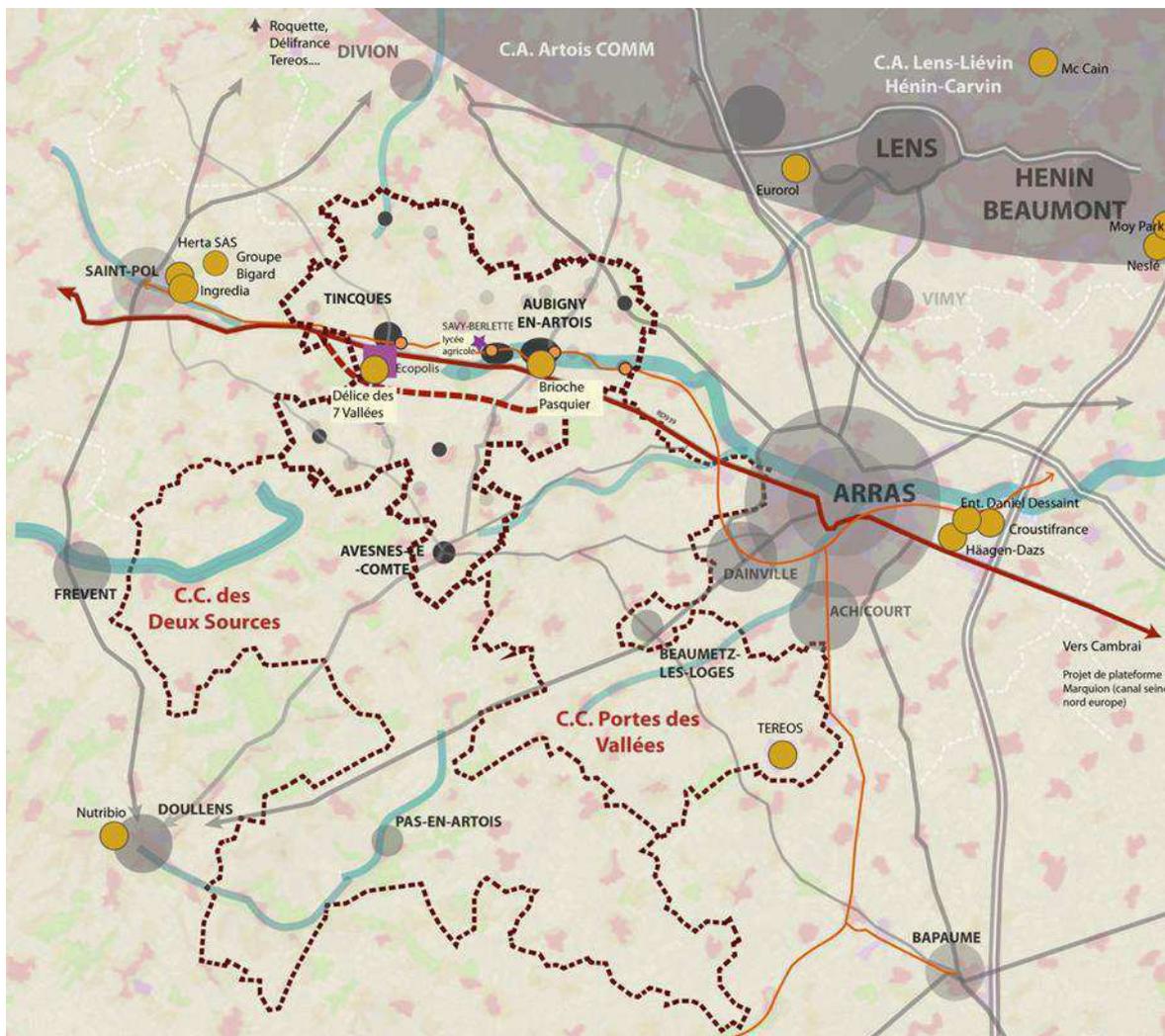




L'enjeu pour la filière agricole est de se moderniser et de se qualifier afin de valoriser les liens possibles avec le tissu économique local.

La mise en œuvre du programme d'action de la « stratégie locale en faveur du commerce, de l'artisanat et des services » au niveau du Pays d'Artois est également une opportunité d'encourager des initiatives en faveur du **développement des circuits courts** à une échelle élargie et en lien avec les différents partenaires identifiés (CCI, chambre des métiers et de l'artisanat, etc.). Enfin, la **valorisation du potentiel touristique du territoire peut être également un levier pour valoriser les savoir-faire et favoriser la diversification des activités.**

Le maintien d'une agriculture diversifiée et du foncier nécessaire à son activité constitue un enjeu tant dans le domaine économique qu'en termes de qualité paysagère et écologique du territoire (les prairies, pâtures constituant des ceintures bocagères, des espaces tampons jouant des rôles multiples en faveur de la préservation des ressources, gestion des risques ...).



● Entreprise agroalimentaire de plus de 100 salariés

Figure 209. Les entreprises agroalimentaires au sein de la CC des Campagnes de l'Artois





- **Favoriser le rayonnement de la zone « Ecopolis » et sa plateforme multiservices, pôle d'excellence rurale dédié au bâtiment intelligent et à la construction durable**

« Ecopolis » constitue la vitrine économique du territoire, elle accueille outre les services de la collectivité, plusieurs entreprises œuvrant dans le domaine de l'éco-construction, de la rénovation et de la domotique. Au sein même de la plateforme, la matériauthèque permet d'expliquer la performance énergétique des différents matériaux. Le Secteur Nord projette aussi la réalisation à proximité de la plateforme Écopolis d'un bâtiment relais pour accueillir des entreprises, ainsi qu'un village de l'éco-rénovation pouvant servir de vitrine aux entreprises intervenant dans ce domaine.

La démarche du Secteur Nord en faveur de l'éco-construction et la qualité de sa démarche ont été remarquées par deux structures régionales : le CD2E (association pour la création et le développement des éco-entreprises) et Ekvation (cluster pour la performance environnementale et énergétique dans la région Nord-Pas de Calais) qui ont signé une convention de partenariat visant à faire émerger la filière « performance énergétique dans le bâti » sur le territoire du Secteur Nord avec la plateforme multiservices de Tincques en vitrine de l'exemplarité régionale. Le conseil général du Pas-de-Calais, pour sa part, a demandé à la communauté de communes de modéliser le principe des appartements domotisés dans le cadre du schéma départemental de maintien des personnes âgées à domicile.

**La zone est en cours d'extension. L'accueil de nouvelles entreprises est un vecteur d'emplois à moyen terme et un site porteur pour les nombreux artisans du territoire. Les acteurs et entreprises d'ores et déjà présents ainsi que les filières qui y sont développés sont également des leviers majeurs pour engager des actions concrètes dans le domaine de l'habitat : maintien à domicile des plus âgées, réalisation d'opération de logements, performance énergétique du bâti.**

- **Des évolutions à anticiper et accompagner dans le secteur des commerces et services**

Si le secteur du commerce et des services divers observe une certaine dynamique avec des gains d'emplois sur la période récente, des évolutions sont à anticiper et accompagner :

- l'impact du doublement de la RD939 pour les commerces qui bordent cette voie ;
- le maintien et la transmission des fonds de commerces dans un contexte où la part des commerçants âgés de plus de 55 ans est supérieure à 25% sur certains pôles comme Tincques ou Avesnes-le-Comte ;
- l'émergence de nouveaux modes de consommation telle que la vente à distance qui constitue une concurrence pour les bourgs centres. Le confort d'achat en centre-ville (circulation, espace public...) est de plus en plus important face à cette concurrence. Aubigny-en Artois a d'ailleurs lancé une étude sur la circulation et la valorisation de ces espaces publics sur son centre bourg.

La zone Ecopolis appelée à accueillir de plus en plus de salariés est également un point d'ancrage et de développement des commerces et services : restauration du midi, commerces de proximité...

- **Un potentiel touristique à valoriser**

Situé sur la route du littoral et à l'articulation avec les terres picardes, le territoire d'étude possède un potentiel touristique grâce à son patrimoine rural bâti ou naturel, que l'on peut découvrir en empruntant les circuits pédestres ou les véloroutes. Si l'offre touristique est déjà bien mise en valeur grâce aux initiatives de la CCCA : balisage des sentiers, brochure, carte touristique, ... l'application de la loi Notre qui rend la Communauté de Communes les Campagnes de l'Artois compétente de plein droit en matière de promotion du tourisme et la création d'offices de tourisme constitue une opportunité pour aller plus loin dans la valorisation de ce potentiel. La préservation des paysages et des patrimoines rural et religieux en particulier ceux qui ne sont pas protégés, qui sont méconnus voire menacés de disparition avec les évolutions urbaines du territoire (chapelles, oratoires...) est pour cela un enjeu. Il s'agit également de faciliter le développement d'un hébergement sur le territoire (gîtes,





chambres d'hôtes) et les interactions avec certains artisans et agriculteurs qui souhaiterait faire la promotion de leur savoir-faire et/ou des produits du terroir (vente directe...).

### ➤ **Tacler une baisse inquiétante d'actifs résidents**

Le ralentissement démographique pourrait, si elle se poursuit, avoir des répercussions sur la croissance économique notamment pour les emplois de l'économie présentielle qui est directement liée à la consommation des habitants.

**Dans un contexte de dynamisme économique du territoire, l'enjeu est de permettre à davantage d'actifs qui travaillent sur le territoire de venir y habiter et donc de répondre au mieux à leurs besoins notamment au niveau du logement mais aussi en termes de cadre de vie, niveau d'équipements, commerces et services.**

En effet, si les commerces et services constituent des critères d'attractivité résidentielle à l'instar de l'offre en logements, c'est en même temps la venue d'habitants qui dynamise l'économie présentielle et permet l'animation du territoire.

### ➤ **« Maîtriser » les lois du marché de l'immobilier pour attirer de nouveaux habitants**

#### ➔ **Définir une politique de l'habitat et une stratégie foncière pour se donner les moyens de nos ambitions**

Le manque d'adéquation entre l'offre et la demande de logements et de terrains à bâtir constitue la cause principale de la perte d'attractivité du territoire constatée ces dernières années avec un cout du foncier plus élevé que sur certains territoires, des loyers peu abordables, des grands logements et un manque de locatif et notamment de locatif aidé pour répondre à la demande des jeunes actifs mais aussi des moins aisés.

Ainsi, si le territoire souhaite se donner l'ambition de renforcer son attractivité à l'horizon 2030, en accueillant des jeunes ménages et familles, mais aussi en permettant à une population qui vieillit de rester sur le territoire, il n'aura d'autres choix que d'adapter son offre de logements et donc de définir une stratégie de l'habitat et du foncier qui permettent d'agir sur la programmation de logements.

L'ambition de produire davantage de locatifs, de petits logements, de logements de plain-pied, du béguinage, de logements en accession sociale, de proposer des terrains plus petits en parallèle de l'offre « classique » des grandes maisons destinées à la propriété n'est possible que dans le cadre d'opérations diversifiées portées par une politique de l'habitat et du foncier qui soit partagée avec les élus et acteurs. C'est un enjeu majeur dans le cadre du PLUI qui vaut Programme Local de l'Habitat.

Il s'agira également de s'interroger sur le nombre de logements à produire en considération de la population à accueillir mais aussi du desserrement des ménages. En effet, le nombre de personne par ménage a baissé de façon continue depuis 1968 et l'une des conséquences directes de ce desserrement concerne le logement : il faut davantage de résidences principales pour loger une même population. Sur la période 2007-2012, sur les 229 résidences principales créées, 161 de ces résidences ont permis de répondre au desserrement des ménages et donc de maintenir la population.





## ➤ **Un cadre de vie pour accompagner ces dynamiques**

### ➔ **Un niveau d'équipements qui répond aux attentes actuelles et futures**

#### ▪ **Le développement du numérique**

L'offre en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est un enjeu majeur de développement des territoires. C'est un critère fondamental dans le choix d'implantation des entreprises, mais aussi des résidents. L'attractivité y est directement liée et les besoins sont croissants. Si aujourd'hui la couverture numérique est inégale et globalement faible (Seules les communes d'Avesnes-le-Comte et d'Aubigny-en-Artois sont desservies par une ADSL avec un débit conséquent : 30 à 100 Mbit/s), le Schéma directeur de l'aménagement numérique a fixé l'objectif de la « fibre optique pour tous » à horizon de 2025. La couverture du Secteur Nord en 100 Méga est par ailleurs prévue à l'horizon 2020 à l'exception de 3 communes. L'enjeu est donc de faciliter ces déploiements sur le territoire (pose de fourreaux lors des opérations d'aménagement du domaine public, inventaire des infrastructures mobilisables, mobilisation du foncier nécessaire pour la construction de locaux techniques, ...)

#### ▪ **Le maintien de pôles animés permettant aux habitants d'être relativement proches des principales aménités.**

La proximité des commerces et services est un des premiers critères résidentiels et un facteur d'animation d'un territoire. Le développement des pôles principaux qui concentrent un grand nombre d'aménités : Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte et Tincques est donc primordial pour la vitalité du territoire.

Les communes de plus de 500 habitants accueillent également quelques commerces disséminés dans les villages, c'est le cas de Magnicourt-en-Comte, Savy-Berlette en continuité d'Aubigny-en-Artois, Izel-les-Hameau positionnés au croisement de plusieurs RD et Camblain-l'Abbé qui est traversé par la RD941 avec de fait un potentiel en termes de flux de consommateurs. Cette offre participe avec le commerce ambulant au maillage commercial de proximité.

#### ▪ **Mutualiser les équipements et les moyens pour monter en gamme**

Le niveau d'équipements et de services est un des critères déterminant de l'attractivité et l'est d'autant plus dans une situation de proximité voire de concurrence avec différents bassins de vie.

Si le territoire est bien doté avec une bonne densité d'équipements, services, il s'agit de consolider et renforcer ses acquis tout en permettant une montée en gamme. Le territoire n'accueille pas par exemple d'équipements sportifs de niveau intermédiaire comme une piscine. La mutualisation des équipements et des moyens est une solution pour initier ce renforcement, elle est déjà à l'œuvre par exemple dans le domaine médical avec le projet de maison de santé d'Avesnes-le-Comte qui permet de regrouper un certain nombre de professionnels de santé. Les professionnels d'Aubigny-en-Artois envisageaient également un lieu commun d'exercice dans le cadre du diagnostic santé.





## ➤ L'ambition d'un territoire de référence en termes de développement durable

### ➔ Tenir compte de la sensibilité du territoire

- **Une artificialisation « limitée » au regard de l'évolution de la population mais à interroger dans ce contexte de ralentissement de l'attractivité du territoire.**

L'analyse de l'évolution des surfaces sur la période 2005/2009 montre un développement des surfaces artificialisées de + 23 ha (*dont 10 ha pour l'habitat, 15 pour l'activité économique et 10 pour les équipements, dans le même temps, certaines surfaces ont disparu : friches, décharges, chantiers ... amenant ce chiffre à environ 23ha*). Ce chiffre témoigne d'une artificialisation relativement « limitée » au regard de l'évolution de la population sur la même période (+2,6%). Néanmoins, cette limitation est sans doute à interroger avec le ralentissement général de la croissance constatée ces dernières années.

Rappelons que la CCCA a par ailleurs mené des entretiens auprès des communes entre Juillet et Septembre 2018 afin d'identifier les parcelles qui se sont construites entre 2006 et 2016 (analyse de la consommation d'espaces sur 10 ans conformément aux attendues du cde de l'urbanisme). Ce travail distingue les terrains qui ont été construits dans la partie actuellement urbanisée des communes de ceux urbanisés en extension pour accueillir du logement ou des bâtiments à vocation économique. **Selon les conclusions de ce travail, la consommation foncière totale en extension est de 56,9 ha sur la période 2006-2016 (16,8 ha pour les activités économiques et 40,1 ha pour le logement).**

Afin de limiter cette consommation tout en répondant aux besoins du territoire, construire prioritairement dans l'enveloppe urbaine est la piste à privilégier. Le diagnostic des gisements foncier révèle ainsi que **48,4 ha seraient disponibles dans l'enveloppe urbaine permettant la construction de 738 logements potentiels** (Estimation potentielle au regard de la méthode appliquée).

- **Un développement qui impacte des milieux sensibles et garants de la qualité paysagère et environnementale du territoire : les prairies et milieux humides**

Sur le territoire, l'artificialisation des espaces a majoritairement concerné la vallée de la Scarpe (développement linéaire), les pourtours des villages (auréoles bocagères) et les pâtures au sein même des bourgs.

Ce développement a ainsi occasionné :

- une perte importante d'espaces en prairies, pâtures (-59 ha, soit -3% des surfaces totales du territoire), principalement localisés sur les couronnes autour des villages,
- et des milieux humides (-8 ha, soit -30%, une baisse significative, ces milieux étant sous-représentés sur le territoire). Ces milieux sont présents autour de la Lawe sur la commune de Magnicourt-en-Comté, et les abords de la Scarpe.

Ce développement urbain est problématique au regard des impacts qu'elle peut générer sur l'environnement et les paysages :

- **la disparition ou dégradation d'espaces naturels souvent riches qui jouent un rôle en termes de fonctionnalité écologique et participent au maintien de la biodiversité.** C'est le cas notamment des espaces tampons entre villages et cultures comme les ceintures bocagères.





- **la qualité paysagère du territoire** avec la disparition des auréoles bocagères et les extensions en lisières des villages qui limitent les ouvertures visuelles sur la Scarpe.

- **La qualité de l'eau**

Les surfaces enherbées ont en effet un rôle de filtre vis-à-vis des pollutions. Ce constat vaut tant pour les eaux de surface que pour les eaux souterraines. En effet, en fond de vallée, la nappe de la craie est en communication étroite avec les eaux superficielles facilitant les transferts potentiels de pollution des cours d'eau vers la nappe. Par ailleurs, la couverture superficielle, peu épaisse et perméable, n'offre pas à la nappe une protection suffisante contre les pollutions diffuses. La nappe de la craie bien que productive, est donc une ressource vulnérable. Depuis plusieurs années, la qualité des eaux est altérée : les cours d'eau sont relativement dégradés et ce, malgré une position de tête de bassin versant ; la nappe de la craie connaît également une augmentation continue de la pollution nitratée.

L'altération de la qualité des cours d'eau et de la nappe est également due à des pollutions diffuses d'origine agricole et des pollutions d'ordre bactériologique en lien avec la défaillance de systèmes d'assainissement individuels et la gestion des eaux pluviales (ruissellement qui véhicule des matières en suspension, matières organiques, hydrocarbures).

- **la prise en compte des risques inondations :**

Si le territoire est peu impacté par les inondations par crue de cours d'eau du fait de sa position en tête de bassin versant, le risque de remontée de nappe est important sur l'ensemble du territoire tandis que les communes d'Aubigny-en-Artois et Savy-Berlette sont également soumises à un risque de ruissellement et coulées de boue. Ces risques peuvent être limités par les surfaces enherbées qui constituent des espaces de régulation dans les vallées et permettent de limiter des ruissellements sur les plateaux. Leur disparition est donc problématique en termes de gestion des risques.

- **Des menaces renforcées par les évolutions agricoles, (simplification et diminution de l'élevage)**

Durant la période 2005-2009, la surface en terres agricoles s'est maintenue globalement, en lien avec la qualité des sols et la pression sur le foncier agricole (Le prix des terres a en effet été multiplié par trois entre 1999 et 2014). L'évolution de l'occupation des sols montre cependant une tendance à la simplification des terres agricoles, avec la disparition de cultures alternatives, et le développement de terres agricoles en friches. Cette tendance conjuguée aux impacts du développement urbain renforce la menace qui pèse sur la qualité paysagère et la qualité écologique du territoire (abandon des prairies, pâtures).

➔ **Des initiatives porteuses dans le domaine de l'énergie durable : des efforts à poursuivre pour réaliser la transition énergétique et façonner son image de territoire innovant**

Dès 1999, le territoire du Nord a lancé une réflexion sur l'énergie durable et notamment l'éolien. 18 éoliennes réparties sur 5 parcs ont ainsi été mises en service en 2014, ce qui représente une consommation électrique de 54 000 personnes, chauffage inclus. Grâce au fond éco-énergie qui utilise les retombées fiscales de l'éolien et permet à chaque commune de se financer, des bâtiments publics ont pu être réhabilités. Des normes environnementales strictes sont par ailleurs mises en place pour les bâtiments qui s'installent sur le site Ecopolis : la Plateforme multiservices de Tincques a par exemple une consommation moyenne estimée à 40kWh/m<sup>2</sup>/an (la norme BBC – Bâtiment Basse Consommation - fixe à 50kWh/m<sup>2</sup>/an la consommation maximale énergétique). De nombreuses rénovations de logements ont également été réalisées par les particuliers qui sont de plus en plus sensibles à la question.





Ces initiatives ont permis de produire une énergie renouvelable et de tendre vers davantage de sobriété énergétique. Elles ont également construit l'image d'un territoire innovant et dynamique résolument tourné vers l'avenir.

L'enjeu est donc de poursuivre la dynamique dans la lignée des objectifs portés par à échelle élargie par exemple dans le cadre du schéma régional qui vise « le « 3 X 20 » en 2020, c'est-à-dire 20 % de réduction des consommations énergétiques, 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre et 20% d'énergies renouvelables.

**La rénovation du bâti, majoritairement ancien** (en 2012, 54,7% du parc de logements datent d'avant 1975 sur le Secteur Nord, année des premières réglementations thermiques) **reste un enjeu majeur**. En matière de production d'énergie **d'autres pistes de valorisation pourraient être développées comme la valorisation organique des déchets verts (méthanisation) en lien avec la filière agricole. Cette orientation permettrait aux agriculteurs de réduire leur dépendance énergétique et donc les coûts liés à leur activité.**

D'autres énergies sont possibles en référence à ce qui se fait à l'échelle régionale, le bois énergie et les réseaux de chaleur au bois représentent 48% de la production, 10%, est représenté par la géothermie et l'aérothermie, le biogaz, le solaire thermique, le photovoltaïque et l'hydroélectricité.

### ➔ Renforcer l'offre de déplacements alternatifs à la voiture

Si le Secteur Nord bénéficie d'une bonne desserte en transport collectif pour un territoire rural grâce à la présence 4 gares et une desserte de l'ensemble des communes par les transports collectifs OSCARS, la voiture reste le principal mode de déplacement avec plus de 86% des actifs ayant un emploi qui l'utilisent pour leurs déplacements professionnels. Le territoire reste ainsi très dépendant des infrastructures routières avec un trafic croissant dans un contexte où les ménages sont de plus en plus préoccupés par le temps de trajet et le coût du carburant.

L'enjeu est donc de faciliter l'usage des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture.

Les 4 gares voyageurs qui donnent accès au centre de Saint-Pol-sur-Ternoise et Arras, nœud ferroviaire majeur en moins de 30 minutes sont accessibles en 15 minutes de voiture par quasi toutes les communes du territoire et ont fait l'objet d'aménagement : accessibilité aux quais pour les personnes à mobilité réduite, parking vélos sécurisé et arrêt de bus, mobilier urbain neuf.... Toutefois, elles ne disposent pas d'aire de stationnement voiture. C'est le cas à Savy-Berlette et Frévin-Capelle où le stationnement se fait sur la rue. Par ailleurs, si une dizaine de trains dessert régulièrement les gares de Savy-Berlette et Aubigny-en-Artois, les horaires et les fréquences sur Tincques et Frévin-Capelle sont moins nombreuses et donc moins en adéquation avec les attentes des usagers en particulier les actifs. Le transport départemental interurbain par autocar « Oscar » souffre également des fréquences faibles, des horaires inadaptés et une information complexe à trouver (pas de plan du réseau, logo peu visible), des circuits qui ne desservent pas directement les gares.

**La valorisation d'aire de stationnement figure donc parmi les solutions pour renforcer l'usage des transports en commun. L'Adhésion au SCOTA et au pôle métropolitain constitue par ailleurs un levier important pour renforcer la politique de transport en commun et la coordination train-Bus.**





Autres leviers stratégiques : la mise en œuvre des orientations du schéma directeur départemental de la mobilité. Parmi les orientations retenues à l'horizon 2020, figurent :

- l'ambition de faciliter le recours aux modes doux pour les déplacements quotidiens et les loisirs notamment en accompagnant la mise en place d'un réseau cyclables jalonné et sécurisé convergent vers les collèges et gares du département.
- la volonté d'assurer la promotion de nouveaux services de mobilité en milieu rural avec le développement du transport à la demande et le développement du covoiturage en encourageant son usage par l'amélioration de la signalétique et l'aménagement des aires de stationnement.



## 5 TABLE DES ILLUSTRATIONS

### 5.1 Table des figures

Figure 1. L'ancienne CCA : un territoire organisé autour d'axes structurants et de 3 pôles (source : Antea Group).....	6
Figure 2. La nouvelle intercommunalité des Campagnes de l'Artois .....	7
Figure 3. Le Territoire du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis .....	8
Figure 4. Situation du territoire du Nord des Campagnes de l'Artois au cœur de l'euro-région Hauts-de-France .....	9
Figure 5. Les bassins de vie environnant, source INSEE.....	10
Figure 6. Zonages et aires urbaines en 2010, source INSEE .....	10
Figure 7. Les documents d'urbanisme en vigueur au 1 janvier 2015 Source : Antea Group .....	11
Figure 8. Les principaux axes routiers du Nord du territoire et de sa périphérie (source: Géoportail) .....	14
Figure 9. Isochronie sur l'accessibilité à un échangeur routier (Source : Antea Group) .....	16
Figure 10. Réseau ferroviaire TER Nord-Pas-de-Calais (Source: TER SNCF.com) .....	17
Figure 11. Isochronie sur l'accessibilité d'une gare SNCF (Source : Antea Group) .....	18
Figure 12. Plan du réseau de transport interurbain simplifié du Pas-de-Calais 2021, source : <a href="https://transports.hautsdefrance.fr/autocar/pas-de-calais">https://transports.hautsdefrance.fr/autocar/pas-de-calais</a> .....	20
Figure 13. Le réseau de mobilité douce du SCOT de l'Arrageois, source : Rapport de présentation du SCOT .....	21
Figure 14. Le peuplement dans le Pays d'Artois et son environnement régional en 2010, .....	25
Figure 15. Evolution de la population entre 1968 et 2013 .....	27
Figure 16. Carte issue de l'Analyse du fonctionnement global du Pays d'Artois .....	27
Figure 17. Carte issues de l'Analyse du fonctionnement global du Pays d'Artois.....	28
Figure 18. Carte issues de l'Analyse du fonctionnement global du Pays d'Artois.....	28
Figure 19. Population en 2012 et évolution entre 2007 et 2012 .....	29
Figure 20. Prix moyen au m <sup>2</sup> achat terrain .....	31
Figure 21. Intensité de la construction .....	31
Figure 22. Les migrations résidentielles, analyse du fonctionnement global du Pays d'Artois. ....	32
Figure 23. Solde migratoire 2008-2013 pour 1000 habitants (Source : INSEE, Antea Group) .....	33
Figure 24. Soldes migratoire (en haut) et naturel (en bas) par commune entre 2008-2013 pour 1 000 habitants (Source : INSEE, Antea Group) .....	34
Figure 25. Répartition par tranche d'âge en 2013 (Source: INSEE, Antea Group) .....	35
Figure 26. Indice de jeunesse, part des moins de 20 ans sur part des 65 ans et plus (Source : INSEE, Antea Group).....	36
Figure 27. Evolution par tranches d'âges .....	37
Figure 28. Répartition de la population des 15 ans et plus par catégories socio-professionnelles (Source : INSEE, Antea Group) .....	38
Figure 29. Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ou plus en 2013 (Source : INSEE) .....	40
Figure 30. Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus entre 2008 et 2013 (Source : INSEE).....	41
Figure 31. Taille moyenne des ménages en 2013 selon l'INSEE, Antea Group .....	42
Figure 32. Évolution de la taille des ménages – (Source INSEE).....	42
Figure 33. Composition des ménages en 2008 et 2013 sur le Secteur Nord et territoire de comparaison (Source : INSEE, Antea group).....	43
Figure 34. Structure des ménages en 2013 (Source : INSEE, Antea Group).....	44
Figure 35. Bassins et territoires de vie et leur pôle (Source : SCOTA).....	48
Figure 36. Les équipements intermédiaires et de proximité : stock et densité pour 10 000 habitants en 2015 (Source : INSEE, Antea Group) .....	49
Figure 37. Tincques, plan de situation (Source : géoportail).....	51
Figure 38. Les commerces présents sur les communes ( Source BPE, Antea Group) .....	53





Figure 39. Part de commerçants âgés de plus de 55 ans (Source : Etude sur la stratégie locale en faveur du commerce, de l'artisanat et des services du Pays d'Artois, Mars 2013).....	54
Figure 40. Les RPI sur le territoire du Nord.....	56
Figure 41. Les migrations scolaires entrantes et sortantes du territoire du Nord des Campagnes de l'Artois (Source : INSEE, Antea Group) .....	58
Figure 42. Les migrations scolaires internes au territoire du Nord (Source : INSEE, Antea Group).....	59
Figure 43. Evolution des effectifs scolaires globaux par regroupement entre 2010 et 2014 .....	61
Figure 44. Evolution des effectifs scolaires globaux 2014/2015 par rapport à la moyenne des effectifs des 5 dernières années .....	62
Figure 45. Photo du Tennis à Berles-Monchel .....	62
Figure 46. Photo du Terrain à Maizières .....	62
Figure 47. Nombre d'équipements sur le Pays d'Artois, source ministère de la jeunesse et des sports .....	63
Figure 48. Photo de la salle des fêtes de Chelers en cours de réhabilitation .....	63
Figure 49. Découpage administratif décalé par rapport à la zone de flux de la patientèle (Source : diagnostic santé, Altao) .....	65
Figure 50. La couverture numérique (Source : Observatoire France du haut débit) .....	69
Figure 51. Niveau de connexion internet selon les Maires (entretien septembre 2015) .....	69
Figure 52. Schéma directeur du très haut débit en Nord-Pas de Calais.....	70
Figure 53. Couverture téléphonie mobile .....	71
Figure 54. Statut d'occupation des résidences principales en 2013 sur les territoires de comparaisons (Source : INSEE 2013).....	76
Figure 55. Résidences principales occupées par un locataire du parc privé en 2013 (Source : INSEE).....	79
Figure 56. Résidences principales occupées par un locataire du parc social en 2013 (Source INSEE).....	80
Figure 57. Nombre de pièce(s) des résidences principales en 2013 (Source : INSEE 2013).....	81
Figure 58. Nombre de pièces des résidences principales en 2013 (Source : INSEE, Antea Group) .....	81
Figure 59. Nombre de logements commencés entre 2008 et 2013 (Source : INSEE, Antea Group) .....	83
Figure 60. Part des ménages allocataires du parc locatif privé (Source : Analyse globale du Pays d'Artois 2012).....	87
Figure 61. les ménages fiscaux selon le plafonds de ressources annuelles imposables permettant l'attribution de logements aidés (source Filocom) .....	87
Figure 62. Le parcours résidentiels imaginé selon des étapes de la vie.....	89
Figure 63 : Les établissements et services pour personnes handicapées sur le territoire du Ternois - Source : schéma en faveur des Personnes en situation de handicap défini pour la période 2011-2015.....	91
Figure 64. Ancienneté des résidences principales en 2013 (Source : INSEE).....	92
Figure 65. Performance énergétique des logements .....	92
Figure 66. Les résidences principales selon leur niveau de confort en 2007 et 2013, source : Filocom.....	93
Figure 67. L'extension de la ZA Ecopolis .....	97
Figure 68. Emplois au lieu de travail selon l'activité en 2013 (Source : INSEE, Antea Group) .....	99
Figure 69. Densité artisanale.....	100
Figure 70. L'implantation des artisans, source : Stratégie locale en faveur du commerce, de l'artisanat et des services du Pays d'Artois .....	100
Figure 71. Evolution des emplois ('Source : Etude du fonctionnement global du Pays d'Artois ) .....	101
Figure 72. Nombre d'emplois par secteurs d'activités et répartition 2013 (Source : INSEE).....	103
Figure 73. La population des 15-64 ans selon l'activité en 2013 (Source : INSEE, Antea Group) .....	105
Figure 74. Taux d'emplois en 2013 (Source : INSEE 2013, Antea Group) .....	107
Figure 75. Cartes de zones d'emploi du Nord-Pas-de-Calais – Source : INSEE.....	108
Figure 76. Les migrations domicile-travail entrantes et sortantes du territoire du Secteur Nord en 2013 (Source : INSEE).....	109
Figure 77. Les migrations domicile-travail internes au territoire du Nord en 2013 (Source : INSEE) .....	110
Figure 78. Carte touristique (Source : <a href="https://tourisme.campagnesartois.fr">https://tourisme.campagnesartois.fr</a> ) .....	111
Figure 79. PDIPR (Source : DE/SENR/CAT) .....	114
Figure 80. Les cinq randonnées pédestres à travers les villages.....	115
Figure 81. Photo d'indication d'une boucle cyclotouristique .....	116
Figure 82. Schéma régional des véloroutes (Source : Région Hauts-de-France) .....	117
Figure 83. Carte du relief et localisation des pôles urbains .....	120





Figure 84. Carte des entités paysagères du Nord-Pas-de-Calais.....	121
Figure 85. Occupation du sol du territoire d'étude en 2009 (Source Données : SIGALE Nord-Pas-de-Calais) .....	123
Figure 86. Comparaison entre l'occupation du sol du territoire d'étude et l'occupation du sol de la Région Nord-Pas-de-Calais en 2009.....	124
Figure 87. Occupation du sol en 2009.....	125
Figure 88. Au nord, les paysages des belvédères artésiens et de la vallée de la Lawe.....	126
Figure 89. Au cœur du territoire, le val de Scarpe et l'amorce de la vallée de la Ternoise.....	127
Figure 90. Au sud, le plateau vallonné.....	128
Figure 91. Repères verticaux et émergences dans le paysage.....	130
Figure 92. Localisation des secteurs du territoire propices aux vues (positionnement en balcon).....	131
Figure 93. Inscription des villages dans le relief du territoire.....	132
Figure 94. Carte d'Etat-major (XIX <sup>e</sup> siècle) et photo aérienne actuelle de Berles-Montchel et Savy -Berlette – Source : Geoportail.....	133
Figure 95. Photo aérienne de Capelle-Fermont – Source : Geoportail.....	134
Figure 96. Carte d'Etat-major (XIX <sup>e</sup> siècle) et photo aérienne actuelle de Chelers – Source : Geoportail.....	135
Figure 97. La ferme claustrale.....	138
Figure 98. Photo aérienne du cœur du village de Mingoval : bâtiments de fermes, anciens corps de fermes habités, et maisons pavillonnaires.....	139
Figure 99. Photo aérienne d'Aubigny-en-Artois : tissu de maisons de villes – Source : Geoportail.....	140
Figure 100. Structure du territoire.....	141
Figure 101. Représentation schématiques des dynamiques de développement de la population sur le territoire.....	142
Figure 102. Exemple de village groupé (Source fond schémas : étude Pays d'Artois ).....	143
Figure 103. Exemple de village linéaire (Source fond schémas : étude Pays d'Artois ).....	144
Figure 104. Dynamiques d'évolution des surfaces, comparativement à la dynamique d'évolution de la population.....	145
Figure 105. Evolution de l'occupation du sol concernant les espaces artificialisés entre 2005 et 2009.....	146
Figure 106. Extension des zones urbaines et espaces artificialisés entre 2005 et 2009.....	147
Figure 107. Evolution de l'occupation du sol concernant les espaces artificialisés entre 2005 et 2009.....	148
Figure 108. Evolution de l'occupation du sol concernant les espaces artificialisés entre 2005 et 2009.....	149
Figure 109. Evolution de l'occupation du sol du territoire du Nord entre 2005 et 2009.....	150
Figure 110. Carte de Cassini – Fin 18 <sup>e</sup> siècle.....	161
Figure 111. Carte d'Etat-major – 19 <sup>e</sup> siècle (Source : Geoportail).....	162
Figure 112. Carte touristique des Campagnes de l'Artois.....	164
Figure 113. Localisation des monuments historiques sur le territoire.....	167
Figure 114. Cônes de vues à préserver à partir des perspectives ouvertes depuis les parcs et jardins vers la campagne - Etude Juin 2005.....	171
Figure 115. Cônes de vues à préserver.....	172
Figure 116. Répartition en surface des habitats naturels sur le territoire du Nord et intérêt écologique.....	185
Figure 117. Répartition des surfaces de réservoirs de biodiversité selon les sous-trames.....	195
Figure 118. Répartition des linéaires de corridors selon les sous-trames.....	196
Figure 119. Carte extraite du SRCE-TVb Nord-Pas-de-Calais.....	197
Figure 120. Extrait du schéma de la TVb du pays d'Artois centrée sur le territoire du Secteur Nord.....	204
Figure 121. Approche géomorphologique de la Région Nord-Pas-de-Calais. (Source : DREAL NPDC, Atlas des paysages de la région NPDC).....	209
Figure 122. Réseau hydrographique de la Région Nord-Pas-de-Calais. (Source : DREAL NPDC, Atlas des paysages de la région NPDC).....	211
Figure 123. Cartes des SAGE sur le territoire du Secteur Nord.....	212
Figure 124. Localisation de la station de mesure n°01035100 à Acq.....	216
Figure 125. Graphe de l'évolution de la qualité de l'eau de 2006 à 2014.....	219
Figure 126. Localisation des rejets.....	220
Figure 127. Piézométrie et sens d'écoulement des eaux souterraines.....	222
Figure 128. Localisation des stations de mesures des eaux souterraines.....	224
Figure 129. Evolution de la concentration en Atrazine et Atrazine déséthyl entre 1992 et 2014 au qualitomètre de Penin.....	225





Figure 130. Evolution de la concentration en Nitrates entre 1998 et 2012 au qualitomètre de Magnicourt-en-Comté .....	225
Figure 131. Variations piézométriques à Tincques .....	226
Figure 132. Schéma de nappe .....	227
Figure 133. L'assainissement collectif et non collectif sur la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.....	230
Figure 134. Plan de localisation (à droite) et photo aérienne (à gauche) de la lagune de Chelers.....	231
Figure 135. Lagunage d'Izel-lès-Hameau (parcelle ZH53), source : google street view.....	231
Figure 136. Consommation d'énergie finale par secteur en 2015 dans les Hauts-de-France, Source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020.....	232
Figure 137. Consommation d'énergie finale par énergie en 2015 dans les Hauts-de-France, Source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020.....	233
Figure 138. Consommations, émissions et factures d'énergie par type d'émissions et par usage sur l'arrondissement d'Arras entre 1990 et 2008 (Source : PCT Pays d'Artois).....	234
Figure 139. Part de la production des énergies renouvelables en 2015 dans les Hauts-de-France, Source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020.....	235
Figure 140. Implantation des parcs éoliens sur le Secteur Nord (Source : Ostwind) .....	236
Figure 141. principaux leviers de réduction des consommations d'énergies finales à l'horizon 2031 en Hauts de France, source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020 .....	238
Figure 142. les objectifs du SRADDET pour traduire les leviers de réduction des consommations d'énergies finales, source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020.....	238
Figure 143. Répartition sectorielle de GES de la CCCA .....	240
Figure 144. Réseau hydrographique principal et principaux sous-bassins versants sur le périmètre du PPRi du bassin versant de la Lawe .....	245
Figure 145. Sources d'émergence .....	247
Figure 146. Sources de débordement.....	248
Figure 147. Extrait de carte des enveloppes d'inondation quantitatives pour les vallées de Scarpe amont et affluents (Source : Hydratec, décembre 2014).....	248
Figure 148. Comparaison des enveloppes quantitatives et des ZIC (Savy-Berlette) (Source : Hydratec, décembre 2014).....	249
Figure 149. Comparaison des enveloppes quantitatives et des ZIC (Aubigny-en-Artois) (Source : Hydratec, décembre 2014).....	249
Figure 150. Carte de l'aléa retrait gonflement des argiles (Source : Infoterre) .....	252
Figure 151. Installations de collecte et de traitement des déchets à l'échelles des différents territoires gérés par le SMAV.....	256
Figure 152. Carte de la RD939 classée en catégorie 3 au titre des nuisances sonores (Source : DDTM 62) .....	262
Figure 153. Bilan du nombre de jours de dépassement du seuil d'information, tous polluants confondus en 2004, 2005 et 2006. ....	263
Figure 154. Émissions directes de gaz à effet de serre par secteur en 2015 dans les Hauts-de-France (Source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020) .....	264
Figure 155. Carte des émissions communales de gaz à effet de serre dans le Nord-Pas-de-Calais en 2001 (Source : Atmo Nord-Pas de Calais, cadastre Mai 2006) .....	265
Figure 156. Répartition des émissions de GES du Pays d'Artois par secteur en 2007 .....	266
Figure 157. Objectifs de réduction des émissions de polluants par rapport à 2015, source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020.....	271
Figure 158. Principaux leviers de réduction des émissions des gaz à effet de serre à l'horizon 2031 en Hauts-de-France, source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020.....	271
Figure 143. Répartition sectorielle de GES de la CCCA .....	272
Figure 159. Evolution de la SAU par commune.....	285
Figure 160. Carte des OTEX par commune .....	287
Figure 161. Répartition des cultures en 2000, 2010 et 2014 .....	288
Figure 162. Répartition des cultures entre les exploitations .....	288
Figure 163. Part des prairies par commune – RGA 210 .....	289
Figure 164. Evolution des vaches laitières sur le Scot de la région d'Arras .....	290
Figure 165. Emploi agricole sur le Scot de la région d'Arras .....	292
Figure 166. Age des exploitants en 2010 .....	292





Figure 167. Evolution du prix du foncier agricole .....	293
Figure 168. Exemple de carte des parcelles par ID exploitant .....	296
Figure 169. Carte du parcellaire identifié avec les référents .....	299
Figure 170. Carte des commissions communales .....	304
Figure 171. Répartition des exploitations par catégorie surfacique .....	308
Figure 172. Part de surface en prairie des exploitations du Nord .....	308
Figure 173. Répartition des cultures en 2015 sur les exploitations enquêtées – PLUi du Nord .....	309
Figure 174. Ateliers d'élevage des exploitations enquêtées– PLUi du Nord .....	310
Figure 175. Taille des élevages bovins sur les exploitations enquêtées– PLUi du Nord .....	310
Figure 176. Répartition des exploitations laitières enquêtées par classe – PLUi du Secteur Nord .....	310
Figure 177. Forme juridique des EA – PLUi du Nord .....	312
Figure 178. Main d'œuvre présente sur les exploitations agricoles – PLUi du Nord .....	312
Figure 179. Répartition des exploitations par classe d'âge.....	313
Figure 180. Niveau de formation des exploitants enquêtés .....	313
Figure 181. Pluriactivités renseignées par les agriculteurs .....	314
Figure 182. Responsabilités exercées par les agriculteurs en dehors de leur exploitation .....	314
Figure 183. Régime réglementaire des bâtiments d'élevage .....	316
Figure 184. Distances à respecter lors de l'implantation ou l'aménagement de bâtiments d'élevage soumis au régime ICPE (Source : Institut de l'Elevage, 1 <sup>er</sup> trimestre 2014) .....	316
Figure 185. Exemple de carte de localisation des bâtiments existants.....	317
Figure 186. Evolution de la SAU des exploitations enquêtées depuis 20 ans .....	318
Figure 187. Eloignement et morcèlement du parcellaire des exploitations .....	318
Figure 188. Part des surfaces en fermage .....	319
Figure 189. Suffisance en surface pour l'élevage.....	319
Figure 190. Exemple de carte de localisation des haies.....	320
Figure 191. Exemple de carte de localisation des ZNIEFF et des prairies .....	320
Figure 192. Conflits et contraintes rencontrés par les agriculteurs sur le territoire.....	322
Figure 193. Perception et image de l'agriculture par les exploitants .....	324
Figure 194. Pertes de foncier passées et futures.....	325
Figure 195. Scénario tendanciel du nombre d'exploitations agricoles en 2030 .....	326
Figure 196 : Scénario tendanciel de la SAU par exploitation en 2030 .....	327
Figure 197. Scénario tendanciel de l'élevage en 2030.....	328
Figure 198. Scénario tendanciel de l'emploi agricole sur le Secteur Nord en 2030.....	329
Figure 199. Projets et devenir des exploitations .....	331
Figure 200. Exemple de localisation des projets de bâtiments.....	332
Figure 201. Nombre d'exploitation agricole en 2015.....	333
Figure 202 : Elevages en 2015.....	334
Figure 203 : Emploi agricole estimé en 2015 .....	334
Figure 204. Organisation du territoire du Nord Source : Antea Group.....	344
Figure 205. Un territoire qui s'inscrit dans le réseau des pôles de compétitivité « matériaux durables et éco-activité » .....	345
Figure 206. Evolution projetée de la population des ménages - Scénario tendanciel.....	346
Figure 207. Structure de la population des ménages en 2013.....	347
Figure 208. Les entreprises agroalimentaires au sein de la CC des Campagnes de l'Artois.....	351





## 5.2 Table des tableaux

Tableau 1. Les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire du Nord Source : Les fiches communales PAC .....	12
Tableau 2. Mode de déplacement lors des migrations domicile-travail en 2013 (Source : INSEE Antea Group).....	16
Tableau 3. Nombre de montées et de descentes sur une semaine (du lundi au vendredi) .....	17
Tableau 4 : Inventaire des aires de stationnement par commune .....	22
Tableau 5. Inventaire du stationnement.....	23
Tableau 6. Répartition de la population par commune (Source : INSEE).....	26
Tableau 7. La population et son évolution par commune entre 1999 et 2013 (Source INSEE) .....	30
Tableau 8. Variation annuelle de la population (Source INSEE, Antea Group) .....	31
Tableau 9. Evolution de la répartition par tranches d'âges entre 2008 et 2013 (Source: INSEE RP principal) .....	37
Tableau 10. Répartition de la population des 15 ans et plus par CS entre 2008 et 2013 (Source : INSEE, Antea Group) .....	38
Tableau 11. Répartition de la population des 15 ans et plus par CS en 2013 .....	39
Tableau 12. Impôts sur le revenu 206 (revenus de 2015) (Source : IRCOM revenus 2015).....	39
Tableau 13. Ménages et population des ménages en 2013 (Source : INSEE, Antea Group).....	41
Tableau 14. Composition des ménages en 2008 et 2013 (Source : INSEE, Antea Group) .....	43
Tableau 15. Densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2015 par gamme (Source : INSEE) .....	47
Tableau 16. Densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2015 par domaine (Source : INSEE) .....	47
Tableau 17. Les équipements en 2015 par gamme (Source : INSEE).....	52
Tableau 18. Les équipements en 2015 par domaine (Source : INSEE).....	52
Tableau 19. Effectifs par classe - Source : Eléments fournis par les communes en 2014 et 2015, à l'exception d'Aubigny-en-Artois .....	55
Tableau 20. Population en âge d'être scolarisés et effectifs scolaires en 2013 en nombre et par tranches d'âges (Source : INSEE fdmobsco 2013).....	57
Tableau 21. Evolution des populations en âge d'être scolarisées entre 2008 et 2013 sur le territoire du Nord (Sources : INSEE Antea Group).....	60
Tableau 22. Evolution des effectifs - Source : CCCA sur la base des éléments fournis par les communes en 2014 et 2015 .....	60
Tableau 23. Liste des services de santé - Source : INSEE BPE 2015 .....	67
Tableau 24. Logements en 2013 sur le territoire du Nord (Source : INSEE 2013) .....	74
Tableau 25. Logements en 2013 sur les territoires de comparaison (Source : INSEE 2013).....	74
Tableau 26. Les catégories de logements en 2013 par commune (Source : INSEE 2013).....	75
Tableau 27. Statut d'occupation des résidences principales en 2013 sur le territoire du Secteur Nord (Source : INSEE 2013).....	76
Tableau 28. Le locatif aidé sur le secteur nord, source : PAC .....	77
Tableau 29. Les résidences principales selon le statut d'occupation en 2013 (Source: INSEE) .....	78
Tableau 30. Evolution des résidences entre 2008 et 2013 (Source : INSEE 2013) .....	82
Tableau 31. L'évolution du parc de logements par commune (Source : INSEE 2013) .....	84
Tableau 32. Evolution du statut d'occupation des résidences principales entre 2008 et 2013 en nombre et en % (Source : INSEE) .....	86
Tableau 33. Evolution de la taille des résidences principales entre 2008 et 2013 en nombre et en % (Source : INSEE).....	88
Tableau 34. Les résidences principales (RP) selon leur niveau de confort en 2007 et 2013 .....	93
Tableau 35. Parc PPPI en 2013 .....	94
Tableau 36. Logements subventionnés ANAH .....	94
Tableau 37. Emploi au lieu de travail en 2013 en % (Source : INSEE 2013) .....	98
Tableau 38. Evolution des fonctions des emplois stratégiques (Source : Analyse du fonctionnement global du Pays d'Artois ) .....	102
Tableau 39. Nombre d'emplois par secteur d'activités et répartition (Source : INSEE 2013-2008) .....	102





Tableau 40. Population de 15 à 64 ans par type d'activité (Source : INSEE).....	104
Tableau 41. Taux d'emplois en 2013 sur les territoires de comparaison (Source : INSEE 2013) .....	106
Tableau 42. Migrations domicile-travail en 2013.....	108
Tableau 43. Evolution des espaces par type d'occupation du sol sur le Pays d'Artois (Source : Etude Pays d'Artois) .....	145
Tableau 44. Consommation foncière 2006-2016 – Territoire du Nord de la CC des Campagnes de l'Artois .....	152
Tableau 45. Extrait du DOO du SCOT - Objectif et indicateurs d'accueil des nouveaux logements à 20 ans dans l'enveloppe urbaine .....	153
Tableau 46. Surfaces et logements potentiellement mobilisables dans le tissu urbain des communes du Nord de la CCCA.....	156
Tableau 47. Listes des monuments historiques et des monuments repérés à l'inventaire.....	169
Tableau 48. Le patrimoine architectural, vernaculaire et paysager remarquable non protégé .....	180
Tableau 49. Le patrimoine archéologique .....	182
Tableau 50. Les sites archéologiques repérés sur le territoire du Secteur Nord .....	183
Tableau 51. ZNIEFF I et ZNIEFF II recensées sur le Secteur Nord .....	187
Tableau 52. Avifaune recensée sur le Secteur Nord (Source : SIRF) .....	192
Tableau 53. Entomofaune recensée sur le Secteur Nord (Source : SIRF) .....	192
Tableau 54. Mammifères recensés sur le Secteur Nord (Source : SIRF) .....	193
Tableau 55. Amphibien recensé sur le Secteur Nord (Source : SIRF).....	193
Tableau 56. Surfaces des réservoirs de biodiversité selon les sous-trames (Source : Arch).....	194
Tableau 57. Linéaires des corridors selon les sous-trames (Source : Arch) .....	195
Tableau 58. Hiérarchisation des entités naturelles sur le territoire du Secteur Nord .....	206
Tableau 59. Actions identifiées par la TVB du Pays d'Artois sur le territoire du Nord.....	206
Tableau 60. Qualité de l'eau de 1990 à 1998 mesurée à la station de Berles Monchel (Source : Contrat rural pour l'eau) .....	217
Tableau 61. Historique de la qualité générale de l'eau.....	217
Tableau 62. Classes d'état du système SEEE .....	218
Tableau 63. Evaluation de l'état de la Scarpe à Acq selon le système SEEE (Source : Agence de l'eau Artois Picardie) .....	218
Tableau 64. Qualité de l'eau de 2006 à 2014 mesurée à la station n°01035100 de la Scarpe rivière à Acq (Source : Agence de l'eau Artois Picardie) .....	219
Tableau 65. Stations de mesure des eaux souterraines sur le Secteur Nord.....	223
Tableau 66. Moyenne des paramètres mesurés aux qualitomètres de Magnicourt-en-Comté et de Penin.....	225
Tableau 67. Cotes moyennes et extrêmes de la nappe mesurées au point n°00254X0003/P1 .....	226
Tableau 68. Cotes moyennes et mensuelles de la nappe mesurées au point n°00254X0003/P1 .....	226
Tableau 69. Cotes moyennes et extrêmes de la nappe mesurées au point n° 00254X0037/PZ1.....	227
Tableau 70. Cotes moyennes et mensuelles de la nappe mesurées au point n° 00254X0037/PZ1 .....	227
Tableau 71. Champs captants recensés sur le territoire du Secteur Nord en 2013 .....	228
Tableau 72. Nom et localisation des SEPE .....	236
Tableau 73. Objectif de réduction de la consommation régionale d'énergie finale par secteur, Source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020.....	237
Tableau 74. Zones inondées localisées sur le Secteur Nord .....	246
Tableau 75. Statistiques sur le piézomètre de Tincques.....	247
Tableau 76. Carrière et cavités souterraines localisées sur le Secteur Nord .....	253
Tableau 77. Comparaison des émissions de GES par secteur entre le Pays, la région et la France en % .....	269
Tableau 78. Objectifs de réduction des émissions régionales de gaz à effet de serre par secteur, source : Rapport du SRADDET des Hauts de France approuvé le 4/08/2020.....	270
Tableau 79. Sites BASIAS présents sur le territoire du Secteur Nord (Source : <a href="http://basias.brgm.fr/">http://basias.brgm.fr/</a> ) .....	280
Tableau 80. ICPE présentes sur le territoire du Secteur Nord (Source : <a href="http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/">http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/</a> ).....	281
Tableau 81. Evolution de la SAU .....	285
Tableau 82. Nombre d'exploitation par communes .....	286
Tableau 83. Evolution du nombre d'exploitation agricoles .....	286
Tableau 84. Evolution des OTEX sur le SCOT de la région d'ARRAS (Source : Agreste – DRAAF – Recensements agricoles 2000 et 2010) .....	287
Tableau 85. Evolution des surfaces en prairies.....	289





Tableau 86. Evolution des cheptels bovins en UGB .....	290
Tableau 87. Evolution de l'élevage sur le SCOT de la région d'Arras .....	290
Tableau 88 : Répartition des exploitations selon leur dimension économique .....	291
Tableau 89. Foncier agricole (Source : Agreste - DRAAF).....	293
Tableau 90. Avancement de l'identification .....	299
Tableau 91. Bâtiments et Sièges identifiés avec les référents communaux .....	300
Tableau 92. Ateliers d'élevage identifiés .....	301
Tableau 93. Liste et classement des thèmes évoqués par les référents .....	302
Tableau 94. Synthèse des thèmes évoqués par les référents .....	303
Tableau 95. Regroupement des entretiens en commissions communales.....	304
Tableau 96. Participation au diagnostic agricole par commune .....	305
Tableau 97. Sièges d'exploitations agricoles.....	306
Tableau 98. Synthèse de l'identification des bâtiments et du foncier agricole .....	307
Tableau 99. Type de diversification et vente directe .....	311
Tableau 100. Usage des bâtiments existants identifiés .....	315
Tableau 101. Seuils ICPE pour les élevages (Source : Conférence Permanente des Epandages Artois Picardie, Octobre 2015) .....	315
Tableau 102. Note de satisfaction sur la viabilité des exploitations .....	321
Tableau 103. Identification d'un repreneur et encouragement à l'installation .....	321
Tableau 104. Nombre d'observations faites classées par thèmes .....	323
Tableau 105. Liste des communes par commission .....	323
Tableau 106. Pertes et risques de perte de foncier agricole renseigné par les exploitants enquêtés .....	325
Tableau 107. Nombre d'exploitations par commune en 2030 .....	326
Tableau 108. Usage des projets de bâtiments potentiels .....	332
Tableau 109. Caractéristiques des exploitations enquêtées.....	333
Tableau 110. Indicateurs communaux.....	337







Photo 45. Cônes de vues à préserver à partir des perspectives ouvertes depuis les parcs et jardins vers la campagne, identifiés depuis le château d'Hermaville .....	172
Photo 46. Château d'Hermaville .....	173
Photo 47. Château de Pénin.....	173
Photo 48. Château et ensemble bâti de la Place du jeu de Paume à Villers-Brûlin .....	173
Photo 49. Manoir de Capelle-Fermont .....	173
Photo 50. Eglise de Bethonsart .....	174
Photo 51. Eglise de Camblain-L'abbé .....	174
Photo 52. Eglise et Porche de l'enclos paroissial de Mingoal, entrée du cimetière.....	175
Photo 53. Eglise de Maizières .....	175
Photo 54. Eglise de Frevillers (Eglise Sainte-Anne) .....	176
Photo 55. Eglise de Savy-Berlette .....	176
Photo 56. Brasserie-malterie Binaut, puis Cochet, à Aubigny-en-Artois .....	177
Photo 57. Ferme, Brasserie-malterie Masclef, puis Durannel Masclef, puis Mercier, puis Deusy, puis Sauvage, puis Desplanques, puis Brasme, à Camblain-l'Abbé.....	177
Photo 58. Camblain L'Abbé.....	180
Photo 59. Ambrines.....	180
Photo 60. Camblain-l'Abbé : ensemble bâti villageois autour d'une pâture centrale .....	181
Photo 61. Villers-Brûlin, place du Jeu de Paume et ensemble bâti remarquable .....	181
Photo 62. La Scarpe traversant la N39 à proximité de Savy Berlette.....	203
Photo 63. Parc éolien de Penin (Antea Group, octobre 2015).....	236

